

# L'ART OPÉRATIONNEL DU POINT DE VUE CANADIEN

## CONTEXTE ET CONCEPTS

SOUS LA DIRECTION DE  
Allan English, Daniel Gosselin,  
Howard Coombs et Laurence M. Hickey





# CONTEXTE ET CONCEPTS



# L'Art Opérationnel du point de vue Canadien

## Contexte et Concepts

**Sous la direction de**  
Allan English, Daniel Gosselin,  
Howard Coombs et Laurence M. Hickey



Tous droits réservés © 2023 Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Défense nationale.

Presse de l'Académie canadienne de la Défense  
C.P. 17000, succursale Forces  
Kingston (Ontario) K7K 7B4

Cet ouvrage est produit pour la Presse de l'Académie canadienne de la Défense par le Bureau de publications de la 17<sup>e</sup> Escadre Winnipeg.  
WPO32254

## Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

L'Art opérationnel : perspectives canadiennes Contexte et concepts / par Allan English ... [et coll.].

Comprend des références bibliographiques et un index.

D2-467/2023F-PDF  
978-0-660-47364-2

1. Canada—aspects stratégiques. 2. Art opérationnel (art militaire).  
I. English, Allan D. (Allan Douglas), 1949- II. Titre.

U163.O63 2005 355.4771 C2005-904494-2

Imprimé au Canada.

1 3 5 7 9 10 8 6 4 2

## **AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ**

La présente étude a été rédigée pour le compte du ministère de la Défense nationale du Canada, mais les opinions qui y sont exprimées sont exclusivement celles des auteurs. Elles ne correspondent pas nécessairement à la politique ou au point de vue de quelque organisme que ce soit, y compris le gouvernement du Canada et le ministère de la Défense nationale du Canada.



# TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos ..... vii

Introduction ..... ix

## PARTIE I – L'ART OPÉRATIONNEL DANS LE CONTEXTE CANADIEN

**Chapitre 1** L'art opérationnel :  
Théorie, pratique et incidences futures ..... 1  
*Allan English*

**Chapitre 2** Perspectives sur la pensée opérationnelle ..... 85  
*Howard G. Coombs*

**Chapitre 3** Les niveaux de guerre : un nouveau modèle canadien à  
l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle..... 107  
*Capitaine de vaisseau Gordon R. Peskett*

**Chapitre 4** Un jeu de souque à la corde qui dure depuis cinquante ans :  
l'unification et la notion de service fort à la croisée  
des chemins ..... 141  
*Brigadier-général J.P.Y.D. Gosselin*

## PARTIE II – LES CONCEPTS DE L'ART OPÉRATIONNEL DANS LE CONTEXTE CANADIEN

**Chapitre 5** Point de vue d'un marin : répercussions de l'évolution  
du niveau opérationnel de la guerre sur la structure  
des Forces canadiennes. .... 223  
*Capitaine de vaisseau J.S. Dewar*

**Chapitre 6** Collision entre les doctrines des services :  
l'intégration par opposition à la synchronisation pendant  
les opérations interarmées..... 249  
*Lieutenant-colonel G.M. Pratt*

**Chapitre 7** De l'art opérationnel au XXI<sup>e</sup> siècle..... 275  
*Lieutenant-colonel C.R. Kilford*

<b>Chapitre 8</b>	La tactique sans stratégie ou pourquoi les Forces canadiennes ne font pas campagne... . . . . .	299
	<i>Colonel J.H. Vance</i>	
<b>Chapitre 9</b>	Préserver la pertinence de l'art opérationnel au Canada : une approche fonctionnelle. . . . .	323
	<i>Colonel James Simms</i>	
<b>Chapitre 10</b>	Les opérations basées sur les effets : mode passagère ou vision d'avenir?. . . . .	345
	<i>Colonel Craig King</i>	
<b>Chapitre 11</b>	Conjuguer art opérationnel, stratégie et politique : un nouveau modèle de conception de campagne pour le XXI <sup>e</sup> siècle... . . . . .	365
	<i>Lieutenant-colonel Pierre Lessard</i>	
Conclusion. . . . .		403
Collaborateurs. . . . .		407
Index . . . . .		413

## AVANT-PROPOS

Je suis très heureux d'avoir l'occasion de rédiger l'avant-propos de cet important ouvrage sur l'art des opérations, surtout parce qu'il est présenté dans le contexte canadien. Trop souvent, le perfectionnement professionnel de nos militaires repose sur les écrits et les méthodes des autres pays, non pas parce que nous n'avons ni le savoir ni l'expérience nécessaires, mais bien parce que nous n'avons pas réussi à articuler un point de vue et une pratique qui nous seraient propres. Dans son humble mesure, le contenu de ce livre est un premier pas vers la rectification de ce problème.

Le présent livre est de plus une manifestation du dynamisme de l'Académie canadienne de la Défense (ACD). Fondée en 2002 pour défendre et gérer les initiatives de réforme du perfectionnement professionnel au sein des Forces canadiennes, l'ACD a déjà beaucoup amélioré la situation. Bien que le présent projet n'en soit qu'un exemple, il démontre bien les possibilités grandissantes de l'ACD, qui sont le fruit de la synergie créée par les efforts combinés de toutes ses organisations subordonnées. Ainsi, le manuscrit a été produit au Collège des Forces canadiennes (CFC) grâce au travail tant des enseignants que des étudiants de l'établissement. Le manuscrit a ensuite été confié à l'Institut de leadership des Forces canadiennes de l'ACD, dont le rôle est d'administrer la Presse de l'ACD, mise sur pied il y a peu. La Presse de l'ACD a été créée dans le but de faire paraître des ouvrages savants et spécialisés qui deviendront partie prenante d'un ensemble de connaissances typiquement canadien sur le leadership opérationnel et la profession des armes, afin de faciliter le perfectionnement professionnel des membres du ministère de la Défense nationale (MDN) et des Forces canadiennes (FC). C'est également un outil qui permettra de sensibiliser et d'informer le grand public au sujet de l'apport considérable du MDN et des FC et sur l'expérience militaire canadienne dans son ensemble.

C'est pourquoi le présent livre, diffusé par la Presse de l'ACD, représente non seulement un autre des concepts et services novateurs offerts par l'ACD pour favoriser l'épanouissement intellectuel et la pensée critique chez les militaires canadiens, mais également la transformation des FC en une organisation qui apprend. Le perfectionnement professionnel est la pierre angulaire du métier des armes, et l'Académie canadienne de la Défense entend jouer un rôle de premier plan dans le processus de refonte et de transformation de nos normes et de nos compétences professionnelles.

Je suis convaincu que le livre que vous tenez entre vos mains vous captivera, et j'espère qu'il saura aiguillonner le débat sur la profession des armes au Canada. Je vous invite à prendre part à ces discussions et à faire entendre votre voix pour contribuer au professionnalisme des forces armées de ce pays.

**Major-général Paul Hussey**  
**Commandant, Académie canadienne de la Défense**

## INTRODUCTION

Au cours des sept années qui se sont écoulées depuis que le premier cours supérieur des études militaires (CSEM) a été donné au Collège des Forces canadiennes (CFC), à Toronto, enseignants et étudiants ont acquis beaucoup plus de connaissances sur l'art opérationnel au CFC. Même si le CSEM a permis de canaliser tous les efforts en ce sens, divers autres programmes du CFC ont aussi contribué à approfondir notre savoir sur l'art opérationnel (également désigné « art des opérations »), notamment, le cours de commandement et d'état-major et le nouveau programme de maîtrise en études de la défense. De larges pans de ces connaissances ont été rendus accessibles sous diverses formes dans le site Web du CFC grâce au travail de Cathy Murphy, la responsable du Centre d'information spécialisée du CFC, et de son équipe. Les chercheurs ont néanmoins parfois du mal à trouver certains renseignements et documents précis sur l'art opérationnel, compte tenu de la quantité phénoménale d'information qu'ils peuvent consulter par le truchement du site Web.

Afin de régler ce problème, les gens du CFC ont décidé de prendre deux initiatives afin de faciliter l'accès à ce savoir sur l'art des opérations. La première initiative se présente sous la forme d'un site Web baptisé « L'Art opérationnel—perspectives canadiennes », qui a été créé dans le but d'offrir un tronc commun de connaissances que pourront aisément consulter ceux et celles qui veulent en apprendre plus sur l'art opérationnel, tel qu'il est perçu dans une optique canadienne. La seconde initiative est la publication d'une série de livres, dont le présent ouvrage est le premier, afin que certains éléments choisis du site Web puissent être lus en copie papier.

Le présent livre inaugure cette série de publications, parce qu'on y jette les fondements sur lesquels les ouvrages suivants reposeront. Lorsque nous nous sommes engagés sérieusement dans l'étude de l'art opérationnel au CFC, nous savions bien que les militaires canadiens avaient emprunté la majorité de leurs concepts et de leur doctrine en la matière à leurs alliés, au premier chef, les Américains. Plus le temps passait toutefois, et à mesure que notre étude et notre réflexion se précisaient, nous avons constaté qu'il existe des approches typiquement canadiennes de l'art opérationnel, qui prennent racine dans notre culture nationale et militaire autant que dans nos expériences historiques. Le présent ouvrage présente ces perspectives canadiennes à ses lecteurs, tout en jetant un certain éclairage sur leur genèse.

Le livre que vous avez entre les mains est divisé en deux parties. Dans la première, on envisage l'étude de l'art opérationnel dans un contexte canadien, alors que dans la seconde, des officiers supérieurs canadiens se relaient pour présenter au lecteur les concepts de l'art opérationnel. Dans la première partie du livre, Allan English commence par passer rapidement en revue l'évolution de l'art des opérations dans une perspective canadienne. L'essai suivant, écrit par Howard Coombs, porte sur l'évolution de la pensée opérationnelle au Canada. Le troisième texte, dont l'auteur est Gordon Peskett, offre un nouveau modèle graphique complet des niveaux de guerre, qui peut servir dans toute la gamme des opérations militaires au XXI<sup>e</sup> siècle. Le dernier essai de cette partie, celui de Daniel Gosselin, établit un cadre pour comprendre l'art opérationnel au Canada, en décrivant les tensions qui se sont manifestées au cours des cinquante dernières années entre les concepts de l'unification et la notion de service fort; des tensions qui persistent à ce jour. Cette première partie a pour but de fournir au lecteur une information générale, de faire une mise en situation qui peut l'aider à comprendre le contexte dans lequel les concepts qui lui seront ensuite présentés ont été élaborés. Nous croyons de plus que ce contexte se révélera également utile relativement aux initiatives de transformation ultérieures des Forces canadiennes (FC), dont les plus récentes ont été mises en branle par le Général Rick Hillier depuis sa nomination au poste de Chef d'état-major de la Défense, en février 2005.

La seconde partie de l'ouvrage présente un certain nombre de concepts associés à l'art opérationnel, mis au point par des officiers supérieurs canadiens qui ont acquis une vaste expérience dans des fonctions de commandement et d'état-major, et dont ils ont couché par écrit les différents aspects et les rouages alors qu'ils étudiaient au CFC. Ces concepts sont présentés dans le présent livre pour plusieurs raisons : pour les faire connaître à plus de gens, pour que le lecteur sache comment les idées au sujet de l'art des opérations ont évolué au sein des FC et enfin, pour montrer comment les auteurs se sont servis des idées de ceux qui les ont précédés au CFC. Le premier essai, écrit par John Dewar, démontre que dès le premier CSEM, donné à l'automne 1998, on s'était déjà rendu compte que l'application de l'art opérationnel au Canada posait des problèmes. Il est intéressant de souligner qu'un certain nombre des idées de Dewar restent pertinentes du point de vue des plus récentes initiatives de transformation des FC. Le deuxième essai de cette seconde partie de l'ouvrage est un examen réalisé par Gerald Pratt, et qui porte sur un cas précis de lacune grave dans la doctrine interarmées, causée par une « collision entre les doctrines des services » quant à l'usage qui devrait être fait des puissances aérienne et terrestre dans le cadre d'une campagne interarmées. Son étude montre pourquoi il peut

être malaisé de produire une doctrine interarmées quand les hypothèses fondamentales sur la conduite des opérations divergent. Christopher Killford offre une clé pour résoudre cette énigme dans l'essai suivant. Il propose une nouvelle façon de mettre l'art opérationnel en application, en insistant sur la création de conditions propices à un prompt départ des forces armées du champ de bataille, en concevant des campagnes permettant d'atteindre le meilleur état final militaire et civil possible. Dans le quatrième essai de la deuxième partie, Jonathan Vance soutient que la « guerre de participation » est la « façon de faire la guerre » propre au Canada, ce qui fait que, cela dit, les FC doivent élargir leur assise doctrinale, de sorte à y incorporer une base solide permettant d'expliquer comment les forces tactiques canadiennes contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques canadiens dans la « guerre de participation ». James Simms propose ensuite un modèle « fonctionnel » de l'art opérationnel, fondé sur une analyse de la participation canadienne aux récentes opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique orientale. Le modèle de Simms est très différent des modèles traditionnels de l'art des opérations, mais il est conçu pour être malléable et adaptable aux divers types d'opération que les FC pourraient devoir mener dans l'avenir. Le sixième essai, dont l'auteur est Craig King, retient une autre étude de cas, une opération de soutien de la paix récente en Bosnie-Herzégovine, pour examiner l'art opérationnel dans le contexte des opérations basées sur les effets (OBE). Il conclut que les FC devront étudier avec soin le concept des OBE pour s'assurer qu'il est correctement compris et appliqué dans la doctrine canadienne qui porte sur l'art opérationnel. L'essai de Pierre Lessard complète cette partie du livre en proposant un nouveau modèle de conception des campagnes à l'ère de l'après-11 septembre 2001, en se servant de l'art opérationnel pour réunir les fins stratégiques aux moyens du niveau opérationnel, afin de trouver des façons de gagner la guerre comme d'installer la paix. Le mot de la fin des éditeurs, qui vient clore l'ouvrage, se veut une récapitulation des principaux thèmes abordés dans les essais présentés ici.

Le présent livre a été produit dans le cadre du programme de rayonnement du CFC, afin de diffuser les connaissances acquises au CFC et d'alimenter les gens intéressés par l'étude des sujets pertinents du point de vue de l'éducation professionnelle militaire. Nous considérons par conséquent que le présent livre peut jouer un rôle de catalyseur dans un débat auquel nous invitons les lecteurs à participer.



# PARTIE I

L'art opérationnel  
dans le contexte canadien



## CHAPITRE 1

### L'ART OPÉRATIONNEL : THÉORIE, PRATIQUE ET INCIDENCES FUTURES<sup>1</sup>

---

*Allan English*

#### PARTIE 1 – INTRODUCTION

##### GÉNÉRALITÉS

L'art opérationnel est au cœur de l'exercice de la profession des armes aujourd'hui. Une grande partie du programme d'études de la plupart des collèges d'état-major et de guerre du monde occidental est consacrée à l'art opérationnel. Et pourtant, de nombreux praticiens ne comprennent pas très bien le contexte dans lequel l'art opérationnel a pris forme, surtout au cours des vingt dernières années. Ils sont ainsi peu nombreux les praticiens à saisir comment les concepts qui sous-tendent l'art opérationnel ont émergé et évolué au fil du temps. Le présent chapitre a donc pour but d'explorer les racines théoriques et historiques de l'art opérationnel, afin de mieux comprendre son contexte et ses principaux concepts et de cerner leur incidence sur l'exercice actuel et à venir de cet art. Ce chapitre s'appuie sur une série de conférences que j'ai données dans le cadre du cours supérieur des études militaires au Collège des Forces canadiennes (CFC) au cours des sept dernières années. Pour en apprendre plus sur ces questions, les lecteurs sont invités à consulter les bibliographies offertes en ligne par le Centre d'information spécialisée (CIS) du CFC ou la version électronique des essais rédigés par des étudiants du CFC, qui sont également accessibles en ligne dans le site Web du CIS.

Le présent chapitre est divisé en cinq grandes parties. Dans la première partie, les lecteurs se familiariseront avec certains concepts fondamentaux de l'étude de la profession des armes. Dans la deuxième partie, on retrace l'origine de l'art opérationnel dans sa forme actuelle. La troisième partie offre une analyse des diverses interprétations du concept de guerre de manœuvre et de leur incidence sur l'art opérationnel. Dans la quatrième partie, on examine l'influence que peuvent avoir les tendances en matière de conduite de la guerre et de règlement des conflits sur l'art opérationnel. La cinquième partie offre un résumé de la question et conclut par des réflexions sur les répercussions de cette analyse sur l'avenir de l'art opérationnel.

Habituellement définie comme « l'emploi de forces militaires en vue de l'atteinte d'objectifs stratégiques dans un théâtre d'opérations par la conception, l'organisation, l'intégration et l'exécution de stratégies, de campagnes, d'opérations d'envergure et de batailles »<sup>2</sup>, la mise en pratique de l'art opérationnel permet aux militaires professionnels d'orchestrer des campagnes au cours desquelles les interventions tactiques sont liées aux objectifs stratégiques. Étant donné son importance, la question de l'art opérationnel a fait couler beaucoup d'encre au cours des vingt dernières années. Jusqu'à tout récemment, cependant, le débat s'articulait autour de concepts élaborés au sein des forces terrestres. De nos jours, les forces aériennes et maritimes remettent en question nombre de ces concepts et élaborent leurs propres outils conceptuels pour expliquer leur façon d'exercer l'art opérationnel. Bon nombre des idées véhiculées au fil des discussions s'enracinent dans les théories sur la guerre et l'expérience antérieure.

Avant de se lancer dans la présente étude de l'art opérationnel, il faut répondre à une question que pourront se poser certains des militaires qui liront le présent ouvrage : « Pourquoi devrais-je étudier les aspects théoriques et historiques de ma profession? » Selon l'écrivain et cinéaste canadien Gwynne Dyer, la guerre (terme qui, dans le présent ouvrage, désigne toute la gamme des conflits) est une institution centrale de l'humanité<sup>3</sup>. La guerre n'est pas une succession interminable d'accidents historiques, ni le résultat d'une cause unique et simple comme le capitalisme, la surpopulation ou les actes perpétrés par de sombres individus. En réalité, la guerre est plus ou moins devenue une institution fonctionnelle de la société, puisqu'elle conférait des avantages aux sociétés qui en maîtrisaient l'art, bien qu'elle s'accompagnât parfois d'un lourd tribut<sup>4</sup>. Pour ceux qui ne maîtrisaient pas l'art de la guerre, les conséquences pouvaient être catastrophiques. Machiavel (1469-1527), qui a produit son œuvre dans une Italie alors ravagée par les guerres maladroitement menées par des étrangers, écrivait de sorte que dirigeants et conquérants puissent faire leur travail comme il se doit<sup>5</sup>. Il appartient donc aux militaires professionnels d'étudier leur profession afin d'être en mesure de l'exercer correctement et, à l'instar d'un chirurgien habile, de minimiser les conséquences des interventions nécessaires sur le corps social. La profession des armes, comme les autres professions, s'appuie sur des théories pour expliquer le pourquoi et le comment des choses. Comme l'ingénieur qui étudie les aspects théoriques et pratiques de sa discipline, le militaire doit comprendre les théories de son champ d'activité avant de pouvoir être qualifié de véritable professionnel. C'est un fait admis chez les militaires américains, et toute la doctrine américaine relative aux opérations, doctrine à laquelle nous renvoyons abondamment, trouve son

origine dans les théories sur la guerre. Pour que les Forces canadiennes (FC) puissent maintenir une interopérabilité sans failles avec les forces américaines, leurs officiers doivent posséder eux aussi ce bloc de connaissances.

Il y a des siècles que la guerre est un objet d'étude, et ce travail intellectuel a produit une foule de documents et de théories qui peuvent aider les militaires de carrière à approfondir leurs connaissances professionnelles. La guerre reste néanmoins un phénomène difficile à étudier, car c'est un sujet en constante mutation qui évolue au gré des progrès technologiques, des changements culturels et de la conjoncture économique et politique. Malgré ces difficultés, « l'expérience acquise par l'histoire est infiniment plus longue, plus étendue et plus variée que l'expérience individuelle »<sup>6</sup>, et elle donne par conséquent à ceux qui l'étudient accès à une base de données beaucoup plus vaste que ce que permet l'expérience personnelle. Il n'en demeure pas moins que l'apprentissage historique est un chemin parsemé d'embûches. Tout d'abord, chaque époque se distingue des autres par son contexte, ses enjeux et ses personnages publics. Il est donc rare que l'on puisse tirer du passé des enseignements directement applicable à une situation contemporaine. Le passé offre plutôt un souvenir éclairé d'événements antérieurs. Il nous fournit des analogies sous la forme de leçons retenues, de thèmes, d'erreurs à éviter, de méthodes invariablement efficaces ainsi que des preuves qui peuvent nous orienter dans notre étude du présent et de l'avenir. L'histoire témoigne aussi de la pratique, qui peut servir à évaluer et à modifier la doctrine en vigueur. Les forces armées américaines, par exemple, ont mis sur pied un vaste programme d'histoire pour consigner, analyser et diffuser les leçons tirées des opérations antérieures. À l'intérieur de nombreux volets de ce programme, on interroge les leaders en poste pour qu'ils témoignent de leurs expériences, alors qu'elles sont encore fraîches à leur mémoire. Un programme canadien permettant de consigner systématiquement les expériences des hauts dirigeants qui ont participé à diverses opérations commence à peine à être mis en place, et le travail d'analyse reste très fragmentaire au Canada. L'histoire peut aussi servir à illustrer et à expliquer la doctrine ainsi qu'à accroître la pertinence, dans la pratique, des prescriptions arides des manuels de doctrine. Cette technique a été adoptée dans les nouveaux manuels de doctrine américains, qui contiennent désormais des vignettes historiques destinées à rendre plus vivants les principes de doctrine au moyen d'exemples réels puisés dans le passé<sup>7</sup>.

Aussi utile que puisse être l'étude du passé, il faut connaître le contexte dans lequel les événements historiques sont survenus. Un large pan de ce contexte repose sur les antécédents et la personnalité des théoriciens de la guerre, qui

sont influencés par les mêmes variables que le phénomène de la guerre en tant que tel. Par exemple, l'expérience personnelle des théoriciens, leur idéologie, leur religion, leur culture et leur situation économique (autrement dit, qui les paie), sont autant de facteurs qui influent sur leurs théories. Si certaines théories résistent bien au passage du temps, d'autres franchissent moins bien les frontières temporelles et culturelles. En outre, l'opinion que nous pouvons avoir de certains théoriciens change selon le contexte dans lequel nous évoluons. Ainsi, Machiavel, que l'on dépeint le plus souvent de nos jours comme un réaliste invétéré, passait plutôt pour un incorrigible idéaliste aux yeux de ses contemporains en 1513, selon O'Connell<sup>8</sup>. Pour faire une bonne étude de la guerre, il faut être conscient de ces facteurs et en tenir compte.

## THÉORIE ET PRATIQUE

Une autre notion importante que nous devons aborder dans l'étude de l'art opérationnel, c'est la « théorie ». Un certain nombre de commentateurs ont souligné à quel point le théoricien militaire Clausewitz est fréquemment cité dans les ouvrages de doctrine des différents services des forces américaines et que ses théories semblent orienter la formulation d'une bonne partie de la doctrine américaine<sup>9</sup>. Pourtant, la théorie n'est pas toujours bien articulée pas plus qu'elle n'est toujours décrite correctement au niveau opérationnel, et ce, bien que les concepts théoriques fassent partie intégrante de l'art opérationnel, comme nous le verrons<sup>10</sup>.

Une des raisons pour lesquelles la théorie est rarement bien articulée dans la doctrine de niveau opérationnel, c'est que les points de vue divergent quant à la façon de l'utiliser. À titre d'exemple, j'ai choisi trois des principales définitions du mot « théorie »<sup>11</sup>. L'une d'elles, « connaissance abstraite d'un art par opposition à l'exercice de cet art », explique pourquoi certains officiers dédaignent l'étude des théories de la guerre. Ainsi, il y a à peine trois ans de cela, des étudiants d'un cours supérieur au CFC contestaient la nécessité d'étudier la théorie et l'histoire de la guerre dans le cadre de leur cours. Ils étaient d'avis, comme le croient encore certains officiers, que les théories abstraites ne sont d'aucune utilité dans la réalité de la guerre. Ils ne se rendaient pas compte que l'art opérationnel repose en bonne partie sur des concepts abstraits comme la synchronisation, l'intégration, les manœuvres, les centres de gravité, etc.

Les principales définitions que donnent les dictionnaires du mot « théorie » reprennent certaines des idées de deux écrivains parmi les plus influents dans le domaine militaire. La définition selon laquelle la théorie est une « vision

intégrée des principes fondamentaux qui sous-tendent une science ou ses applications pratiques » pourrait servir à caractériser la manière d'aborder l'étude de la guerre propre à Jomini (1779-1869). Jomini attachait une importance particulière aux règles décisionnelles et aux résultats opérationnels et conceptualisait la guerre comme une grande partie d'échecs; sa conception de la guerre est étonnamment durable. C'est notamment le cas aujourd'hui, en cette ère de guerre assistée par ordinateur, où la conception occidentale de la guerre moderne repose en bonne partie sur le paradigme de Jomini. Donc, selon John Shy, Jomini mérite plus que Clausewitz le titre équivoque de fondateur de la stratégie moderne<sup>12</sup>.

Une autre définition, « vision spéculative ou conjecturale d'une chose », est très proche de la conception de Clausewitz (1780-1831) sur la façon d'utiliser les théories. Clausewitz avait une vision fortement inspirée de la philosophie de Kant et abordait l'étude de la guerre sous l'angle dialectique de la thèse, de l'antithèse et de la synthèse. Dans son ouvrage *De la guerre*, il révisait constamment ses hypothèses et passe de l'état idéal à l'état réel de la guerre et inversement. Dans bon nombre des ouvrages que l'on retrouve dans la documentation militaire américaine sur l'art opérationnel, on cite Clausewitz hors contexte, comme s'il avait rédigé un mode d'emploi sur la conduite de la guerre. Ce n'est pourtant pas le cas. Il a rédigé un traité dans le but de nous aider à mieux comprendre le phénomène de la guerre en misant sur le débat et la synthèse de concepts concurrents. Au dire de Young, c'est ce qui confère au livre *De la guerre* son caractère intemporel, mais en ce sens, il n'est pas non plus tout à fait correct de qualifier une stratégie ou une doctrine de « clausewitzienne »<sup>13</sup>.

Dans le monde actuel, où les notions scientifiques exercent une forte influence sur nos vies, nous attendons en règle générale d'une théorie qu'elle puisse établir des liens de causalité ou mettre au jour les rouages des événements<sup>14</sup>. Williamson Murray soutient cependant que même si les théories et les modèles peuvent faciliter l'analyse, ils ne peuvent par ailleurs pas offrir de formules qui seraient garantes de victoires militaires, parce que la réalité de la guerre est beaucoup trop subtile et complexe pour être réduite à une théorie. Il affirme qu'au mieux les théories peuvent servir à organiser les éléments complexes du monde réel aux fins d'étude de la guerre car, comme le laisse entendre Clausewitz, « les principes, les règles, voire les systèmes » de stratégie échouent à la tâche dans un domaine où règnent la chance, l'incertitude et l'ambiguïté. Pourtant, bien que les variables n'aient pas les mêmes effets selon la situation, certains effets se manifestent avec une impressionnante régularité<sup>15</sup>. Certains

auteurs ont récemment laissé entendre que la théorie du chaos pourrait jeter un nouvel éclairage sur l'étude de la guerre et constituer un champ d'exploration prometteur dans l'avenir<sup>16</sup>.

Enfin, les théories constituent une importante partie du processus d'édification de la doctrine. Parallèlement à l'analyse des progrès techniques et des expériences de l'histoire récente, la théorie est l'un des ingrédients clés de l'élaboration d'une doctrine efficace<sup>17</sup>. C'est pourquoi la théorie et l'histoire sont des alliés indispensables des militaires professionnels engagés dans l'étude de leur métier.

## PARTIE 2 – L'ART OPÉRATIONNEL

### ORIGINES

Maintenant que nous avons vu certains concepts importants, il est temps de passer aux origines de l'art opérationnel en usage dans les armées occidentales contemporaines. Dans la présente partie de ce chapitre, nous étudierons le contexte qui sert de toile de fond aux définitions actuelles de l'art opérationnel et en examinerons les incidences pour ceux qui exercent cet art.

**Définitions.** L'un des problèmes que pose l'étude de l'art opérationnel aujourd'hui, c'est l'absence de consensus autour de la signification du terme « opérationnel », notamment lorsqu'il est employé pour décrire le niveau de la guerre, comme dans l'expression « niveau opérationnel de la guerre » (niveau opératif). Le Brigadier-général Shimon Naveh, réserviste au sein des Forces israéliennes de défense et chargé de cours au Cumming Center for Russian and East European Studies de l'Université de Tel-Aviv, va jusqu'à affirmer que la multitude de définitions qui sont données du niveau opérationnel de la guerre soulève de sérieux doutes sur sa validité et la nécessité d'une théorie distincte pour les opérations<sup>18</sup>.

Le problème tient en partie au fait que le terme anglais « *operational* » (opérationnel), qui est en usage au sein des forces armées de langue anglaise de par le monde, a de nombreuses acceptions. Selon Bruce Menning, le terme « opération » est utilisé depuis au moins le XVII<sup>e</sup> siècle pour décrire ce que les armées européennes faisaient sur le terrain, et la conduite des opérations, dans ce contexte, faisait partie intégrante de la stratégie<sup>19</sup>. Pendant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, le terme « opérationnel » a pris le sens suivant : « qui participe ou est relatif aux opérations militaires actives par opposition

à qui est à l'entraînement ou en réserve » ou « qui est prêt à remplir une fonction voulue »<sup>20</sup>. Les équipages d'aéronefs canadiens et d'autres forces du Commonwealth l'ont utilisé dans ce contexte pendant la Seconde Guerre mondiale pour signifier que quelqu'un était prêt à partir en « opération » (ce que les forces aériennes des États-Unis appelaient des « missions »)<sup>21</sup>. Le terme « opérationnel » est encore utilisé dans ce sens au sein des FC, notamment dans l'expression « unité d'entraînement opérationnel », qui désigne une organisation ayant pour fonction d'entraîner les diplômés des programmes d'instruction élémentaire des équipages aériens, afin de les préparer à voler avec des escadrons « opérationnels » ou de première ligne.

L'utilisation plus récente du terme « opérationnel » dans des expressions comme « niveau opérationnel de la guerre » et « art opérationnel » a donné au terme un autre sens dans un nouveau contexte. La signification de l'expression « niveau opérationnel de la guerre » fait désormais l'objet d'un certain consensus dans les principales publications interarmées canadiennes et américaines. Selon les grands thèmes que l'on retrouve dans la plupart des publications interarmées occidentales, le niveau opérationnel fait le pont entre les objectifs stratégiques et l'emploi tactique des forces, et l'exercice de l'art opérationnel suppose la planification, la conduite et le maintien en puissance d'opérations ou de campagnes d'envergure<sup>22</sup>.

Au Canada, les définitions officielles rendent compte des différentes acceptions du terme. Par exemple, « ces opérations sont définies comme étant *l'emploi d'un ou plusieurs éléments des FC pour exécuter une mission donnée* » [italique dans le document d'origine]<sup>23</sup>. Le niveau opérationnel du conflit est défini comme suit dans la doctrine interarmées canadienne :

Le niveau opérationnel est celui de la planification, de la conduite et de la poursuite de campagnes et de grandes opérations dans le but d'atteindre les objectifs stratégiques dans un théâtre ou une zone d'opérations. À ce niveau, on associe la tactique et la stratégie en fixant les objectifs opérationnels nécessaires à la réalisation des objectifs stratégiques, en établissant l'ordre des actions permettant d'atteindre les objectifs opérationnels et en prenant des initiatives propres à engager et à poursuivre lesdites actions grâce à la mise en place des ressources adéquates. Les activités qui en découlent mettent en jeu une dimension temporelle et spatiale plus vaste que la tactique : elles assurent le soutien logistique et administratif des forces tactiques et fournissent les moyens d'exploiter les succès tactiques en vue d'atteindre les objectifs stratégiques.

Le niveau opérationnel n'est pas défini par le nombre et la taille des forces ou l'échelon du quartier général engagé. Dans un conflit à grande échelle, un corps d'armée peut être le niveau de commandement opérationnel le plus bas. Dans les conflits à plus petite échelle, toutefois, les activités du niveau opérationnel peuvent se dérouler bien plus bas. Quelle que soit sa taille, la force militaire ayant mission d'atteindre un objectif stratégique est employée au niveau opérationnel<sup>24</sup>.

Malgré le consensus général sur l'emploi du terme « opérationnel » dans la doctrine des forces occidentales, la définition des termes clés associés à l'art opérationnel dans les sources officielles manque parfois d'uniformité. Peskett analyse ainsi les différences de définition de certains aspects de la doctrine opérationnelle dans diverses publications occidentales :

Amalgame des doctrines des États-Unis et de l'OTAN, la publication interarmées dominante au Canada, *Opérations des Forces canadiennes*, est en règle générale fidèle à ces publications pour ce qui est des niveaux et des définitions. Il existe cependant de petites différences terminologiques entre les trois doctrines, qui entraînent néanmoins des difficultés d'étiquetage importantes. La doctrine de l'OTAN parle de « niveaux des opérations », qu'elle subdivise en « stratégique militaire », « opérationnel » et « tactique ». Dans la doctrine américaine, il est question de « niveaux de guerre », lesquelles se subdivisent en « stratégique », « opérationnel » et « tactique ». La doctrine canadienne, telle qu'elle est présentée dans *Opérations des Forces canadiennes*, fait référence à des « niveaux de conflit », et leur subdivision est identique à celle de la doctrine des forces américaines<sup>25</sup>. L'OTAN et le Canada, en changeant l'appellation « niveaux de guerre » pour « niveaux des opérations » et « niveaux de conflit » respectivement, cherchaient probablement à englober davantage que simplement la guerre. Bien que ces nouvelles appellations soient plus exactes techniquement parlant, il sera probablement difficile, dans un cas comme dans l'autre, d'obtenir l'assentiment de toutes les parties, parce que l'expression « niveaux de guerre » est depuis longtemps ancrée dans l'usage. Il y a aussi risque de confusion entre l'appellation « niveaux des opérations » employée à l'OTAN et le « niveau opérationnel » comme tel. Les forces américaines ont réglé le problème en précisant que l'appellation « niveaux de guerre » désigne aussi bien la guerre que les opérations militaires autres que celles de la guerre (MOOTW)<sup>26</sup>.

On trouve également des différences d'usage dans les définitions de l'art opérationnel. La doctrine interarmées américaine définit comme suit l'art opérationnel :

*L'art opérationnel exige une bonne vue d'ensemble, la capacité d'anticiper ainsi qu'une coopération interarmées, interorganismes et multinationale efficace. L'exercice de l'art opérationnel n'est pas l'exclusivité des commandants de forces interarmées; il est le fait également de leurs officiers d'état-major et de leurs commandants subordonnés. L'art opérationnel interarmées s'intéresse non seulement à l'emploi des forces armées et à la menace, mais aussi à l'organisation des efforts de ces forces en fonction du temps, de l'espace et de la finalité recherchée. L'art opérationnel interarmées, en particulier, touche aux méthodes fondamentales et aux difficultés associées à la synchronisation et à l'intégration des forces aériennes, terrestres, navales et aérospatiales ainsi que des unités d'intervention spéciale [italique dans le document d'origine]<sup>27</sup>.*

La définition canadienne de l'art opérationnel s'articule autour des mêmes grands concepts que la doctrine des forces alliées :

L'art des opérations est la technique par laquelle on traduit l'orientation stratégique en actions opérationnelles et tactiques. Il ne dépend pas de la taille des forces engagées, mais il est ce lien indispensable qui se crée entre les objectifs stratégiques militaires et l'emploi tactique des forces sur le champ de bataille grâce à l'exercice habile du commandement au niveau opérationnel. L'art des opérations se manifeste dans la conception, la planification et la conduite de campagnes et de grandes opérations. Il exige que l'on comprenne clairement les conséquences des décisions prises au niveau opérationnel, leurs résultats tactiques et leur impact sur les buts stratégiques. Pour cela, il faut des commandants à la vision large, capables d'anticiper, et aptes à bien comprendre les relations existant entre les moyens et les fins. En exerçant cet art des opérations, le commandant applique son entendement à la situation afin de se créer une vision à transmettre pour l'accomplissement de l'objectif stratégique.

L'art des opérations n'est pas restreint à un niveau de commandement en particulier. Dans son expression la plus simple, il permet de

déterminer quand, où et dans quel but les principales forces vont se combattre. Il gouverne le déploiement de ces forces, leur engagement ou leur désengagement, et la succession d'opérations nécessaires pour atteindre les objectifs opérationnels<sup>28</sup>.

L'aspect de la définition canadienne qui prête peut-être le plus à controverse, c'est que le niveau opérationnel n'est défini ni par la taille, ni par l'effectif des forces armées en cause, mais bien par le résultat d'une action; l'art opérationnel n'est le propre d'aucun échelon de commandement en particulier. Les militaires canadiens s'appliquent à faire valoir ces définitions, mais le Canada a trop peu de chances de mettre en service ce que les Américains considèrent comme des forces de niveau opérationnel (ou de théâtre), c'est-à-dire des formations composées de multiples corps d'armée, des flottes ou des forces aériennes « numérotées », pour permettre aux FC d'affirmer que cela fonctionne au niveau opérationnel. Compte tenu de l'accent mis sur le théâtre d'opérations et les campagnes dans une bonne part de la doctrine opérationnelle occidentale, l'interprétation du Canada ne jouit pas d'une vaste reconnaissance.

Malgré le consensus superficiel qui se dégage des publications occidentales sur la définition du terme « opérationnel » et le statut de mot à la mode qu'il a acquis au sein des forces terrestres américaines et dans les milieux interarmées, il règne encore beaucoup de confusion autour de la connotation et de la signification de ce terme<sup>29</sup>. Dans un article fondamental paru en 1987 sur le niveau opérationnel de la guerre, Edward Luttwak souligne que l'absence complète de terme dans la terminologie militaire anglo-saxonne pour désigner ce qui se passe entre les niveaux tactique et stratégique de la guerre signifie que la plupart des militaires professionnels anglophones sont incapables de concevoir ou de faire la guerre au niveau opérationnel<sup>30</sup>. La conclusion de Luttwak est contestée par ceux qui soutiennent que les États-Unis ont exercé l'art opérationnel pendant la Seconde Guerre mondiale et en Corée<sup>31</sup>, mais cela amène à se demander si la confusion terminologique actuelle n'embrouille pas la réflexion sur le niveau opérationnel de la guerre. Quoi qu'il en soit, selon Luttwak, une fois le terme « opérationnel » adopté par les forces armées américaines, même si c'est un emprunt à un contexte étranger, la capacité de conceptualiser à ce niveau de la guerre est apparue. Luttwak souligne l'importance du caractère englobant du terme, car à son avis, c'est un mot qui réunit des qualités propres à chaque niveau de la guerre, c'est-à-dire la réflexion abstraite au niveau stratégique de la guerre et l'action concrète au niveau tactique de la guerre<sup>32</sup>. Bien que cette interprétation du niveau opérationnel de la guerre fasse des adeptes, elle ne jouit pas d'une reconnaissance universelle,

comme nous le verrons plus tard. D'abord, toutefois, nous allons voir comment le terme « opérationnel » est devenu un mot à la mode dans la doctrine militaire occidentale à la fin du XX<sup>e</sup> siècle.

## INTERPRÉTATIONS DU NIVEAU OPÉRATIONNEL DE LA GUERRE

Il y a diverses façons d'expliquer l'évolution, et du même coup la signification, du niveau opérationnel de la guerre et de l'art opérationnel, mais peu importe l'interprétation retenue, comme le souligne John (Jack) English, ses racines sont profondément ancrées en Europe et dans la doctrine des forces terrestres<sup>33</sup>.

**Interprétation allemande orthodoxe.** L'interprétation la plus orthodoxe de l'évolution de l'art opérationnel repose sur l'exercice de cet art en Allemagne. Les tenants de cette interprétation reconnaissent que les débuts de l'art opérationnel remontent peut-être à Napoléon, qui pouvait manœuvrer de main de maître de nombreux corps d'armée à grande échelle, et qu'on a peut-être même exercé cet art, dans une certaine mesure, pendant la guerre de Sécession aux États-Unis. Cependant, l'art opérationnel aurait véritablement vu le jour sous Helmuth von Moltke, qui fit usage d'un système de commandement souple, coordonné par le grand état-major de la Prusse, pendant la guerre austro-prussienne (1866) et la guerre franco-prussienne (1870-1871). Selon cette interprétation, l'approche opérationnelle de Moltke en ce qui concerne la mobilisation des troupes, les mouvements ferroviaires et la logistique a complètement transformé la nature de la guerre<sup>34</sup>. Selon Menning, pour comprendre cette transformation, il faut examiner comment la nature de la guerre a changé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle. En raison de la taille imposante des forces en présence, il fallait pour la première fois de l'histoire que la stratégie tienne compte non seulement du mouvement des forces dans le théâtre d'opérations, mais aussi de la mobilisation de ces forces et de leur acheminement jusqu'au théâtre de guerre. Les campagnes n'étaient plus des événements finis débouchant sur une bataille unique et déterminante, et la somme des succès tactiques n'était plus un indicateur sûr de la réussite stratégique globale<sup>35</sup>.

On a cependant évoqué la possibilité que le grand état-major allemand ait instauré le palier opérationnel de la guerre moins pour foncer à toute vapeur vers la victoire que pour empêcher que la sphère politique n'interfère dans les opérations militaires, une préoccupation commune à tous les militaires du tournant du XX<sup>e</sup> siècle, selon Michael Geyer. Cette préoccupation a d'ailleurs refait surface à l'occasion d'un certain nombre de campagnes récentes, comme

lors de l'opération *Force alliée*<sup>36</sup>. De toute façon, toujours selon l'interprétation orthodoxe, la compétence de l'armée allemande au niveau opérationnel de la guerre s'est affirmée au cours de la Première et de la Seconde Guerre mondiale, pour atteindre son apogée dans la *blitzkrieg* (guerre-éclair) qui a permis de conquérir la majeure partie de l'Europe entre 1939 et 1942. Toute l'importance accordée au niveau opérationnel de la guerre, toutefois, fit en sorte de tourner la pensée stratégique allemande vers le bas, vers les niveaux tactique et opérationnel, plutôt que vers le haut, c'est-à-dire vers l'atteinte d'objectifs stratégiques. Ainsi, la stratégie d'ensemble de l'Allemagne devint finalement une stratégie militaire, à tel point que les Allemands ont fini par faire abstraction des facteurs politiques et diplomatiques. En dépit de cela, pour certains observateurs, le fait demeure que les Allemands avaient acquis la maîtrise du niveau opérationnel de la guerre.

Ce point de vue est contesté par Geyer, qui soutient que, pendant la Seconde Guerre mondiale, le principal mode d'opération de la Wehrmacht était l'emploi circonstanciel et opportuniste de la force qui, dès 1940, s'était substitué à l'héritage de Schlieffen et au professionnalisme militaire. Selon Geyer, la guerre-éclair relève de « l'opportunisme opérationnel », un credo sans méthodes standard. Dressant les états-majors et les commandants les uns contre les autres dans la quête de résultats optimaux et de la faveur d'Hitler, la guerre-éclair eut comme seul principe directeur de tirer parti au maximum et par tous les moyens des succès à l'échelle locale pour renverser l'ennemi en brisant la détermination de ses dirigeants. Selon Geyer, la guerre-éclair n'était pas une doctrine cohérente, mais elle mit en branle la dernière phase de la lente transformation qui allait faire de l'armée allemande une organisation dirigée par des commandants ne connaissant d'autre principe de guerre que l'optimisation de l'usage de la force à tout prix<sup>37</sup>. Naveh souscrit à l'analyse de Geyer et soutient que le concept de guerre-éclair était l'invention de technocrates opportunistes. C'est ainsi devenu un concept amorphe, sans grande cohérence, qui a dégénéré en un grand nombre de variantes locales élaborées par des officiers qui se faisaient concurrence pour concrétiser les intentions stratégiques d'Hitler, telles qu'ils les comprenaient. L'absence complète de théorie cohérente sur la guerre-éclair, selon Naveh, signifie que la guerre-éclair était tout le contraire d'une notion de doctrine; ce n'était qu'une simple avalanche d'actions tirant profit du succès, non pas à dessein mais par des réussites tactiques<sup>38</sup>. Geyer affirme que, en rétrospective et avec l'aide de certains théoriciens comme Liddell Hart, on a casé ce déferlement d'actions dans quelque chose qu'il n'a jamais été, un concept opérationnel<sup>39</sup>.

Ce qu'on a reproché également à la méthode allemande de la guerre-éclair, c'est qu'elle n'avait pas les fondements intellectuels de la technique soviétique des « opérations en profondeur ». Cela a donné naissance à tout un courant de pensée révisionniste sur l'art opérationnel fondé sur les pratiques soviétiques.

**Interprétation révisionniste soviétique.** La différence fondamentale entre le concept de guerre-éclair des Allemands et la théorie des « opérations en profondeur » des Soviétiques, selon Naveh, réside dans le fait que ces derniers considéraient que la priorité au niveau opérationnel de la guerre était de désorganiser, plutôt que de détruire, les forces ennemies en tant que système. Selon le postulat des Soviétiques, pour vaincre une armée moderne, il ne faut pas chercher à l'anéantir, mais plutôt à lui infliger un choc opérationnel. Les opérations en profondeur mises au point par l'URSS dans les années 1930 avaient par conséquent pour but de dérégler la « boussole cognitive » ou la capacité décisionnelle du système au moyen de manœuvres opérationnelles. Naveh affirme que malgré l'importance du concept de choc opérationnel, ce n'est que récemment qu'on a pris conscience de son intérêt en Occident<sup>40</sup>.

Menning soutient que la conception de la guerre des Soviétiques était particulière, parce qu'elle mettait invariablement l'accent sur la conduite d'opérations à grande échelle axées sur l'intervention terrestre, et qu'elle a donné naissance à toute une école de théoriciens, dont Tukachevsky, Svechin et Triandifilov. Pourtant, malgré sa supériorité intellectuelle, l'URSS fit piètre figure pendant les premières phases de la Seconde Guerre mondiale. Les purges ordonnées par Staline en 1937 et 1938 eurent d'énormes répercussions sur l'Armée rouge : 60 p. 100 des officiers à partir du niveau du commandement divisionnaire furent victimes du NKVD (la police secrète soviétique), et le corps des officiers dans son ensemble fut amputé de 20 à 35 p. 100 de ses effectifs. Bon nombre des meilleurs théoriciens militaires de l'Union soviétique, dont Tukachevsky, furent exécutés, ce qui coupa court au processus de réforme de l'armée fondé sur les opérations en profondeur, plongeant ainsi la pensée militaire soviétique dans le chaos<sup>41</sup>. À la suite des échecs catastrophiques qui se sont succédés au cours des premières années de la guerre, Staline n'eut d'autre choix que de laisser ceux qui savaient mener des opérations en profondeur réintégrer les postes de pouvoir, mais il fallut attendre 1943 pour que les changements soient mis en œuvre à grande échelle, parce qu'il y avait des masses de nouveaux soldats et de nouvelles technologies à assimiler. Ce n'est qu'à ce moment que l'Armée rouge ramena l'art opérationnel sur le champ de bataille, démontrant une maîtrise de cet art capable de soutenir la comparaison avec les succès antérieurs des Allemands.

Les victoires spectaculaires remportées entre 1943 et 1945 par les Soviétiques, qui s'intéressaient à l'armée allemande en tant que centre de gravité du Troisième Reich, « n'étaient pas le produit de la force brute et de l'ignorance », comme on l'a longtemps pensé en Occident, selon le kremlinologue de Sandhurst, Charles Dick. Elles sont le fruit de l'exercice d'un art opérationnel très raffiné qui visait à désorganiser l'ennemi à grande échelle, à le priver de sa capacité de réagir aux changements, à démolir son organisation et le contrôle de ses formations supérieures et, en bout de piste, à l'empêcher de réaliser ses objectifs. Cette maîtrise de l'art opérationnel, selon Jack English, signifie que ce sont les Soviétiques, avec leurs 300 à 400 divisions sur le front Est, qui presque à eux seuls ont infligé la défaite au Troisième Reich, parce que la centaine de divisions alliées qui furent finalement déployées en Europe après 1944 n'auraient pu venir à bout des 285 divisions allemandes sans le concours de l'Armée rouge. Selon la théorie révisionniste, ce sont les Soviétiques qui ont véritablement donné forme à la théorie et à l'exercice de l'art opérationnel en tant que niveau de guerre distinct, et ce, du point de vue de la mission, de l'envergure, de la portée et de la durée des opérations<sup>42</sup>.

Peu importe l'interprétation retenue, on constate que l'Allemagne et l'URSS ont un héritage militaire différent et qu'ils sont partis de fondements philosophiques distincts pour élaborer leur propre version de l'art opérationnel. Une des principales différences réside dans leur philosophie et leur culture du commandement respectives. D'une part, les Soviétiques s'appuyaient sur un système issu des manœuvres d'ordre serré que l'on utilisait sur le champ de bataille aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ainsi qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce système, que les Allemands appellent parfois *normaltaktik* ou *befehlstaktik*, consistait essentiellement à restreindre l'initiative des subalternes en leur fournissant des plans et des ordres détaillés, que tous devaient suivre. D'autre part, l'Allemagne, sous la conduite de Moltke, mit de l'avant la première *auftragstaktik*, une philosophie de commandement qui accordait aux subordonnés une marge de manœuvre suffisante pour atteindre les résultats escomptés en suivant les lignes directrices se dégageant de l'intention de leurs supérieurs<sup>43</sup>.

Ce que semblent oublier de nombreux défenseurs de l'art opérationnel et de la guerre de manœuvre aujourd'hui, c'est que les deux systèmes ont connu du succès. Plutôt que d'affirmer avec insistance que le commandement de mission (*auftragstaktik*) est essentiel à l'exercice de l'art opérationnel, les praticiens devraient admettre que différentes philosophies de commandement peuvent fonctionner, selon les caractéristiques, l'expérience antérieure et la culture de la force armée en cause. De fait, comme Paul Johnston l'a démontré, ces

facteurs ont une incidence capitale sur la façon dont les armées planifient le combat et s'exécutent sur le champ de bataille<sup>44</sup>.

En déployant les plus imposantes armées jamais vues, l'Allemagne et l'URSS furent les premières nations à prendre conscience des défis associés à l'art opérationnel à cette échelle, mais notre connaissance actuelle du niveau opérationnel de la guerre repose sur l'interprétation qu'en a faite l'armée américaine au cours des deux dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle<sup>45</sup>.

**Renaissance de l'armée de terre américaine.** L'armée américaine a exercé, jusqu'à une époque récente, une influence disproportionnée sur l'élaboration de la doctrine interarmées, surtout au niveau opérationnel. Une des figures clés de l'édification de la doctrine moderne de l'armée américaine est le Général Don Starry, à qui l'on doit presque entièrement, selon ses plus fervents admirateurs, la transition de la pensée militaire américaine « d'une doctrine tactique incohérente et sans substance vers une conscience opérationnelle évoluée ». En outre, en institutionnalisant des modèles scientifiques de recherche, d'analyse critique et d'évolution constante, il a donné à la pensée militaire américaine son caractère dynamique pour les années à venir<sup>46</sup>. Pour bien mettre en place le contexte de l'évolution du niveau opérationnel de la guerre à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, voici un bref aperçu du développement de la pensée militaire américaine selon Starry, qui, en tant que commandant du Training and Doctrine Command (TRADOC) de 1977 à 1981, soit au cœur de la renaissance de la pensée militaire américaine, a eu sur la doctrine interarmées d'aujourd'hui une influence considérable<sup>47</sup>.

Selon Starry, jusqu'en 1945 (sauf de très rares exceptions), le système militaire américain était conçu pour écraser ses ennemis potentiels par la concentration de sa puissance dans une bataille d'anéantissement national et militaire faisant appel aux techniques de production issues de la révolution industrielle. Bon nombre des alliés des Américains à l'époque voyaient les choses de la même façon. Au dire de l'historien canadien Bill McAndrew, les commandants des forces alliées pendant la Seconde Guerre mondiale ont bâti leurs campagnes sur le modèle du combat d'attrition de 1914-1918. Ils avaient tendance à régler les problèmes opérationnels par des moyens techniques et attaquaient habituellement l'adversaire à son point le plus fort « après l'avoir enterré au moyen de tonnes d'explosifs détonants »<sup>48</sup>.

Après la Seconde Guerre mondiale, les Américains révisèrent leur doctrine à la lumière de l'expérience acquise ainsi que des premières évaluations

des opérations menées par les forces soviétiques. Mais ce qui eut le plus d'influence, ce fut leur perception de la performance de la Wehrmacht allemande, perception qui se transforma chez certains en « culte obsessionnel de la guerre-éclair »<sup>49</sup>. Certains Américains étaient aussi enclins à faire abstraction de l'expérience soviétique, parce que les forces alliées avaient moins d'espace de manœuvre en Europe de l'Ouest, compte tenu de la densité beaucoup plus grande des troupes (p. ex., en Normandie, la densité était deux fois et demie supérieure à celle des Soviétiques, sur le front Est)<sup>50</sup>; il ne faut pas oublier que les Soviétiques constituaient l'« ennemi » pendant la guerre froide.

Tout de suite après la Seconde Guerre mondiale, selon Starry, l'offensive devint la forme dominante de combat dans la pensée militaire américaine, et le précepte jominien de concentration de la puissance de combat au point décisif s'imposa comme technique opérationnelle de prédilection. Toutefois, une fois la guerre froide enclenchée, l'armée américaine n'était plus assurée d'une supériorité numérique sur les Soviétiques en Europe, et diverses doctrines prônant l'utilisation des armes nucléaires (on pense ici à l'armée dite pentomique, avec ses ogives nucléaires qui étaient jumelées à tous les genres d'armes inimaginables, notamment le mortier Davy Crockett) furent proposées pour rétablir l'équilibre. Pendant la guerre froide, donc, Américains et Soviétiques se désintéressèrent du niveau opérationnel de la guerre, jusqu'à ce que les Américains soient entraînés dans une guerre ouverte d'envergure au Vietnam. L'expérience américaine au Vietnam, qui, malgré sa victoire au niveau tactique, ne s'est pas traduite du point de vue de l'armée américaine par une victoire au niveau stratégique, fut l'un des principaux catalyseurs de la renaissance de la pensée militaire américaine dans les années 1970 et 1980. Le dénouement du conflit au Moyen-Orient en 1973 contribua également à provoquer des changements dans la doctrine de l'armée de terre américaine, vu l'importance accordée au commandement et contrôle (C2), au combat toutes armes et à l'intégration des progrès techniques (missiles antiblindés et à guidage de précision, etc.) et le fait que l'issue du combat dépendait désormais de facteurs autres que des effectifs<sup>51</sup>.

Ce contexte donna naissance à la doctrine de la « défense active » (dont il est question dans la version de 1976 du manuel de doctrine de l'armée de terre américaine [FM 100-5] intitulé *Operations*), destinée à stopper les troupes soviétiques en Europe. Cependant, comme le souligne Starry, cette doctrine ne cadrerait pas avec la vision des Américains, obsédés par l'offensive comme forme décisive de combat, d'où la controverse dont elle fit l'objet tant au sein de la collectivité militaire que du milieu universitaire quasi immédiatement après sa

parution. De ce débat naquit le concept de « combat aéroterrestre » (*AirLand Battle*), que Starry décrit comme la fusion de la défense active et de l'attaque en profondeur des forces ennemies des échelons de renfort dans le cadre du même combat. Cette forme de combat exige que l'on prenne et conserve l'initiative par les manœuvres et les tirs, et Starry la dépeint comme « une défense offensive grandiose » dans la tradition des Washington, Lee, Jackson et MacArthur. Cependant, le concept de combat aéroterrestre contrastait avec les perceptions historiques des Américains de ce qu'il fallait mettre en œuvre pour remporter la victoire, eux qui s'inspiraient de « l'héritage napoléonien de l'armée américaine et de son obsession à l'égard des concepts de concentration issus de la révolution industrielle » et de ce que Starry décrit comme « notre idée fixe de vouloir substituer la technologie par les effectifs ». Certains commentateurs soulignent que la version de 1982 de la doctrine opérationnelle du combat aéroterrestre demeure imparfaite, car avec des affirmations comme « l'objectif de toutes les opérations est de détruire les forces adverses », on continue de confondre, comme dans le cas de la guerre-éclair, destruction tactique et perturbation opérationnelle<sup>52</sup>.

Le mécontentement suscité par le concept de combat aéroterrestre amena une nouvelle révision du FM 100-5. La principale différence entre les versions de 1982 et de 1986 tient au fait que le nouveau manuel accorde une plus grande place aux campagnes et soutient davantage les opérations comportant de multiples engagements. La version de 1986 du FM 100-5, la dernière version du manuel de doctrine de niveau opérationnel de l'armée de terre américaine paru avant le déclenchement de la guerre du Golfe, a été saluée par de nombreux observateurs comme le parfait exemple de doctrine de niveau opérationnel. L'essence de l'art opérationnel, dans la version de 1986 du FM 100-5, tiendrait à l'identification du centre de gravité de l'ennemi et à la concentration d'une puissance de combat supérieure sur ce point pour remporter un succès décisif. Ce manuel s'inscrivait dans un effort de redéfinition du niveau opérationnel de la guerre dans le but d'élaborer une doctrine s'appuyant sur une vision globale et unifiée de la guerre. Pour la première fois, un manuel de premier plan de l'armée de terre définissait véritablement l'art opérationnel. Les principaux concepts de cette définition, « l'emploi des forces armées dans le but d'atteindre des objectifs stratégiques dans un théâtre de guerre ou un théâtre d'opérations » par la conception et la conduite de campagnes et d'opérations majeures, forment encore aujourd'hui l'assise des définitions actuelles de l'art opérationnel<sup>53</sup>.

Naveh soutient que l'armée de terre américaine s'est inspirée du modèle soviétique des « opérations en profondeur » pour définir sa nouvelle doctrine

de niveau opérationnel, bien que ce soit elle qui la première a appliqué la théorie des systèmes au domaine des manœuvres opérationnelles. Naveh allègue que, ce faisant, l'armée américaine a rejeté bon nombre des concepts clausewitziens antérieurs ainsi que la doctrine de la guerre-éclair<sup>54</sup>. L'opinion de Naveh contraste avec le récit que fait Swain de l'élaboration de la version de 1986 du FM 100-5, Swain soutient en effet que l'art opérationnel y est défini en termes clausewitziens et que, même si les écrits théoriques qui sous-tendent la version de 1986 du FM 100-5 sont de Triandafilov et de Tukhachevsky, les modèles sont considérés comme étant Patton, Rommel, Guderian et Manstein, parce que les concepteurs de la version de 1986 étaient « fascinés par les praticiens allemands de la guerre-éclair ». Swain soutient également que les auteurs de la version de 1986 du FM 100-5 ont fait beaucoup d'efforts pour harmoniser la vision de la guerre de la force aérienne américaine, axée *a priori* sur le théâtre, avec le souhait des commandants de corps d'armée de voir leurs propres activités appuyées par des ressources aériennes fiables. Les commandants de corps d'armée se seraient fait dire qu'ils ne pouvaient espérer compter sur un appui aérien s'il ne cadrait pas avec les priorités dans le théâtre. Swain affirme qu'ils ont accepté ce principe avec philosophie, mais que la question a continué de soulever chez eux beaucoup de passion pendant la guerre du Golfe, malgré la doctrine de l'armée de terre<sup>55</sup>.

Ce qui surprend le plus Swain en ce qui concerne l'adoption de l'art opérationnel par l'armée américaine, c'est que le processus fut presque entièrement artificiel, abstrait et mimétique et qu'il a fallu beaucoup de négociations entre les divers intérêts opposés (ou tribus) au sein de l'armée de terre<sup>56</sup>. À titre d'exemple, un des auteurs de la version de 1986 du FM 100-5 a indiqué que les premières ébauches ne faisaient pas mention des centres de gravité parce que les auteurs n'y voyaient pas un concept théorique valide. Les auteurs reçurent cependant l'ordre de leur supérieur d'inclure ce concept, une notion aujourd'hui largement accréditée. Naveh soutient que dans l'historiographie officielle, qui est ici présentée sommairement, on n'a pas ménagé les efforts pour passer sous silence le rôle joué par le groupe de réformateurs civils des opérations dans l'apparition de la crise cognitive qui a mené à la genèse de la théorie de l'art opérationnel<sup>57</sup>.

Le FM 3-0, intitulé *Operations* et paru le 14 juin 2001, a remplacé la version de 1993 du FM 100-5. Le manuel s'est vu attribuer un nouveau numéro pour concorder avec la série des publications interarmées des forces américaines et renferme également quelques nouveautés. Par exemple, on s'intéresse davantage aux processus intellectuels du commandant : visualiser, décrire et

commander. On y décrit l'art opérationnel comme étant la conceptualisation de la vision du commandant, ce qui consiste à traduire cette vision sous forme de directives de planification ou d'intention, puis à publier des plans et des ordres, auxquels succéderont la préparation et l'exécution de l'opération. Le manuel comporte également une nouvelle partie sur la façon d'adapter une force en fonction d'une opération donnée et sur la manière d'avancer sur un point décisif avec une force décisive. De plus, le FM 3-0 traite davantage des centres de gravité. On s'éloigne aussi du modèle du combat aéroterrestre de 1986, qui s'articulait dans un cadre de guerre froide en pleine maturité supposant des zones d'opérations adjacentes, pour se tourner vers une gamme complète des opérations (de la guerre aux MOOTW) s'appuyant sur des zones d'opérations non adjacentes. En outre, l'orientation spatiale qui caractérisait la version de 1993 (profondeur, au contact, arrière) fait désormais place aux effets décisifs, indépendamment du lieu où ils peuvent se produire. Enfin, on s'intéresse davantage aux questions relatives au personnel, car on veut éviter que l'attention du soldat ne soit détournée de la mission et réduire les répercussions à long terme du stress, comme l'érosion imprévue des effectifs en raison des libérations et de la maladie<sup>58</sup>.

Malgré les changements apportés, le modèle actuel de conception des opérations n'a pas su donner aux planificateurs et aux commandants les moyens nécessaires pour concevoir le genre de campagnes et les opérations majeures qu'exigent les « opérations dans l'ensemble du spectre », selon Greer. Les planificateurs de la « campagne antiterroriste en cours se trouvent devant le même défi que les planificateurs des opérations de soutien de la paix dans les Balkans ». Toutefois, les concepts de lignes d'opérations logiques et physiques de la version de 2001 du FM 3-0 « privent les planificateurs et les commandants de leur capacité à concevoir et à mener des campagnes efficaces et cohérentes pour la conduite des opérations en réponse aux divers conflits de la gamme dans le contexte actuel de la sécurité ». Greer reconnaît « qu'il faut conserver le modèle classique actuel de planification de campagnes pour mener des campagnes contre des États rivaux qui recourent à des forces militaires essentiellement conventionnelles », mais qu'il faut imaginer un nouveau modèle de conception des opérations pour différents types d'opérations. Nous nous pencherons de plus près sur cet aspect dans la suite du présent ouvrage<sup>59</sup>.

**Influence de la renaissance américaine.** Comme nous avons pu le constater, la question de savoir quelle est l'origine exacte de la doctrine de niveau opérationnel actuellement en vigueur dans les forces armées américaines suscite encore la controverse, mais il n'en reste pas moins que l'école de

pensée de l'armée de terre américaine a eu une influence considérable sur la façon d'exercer l'art opérationnel de nos jours. L'importance accordée à la guerre de manœuvre constitue peut-être la manifestation la plus évidente de cette influence. L'établissement d'un lien entre les manœuvres effectuées sur le champ de bataille et les succès au niveau opérationnel a suscité de vives discussions parmi ceux qui font l'étude de la guerre, ce qui sera le sujet de la troisième partie du présent chapitre.

L'apparition des termes « niveau opérationnel » et « art opérationnel » dans la terminologie militaire occidentale fut une autre conséquence décisive de la renaissance américaine. Les trois niveaux de guerre furent définis dans leurs grandes lignes une première fois dans la version de 1982 du FM 100-5, malgré le fait que, selon Swain, « les principaux auteurs à Fort Leavenworth se soient opposés à l'ajout du "niveau opérationnel de la guerre", prétextant que le concept était trop difficile à saisir pour l'armée de terre [...] »<sup>60</sup>. Dans la version de 1986 du FM 100-5, outre l'accent mis sur le niveau opérationnel de la guerre et l'apparition du terme « art opérationnel », « les niveaux de guerre furent curieusement rebaptisés "stratégie militaire, art opérationnel et tactique"<sup>61</sup>. Bien que ces changements de nom n'aient pas altéré les fondements conceptuels de l'organisation des niveaux de guerre, ils ont engendré dans la terminologie américaine une confusion qui a duré plusieurs années<sup>62</sup>. » Les niveaux de guerre retrouvèrent leur désignation habituelle (stratégique, opérationnel et tactique) dans la version de 1993 du FM 100-5. Toutefois, parce qu'ils sont associés à des lieux, comme les théâtres de guerre, plutôt qu'à des « catégories d'action » et que le concept d'« art opérationnel » est rattaché à un niveau déterminé de l'armée de terre américaine, ces concepts ont été injectés d'une nette dominante terrestre. Malgré les problèmes conceptuels et sémantiques inhérents à la vision de l'armée de terre américaine, ces concepts sont demeurés intacts dans les versions successives du FM 100-5 après 1993 et ont été intégrés à la doctrine interarmées américaine dès la première version de la JP 3-0 en 1995<sup>63</sup>.

La doctrine opérationnelle de l'armée de terre américaine eut d'autres répercussions importantes, notamment sur l'instruction et la formation d'une nouvelle génération de praticiens de l'art opérationnel. En 1986, soit quatre ans après la publication de la version de 1982 du FM 100-5, un des auteurs du manuel, L.D. Holder, soutenait dans un article paru dans une publication de premier plan de l'armée de terre que le commandement opérationnel exigeait des aptitudes très différentes de celles qu'apprécie habituellement l'armée de terre<sup>64</sup>. Selon Naveh, la description de l'art opérationnel donnée dans le

manuel de 1986 est venue élever la créativité au rang des qualités essentielles que doivent posséder les commandants au niveau opérationnel. Ce nouvel art opérationnel, affirmait-on, lançait aux facultés intellectuelles des défis jusque-là sans précédents dans la pratique militaire traditionnelle. Les commandants au niveau opérationnel doivent désormais avoir une vision élargie, la capacité d'anticiper et une connaissance solide de la relation de causalité pour exécuter avec efficacité des opérations interarmées et interalliées<sup>65</sup>. Selon un ancien chef d'état-major adjoint de la défense nationale du Royaume-Uni, le Major-général John Kiszely, ce nouvel art opérationnel de type manœuvrier exige que les commandants soient des experts de la déception, de l'esquive et des combines, qu'ils s'attachent à découvrir le fond de la pensée de leurs adversaires pour les déborder mentalement, qu'ils résolvent les problèmes en faisant preuve d'originalité et d'imagination, qu'ils courent des risques et qu'ils se plaisent dans le chaos et l'incertitude de la guerre. Il prévient cependant les lecteurs « qu'il faudra peut-être une transformation éthique plus importante que ce qui est possible »<sup>66</sup> compte tenu des politiques d'avancement en temps de paix.

Selon Naveh, la nouvelle école de pensée de l'armée de terre américaine, dans laquelle réside en fait l'essence de l'évolution de l'art opérationnel au sein des forces armées américaines et du groupe de théoriciens militaires, eut comme autre effet de provoquer un changement de paradigme, le concept de l'attrition par la supériorité technique et la tactique cédant la place à celui de manœuvres opérationnelles évoluées. Il poursuit en affirmant que pendant la guerre du Golfe, le nouvel art opérationnel démontra, pour la première fois dans l'histoire de la guerre moderne, que cette prédisposition déterministe à la guerre d'attrition, si répandue dans la culture militaire occidentale, avait été remplacée par une approche axée sur les manœuvres<sup>67</sup>. Cette analyse ne fait toutefois pas l'unanimité, comme nous le verrons plus loin.

La doctrine de niveau opérationnel de l'armée de terre américaine s'appuie sur la conviction implicite que « les guerres se gagnent sur le terrain. Le succès ou l'échec du combat terrestre est habituellement synonyme de succès ou d'échec pour l'État en cause. L'action culminante ou déterminante dans l'issue d'une guerre est le plus souvent le fait des forces terrestres [...] L'application de la force militaire sur le terrain est une action dont l'adversaire ne peut faire abstraction; elle le force à prendre une décision<sup>68</sup> ». En affirmant que les forces terrestres constituent l'arme dominante de l'arsenal d'un État, on relègue du coup les forces aériennes et maritimes à un rôle d'appui aux forces terrestres au cours de l'« action déterminante pour l'issue de la guerre ». Voilà un autre point de discordance que nous examinerons de façon plus détaillée sous peu.

L'effet peut-être le plus durable de l'école de pensée de l'armée de terre américaine tient à cette opinion que l'art opérationnel « donne aux commandants une structure pour organiser leur pensée quand ils conçoivent des campagnes ou des opérations majeures. Sans l'art opérationnel, la guerre ne serait qu'une succession d'engagements isolés avec pour seule mesure de la réussite, le taux relatif d'attrition<sup>69</sup> ». Ce point de vue transparait dans presque toute la doctrine interarmées, et le quartier général opérationnel est devenu, pour un bon nombre, un allié indispensable aux opérations militaires. Ce point de vue a cependant été remis en question récemment, car les forces aériennes et maritimes ont formulé leur doctrine plus clairement.

## INTERPRÉTATIONS HÉRÉTIQUES DE L'ART OPÉRATIONNEL

**Contestations par les forces maritimes et aériennes.** La prépondérance doctrinale de l'armée de terre américaine au niveau opérationnel a donné lieu à ce qu'on pourrait appeler des contestations hérétiques<sup>70</sup> de la doctrine interarmées fondée sur des concepts à dominante terrestre. Comme le dit Grant :

La doctrine interarmées actuelle comporte une dominante terrestre parce qu'elle repose encore en grande partie sur des manœuvres dominantes au sol. Les concepts aériens clés, et certains concepts maritimes, sont expédiés sans ménagement. Les différends qui surviennent entre les forces terrestres et les forces aériennes se règlent généralement au profit du commandant des forces terrestres. Mais surtout, il est stupéfiant de voir à quel point la doctrine interarmées est analogue à la doctrine de l'armée de terre en ce qui concerne les manœuvres, les tirs et la protection de la force. Par conséquent, quand des désaccords surviennent dans le processus d'élaboration de la doctrine interarmées, ils résultent le plus souvent de divergences d'opinions entre les forces terrestres et les forces aériennes sur la stratégie, le commandement et l'organisation opérationnels<sup>71</sup>.

Parmi les contestations formulées à l'endroit de la doctrine interarmées à dominante terrestre, celle du Contre-amiral J.C. Wylie attribue les différences dans la façon dont les forces terrestres, navales et aériennes perçoivent la guerre aux milieux distincts dans lesquels elles doivent livrer bataille. Il soutient que ces environnements dissemblables amènent à conceptualiser la conduite de la guerre de façon fondamentalement différente :

Tandis que le marin et l'aviateur sont presque contraints par la nature même de la mer et du ciel de considérer le monde dans sa totalité ou, à tout le moins, de voir plus loin que les limites physiques de leurs intérêts immédiats, le soldat est, quant à lui, presque littéralement cerné par le terrain.

Le fait que le terrain est un élément contraignant a donné naissance au concept de "théâtre" dans la stratégie du soldat, une division de l'espace quelque peu arbitraire pour le marin et l'aviateur, mais tout à fait valable et logique au quartier général du soldat<sup>72</sup>.

La doctrine officielle de la force aérienne américaine appuie le point de vue du Cam Wylie mais le transpose dans le contexte des forces aériennes : « La puissance aérienne et spatiale se distingue de par sa nature même tant de la puissance terrestre que de la puissance maritime, et son emploi doit obéir à des axiomes différents de ceux qui guident les forces de surface<sup>73</sup>. » La différence intrinsèque entre la puissance aérienne et terrestre ressort dans la comparaison que fait Pratt entre la doctrine de la force aérienne et celle de l'armée de terre des États-Unis. Il conclut que la force aérienne américaine se concentre sur l'intégration de la puissance aérienne à l'échelle de l'ensemble du théâtre d'opérations interarmées, alors que l'armée de terre pense en termes géographiques et met l'accent sur la synchronisation des actions dans le temps et l'espace. Aux États-Unis, la vision de l'armée de terre s'oppose à celle de la force aérienne, plus holistique et axée sur les effets que peut produire la concentration des forces résultant de l'intégration des moyens. Ces deux services voient aussi différemment le choix des centres de gravité et la profondeur de l'espace de combat, ce qui alimente les différends actuels sur la façon de mener les opérations interarmées<sup>74</sup>.

Pour exposer la contestation du concept d'art opérationnel au sein des forces maritimes, Wylie fait l'observation suivante : « L'art opérationnel est un artifice approprié de la doctrine des forces terrestres, mais les forces navales (ainsi que les forces aériennes) n'ont nul besoin d'un tel concept ». De fait, les forces navales évitent généralement le terme « opérationnel » pour désigner ce qui se situe entre la stratégie maritime et la tactique, lui préférant le terme « doctrine »<sup>75</sup>. Hughes exprime les choses quelque peu différemment, soutenant que « les trois pointes du trident naval portent depuis longtemps les noms de stratégie, logistique et tactique »<sup>76</sup>. Si on ne tient pas compte des définitions précises, les forces maritimes voient habituellement la doctrine sous un jour différent des forces terrestres. Grant souligne que durant 200 ans, la marine

américaine a tenu la doctrine à l'écart de crainte qu'un ensemble de principes exécutoires ne limite l'initiative et l'indépendance du commandant en mer, l'assise même du combat naval. Par conséquent, la stratégie et la tactique se situaient là où les officiers de marine dirigeaient leur attention et, jusqu'à tout récemment, le gros de la doctrine de la marine américaine « reposait sur le vécu commun et non écrit de ses officiers »<sup>77</sup>. Les méthodes d'attaque aérienne de la force interarmées dans le cadre de l'opération *Tempête du désert* ont toutefois contraint la marine américaine à se départir de suffisance et à créer le Naval Doctrine Command (NDC) en 1993, en partie pour établir sur des fondements doctrinaux son énoncé de stratégie maritime<sup>78</sup>. Selon Tritten, « grâce à la mise sur pied du NDC, la marine possède maintenant son premier commandement centralisé, responsable de la publication de la doctrine pour la flotte ». Malgré la création du NDC, toutefois, la doctrine fondamentale de la marine américaine est périmée comparativement à celle de l'armée de terre et de la force aérienne des États-Unis, la dernière version de la NDP 1, *Naval Warfare*, ayant été publiée le 28 mars 1994<sup>79</sup>. Considérée sous l'angle naval, la doctrine reflète la vision qu'a la marine de la guerre en mer. Les forces maritimes produisent beaucoup moins de doctrine écrite que les forces terrestres, car elles conçoivent la doctrine comme « une perception culturelle commune de ce que les forces navales pensent de la guerre [...] et de leur façon d'agir en temps de guerre [...] [par conséquent], la doctrine de la marine représente l'art de l'amiral »<sup>80</sup>. Théoriquement, la doctrine du corps des marines des États-Unis (USMC) devrait être un sous-ensemble de la doctrine de la marine américaine, mais l'USMC y est allé de sa propre interprétation des opérations de manœuvre à partir de la mer (*Operational Maneuver from the Sea* ou OMFTS) et de la manœuvre du navire à l'objectif (*Ship-to-Objective Maneuver* ou STOM), parce que certains représentants de l'USMC étaient d'avis que la marine américaine avait porté une attention trop grande à la doctrine maritime au détriment des aspects terrestres du combat. Nous nous attarderons plus longuement à cette question dans la partie portant sur les manœuvres et l'art opérationnel<sup>81</sup>.

Pendant que l'armée de terre américaine s'efforçait de redéfinir son rôle en fonction du niveau opérationnel de la guerre dans les années 1970 et 1980, la force aérienne américaine, comme celle de nombreux autres pays occidentaux, maintenait son orientation stratégique. À la différence de l'armée de terre américaine, la principale leçon qu'a tirée la force aérienne des États-Unis (et certains membres du groupe aéronaval de la marine américaine) de la guerre du Vietnam, c'est que l'application massive de la puissance aérienne stratégique pendant la campagne *Linebacker II* (du 18 au 29 décembre 1972) a mené à elle seule à la victoire, et que si la puissance aérienne avait été

employée correctement (c'est-à-dire, de manière stratégique) au cours de ce conflit, il aurait pu prendre fin huit ans plus tôt<sup>82</sup>. Pourtant, au grand dam des défenseurs de la puissance aérienne, dans la doctrine de l'armée de terre américaine, on continue d'insister sur le rôle d'appui des forces aériennes dans le cadre de mission terrestre, comme en fait foi cet extrait du FM 3-0 : « L'appui de la plate-forme aérienne de la force aérienne est d'une valeur inestimable pour la mise en place des conditions propices au succès avant et pendant les opérations terrestres. L'appui à la mise en œuvre du concept des opérations terrestres du commandant de la force terrestre est essentiel et fait partie intégrante de chaque phase de l'opération [...] Les tirs des systèmes de la force aérienne créent les conditions nécessaires aux opérations terrestres décisives. En outre, la force aérienne assume diverses fonctions d'information, dont le renseignement, la surveillance et la reconnaissance, qui contribuent à faciliter les opérations terrestres<sup>83</sup>. »

Les forces aériennes occidentales ont contesté la vision de l'armée de terre quant à la façon d'employer les forces aériennes dans une campagne, comme en témoigne la déclaration du Commodore Andrew Vallance en 1996 : « L'opinion selon laquelle la fonction de l'aviation dans les campagnes aéroterrestres doit être de soutenir les forces terrestres n'a pas de fondements factuels. La puissance aérienne peut constituer un élément prépondérant dans les opérations aéroterrestres et aéronavales et l'a d'ailleurs souvent été. À mesure qu'évolueront les moyens, elle sera vraisemblablement appelée à jouer ce rôle de plus en plus souvent<sup>84</sup>. » Dans la doctrine actuelle de la force aérienne américaine, on dit ce qui suit à ce sujet : « Contrairement aux forces de surface, les forces aériennes et spatiales modernes ne sont normalement pas tenues d'atteindre les objectifs tactiques dans un ordre établi avant de se lancer vers les objectifs opérationnels ou stratégiques. Les forces aériennes et spatiales peuvent, dès le début, poursuivre des objectifs tactiques, opérationnels ou stratégiques selon n'importe quel enchaînement, à moins que ce ne soit les trois à la fois. Du point de vue de l'aviateur, donc, le principe de l'objectif dicte les priorités pour permettre aux forces aériennes et spatiales de canaliser leurs efforts sur les priorités du théâtre ou de la campagne et vise à prévenir le détournement des éléments de la force vers des objectifs dispersés<sup>85</sup>. »

Ces idées reçues ont cours au sein de nombreuses forces aériennes occidentales, ont été renforcées par les opérations aériennes dans les Balkans et au cours de la campagne menée récemment en Afghanistan. L'actuel gouvernement américain semble être en faveur de modifications à la structure des forces qui tiendraient compte du point de vue de la force aérienne. Mackubin Thomas

Owens, professeur de stratégie et de planification de la force au Naval War College des États-Unis, affirmait en 2002 que les hauts fonctionnaires américains ont accepté le fait que « le combat terrestre classique est désormais une chose du passé et que la puissance américaine reposera dans l'avenir sur des attaques de précision lancées par des éléments aériens ou spatiaux, peut-être sous la coordination et la direction d'une poignée de soldats des forces d'opérations spéciales (SOF) »<sup>86</sup>. On évoque également la vision de la guerre propre à la force aérienne pour contester le concept de l'armée de terre selon lequel la conduite de la guerre s'articule autour du niveau opérationnel. Néanmoins, il s'agit là d'un phénomène relativement nouveau, car les forces aériennes accordaient habituellement beaucoup d'importance à la technologie au détriment de la doctrine. Dès 1945, la force aérienne américaine a embrassé trois catégories de doctrine : fondamentale, opérationnelle et tactique. Ces trois catégories transparaissent encore dans la dernière version de l'énoncé de doctrine de la force aérienne<sup>87</sup>. Toutefois, comme l'a démontré James Mowbray, les difficultés persistantes associées à l'institutionnalisation de la formulation de la doctrine de la force aérienne des États-Unis ont fait en sorte que dans la force aérienne, jusqu'à la dernière décennie du XX<sup>e</sup> siècle, on s'est très peu soucié de son élaboration. La conséquence de tout cela, c'est que jusqu'à tout récemment la force aérienne américaine, ainsi que d'autres forces aériennes occidentales, a été obligée de suivre l'exemple du service le plus évolué sur le plan doctrinal, l'armée de terre américaine. Contrairement à la force aérienne des États-Unis, qui s'est beaucoup investie récemment dans son renouveau doctrinal, la Force aérienne du Canada n'a pas encore mis de l'ordre dans ses affaires de doctrine<sup>88</sup>.

Lorsqu'elle s'est vue forcée d'appuyer les plans de campagne de l'armée de terre, notamment pendant la guerre du Golfe, la force aérienne a eu recours à des mécanismes qu'elle avait déjà employés antérieurement pour gérer ce qui, selon elle, constituait de l'ingérence de la part de l'armée de terre dans l'application correcte de la puissance aérienne. Ainsi, le niveau élevé de coordination entre les forces terrestres et aériennes atteint par la Seconde Guerre mondiale tenait à la création d'états-majors interarmées. Toutefois, selon Bill McAndrew, en créant un état-major interarmées d'appui aérien pour favoriser la coopération entre les forces terrestres et les forces aériennes, la Royal Air Force, suivie plus tard de la force aérienne américaine, cherchait aussi bien à garder le contrôle sur les ressources aériennes qu'à assurer un appui rapproché aux soldats<sup>89</sup>. Le commandant de la composante aérienne de la force interarmées (*Joint Forces Air Component Commander* ou JFACC) pendant la guerre du Golfe peut être perçu comme une incarnation de la technique

habituellement employée par l'aviateur pour garder le contrôle des forces aériennes dans le théâtre d'opérations, une espèce de « si nous devons jouer selon les règles de l'armée de terre, nous allons contrôler toutes les ressources aériennes, y compris celles de la marine et du USMC ». Cette notion a été codifiée dans la doctrine de la force aérienne américaine, publiée en 1997 : « L'un des principes fondamentaux de la doctrine aérienne et spatiale veut que le commandement et le contrôle des forces aériennes et spatiales soient centralisés dans les mains d'un seul officier, en l'occurrence un aviateur<sup>90</sup>. » Le concept a été peaufiné deux ans plus tard dans la version préliminaire d'un manuel de commandement et de leadership, où il était dit que le JFACC est un commandant et non un coordinateur, qu'il doit contrôler toutes les ressources aériennes dans un théâtre, qu'il s'agisse de moyens de défense aérienne, de surveillance, de reconnaissance et de ressources spatiales (il faut comprendre que l'on parle en ce cas également des ressources de l'armée de terre et de la marine). On y disait aussi que « les aviateurs doivent travailler pour les aviateurs » et que si l'opération est à « dominante aérienne », le commandant doit être un aviateur<sup>91</sup>.

Ces visions de la conduite de la guerre récemment mises de l'avant par la marine et force aérienne américaines ont sérieusement remis en question la doctrine interarmées actuelle à dominante terrestre. Cependant, outre ces contestations, certains auteurs ont critiqué l'assise conceptuelle de l'interprétation actuelle de l'art opérationnel qui prévaut dans l'armée de terre américaine.

## CONTESTATIONS D'ORDRE CONCEPTUEL

**Absence de stratégie cohérente.** Dans la nouvelle version américaine de l'art opérationnel, le but universel n'est plus l'anéantissement des forces ennemies mais plutôt l'atteinte des objectifs politiques et stratégiques, selon Naveh<sup>92</sup>. Que se passe-t-il alors s'il n'y a pas d'objectifs politiques rationnels ou si les objectifs ne sont rationnels que dans le contexte de la politique intérieure, mais pas nécessairement dans celui d'une stratégie nationale durable? À ceux qui s'attendent à ce que les objectifs secondaires coulent de source avec une précision logique des objectifs de guerre, Jack English rappelle que les buts stratégiques nationaux sont souvent difficiles à choisir et que les politiciens britanniques ont même empêché tout examen rigoureux des objectifs de guerre pendant la Première Guerre mondiale<sup>93</sup>. Certaines des campagnes menées récemment présentent des analogies à cet égard, et on a pu constater plus souvent qu'autrement l'absence de formulation d'objectifs de mission dans les opérations récentes des FC, comme nous verrons de façon plus approfondie plus loin<sup>94</sup>.

**Les niveaux de guerre sont-ils de simples étiquettes?** Martin Dunn, agent principal de recherche à la Directorate of Army Research and Analysis d'Australie, laisse entendre que les niveaux de guerre ne sont peut-être guère plus qu'une série d'étiquettes, surtout dans le cas des forces armées de taille relativement petite. Il prétend également qu'au cours de la guerre révolutionnaire communiste et de campagnes antiguérilla victorieuses (p. ex., celle menée en Malaisie), il était impossible de séparer les processus décisionnels militaire et politique « à l'échelle locale et encore moins à l'échelle nationale »<sup>95</sup>.

**La technologie provoque-t-elle une fusion des niveaux de guerre?**

Richard Simpkin soutient que le progrès technique, conjugué à la théorie des manœuvres, a abaissé le seuil de ce qui constituait antérieurement le niveau opérationnel de la guerre<sup>96</sup>. Douglas MacGregor poursuit dans ce sens et laisse entendre que les nouvelles munitions guidées avec précision à effet létal et les moyens de surveillance très perfectionnés permettront à de plus petites formations de combat interarmes d'évoluer sur un champ de bataille d'une profondeur bien plus grande. Compte tenu que les actions qui se déroulent à chaque niveau de la guerre ont des répercussions immédiates les unes sur les autres, il se pourrait qu'en bout de piste les trois niveaux de guerre actuels se télescopent pour n'en former qu'un seul où les tactiques de tir et de manœuvre seraient directement liées à l'objectif stratégique poursuivi. Dans ce scénario, les trois niveaux de guerre seraient appelés à « disparaître, dans leur dimension spatiale et temporelle », en tant que niveaux distincts de commandement et de responsabilité fonctionnelle<sup>97</sup>.

**Guerre nucléaire.** Steven Metz prétend que la prolifération des armes nucléaires dans le tiers monde signifie que la controverse entourant l'utilisation des armes nucléaires ne s'est pas éteinte avec la fin de la guerre froide. Il affirme que la nature des armes nucléaires « suppose que même la doctrine de niveau opérationnel doit être complètement imprégnée de ce que l'on prend habituellement pour des questions d'ordre stratégique [...] »<sup>98</sup>. Les observations de Metz, formulées il y a de cela plus d'une décennie, sont d'autant plus pertinentes de nos jours, compte tenu de la menace de recours à l'arme nucléaire et à d'autres armements de destruction massive que font planer divers groupes terroristes, États voyous et acteurs non étatiques.

**Est-ce la fin de l'art opérationnel?** Récemment, Robert Leonhard affirmait que le paradigme jominien sur lequel reposent les concepts actuels de l'art opérationnel n'est plus valide. Il soutient que les adversaires des Américains ne

vont pas s'engager dans des « campagnes d'une durée prévisible et relativement courte » circonscrites géographiquement, mais qu'ils vont plutôt « mener des campagnes non classiques se déroulant sur de longues périodes » dans diverses régions du monde. Dans ce contexte, l'art opérationnel tel qu'il est exercé de nos jours est appelé à mourir. Des facteurs politiques, économiques, culturels et autres « échapperont à l'emprise et à l'autorité des commandants régionaux d'unités de combat et de leur état-major », et la planification des campagnes, « autrefois limitée aux opérations militaires dans un théâtre donné », deviendra pratiquement synonyme de stratégie, selon Leonhard<sup>99</sup>. S'il a raison, l'expression « art opérationnel » risque de finir dans la poubelle de l'histoire, et le terme « opération » retrouvera la signification qui était la sienne aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, quand les opérations faisaient partie intégrante de la stratégie.

## CONSÉQUENCES POUR LES FORCES ARMÉES DU XXI<sup>E</sup> SIÈCLE

Ces remises en question des concepts fondamentaux de l'art opérationnel, tel qu'il est consacré dans la doctrine interarmées, ont un certain nombre de conséquences pour l'avenir. Nous allons maintenant examiner quelques-unes des conséquences que risquent d'avoir ces interprétations concurrentes du niveau opérationnel de la guerre pour les forces armées aujourd'hui et dans un proche avenir.

**Une véritable cohésion est-elle possible?** La loi Goldwater-Nichols de 1986 sur la réorganisation du département américain de la défense (*Goldwater-Nichols Department of Defense Reorganization Act*) a rendu obligatoire l'action interarmées au sein des forces américaines. Théoriquement, la vision de l'avenir des militaires américains s'inspire de cette loi ainsi que d'une série de documents à l'appui de la publication *Joint Vision 2010* (juin 1996) et de sa mise à jour, *Joint Vision 2020* (mai 2000). Cependant, comme nous avons pu le constater, il existe des divergences d'opinions entre les différents services des forces armées américaines sur la façon de mener une guerre « interarmées ». Elinor Sloan fait état d'un certain nombre d'autres problèmes qui entravent l'atteinte de la cohésion imposée en vertu de la loi Goldwater-Nichols. Par exemple, très peu d'efforts ciblés sont déployés du côté des activités d'expérimentation interarmées, et plus de 90 p. 100 de l'expérimentation militaire des États-Unis est le fruit du travail individuel de chacun des services des forces armées. En outre, la « culture du service dominant des forces armées » continue de mettre l'accent sur le matériel traditionnel, comme en font foi les budgets d'acquisition qui ne tiennent pas tout à fait compte de la vision des services.

Enfin, certains membres de la force aérienne et de la marine américaines résistent aux changements demandés dans les publications *Joint Vision*, parce qu'ils estiment que ces documents constituaient, et constituent encore, une tentative à peine déguisée de l'armée de terre d'asseoir sa supériorité par rapport aux autres services et de confiner la force aérienne et la marine à des rôles d'appui sur le champ de bataille<sup>100</sup>.

Cette vision de la situation a été décrite à grands renforts de détails par le Général (à la retraite) Anthony C. Zinni, du Corps des Marines des États-Unis, un ancien commandant en chef du US Central Command :

Nous montrons à nos [officiers subalternes] à considérer le service frère comme un ennemi [...] nous nous battons entre nous pour l'argent, les programmes et les systèmes d'armes. Nous tentons de nous surpasser mutuellement sur le plan de la doctrine en pétant plus haut que notre derrière [...] dans les centres de doctrine [...] pour déclasser les autres services et devenir le service dominant dans un certain sens [...] La rivalité entre les services [...] va nous tuer si nous ne trouvons pas de meilleure façon de fonctionner<sup>101</sup>.

À la lecture de ce qui précède, on est en droit de se demander ce qu'est la cohésion des services au-delà de la simplicité de sa définition, et comment on y parvient. Le regretté Carl Builder, qui fut un important analyste américain de l'organisation de défense des États-Unis, affirmait que l'armée de terre, la marine et la force aérienne avaient chacune une « personnalité distincte et durable » qui, malgré des mutations mineures, demeurerait fondamentalement stable « durant très longtemps »<sup>102</sup>. Il a décrit les différences entre les services des forces américaines comme suit : la pierre de touche de la culture organisationnelle de l'armée de terre américaine est l'art de la guerre et la profession des armes, autrement dit, les concepts et la doctrine sont le ciment qui lie les différentes branches de l'armée de terre. Dans le cas de la marine, la culture organisationnelle s'articule autour de son caractère d'institution fondé sur la tradition, sans oublier la stratégie maritime qui est au fondement de sa cohérence et de son orientation. Builder n'a pas fait d'examen détaillé du Corps des Marines des États-Unis, mais on a dit de celui-ci qu'on y « voue un culte à son unicité »<sup>103</sup>. La force aérienne, affirmait Builder, s'est identifiée aux plates-formes et aux armes aériennes et s'est enracinée dans un attachement à la supériorité technique qui a fait des aéronefs et des systèmes des finalités en soi. Builder soutenait que l'absence de vision de la force aérienne a eu de graves répercussions pour elle. Dans un ouvrage écrit au début des années 1990, il

affirmait que la force aérienne, dépourvue de vision intégrante comme celle du combat aéroterrestre de l'armée de terre ou celle de la stratégie maritime de la marine, avait cédé le haut du pavé intellectuel aux autres services, et principalement à l'armée de terre<sup>104</sup>.

Toutefois, selon Builder, la force aérienne américaine a perdu plus que la suprématie intellectuelle; elle a aussi perdu les guerres cruciales des crédits budgétaires. Avant 1950, il avait été convenu que tous les fonds dégagés à des fins militaires aux États-Unis seraient répartis équitablement entre les trois services. Cependant, au début des années 1950, la force aérienne a orchestré un changement de paradigme en matière de sécurité nationale, fondé sur la primauté des armes nucléaires qu'elle déploierait. Dès 1953, les enveloppes budgétaires avaient changé de manière spectaculaire, la force aérienne des États-Unis récoltant la part du lion avec 22 milliards de dollars, comparativement à 14 milliards pour l'armée de terre et 13 milliards pour la marine. En perdant sa prééminence intellectuelle au début des années 1990, la force aérienne a vu sa part des dépenses totales du département de la défense diminuer pour s'établir aux deux tiers du maximum atteint en 1958<sup>105</sup>. Certains signes donnent aujourd'hui à penser que la force aérienne américaine pourrait rétablir sa domination budgétaire, compte tenu des rôles de défense spatiale et antimissiles qu'elle est appelée à jouer<sup>106</sup>.

Nous pouvons donc constater que les interprétations quant à la façon de mener une guerre n'ont pas qu'un intérêt théorique; les budgets et les structures des forces sont souvent un lien direct avec la « vision » décrite dans la doctrine de chacun des services et dans la doctrine interarmées. Ce message a été très bien compris par au moins un des trois services des forces armées canadiennes. Dans son plan directeur pour l'avenir, intitulé *Changement de cap : une stratégie navale pour le Canada* (le document qui a précédé l'actuel *Point de mire*), la Marine du Canada décrit de façon explicite comment elle entend remporter les luttes pour les crédits budgétaires dans l'avenir : « Les critiques de la Marine ne doivent toutefois pas être les seuls à se faire entendre. Les forces navales risquent de devoir renoncer à leurs moyens d'intervention si la Marine ne parvient pas à gagner la faveur publique à l'aide d'une stratégie proactive d'éducation de la population et des médias. La Marine perdra ses prochaines batailles d'abord dans le salon des contribuables canadiens<sup>107</sup>. » D'autres ont eu moins de succès dans les guerres budgétaires pour l'obtention des fonds de défense. Les récentes compressions ont touché plus durement la Force aérienne que les deux autres services, avec des réductions d'effectifs de 45 p. 100 dans les années 1990, par exemple<sup>108</sup>. Certains théoriciens canadiens

présents au Forum sur la sécurité et la défense de 1998 ont laissé entendre que les compressions infligées à la Force aérienne du Canada étaient la conséquence directe de l'absence d'une vision institutionnelle pouvant s'apparenter à celle de l'Armée de terre (maintien de la paix) ou des Forces maritimes (protection de la souveraineté). La publication en 2004 par la Force aérienne d'un certain nombre de documents, comme celui intitulé *Vecteurs stratégiques*, peut être vu comme une tentative de formulation d'une vision institutionnelle, motivée par l'imminence du prochain examen de la défense<sup>109</sup>.

**Stratégies futures.** Le Colonel James K. Greer, le directeur de la School of Advanced Military Studies (SAMS) de l'armée de terre américaine, soutient qu'il faut un nouveau « modèle de conception des opérations » pour résoudre certains des problèmes formulés ci-dessus et permettre « la planification et la conduite efficaces des campagnes et des opérations majeures à venir ». Il définit cinq avenues différentes pour reformuler les conceptions américaines de l'art opérationnel. En premier lieu, améliorer la doctrine actuelle en révisant les concepts de « centres de gravité, lignes d'opérations (physiques et logiques) et points décisifs ». En deuxième lieu, fonder les changements sur l'approche des systèmes, dans laquelle « toutes les organisations militaires sont assimilées à des systèmes complexes ». Cette approche « utiliserait les systèmes naissants de même que la science du chaos et la théorie de la complexité pour élaborer un modèle de conception des opérations avec lequel réaliser, sur le plan militaire, l'équivalent de contraindre des systèmes opposés à prendre le chemin soit du chaos, soit de l'équilibre ». En troisième lieu, envisager une approche axée sur les effets, s'inspirant de l'ouvrage de John Warden, *The Air Campaign*. « Dans l'approche axée sur les effets, on décrit les effets nécessaires à l'atteinte des objectifs stratégiques, puis on exécute les actions militaires susceptibles de produire les effets requis. La force aérienne américaine défend l'approche axée sur les effets et en a fait un concept qui s'insère dans un autre concept plus vaste élaboré par le Joint Forces Command, celui des "opérations décisives rapides". » Quatrièmement, étudier l'approche détruire-désorganiser-désintégrer (*destroy-dislocate-disintegrate*). Bien qu'elle soit encore en bonne partie théorique, cette approche « vise à, le plus rapidement possible, mener des opérations militaires et appliquer la puissance de combat pour successivement (dans un monde idéal, simultanément) détruire, désorganiser et désintégrer les forces militaires adverses. Au cours des années 1990s, le TRADOC a pu évaluer cette approche pendant la série d'expériences qu'il a menées avec la force d'attaque mobile ». Cinquièmement, se concentrer sur l'approche des « centres de gravité et vulnérabilités critiques ». « Le Corps des Marines des États-Unis étudie une approche doctrinale novatrice, au moyen de laquelle

on tente de transformer le concept théorique de centre de gravité en méthode pratique d'application de la puissance de combat. Cette approche consiste à découvrir les vulnérabilités critiques d'une force ennemie—ces vulnérabilités qui entraîneront l'effondrement du centre de gravité—pour s'y attaquer et vaincre l'ennemi en tirant profit de ces vulnérabilités<sup>110</sup>. »

Une analyse récente du concept de centre de gravité effectuée par Antulio Echevarria II, le directeur de la recherche stratégique du Strategic Studies Institute de l'armée américaine, vient étoffer l'étude de Greer. Echevarria conclut que « chacun des services—qui ont été façonnés par leurs différents rôles, histoires et traditions—[a] tendance à percevoir le concept de centre de gravité selon le prisme qui lui est propre ». Il fait valoir que les tentatives des auteurs de la doctrine interarmées pour en arriver à un consensus sur la définition de ce concept ont échoué parce que la doctrine interarmées « donnait une définition trop large des centres de gravité et n'offrait pas vraiment de méthodes pour les cerner ». Echevarria propose les moyens suivants pour rendre ce concept pertinent pour les praticiens actuels de l'art opérationnel. Il commence par avancer cette définition : « Les centres de gravité sont les *points centraux* qui servent à consolider l'ensemble du système ou de la structure du combattant, qui tirent leur puissance de multiples sources en lui fournissant son but et son orientation [italique dans le document d'origine]. » Il nous met toutefois en garde en soulignant que ce concept ne peut s'appliquer à tous les genres de guerre ou de conflit, car en cette ère post-industrielle, le centre de gravité des adversaires « réseautés » peut être difficile à identifier. Echevarria nous exhorte à « faire converger une plus grande part de nos efforts sur l'identification des *effets exacts* que l'on vise à obtenir en attaquant un centre de gravité » [italique dans le document d'origine], à « résister à l'envie d'"émincer" l'adversaire en centres de gravité tactique, opérationnel et stratégique » et à concentrer « le gros de nos efforts » sur l'identification et la destruction de l'unique centre de gravité de l'ennemi<sup>111</sup>.

D'après ces analyses, et nonobstant les efforts pour fournir des concepts unifiés pour faciliter la mise en pratique de l'art opérationnel, il semble que les forces armées américaines maintiennent leurs conceptions classiques de la guerre, propres à chacun de leurs services. Ce n'est toutefois pas nécessairement une mauvaise chose, puisque nous savons que la conduite de la guerre dans les milieux distincts où évolue chacun des services exige parfois des visions et des approches différentes de la guerre. Chose certaine, cependant, ces tendances auront une incidence sur la façon d'exercer l'art opérationnel dans l'avenir.

**La situation au Canada.** Bien que les FC soient enclines depuis peu à associer des dimensions opérationnelles à quasi n'importe quelle activité militaire, les Canadiens n'ont une expérience que très sommaire des rôles de leadership au niveau opérationnel. On pourrait à juste titre prétendre que le seul Canadien à avoir commandé au niveau opérationnel, tel que cela est défini dans la doctrine américaine, est l'Amiral L.W. Murray, dans l'Atlantique Nord-Ouest, pendant la Seconde Guerre mondiale<sup>112</sup>. La situation est attribuable, selon Bland, au fait que le Canada a « hérité d'une dépendance militaire post-coloniale, sa pensée stratégique est liée aux structures des alliances et des coalitions, les gouvernements successifs n'avaient guère d'intérêt pour la chose militaire, les structures organisationnelles et de commandement post-intégration sont inefficaces et la communication est trop souvent mauvaise à l'interface politico-militaire [...] c'est l'immaturité de la culture politique canadienne et de la profession des armes au pays qui a permis à la stratégie des engagements d'usurper le droit souverain du Canada d'ériger son propre système de planification et de commandement militaires pour servir ses propres intérêts stratégiques »<sup>113</sup>.

Bien que l'étude des concepts opérationnels du point de vue théorique et doctrinal ait progressé depuis le milieu des années 1990, surtout au sein de l'Armée de terre du Canada, Peskett partage l'opinion de McAndrew, quand celui-ci affirme qu'il n'existe pas dans notre pays de « fondements intellectuels solides » sur lesquels asseoir l'art opérationnel. En lieu et place, « une bureaucratie a décidé arbitrairement qu'il fallait adopter l'art opérationnel », à partir de sources en grande partie américaines<sup>114</sup>.

En important la majeure partie de leur doctrine interarmées des États-Unis, les FC en ont aussi importé les problèmes et les lacunes, mais également les forces. En outre, les problèmes structurels de coordination de la politique de défense se répercutent sur les questions opérationnelles dans notre pays. Au niveau stratégique, Bland soutient que la structure de défense canadienne est « un lieu de négociation plutôt qu'une structure de commandement ». Elle est encadrée par une politique déclarée, mais elle produit des politiques fonctionnelles en conjuguant « débrouillardise, volonté de satisfaire, compromis et accommodements ». C'est un « système de gestion aléatoire », dans lequel les décisions sont dictées par les besoins pressants qui surgissent au petit bonheur dans le programme de la défense, plutôt qu'un système de gestion soi-disant rationnel. La politique de défense du Canada est souvent le reflet du pouvoir de négociation et donc des orientations privilégiées par la partie de la structure de la défense qui recueille le plus large consensus

parmi les principaux intervenants et intéressés<sup>115</sup>. Un certain nombre de hauts dirigeants des FC ont contesté ce point de vue, en renvoyant à des documents comme *Stratégie 2020* pour démontrer qu'il existe des façons plus rationnelles d'assurer le leadership stratégique. Par ailleurs, même si les critiques de Bland demeurent fondées, quand on pense au processus d'examen quadriennal de la défense (*Quadriennial Defense Review* ou QDR) qui a cours aux États-Unis, il serait injuste d'insinuer que le Canada est le seul pays où le processus de leadership stratégique présente de telles caractéristiques. On peut néanmoins observer ces caractéristiques, jusqu'à un certain point, et il faut en tenir compte quand on examine l'interface et le chevauchement entre les niveaux opérationnels et stratégiques, qui forment le champ d'activités des praticiens de l'art opérationnel.

Coombs affirme que cette situation s'est traduite par une approche « fragmentée » de la réflexion opérationnelle au Canada, ce qui explique pourquoi la pensée canadienne n'épouse pas toujours les principes de la doctrine occidentale prépondérante. Il souligne également que la façon dont les Canadiens exercent l'art opérationnel pendant les opérations de soutien de la paix menées dans le contexte d'une alliance ou d'une coalition a grandement influencé l'utilisation que font les Canadiens de l'art opérationnel. Par conséquent, contrairement à de nombreuses autres forces armées, les FC ne perçoivent pas l'art opérationnel comme devant miser sur les manœuvres opérationnelles ou la logistique opérationnelle, pas plus qu'elles ne l'arriment à un théâtre de guerre. Les commandants canadiens s'efforcent plutôt de coordonner, au niveau opérationnel, des systèmes adaptés à un contexte multi-organismes ainsi que les structures des forces sous leurs ordres, de façon à atteindre les objectifs au niveau opérationnel. Nous aborderons ces notions de façon plus détaillée dans le prochain chapitre<sup>116</sup>.

Selon Gimblett, le commandant de la Force opérationnelle 151 (un commodore canadien) déployée dans le cadre des opérations *Apollo* et *Liberté immuable* est un rare cas de Canadien exerçant un commandement opérationnel au sein d'une coalition. À titre de commandant d'une force opérationnelle composée de forces coalisées, regroupant une douzaine de navires, dans un théâtre d'opérations, les officiers de marine concernés pouvaient être qualifiés de commandants opérationnels, dans la mesure où ils s'étaient vus confier une compétence territoriale claire, commandaient une force relativement importante et coordonnaient des actions tactiques qui avaient des répercussions stratégiques<sup>117</sup>.

Selon les études préliminaires portant sur les opérations des FC, on a laissé entendre que les commandants canadiens exercent bel et bien l'art opérationnel s'ils 1) exercent le commandement dans un espace géographique clairement délimité, 2) sont autorisés à employer les forces dans la région en question (cela suppose normalement l'exercice du commandement ou du contrôle opérationnel des forces se trouvant dans le secteur) et 3) engagent des objectifs directement liés aux objectifs stratégiques. Si on retient ces critères, le sous-chef d'état-major de la Défense (SCEMD), malgré les protestations de certains, n'exerce pas de commandement opérationnel dans le cadre des missions à l'étranger, le groupe du SCEMD étant alors plutôt chargé du déploiement des forces. Le SCEMD peut être un commandant opérationnel pendant des opérations nationales, mais on a aussi prétendu qu'en tant qu'organisation du Quartier général de la Défense nationale (QGDN), le groupe du SCEMD fonctionne dans les faits au niveau stratégique<sup>118</sup>.

## MISE EN CONTEXTE DE L'ART OPÉRATIONNEL

Dans la présente section, nous avons examiné différentes interprétations de l'art opérationnel et du niveau opérationnel de la guerre. Ce sont des concepts complexes, dont l'interprétation varie selon le contexte dans lequel ils sont employés. Les définitions les plus récentes ont vu le jour avec la renaissance doctrinale de l'armée de terre américaine à la suite de la guerre du Vietnam et s'appuient sur des concepts théoriques européens de même que sur l'expérience acquise par les Américains et les Européens. Cette dominante terrestre, qui caractérise la majeure partie de la doctrine interarmées actuelle, a été contestée au cours des dernières années par les marines et les forces aériennes, pour qui la nature de la guerre dans les différents milieux exige des interprétations différentes de l'art opérationnel. Bien que le concept de l'art opérationnel comme moyen de faire le pont entre la stratégie et la tactique semble passablement utile dans nombre de cas, son applicabilité à tous les cas continue de soulever la controverse.

Par exemple, Jack English nous rappelle les dangers qu'il y a à adopter un cloisonnement rigide de la guerre en niveaux distincts comme les niveaux stratégique, opérationnel et tactique. Il soutient que cela peut se traduire chez ceux qui travaillent à un niveau donné par une attitude possessive qui les incite à dénigrer les autres niveaux. Il nous prévient également qu'il serait malavisé pour les soldats de ne tenir compte que de l'art opérationnel au détriment de la tactique et de laisser les intellectuels civils s'occuper du domaine de la stratégie. Enfin, il nous avertit que, dans la mesure où l'art opérationnel est né de la

nécessité de manœuvrer de grandes formations, il faut voir s'il peut s'appliquer adéquatement à des forces de petite taille à la poursuite d'objectifs stratégiques et que tenter d'associer le concept à toutes les activités, de la sécurité intérieure au maintien de la paix en passant par la lutte aux narcotrafiquants, pour ne nommer que celles-là, comme semble l'indiquer la doctrine canadienne, ne peut qu'engendrer la confusion<sup>119</sup>.

On reproche également aux formes actuelles d'exercice de l'art opérationnel leur attachement excessif aux aspects mécaniques et de la planification. Le Général Montgomery Meigs, le commandant des forces terrestres américaines en Europe, nous rappelle l'importance de la dimension humaine de l'art opérationnel : « L'art opérationnel puise à même l'intelligence et la personnalité du commandant [...] La réussite exige du commandant qu'il voie venir l'occasion et sache la reconnaître, qu'il possède les facultés intellectuelles requises pour en évaluer les risques ainsi que la capacité de minimiser ces risques [...] L'art opérationnel demande un savoir-faire avec les soldats, un côté humain, un lien psychologique entre celui qui donne les ordres et ceux qui les reçoivent<sup>120</sup>. »

Il peut s'écouler beaucoup de temps avant que ces questions ne soient réglées, mais si nous comprenons la complexité des concepts associés à l'art opérationnel et au niveau opérationnel de la guerre, ainsi que le contexte dans lequel ils s'insèrent, nous arriverons peut-être à mieux étudier ces concepts et à les mettre en pratique plus efficacement. Dans la prochaine section, nous nous pencherons sur l'un des aspects les plus controversés et problématiques du débat en cours sur la doctrine : la nature et le rôle des manœuvres dans la théorie et l'exercice de l'art opérationnel.

## **PARTIE 3 – MANŒUVRES ET ART OPÉRATIONNEL**

### **INTRODUCTION**

La guerre de manœuvre est un concept aux nombreuses interprétations. Malgré les variantes, ce concept est devenu l'âme de nombreuses théories sur la guerre au niveau opérationnel et une quasi-obsession chez certains militaires professionnels qui étudient et exercent l'art opérationnel. Toutefois, la question du lien entre les manœuvres sur le champ de bataille et la réussite au niveau opérationnel soulève une vive controverse parmi ceux qui étudient la guerre. Comme le souligne Jack English, il faut chercher l'origine de cette notion du côté de l'armée de terre américaine qui, à l'époque de la guerre froide,

présumait que les manœuvres au niveau opérationnel pouvaient compenser l'infériorité numérique dans un combat contre les forces, plus nombreuses, du Pacte de Varsovie. Il poursuit en disant que pour un bon nombre, l'art opérationnel sous-tend le caractère dynamique que l'on associe à la théorie de la guerre de manœuvre. Il attribue à ces facteurs la direction qu'a prise l'armée de terre américaine dans l'interprétation du niveau opérationnel de la guerre. Cela a aussi contribué accessoirement à la diffusion d'un courant d'opinions sur la guerre de manœuvre qui a peut-être vu le jour au niveau tactique au sein du USMC, mais qui fait maintenant l'objet de discussions dans toutes les forces militaires occidentales<sup>121</sup>.

Les manœuvres ne sont pas, en tant que telles, directement liées à l'exercice de l'art opérationnel. Cependant, le terme « manœuvre » est devenu un autre mot à la mode que l'on emploie souvent en faisant allusion à la guerre au niveau opérationnel. Sous sa forme adjectivale, on utilise souvent « manœuvrier » pour désigner tout ce qui est bon dans la guerre moderne; à l'inverse, toute approche qui n'est pas manœuvrière est présumée mauvaise. Par exemple, comme le souligne Wayne Hughes, les tenants de la guerre de manœuvre la décrivent comme une attaque rapide, violente, coordonnée, intelligente et décisive. Cependant, l'opposé (ou l'antithèse) de la manœuvre n'a pas été suffisamment analysé; il est certain que personne n'irait préconiser une attaque lente, faible, désorganisée, stupide et non décisive<sup>122</sup>.

Un des plus ardents défenseurs de la relation entre les manœuvres et l'exercice fructueux de l'art opérationnel, Naveh, soutient que la transition du paradigme de l'attrition par la supériorité technique et la tactique (la manière éprouvée de faire la guerre aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles chez les Américains) à celui des manœuvres opérationnelles avancées forme l'essentiel de l'évolution de l'art opérationnel au sein des forces armées des États-Unis<sup>123</sup>. La présente partie du chapitre a pour but d'examiner comment le concept de manœuvre s'applique aux aspects théoriques et pratiques de l'art opérationnel.

## CONCEPTS FONDAMENTAUX

**Manœuvre contre attrition.** Une des façons les plus courantes de considérer la notion de manœuvre au niveau opérationnel consiste à l'opposer à l'attrition. Certains défenseurs de cette notion soutiennent que la guerre de manœuvre peut mener à une victoire à peu près sans effusion de sang. En ce sens, le contraire de la guerre de manœuvre est la guerre d'attrition.

L'attrition a joué un rôle capital dans le dénouement de presque toutes les grandes guerres, selon Johnston, mais certains l'assimilent à l'absence de stratégie ou à un manque d'imagination depuis au moins la Première Guerre mondiale. Ceux-là prétendent que l'attrition est un gaspillage de vies humaines et de matériel, mais il n'est pas forcé d'en être ainsi. La guerre d'attrition ne consiste pas nécessairement à avoir l'ennemi à l'usure par une démarche tactique ascendante ou « guerre de position »<sup>124</sup>. Par ailleurs, Hughes soutient qu'il est parfois impossible d'éviter l'attrition. « Quand l'ennemi est imposant, les pertes humaines aux points décisifs sont un indicateur d'une réflexion stratégique valable *dans les deux camps*<sup>125</sup>. »

Les adeptes des manœuvres affirment quant à eux que la théorie manœuvrière suppose autre chose que le simple déplacement des forces sur le champ de bataille; c'est une approche globale du combat. Leonhard prétend que la théorie de la guerre de manœuvre vise en ordre décroissant : 1) à prévenir, en battant ou en neutralisant l'ennemi avant que le combat ne s'engage; 2) à désorganiser, en privant l'ennemi de sa puissance, soit en le chassant d'un point décisif, soit, de préférence, en lui subtilisant le point décisif; 3) à disloquer, en neutralisant l'ennemi en attaquant ou en menaçant son centre de gravité. Cette méthode repose sur des préceptes d'une importance capitale : attaquer les points faibles plutôt que les points forts de l'ennemi, consolider les réussites, conserver l'initiative par la rapidité des opérations et utiliser le commandement de mission (*auftragstaktik*) plutôt que des méthodes de commandement détaillées. Les tenants de l'approche manœuvrière promettent des résultats décisifs sans guerre d'usure prolongée, mais le terme « décisif » peut donner lieu à différentes interprétations. En voici deux parmi les plus courantes : *l'aspect temporel* (qui se définit par la durée de la guerre; p. ex., la Première Guerre mondiale par rapport à la guerre austro-prussienne) et le *caractère définitif du résultat* (p. ex., la bataille de Waterloo qui a marqué la fin de la carrière de Napoléon par rapport aux conflits israélo-arabes). Johnston tient toutefois à nous mettre en garde : la notion de caractère décisif peut être difficile à cerner, parce qu'il est ardu d'obliger de grands États et certains acteurs qui ne sont pas des États à « accomplir notre volonté » au sens clausewitzien de l'expression. Tant qu'un État ou un groupe est déterminé à se battre, il peut continuer d'offrir une résistance, à moins que des guerres d'usure prolongées ne l'épuisent et n'en viennent à bout. Par exemple, les Arabes ont « perdu » une longue suite de conflits contre les Israéliens et malgré les nombreuses victoires éclatantes des forces israéliennes de défense, remportées grâce à leurs manœuvres, Israël ne jouit toujours pas d'une sécurité durable. Selon Johnston, cela explique pourquoi les conflits d'attrition sont si fréquents et

pourquoi les victoires qui ne sont pas attribuables à l'attrition ont un effet aussi passager. Par conséquent, bien que les combats axés sur les manœuvres soient réalisables aux niveaux tactique et opérationnel, ce n'est que par l'attrition au niveau stratégique que des adversaires de force égale et déterminés à se battre finiront par connaître la victoire<sup>126</sup>.

Ceux qui débattent des avantages de la guerre de manœuvre en regard de la guerre d'attrition évoquent souvent l'exemple de l'opération *Tempête du désert* pour étayer leurs arguments, mais il reste à savoir si cette campagne a été victorieuse à cause des manœuvres effectuées ou à cause de l'effet d'attrition de la puissance de feu. Naveh traduit une opinion répandue chez les tenants de la guerre de manœuvre quand il affirme que pendant la guerre du Golfe, le nouvel art opérationnel a démontré pour la première fois dans l'histoire de la guerre moderne que cette prédisposition déterministe à la guerre d'attrition, si fréquente dans la culture militaire occidentale, avait laissé la place à une approche axée sur les manœuvres<sup>127</sup>. D'autres contestent toutefois ce point de vue. Hughes soutient que l'opération *Tempête du désert* n'était une campagne manœuvrière qu'en partie, selon la définition que l'on donne aux termes « manœuvre » et « attrition ». Certains affirment que la campagne de bombardement qui a précédé l'engagement terrestre était une campagne d'attrition, puisque l'objectif du Général Schwarzkopf était de détruire 50 p. 100 des véhicules irakiens dans le théâtre. Hughes soutient cependant que la campagne était une campagne manœuvrière en raison des autres effets produits : on a interrompu les mouvements ennemis, on a complètement sapé le moral de l'ennemi dans le théâtre, on lui a interdit l'accès au renseignement, et compte tenu d'un taux d'attrition de 40 p. 100 en matériel, on a diminué de 90 p. 100 sa puissance de combat le long de la frontière saoudienne<sup>128</sup>. Par ailleurs, de nombreux autres commentateurs ont souligné que le mouvement des forces américaines à travers le désert, baptisé « Hail Mary », ne relevait pas vraiment de la guerre de manœuvre, parce qu'il n'était ni souple ni de type exploratoire, et qu'il comportait au contraire des phases strictement contrôlées, dont les objectifs n'étaient pas des centres de gravité mais des points géographiques arbitraires. Par conséquent, les forces armées américaines ont prouvé une fois de plus leur maîtrise de la puissance de feu et de la logistique et conservé leurs systèmes rigides de commandement et de contrôle privilégiant les tirs aux manœuvres<sup>129</sup>.

La guerre du Golfe compte parmi les nombreux conflits qui soulèvent d'importantes questions sur la nature des définitions contemporaines de la guerre de manœuvre. Cependant, la nature des conclusions que nous tirons de

l'étude de ces conflits est souvent tributaire de la façon dont nous formulons nos questions. Quand on tente, par exemple, de déterminer si une campagne donnée était de type manœuvrier ou pas, la notion de manœuvre se définit-elle en fonction des *fins* ou des *moyens*? Ou encore, la dichotomie contemporaine entre guerre ou campagne manœuvrière et guerre ou campagne d'attrition est-elle valide ou erronée<sup>130</sup>? Compte tenu de ces incertitudes, peut-être que d'autres façons d'envisager la guerre, notamment en termes de guerre offensive ou défensive ou de guerre limitée ou généralisée, peuvent encore être utiles.

**Guerre de puissance.** Hughes prône une caractérisation différente de la dichotomie entre manœuvre et attrition en proposant le concept de « guerre de puissance » comme véritable antithèse de la guerre de manœuvre. L'alternative se situe donc entre la guerre de manœuvre et la guerre de puissance. Selon Hughes, dans la guerre de puissance, « le succès découle d'une démonstration de notre capacité à anéantir les forces ennemies et leurs appuis plus rapidement qu'elles ne peuvent détruire les nôtres [...] la guerre de puissance privilégie la supériorité de la puissance de feu plutôt que les manœuvres, mais elle partage avec la guerre de manœuvre l'objectif de triompher de l'ennemi et de sa volonté de combattre ». La guerre de puissance s'appuie sur des avantages en matière de détection et de choix des objectifs, de portée et de précision des armes, avantages que possèdent actuellement les forces armées des États-Unis et certains de leurs alliés. Elle fait également une large place à la capacité d'anéantir personnel et matériel pour les réduire à l'état de « masse inutile » et tirer profit de la « permanence de l'attrition ». Selon Hughes, ce nouveau concept nous fait mieux voir la nature et les limites de la guerre de manœuvre, en l'occurrence établir sa prédominance par des actions rapides, faire usage de la force meurtrière pour supprimer et démoraliser l'ennemi plutôt que pour le détruire et le dominer par des manœuvres destinées à le mettre dans une position où il ne pourra pas ou ne devrait pas se battre parce que sa destruction est inévitable. Pour conclure, Hughes affirme que chaque type de guerre (de puissance ou de manœuvre) s'applique en temps et lieu et qu'aucun ne devrait être laissé de côté dans la planification des campagnes<sup>131</sup>. Comme nous le rappelle Jack English, il y a des moments où les armées ne peuvent effectuer de manœuvres, alors qu'à d'autres moments il est plus prudent d'attendre—c'est dans ces moments qu'il faudra freiner la propension actuelle dans certains milieux à recourir aux manœuvres dans tous les cas<sup>132</sup>. Maintenant que nous avons une meilleure idée de certains des concepts fondamentaux débattus, examinons comment la théorie de la guerre de manœuvre a évolué.

## LA GUERRE DE MANŒUVRE DANS LA PREMIÈRE DIMENSION : TERRE

Pour la plupart des commentateurs, la guerre de manœuvre toutes armes est née à la fin de la Première Guerre mondiale, lors des combats mobiles des cent derniers jours du conflit. Bien que de nombreux auteurs attribuent la victoire des alliés aux « chars », des études récentes sur cette phase de la guerre ont démontré que d'autres facteurs avaient joué un rôle plus important encore. Le corps d'armée canadien a nettement contribué à certains des autres facteurs qui ont alimenté l'évolution de la guerre mobile toutes armes, qui a été le creuset de la théorie manœuvrière terrestre. Dès septembre 1914, le Canada avait mis sur pied une brigade de véhicules mitrailleurs motorisés qui, en 1917, pouvait concentrer 40 mitrailleuses lourdes opérées avec un effectif de 330 hommes, alors qu'une division (10 000 hommes) ne disposait au total que de 64 mitrailleuses lourdes. Cette unité fut très efficace dans la défense mobile contre l'offensive allemande de mars 1918, mais moins lors de la campagne des cent jours, parce que ses véhicules à roues ne pouvaient franchir les obstacles érigés par les forces allemandes qui battaient en retraite<sup>133</sup>.

Pendant la campagne des cent jours, le corps d'armée canadien prouva sa maîtrise du type de guerre mobile qui fut l'une des sources d'inspiration des théoriciens des manœuvres dans l'entre-deux-guerres. Lors de la bataille d'Amiens (8 août 1918), par exemple, le corps d'armée canadien fut utilisé comme troupe de choc d'élite dans un assaut réunissant trois divisions canadiennes, deux divisions australiennes et trois divisions britanniques appuyées par 1 400 obusiers, 684 pièces d'artillerie lourde, 324 chars lourds et près de 2 000 aéronefs alliés. Lors de cette bataille, la puissance aérienne fut intégrée au sein du groupement interarmes par le corps d'armée canadien, qui avait conçu une organisation très élaborée de commandement et de contrôle, le Counter Battery Office, pour gérer la majeure partie de la grande puissance de feu sur le champ de bataille. On utilisait les rapports visuels, la radiogoniométrie, le repérage par le son et d'autres moyens pour déterminer la position de l'artillerie ennemie et diriger sur elle le tir des canons et aéronefs pour la réduire au silence. On fit aussi appel aux attaques aériennes pour supprimer les canons antichars allemands. Cependant, quoi qu'il en soit de l'expertise des Canadiens en matière de guerre mobile, leur apport à la théorie ou à la mise en pratique de cette forme de combat entre la Première Guerre mondiale et la Seconde Guerre mondiale reste très limité<sup>134</sup>.

L'évolution de la théorie de la guerre de manœuvre pendant l'entre-deux-guerres a fait couler beaucoup d'encre. Comme nous avons pu le constater, on discute encore beaucoup pour déterminer quelles théories ont eu le plus d'influence sur la théorie moderne de la guerre de manœuvre. Outre les approches allemande et soviétique de la guerre de manœuvre, d'autres comme Liddell Hart, Fuller et de Gaulle ont eu leur rôle à jouer. Selon de nombreux érudits, ces trois hommes ont toutefois eu une influence relativement limitée sur la mise en application de la guerre mobile pendant la Seconde Guerre mondiale et une bonne part du mérite, ou de la responsabilité, pour la manière dont les forces de manœuvre furent employées au cours du conflit devrait être attribuée à des officiers militaires relativement peu connus<sup>135</sup>. Contrairement au stéréotype, les officiers actifs n'affichaient pas tous une attitude conservatrice ou réactionnaire à propos de l'adoption des concepts manœuvriers. Ils étaient pour la plupart des officiers prudents ou modérément progressistes, qui se rendaient compte que les forces blindées seraient appelées à jouer un rôle de plus en plus important dans les conflits à venir, mais qui avaient tendance à faire ressortir les nombreux problèmes et incertitudes associés à l'utilisation pratique de ces forces, ce dont les théoriciens faisaient souvent abstraction. Fait peut-être plus important encore, Bond et Alexander soulignent que les opinions, priorités et contraintes politiques peuvent exercer une influence dominante sur la structure et la doctrine des forces, comme nous pouvons le constater aujourd'hui au Canada et aux États-Unis<sup>136</sup>.

L'armée de terre du Canada a formulé, à la lumière des préceptes de Lind, sa vision de la guerre de manœuvre pour les opérations terrestres dans son manuel de doctrine intitulé *L'Armée de terre du Canada*. Selon cette vision, on devrait dans la guerre de manœuvre se concentrer sur les vulnérabilités de l'ennemi plutôt que sur le terrain, éviter les points forts de l'ennemi pour attaquer ses points faibles, diriger son attention sur l'effort principal et utiliser des forces faciles à manœuvrer. Pour atteindre ces objectifs, le commandant devrait, toujours dans le contexte de la guerre de manœuvre, appuyer ses manœuvres par le tir, saisir les occasions qui se présentent au niveau tactique, faire preuve d'audace et agir de manière décisive, éviter les règles et les modèles établis, se servir des ordres de type « mission » et assurer le commandement depuis le front<sup>137</sup>.

Le concept de manœuvre de l'Armée de terre du Canada insiste sur le fait que la meilleure façon de vaincre l'ennemi est « en annihilant systématiquement sa capacité à réagir face aux changements dans la situation, en éliminant sa cohésion au combat et, le plus important, en détruisant sa volonté de

combattre ». La doctrine de l'Armée de terre du Canada reconnaît néanmoins qu'« il peut arriver que cette forme de guerre [la guerre d'attrition] soit non seulement inévitable, mais souhaitable », tout dépendant de « l'intention du commandant ». L'exercice de l'art opérationnel au sein des forces terrestres du Canada s'appuie sur la philosophie de commandement qu'on appelle le « leadership fondé sur la confiance ». Selon cette philosophie, on attend des commandants à tous les niveaux qu'ils puissent « donner des ordres de mission reflétant leur intention, puis laisser leurs subordonnés exécuter leurs tâches ». On reconnaît cependant qu'il peut être difficile, dans la pratique, d'appliquer cette philosophie, « [car il est dans la nature du leader d'exercer] un contrôle excessif sur ses subordonnés et, compte tenu des moyens modernes d'information et de communication, ce contrôle est de plus en plus facile ». La doctrine de l'Armée de terre du Canada nous met en garde contre les risques de confusion entre le concept de guerre de manœuvre et la manœuvre en tant que telle. Alors que le terme manœuvre désigne « l'utilisation des forces sur le champ de bataille par la combinaison du mouvement et du tir ou du potentiel de tir, afin d'obtenir une position favorable face à l'ennemi en vue d'accomplir la mission », la guerre de manœuvre se décrit comme « un état d'esprit ». Selon la doctrine de l'Armée de terre du Canada, « il n'y a ni liste de contrôle ni manuel de tactique qui renferme une formule toute faite sur la façon de mener la guerre de mouvement. À tous les niveaux, les chefs doivent d'abord savoir ce qu'il faut pour accomplir la mission d'un commandant supérieur, puis faire de leur mieux compte tenu des paramètres établis pour cette mission. » Pour conclure, on décrit la guerre de manœuvre comme étant « une question d'attitude; les commandants doivent penser et réagir plus vite que l'ennemi pour pouvoir masser les forces suffisantes pour attaquer les points faibles de l'ennemi, que ces points faibles soient physiques ou moraux »<sup>138</sup>.

## **LA GUERRE DE MANŒUVRE DANS LA SECONDE DIMENSION : MER**

Jusqu'à tout récemment, parmi ceux qui étudient la guerre navale, très peu avaient songé à utiliser le terme « manœuvrier » dans le contexte des opérations navales. De fait, Hughes est catégorique : « La guerre de manœuvre navale n'existe tout simplement pas. » Dans la perspective occidentale, soutient-il, l'exécution des principales fonctions maritimes, soit assurer ou empêcher les communications et le commerce, suppose une guerre de puissance, parce que le blocus et l'interdiction en sont des manifestations. Ce qui se rapproche le plus d'une campagne de manœuvre en mer est la guerre de course, qui est une forme de guérilla maritime menée par une marine de puissance inférieure

contre le commerce d'une nation dotée d'une force navale plus importante. Hughes souscrit à l'analyse de la puissance maritime que fait Corbett, qui dit notamment que la maîtrise de l'espace maritime repose sur le contrôle des lignes de communication maritimes. Par conséquent, toutes les forces navales se préoccupent du mouvement des biens et des services<sup>139</sup> plutôt que de « l'acquisition de biens immobiliers ». Cependant, comme le contrôle de l'espace maritime constitue un moyen plutôt qu'une fin en soi, il devrait être lié à la stratégie terrestre du pays, et une stratégie maritime devrait être mise en œuvre dans les opérations interarmées. Souvent les opérations en zone littorale occupent une place importante au sein des opérations navales, et c'est là que se situe le lien entre les forces maritimes et la guerre de manœuvre, selon Hughes. Il définit la guerre de manœuvre en mer comme suit : « Le déploiement et le maintien du potentiel de combat de part et d'autre du trait de côte, dans la poursuite de l'objectif fixé. » Hughes soutient, par cette définition, que même si les opérations interarmées en zone littorale, comme la stratégie américaine dans le Pacifique en 1944 et Inchon en 1950, sont en règle générale de nature manœuvrière, il ne s'agit pas d'une guerre de manœuvre en mer.

Hughes a tiré de l'étude des opérations navales les conclusions suivantes au sujet de la guerre de manœuvre : 1) la guerre de manœuvre en mer ne s'utilise qu'au niveau opérationnel; 2) l'absence d'effusion de sang ne constitue pas le trait déterminant de la guerre de manœuvre, puisque c'est plutôt la capacité d'utiliser la puissance de combat là où ça compte; 3) une opération de faible envergure peut être menée conjointement par les forces navales et les *marines*, alors qu'une opération de plus grande envergure nécessite la participation des forces terrestres et aériennes en tant que partenaires égaux ou supérieurs, mais toute l'opération repose sur la liberté de manœuvre en mer; 4) le trait déterminant de la guerre de manœuvre dans ce contexte est une interface terre-mer sûre.

Hughes prétend que l'apport de la guerre de manœuvre maritime à l'art opérationnel est qu'elle force l'ennemi à s'interroger sur le lieu de la prochaine attaque. Cependant, la guerre de manœuvre en mer a ses limites. Comme la défense est plus solide tactiquement parlant, les manœuvres doivent être dirigées vers une position supérieure dont l'ennemi tient forcément compte. Du point de vue des forces maritimes américaines, la guerre de manœuvre en tant que doctrine fondamentale doit être tempérée par le pragmatisme des opérations stationnaires menées dans les eaux littorales au large des côtes du territoire ennemi—bien que mobiles sur le plan opérationnel, les navires ne sont pas maniables sur le plan tactique et courent donc davantage de risques

lorsqu'ils participent à des opérations en zone littorale. Par conséquent, Hughes ne pense pas que la marine américaine et le USMC devraient faire de la guerre de manœuvre un thème unifiant la doctrine à tous les niveaux. Il soutient que la guerre de manœuvre est une entreprise risquée et que plutôt que de s'engager dans des opérations inutilement risquées, la marine américaine devrait miser sur sa supériorité et recourir à la guerre de puissance chaque fois qu'elle en a la possibilité. Au niveau opérationnel, l'histoire confirme la valeur des manœuvres maritimes mais, affirme Hughes, les tactiques navales sont invariablement axées sur l'attrition<sup>140</sup>.

**Opérations de manœuvre à partir de la mer (OMFTS).** Si l'on souscrit au raisonnement de Hughes selon lequel les forces navales n'exercent véritablement l'art opérationnel au sens manœuvrier que dans les opérations en zone littorale, la doctrine des opérations de manœuvre à la partir de la mer (OMFTS) prend alors tout son sens. Hughes soutient que les OMFTS consistent au fond à déployer et à maintenir le potentiel de combat, mais que pour donner aux forces terrestres la maniabilité nécessaire dans les opérations en zone littorale, les forces maritimes risquent de perdre la leur en étant attachées à un lieu précis pour assurer l'appui-feu et le soutien logistique des troupes au sol. Dans un monde idéal, les OMFTS présentent les caractéristiques suivantes : accent mis sur les objectifs opérationnels, utilisation de la mer comme espace de manœuvre, production d'une cadence et d'un élan fulgurants, opposition des forces aux points faibles, mise en valeur du renseignement, de la déception et de la souplesse, intégration de toutes les ressources intégrales interarmées et interalliées. Selon Oliver, toutefois, ce concept, qui remonte à 1996, n'apporte rien de nouveau. Les OMFTS ne sont en fait qu'une étape dans l'évolution de la guerre amphibie du USMC, une forme de guerre qui a vu le jour en 1934 et dont les antécédents peuvent être retracés au moins jusqu'aux Britanniques au XVIII<sup>e</sup> siècle (p. ex., Wolfe à Québec). Oliver signale que la faille de la doctrine actuelle des OMFTS (et des STOM), c'est qu'elle dépend trop de systèmes coûteux et techniquement précaires (p. ex. l'avion MV-22 Osprey). S'il n'y a pas de financement pour ces systèmes ou qu'il se révèle trop coûteux de les produire en grande quantité, c'est tout le concept des OMFTS (ou des STOM) qui risque de s'écrouler, ce qui serait un désastre pour le USMC en tant qu'institution. Oliver soutient par conséquent que le concept des OMFTS devrait servir à définir l'ensemble des capacités futures du USMC et ne devrait pas dépendre de technologies déterminées<sup>141</sup>.

Bref, les forces navales ne voient pas la guerre de manœuvre sous le même éclairage que les forces terrestres. Du point de vue de la marine, la guerre de manœuvre est fondée sur le déploiement et le maintien du potentiel de combat

de part et d'autre du trait de côte. Son efficacité repose sur l'acheminement sans anicroche de grandes quantités de biens par la mer par rapport à la voie terrestre. C'est pourquoi, selon Hughes, l'art opérationnel maritime est presque synonyme de logistique<sup>142</sup>.

## LA GUERRE DE MANŒVRE DANS LA TROISIÈME DIMENSION : AIR

Les théories de la guerre aérienne furent formulées pour la première fois de manière articulée dans l'entre-deux-guerres, à partir de l'expérience acquise pendant la guerre et des craintes exprimées quant à la forme que prendrait la conduite de la guerre dans l'avenir. Une bonne partie de ce qui a été écrit sur le sujet à l'époque a été incarnée par trois grands théoriciens, qui sont encore fréquemment cités de nos jours, Giulio Douhet, « Billy » Mitchell et Sir Hugh Trenchard. Leurs idées ont évolué au point où les partisans en sont venus à prétendre que les guerres de demain pourraient se gagner en brisant la volonté de résister de l'ennemi plutôt que ses forces navales et militaires. La victoire serait acquise par le bombardement des villes importantes en territoire ennemi au moyen de vastes flottes d'aéronefs jusqu'à ce que la population exige de son gouvernement qu'il sollicite la paix.

Les premiers théoriciens de la puissance aérienne ont continué d'influencer les théoriciens modernes. Par exemple, John Warden, qui est parfois considéré comme le disciple de Douhet, est reconnu comme le plus grand défenseur actuel de l'application de la force dans la troisième dimension. Dans ses écrits, il fait valoir la supériorité de la puissance aérospatiale par rapport aux forces de surface, et il soutient que c'est dans la sphère stratégique que la puissance aérienne peut être employée de la façon la plus efficace. Il a voulu élaborer une théorie cohérente de la puissance aérienne, selon laquelle on doit rechercher la paralysie stratégique en attaquant l'ennemi, c'est-à-dire le rendre matériellement incapable et psychologiquement désorienté, afin de miner son moral. Il explique sa théorie, dont le modèle est celui de cinq cercles concentriques, dans son livre *La campagne aérienne*, publié dans sa version originale anglaise en 1988 et traduit en français en 1998. Selon le thème principal de cet ouvrage, le plan stratégique le plus efficace est toujours axé sur le cercle central, occupé par le leadership ennemi, et même lorsque le leadership ennemi n'est pas accessible en tant qu'ensemble d'objectifs, au moment de sélectionner les ensembles d'objectifs dans les autres cercles, le stratège aérien doit faire converger ses effets de façon à briser la volonté de l'ennemi de poursuivre le combat. Les partisans de Warden croient que ses idées, comme celles de John Boyd (sur lesquelles nous nous pencherons plus

loin), ont contribué à marquer l'arrivée d'une ère où la paralysie stratégique est infligée au moyen de ce qu'ils appellent la guerre de contrôle. Selon Fadok, la nature, la teneur et l'intention des notions mises de l'avant par Warden sont essentiellement jominiennes, car sa théorie des attaques rapides et simultanées contre la forme matérielle de l'ennemi, déclinée en cinq cercles, est pratique, concrète et linéaire<sup>143</sup>.

Les théoriciens de la puissance aérienne donnèrent aux forces aériennes le fondement intellectuel dont elles avaient besoin dans leur lutte contre les forces terrestres et maritimes pour l'obtention des fonds et des ressources, et on les cite encore aujourd'hui pour se justifier d'essayer de gagner des guerres en ne recourant qu'à la puissance aérienne<sup>144</sup>. À l'instar du théoricien de la puissance navale, Alfred Thayer Mahan, dont certaines idées furent une source d'inspiration, les théoriciens de la puissance aérienne n'avaient pas de fondements empiriques pour appuyer leurs théories, mais leur vision ambitieuse a gravé dans l'esprit des Occidentaux l'image de la guerre de l'aviateur. Les méthodes employées dans cette nouvelle forme de guerre furent parfois horribles, mais toujours rapides, nettes et mécaniques, en plus d'apporter des décisions décisives et impersonnelles à des problèmes que d'autres avaient tenté de résoudre pendant des siècles. Le rôle de la puissance aérienne dans les guerres de demain demeure un sujet très controversé<sup>145</sup>. Néanmoins, les résultats spectaculaires de la campagne aérienne lors de la guerre du Golfe, les effets moins retentissants de l'opération *Force alliée* et maintenant les résultats de la campagne aérienne en Afghanistan (même si elle a été menée en bonne partie par l'aéronavale) sont évoqués pour justifier les affirmations des adeptes même les plus ouvertement enthousiastes de la puissance aérienne.

Sur le plan théorique, les partisans modernes de la puissance aérienne qualifient la guerre dans la troisième dimension de summum de la guerre de manœuvre : « La manœuvre est inhérente à la puissance aérospatiale [...] *Seule la puissance aérospatiale possède la capacité de contourner le gros des forces ennemies et de manœuvrer directement jusqu'aux objectifs vitaux, qu'il s'agisse de forces critiques en campagne ou de centres stratégiques clés* [italique dans le document d'origine]<sup>146</sup>. » Ces moyens, conformément à la vision initiale de Douhet, comprennent l'utilisation de l'espace aérien comme espace de manœuvre pour éviter les points forts de l'ennemi. En outre, les moyens dont elle dispose sont rapides, ils font largement appel au renseignement, à la déception et à la souplesse, et ils peuvent être mis en œuvre pour attaquer directement le centre de gravité de l'ennemi. La *fin* recherchée est de parvenir à la victoire en démoralisant l'ennemi et en brisant sa volonté de résister. Ce qui importe peut-

être davantage, comme en témoigne la théorie de la paralysie stratégique de John Warden, c'est que de nombreux défenseurs de la puissance aérienne, bien qu'ils souscrivent verbalement à la synergie entre toutes les armes dans le cadre d'une campagne interarmées, croient au fond que la puissance aérienne devrait jouer un rôle prépondérant dans les plans établis pour vaincre l'ennemi.

La vision de la force aérienne de la planification des campagnes contraste violemment avec la doctrine interarmées américaine, dans laquelle il est explicitement dit que la plupart des types de forces aérospatiales ne sont pas des forces de manœuvre. Par exemple, on trouve la phrase suivante dans un document publié par le président du Comité des chefs d'état-major des États-Unis en 1992 : « La puissance aérospatiale (à l'exception des ressources aériennes faisant partie intégrante de la force de surface) n'est pas un type de force de manœuvre<sup>147</sup>. » Il semble que ce concept soit encore à la mode dans la doctrine interarmées des États-Unis, dans laquelle il est précisé que « les commandants des forces terrestres et des forces navales sont les commandants appuyés dans les zones d'opérations désignées par le commandant de la force interarmées (CFI). Dans leur zone d'opérations désignée, les commandants des forces navales et des forces terrestres assurent l'intégration et la synchronisation des manœuvres, des tirs et des mesures d'interdiction<sup>148</sup>. »

Les détracteurs, comme Pivarsky, soutiennent que, selon l'interprétation terrestre de la guerre de manœuvre qui figure dans la doctrine interarmées américaine, les forces de manœuvre sont conceptualisées comme des entités évoluant sur un champ de bataille bidimensionnel. Pivarsky souligne que cette interprétation a des répercussions importantes, car seuls les commandants des forces de manœuvre peuvent « posséder » des parties de l'espace aérien et y exercer leur commandement, ce qui suppose que seuls les éléments des forces aériennes ne sont pas des forces de manœuvre<sup>149</sup>. Les tenants de la puissance aérienne considèrent que la doctrine interarmées renforce la position de l'armée de terre américaine selon laquelle les commandants des forces terrestres devraient normalement être les commandants des forces interarmées et bénéficier de l'appui des autres services. Voici ce que Pivarsky dit à ce sujet :

Laissons faire les ménagements et regardons les choses en face. La question sous-jacente est « qui contrôle le champ de bataille? ». Des limites séparent une force de manœuvre des autres forces de manœuvre. À l'intérieur de ces limites, le commandant de manœuvre est maître du champ de bataille. Comme cela [...] exclut expressément la force aérienne des forces de manœuvre, ce qui fait

qu'elle n'est maître d'aucune partie du champ de bataille. On ne tient donc aucun compte du fait que la force aérienne (et jusqu'à un certain point, la marine) a maintenant la capacité de voir, d'exercer un contrôle et d'assurer la prépondérance de la force au-delà de la portée des tirs indirects (à l'exception des systèmes de missiles tactiques de l'armée de terre) des forces de surface situées dans les limites de la portion affectée au commandant des manœuvres de surface<sup>150</sup>.

Bien que la force aérienne américaine ait pris des mesures concrètes pour corriger ce qu'elle considère comme un déséquilibre doctrinal entre les services des forces armées des États-Unis, en élaborant soigneusement sa propre doctrine, la Force aérienne du Canada n'a pas été en mesure de produire une doctrine aérospatiale cohérente et au goût du jour. Par exemple, lors du symposium sur la doctrine de la force aérienne qui s'est tenu en 1984, le chef d'état-major de la Défense de l'époque, un officier de la force aérienne, a reproché aux participants d'invoquer des arguments intéressés en faveur d'une doctrine en particulier pour justifier l'acquisition de nouveaux équipements<sup>151</sup>. En 1989, le Comité de la doctrine aérospatiale des FC avait encore comme politique de recourir à des méthodes improvisées et à des groupes de travail temporaires pour « examiner et régler les problèmes de doctrine en son nom »<sup>152</sup>. Le compte rendu des délibérations du symposium de la force aérienne tenu en 2002 ainsi qu'une étude récente sur la doctrine aérienne des FC indiquent que plus d'une décennie plus tard, les choses n'ont guère changé<sup>153</sup>. Du point de vue de la doctrine interarmées des FC, cela implique qu'en l'absence de doctrine aérospatiale solide et clairement articulée pour faire contrepoids à doctrine existante des forces terrestres, elle continuera de reposer sur des concepts à dominante terrestre qui, comme nous avons pu le constater, ne conviennent pas à certains égards aux forces aérospatiales. L'unique consolation de la Force aérienne du Canada, dans cette situation, est peut-être que la force aérienne américaine apportera graduellement un certain équilibre dans les versions futures de la doctrine interarmées des États-Unis, doctrine qui, en temps utile, sera adoptée par les FC. Maintenant que nous avons examiné les dimensions de la guerre de manœuvre liées au service (ou aux forces en cause), nous allons nous pencher sur la dernière dimension de la guerre de manœuvre qui sera abordée dans le présent ouvrage, une dimension plus temporelle que spatiale.

## LA QUATRIÈME DIMENSION DE LA GUERRE DE MANŒUVRE : LA BOUCLE OODA

Les concepts actuels de la guerre de manœuvre adoptés par l'armée de terre américaine et d'autres services des forces armées s'inspirent largement d'un modèle élaboré par le Lieutenant-colonel John Boyd, un officier de la force aérienne des États-Unis. Boyd, qui a pris sa retraite en 1985 et est mort en 1997, n'avait guère d'expérience du commandement et du combat et fonda son modèle sur les observations des pilotes de chasse à l'entraînement et pendant la guerre de Corée. Son modèle de boucle d'observation, d'orientation, de décision et d'action (*Observe, Orient, Decide, Act* ou OODA) était conçu pour aider les forces américaines à se battre plus intelligemment par l'utilisation des ordres de type « mission » (*auftragstaktik*) pour soumettre l'ennemi à une sorte de « judo militaire » en provoquant des frictions et en tirant profit de ses erreurs<sup>154</sup>.

Selon certains, le modèle conçu par Boyd, que l'on baptisa « théorie de Boyd », n'est pas un concept original mais plutôt la synthèse d'une bonne partie de ce que d'autres théoriciens de la guerre avaient écrit auparavant. D'autres le décrivent comme une nouvelle théorie réfléchie de la guerre, mais ce n'est que depuis peu que le modèle de Boyd, simple et harmonieux, est reconnu comme telle. Dans ce modèle, chaque décision se prend à l'intérieur de cycles OODA que l'on souhaite les plus courts possible. Ce processus engage l'orientation psychologique et temporelle des décideurs militaires, plutôt que l'orientation physique et spatiale dont on a l'habitude. Ils doivent être vifs d'esprit et créatifs, ne pas craindre l'ambiguïté et avoir confiance dans le sens de l'initiative de leurs subordonnés. D'après le modèle de Boyd, les manœuvres les plus importantes s'exécutent dans les processus mentaux de l'ennemi (sa boucle OODA), ce qui fait que l'espace de manœuvre le plus déterminant est celui de la quatrième dimension, le temps<sup>155</sup>.

Polk affirme que la théorie de Boyd et la guerre-éclair des Allemands forment l'armature de la théorie moderne de la guerre de manœuvre, mais que c'est la philosophie des opérations des Allemands, plutôt que leurs tactiques, qui a joué un rôle fondamental dans l'analyse de Boyd. Selon Polk, toute la méthode de commandement opérationnel et tactique des Allemands dépendait d'une appréciation rapide et concise de la situation, d'une prise de décision rapide et d'une prompt exécution. Un but unificateur guidait l'exécution décentralisée, ce qui permettait donc aux Allemands de constamment manœuvrer à l'intérieur de la boucle OODA de leurs adversaires. Aux niveaux stratégique et opérationnel, la clé pour battre l'ennemi de vitesse est de livrer combat

seulement quand et où il le faut pour attaquer son centre de gravité. Au niveau tactique, les unités devraient chercher essentiellement à « contourner et écraser » plutôt qu'à « établir contact et détruire », en s'efforçant d'attaquer le centre de gravité de l'ennemi le plus directement possible en tout temps. Boyd affirmait que sa théorie s'appliquait aussi à la guérilla, parce que, comme dans le cas de la guerre-éclair, on cherchait à tirer parti de l'effet de surprise et de choc pour semer la confusion, le désordre et la panique et ainsi rompre la cohésion de l'adversaire, immobiliser ses efforts et éventuellement le conduire au bord de l'effondrement<sup>156</sup>.

Le modèle de Boyd exige des commandants et de leurs états-majors qu'ils revoient continuellement leurs modèles mentaux pour se maintenir à l'intérieur de la boucle OODA de leur adversaire. Ce processus a aussi pour effet de les mettre dans un état d'esprit où ils sont plus enclins à se battre contre l'ennemi plutôt qu'à livrer bataille suivant un plan préétabli, comme c'est souvent le cas avec les méthodes reposant sur des plans qui sont présentement utilisées. Le modèle de Boyd concorde donc avec les théories de la reconnaissance des schèmes dans la prise de décisions, comme celles de Gary Klein, qui préconisent une prise de décisions naturaliste ou intuitive dans les situations où le temps presse<sup>157</sup>.

Boyd n'a jamais tenté de publier ses idées, mais William S. Lind les a réunies dans son livre *Maneuver Warfare Handbook*, qu'il a rédigé expressément pour le USMC. Dans cet ouvrage, Lind pose qu'en principe, dans le cadre des futurs combats terrestres, la supériorité sera l'apanage de ceux qui pourront décentraliser leurs actions, accepter la confusion et le désordre, tout en évitant tous les types de comportements fondés sur des prévisions<sup>158</sup>. Les tenants de la guerre de manœuvre envisagée dans l'optique de Boyd, dont Lind, préconisent une approche de la stratégie et de la réflexion au niveau opérationnel qui soit plus dynamique que celle qui a actuellement cours dans certains milieux militaires américains. Les détracteurs du système actuel soulignent que le modèle OODA contraste avec la nature intrinsèquement analytique du processus de planification et de prise de décisions de l'armée de terre américaine, lequel ne tient aucun compte du rôle de la synthèse comme catalyseur de l'intuition dans la théorie de Boyd. Cela a créé des dissensions au sein de l'armée de terre américaine, où certains prônent un changement de culture radical et audacieux pour ouvrir la voie à un authentique commandement de mission, alors que d'autres laissent entendre que le modèle actuel de planification centralisée et d'exécution décentralisée saura répondre aux futurs besoins. Polk soutient que l'armée de terre des États-Unis ne peut mener une vraie guerre de manœuvre, telle qu'elle est définie dans le modèle

de Boyd, parce que la tolérance aux erreurs et l'initiative sont à l'opposé de sa culture actuelle. Cela ne présage peut-être rien de bon pour l'avenir, car dans une culture qui récompense davantage le conformisme que l'initiative, ceux qui s'élèvent jusqu'à devenir commandants de l'armée de terre sont choisis en fonction de critères qui ne leur permettront pas d'être de bons praticiens de l'art opérationnel tel que Boyd l'avait imaginé<sup>159</sup>.

Selon Polk, la situation est aggravée du fait que l'une des idées principales de Boyd, soit l'importance du temps, s'est perdue dans un « processus de nivellement par le bas » de la doctrine. Trop souvent affirme Polk, on décrit la boucle OODA comme processus permettant de prendre des décisions plus rapidement que l'ennemi. Il faut toutefois comprendre que battre l'ennemi au jeu de la boucle OODA consiste à produire des effets dans le temps qui vont bien au-delà de la simple aptitude à prendre des décisions plus vite (ou moins vite) que l'ennemi. Fadok affirme que la perspective de Boyd est avant tout clausewitzienne, parce que manœuvrer à l'intérieur des processus mentaux de l'ennemi, comme la boucle OODA le prévoit, est une approche plus philosophique, abstraite et non linéaire que celle mise de l'avant par Warden. En d'autres termes, la théorie de Boyd porte sur la « puissance de l'erreur » — comment faire perdre l'ennemi et comment gagner soi-même<sup>160</sup>.

## MISE EN GARDE CONCERNANT LE SOUTIEN

Aussi important que puisse être le concept de guerre de manœuvre pour la compréhension de l'art opérationnel, la plupart des traités sur le sujet accordent peu d'attention aux aspects du soutien. Jack English nous rappelle que le travail stupéfiant de logistique et de planification d'état-major qu'il a fallu accomplir pendant la guerre du Golfe devrait nous sensibiliser au fait que ces dimensions, tout autant que les grandes manœuvres sur le champ de bataille, caractérisent l'art opérationnel. Par conséquent, il semble que « le travail terre à terre de calcul des mouvements » soit encore au cœur de l'art opérationnel<sup>161</sup>.

Dans un article fondamental intitulé *Combatant Logistics Command and Control for the Joint Force Commander*, David Schrady offre une des rares analyses systématiques de la question. Constatant que « la planification des opérations est constituée à 90 p. 100 environ de planification logistique », il fait remarquer qu'il est dit dans la doctrine interarmées que « pour exercer le contrôle aux niveaux stratégique, opérationnel et tactique de la guerre, les commandants doivent aussi contrôler la logistique ». Pourtant, bien qu'on dise dans la doctrine logistique actuelle que la logistique est une fonction de commandement et qu'il

ne devrait y avoir qu'une seule autorité de commandement responsable en la matière, on y dit aussi que chaque service doit assurer le soutien logistique de ses propres forces.

Selon Schrady, l'information est la clé du commandement et du contrôle de la logistique. Lors de la guerre du Golfe, le Général William Pagonis, alors à la tête du 22<sup>nd</sup> Support Command, constituait l'unique point de contact pour la logistique de l'armée de terre. Il disposait de peu d'information sur la situation logistique des autres services et ignorait tout de la situation de la marine américaine et des forces de la coalition. Quoique certains prétendent le contraire, Schrady prétend que le commandant de la force interarmées n'avait de ce fait pas de vue d'ensemble de la situation logistique pendant la guerre du Golfe. Par exemple, on a expédié dans le théâtre beaucoup plus de bombes et munitions que ce qui a été utilisé. La force aérienne américaine estime avoir utilisé 69 000 des 350 000 tonnes de bombes et munitions qui avaient été livrées dans le théâtre, et les quantités ont été encore moindres dans les autres services. Cela a eu pour effet d'alourdir la structure des forces et d'entraîner des coûts; 90 p. 100 des munitions expédiées dans le théâtre par l'armée de terre américaine ont été renvoyées aux États-Unis. Il est évident qu'il serait pratiquement impossible aujourd'hui de déplacer d'aussi grandes quantités de matériel. C'est pourquoi tout nouveau système de commandement et contrôle logistique devrait permettre d'établir des prévisions afin d'être en mesure d'arrimer la planification logistique et opérationnelle à la mise en œuvre du plan<sup>162</sup>.

Les leçons que le Canada a tirées de l'expérience de la force opérationnelle canadienne à Aviano (FOCA) illustrent une autre forme de problème de soutien, un problème d'ordre humain. Certains participants ont décrit le soutien assuré à la FOCA comme « une tentative anarchique ». En raison de la méthode improvisée utilisée pour la création de la FOCA, ceux qui avaient la tâche de soutenir l'opération n'avaient pas cette cohésion et cette efficacité caractéristiques des gens qui ont été formés ensemble et qui ont travaillé ensemble. En outre, l'attitude un peu arrogante du style « on peut tout faire » adoptée pour pallier les lacunes a donné lieu à une prise de risques inacceptables. En ce qui concerne la logistique et le soutien technique, bon nombre des participants ont eu l'impression que « la somme d'expertise nécessaire pour monter les futures opérations du genre tend à diminuer à mesure que l'on remanie les conditions professionnelles s'appliquant à ces métiers » et que les personnes expérimentées partent à la retraite. Le projet en

cours Capacité de soutien de la Force aérienne vise à corriger certains de ces problèmes; reste à savoir si les FC s'y attaqueront de manière approfondie<sup>163</sup>.

Les solutions aux problèmes d'ordre humain dans le domaine du soutien débutent par une philosophie. Comme l'affirme Frank Pinch dans son article sur les ressources humaines dans les opérations de soutien de la paix, il faut reconnaître la complexité et la diversité des rôles, fonctions et interactions de même que la nécessité d'une coopération entre les principaux acteurs pour assurer un soutien efficace au niveau opérationnel. Au niveau organisationnel, il parle de concepts comme l'intégration, la coordination, la coopération, la collaboration et le conflit. Pinch conclut que la coordination des fonctions et la coopération entre les organisations participantes sont des conditions essentielles. Aucune ne peut être tenue pour acquise et toutes deux exigent de gros efforts de la part des partenaires en cause, car l'organisation est exposée à diverses formes de tension, dont le manque de ressources pour exécuter les tâches requises, l'ambiguïté, le manque de précision ou le caractère inopportun de l'orientation ou de la coordination des activités, le chevauchement ou l'incompatibilité des fonctions et responsabilités, les pressions politiques ainsi que les clivages et les frictions dans et entre les organisations et les groupes. Voilà autant de facteurs essentiels que les praticiens de l'art opérationnel doivent prendre en considération pour éviter que leurs plans de type manœuvrier ne soient contrecarrés par un soutien inadéquat<sup>164</sup>.

## MISE EN CONTEXTE DE LA GUERRE DE MANŒUVRE

La plupart des théoriciens de la guerre de manœuvre s'entendent sur les fins de ce type de guerre : vaincre l'ennemi rapidement, de manière décisive, avec le moins de pertes possible. En revanche, les *moyens* à mettre en œuvre pour parvenir à ces fins varient et dépendent fortement de la communauté militaire à laquelle appartient le « manœuvrier ». Les théoriciens ont tendance à ne tenir compte que des moyens dont ils sont familiers, et l'approche très égocentrique de chaque service des forces armées américaines nuit à l'établissement d'une véritable théorie de la guerre de manœuvre interarmées. En outre, le soutien et la logistique, au cœur de l'art opérationnel pour certains, sont souvent laissés pour compte dans la théorie sur la guerre de manœuvre.

Rares sont ceux qui iraient jusqu'à prétendre que la guerre de manœuvre n'est pas un volet indispensable de l'art opérationnel, mais un certain nombre de commentateurs nous rappellent que la guerre de manœuvre est aujourd'hui décrite comme une solution à des problèmes qu'elle ne peut tout simplement

pas régler. D'abord, on la dépeint souvent comme une solution à ce que certains considèrent être une aversion naturelle pour les pertes chez les Occidentaux, alors qu'en fait les taux de pertes associés à une guerre de manœuvre entre deux adversaires de force à peu près égale (p. ex., les combats survenus dans les cent derniers jours de la Première Guerre mondiale et sur le front Est pendant la Seconde Guerre mondiale) sont très élevés<sup>165</sup>. Ensuite, elle est devenue une litanie pour certains, qui rejettent d'emblée les autres formes de combat, comme la guerre d'usure défensive, lesquelles ne sont donc pas réellement envisagées au moment d'élaborer les plans d'opérations. Dans le climat actuel de constante évolution doctrinale, il est sans doute préférable de faire preuve d'ouverture d'esprit. Il ne faut pas oublier que le mot « manœuvre » évoque de nombreuses possibilités dans les différents milieux militaires. Il faudra toutefois approfondir considérablement l'étude de ce concept pour bien comprendre toutes ses possibilités.

## **PARTIE 4 – LA GUERRE DE DEMAIN ET L'ART OPÉRATIONNEL**

### **DÉCRIRE L'ÉVOLUTION DES GUERRES À VENIR**

Au cours de la dernière décennie du XX<sup>e</sup> siècle, le terme « révolution dans les affaires militaires » (RAM) était l'expression à la mode utilisée pour symboliser les effets du changement sur la guerre de demain. Plus récemment, des termes comme « transformation » et « guerre réseaucentrée » ont commencé à remplacer le terme RAM dans les discussions sur la conduite de la guerre dans l'avenir. Dans la présente partie du chapitre, nous examinerons ces concepts, afin d'établir les paramètres qui nous aideront à comprendre comment les modifications apportées à la conduite de la guerre pourraient influencer sur l'art opérationnel dans l'avenir.

Dans les années 1990, la notion selon laquelle nous étions au beau milieu d'une révolution dans les affaires militaires qui allait transformer notre façon de faire la guerre et, du même coup, l'art opérationnel, était un point de vue auquel les hauts dirigeants des FC souscrivaient<sup>166</sup>. L'Office of Net Assessment des États-Unis définit la RAM comme « une transformation radicale de la nature de la guerre, conséquence des percées technologiques qui, associées à des changements profonds de la doctrine militaire et des concepts organisationnels, modifient fondamentalement le caractère et la conduite des opérations militaires »<sup>167</sup>. Bien que l'on évoque dans cette définition des facteurs comme la doctrine et l'organisation, de nombreux défenseurs de la RAM indiquent que c'est la prépondérance de la technologie qui sera le

moteur du changement dans la guerre de demain. Bien qu'il ne fasse aucun doute que la RAM transformera la guerre à maints égards, d'importants désaccords persistent quand il s'agit de déterminer si ces changements sont issus d'une révolution ou de la technologie. Certains sont d'avis que si nous jetons un regard sur l'ensemble de la planète, rien de ce que nous voyons dans les conflits qui opposent les hommes n'est sans précédent, les conflits nationalistes, religieux et ethniques n'étant certainement pas un phénomène caractéristique de la fin du XX<sup>e</sup> siècle et du début du XXI<sup>e</sup> siècle. Ces formes de guerre remontent au moins à l'époque médiévale, et elles affichent un parallèle important avec l'évolution de la guerre au cours des cent dernières années. Donc, d'après certains, si nous sommes au milieu d'une RAM, il y a bien des choses qui donnent à penser qu'elle est en marche depuis déjà fort longtemps<sup>168</sup>. Certains commentateurs ont parlé des risques qu'il y a à accorder une trop grande place aux aspects techniques de la transformation de la conduite de la guerre. Les événements récents en Iraq ont ramené à l'avant-scène des idées qui alimentaient depuis un certain temps le débat sur la guerre de demain.

Par exemple, en 1989, William Lind et quatre coauteurs ont formulé le terme « guerre de quatrième génération », et ce terme (abrégé en G4G), même si de l'avis de certains ne permet pas de produire un modèle exempt de lacunes<sup>169</sup>, a acquis une certaine pertinence dans le débat sur les guerres à venir. À l'époque, Lind et ses collaborateurs ont défini trois générations de mode de conduite de la guerre ayant marqué l'histoire ainsi que deux modèles possibles de guerre de quatrième génération. Les auteurs ont décrit les trois premières générations de guerre comme suit : la guerre de première génération (1648 à 1865) était menée par des armées étatiques qui employaient des tactiques de formation en ligne et en colonne. La guerre de deuxième génération reposait sur la puissance de feu pour augmenter l'attrition et a été qualifiée de « guerre au décompte des corps ». Enfin, la guerre de troisième génération est à leur avis un produit allemand, dont les combats se déroulent plutôt dans le temps que dans l'espace et sont tributaires de la rapidité et des manœuvres<sup>170</sup>. Lind juge que la façon dont les Américains font la guerre, même de nos jours, relève de la guerre de deuxième génération, dans la mesure où l'objectif consiste toujours à « remporter la victoire par le truchement de l'attrition », et parce que la nouvelle technologie (p. ex., les bombardiers furtifs B2 et les véhicules aériens télépilotés [UAV] Predator) n'a comme seul but, dans la stratégie actuelle de transformation des forces armées américaines, de rendre la puissance de feu plus efficace ou plus « précise »<sup>171</sup>.

Dans son article paru en 1989, Lind présente deux modèles possibles de G4G : la guerre axée sur la technologie et la guerre axée sur les idées. Lind suppose que le premier type de G4G repose sur des moyens techniques de mener la guerre, comme les armes à énergie dirigée et les outils robotiques, qui doivent en principe permettre à des forces de petite taille et très mobiles, pouvant compter sur l'apport d'opérations d'information, d'attaquer le centre de gravité de l'ennemi, qui est défini comme le soutien de la population du pays ennemi à l'endroit de son gouvernement et de la guerre. Ce type de G4G repose sur le postulat d'un conflit entre États, mais les événements récents ont amené Lind et d'autres à mettre l'accent sur le deuxième type de G4G.

Après avoir souligné que les événements en Iraq en 2003-2004 avaient marqué « la fin du monopole de l'État sur la guerre »<sup>172</sup>, Lind et d'autres ont reporté leur attention sur la guerre axée sur les idées, qui selon Wilson et ses collaborateurs a été mentionnée dans le périodique en ligne associé à Al-Qaïda comme constituant le fondement de la doctrine militaire d'Al-Qaïda<sup>173</sup>. Dans l'article publié en 1989, Lind et ses collaborateurs indiquent que même si le terrorisme n'est ni nouveau ni particulièrement efficace, quand on le conjugue à la technologie de pointe, il peut avoir des effets dévastateurs. À la lumière de ce genre d'analyse, avant même les attentats du 11 septembre 2001, de nombreux observateurs étaient conscients, de façon vague et diffuse, de l'existence de menaces terroristes. Par exemple, au début des années 1990, Martin van Creveld soulignait que depuis 1945, la plupart des guerres étaient menées par de petits groupes souterrains et dispersés, issus de diverses organisations terroristes, sans assise territoriale définie et impossibles à cibler avec les moyens techniques modernes<sup>174</sup>. Déjà, dans le cadre du premier cours supérieur des études militaires en 1998, le nom d'Oussama ben Laden était mentionné pour donner l'exemple d'un acteur non étatique susceptible de modifier la nature de la guerre, mais il a fallu assister aux attentats tragiques du 11 septembre 2001 pour douloureusement comprendre à quel point une telle menace terroriste est réelle. De nombreux observateurs s'accordent désormais à dire que la guerre axée sur les idées est un phénomène répandu à l'échelle de la planète et que les adversaires, dans le cadre de la G4G, peuvent attaquer l'ensemble de l'ordre social en utilisant l'organisation même de la société visée, ses lois, sa technologie, ses tactiques et ses forces conventionnelles pour l'ébranler. L'ennemi exploite ainsi les concepts de la G4G pour tirer parti de la dépendance occidentale à la technologie et éviter tout engagement décisif, en recourant à un « judo de G4G » qui lui permet de déséquilibrer les imposantes bureaucraties policière, militaire et juridique des pays occidentaux.

On ne comprend toutefois pas encore très bien comment l'Occident peut neutraliser des adversaires qui emploient les concepts de la G4G, qui permettent aux tactiques du plus faible de déjouer les tactiques du plus fort. Un certain nombre de commentateurs prétendent que les cibleurs occidentaux (qui font appel à la G2G) définissent et attaquent des centres de gravité virtuels et matériels avec des armes de précision (ce qui fait penser à cette expression selon laquelle lorsque vous ne disposez que d'un marteau, tous vos problèmes se mettent à ressembler à des clous), alors que le véritable centre de gravité est un objectif religieux et/ou idéologique commun, ce qui fait que la communauté d'intérêts et le fanatisme remplacent le matériel militaire et la structure de commandement. Wilson, un des auteurs qui a signé avec Lind l'article sur la G4G paru en 1989, conclut en disant que « [...] parce que ce sont des technophiles, les Occidentaux sont captivés par les armes de grande précision, mais ils ont négligé le fait que ce sont les gens et les idées qui font que des guerres sont menées et le sont plus ou moins longtemps<sup>175</sup> ». Les défenseurs d'une révolution technique de la conduite de la guerre interprètent donc peut-être l'évolution de la guerre à travers la lorgnette d'un paradigme du XX<sup>e</sup> siècle, alors que les problèmes d'arrimage entre la technologie et la doctrine ne sont pas très différents de ce qu'ils ont toujours été.

**Transformation.** Malgré les mises en garde de ceux qui ont proposé le terme G4G, comme d'autres commentateurs, bon nombre des prévisions portant sur l'évolution des guerres à venir sont toujours fondées sur la technologie comme moteur du changement, et la transformation est le dernier mot à la mode à avoir surgi dans le débat.

La plus récente approche de la transformation dans les forces armées occidentales a pris forme quand le secrétaire de la Défense des États-Unis, Donald Rumsfeld, a établi l'Office of Force Transformation en octobre 2001 et lui a confié la mission de synchroniser tous les efforts de transformation des services des forces armées américaines. Le premier directeur de l'Office of Force Transformation, l'amiral à la retraite Arthur K. Cebrowski, a imprimé sa marque sur les efforts de transformation des militaires américains. Il est donc important de prendre sommairement connaissance de ses antécédents pour comprendre le concept. Cebrowski compte 37 années de service dans les forces navales américaines, et il a connu le combat au Vietnam et lors de l'opération *Tempête du désert*. Il a commandé un groupe aéronaval et a été président du Naval War College des États-Unis. Selon Kagan, le trait distinctif de la nouvelle vision de Cebrowski est l'ascendant qu'a eu sur celle-ci son expérience opérationnelle d'officier de la marine habitué d'évoluer dans un milieu fluide et en fonction d'un ensemble limité d'objectifs. L'aspect peut-être

le plus important est le rôle central qu'a joué Cebrowski dans l'élaboration et la diffusion du concept de guerre réseaucentrique, une vision bien particulière de la guerre de demain. Il n'est donc guère étonnant que Cebrowski « ait fait de la guerre réseaucentrique le but » de la transformation et ait déclaré que les « programmes de transformation des services seront évalués en fonction de leur capacité à se rapprocher de l'idéal de la guerre réseaucentrique »<sup>176</sup>. Élaboré initialement par la marine américaine, le concept jouit maintenant de l'aval de l'instance collégiale des chefs d'état-major des États-Unis comme moyen de mettre en œuvre la vision énoncée dans *Joint Vision 2020*. Il règne encore une certaine confusion sur ce que suppose réellement le concept, mais il semble que l'on préconise l'utilisation d'un réseau d'information parfaitement intégré, dans lequel toutes les plates-formes constituent des nœuds. L'objectif est de produire une « image opérationnelle commune » de sorte que tous les acteurs puissent travailler à partir de la même présentation visuelle informatisée<sup>177</sup>. Le potentiel de la guerre réseaucentrique est immense : l'accès pour tous les commandants à tous les renseignements qui pourraient avoir une incidence sur leur mission représente la situation idéale dont tous les militaires ont rêvé. Même si c'est un enjeu dont la clé est d'abord entre les mains des forces armées américaines, ses répercussions sont énormes pour les partenaires de la coalition dont les États-Unis sont partie prenante. On a toutefois relevé certains des problèmes que pose la guerre réseaucentrique il y a déjà cinq ans de cela.

Thomas Barnett, professeur et chercheur principal dans le domaine de la prise de décisions au Naval War College des États-Unis, critique la guerre réseaucentrique à maints égards, mais surtout en raison de la tension à laquelle cette image opérationnelle commune risque de soumettre les commandants à tous les niveaux. Alimentés qu'ils seraient par un flot quasi illimité de données, un trop grand nombre d'entre eux risque de se transformer en fanatiques du contrôle. L'image opérationnelle commune risque de devenir une sorte de manipulation interne ininterrompue de la part de commandants cherchant à influencer ce que les autres voient. Elle risque aussi de devenir une réalité virtuelle manipulée par le commandement et, dans le pire des cas, de dégénérer au point où les officiers supérieurs verront de manière musclée à faire appliquer la vision de la situation du commandant, au nom de la formulation et de la protection de l'image opérationnelle commune. Quoi qu'il en soit, les concepteurs de la guerre réseaucentrique sont peut-être tombés dans le piège de la technologie, celui de l'information pour l'information, sans égard aux vrais besoins des commandants<sup>178</sup>. William Lescher nous fait aussi une mise en garde en nous rappelant que, dans les grandes organisations, c'est la culture

organisationnelle plus que la technologie qui freine le rythme de l'innovation. Il soutient que les attentes à l'endroit de la guerre réseaucentrique ne pourront se concrétiser à moins que les forces armées américaines ne réussissent à se libérer de cette fascination qu'exerce sur elles la technologie pour s'occuper des questions qui revêtent un intérêt crucial comme la tolérance zéro à l'égard des erreurs, l'aversion pour le risque, les expériences mal conçues sur la façon de mener la guerre et la satisfaction généralisée face au rendement actuel<sup>179</sup>.

Certaines critiques plus récentes de la guerre réseaucentrique en remettent en question les fondements conceptuels. Kagan affirme que le défaut sous-jacent de la guerre réseaucentrique, c'est qu'elle représente une tentative de transposer un concept d'affaires des années 1990 dans le contexte militaire. La base de la guerre réseaucentrique est ouvertement calquée sur les modèles d'entreprises comme Cisco Systems, Charles Schwab, Amazon.com, American Airlines et Dell Computers, pour ne nommer que celles-là. On a soutenu que toutes ces entreprises avaient réussi à se doter de redoutables avantages concurrentiels dans leur secteur en créant des réseaux d'information étendus et complexes, dont ils se servaient pour planifier leur inventaire et ainsi disposer des stocks requis pour exécuter les commandes de leurs clients, ce qui leur a conféré une « adaptabilité optimale » et la capacité de concevoir leurs produits selon les spécifications exactes de chaque client et au moment seulement où il en fait la demande. Grâce à cette technologie de l'information, ces entreprises ont pu réaliser de formidables gains d'efficacité, puisqu'elles étaient capables de faire des prévisions précises, de minimiser les risques et de s'adapter rapidement à l'évolution de la situation. La clé de la guerre réseaucentrique, de l'avis de ses défenseurs, réside dans la supériorité sur le plan de l'information par rapport à l'ennemi, beaucoup comme le font les entreprises prospères pour dominer leur marché<sup>180</sup>. L'expérience récente et l'histoire devraient toutefois nous rappeler que la guerre n'est pas une opération commerciale. L'ennemi n'est pas un client dont nous souhaitons satisfaire les besoins, et le genre de supériorité informationnelle que cette approche de la guerre exige demeure improbable face un ennemi capable de s'adapter et de contrecarrer notre travail de renseignement, grâce surtout à des moyens techniques.

**Opérations basées sur les effets.** Les opérations basées sur les effets (OBE) sont devenues un autre terme à la mode dans le débat actuel sur la guerre de demain. D'abord mis de l'avant par la force aérienne américaine, c'est un terme désormais employé fréquemment dans l'univers interarmées. La force aérienne américaine a continué de défendre les OBE dans le cadre plus large du concept d'« opérations rapides et décisives »<sup>181</sup>.

Les OBE reposent avant tout sur des explications ponctuelles quand on tente de déterminer si les mesures prévues ou mises en œuvre permettent dans les faits d'obtenir les effets voulus. La réussite des OBE dépend de la capacité de prévoir comment les actions concrètes peuvent produire les comportements souhaités. Sous bien des angles, les OBE sont un nouvel habit pour un ancien concept, puisqu'elles ont été au cœur des théories de la guerre aérienne des tout premiers théoriciens de la puissance aérienne, qui se souciaient à peu près toujours autant de ses modes d'application que de ses effets. De fait, les théories de Douhet reposaient sur la notion selon laquelle les bombardements sur le terrain devaient amener les dirigeants d'une nation à modifier leur comportement. Les détracteurs des OBE ont par conséquent utilisé les échecs des théoriciens de la puissance aérienne pour prédire avec précision les résultats (effets) des bombardements aériens et illustrer en quoi de véritables OBE ne sont pas possibles<sup>182</sup>. Autrement dit, compte tenu de la nature chaotique de la guerre, il est peut-être impossible d'obtenir les effets souhaités par les adeptes des OBE, car selon la théorie du chaos, les effets du deuxième et troisième degrés, particulièrement ceux liés aux comportements humains, ne peuvent être prévus avec la précision qui permettrait d'en arriver aux résultats que les partisans des OBE affirment avoir obtenus. Le test pour eux sera de voir si les théories, méthodes d'analyse et techniques modernes permettront d'avérer les OBE<sup>183</sup>.

La guerre réseaucentrée et les OBE, la notion de « Shock and Awe » (choc et effroi), les opérations rapides et décisives ainsi que les conditions prévisibles ou déterminantes dans l'espace de combat sont des concepts interreliés et fondamentaux dans les représentations actuelles de la transformation des forces armées américaines. Selon Kagan, parce que ces concepts reposent toutefois sur l'acquisition d'un renseignement à toutes fins utiles irréprochable pour être en mesure de prévoir ce que fera l'ennemi et de détruire les objectifs susceptibles de le mettre en état de « choc et effroi », ils ont peu de chances d'être fructueux. Le problème le plus épineux que posent ces concepts, selon Kagan toujours, c'est qu'ils omettent la composante la plus importante de la guerre, l'élément qui la distingue d'une violence organisée mais absurde, c'est-à-dire faire que l'anéantissement de la capacité de l'ennemi à poursuivre le combat se traduise en réalisation des objectifs politiques du conflit. Il souligne que le véritable centre de gravité d'une guerre axée sur un changement de régime n'est pas la destruction de l'ancien système : « Le combat consiste à détruire des objets et à tuer des gens; l'enjeu de la guerre est beaucoup plus vaste. »

Kagan concède que les défenseurs de la transformation sont aux prises avec un problème présent depuis longtemps dans l'histoire de la guerre, et qui concerne la façon dont on doit s'y prendre pour protéger les agglomérations névralgiques et l'infrastructure de l'État. Quoi qu'il en soit, en n'étudiant pas méticuleusement les tentatives précédentes de briser la volonté de résister de l'ennemi sans détruire la totalité de son infrastructure et sans physiquement occuper son territoire, comme le conçoivent les théoriciens du bombardement stratégique et l'illustrent les campagnes de bombardements stratégiques de la Première et Seconde Guerre mondiale, les adeptes de la transformation ont sous-estimé les obstacles qui se dressaient entre eux et leurs objectifs. À l'instar des défenseurs de la G4G, Kagan affirme que les partisans du « choc et effroi » semblent oublier que la destruction des objectifs et les civils tués ce faisant, étape préalable à l'obtention de l'effet recherché, risquent de miner les objectifs politiques de la campagne<sup>184</sup>.

**La confusion terminologique peut embrouiller la réflexion.** Un des plus graves problèmes à nuire à la compréhension et à l'utilisation des termes qui reviennent le plus souvent dans les discussions sur les guerres à venir, ce sont toutes les interprétations différentes de ces termes qui circulent et le fait qu'il n'existe pas de théorie globale, du moins pour le moment, qui permettrait de les relier les uns aux autres. Comme l'a fait remarquer Andrew Krepinevich Jr. : « Un des problèmes de l'initiative de transformation, c'est qu'après trois ans, on ne comprend toujours pas très bien au Pentagone ce que signifie le terme au juste [...] Il semble être devenu un genre de fourre-tout sémantique à la mode, dont on se sert pour décrire tout changement dont le but semble un peu flou<sup>185</sup>. »

Même Cebrowski n'arrive pas à donner une définition claire de la transformation. Il aurait déclaré dans son site Web de l'Office of Force Transformation au Pentagone : « Certaines personnes disent qu'il s'agit d'intégrer la nouvelle technologie aux forces armées [...] D'autres personnes croient que la transformation concerne les nouveaux modes d'acquisition des systèmes d'armes. D'autres encore pensent qu'il faut entendre là un réaménagement systématique des organisations [...] Pour être franc, je ne me soucie pas du sens qu'on lui donne, tant et aussi longtemps qu'on s'entend pour dire que c'est un processus qui permettra aux forces armées américaines de poursuivre leur évolution et de rester efficaces dans la conduite de la guerre. » Selon Cebrowski, « il y avait une bonne raison de ne pas perdre son temps à se demander ce que signifiait au juste la transformation : "J'ai vu des officiers supérieurs obsédés par la définition de la transformation" et négliger

l'essentiel [...] Ce qu'il dit au fond, dit-il, c'est que "nous devons avant tout nous préoccuper de modifier les comportements"<sup>186</sup>. »

Il se peut toutefois qu'il ne suffise pas de changer de comportement. Le véritable problème, comme l'a fait remarquer Elinor Sloan, c'est que les « cultures de service dominant des forces armées » continuent de mettre l'accent sur le matériel traditionnel, comme en font foi les budgets des approvisionnements qui ne tiennent pas tout à fait compte de la vision des services. C'est une observation que Krepinevich a reprise à son compte récemment, quand il dit que « "des efforts sont déployés pour transformer certains domaines, comme celui des UAV [véhicules aériens télépilotés] et celui des groupes aéronavals en réseau, mais quand on examine le budget global, on voit que ce sont les programmes traditionnels qui récoltent le gros de la manne" [...] La plupart des fonds, ajoute-t-il, sont affectés aux grands bâtiments, aux sous-marins, aux avions de chasse et à d'autres programmes qu'il appelle "les outils de la structure traditionnelle des forces"<sup>187</sup>. » Pour l'essentiel, les efforts de modernisation des grandes décisions budgétaires des services ont été vains.

**Technologie et facteurs humains.** Une des préoccupations fondamentales de nombreuses forces armées de nos jours sur le plan des politiques et des budgets, c'est de trouver le juste équilibre entre la technologie et les ressources humaines dans la structure qui sera la leur dans l'avenir. La question se pose souvent comme suit : quelle proportion des dépenses devrait être allouée au nouveau matériel par rapport à l'instruction? L'interprétation iconoclaste que fait Stephen Biddle de la réussite des forces de la coalition lors de la guerre du Golfe nous offre un modèle dans lequel se rejoignent ces deux facteurs. Elle sert d'appui à la prémisse de Biddle selon laquelle « la guerre de l'avenir est la suite d'un processus d'accroissement de l'écart entre les compétences des belligérants qui dure depuis un siècle » et l'issue des affrontements entre des adversaires très habiles a relativement peu changé malgré les remarquables progrès techniques. Son interprétation de la victoire de la coalition lors de la guerre du Golfe en 1991 pose en principe l'existence d'une synergie puissante entre un déséquilibre important des compétences et les nouvelles technologies pour expliquer pour expliquer l'issue. Selon sa théorie, la victoire qu'ont remportée les forces de la coalition à peu près sans effusion de sang est attribuable uniquement au très bas niveau de compétence des irakiennes comparativement à celui des forces occidentales membres de la coalition, ainsi qu'à la supériorité de la coalition sur le plan technique. Biddle soutient que si le niveau de compétence des Irakiens avait été élevé, même en situation d'infériorité technologique, ils auraient infligé des pertes importantes à

la coalition. Il en aurait été de même si le niveau de compétence avait été inférieur, même en état de supériorité technologique, la coalition aurait aussi subi de lourdes pertes.

Biddle fait valoir que sa théorie a d'importantes répercussions sur le plan des politiques, parce que la plupart des méthodes actuelles d'évaluation nette et de planification des forces sont essentiellement axées sur les quantités et les caractéristiques techniques des armes de l'adversaire. En employant ces méthodes, on court le risque de commettre une grave méprise sur la véritable puissance militaire des forces d'opposition, ce qui pourrait occasionner de graves erreurs dans l'estimation des forces nécessaires pour faire face aux futures menaces. Biddle prétend que ceux qui prônent la modernisation aux dépens de l'instruction et de la disponibilité opérationnelle surestiment la valeur des techniques et sous-estiment les effets que la capacité d'utiliser ces techniques a sur l'issue du conflit. Il conclut à la nécessité d'une analyse plus systématique des compétences des forces d'opposition, les études sur la relation entre les effets des armes et la compétence des opérateurs étant plutôt rares<sup>188</sup>. Les idées de Biddle ont d'importantes conséquences pour le Canada et les autres puissances moyennes, car les éventuels partenaires coalisés des États-Unis doivent tenir compte du compromis qui doit être fait entre le nombre et la qualité des militaires et la quantité de matériel perfectionné.

## LE CONTEXTE DU CHANGEMENT

Dans ses écrits de la fin du XX<sup>e</sup> siècle et du début du XXI<sup>e</sup> siècle, Sloan conclut qu'une RAM est en cours et qu'elle a le potentiel de transformer radicalement la nature de la guerre au cours des deux ou trois prochaines décennies. Elle soutient que malgré le tour de force que représente l'achat de matériel coûteux quand les budgets sont restreints, le Canada et les autres pays de taille similaire sont en mesure, par des investissements sélectifs dans la RAM, de maintenir une capacité qui leur assurera l'interopérabilité avec les forces américaines et les autres forces de la coalition ou leur permettra de fournir à ces forces des compétences spécialisées. Elle est d'avis que le Canada devrait investir de façon à se doter de la capacité d'entreprendre des tâches de haute intensité aussi bien que de faible intensité (p. ex., systèmes de commandement, contrôle, communications, ordinateurs et renseignement et systèmes de renseignement, surveillance et reconnaissance de pointe, véhicules aériens télépilotes [UAV], transport stratégique, missiles à guidage de précision et forces terrestres très meurtrières, rapidement déployables et mobiles). Sloan fait écho aux préoccupations de Biddle lorsqu'elle affirme que le Canada doit chercher à faire un compromis utile entre le personnel et la technologie. Elle conclut

que pour éviter que ce compromis n'entraîne la mise à l'écart du Canada des opérations et sa marginalisation politique, le pays doit augmenter ses dépenses militaires<sup>189</sup>.

Dans l'épilogue qu'elle a présenté à la suite des attentats du 11 septembre 2001, Sloan soutient que la campagne en Afghanistan a touché à pratiquement tous les aspects de la RAM, surtout aux munitions à guidage de précision et au combat désengagé. Elle souligne que 60 p. 100 des munitions larguées sur l'Afghanistan étaient des munitions à guidage de précision comparativement à 35 p. 100 pendant la campagne au Kosovo et à 6 p. 100 pendant la guerre du Golfe. En outre, la première utilisation à grande échelle des véhicules de combat sans pilote permet de prédire que d'ici 2025, 90 p. 100 des avions de combat seront télépilotes<sup>190</sup>. Malgré toutes ces percées technologiques, cependant, la campagne ne différerait pas beaucoup sur certains aspects de celles qui furent menées il y a 85 ans sur le front Ouest. Dans un compte rendu récent des leçons retenues de la campagne en Afghanistan, on soulignait que les soldats américains (et canadiens), à l'instar de leurs ancêtres pendant la Première Guerre mondiale, portaient encore 80 livres (environ 36 kg) sur leur dos durant les combats<sup>191</sup>.

Owens parle de « technophilie » pour qualifier ce phénomène qui consiste à faire passer la technologie avant d'autres considérations. Il affirme que « les technophiles prétendent qu'une "révolution dans les affaires militaires" provoquée par l'arrivée des nouvelles techniques a tellement transformé la nature de la guerre que bon nombre des anciennes vérités ne tiennent plus. Les technophiles soutiennent que les États-Unis doivent faire ce qu'il faut pour assurer leur supériorité dans le domaine de la technologie militaire, même s'ils doivent aller jusqu'à accepter une réduction considérable de la structure de leurs forces. » Owens ajoute toutefois qu'il faut se méfier du chant des sirènes de la technophilie, en rappelant que l'avenir demeure imprévisible et que les États-Unis ont connu au moins une surprise stratégique par décennie depuis l'attaque de Pearl Harbor. Il recommande de ne pas trop tableur sur la technologie et de plutôt conserver des forces équilibrées, qui fonctionnent ensemble comme les lames d'une paire de ciseaux<sup>192</sup>.

D'autres observateurs laissent entendre que la nature même de la technologie a changé au début du XXI<sup>e</sup> siècle. Leonhard affirme que les prototypes, plutôt que la production de masse, caractériseront la guerre de l'avenir. En raison de l'évolution rapide des techniques, il soutient qu'il n'y aura pas de « maturité technologique ». À l'heure où la technologie évolue sans arrêt, le camp

vainqueur sera celui qui saura adapter et mettre en service des prototypes exploitables en tirant parti des permutations et des associations fructueuses de techniques. Cela représentera tout un défi pour la culture militaire américaine de la guerre, depuis longtemps fondée sur la quantité autant que la qualité, car cette nouvelle « guerre de prototypes » exigera « un niveau sans précédent d'innovation et de souplesse entre les combattants »<sup>193</sup>.

Christian Carrier jette un éclairage intéressant sur la transformation en l'analysant d'un point de vue canadien. Il affirme que le ministère de la Défense nationale (MDN) du Canada a pour l'essentiel adopté l'approche du département de la Défense des États-Unis, et qu'à l'instar du document américain *Joint Vision 2010*, le document canadien *Stratégie 2020* avait pour but d'offrir une vision de l'avenir souhaité. Carrier prétend toutefois que l'un des plus gros obstacles à la transformation, tant au Canada qu'aux États-Unis, est l'approche individualiste de la transformation qui prévaut dans chaque service, comme il l'explique au moyen de cette citation tirée du document paru en juin 2000, *Planification des capacités stratégiques des Forces canadiennes* :

Quoi qu'il en soit, la mise sur pied des forces [...] demeure une initiative réalisée quasi exclusivement dans les trois services, qui reçoivent des directives minimales du commandant qui les emploie concrètement dans les opérations, le SCEMD. Il est permis de penser que cette situation favorise indûment le maintien du statu quo et n'est pas propice à une approche plus unifiée parmi les services. Notamment, les programmes qui seraient profitables à l'ensemble des FC, mais qui ne sont pas très utiles du point de vue de chaque service pris isolément, ne profitent souvent pas d'un réel appui<sup>194</sup>.

Les défenseurs de la transformation aux États-Unis ont déclaré que pour mener à bien la transformation, il faudra, entre autres choses, se doter d'une structure de commandement unifié, d'organisations de combat centralisées, d'une mobilité coordonnée à l'échelle de la planète, d'un système logistique général et d'un service médical intégré. Selon Carrier, les militaires canadiens sont déjà en assez bonne position pour réaliser la transformation des FC, puisque celles-ci disposent déjà d'une structure de commandement unifié, et les services se livrent une rivalité manifestement moins féroce que celle observée dans les forces armées américaines. On peut penser que le plus important facteur de réussite de la transformation des FC réside dans leur taille modeste, ce qui devrait en théorie faciliter un changement en profondeur<sup>195</sup>.

L'avenue que les FC devraient emprunter pour s'adapter à la guerre de demain reste cependant encore assez floue. La conduite de la guerre qui a prévalu au cours de la dernière décennie donne lieu à une série de questions importantes : Quelle est la tendance en regard des guerres à venir ou une telle tendance existe-t-elle? En investissant dans les techniques qui ont été si efficaces en Afghanistan et au début de l'opération *Iraqi Freedom*, se prépare-t-on de fait à la dernière guerre? À moins que ce ne soit là la voie de l'avenir? Aucune réponse définitive ne peut être apportée à ces questions.

Pour placer l'évolution de la guerre de demain en contexte, il ne faudrait peut-être voir dans la technologie qu'un facteur parmi tous ceux, comme l'instruction, l'expérience, la culture organisationnelle et la doctrine, qui influent sur l'efficacité de n'importe quelle force armée. Le plus sage est peut-être d'éviter d'accorder trop d'importance à un facteur en particulier, surtout la technologie, car aussi omniprésente que pourra devenir la technologie dans les guerres à venir, la victoire comme la défaite seront tributaires de l'habileté du leader militaire. Comme le disait l'éminent historien canadien Donald Schurman dans un article intitulé *Science and Military Decisions*, publié il y a une quarantaine d'années dans une revue du Collège d'état-major de l'aviation royale du Canada : « Les qualités les plus précieuses du vrai commandant ne viennent pas de sa formation spécialisée mais bien de sa faculté de réflexion, de sa force morale et de la qualité de sa volonté<sup>196</sup>. »

## PARTIE 5 – MOT DE LA FIN

### RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

Le présent chapitre avait pour but d'examiner les racines théoriques et historiques de l'art opérationnel, afin de mieux comprendre son contexte et ses principaux concepts et de cerner leur éventuelle incidence sur l'exercice du métier des armes dans l'avenir.

Un problème fondamental que pose l'étude de l'art opérationnel, est l'absence de consensus quant à la signification du terme « opérationnel » lorsqu'il sert à décrire un niveau de guerre. Les termes « art opérationnel » et « niveau opérationnel » de la guerre renvoient à des concepts complexes, dont les interprétations varient selon le contexte dans lequel ils sont employés. Les dernières interprétations ont vu le jour avec la renaissance doctrinale de l'armée de terre américaine à la suite de la guerre du Vietnam. Cette renaissance prenait en grande partie racine dans l'expérience acquise au cours de cette guerre, dans l'expérience européenne et dans des concepts théoriques. La dominante

terrestre, qui caractérise la majeure partie de la doctrine interarmées actuelle, a été contestée au cours des dernières années par les forces maritimes et aériennes, pour qui la nature de la guerre menée dans des milieux différents exige des interprétations différentes de l'art opérationnel. Bien que le concept de l'art opérationnel comme moyen de faire le pont entre la stratégie et la tactique semble avoir quelque utilité dans nombre de cas, son applicabilité à tous les cas continue de soulever la controverse. La notion actuelle d'art opérationnel a aussi été contestée sur le plan conceptuel. La critique la plus virulente formulée à l'endroit de l'art opérationnel, c'est qu'il est représenté dans la doctrine actuelle comme un pont entre la stratégie nationale et la tactique sur le terrain. Cependant, l'histoire regorge d'exemples de pays occidentaux qui n'avaient pas de stratégie nationale cohérente à l'égard d'un conflit donné (la guerre du Vietnam) ou n'étaient pas prêts à en formuler une (la Grande-Bretagne pendant la Première Guerre mondiale). Cette critique est particulièrement pertinente dans le cas du Canada, car les gouvernements canadiens successifs ont évité, souvent délibérément, de concevoir ou d'élaborer des stratégies nationales de crainte qu'elles ne fissurent l'édifice de la nation ou que les politiciens ne soient tenus responsables d'un éventuel échec dans la poursuite des objectifs stratégiques.

Les difficultés qu'ont éprouvées les États-Unis à réaliser la cohésion imposée par la loi Goldwater-Nichols, en raison des différences de culture entre les services des forces armées ainsi que de certains processus bureaucratiques, comme l'examen quadriennal de la défense, qui alimentent la rivalité entre les services et va à l'encontre à la cohésion. Le Canada, dans sa recherche de cohésion, fait face à certains des obstacles bureaucratiques systémiques auxquels les forces armées américaines se sont heurtées. Par surcroît, le Canada a été contraint, faute de ressources, d'emprunter la majeure de sa doctrine de niveau opérationnel directement à ses alliés. Bien que cet emprunt facilite l'interopérabilité, il cause d'autres problèmes. Ainsi, quand un pays formule sa doctrine, il tient compte des préoccupations intérieures ou nationales qui touchent les relations entre les services de ses forces armées, préoccupations qui ne sont pas facilement applicables, voire compréhensibles, dans le contexte canadien. Cette situation a créé certains problèmes prévisibles dans la doctrine interarmées canadienne, que les compressions au sein du personnel chargé d'élaborer la doctrine n'ont fait qu'aggraver. Disons enfin que les FC doivent faire preuve de prudence dans leur tentative d'appliquer l'art opérationnel, un concept né de la nécessité de manœuvrer de grandes formations et d'encadrer à peu près tout ce qu'elles font, car cela ne peut qu'engendrer la confusion. Les subtilités inhérentes à l'art opérationnel ne sont pas toujours très bien décrites

dans les publications officielles, mais il est nécessaire de les cerner de près pour bien comprendre l'art opérationnel et l'exercer efficacement.

Certains commentateurs jugent préoccupants les liens étroits qui existent entre la guerre de manœuvre et les définitions actuelles de l'art opérationnel. Pour expliquer le concept de manœuvre, bon nombre des théoriciens contemporains l'opposent à celui d'attrition ou d'usure. Cette opposition n'est pas toujours valide, comme nous avons pu le voir, et le concept de guerre de puissance énoncé par Hughes est peut-être plus indiqué, dans certains cas, comme antithèse de la guerre de manœuvre. Les forces navales et aériennes des États-Unis ont récemment remis en question la formulation du concept de manœuvre dans la doctrine interarmées, en s'appuyant sur de nouveaux concepts théoriques selon lesquels la guerre de manœuvre peut être menée dans le ciel et en mer d'une manière qui diffère de la représentation traditionnelle de la guerre de manœuvre qui a cours dans l'armée de terre. Les questions soulevées ne sont pas que théoriques. Elles déterminent directement à qui est confié le commandement dans les opérations interarmées, selon la force définie comme étant la « force de manœuvre » dans la doctrine américaine. La « théorie » de la boucle OODA de Boyd situe l'analyse de la guerre de manœuvre en dehors de son cadre physique et spatial habituel et lui confère des dimensions psychologiques et temporelles. Les tenants de la théorie de Boyd affirment qu'elle crée un état d'esprit dans lequel on est plus disposé à se battre contre l'ennemi qu'à suivre des plans établis, comme le font actuellement de nombreux praticiens de l'art opérationnel. Cependant, ses défenseurs soulignent également que pour exploiter efficacement les idées de Boyd, ceux qui exercent l'art opérationnel doivent amener un changement de culture au sein de leur organisation pour favoriser l'émergence d'une approche plus dynamique de la réflexion au niveau opérationnel, l'utilisation de nouvelles méthodes décisionnelles faisant appel à la synthèse pour stimuler l'intuition et la mise en pratique du vrai commandement de mission. Certains détracteurs pensent que des organisations, comme l'armée de terre américaine de nos jours, sont incapables d'exercer l'art opérationnel comme l'entend Boyd, parce qu'elles sont engoncées dans des cultures rigides ancrées dans le conformisme et qu'elles ne développent pas systématiquement la tolérance aux erreurs et le sens de l'initiative.

Les praticiens et les théoriciens de l'art opérationnel s'accordent à dire que la guerre de manœuvre a pour but de vaincre l'ennemi rapidement, de manière décisive, avec le moins de pertes possible. Leurs points de vue diffèrent, cependant, sur la façon d'arriver à cette fin, d'après leurs antécédents et la

culture du service auquel ils appartiennent. On oppose à la théorie de la guerre de manœuvre à dominante terrestre qui figure dans la doctrine interarmées actuelle des États-Unis des visions très différentes quant à la façon dont les forces navales et aériennes devraient mener la guerre de manœuvre. Il n'y a pas présentement de véritable école de pensée sur la guerre de manœuvre interarmées, mais le débat en cours au sein des forces armées américaines pourrait lui donner naissance.

Une des plus grandes faiblesses de la théorie actuelle sur la guerre de manœuvre et, dans une certaine mesure, des théories actuelles sur l'art opérationnel, c'est un manque d'intérêt relatif pour les questions de soutien et de logistique. Bien que l'histoire montre que ces questions sont souvent prédominantes dans la planification de niveau opérationnel, les systèmes actuels et prévus de commandement et contrôle logistiques présentent de graves lacunes. Le problème réside en partie dans l'approche égocentrique adoptée par chacun des services des forces armées américaines en matière de soutien et de logistique. Il est attribuable également en bonne partie au fait que de nombreux praticiens ne reconnaissent pas l'importance de ces questions. Cette attitude transparaît souvent dans les exercices : on tient pour acquis que les besoins en matière de logistique et de soutien seront automatiquement satisfaits, et on fait abstraction des contraintes auxquelles les impératifs de logistique et de soutien soumettent les manœuvres pour ne pas entraver la bonne marche de l'exercice.

En ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, des termes à la mode comme « transformation », « guerre réseaucentrique » et « opérations basées sur les effets » sont employés pour qualifier l'influence que le changement pourrait avoir sur la guerre de demain. Les concepts autant que la terminologie baignent dans une grande confusion; à l'heure actuelle il est conséquemment impossible de savoir lequel de ces termes à la mode, si tant est qu'il y en aura un, permettra de réellement augurer des guerres à venir. On peut néanmoins prédire, compte tenu de l'évolution historique de la conduite de la guerre, que la dimension humaine du commandement, qui touche à des choses comme l'éducation, la doctrine, l'instruction, le leadership et la culture, continuera d'être une composante vitale de l'art opérationnel. Les praticiens efficaces de l'art opérationnel doivent par conséquent être aussi conscients de ces aspects de leur profession que des éléments techniques.

## QUELQUES CONSÉQUENCES POUR L'AVENIR

La doctrine interarmées actuelle est issue d'une souche clairement établie. Elle provient de la doctrine de niveau opérationnel élaborée par l'armée de terre

américaine pour combler l'écart entre la stratégie et la tactique qui existait dans la doctrine américaine après la Seconde Guerre mondiale. La doctrine interarmées a donc hérité, d'une part, des compromis d'ordre conceptuel qu'il a fallu faire pour obtenir l'acceptation des « tribus » de l'armée de terre américaine et, d'autres parts, de fondements à dominante terrestre. Ce sont là les traits caractéristiques de la doctrine interarmées de nos jours. En réaction à la prédominance perçue de l'armée de terre dans la doctrine, la marine et la force aérienne des États-Unis ont, dans les années 1990, institutionnalisé l'élaboration de la doctrine comme jamais elles ne l'avaient fait auparavant. Résultat, aux contestations antérieurement d'ordre pratique des forces navales et aériennes à l'endroit de la doctrine interarmées sont venues s'ajouter des contestations de nature théorique de plus en plus fréquentes et solides. À brève échéance, il faudra faire plus de compromis au moment de la refonte de la doctrine interarmées, et cela engendra inévitablement une certaine confusion dans sa mise en application. Ceux qui étudient l'art opérationnel doivent tenir compte de ces facteurs dans l'apprentissage de leur profession. Ceux qui veulent des réponses claires, sans équivoque, chercheront en vain. Les officiers canadiens sont néanmoins très bien placés pour acquérir une excellente connaissance de l'art opérationnel. Contrairement à leurs cousins américains, ils travaillent fréquemment avec des membres des autres services pendant leur carrière, par exemple dans le cadre de cours comme le Cours de commandement et d'état-major, et ont donc l'occasion de se faire une bonne idée du fonctionnement des autres services des FC. Toutefois, l'absence d'examen rigoureux de l'art opérationnel au Canada a contribué à la propagation au sein des FC de mythes dangereux qui nuisent à une bonne évaluation du sujet.

Un de ces mythes, qui est devenu une litanie pour certains membres des FC de nos jours, c'est la conviction que « tout est interarmées ». Ils s'expriment ainsi pour justifier cette croyance, à laquelle ils adhèrent, selon laquelle chaque activité que réalisent les FC, des opérations à la planification en passant par l'éducation professionnelle militaire (EPM), doit être envisagée dans un contexte interarmées. Par exemple, on a affirmé que la totalité de la doctrine devait être interarmées et que toutes les activités d'EPM devaient se dérouler dans des environnements interarmées. Cette philosophie va à l'encontre de la philosophie interarmées des forces américaines, comme nous avons pu le constater. Pour les Américains, l'action interarmées signifie que chaque service se présente à la table de planification de l'action interarmées avec ses capacités et qu'une sélection des capacités requises est ensuite faite parmi les capacités existantes pour les intégrer au plan interarmées. Il n'existe donc de vraie cohésion, au sens d'intégration et de synchronisation des capacités des divers

services des forces armées, qu'à partir du niveau opérationnel en montant. Cette approche suppose que chaque service a sa doctrine ainsi que des capacités parfaitement au point, qui, bien qu'elles puissent être intégrées à une opération interarmées, n'en sont pas moins fondées sur son savoir-faire. Les auteurs ont souvent recours à la métaphore de l'orchestre symphonique pour illustrer comment l'art opérationnel devrait être exercé. Le commandant est souvent assimilé au chef d'orchestre qui visualise comment interpréter un morceau donné. Après avoir informé l'orchestre de son intention, le chef d'orchestre intègre, harmonise et synchronise les activités des diverses sections (cordes, bois et cuivres, percussion) pour obtenir l'état final recherché. En d'autres termes, le chef d'orchestre indique aux différentes sections l'effet qu'il souhaite obtenir, laissant le soin aux experts de chacune des sections de déterminer comment y parvenir. Le parallèle à établir avec l'art opérationnel, c'est que chaque service des forces armées, à l'instar des sections de l'orchestre, possède une expertise dans la manière de faire la guerre. Le rôle des commandants et de leurs officiers d'état-major consiste à regrouper cette expertise le plus efficacement possible. L'art opérationnel est donc l'art de la coordination.

Aux États-Unis, cette philosophie s'appuie sur quatre systèmes d'EPM, un par service, qui vont de la période de perfectionnement (PP) 1 à 4, selon la terminologie canadienne, et qui viennent compléter le système d'EPM interarmées distinct des Américains. Les FC ont tendance à négliger les niveaux supérieurs (PP 3 et 4) de l'EPM propre à chaque service, parce qu'on y pense que tout est interarmées. La situation pourrait provoquer une dégradation importante des capacités des services, au niveau opérationnel surtout. Les praticiens de l'art opérationnel interarmées comptent sur les spécialistes au sein de chaque service pour mettre leurs capacités à profit dans le combat. Les FC ont démontré qu'elles sont capables de le faire au niveau tactique, mais, comme nous l'avons vu, elles n'ont guère d'expérience de l'art opérationnel aux niveaux supérieurs du commandement.

On reproche souvent aux FC, en raison de l'absence de connaissance et de débat sur le plan théorique, d'aborder l'art opérationnel en mettant beaucoup trop l'accent sur les aspects mécaniques et les questions de planification. Ce problème a été partiellement réglé grâce aux cours donnés au CFC, où les étudiants non seulement examinent ces questions et en discutent, mais font aussi des recherches, rédigent et publient des essais de premier ordre sur des sujets portant sur tous les aspects de l'art opérationnel. C'est un premier pas dans la bonne direction, mais tant que cette forme d'activité ne sera pas institutionnalisée dans les CF, aussi bien dans le milieu interarmées que dans

chacun des services, comme c'est le cas dans les forces armées américaines, nous continuerons de nous en remettre à la doctrine et aux concepts américains et alliés dans l'exercice de l'art opérationnel. Cette avenue comporte de nombreux risques, car, comme nous le savons, les forces armées de chaque État sont uniques et doivent donc être aptes à exercer l'art opérationnel dans le contexte propre à leur pays. Les forces armées canadiennes peuvent être fières de leurs états de service au pays comme ailleurs dans le monde. On a beaucoup fait l'éloge du soutien efficace qu'elles offrent à leurs alliés dans l'exercice de l'art opérationnel. Toutefois, si nous voulons éviter d'être les « bûcherons et porteurs d'eau » et de n'exécuter que les aspects mécaniques de l'art opérationnel, il nous faudra susciter une réflexion intellectuelle autour de ce concept, au-delà des murs de nos établissements d'enseignement militaires et de façon plus générale, un peu partout dans les Forces canadiennes.

---

**NOTES**

---

- 1 Le présent chapitre repose sur un essai rédigé pour le Collège des Forces canadiennes et daté du 15 mars 2003. De nombreux éléments de ce document ont été actualisés, plus particulièrement la quatrième partie.
- 2 US Army Field Manual 3-0 (FM 3-0), *Operations*, 14 juin 2001, p. 2 à 5.
- 3 À l'instar de la doctrine interarmées américaine, dans le présent ouvrage, j'utilise le terme « guerre » pour désigner l'ensemble de la gamme des conflits auxquels peuvent prendre part les forces armées, ce qui comprend ce que les militaires américains appellent les opérations militaires autres que la guerre (*Military Operations Other Than War* ou MOOTW). Voir US Joint Publication 3-0 (JP 3-0), *Doctrine for Joint Operations*, 10 septembre 2001, p. II-2. Au Canada, dans la théorie de la doctrine interarmées, on divise la gamme des conflits en trois « niveaux de conflit », soit les niveaux tactique, opérationnel et stratégique. Voir *Opérations des Forces canadiennes*, B-GG-005-004/AF-000, 2 octobre 2000, p. 1-4 et 1-5.
- 4 Gwynne Dyer, *War Homewood*, Illinois, Dorsey Press, 1985, xi, p. 13.
- 5 Robert L. O'Connell, *Of Arms and Men: A History of War, Weapons, and Aggression*, New York, Oxford University Press, 1989, p. 114.
- 6 B.H. Liddell Hart, *Why Don't We Learn From History?* New York, Hawthorn Books, 1971, p. 15.
- 7 Voir par exemple le US Army's FM 3-0, *Operations*, p. 2 à 14. Cette technique a été proposée dans l'ouvrage d'I.B. Holley, « A Modest Proposal: Making Doctrine More Memorable », *Airpower Journal* 9, n° 4 (hiver 1995), p. 14 à 20.
- 8 O'Connell, *Of Arms and Men*, p. 114.
- 9 Voir Richard J. Young, « Clausewitz and His Influence on US and Canadian Military Doctrine », in Allan D. English, éd., *The Changing Face of War*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1998, p. 9 à 21, pour obtenir un résumé de cette question dans le contexte canadien.
- 10 Daniel E. Liddell, « Operational Art and the Influence of Will », *Marine Corps Gazette* 82, n° 2 (février 1998), p. 50 à 55.
- 11 Les définitions (en anglais) sont tirées de *Funk & Wagnalls Canadian College Dictionary*, Toronto, Fitzhenry & Whiteside, 1986, p. 1389.
- 12 John Shy, « Jomini » in Peter Paret, éd., *Makers of Modern Strategy*, Princeton, Princeton University Press, 1986, p. 143 à 185.
- 13 Young, « Clausewitz... », p. 14 et 15. À l'instar de Clausewitz, le général chinois qui a écrit sur la stratégie militaire, Sun Tzu, est souvent cité hors contexte pour appuyer ou « valider » un élément de doctrine moderne.
- 14 Selon les idées reçues, la science est un processus exclusivement logique. Cependant, bien que l'objectivité soit au fondement de l'attitude des hommes et des femmes de science à l'égard de leur travail, les scientifiques ne sont pas guidés uniquement par la logique et l'objectivité dans l'acquisition du savoir; ils sont également influencés par des facteurs qui ne relèvent pas de la raison comme la rhétorique, la propagande et les préjugés. La science ne devrait donc pas être perçue comme le garde-fou de la rationalité dans une société, mais simplement comme une des principales formes d'expression culturelle de cette société. Voir par exemple William Broad et Nicholas Wade, *La souris truquée : enquête sur la fraude scientifique*, Paris, Seuil, 1987.
- 15 Williamson Murray, *The Making of Strategy: Rulers, States and War*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994, p. 1, 7.
- 16 Voir par exemple John F. Schmitt, « Command and (Out of) Control: The Military Implications of Complexity Theory », *Marine Corps Gazette* 82, n° 9 (septembre 1998), p. 55 à 58.
- 17 Holley, « A Modest Proposal », p. 14 à 20.

- 18 Shimon Naveh, *In Pursuit of Military Excellence: The Evolution of Operational Theory*, Londres, Frank Cass, 1997, p. 2.
- 19 Bruce W. Menning, « Operational Art's Origins », *Military Review* 77, n° 5 (septembre-octobre 1997), p. 33.
- 20 *Oxford English Dictionary*, 1989, p. 849 et 850.
- 21 Tom Langeste, *Words on the Wing*, Toronto, Institut canadien des études stratégiques, 1995, p. 204.
- 22 W.A. March, « Joint Doctrine Precis » (exercice *New Horizon*), Toronto, Collège des Forces canadiennes, 1998.
- 23 *Opérations des Forces canadiennes*, p. ii.
- 24 *Opérations des Forces canadiennes*, p. 1 à 5.
- 25 Gordon R. Peskett, « Levels of War: A New Canadian Model to Begin the 21st Century », article rédigé pour le Cours supérieur des études militaires (CSEM) n° 5, octobre 2002. L'auteur fait remarquer que certains documents de doctrine canadiens font encore référence aux « niveaux de guerre ». L'article en question est repris dans le présent ouvrage. Il cite à ce sujet R.K. Taylor, « Vision 2020 : la doctrine opérationnelle des Forces canadiennes », *Revue militaire canadienne*, vol. 2, n° 3 (automne 2001), p. 41.
- 26 JP 3-0, *Doctrine for Joint Operations*, p. II-2 et Peskett, « Levels of War », p. 9.
- 27 JP 3-0, *Doctrine for Joint Operations*, p. II-3.
- 28 *Opérations des Forces canadiennes*, p. 3-1.
- 29 Menning, « Operational Art's Origins », p. 32.
- 30 Edward N. Luttwak, « The Operational Level of War », *International Security* 5, n° 3 (hiver 1980-1981), p. 61.
- 31 David M. McFarland et coll., « Joint Operational Art is Alive », *Naval Institute Proceedings*, octobre 2002, p. 2 à 5 de 8 (version électronique).
- 32 Naveh, *In Pursuit of Military Excellence*, p. 8.
- 33 John English, « The Operational Art: Developments in the Theories of War » in B.J.C. McKercher et Michael A. Hennessy, éd., *The Operational Art: Developments in the Theories of War*, Westport, Connecticut, Praeger, 1996, p. 7.
- 34 John English, « The Operational Art », p. 9 et Gunther Rothenberg, « Moltke, Schlieffen, and the Doctrine of Strategic Envelopment » in Peter Paret, éd., *Makers of Modern Strategy*, p. 300.
- 35 Menning, « Operational Art's Origins », p. 35.
- 36 John English, « The Operational Art », p. 11 et Michael Geyer, « German Strategy in the Age of Machine Warfare, 1914-45 » in Paret, éd., *Makers of Modern Strategy*, p. 531.
- 37 Geyer in « German Strategy in the Age of Machine Warfare, 1914-45 », p. 582 et 585 à 588.
- 38 Naveh, *In Pursuit of Military Excellence*, p. 121 et 128.
- 39 Geyer, « German Strategy in the Age of Machine Warfare, 1914-45 », p. 586.
- 40 Naveh, *In Pursuit of Military Excellence*, xviii, p. 14 et 16.
- 41 Menning, « Operational Art's Origins », p. 36 et 40. Voir aussi Milne, « An Example of Force Development: Tukhachevsky and the Soviet Art of Deep Battle » in Allan English, éd., *The Changing Face of War* et Condoleezza Rice, « The Making of Soviet Strategy » in Paret, éd., *Makers of Modern Strategy*, p. 648 à 676.
- 42 John English, « The Operational Art », p. 14 et 15, 19 et John A. English, *Marching Through Chaos: The Descent of Armies in Theory and Practice*, Westport, Connecticut, Praeger, 1996, p. 125.
- 43 John English, « The Operational Art », p. 14. Le débat sur les avantages des deux systèmes de commandement et leur applicabilité dans des cultures militaires différentes se poursuit toujours. On

recommande la lecture des articles suivants à ceux qui aimeraient approfondir ces questions : Werner Widder, « Battle Command: *Auftragstaktik and Innere Führung*: Trademarks of German Leadership », *Military Review* 82, n° 5 (septembre-octobre 2002), p. 2 à 9 et Chuck Oliviero, « Auftragstaktik et désordre au combat », *Le Bulletin de doctrine et d'instruction de l'Armée de terre*, vol. 4, n° 2 (été 2001), p. 64 à 66. Je remercie le Lcol (à la retraite) Chuck Oliviero de m'avoir fait profiter de ses lumières en ce qui concerne ces concepts.

44 Paul Johnston, « Doctrine is not Enough: The Effect of Doctrine on the Behavior of Armies », *Parameters* 30, n° 3 (automne 2000), p. 30 à 39.

45 John English, « The Operational Art », p. 19.

46 Naveh, *In Pursuit of Military Excellence*, p. 251.

47 Donn A. Starry, « A Perspective on American Military Thought », *Military Review* 69 (juillet 1989), p. 6 à 10.

48 Bill McAndrew, « Operational Art and the Northwest European Theatre of War 1944 », *Revue canadienne de défense* 21, n° 3 (décembre 1991), p. 20.

49 Naveh, *In Pursuit of Military Excellence*, p. 175.

50 John English, « The Operational Art », p. 15, 25 et 65.

51 Menning, « Operational Art's Origins », p. 42.

52 Richard Swain, « Filling the Void: The Operational Art and the US Army » in McKercher et Hennessy, éd., *The Operational Art*, p. 159 et Naveh, *In Pursuit of Military Excellence*, p. 300.

53 Swain, « Filling the Void », p. 162 à 166.

54 Naveh, *In Pursuit of Military Excellence*, p. xviii à xx.

55 Swain, « Filling the Void », p. 164, 166.

56 Swain, « Filling the Void », p. 166.

57 Naveh, *In Pursuit of Military Excellence*, p. xix.

58 Exposé du Lieutenant-colonel Tilley, US Army School of Advanced Military Studies, lors de la Canadian Army Futures Conference, Fort Frontenac, Kingston, 13 juillet 2000. Bon nombre des questions associées aux libérations, à la maladie et au stress sont abordées dans un contexte canadien dans l'ouvrage de G.E. (Joe) Sharpe, *Croatia Board of Inquiry: Leadership (and other) Lessons Learned*, Kingston, Ontario, Institut de leadership des Forces canadiennes, 2002.

59 James K. Greer, « Operational Art for the Objective Force », *Military Review* 82, n° 5 (septembre-octobre 2002), p. 23 et 24, 29.

60 Cité par Peskett qui renvoie à Michael McCormick, « The New FM 100-5: A Return to Operational Art », *Military Review* 77, n° 5 (septembre-octobre 1997), p. 4. Voir aussi Swain, « Filling the Void », p. 160.

61 Cité par Peskett qui renvoie à Ralph Allen, « Piercing the Veil of Operational Art », *Parameters* 25, n° 2 (été 1995), 111.

62 Dans une bonne part des documents militaires américains produits entre le milieu des années 1980 et le début des années 1990, les termes « niveau opérationnel de la guerre » et « art opérationnel » étaient employés indistinctement. On a déjà laissé entendre que ce flou terminologique résultait de la confusion qu'avait induite l'utilisation que l'armée de terre américaine avait fait de ce terme au cours de la période de 1986 à 1993. Voir Peskett pour une analyse plus poussée de la confusion entre art opérationnel et niveau opérationnel de la guerre.

63 Peskett, « Levels of War », p. 6 et 7. Je remercie le Capf Peskett d'avoir attiré mon attention sur les questions présentées dans ce paragraphe.

64 L.D. Holder, « Educating and Training for Theatre Warfare », *Military Review* 70, n° 9 (septembre 1990), p. 85 à 99.

- 65 Naveh, *In Pursuit of Military Excellence*, p. 11, 307.
- 66 John Kiszely, « Meaning of Manœuvre », *RUSI* 143, n° 6 (décembre 1998), p. 36 à 40.
- 67 Naveh, *In Pursuit of Military Excellence*, p. 251, 329.
- 68 « A Statement on the Posture of the United States Army - Fiscal Year 1996 », Washington, DC, Dept of the Army, 1995, p. 26 et 27, cité dans l'article de Richard P. Hallion, « Airpower and the Changing Nature of War », *Joint Forces Quarterly* (automne-hiver 1997/1998), p. 42. Cette vision est toujours celle de l'armée de terre américaine; voir par exemple Stephen Aubin, « Stumbling Towards Transformation », *Strategic Review* 28, n° 2 (printemps 2000), p. 39 à 47.
- 69 US Army FM 3-0, *Operations*, p. 2 à 6.
- 70 Le mot « hérétique » est ici employé dans le sens de croyances ou d'opinions contraires à la doctrine et aux opinions reconnues.
- 71 Rebecca Grant, « Closing the Doctrine Gap », *Air Force Magazine* 80, n° 1 (janvier 1997), p. 52.
- 72 Wylie cité dans l'article de Wayne P. Hughes, « Naval Maneuver Warfare », *Naval War College Review* 50, n° 3 (été 1997), p. 12 de 19 (version en ligne).
- 73 US Air Force Doctrine Document 1 (AFDD 1), *Air Force Basic Doctrine* (septembre 1997), p. 21.
- 74 Gerald M. Pratt, « A Clash of Service Doctrines: Integration Versus Synchronization in Joint Operations »; essai rédigé dans le cadre du cours supérieur des études militaires (AMSC 5), novembre 2002. Cet essai fait partie du présent ouvrage.
- 75 Robert H. Thomas et Richard Gimblett offrent un résumé plus complet de la façon dont les forces navales envisagent ces questions dans leur bibliographie « AMSC Bibliography: Maritime Doctrine at the Operational Level of War », qui peut être consultée dans le site Web du Centre d'information spécialisée (CIS) du CFC à l'adresse [http://wps.cfc.forces.gc.ca/bibliographies/173\\_en\\_maritime.htm](http://wps.cfc.forces.gc.ca/bibliographies/173_en_maritime.htm).
- 76 Hughes, « Naval Maneuver Warfare », p. 13 de 19.
- 77 James J. Tritten, « Naval Doctrine...From the Sea », Norfolk, Virginie, Naval Doctrine Command (décembre 1994), p.1 et 2.
- 78 Grant, « Closing the Doctrine Gap », p. 48 à 52.
- 79 Voir la US Joint Electronic Library, [http://www.dtic.mil/doctrine/service\\_publications\\_navy\\_pubs.htm](http://www.dtic.mil/doctrine/service_publications_navy_pubs.htm). Document consulté le 22 décembre 2004.
- 80 Tritten, « From the Sea... », p. 7, 14.
- 81 Grant, « Closing the Doctrine Gap », p. 50 et Elinor C. Sloan, « The United States and the Revolution in Military Affairs », Direction de l'analyse stratégique, MDN, Ottawa, rapport de projet n° 9801, février 1998, p. 9.
- 82 Raymond W. Leonard, « Learning from History: Linebacker II and US Air Force Doctrine », *Journal of Military History* 58 (avril 1994), p. 267 à 303.
- 83 FM 3-0, *Operations*, p. 2 à 19.
- 84 Andrew G.B. Vallance, *The Air Weapon: Doctrines of Air Power Strategy and Operational Art*, Londres, Macmillan, 1996, p. 91, cité dans Hallion, « Airpower and the Changing Nature of War », p. 42.
- 85 AFDD 1, *Air Force Basic Doctrine*, p. 13.
- 86 Mackubin Thomas Owens, « Reshaping Tilted Against the Army? » *The Washington Times*, 24 novembre 2002, <http://www.washingtontimes.com/news/2002/nov/24/20021124-102151-4673r/print/>.
- 87 AFDD 1, *Air Force Basic Doctrine*, p. 2.
- 88 John Westrop, « Aerospace Doctrine Study », rapport inédit daté du 30 avril 2002; un exemplaire en est conservé à la bibliothèque du Collège des Forces canadiennes.
- 89 McAndrew, « Operational Art and the Northwest European Theatre of War, 1944 », p. 22.

- 90 AFDD 1, *Air Force Basic Doctrine*, p. 54 et US Air Force Doctrine Document 2-1, AFDD 2-1, *Air Warfare*, 22 janvier 2000, p. 16.
- 91 US Air Force Basic Doctrine - Command and Leadership, « Comment Resolution Draft » daté du 14 juin 1999 et AFDD 2-1, *Air Warfare*, p. 23 et 24.
- 92 Naveh, *In Pursuit of Military Excellence*, p. 306.
- 93 John English, « The Operational Art », p. 20.
- 94 « Command and Control: A Lessons Learned (LL) Analysis », version 11, document préparé par le J7 du groupe du SCEMD, 2002, p. 6 et 7.
- 95 Dunn, Martin, « Levels of War: Just a Set of Labels? », *Research and Analysis*, n° 10 (octobre 1996), p. 2, 4.
- 96 John English, « The Operational Art », p. 17.
- 97 Douglas A. MacGregor, « Future Battle: The Merging Levels of War », *Parameters* 22, n° 4 (hiver 1992-1993), p. 41 et 42. Voir aussi son livre *Breaking the Phalanx : a new design for landpower in the 21st century*, Westport, Connecticut, Praeger, 1997.
- 98 Steven Metz, « Operational Level of Nuclear War Fighting: Missing or Unnecessary? », *Airpower Journal* 7, n° 1 (printemps 1993), p. 19.
- 99 Robert R. Leonhard, « Factors of Conflict in the Early 21st Century », *Army Magazine* 50, n° 1 (janvier 2003), version en ligne, p. 1 et 2 de 4.
- 100 Menning, « Operational Art's Origins », p. 45 et Elinor C. Sloan, *The Revolution in Military Affairs*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2002, p. 33 et 34, p. 35 à 37, p. 45 à 47. Voir Paul K. Van Riper et Robert H. Scales Jr., « Preparing for War in the 21st Century », *Parameters* 27 (automne 1997), p. 4 à 14, pour obtenir un résumé de l'importance accordée par l'armée de terre américaine et le Corps des Marines des États-Unis à la guerre de surface et au concept de puissance aérienne comme fonction de soutien sur le champ de bataille.
- 101 Général A.C. Zinni, « Verbatim », *The Washington Post Online*, 16 juillet 2000, p. B02.
- 102 Carl H. Builder, *The Masks of War: American Military Styles in Strategy and Analysis*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1989, p. 3, 39.
- 103 Walter F. Ulmer, Jr. et coll., *American Military Culture in the Twenty-First Century*, Washington, DC, CSIS Press, 2000, p. 13.
- 104 Carl H. Builder, *The Icarus Syndrome: The Role of Air Power Theory in the Evolution and Fate of the US Air Force*, Londres, Transaction Publishers, 1994, p. 5 et 6.
- 105 Builder, *The Icarus Syndrome*, p. 8, 149.
- 106 Voir par exemple George F Will, « Realistic Readiness », *Washington Post*, 20 décembre 2001, p. A43.
- 107 *Changement de cap : une stratégie navale pour le Canada*, Ottawa, MDN, 1997, Résumé à l'intention de la direction.
- 108 Lcol V. McPherson (pour le compte du Lgén A.M. DeQuetteville, Chef d'état-major de la Force aérienne), exposé donné dans le cadre du Forum sur la sécurité et la défense, Ottawa, 29 et 30 avril 1998, présentation PowerPoint.
- 109 Les documents sont les suivants : *La sécurité d'abord et avant tout : la transformation de la Force aérienne du Canada*, [http://www.airforce.forces.gc.ca/vision/index\\_e.asp](http://www.airforce.forces.gc.ca/vision/index_e.asp) (lien périmé), *Vecteurs stratégiques*, [http://www.airforce.forces.gc.ca/vision/strategic\\_e.asp](http://www.airforce.forces.gc.ca/vision/strategic_e.asp) (lien périmé) et *Le Cadre de capacité aérospatiale*, [http://www.airforce.forces.gc.ca/vision/acf\\_e.asp](http://www.airforce.forces.gc.ca/vision/acf_e.asp) (lien périmé).
- 110 Greer, « Operational Art for the Objective Force », p. 26.
- 111 Antulio Echevarria II, *Clausewitz's Center of Gravity: Changing our Warfighting Doctrine—Again!*, Carlisle, Pennsylvanie, Strategic Studies Institute, U.S. Army War College, septembre 2002, p. v à viii.

- 112 Desmond Morton, *Une histoire militaire du Canada, 1608-1991*, Sillery, Septentrion, 1992, p. 284. L'évolution détaillée du commandement de Murray dans le contexte de sa contribution à l'élaboration d'une doctrine interarmées canadienne a récemment été décrite dans le mémoire de maîtrise inédit de Richard Goette, « The Struggle for a Joint Command and Control System in the Northwest Atlantic Theatre of Operations », Queen's University, 2002.
- 113 Bland cité par Peskett, et Peskett, « Levels of War », p. 20.
- 114 McAndrew cité par Peskett et Peskett, « Levels of War », p. 7 et 8.
- 115 Douglas Bland, *Chiefs of Defence: Government and the Unified Command of the Canadian Armed Forces*, Toronto, Institut canadien des études stratégiques, 1995, p. 5 et 6.
- 116 Howard G. Coombs, « Perspectives on Operational Thought », essai rédigé pour le Collège des Forces canadiennes, 4 juin 2004, p. 8, 10. Le chapitre écrit par Coombs dans le présent livre s'inspire de cet essai.
- 117 Richard Gimblett, *Opération Apollo : l'âge d'or de la Marine canadienne dans la guerre au terrorisme*, Ottawa, Magic Light, 2004, p. 108 à 112, 114, 120 à 122 et 134 à 136.
- 118 Ces idées ont émergé des discussions des membres d'un groupe de travail officieux sur l'art opérationnel, qui avait été formé sous l'égide du CFC, de l'Institut de leadership des FC et de RDDC – Toronto. On peut prendre connaissance des résultats des travaux réalisés par ce groupe dans le rapport de Howard G. Coombs, « Leadership, Command and Operational Art Project Progress Report – March 2003 To March 2004 », qui a été produit pour le compte de l'Institut de leadership des FC et que l'on peut obtenir auprès du CIS du CFC.
- 119 John English, « The Operational Art », p. 20.
- 120 Montgomery C. Meigs, « Operational Art in the New Century », *Parameters* 31, n° 1 (printemps 2001), p. 5.
- 121 John English, « The Operational Art », p. 16.
- 122 Hughes, « Naval Maneuver Warfare », p. 1 de 19.
- 123 Naveh, *In Pursuit of Military Excellence*, p. 251.
- 124 Paul Johnston, « The Myth of Manoeuvre Warfare » in Allan D. English, éd., *The Changing Face of War*, p. 23.
- 125 Hughes, « Naval Maneuver Warfare », p. 6 de 19.
- 126 Johnston, « The Myth of Manoeuvre Warfare », p. 24 et 25, 27, 29 et 30.
- 127 Naveh, *In Pursuit of Military Excellence*, p. 329.
- 128 Hughes, « Naval Maneuver Warfare », p. 11 de 19.
- 129 Johnston, « Doctrine is not Enough », p. 4 et 5 de 10.
- 130 John English, *Marching Through Chaos*, p. 168.
- 131 Hughes, « Naval Maneuver Warfare », p. 1 et 2 de 19.
- 132 John English, « The Operational Art », p. 20.
- 133 Jamie Hammond, « La plume avant l'épée : développer une pensée sur les forces mécanisées au Canada », *Revue militaire canadienne*, vol. 1, n° 2 (été 2000), p. 93 à 102.
- 134 S.F. Wise, *Histoire officielle de l'Aviation royale du Canada. Tome premier : Les aviateurs canadiens de la Première Guerre mondiale*, Ottawa, Ministère de la Défense nationale, 1982, p. 639.
- 135 Voir par exemple Brian Bond et Martin Alexander, « Liddell Hart and DeGaulle », in Paret, éd., *Makers of Modern Strategy*, p. 598 à 623 et James S. Corum, *The Roots of Blitzkrieg*, Lawrence, Kansas, University Press of Kansas, 1992.
- 136 Bond et Alexander, « Liddell Hart and DeGaulle », p. 601, 623.

- 137 Je remercie le Colonel Eric MacArthur, le Chef d'état-major du CFC, de m'avoir fourni ce résumé. On peut consulter une version plus élaborée dans *L'Armée de terre du Canada*, B-GL-300-000/FP-000, Ottawa, MDN, 1998, p. 111 à 117.
- 138 *Doctrine tactique de la Force terrestre, volume 2* (B-GL-300-002/FP-001), p. 1-7 à 1-8, 1-11.
- 139 Les biens et les services comprennent des choses comme la navigation commerciale (ce qui comprend les pêcheries et l'exploitation commerciale de la mer) et le combat potentiel (forces terrestres, aéronefs, armes, munitions, carburant et autres activités et moyens de soutien), Hughes, « Naval Maneuver Warfare », p. 2 et 3 de 19.
- 140 Hughes, « Naval Maneuver Warfare », p. 2 à 5, 8, 10 et 11, 13 à 16 de 19.
- 141 Lawrence J. Oliver, « Operational Maneuver From the Sea: Realizing a Concept », *Marine Corps Gazette* 84, n° 9 (septembre 2000), p. 44 à 48 et Hughes, « Naval Maneuver Warfare », p. 14 et 15 de 19.
- 142 Hughes, « Naval Maneuver Warfare », p. 15 de 19.
- 143 Voir David S. Fadok, « John Boyd and John Warden: Airpower's Quest for Strategic Paralysis » in Phillip S. Meilinger, éd., *The Paths of Heaven: The Evolution of Airpower Theory*, Maxwell Alabama, Air University Press, 1997, p. 370 à 389 pour une explication plus étoffée des théories de Wardens.
- 144 Claudio Segre, « Giulio Douhet: Strategist, Theorist, Prophet? », *Journal of Strategic Studies* 15 (septembre 1992), p. 351 à 366.
- 145 On trouve de nombreuses sources sur ce sujet, dont notamment l'ouvrage de James S. Corum, *The Luftwaffe: Creating the Operational Air War: 1918-1940*, Lawrence, Kansas, University Press of Kansas, 1997; Richard Overy, « Doctrine and Dogma: Lessons from the Past », *Royal Air Force Air Power Review* 3, n° 1 (printemps 2000), p. 32 à 46; Robert A. Pape, *Bombing to Win: Air Power and Coercion in War*, Ithaca, New York, Cornell University Press, 1996; W. Hays Park, « 'Precision' and 'Area' Bombing: Who Did Which, and When? », *Journal of Strategic Studies* 18 (mars 1995), p. 145 à 174; Robert D. Poynor, « 'Organic' Versus Joint: Thoughts on How the Air Force Fights », *Strategic Review* 29, n° 1 (hiver 2001), p. 58 à 62.
- 146 AFDD 2-1 *Air Warfare*, p. 4.
- 147 Cité dans Major Jacques Boudreau et coll., « The Relevance of the Concepts of Operational Level of War and Operational-level Command For Aerospace Forces in the 21st Century » in Douglas L. Erlandson et Allan English, éd., *Air Force Command and Control*, Toronto, Collège des Forces canadiennes, 2002, p. 14. Les idées exprimées dans ce paragraphe s'inspirent d'une partie de cet essai.
- 148 JP 3-0, *Doctrine for Joint Operations*, p. II-10.
- 149 Boudreau et coll., « The Relevance of the Concepts of Operational Level of War and Operational-level Command For Aerospace Forces in the 21st Century », p. 13 et 14.
- 150 Cité par Boudreau et coll. qui renvoient à Carl R. Pivarsky, Jr., « Dangerous Doctrine », *Military Review* 73, n° 9 (septembre 1993), p. 46.
- 151 Général G.C.E. Thériault (le Chef d'état-major de la Défense à l'époque) cité dans « Air Doctrine Symposium: Minutes of the Discussion Period », p. 1180 à 1183 (OSEM C et D), daté du 22 février 1984 dans Air Doctrine Symposium Summary of Proceedings, exemplaire disponible à la bibliothèque du CFC, p. 3.
- 152 Aerospace Doctrine Board: Terms of Reference and SOPs, exemplaire disponible à la bibliothèque du CFC, p. 1-2, 2-1.
- 153 L'étude est de Westrop, « Aerospace Doctrine Study ».
- 154 John English, *Marching Through Chaos*, p. 167 et Robert B. Polk, « A Critique of the Boyd Theory – is it relevant to the Army? », *Defense Analysis* 16, n° 3 (décembre 2000), p. 257 et 258.
- 155 Polk, « A Critique of the Boyd Theory », p. 257 à 260.
- 156 Polk, « A Critique of the Boyd Theory », p. 265 à 267.
- 157 Polk, « A Critique of the Boyd Theory », p. 271.

- 158 Polk, « A Critique of the Boyd Theory », p. 258.
- 159 Polk, « A Critique of the Boyd Theory », p. 265, 267, 270. Voir Allan English, *Understanding Military Culture: A Canadian Perspective*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2004; les chapitres 4 et 6 sont particulièrement éclairants en ce qui concerne les aspects dysfonctionnels de la culture de l'armée de terre américaine.
- 160 Polk, « A Critique of the Boyd Theory », p. 272 et Fadok, « John Boyd and John Warden », p. 388 et 389.
- 161 John English, « The Operational Art », p. 19.
- 162 David Schrady, « Combatant Logistics Command and Control for the Joint Commander », *Naval War College Review* 52, n° 3 (été 1999), p. 49 et 50, 53 et 54, 61 et 62, 65, 69, 72 et 73.
- 163 *Projet relatif à l'éthique dans les opérations : rapport de projet*, Chef – Service d'examen, 9 mars 2000, p. 17 et 18.
- 164 Franklin C. Pinch, « Support Requirements for Peacekeepers », *The Human Dimension: Personnel Support for Peacekeepers*, Clementsport, Nouvelle-Écosse, Centre canadien international Lester B. Pearson pour la formation en maintien de la paix, 1996, p. 2-1/4 à 2-4/4.
- 165 Par exemple, le corps d'armée canadien a subi son taux le plus élevé de pertes pendant la phase de guerre mobile des cent derniers jours de la guerre. C'est entre Amiens et Mons que sont tombés 45 830 militaires canadiens, ce qui représentait 20 p. 100 de toute la force expéditionnaire canadienne du début à la fin de la guerre, ce qui est plus élevé que les pertes infligées à l'Armée de terre du Canada pendant la campagne menée en Europe de l'Ouest lors de la Seconde Guerre mondiale, et qui s'élevaient à 44 735 hommes. De surcroît, lors de la Seconde Guerre mondiale, les campagnes mobiles sur le front Est ont été plus meurtrières que tous autres théâtres réunis durant cette guerre. John English, *Marching Through Chaos*, p. 62 à 64.
- 166 Voir par exemple Gary Garnett, « Les Forces canadiennes et la révolution dans les affaires militaires : le temps du changement », *Revue militaire canadienne*, vol. 2, n° 1 (printemps 2001), p. 5 à 10.
- 167 Richard Szafranski, « Peer Competitors, the RMA and New Concepts: Some Questions », *Naval War College Review* 49, n° 2 (printemps 1996), p. 116.
- 168 Eliot A. Cohen, « A Revolution in Warfare », *Foreign Affairs* 75, n° 2 (mars-avril 1996), p. 52 et 53.
- 169 Voir par exemple Kenneth F McKenzie, Jr., « Elegant Irrelevance: Fourth Generation Warfare », *Parameters* 23, n° 3 (automne 1993), p. 51 à 60.
- 170 William S. Lind et coll., « The Changing Face of War: Into the Fourth Generation », *Military Review* 69 (octobre 1989), p. 1 à 11.
- 171 William S. Lind, « All War All the Time: The military game has changed and the US isn't ready », *San Francisco Chronicle*, 6 juillet 2003, [www.sfgate.com](http://www.sfgate.com).
- 172 Lind, « All War All the Time ».
- 173 G.I. Wilson, John P. Sullivan et Hal Kempfer, « 4GW Tactics of the Weak Confound the Strong », *Military.com*, 8 septembre 2003, [http://www.military.com/NewContent/0,13190,Wilson\\_090803,00.html](http://www.military.com/NewContent/0,13190,Wilson_090803,00.html).
- 174 Martin van Creveld, « High technology and the transformation of war, Part 2 », *JRUSI* 137, n° 6 (décembre 1992), p. 61 à 64.
- 175 Wilson et coll., « 4GW Tactics of the Weak Confound the Strong ».
- 176 Frederick W. Kagan, « War and Aftermath », *Policy Review Online* 102 (août-septembre 2003). Accessible à l'adresse [www.hoover.org/publications/policyreview/3448101.html](http://www.hoover.org/publications/policyreview/3448101.html).
- 177 Bill Gregory, « From Stovepipes to Grids », *Armed Forces Journal International* 136, n° 6 (janvier 1999), p. 18.

- 178 Thomas P.M. Barnett, « The Seven Deadly Sins of Network-Centric Warfare », *US Naval Institute Proceedings* 125, n° 1 (janvier 1999), p. 38 et 39.
- 179 William K. Lescher, « Network-centric: Is it worth the risk? », *US Naval Institute Proceedings* 125, n° 7 (juillet 1999), p. 60, 62 et 63.
- 180 Kagan, « War and Aftermath », p. 4, 6.
- 181 Greer, « Operational Art for the Objective Force », p. 26.
- 182 Il existe de nombreux écrits sur le sujet. Voir par exemple Robert A. Pape, *Bombing to Win: Air Power and Coercion in War*, Ithaca, New York, Cornell University Press, 1996 et W. Hays Park, « 'Precision' and 'Area' Bombing: Who Did Which, and When? », *Journal of Strategic Studies* 18 (mars 1995), p. 145 à 174.
- 183 Pour une analyse de cette question, voir Christopher D. Kolenda, « Transforming How We Fight: A Conceptual Approach », *Naval War College Review* 56, n° 2 (printemps 2003), p. 100 à 121.
- 184 Kagan, « War and Aftermath », p. 5 à 8.
- 185 Andrew Krepinevich Jr., commentateur de premier plan des affaires militaires et membre du 1997 National Defense Panel, cité dans l'article de Thomas E. Ricks and Josh White, « Scope of Change in Military Is Ambiguous », *Washington Post*, 1<sup>er</sup> août 2004, p. A06.
- 186 Cité dans Ricks et White, « Scope of Change in Military Is Ambiguous », p. A06.
- 187 Ricks et White, « Scope of Change in Military Is Ambiguous », p. A06.
- 188 Stephen Biddle, « Assessing Theories of Future Warfare », *Security Studies* 8, n° 1 (automne 1998), p. 140, 162, 178 et 179.
- 189 Sloan, *The Revolution in Military Affairs*, p. 152 et 153.
- 190 Sloan, *The Revolution in Military Affairs*, p. 149.
- 191 Par exemple, Rudy Romero, « Afghan ARR Notes »; l'auteur a le courriel en sa possession.
- 192 Owens, « Reshaping Tilted Against the Army? ».
- 193 Leonhard, « Factors of Conflict in the Early 21st Century », p. 2 de 4.
- 194 J.L. Christian Carrier, « Transformation of the Canadian Forces: Is Aerospace Power Relevant? », essai rédigé dans le cadre du cours des études de sécurité nationale (CESN 5), <http://wps.cfc.forces.gc.ca/papers/nssc5/carrier2.doc>, p. 19.
- 195 Carrier, « Transformation of the Canadian Forces », p. 20.
- 196 D.M. Schurman, « Science and Military Decisions », *Air Force College Journal*, Toronto, Collège d'état-major de l'aviation royale du Canada, 1964, p. 42.



## CHAPITRE 2

### PERSPECTIVES SUR LA PENSÉE OPÉRATIONNELLE

*Howard G. Coombs*

Lorsque l'orientation nationale doit être convertie en activités militaires, les chefs militaires et leurs états-majors mettent en pratique la pensée opérationnelle tout au long du processus de conversion. Les principes doctrinaux relatifs à ce champ de compétence varient d'un pays à l'autre et selon la culture militaire et l'expérience historique propres à chacun d'eux. Cependant, la pensée opérationnelle occidentale provient dans une large mesure de sources américaines<sup>1</sup>. Il en est peut-être ainsi en raison des efforts déployés par l'armée de terre américaine pour faire accepter sa vision de l'art opérationnel sous les auspices de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) à la fin des années 1970. À l'époque de la guerre froide, les alliés de l'Amérique ont reconnu que ces idées favorisaient la coopération, et, à l'instar de nombreux autres partenaires de l'OTAN de cette période, les forces terrestres canadiennes ont employé des concepts opérationnels américains à partir de 1979<sup>2</sup>.

Les annales de l'histoire nous apprennent que les gouvernements ont toujours eu recours aux activités militaires pour mettre en œuvre leurs politiques<sup>3</sup>. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le théoricien militaire Carl von Clausewitz a décrit de façon formelle l'optique occidentale de cette association : « La guerre devient ainsi non seulement un acte, mais l'instrument même de la politique, et que celle-ci, en y ayant recours, ne fait que poursuivre son œuvre par d'autres moyens<sup>4</sup>. » Clausewitz cherchait à expliquer globalement les concepts de la guerre et voyait la relation entre la politique et la violence de la guerre comme étant modulée par divers paliers stratégiques et tactiques<sup>5</sup>. Au XX<sup>e</sup> siècle, cette relation a pris la forme d'une hiérarchie englobant politique d'État, stratégie militaire, opérations et tactique. Une telle subordination permettait la transformation ordonnée et méthodique d'objectifs stratégiques en autant d'objectifs tactiques réalisables et mesurables. En règle générale, il appartient aux chefs d'État et à leurs principaux conseillers de formuler les politiques nationales. Pour sa part, la stratégie militaire est engendrée par l'orientation politique qui débouche ultimement sur l'application de la puissance militaire, par l'emploi de la force ou la menace d'employer la force, en vue de réaliser les objectifs politiques. Les opérations reposent sur la conception et la mise en œuvre de campagnes militaires en vue de réaliser les objectifs stratégiques,

alors que la tactique regroupe les techniques et les procédures détaillées qu'exploitent les unités et formations militaires pour sortir victorieuses des batailles et des engagements. Ces idées sont illustrées à la figure 1. Le concept de niveau opérationnel de la guerre, avec en filigrane la conversion des politiques en actions, constituait un paradigme jusqu'alors absent de la pensée militaire occidentale et dont l'acceptation ne s'est généralisée qu'au cours des années 1970 et 1980. Les efforts du Général William E. Dupuy, Commandant du US Army's Training and Doctrine Command (TRADOC) n'y sont pas étrangers puisqu'il s'est fait le champion de la pensée opérationnelle aux États-Unis et parmi leurs alliés<sup>6</sup>.

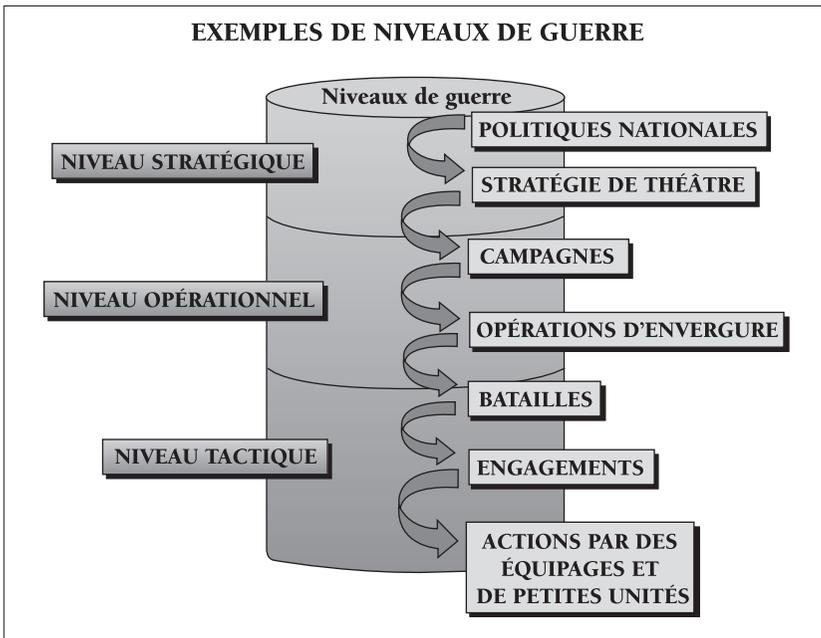


FIGURE 1 – EXEMPLE DE NIVEAUX DE GUERRE<sup>7</sup>

Bien que les armées occidentales n'acceptent la réflexion opérationnelle comme processus distinct que depuis tout récemment, nous ne devons pas oublier que, par le passé, les objectifs de la politique nationale étaient transformés en actions militaires sans qu'on en ait reconnu formellement le processus. On peut donc avancer qu'en raison de l'existence *de facto* de ce processus, la réflexion opérationnelle existait déjà depuis un bon moment.

Le niveau opérationnel de la guerre s'insère entre l'arène politique de la stratégie et la violence de la tactique. On considère également qu'il comporte

divers paliers allant de l'interface entre les opérations et la tactique à celle entre la stratégie et les opérations. Le schéma de la figure 1 montre l'organisation de ces paliers qui vont des combats individuels aux campagnes, en passant par les opérations d'envergure. Le niveau opérationnel de la guerre comporte deux volets, soit la planification des campagnes et l'art opérationnel. La planification des campagnes est un processus servant à traduire les objectifs stratégiques de manière à ce qu'ils soient compris et exploités au niveau tactique. L'art opérationnel constitue d'autre part une compétence beaucoup plus complexe qui se manifeste par l'agencement créatif des engagements, des batailles et des campagnes en vue de réaliser les objectifs nationaux. Clausewitz utilise les termes « génie » et « coup d'œil » pour qualifier cette créativité<sup>8</sup>.

## LA PENSÉE OPÉRATIONNELLE AU CANADA

L'expérience des Forces canadiennes (FC) semble démentir l'existence même d'une pensée opérationnelle. Les FC ont connu une croissance rapide au début de la Seconde Guerre mondiale mais ont toutefois éprouvé des problèmes qui ont affecté leur rendement opérationnel<sup>9</sup>. Il n'existe aucune preuve que les perspectives des opérations aient changé après la fin des hostilités<sup>10</sup>. La guerre de position en Corée constituait un retour aux luttes sanglantes de la Première Guerre mondiale et la dernière expérience des FC d'un conflit soutenu au XX<sup>e</sup> siècle<sup>11</sup>.

Alors que la guerre froide progressait, les plans opérationnels de défense à l'avant de l'OTAN ont servi à façonner les concepts qui alimentent la réflexion opérationnelle en imposant la formulation des défenses stratégiques fondées sur la conservation du terrain acquis, sans égard au nombre de pertes et jusqu'à l'arrivée d'éventuels renforts. Ces plans entravaient l'application exhaustive de la doctrine contenue dans le manuel de campagne 100-5 de l'armée de terre américaine, intitulé *Operations of Army Forces in the Field* (*opérations des forces armées en campagne*), dans ce qui constituait alors le théâtre d'opérations européen potentiel, ainsi que les idées, limitées d'un point de vue conceptuel, de défense à l'avant imposées sous une forme ou une autre jusqu'à l'effondrement de l'Union soviétique et la fin de la guerre froide en 1992<sup>12</sup>.

La participation du Canada au maintien de la paix a également influencé la pensée opérationnelle au pays. Le maintien traditionnel de la paix ne se prête pas aux constructions mentales que requiert la réflexion opérationnelle, puisqu'il repose sur un contrôle centralisé et la résolution de problèmes aux

échelons les plus élevés. Mais cette perspective comporte un effet secondaire fâcheux : les commandants des niveaux opérationnel et stratégique se voient contraints de concentrer leur attention sur le volet tactique. Le maintien de la paix ne peut rompre les officiers aux difficultés du commandement dans un milieu instable, étant donné que la nature hautement directive de ces opérations milite contre le perfectionnement du « coup d'œil », tel que l'a défini Clausewitz<sup>13</sup>. Les opérations d'imposition de la paix, de plus en plus courantes depuis les années 1990, s'avèrent toutefois moins restrictives que les missions de maintien de la paix à qui elles ont succédé.

Cet héritage suscite un débat sur l'existence d'une pensée opérationnelle au Canada. Certains officiers et théoriciens militaires ont avancé que les actions menées au niveau opérationnel de la guerre ne se produisent jamais ni ne présentent une utilité quelconque au sein des FC. Ils affirment que la pensée opérationnelle est appliquée de façon décousue par les commandants et les états-majors aux niveaux tactique et stratégique, sans réelle vision globale de la campagne. Quoi qu'il en soit, on peut prétendre que les constructions mentales qu'exige la réflexion opérationnelle ont été employées par le passé et qu'elles le sont encore aujourd'hui au Canada, bien que d'une manière qui ne soit pas toujours cohérente ou méthodique au plan de la doctrine. C'est parce qu'elles mettent en pratique ces éléments de l'art opérationnel que les FC parviennent à fonctionner au niveau opérationnel de la guerre. En outre, les cas récents d'officiers canadiens, commandant à ce niveau au sein de coalitions en Bosnie, dans le golfe Persique et en Afghanistan, démontre qu'il est toujours aussi nécessaire de convertir les politiques en actions militaires<sup>14</sup>.

Afin de pouvoir convertir l'orientation stratégique en activités définissables, les commandants du niveau opérationnel créent des « plans de campagne ». Ces plans agencent les activités militaires et autres de manière à rendre possible la réalisation séquentielle ou simultanée des objectifs stratégiques et à remplir une série de conditions qui répondent à l'idée que l'on se fait du but ultime de la campagne<sup>15</sup>. Les praticiens de l'art opérationnel font appel à la théorie et à la doctrine pour disséquer des problèmes militaires épineux, élaborer des campagnes et établir l'ordre dans lequel elles seront menées<sup>16</sup>. Les commandants de toutes nationalités doivent exercer l'art opérationnel comme une méthode leur permettant de traduire les objectifs stratégiques (la fin) en une série de campagnes (la manière) à l'aide d'éléments du concept des opérations, qui serviront au bout du compte à affecter des ressources (les moyens) au niveau tactique en vue de réaliser les objectifs stratégiques initiaux. Les éléments du concept des opérations leur permettent de concrétiser l'art opérationnel,

c'est-à-dire d'établir un plan de campagne. Parmi ces éléments, on retrouve différents concepts, notamment l'état militaire final, soit les conditions que l'on souhaite réunir pour réaliser l'objectif stratégique. Diverses notions, comme celle de centre de gravité, de point décisif et de ligne d'opération, permettent d'identifier plus facilement la méthode à employer pour parvenir à cet état militaire final. Par centre de gravité, on entend l'attribut physique ou moral que l'on juge être l'organe central ou le noyau du pouvoir de l'adversaire. Il est impératif d'attaquer ce centre de gravité pour vaincre l'ennemi, mais comme il est habituellement très protégé, des attaques directes seraient malvenues. Il devient alors essentiel d'en repérer les points décisifs. Ce sont des objectifs intermédiaires dont l'atteinte a une incidence indirecte sur le centre de gravité. La ligne d'opération relie les points décisifs selon l'ordre dans lequel ils pourront être influencés. On peut ainsi construire un modèle gouvernant le déroulement des activités militaires dans le temps et l'espace. Chaque fois que cela est possible, on agence les actions militaires de manière à ce qu'elles se produisent simultanément afin d'écraser l'adversaire. Si une telle simultanéité s'avère impossible, les actions doivent se succéder de façon continue ou séquentielle, mais sans interruption pour ne pas laisser un instant de répit à l'ennemi. La notion d'agencement constitue elle aussi un élément du concept des opérations<sup>17</sup>.

Les visions occidentales modernes dans la pensée opérationnelle revêtent dans une large mesure une forme extérieure calquée sur celles qui prévalent aux États-Unis. Cela s'explique principalement par l'important volume de recherches menées par des théoriciens américains dans ce champ d'études, et par la relative rareté des débats à ce sujet au sein des autres nations, à l'exception de la Russie<sup>18</sup>. Le point de vue des Américains tend donc à dominer le terrain et est accepté comme la manière et la forme occidentale de la pensée opérationnelle. C'est un ensemble de connaissances portant essentiellement sur les forces de grande taille, dont le point de vue est global, et qui est créé dans le but d'accomplir des opérations de combat décisives. Néanmoins, le Canada, l'OTAN et le Royaume-Uni ont adapté l'approche américaine afin qu'elle réponde à leurs besoins. Bien qu'en surface, les différentes nations semblent utiliser les mêmes termes, chacune possède son propre mode d'application<sup>19</sup>.

Les divergences entre la pensée opérationnelle au Canada, au sein de l'OTAN et au Royaume-Uni et celle que l'on observe aux États-Unis s'expliquent peut-être par des différences historiques et culturelles<sup>20</sup>. Ce qui importe néanmoins, c'est qu'elles sont probablement le reflet des processus utilisés par chacun pour convertir ses politiques en stratégie militaire. L'interface entre niveaux

stratégique et opérationnel est primordiale dans la conduite des activités opérationnelles. Un rapport récent émanant du Pentagone décrit cet écart comme une grave lacune dans la conception des opérations en Iraq :

Il n'existe aucun mécanisme permettant de traduire en actions les décisions prises au niveau supérieur. Cette absence introduit donc un écart entre l'intention stratégique et l'exécution tactique. Personne ne vérifie le travail de personne. Aucun mécanisme n'est là pour s'assurer que les divers états-majors donnent suite aux décisions prises aux échelons supérieurs. Il s'ensuit donc une unité d'action déficiente au sein de la force. Les ressources, et en particulier le personnel, ne sont pas disponibles ou répondent mal aux besoins<sup>21</sup>.

Alors que ce défaut constitue une aberration aux yeux des experts américains, un problème semblable se situe au cœur de l'application fragmentée de la pensée opérationnelle au Canada. Mais contrairement à cette déficience stratégique qui s'est manifestée récemment dans le cadre des opérations en cours en Iraq, l'absence de politiques formulées et appliquées avec cohérence a empoisonné la réflexion opérationnelle canadienne depuis plus de 50 ans.

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Canada était indubitablement accepté comme une puissance moyenne puisqu'il parvenait à établir sa pertinence sur la scène internationale en prenant part aux interventions constructives de la communauté internationale au sein d'organisations multilatérales<sup>22</sup>. La participation du Canada dans diverses organisations, en particulier l'OTAN, le Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD)<sup>23</sup> et, dans une moindre mesure, celle de l'Organisation des Nations Unies (ONU), ainsi que la nécessité de démontrer la pertinence de sa présence au sein de ces organisations, ont déterminé la façon dont le Canada utiliserait sa force militaire. Bien que les importantes avancées de la politique étrangère canadienne au lendemain du conflit aient imprimé une direction initiale, dès le début de la guerre froide, on s'est mis à privilégier les accords multilatéraux plutôt que bilatéraux en matière de défense. Sans orientation politique cohérente et durable dans les décennies qui ont suivi, l'utilisation de la force militaire canadienne comme instrument de la puissance nationale s'est peu à peu fragmentée et disloquée<sup>24</sup>. Le facteur d'unification des activités de défense canadienne est devenu le point d'appui par défaut d'une paix américaine dans le contexte de la guerre froide. L'emploi des forces militaires du Canada de 1946 à 1991 traduit les effets de cette approche de la défense au pays. On peut également affirmer que cette tendance s'est maintenue dans le monde unipolaire de l'ère postmoderne.

Le Canada ne disposait et ne dispose toujours d'aucun processus systématique et formel pour formuler ses stratégies nationales, à l'instar de la stratégie enchâssée dans l'*American National Security Act de 1947*. Cette loi américaine sur la sécurité intérieure prévoit l'existence d'un lien méthodique entre les objectifs en matière de sécurité et les politiques nationales, ainsi que la conversion éventuelle de ces objectifs en actions cadrant avec les visées politiques. La loi prescrit également des examens et des évaluations à intervalles réguliers afin de juger de l'efficacité de la stratégie des États-Unis en matière de sécurité nationale. Cet ensemble de mesures législatives a été conçu afin de permettre de capitaliser sur les leçons apprises au sujet de la coordination politico-militaire durant la Seconde Guerre mondiale et de faire en sorte que l'établissement des politiques soit du ressort des départements civils du gouvernement, en particulier du département d'État<sup>25</sup>. Au même moment, le Canada tenait des consultations au sein d'un Comité du Cabinet sur la défense<sup>26</sup> et procédait de temps à autre à des examens consacrés à la défense afin d'assurer la supervision des Forces militaires canadiennes. Ce processus *ad hoc* n'a pas engendré une approche méthodique globale permettant de formuler des plans de défense durables conformes aux politiques étrangères. Le Canada a plutôt élaboré progressivement une approche informelle de l'utilisation de ses forces militaires, approche déterminée par des facteurs autres qu'un ensemble cohérent de mesures législatives nationales.

Durant les premières décennies de la guerre froide, les dirigeants de la Marine royale du Canada (MRC), de l'Armée de terre du Canada et de l'Aviation royale du Canada (ARC) ont siégé au Comité des Chefs d'état-major du Canada, qui dispense au ministre de la Défense nationale et au Comité du Cabinet sur la défense la totalité des conseils d'ordre militaire en ce qui a trait aux politiques en matière de défense. Le président du Comité des Chefs d'état-major du Canada, qui nous représentait devant l'OTAN et le commandement du NORAD, a fortement influencé les relations du Canada avec ses alliés. En l'absence d'un mécanisme de création de politiques stratégiques à la fois centralisé et coordonné, le président « s'est avéré le véritable arbitre des politiques de défense soumises au gouvernement » et pouvait donc guider le choix des politiques de défense et, par conséquent, des politiques étrangères. Inversement, l'autorité du Conseil de la Défense s'est étiolée au point où il ne s'occupait plus que des questions d'administration, de budget, de dotation en personnel et de logistique<sup>27</sup>. On pourrait affirmer que, dans les circonstances, la conversion des stratégies en tactiques s'est concrétisée. Autrement dit, la « queue commandait à la tête »<sup>28</sup>.

En l'absence de politiques de sécurité nationale cohérentes et durables et d'un mécanisme de conversion systématique des stratégies en tactiques, les

FC ont appliqué une méthodologie opérationnelle de façon désordonnée et fonctionnaliste. Au cours de la dernière décennie par exemple, les Canadiens ont souvent usé de l'art opérationnel lors de missions de soutien de la paix dans un contexte interorganismes, alors que les forces militaires étaient confinées dans un rôle de soutien ou, à l'occasion, de leader. Cette approche canadienne de l'art opérationnel n'est pas fondée sur la taille de la structure des forces ou même sur une région géographique particulière. Elle vise plutôt à affecter les ressources nécessaires à la réalisation d'objectifs liés directement aux objectifs stratégiques. Par conséquent, l'art opérationnel, tel qu'il est pratiqué à l'heure actuelle par les Canadiens, semble chercher à coordonner les actions des organismes participants pendant une campagne précise et relie ces mesures aux différents niveaux conceptuels de la guerre. Alors que les commandants canadiens tentent de lier politiques et actions, cela pourrait se produire sans véritable vision globale à long terme de la campagne<sup>29</sup>.

Le processus de planification opérationnelle (PPO) des FC est l'expression pratique de cette philosophie. Il correspond à la mise en application du processus d'appréciation des commandants dont ces derniers font usage pour résoudre des problèmes militaires complexes. Le PPO permet de donner une forme définitive à la coordination des commandants et des états-majors d'appui et subordonnés afin de produire des plans et des directives exploitables. Toutefois, le PPO des FC présente un amalgame imparfait d'approches systémiques et commandées, allant de l'application mécaniste de l'analyse tactique graphique (ATG) à l'intégration de la participation du commandant à toutes les étapes du PPO. Cette imperfection résulte du mélange des cultures militaires au sein des FC, depuis les processus centrés sur le commandement qu'elles ont hérité des Britanniques, jusqu'à l'influence croissante des approches systémiques prônées par leurs alliés américains<sup>30</sup>. Mais l'examen de ses autres caractéristiques révèle que le PPO des FC s'avère nettement axé sur le commandement<sup>31</sup>.

À cause de la forme que revêt la pensée opérationnelle au sein des FC, la démarcation dans la doctrine entre la planification et la terminologie employées aux niveaux opérationnel et tactique semble s'être estompée. Le PPO est conçu de manière à produire un plan de campagne visant à coordonner les efforts militaires pour ultimement atteindre l'objectif stratégique souhaité. Il orchestre le déroulement des opérations, des batailles et des engagements de manière à concrétiser cet effet. La planification tactique concerne la création d'ordres et de directives qui se rattachent au déploiement et à l'utilisation de forces dans des batailles, des engagements ou des tâches spécifiques en vue d'atteindre les objectifs de la mission globale<sup>32</sup>. Dans un document qu'a envoyé récemment

d'Afghanistan la composante canadienne de la Brigade multinationale de la Force internationale d'assistance et de sécurité, on a fait appel à des concepts opérationnels, à une terminologie et au PPO pour déterminer les actions et les effets du niveau tactique :

Dans le cadre de notre processus de planification opérationnel (PPO), nous avons développé un plan de campagne qui était basé sur un état final, notre propre centre de gravité, des objectifs militaires, les lignes d'opérations et plusieurs points décisifs. Cela nous a amené à élaborer notre mission, notre intention et notre concept des opérations<sup>33</sup>.

Depuis sa création en 1949, l'OTAN a fait appel au sous-comité militaire du Conseil de l'Atlantique Nord pour produire une méthode cohérente permettant de traduire les objectifs militaires alliés en stratégie militaire. Comme le conseil, le sous-comité militaire siège à Bruxelles, où il assure la surveillance nécessaire des forces de l'OTAN en vue de faciliter les opérations<sup>34</sup>. L'OTAN a établi une vaste doctrine générale, conçue pour répondre aux besoins de ses membres. Cette doctrine fournit une orientation suffisante à l'alliance et aux autres partenaires, sans toutefois être prescriptive :

La planification, l'exécution et l'appui d'opérations militaires réussies requièrent une doctrine bien comprise et largement acceptée, tout particulièrement dans la conduite d'opérations par des forces alliées, multinationales ou coalisées. La publication interalliée interarmées 01(A) établit une doctrine qui encadre la planification, l'exécution et l'appui des opérations interarmées alliées. Bien que cette publication soit avant tout destinée aux forces de l'OTAN, la doctrine qu'elle renferme s'applique tout aussi bien aux opérations conduites par une coalition de pays appartenant ou non à l'OTAN au sein d'une force opérationnelle interarmées multinationale dirigée par l'OTAN, qu'aux opérations menées par des forces de l'Union de l'Europe occidentale qui utilisent des ressources et des capacités fournies par l'OTAN<sup>35</sup>.

La doctrine opérationnelle de l'OTAN se veut un guide général destiné aux commandants du niveau opérationnel et met l'accent sur le respect des directives en matière de politique du comité militaire de l'OTAN et le maintien de la coalition ou de l'alliance tout au long des opérations. C'est pourquoi le processus de planification est axé sur le commandement, permettant ainsi au commandant d'orienter le processus et de faire en sorte que les objectifs

soient maintenus. Cette doctrine est suffisamment souple pour que tous les participants puissent l'adopter<sup>36</sup>.

Au Royaume-Uni, l'art opérationnel et la conception des campagnes sont également axés sur le commandement. Leur mise en œuvre diffère à tous points de vue de l'approche systémique prônée par les États-Unis. On y retrouve les techniques employées aux divers niveaux stratégiques militaires au Royaume-Uni, où le Conseil de la Défense, dont les membres nommés sont des représentants politiques et militaires importants, prend les décisions en matière de politique de défense. La liaison entre le Cabinet et les commandants au niveau opérationnel est assurée par divers comités et quartiers généraux desquels émanent des politiques et des orientations cohérentes et durables. Bien qu'on reconnaisse des mécanismes politiques en matière de défense dans ce système, celui-ci met l'accent sur l'aspect humain de l'organisation des forces militaires<sup>37</sup>.

Comme il en va des niveaux de guerre politique et militaire stratégique, la pensée opérationnelle au Royaume-Uni se caractérise par l'accent qui y est mis sur les facteurs humains du commandement. Bien que la coordination des rôles des forces de grande taille au niveau opérationnel soit nécessaire, la méthodologie opérationnelle table avant tout sur le « génie intuitif »<sup>38</sup> du commandant, comme en fait foi cet extrait tiré de la doctrine du Royaume-Uni :

Les opérations interarmées modernes sont toujours complexes et présentent habituellement un rythme rapide. Elles requièrent un ensemble de procédures, de systèmes et de processus afin de structurer d'une manière quelconque une série de circonstances diverses et changeantes. Mais, de par leur nature même, ces mécanismes ne suffisent pas, et le haut commandement a toujours besoin du « talent », terme employé par le chef de l'état-major prussien Moltke. Pour sa part, T.E. Lawrence préfère parler de « dix pour cent d'irrationalité »<sup>39</sup>.

Le concept d'« idées opérationnelles » constitue un paradigme typiquement britannique qui représente la fusion de processus inhérents à la réflexion opérationnelle et d'une approche axée sur le commandement. La doctrine britannique caractérise ces idées comme le « produit de l'art opérationnel et la source de l'intention du commandant et du concept des opérations qui s'ensuivent. Formant l'assise du plan de campagne, les idées opérationnelles

sont par la suite peaufinées par le processus de conception des opérations<sup>40</sup>. » Cette approche génère une vision du niveau de guerre opérationnel qu'élabore le commandant de niveau opérationnel et que met en œuvre un système d'état-major subordonné au commandement, par le truchement d'un processus de planification à l'image des résultats de l'appréciation du commandant<sup>41</sup>.

Faisant contrepoids aux approches adoptées par le Canada l'OTAN et le Royaume-Uni, on retrouve les systèmes de planification des opérations axés sur les processus, intégrés au Système interarmées de planification et d'exécution des opérations (JOPES) :

Le processus de planification des opérations interarmées est une procédure coordonnée de l'état-major interarmées dont se servent les commandants pour appliquer la meilleure méthode qui leur permettra d'accomplir leurs tâches et d'agencer les actions que nécessitent ces tâches. Le Système interarmées de planification et d'exécution des opérations (JOPES) permet d'effectuer la planification interarmées. Il facilite l'élaboration et la tenue à jour des plans des opérations (OPLANS) et des plans du concept—avec ou sans données étalées dans le temps relatives au déploiement de la force. Il favorise l'élaboration d'options et d'ordres d'opération efficaces à partir d'OPLANS ou de la création de plans dans les situations où il n'y a pas de plans. Le JOPES établit les politiques et les procédures nécessaires pour gérer efficacement toute la gamme des opérations de planification des forces, soit leur mobilisation, leur déploiement, leur emploi, leur maintien en puissance et leur redéploiement<sup>42</sup>.

Bien que la planification de campagne ne fasse pas partie du JOPES, ses résultats doivent être conformes à la planification délibérée et à celle de la gestion de crise. Il doit être possible de convertir les éléments du plan de campagne au format JOPES aux fins d'exécution. Il s'ensuit un processus de planification au niveau opérationnel qui doit être conforme au système plus général et qui devient axé sur la création d'un produit, par opposition à l'exploitation de l'intuition et de l'expérience du commandant. Dirigé par l'état-major, le processus requiert beaucoup moins d'implication de la part des commandants, comme dans le cadre habituel du PPO des FC<sup>43</sup>.

En dernière analyse, la réflexion et la planification opérationnelles auxquelles les FC ont recours ne sont ni tout à fait systémiques, comme c'est le cas aux États-Unis, ni axées sur le commandement, comme chez les militaires

britanniques. Dans les faits, elles constituent plutôt une combinaison de ces perspectives divergentes et reflètent l'absence d'un mécanisme cohérent permettant de créer et de convertir en objectifs stratégiques militaires la stratégie nationale en matière de sécurité. La mise en pratique fragmentaire de la pensée opérationnelle des FC fait également écho à l'absence d'un mécanisme de coordination stratégique au niveau de l'interface entre la stratégie et les opérations, mécanisme qui permettrait d'atteindre les objectifs opérationnels avec le plus d'efficacité possible. La fragmentation de la méthodologie opérationnelle apparaît nettement dans la manière d'appliquer les notions de conception des opérations aux divers niveaux de guerre et d'utiliser les concepts opérationnels au niveau tactique. Bien que le PPO des FC reflète jusqu'à un certain point l'« américanisation » de celles-ci, il ne s'agit en dernière analyse que d'un outil d'état-major permettant de traduire l'appréciation du commandant en plans et en ordres exploitables. Il s'agit d'un processus de planification, à la fois axé sur le commandement et appuyé par l'état-major, qui s'apparente à celui de nos alliés britanniques, plutôt que le reflet de l'approche systémique de nos voisins américains.

## LES DÉFIS ACTUELS AU NIVEAU OPÉRATIONNEL ET LEURS CONSÉQUENCES POUR LE CANADA

Il est malheureux de constater que la méthodologie de la planification des campagnes, que l'on tente actuellement de définir au plan doctrinal, ne rende pas compte de la réalité du milieu complexe dans lequel elle doit être appliquée. Il se peut que le contexte opérationnel moderne ne permette plus de recourir à la construction de lignes d'opérations, parsemées de points décisifs et dirigées vers un centre de gravité aussi controversé que mal compris, pour remplir les conditions que requiert un état militaire final précis. Par exemple, un centre de gravité envisagé théoriquement dans la planification d'une campagne traditionnelle s'avère peu utile dans certains conflits actuels qui nécessitent des campagnes non seulement multidimensionnelles, c'est-à-dire qui font appel à l'utilisation synchronisée de l'ensemble des instruments de pouvoir d'un État, mais qui intègrent des actions simultanées et coordonnées à tous les niveaux de guerre<sup>44</sup>. Même si la méthodologie des lignes d'opérations constitue un modèle facilement enseigné qui se prête à une diffusion prenant la forme de briefings, de plans et d'ordres, il faudrait peut-être la revoir pour découvrir d'autres approches permettant de résoudre les problèmes délicats qu'entraînent la reconstruction et la régénération de sociétés qui émergent d'un conflit. Joe Strange, de la Marine Corps University, a proposé un autre modèle. Selon lui, Clausewitz « voyait dans les centres de gravité autant de sources de

force, de puissance et de résistance à la fois morales et physiques » et, de ce fait, le concept peut être étendu de manière à englober de multiples centres de gravité à tous les niveaux de guerre. Strange a proposé d'analyser ces centres de gravité en termes de capacités, de besoins et de vulnérabilités critiques<sup>45</sup>. En procédant à une analyse très détaillée des éléments du ou des centres de gravité théoriques et des conditions nécessaires pour atteindre les résultats souhaités, il est possible de convertir plus facilement les notions théoriques en actions concrètes. Contrairement à l'utilisation de lignes d'opérations, l'identification d'un certain nombre de façons d'affecter le centre de gravité permet de planifier l'exécution simultanée d'opérations adaptées aux situations postconflituelles. En fin de compte, on peut prétendre qu'elle est bel et bien révolue l'époque où l'on recourait exclusivement à ce modèle traditionnel qui prévoit d'orienter le plan de campagne selon une succession de points décisifs en vue de détruire la cohésion de la force ennemie, c'est-à-dire son centre de gravité, et qu'il est impossible de ramener le problème à cette simple question de cohésion. Pour obtenir les résultats escomptés, il faut employer une méthode holistique pour résoudre les épineux dilemmes engendrés par des nations postconflituelles, comme celles de l'Afghanistan et l'Iraq, et aborder simultanément tous les maillons faibles de la puissance nationale. Pendant la planification d'une campagne dans un État postconflituel instable et marqué par la violence, il ne faut pas axer les activités sur les points décisifs et les centres de gravité traditionnels mais plutôt sur la réalisation de l'état final. Il faut donc constamment créer des conditions propices à la réussite dans l'ensemble de la campagne<sup>46</sup>.

Dans ce contexte, les commandants et les états-majors doivent tenir compte de l'indispensable climat de sécurité qui doit être créé, étant donné que la probabilité d'investir des capitaux à grande échelle repose sur la stabilité politique et l'existence d'une infrastructure viable. L'Iraq et l'Afghanistan posent des défis différents à l'établissement d'un milieu sûr. Les planificateurs au niveau opérationnel doivent comprendre ces problèmes s'ils veulent cerner et favoriser les conditions économiques et politiques que requiert la participation massive de donateurs à l'effort de reconstruction. Les capitaux sont investis là où il est raisonnable d'espérer un bon rendement. Il faut pour cela que le climat soit suffisamment sûr et qu'un sentiment de stabilité prévale dans la population, chez les entrepreneurs et au sein des organisations internationales et non gouvernementales.

L'établissement d'un environnement d'après-guerre sûr doit faire l'objet d'une planification avant le conflit parce que son règlement durable ne peut être

traité après coup. J.F.C. Fuller a très bien rendu cette réalité lorsqu'il affirmait que « c'est la paix, et non la victoire, qui est le véritable but de la guerre, qu'en conséquence la paix doit être l'idée dominante de la politique et que la victoire n'est que le moyen d'y parvenir »<sup>47</sup>. La leçon la plus importante à retenir de l'opération *Iraqi Freedom* est que des opérations de combat menées avec succès à l'intérieur d'un théâtre de guerre n'aboutissent pas nécessairement à des résultats stratégiques prévisibles ou à la cessation totale des hostilités entre les nations ou les groupes concernés. Malgré le succès qu'a connu la campagne militaire, la fragilité de la paix en Iraq a mis en lumière les difficultés inhérentes à la reconstruction d'un pays et confirme l'importance du lien entre la stratégie et les opérations. En l'absence d'un plan stratégique cohérent préalable ou d'une force opérationnelle interorganismes de niveau stratégique chargée de canaliser les ressources des vainqueurs vers l'édification de la nation, le groupe de Forces interarmées multinationales essaie d'envisager et de mettre en œuvre un plan de campagne qui se traduira par une paix durable. Comme on pouvait s'y attendre, les états-majors de planification ont compris que, dans l'élaboration du plan de campagne, les efforts militaires doivent être sub-ordonnés aux impératifs de multiples organismes non militaires. La planification des campagnes s'est transformée en une entreprise d'arrimage des divers efforts de ces multiples organisations, comme on lierait les divers engagements, batailles et opérations pour atteindre les objectifs d'une campagne militaire. De plus, on a observé que, à l'instar des expériences vécues par les Canadiens en Bosnie au cours de l'opération *Palladium* et des opérations nationales, comme celle qui a été menée lors des inondations de Winnipeg, ou encore à l'occasion de la planification effectuée lors du passage à l'an 2000, l'absence de structure interorganismes cohérente oblige les organisations militaires à planifier l'opération. Les quartiers généraux militaires sont entraînés, structurés et dotés de manière à assurer les fonctions de planification nécessaires qui favorisent l'établissement, le maintien et la coordination de tous les efforts. La réalisation du plan de campagne est liée à ces facteurs. Le plan doit être formulé de façon à maintenir une paix solide et exige une bonne dose de persévérance et de patience pour qu'il soit couronné de succès. Il est très difficile de maintenir une telle détermination à long terme, et les commandants et planificateurs doivent être prêts à soutenir, tant au plan moral que concrètement, les autres organisations non militaires engagées dans cet effort. Des incidents comme les émeutes qui ont éclaté à Drvar, en Bosnie, au mois d'avril 1998 posent de grands défis aux organisations internationales et non gouvernementales, et sans la persévérance et la détermination nécessaires à la réalisation du plan, ces organisations pourraient interrompre temporairement ou entièrement

leurs activités<sup>48</sup>. La planification de la paix avant le début du conflit facilite grandement la préparation des forces militaires qui doivent faire face aux défis posés dans des environnements postconflituels et établir une hiérarchie des missions essentielles<sup>49</sup>.

Cependant, pour maintenir un plan sur la bonne voie, il est crucial de déterminer les critères d'efficacité à partir desquels on juge la progression du plan de campagne postconflituel. Ces points de repère de la campagne ne peuvent être choisis arbitrairement mais plutôt déduits à partir des conditions requises pour parvenir à l'état final ou atteindre l'objectif de la campagne. Le danger, c'est que, en l'absence de critères d'efficacité pertinents, les commandants et les états-majors en viennent à concentrer leur attention sur ceux qu'ils peuvent évaluer aisément, mais qui ne contribuent pas à la victoire. La plupart du temps, l'évaluation des progrès des opérations en fonction du nombre de kilomètres de route que l'on estime déminés ou à partir de la quantité de tracts de propagande distribués ne constitue pas un point de repère approprié pour mesurer le succès des opérations<sup>50</sup>. Mais, en même temps, les défis actuels de la planification opérationnelle au chapitre de l'efficacité des opérations autres que de guerre à haute intensité ont donné lieu à la reconnaissance de la nécessité de réévaluer l'incidence des activités tactiques. Les commandants et les états-majors opérationnels doivent se montrer plus sensibles à l'interface entre opérations et tactique lorsqu'ils évaluent l'efficacité de la campagne, comme l'indique ce courriel envoyé en juillet 2003 par un officier américain en Iraq :

Depuis ma tranchée, je crois que nous devrions commencer par établir des micro-critères d'efficacité au niveau macro. Ce qui semble bon pour le commun des mortels doit être notre point de départ. Lentement, nous pouvons passer à une véritable économie de marché et commencer à nous intéresser aux normes démocratiques. Pour l'instant, nous avons besoin d'appuis massifs, pas d'une structure gouvernementale nationale en apparence séduisante.

À l'heure actuelle, les aspects autres que militaires de la planification dans le théâtre irakien misent sur une forme représentative de gouvernement et une solide économie. On reconnaît qu'il faut également favoriser l'adoption de comportements éthiques qui se prêtent à l'établissement de ces objectifs. Les planificateurs des campagnes s'efforcent tant bien que mal de métamorphoser ce que sont effectivement les politiques nationales en victoires au plan local. Dans les premiers temps de cette campagne, les critères d'efficacité au niveau

opérationnel sont peut-être essentiellement de nature tactique et, par la suite, leur portée progresse pour s'étendre sur des bases plus générales pour englober le théâtre géographique des opérations et couvrir également la dimension temporelle. Cette méthodologie pose des dilemmes du niveau tactique au niveau stratégique de la planification militaire, puisqu'il s'agit essentiellement d'une approche ascendante de la planification des campagnes. Néanmoins, la reconstruction d'un pays peut comporter au départ des mesures modestes mais tangibles à l'échelle locale, comme la création d'emplois durables, le rétablissement de l'infrastructure hydroélectrique, la réfection des routes, l'installation de systèmes de communication ou la mise en place d'un dispositif de soutien aux institutions de gouvernance<sup>51</sup>. Ainsi, dans les pays comme l'Afghanistan, la sphère d'influence des gouvernements régionaux l'emporte sur celle de l'autorité centrale. Il serait alors plus utile d'appuyer un gouvernement décentralisé que toute autre forme d'autorité centrale. Il faut encourager la population à apporter son soutien et à participer à la reconstruction. La conception de plans de campagne axés sur la reconstruction de sociétés déchirées par la guerre doit tenir compte des rôles assumés par les participants internes et externes tout au long du processus et reconnaître que les communautés locales doivent prendre en charge l'évolution et la maturation de leur société.

Pour que la manière dont les FC exercent l'art opérationnel corresponde le mieux possible aux environnements postconflituels, il faut reconnaître qu'elles ont une façon particulière d'envisager, de décrire et de mettre en œuvre le niveau opérationnel de la guerre. Habituellement, la planification de campagnes à la manière canadienne est fragmentaire et pas toujours en accord avec l'optique dominante dans la doctrine occidentale. Des exemples récents de la manière dont les FC ont fait usage de l'art opérationnel dans le cadre d'opérations de soutien de la paix ou d'opérations au pays montrent qu'il est exercé pour une grande part à l'intérieur d'une alliance ou d'une coalition et qu'il relève en soi de plusieurs organismes. Les plans de campagne ainsi produits subissent une forte influence d'un tel environnement mais demeurent une manifestation de l'art opérationnel. Contrairement aux forces armées des autres nations, les FC ne conçoivent pas le niveau opérationnel de la guerre sous l'angle des manœuvres ou de la logistique, ni en fonction d'un théâtre de guerre particulier. Les commandants canadiens cherchent à coordonner des systèmes au niveau opérationnel adaptés à un contexte interorganismes et à la structure des forces qu'ils commandent en vue de réaliser les objectifs opérationnels, qui découlent eux-mêmes de l'exercice de l'art opérationnel.

À bien des égards, les expériences vécues récemment par les commandants et les états-majors des FC les aideront à concevoir des campagnes dans le cadre des activités de reconstruction des nations. Mais il faut toutefois reconnaître que les approches doctrinales de la planification des campagnes dans l'environnement tumultueux d'un pays déchiré par la guerre ne seront pas toujours couronnées de succès, étant donné que les problèmes sont multiples et difficiles à résoudre. Les méthodes appliquées actuellement à la planification des campagnes ont évolué depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, à cause des exigences de la guerre à l'ère industrielle. Les États-nations ont massé leurs armées les unes face aux autres sur le terrain, ce qui constitue leur principal réflexe politique, et les concepts de guerre napoléoniens qui en ont découlé ont constitué les fondements de la pensée militaire. Il faut aujourd'hui envisager la structure des campagnes selon d'autres concepts axés sur une ligne d'opération tenant compte de points décisifs successifs vers un centre de gravité discernable. Lorsque la complexité du problème ne concerne plus des opérations de guerre à haute intensité mais l'édification de nations, bien souvent dans un contexte difficile, il peut s'avérer nécessaire d'abandonner l'actuelle doctrine opérationnelle pour embrasser des méthodologies opérationnelles qui tiennent compte des défis posés par les environnements postconfluctuels.

## CONCLUSION

Bien que la guerre doive servir avant toute chose à réaliser une paix durable, il n'en va malheureusement pas toujours ainsi. La planification des activités postconfluctuelles est souvent négligée au moment de la planification préconfluctuelle. Anthony Zinni, un ancien général du Corps des Marines des États-Unis, a souligné cette lacune lors d'une allocution récente devant les membres de l'US Naval Institute : « Le sang répandu sur le champ de bataille l'aura été en vain si nous ne comprenons pas ce que signifie gagner<sup>52</sup>. » Pour réaliser une véritable paix, il est essentiel d'assurer un renouveau sociétal et donc de comprendre la nature de la société à reconstruire. Il faut pour cela se concentrer sur les méthodes de consolidation et d'aménagement des structures internes. Des plans de campagnes précis doivent servir à unifier et à équilibrer les activités de toutes les organisations, afin de créer un climat propice à la réussite. Les rôles des participants internes et externes méritent une attention toute particulière qui va au-delà de la nécessité de reconnaître le besoin des communautés locales à prendre en charge l'évolution et la maturation de leur société. Les commandants et les états-majors opérationnels doivent assujettir la dimension militaire de la campagne à l'appui des activités de reconstruction et assurer la sécurité nécessaire au maintien de ces activités. En situation postconfluctuelle, l'exercice de l'art opérationnel doit revêtir la forme d'un

acte créatif par lequel ses concepteurs participent à la création d'un chef-d'œuvre durable.

On s'entend généralement pour dire que la guerre constitue habituellement l'expression des objectifs nationaux sous une autre forme que la diplomatie. La façon dont un pays fait la guerre est tributaire de sa culture et de son histoire exprimées par le truchement de la doctrine, de la stratégie, des opérations et de la tactique. Ces éléments s'emboîtent le plus difficilement au point de jonction de la stratégie et de la tactique, et les commandants opérationnels doivent rectifier le tir par l'exercice de l'art opérationnel et le recours à diverses méthodes. Puisque c'est au niveau opérationnel que la transition de la stratégie à l'action risque d'achopper le plus souvent, il faut examiner la pensée opérationnelle et chercher à en comprendre les tenants et aboutissants, non seulement telle qu'elle se manifeste au sein des FC, mais également à l'OTAN et chez nos alliés américains et britanniques. L'applicabilité de la doctrine opérationnelle au contexte actuel de la planification revêt beaucoup d'importance, puisque sa pertinence est garante de son utilité. En dernière analyse, ce n'est qu'en examinant en profondeur ces types de problèmes que nous pourrions comprendre le niveau opérationnel de la guerre dans le contexte des opérations nationales, alliées ou coalisées à venir.

## NOTES

---

1 Cet ensemble de connaissances est profondément enraciné dans les concepts allemands et russes de l'art opérationnel et de sa méthodologie. John English décrit fort bien l'évolution historique de l'art opérationnel dans « The Operational Art: Developments in the Theories of War » in J.C Mc Kercher et Michael A. Hennessy, éd., *The Operational Art: Developments in the Theories of War*, Westport, Connecticut, Praeger, 1996, p. 7 et 8.

2 Sean M. Maloney, *Au cœur d'une guerre sans combat : la brigade canadienne de l'OTAN en Allemagne, 1951-1993*, Ottawa, ministère de la Défense nationale, 1996, p. 364 et 365.

3 Parmi les premières preuves documentées du lien entre politiques et guerres, on retrouve la description de l'historien Thucydide d'événements survenus lors de la guerre du Péloponnèse (434 à 404 av. J.C.). Dans cet ouvrage, Thucydide rapporte que l'Athénien Dionysius explique aux Méliens que ses compatriotes doivent détruire leur capitale Mélos afin d'assurer la sécurité d'Athènes : « Non, car votre hostilité nous fait moins de tort que votre amitié : celle-ci ferait paraître aux yeux des peuples de l'empire une preuve de faiblesse, votre haine, une de puissance. [...] Aussi, en dehors même d'une domination accrue, est-ce la sécurité qu'en pliant devant nous vous nous apporteriez, [...] ». Thucydide, *La guerre du Péloponnèse*, livre V, Paris, Société d'édition « Les belles lettres », 1973, p. 164 à 174.

4 Carl Von Clausewitz, *De la guerre*, traduit de l'allemand par le Lieutenant-Colonel De Vatry, édition révisée et complétée par Jean-Pierre Baudet, Paris, Éditions Ivrea, 2000, p. 45.

5 John English, « The Operational Art », p. 7 et 8.

6 L'édition de 1976 du manuel de campagne de l'armée de terre américaine (US Army Field Manual) FM 100-5, *Operations*, explique les notions de la pensée opérationnelle et la conception des opérations aéroterrestres que le Général Dupuy a analysées et synthétisées à partir de la doctrine allemande pour ensuite les élaborer en collaboration avec la force aérienne américaine. Major Paul H. Herbert, Leavenworth Paper n° 16, *Deciding What Has to Be Done: General William E. DePuy and the 1976 Edition of FM 100-5, Operations*, Fort Leavenworth, Kansas, Combat Studies Institute, US Army Command and General Staff College, 1988. Le lecteur devrait prendre garde de ne pas tenir compte de l'influence des théoriciens soviétiques et des concepts de guerre en profondeur dont ils sont les auteurs.

7 Figure tirée du US Army Field Manual 3-0 (FM 3-0), *Operations*, 14 juin 2001, p. 2 et 3.

8 Clausewitz, p. 65 à 86.

9 R.H. Roy, « The Canadian Military Tradition » in Hector J. Massey, éd., *The Canadian Military: A Profile*, Canada, The Copp Clark Publishing Company, 1972, p. 43.

10 En 1947, lorsqu'il a rédigé un article dans le *Journal de l'Armée canadienne* au sujet du commandement et du contrôle des manœuvres d'une division, le Major-général Christopher Vokes a avancé que toute tentative de modifier le plan après que des ordres ont été donnés à un bataillon d'infanterie serait vouée à l'échec. Cela montrait que les opinions à l'égard du processus de commandement centralisé sont restées répandues au sein de l'institution. Major-général Christopher Vokes, « Tactique comparée des divisions d'infanterie et de blindés », *Journal de l'Armée canadienne*, vol. 1, n° 1, 1947.

11 Direction – Histoire et patrimoine, ministère de la Défense nationale (MDN), *Le Canada et la Guerre de Corée*, Montréal, Québec, Art global, 2002.

12 En limitant la défense du théâtre aux zones de défense de l'avant, les commandants de l'OTAN ont restreint leur capacité de manœuvrer. Les notions doctrinales de batailles et d'opérations en profondeur ne pouvaient qu'atténuer les limites créées par les restrictions imposées aux manœuvres opérationnelles. Sean M. Maloney, *Au cœur d'une guerre sans combat*, p. 364 et 365.

13 John A. English, *Lament For An Army: The Decline of Military Professionalism*, Concord, Ontario, Irwin Publishing, 1998, p. 60 et 61.

14 Parmi les occurrences récentes d'officiers canadiens assurant le commandement au niveau opérationnel de la guerre, on retrouve le commandement de la Force opérationnelle 151 exercé au sein d'une coalition par un commodore dans le golfe Persique, ou encore celui d'un officier général placé à la tête de forces alliées en Bosnie et en Afghanistan.

15 Pour les besoins du présent essai, les autres activités auxquelles je fais allusion découlent de l'utilisation des autres éléments ou instruments de la puissance nationale et qui sont de nature diplomatique, informative et économique. L'acronyme utilisé aux États-Unis pour faire référence à ces éléments est DIME, c'est-à-dire [D]iplomatique, [I]nformatif, [M]ilitaire et [É]conomique.

16 Prise dans son sens le plus fondamental, la doctrine est la convention à laquelle la normalisation des méthodes a donné lieu. C'est le produit de données historiques, théoriques et techniques. Elle n'est pas prescriptive et peut se comparer à une partition que chaque musicien interprète en fonction de sa technique instrumentale.

17 *Conduite des opérations terrestres*, B-GL-300-001/FP-001, 1er juillet 1998, p. 42 à 52.

18 Voir l'ouvrage de Shimon Naveh, *In Pursuit of Military Excellence: The Evolution of Operational Theory*, Londres et Portland, Frank Cass Publishers, 1997, qui traite de la pensée opérationnelle avec une grande intelligence.

19 États-Unis, US Army Command and General Staff College, « Lesson 6: Combatant Commanders-21st Century Proconsuls, C500 Fundamentals of Operational Warfighting », année scolaire 2002-2003.

20 Pour un exposé approfondi de la culture militaire canadienne, voir Allan D. English, *Understanding Military Culture: A Canadian Perspective*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2004.

- 21 Citation tirée de Roman Scarborough, « Group in Charge of Iraq blamed for woes », *The Washington Times*, 22 décembre 2003, article disponible en ligne à [www.washingtontimes.com](http://www.washingtontimes.com), consulté le 12 mars 2004.
- 22 En 1945, Ottawa a opté pour le terme « puissance moyenne » pour décrire le statut du Canada. L.B. Pearson a suggéré que « notre force et nos ressources en tant que puissance moyenne » devrait permettre au Canada de s'immiscer dans les affaires internationales en tirant parti « des droits et des privilèges spéciaux » que les grandes nations se sont arrogés. On a eu recours une première fois à cette philosophie en vue d'empêcher les leaders des nations alliées victorieuses de dominer l'Organisation des Nations Unies qu'on projetait de mettre en place. Le Canada cherchait une plus grande reconnaissance des pays plus petits et plaidait que les puissances moyennes avaient un rôle à jouer dans le maintien de la paix sur l'échiquier international. Citation tirée de l'ouvrage de Kim Richard Nossal, *The Politics of Canadian Foreign Policy*, Scarborough, Ontario, Prentice-Hall Canada Inc., 1985, p. 11.
- 23 Le « A » de l'acronyme NORAD, qui correspondait à l'adjectif « aérienne » jusqu'en 1981, a signifié « aérospatiale » à partir de cette date en reconnaissance de l'importance croissante de l'espace dans la défense du continent.
- 24 L'analyste en matière de défense Douglas Bland soutient que l'on peut distinguer ces tendances dans l'emploi des Forces canadiennes à l'ère post-moderne. Douglas Bland, « War in the Balkans Canadian Style », *Policy Options*, (octobre 1999), p. 18 à 21.
- 25 Amos A. Jordan, William J. Taylor, Jr. et Michael J. Mazarr, *American National Security*, 5<sup>e</sup> édition, Baltimore et Londres, John Hopkins University Press, 1999, p. 172 à 176.
- 26 Le Comité du Cabinet sur la défense a été mis sur pied le 3 août 1945 pour qu'il tranche les questions de défense relatives à l'emploi des trois services. Douglas Bland offre une excellente vue d'ensemble de l'évolution du mécanisme des politiques de défense dans *The Administration of Defence Policy in Canada 1947-1985*, Kingston, Ontario, Ronald P. Frye, 1987, p. 147 à 186.
- 27 Major général W.H.S. Macklin, Adjudant général de l'Armée de terre, comme cité par Adrian Preston dans « The Profession of Arms in Postwar Canada, 1945-1970: Political Authority as a Military Problem », *World Politics* 23, n° 2 (janvier 1971), p. 200 et 201.
- 28 L'ouvrage de Howard G. Coombs et de Richard Goette, « Supporting the Pax Americana: Canada's Military and the Cold War » (inédit, Queen's University, 31 mars 2004) contient un exposé en profondeur des répercussions qu'a entraînées sur les activités des forces armées canadiennes l'absence de politiques cohérentes en matière de défense durant la guerre froide.
- 29 MDN, Direction de la doctrine de l'Armée de terre, *L'Armée provisoire : document de travail sur le concept d'emploi des forces*, 2 septembre 2003.
- 30 Bien qu'il existe des différences entre les cultures militaires américaine et canadienne, il y a bel et bien eu « américanisation » des FC dans une certaine mesure. Allan English, *Understanding Military Culture*, p. 156.
- 31 *Processus de planification opérationnelle des FC*, B-GJ-005-500/FP-000, 6 novembre 2002, p. 1 et 2.
- 32 *Idem*, p. 3 à 10.
- 33 Lettre du commandant de la Brigade multinationale de Kaboul (BMNK), adressée au Chef d'état-major de l'Armée de terre, KMN B 14701 (Comd), 10 septembre 2003, p. 1.
- 34 OTAN – Service de l'information, *OTAN documentation*, 1971, p. 97.
- 35 OTAN, publication interalliée interarmées (AJP)-01(A), *Doctrine alliée interarmées* (ébauche de la ratification – modificatif 1), septembre 1999, p. xi, p. 3-2 à 3-5.
- 36 Voir « Chapter 2 – Principles of Allied Joint Operations », (AJP)-01(A), *Doctrine alliée interarmées*, p. 2-1 à 2-9.
- 37 Canada, MDN, « Benchmarks: V. United Kingdom », document disponible en ligne à l'adresse [http://www.forces.ca/site/minister/eng/bench\\_uk\\_e.htm](http://www.forces.ca/site/minister/eng/bench_uk_e.htm), consulté le 14 mai 2004, et Royaume-Uni, ministère de

la Défense, « What Do You Know About...? », document disponible en ligne à l'adresse <http://www.mod.uk/aboutus/keyfacts/factfiles/modhq.htm>, consulté le 14 mai 2004.

38 Royaume-Uni, directeur général de la doctrine et des concepts interarmées, JDP-01 Joint Operations (document de travail), 25 octobre 2003, para 247.

39 *Idem*, para 246.

40 *Idem*, para 250.

41 *Idem*, para 299.

42 États-Unis, Chefs d'état-major combinés (CEMC), *Joint Doctrine Encyclopaedia*, 16 juillet 1997, p. 410.

43 US Joint Publication 3-0 (JP 3-0), *Doctrine for Joint Operations*, 10 septembre 2001, p. III-7.

44 « Le spectre opérationnel des FC est un concept interarmées, combiné et interorganismes qui tient compte de toutes les étapes de la mobilisation. Tous les éléments des FC doivent être capables de mener des opérations interarmées dans un environnement de Profil 1 [conflit classique entre des entités nationales] ou 2 [asymétrique]. En outre, les éléments des FC [...] doivent être en mesure d'intégrer des organismes non militaires (et souvent non gouvernementaux) au sein de leurs structures opérationnelles ou alors de fournir la liaison et le soutien à ces organismes dans l'exécution de missions non militaires. Cette intégration reflète l'indépendance totale requise pour conférer au Canada une sécurité multidimensionnelle. » Canada, MDN, Direction – Concepts stratégiques (Opérations terrestres), *L'environnement de sécurité de l'avenir*, août 1999, p. 44 et 45.

45 Cette approche permet d'établir le ou les centres de gravité et les capacités critiques requises pour assurer le fonctionnement du ou des centres de gravité. À partir de ces capacités critiques, on définit les besoins critiques qu'il faut remplir pour atteindre son but. Enfin, à partir de ces besoins critiques, on peut déduire les vulnérabilités critiques qu'il est possible d'attaquer pour indirectement détruire le centre de gravité. Joe Strange, Ph.D., *Centers Of Gravity & Critical Vulnerabilities: Building on the Clausewitzian Foundation So That We Can All Speak the Same Language*, Quantico, Virginie, Defense Automated Printing Service Center, 1996, p. 2 à 15.

46 Un article fantastique qui offre un survol de la méthode de planification d'une campagne telle qu'elle est présentée dans le texte du Colonel James K. Greer, « Operational Art for the Objective Force », *Military Review* 82, n° 5 (septembre-octobre 2002), p. 22 à 29.

47 Fuller croyait que la plus grande faiblesse de la théorie clausewitzienne était qu'elle n'inclut pas le rôle de la paix dans la conception de la guerre et que la violence d'un conflit détaché de l'ancre stratégique requise pour l'avènement d'une paix durable ne peut que se traduire par une cessation provisoire des hostilités. J.F.C. Fuller, *La conduite de la guerre (1789-1961) : étude des répercussions de la Révolution française, de la révolution industrielle et de la révolution russe sur la guerre et la conduite de la guerre*, traduit de l'anglais par Robert Lartigau, Paris, Payot, 1963, p. 68.

48 Cet incident a mis en cause des éléments du 1er Bataillon du groupement tactique du Royal Canadian Regiment (RCR). On peut trouver un exposé détaillé de ces événements violents, de toute évidence précipités par le déplacement de Serbes par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés United (HCR) au sein d'une communauté qui était désormais majoritairement composée de Croates, et de leurs suites, dans le l'étude de Richard M. Swain, *Neither War Nor Not War: Army Command in Europe During the Time of Peace Operations: Tasks Confronting USAREUR Commanders, 1994-2000*, Carlisle, Pennsylvanie, US Army War College, Strategic Studies Institute, mai 2003, p. 1 à 25. Cette monographie se trouve sur Internet à l'adresse <http://www.strategicstudiesinstitute.mil/ssi/pubs/2003/neither/neither.htm>.

49 L'absence d'une stratégie postconflictuelle cohérente aboutit à la formulation de solutions improvisées de la part des forces déployées. Robert Kaplan a bien résumé l'influence des forces armées dans la situation actuelle, quand il parle de la création d'une politique *de facto* par les forces américaines en déploiement, « pendant que réalistes et idéalistes discutent de "reconstruction nationale" et d'autres grands principes dans

les officines de Washington et de New York, de jeunes majors, des lieutenants-colonels et d'autres officiers de grade intermédiaire prennent régulièrement des décisions sur le terrain ». La politique née dans un tel creuset ne peut offrir une vision qui a l'envergure de celle d'une véritable stratégie nationale. Elizabeth Shelburne, « Interview with Robert D. Kaplan: The Hard Edge of American Values », *The Atlantic Online*, 18 juin 2003, [Internet Journal]. Accessible à l'adresse <http://www.theatlantic.com/unbound/interviews/int2003-06-18.htm>, consulté le 24 septembre 2003.

50 « [...] il est notoire qu'il est difficile de mesurer les progrès d'opérations de contre-guérilla. La victoire est-elle à notre portée? La guerre est-elle sur le point de finir? Ce sont des questions auxquelles il est difficile de répondre, surtout quand il ne suffit pas d'occuper un territoire ou de remporter de grandes batailles pour se déclarer vainqueur. Ce qui importe, c'est plutôt de progressivement démanteler le leadership ennemi ou de persuader la population locale de cesser d'appuyer les rebelles. Ce genre de réalisations n'est pas ce que recherchent des journalistes insistants qui veulent des preuves que la victoire est imminente, d'où cette tendance à se fier aux statistiques, comme le nombre de morts ou d'armes saisies, des chiffres qui peuvent avoir un sens ou ne rien dire du tout. » Andrew J. Bacevich, « The Long Battle Ahead: The United States has successfully fought guerrilla wars before, though at great cost », *Los Angeles Times*, 21 juillet 2003, cahier B, p. 11. Le contingent canadien en Afghanistan est actuellement aux prises avec les mêmes problèmes, bien que ce soit au niveau tactique. « L'un des nombreux problèmes auxquels nous faisons face à titre de quartier général tactique d'une opération de soutien de la paix est l'évaluation de l'efficacité de nos opérations. La démarche traditionnelle consiste à établir des rapports basés sur les chiffres, ce qui a peu de valeur dans un environnement où les effets tactiques ne sont ni immédiats ni évidents. Pour tenter de régler ce problème, nous avons adopté une méthode d'établissement de rapport basée sur les effets. Le concept est fondé sur l'idée que le nombre de patrouilles faites dans un secteur n'est pas important s'il n'atteint pas l'effet désiré. [...] Il est difficile de saisir ce type d'information ou de données. Nous tentons encore de trouver une façon de représenter efficacement "les effets". [...] Nous tentons ensuite de relier les rapports basés sur les effets à nos lignes d'opérations et à nos points décisifs de façon à mesurer le changement et à établir une courbe des progrès accomplis vers l'atteinte de notre état final visé. Ce concept et cette méthode en sont encore à leurs balbutiements, mais nous faisons des progrès. » Canada, KMNB 1470-1 (Comd), 10 septembre 2003, p. 5.

51 Il sera problématique d'appuyer les institutions gouvernementales régionales. En raison de la nature du problème, on se verra contraint de retenir les services de bureaucrates du régime évincé. Malgré tout, la population doit avoir l'impression que le nouveau gouvernement n'est pas une reconduction du *statu quo*.

52 Allocution du Général (à la retraite) Anthony Zinni, Corps des Marines des États-Unis, « How Do We Overhaul the Nation's Defense to Win the Next War? », prononcée au Crystal Gateway Marriott, Arlington, Virginie, le 4 septembre 2003 [document électronique], accessible à l'adresse <http://www.mca-usniforum2003.org/index.htm>, consulté le 19 septembre 2003.

## CHAPITRE 3

### LES NIVEAUX DE GUERRE : UN NOUVEAU MODÈLE CANADIEN À L'AUBE DU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE

*Capitaine de vaisseau Gordon R. Peskett*

[...] le premier souci de toute théorie doit être de séparer les unes des autres les idées qui se trouvent si fréquemment enchevêtrées et souvent même confondues, et l'on n'en arrive à examiner facilement et clairement les choses qu'après s'être entendu sur leurs concepts et leurs dénominations. Alors seulement l'auteur et le lecteur partagent le même point de vue et se peuvent comprendre. [...]

Un lecteur qui n'aurait que mépris pour les distinctions qui précèdent, ne pourrait qu'être de ceux qui refusent toute considération théorique en général; ou de ceux encore qui n'ont point, dans leur esprit, ressenti avec douleur l'instabilité de leurs propres représentations, de ceux qui acceptent et propagent à leur tour la confusion, qui jamais ne parviennent sereinement à conclure, mais se montrent, au contraire, tantôt plats, tantôt fantasques, tantôt la proie des plus creuses généralités : en un mot, de ceux que nous nous voyons contraints d'écouter et de lire si souvent à propos des questions militaires, jusqu'ici rarement abordés par un authentique esprit scientifique<sup>1</sup>.

Carl von Clausewitz, *De la guerre*, 1832

Les premiers ouvrages théoriques traitant des cadres conceptuels de la conduite de la guerre à avoir été publiés s'inspiraient des recherches et des expériences européennes qui ont marqué le début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les nouvelles techniques et méthodes issues de la révolution industrielle<sup>3</sup> ont donné beaucoup plus d'ampleur aux conflits et les ont rendus autrement plus meurtriers et complexes. En se fondant sur l'expérience acquise dans le contexte de l'industrialisation en matière de planification et d'exécution des opérations et de maintien en puissance des forces sur le champ de bataille, les théoriciens allemands, russes et soviétiques ont consolidé les cadres initiaux. Après avoir accumulé les expériences et étudié la question durant un siècle, on était fermement convaincu que la guerre pouvait être conceptualisée, analysée

et menée à trois grands niveaux : stratégique, opérationnel et tactique. Dans leur sens le plus large, la stratégie concerne l'art de gouverner et la planification à l'échelon le plus élevé, la tactique porte sur la façon d'exécuter les combats sur le terrain, alors que le travail au niveau opérationnel consiste à planifier et à coordonner les opérations et à approvisionner et à assurer le soutien des forces de telle sorte que les campagnes soient efficaces. Il a toujours été difficile de donner une définition conceptuelle du niveau opérationnel de la guerre, et il est encore plus difficile de démontrer comment il doit être exercé. John English a décrit le niveau opérationnel de la façon la plus pragmatique qui soit en disant qu'il « [...] définit en gros la zone grise se situant entre la stratégie et la tactique »<sup>4</sup>.

Même si les pays de l'OTAN n'ont pas complètement ignoré les théories intellectuelles de la guerre pendant la période qui a suivi la fin de la Seconde Guerre mondiale et qui a duré jusqu'au début de la guerre froide, il a fallu attendre que l'armée de terre américaine s'engage au milieu des années 1970 dans un examen résolu des niveaux de guerre et de l'art opérationnel, ou art des opérations<sup>5</sup>, pour qu'une réflexion sérieuse s'y amorce. Bien que Richard Swain souligne que l'armée de terre américaine « [...] s'était convaincue qu'il fallait adopter la notion des niveaux de guerre pour enseigner aux commandants supérieurs à distinguer les diverses variables des catégories fondamentales [...] et les amener à s'intéresser aux liens entre les niveaux eux-mêmes [...] »<sup>6</sup>, cette nouvelle orientation doctrinale a ouvert la voie à un travail intellectuel colossal au sein comme à l'extérieur des forces armées américaines, une entreprise d'édification théorique toujours en cours aujourd'hui. La majeure partie des écrits dans ce domaine est toutefois désormais orientée vers l'avenir.

Les forces armées traversent de nos jours une révolution des affaires militaires, à l'instar des forces allemandes et russes pendant la révolution industrielle, en cette époque que nous avons baptisée « ère de l'information<sup>7</sup> ». Les systèmes de commandement et contrôle mondiaux, la conduite webcentrique de la guerre, la mise sur pied de forces extrêmement mobiles et aptes à être déployées partout sur la planète, les armes de précision et les réseaux médiatiques internationaux ne sont que quelques-uns des progrès techniques récents, ou des changements entraînés par l'essor de la technologie, qui rendent l'application des concepts des niveaux de guerre, créés il y a 75 à 170 ans de cela, de plus en plus confuse. De plus, l'emploi toujours accru des forces armées dans des rôles non traditionnels, comme la lutte contre le terrorisme, la lutte contre les stupéfiants, le maintien de la paix, les interventions armées pour des motifs humanitaires et les opérations coalisées étroitement intégrées, met ce cadre

conceptuel à l'épreuve comme jamais n'auraient pu le prévoir les théoriciens d'avant la Seconde Guerre mondiale.

Un nombre grandissant d'auteurs remettent en question l'applicabilité et la pertinence des niveaux de guerre. Comme le souligne Martin Dunn dans un article, il n'est pas certain que le niveau opérationnel de la guerre soit nécessaire dans le cas des petits pays et des forces maritimes et aériennes<sup>8</sup>. Il laisse également entendre que compte tenu de l'évolution technologique, « la démarcation entre les niveaux tactique et stratégique devient de plus en plus floue, de telle sorte que nous ne serons éventuellement plus du tout capables de faire clairement la distinction entre les niveaux »<sup>9</sup>. Dunn conclut en disant que :

l'adhésion à un concept doctrinal plutôt qu'à la réalité factuelle du milieu peut créer un effet d'illusion. On risque alors de perdre son temps, de gaspiller des ressources et de mettre en place des structures inefficaces en quête d'une utopie qui correspondrait à la trilogie des niveaux, oubliant du même coup que ceux-ci ne sont qu'un outil conçu pour nous aider à comprendre ce que nous observons<sup>10</sup>.

Dans le même ordre d'idées, outre la question de savoir si la technologie effacera complètement la distinction entre les niveaux de guerre<sup>11</sup>, John English déclare :

Étant donné que l'art opérationnel est d'abord né de la nécessité de manœuvrer de grandes formations, il n'est pas encore certain qu'il puisse être exercé profitablement par des forces armées de petite taille qui s'efforcent d'atteindre des objectifs stratégiques. Il est possible que l'on ne réussisse qu'à brouiller les cartes en essayant d'associer ce concept à tout et n'importe quoi, du maintien de la paix à la lutte antidrogue en passant par toutes sortes d'autres activités<sup>12</sup>.

D'un point de vue plus constructif, le Général Montgomery Meigs faisait remarquer que « [...] la nature de l'art des opérations est en train de changer sous nos yeux. Pendant que nous sommes en train de rajuster notre compréhension de l'art des opérations, nous devons aussi nous efforcer de conserver les aspects pertinents de la théorie classique de l'art opérationnel<sup>13</sup>. » Parmi les conclusions qu'il tire, il indique que « [...] pour réussir à une époque où l'art des opérations ne cesse de se complexifier, nous devons reconnaître les éléments immuables de l'art opérationnel [...] »<sup>14</sup>.

Compte tenu de l'impressionnant corpus produit sur l'art opérationnel et les niveaux de guerre et de la pression toujours plus forte du changement à l'ère de l'information, il est étonnant de constater qu'on a très peu recouru aux modèles graphiques pour faciliter la mise au point et la compréhension des cadres conceptuels. Enclins à éviter le dicton bien connu « une image vaut mille mots », la plupart des auteurs ont opté pour des analyses historiques fouillées pour informer leur point de vue, donner des exemples, tirer des conclusions et concevoir des théories en vue de l'avenir. Dans le présent chapitre, c'est le chemin le moins fréquenté qui est emprunté, puisqu'il repose sur un modèle graphique élaboré qui doit nous permettre d'examiner et de mieux comprendre les niveaux conceptuels des situations de guerre.

Au moment de déterminer les fondements et l'orientation que nous retiendrons pour construire un nouveau modèle graphique, certaines observations générales pertinentes sont de mise. D'abord, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la vaste majorité des interventions armées des Occidentaux s'est limitée à des opérations autres que la guerre. Ensuite, en se référant à la guerre technologique la plus récente et la plus avancée à ce jour, John English dit que « si ce n'était que ça, les besoins ahurissants en matière de *logistique et de planification d'état-major* [italique dans le document d'origine] qu'il a fallu combler lors de la guerre du Golfe devraient servir à nous rappeler que ce sont là des caractéristiques de l'art opérationnel aussi importantes que les grandes manœuvres sur le champ de bataille, ce qu'avait déjà déclaré Jomini il y a de très nombreuses années »<sup>15</sup>. Enfin, comme la guerre du Vietnam nous l'a douloureusement appris, une technologie de pointe et des succès tactiques ne mènent pas invariablement à la victoire finale en l'absence d'une stratégie globale cohérente.

Les paragraphes précédents ont permis de présenter l'assise historique, l'évolution et les facteurs contemporains qui ont une incidence sur le « projet de construction » à venir. Malgré les doutes qui perdurent au sujet de certains des « matériaux de construction », un avant-projet commence à se dessiner. Bien que toutes sortes de facteurs modernes semblent vouloir comprimer, embrouiller ou dépasser les distinctions communément acceptées entre les niveaux de guerre, on serait en droit de prétendre que les trois niveaux de guerre ont une pertinence théorique et pratique persistante, et ils peuvent former l'armature d'un modèle graphique plus complet fondé sur des concepts, afin d'englober toute la gamme des opérations militaires du XXI<sup>e</sup> siècle.

Dans les sections suivantes du présent chapitre, nous passerons rapidement en revue l'évolution des niveaux de guerre, nous comparerons les concepts et

les définitions fournis dans la doctrine actuelle tout en en faisant ressortir les différences, nous présenterons les modèles actuels et les examinerons d'un œil critique, nous élaborerons étape par étape le cadre d'un nouveau modèle, et nous terminerons par une brève démonstration du modèle à l'aide d'exemples représentatifs. Dans le but de limiter l'ampleur du présent chapitre et de fournir un possible apport doctrinal en temps opportun, le raisonnement se fera parallèlement à l'élaboration d'un modèle graphique conceptuel simple adapté au contexte canadien.

## HISTOIRE ET ÉVOLUTION DES NIVEAUX DE GUERRE

Les premières théories publiées sur les cadres conceptuels de la guerre ont été produites par le Général Carl Philip Gottlieb von Clausewitz au début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>16</sup>. Ses écrits pendant les années 1812 à 1832, qui étaient en majeure partie le fruit de ses analyses de la Révolution française et des campagnes napoléoniennes, ont engendré plusieurs livres et études. Dans son dernier ouvrage, *De la guerre, Clausewitz parle de la stratégie et de la tactique. Il définit la stratégie* comme « [...] l'usage du combat aux fins de la guerre », alors que la tactique « [...] enseigne à employer les forces dans les combats »<sup>17</sup>. C'est à partir de ces termes qu'ont été échafaudés les cadres et les concepts subséquents.

Alors que la révolution industrielle bat son plein au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, un certain nombre de progrès importants ont métamorphosé l'envergure et la conduite de la guerre. Bruce Menning énumère les quatre principaux facteurs en jeu comme étant la capacité des gouvernements à déployer des armées de masse, la technologie fondée sur l'utilisation de la vapeur, de l'essence et de l'électricité qui rend les armées très mobiles, les nouvelles armes qui augmentent la portée, l'ampleur et la létalité des combats et enfin, les méthodes évoluées de planification d'état-major et d'orientation aux échelons supérieurs<sup>18</sup>. Le commentaire suivant de John English offre une description judicieuse du nouveau contexte que le premier de ces facteurs avait créé pour la conduite de la guerre :

[...] comme les guerres napoléoniennes l'ont démontré, il existe assurément une limite à la taille de l'armée, aussi bien entraînée et disciplinée soit-elle, que peut commander un cavalier solitaire sur un cheval blanc du haut d'une colline. Le génie militaire ne pouvait plus suffire à lui seul à assurer le contrôle de forces armées étendues<sup>19</sup>.

Dans les années 1840 à 1871, on reconnaît en règle générale que c'est au niveau de l'état-major général prussien, dont le chef est Helmuth von Moltke, qu'on retrouve la meilleure compréhension, l'organisation la plus efficace et la plus grande capacité de planification en cette nouvelle ère qui s'ouvre pour la conduite de la guerre<sup>20</sup>. Bien qu'il n'ait jamais officiellement proposé un terme pour désigner ce concept, von Moltke employait souvent le mot *opérationnel*<sup>21</sup>. La première occurrence du terme *art opérationnel* remonte à 1926, sous la plume d'Aleksandr A. Svechin, un théoricien et ancien officier de l'état-major général de la Russie impériale, et il était utilisé pour « combler l'écart entre la tactique et la stratégie et décrire avec plus de précision la discipline employée pour préparer et exécuter les opérations »<sup>22</sup>.

En Amérique du Nord, il a fallu attendre que l'armée de terre américaine procède à son autocritique et réévalue ses méthodes à la suite de la défaite des États-Unis au Vietnam pour voir émerger une véritable réflexion théorique en matière de conduite de la guerre sous l'angle des cadres conceptuels et de l'art opérationnel. La parution en 1976 du nouveau document-cadre de l'armée de terre américaine, le FM 100-5, a considérablement réorienté la doctrine<sup>23</sup>, suscitant du même coup un vif intérêt et des discussions particulièrement vives au sein de la collectivité militaire, des collèges de guerre et des milieux universitaires des États-Unis. Ce n'est toutefois qu'en 1982, au moment où a été révisé le FM 100-5, que les trois niveaux de guerre ont été définis dans leurs grandes lignes<sup>24</sup>. En étudiant l'évolution de la doctrine de l'armée de terre américaine, Swain fait remarquer que « même si les principaux auteurs de Fort Leavenworth n'ont pas voulu du “niveau opérationnel de la guerre”, parce qu'ils jugeaient le concept trop difficile à intégrer pour l'armée de terre, le concept a fini par se tailler une place dans la doctrine fondamentale de l'armée de terre »<sup>25</sup>. Lors de la révision du FM 100-5 effectuée en 1986, on s'est efforcé d'accorder plus d'espace au niveau opérationnel de la guerre, et on a adopté le terme « art opérationnel »<sup>26</sup>. De plus, lors de cette révision, on a curieusement rebaptisé les niveaux de guerre « stratégie militaire, art opérationnel et tactique »<sup>27</sup>. Bien que ces nouvelles étiquettes n'aient pas modifié l'assise conceptuelle générale des niveaux de guerre, elles ont tout de même réussi à rendre la terminologie américaine passablement confuse durant plusieurs années<sup>28</sup>. Les niveaux de guerre traditionnels (stratégique, opérationnel et tactique) ont été réintroduits dans la version de 1993 du FM 100-5<sup>29</sup>. En étudiant le cadre des niveaux de guerre, Richard Swain a laissé entendre que « cette décision d'appréhender la guerre comme une série de “niveaux”, qui met l'accent sur des lieux plutôt que sur des catégories d'action, a donné lieu à une certaine gaucherie lexicologique »<sup>30</sup>. Malgré les difficultés

conceptuelles et sémantiques qu'ils présentent, les niveaux de guerre sont restés intacts dans les révisions successives du FM 100-5 qui ont été effectuées après 1993, et ils ont été incorporés aux différentes versions de la publication interarmées primordiale, *US Joint Pub 3-0*, depuis sa première mouture en 1995<sup>31</sup>.

En comparaison du travail accompli aux États-Unis, l'apport canadien aux théories de la guerre, au-delà du niveau tactique, a été pour le moins modeste. Richard Young, en abordant la question de l'élaboration de la doctrine parmi les alliés proches du Canada, cite Christopher Bassford pour étayer son raisonnement : « Les idées de Clausewitz traversent toute la pensée militaire moderne comme une rivière souterraine [...] »<sup>32</sup>. Young commente toutefois cette phrase en ajoutant que « [...] la "rivière" de la pensée clausewitzienne semble s'être tarie en arrivant à la frontière canadienne »<sup>33</sup>. Dans le même ordre d'idées, William McAndrew compare le travail doctrinal canadien à la situation américaine dans ce domaine en déclarant que « les Forces canadiennes n'ont pas connu cette quête intellectuelle passionnée des principes fondamentaux. Plutôt que de favoriser un débat d'idées d'où aurait pu émerger une charpente théorique solide, l'appareil bureaucratique a arbitrairement ordonné l'adoption du concept d'art opérationnel »<sup>34</sup>. Même si ces commentaires étaient passablement pertinents lorsqu'ils ont été formulés au milieu des années 1990, on y omettait un article d'Eddy sur les FC et le niveau opérationnel de la guerre, paru en 1992<sup>35</sup>, ainsi que le fait que l'Armée de terre du Canada, du milieu à la fin des années 1980, a participé au sein de l'OTAN au processus d'intégration des concepts d'art opérationnel et de niveau opérationnel de la guerre à l'avant-propos de la publication interalliée sur les questions tactiques *ATP-35 (A) de l'OTAN (Doctrine tactique des forces terrestres)*<sup>36</sup>. L'Armée de terre a également tiré profit des travaux réalisés à l'OTAN pour étoffer sa révision de la version de 1984 de la PFC 300, *The Army*<sup>37</sup>. Ces concepts ont été véhiculés et repris dans les versions successives de *L'Armée de terre du Canada*<sup>38</sup>, et ils font désormais partie de la publication interarmées dominante au Canada, *Opérations des Forces canadiennes*<sup>39</sup>. Depuis la fin des années 1990, l'art opérationnel est un sujet qui a été approfondi tant par les universitaires et les intellectuels que les spécialistes de la doctrine au Canada. On a ainsi mis sur pied le quartier général du Groupe des opérations interarmées des FC, où la doctrine interarmées fait des progrès. Le cours de commandement et d'état-major a également été modifié en 1997 de façon à accorder plus de place au processus de planification opérationnel (PPO). De plus, on a créé en 1998 et 1999 le cours supérieur des études militaires et le cours des études de sécurité nationale, afin que les étudiants acquièrent des connaissances sur les niveaux

opérationnel et stratégique respectivement. Enfin, des auteurs universitaires et militaires canadiens, hors des murs du Collège des Forces canadiennes, produisent des ouvrages sur diverses questions liées à l'art opérationnel et aux niveaux opérationnel et stratégique de la guerre<sup>40</sup>.

Le rapide survol historique que nous venons d'accomplir nous a permis de retracer les origines, l'évolution et la brève histoire nord-américaine du cadre conceptuel des niveaux de guerre. Pareille mise en contexte est importante pour comprendre les fondements de la doctrine actuelle. Dans la prochaine section, nous étudierons la doctrine canadienne dans sa forme contemporaine.

### LES NIVEAUX DE GUERRE DANS LA DOCTRINE CANADIENNE

Comme on l'a indiqué dans la section précédente, la doctrine canadienne portant sur les niveaux de guerre a été intégrée à diverses publications canadiennes au cours des 10 à 15 dernières années. Amalgame des doctrines des États-Unis et de l'OTAN, la publication interarmées dominante au Canada, *Opérations des Forces canadiennes, est en règle générale fidèle à ces publications pour ce qui est des niveaux et des définitions. Il existe cependant de petites différences terminologiques entre les trois doctrines, qui entraînent néanmoins des difficultés d'étiquetage importantes. La doctrine de l'OTAN parle de « niveaux des opérations », qu'elle subdivise en « stratégique militaire », « opérationnel » et « tactique ». Dans la doctrine américaine, il est question de « niveaux de guerre », lesquels se subdivisent en « stratégique », « opérationnel » et « tactique ». La doctrine canadienne, telle qu'elle est présentée dans *Opérations des Forces canadiennes*, fait référence à des « niveaux de conflit », et leur subdivision est identique à celle de la doctrine des forces américaines<sup>41</sup>. L'OTAN et le Canada, en changeant l'appellation « niveaux de guerre » pour « niveaux des opérations » et « niveaux de conflit » respectivement, cherchaient probablement à englober davantage que simplement la guerre. Bien que ces nouvelles appellations soient plus exactes techniquement parlant, il sera probablement difficile, dans un cas comme dans l'autre, d'obtenir l'assentiment de toutes les parties, parce que l'expression « niveaux de guerre » est depuis longtemps ancrée dans l'usage. Il y a aussi risque de confusion entre l'appellation « niveaux des opérations » employée à l'OTAN et le « niveau opérationnel » comme tel. Les forces américaines ont réglé le problème en précisant que l'appellation « niveaux de guerre » désigne aussi bien la guerre que les opérations militaires autres que la guerre (MOOTW)<sup>42</sup>. Aux fins du présent chapitre, nous continuerons d'employer le terme « niveaux de guerre ». Nous nous pencherons sur la*

question des difficultés d'étiquetage plus loin, dans la section du présent essai qui porte sur l'élaboration d'un modèle.

Il est essentiel de définir les niveaux de guerre dans la doctrine pour comprendre le cadre conceptuel. Les définitions canadiennes, qui se situent dans le droit fil sémantique des définitions formulées aux États-Unis et à l'OTAN, sont les suivantes :

Niveau stratégique – C'est le niveau auquel un pays ou une alliance— un groupe de pays—fixe ses objectifs de sécurité et met sur pied et utilise des ressources nationales pour les atteindre. À ce niveau, les activités consistent à fixer les objectifs militaires stratégiques, à les classer par ordre, à définir les limites et à évaluer les risques que comporte l'usage d'instruments de puissance militaires et autres, à élaborer des plans stratégiques pour atteindre lesdits objectifs et à fournir des forces armées et d'autres moyens en conformité avec les plans stratégiques.

Niveau opérationnel – Le niveau opérationnel est celui de la planification, de la conduite et de la poursuite de campagnes et de grandes opérations dans le but d'atteindre les objectifs stratégiques dans un théâtre ou une zone d'opérations. À ce niveau, on associe la tactique et la stratégie en fixant les objectifs opérationnels nécessaires à la réalisation des objectifs stratégiques, en établissant l'ordre des actions permettant d'atteindre les objectifs opérationnels et en prenant des initiatives propres à engager et à poursuivre lesdites actions grâce à la mise en place des ressources adéquates. Les activités qui en découlent mettent en jeu une dimension temporelle et spatiale plus vaste que la tactique : elles assurent le soutien logistique et administratif des forces tactiques et fournissent les moyens d'exploiter les succès tactiques en vue d'atteindre les objectifs stratégiques.

Niveau tactique – Le niveau tactique est celui auquel sont planifiés et exécutés des batailles et des engagements en vue d'atteindre les objectifs militaires assignés aux unités tactiques. À ce niveau, les activités sont axées sur l'agencement et la manœuvre méthodique des éléments de combat les uns par rapport aux autres et par rapport à l'ennemi en vue d'atteindre les objectifs de combat établis par le commandant opérationnel<sup>43</sup>.

La description générale des différents niveaux comporte de plus un certain nombre de principes, de précisions et de déterminants qui viennent éclaircir les définitions de base. On reconnaît qu'il n'existe pas de démarcation nette ou étanche entre les niveaux, que les chevauchements sont fréquents, et que divers facteurs récents viennent comprimer ou estomper les niveaux. Dans la doctrine canadienne, on fait également ressortir que les niveaux de guerre ne sont pas directement associés à un échelon de commandement précis ou à une force ou unité d'une taille particulière. Enfin, la doctrine des FC établit que les commandants doivent comprendre ces interactions pour être en mesure de proposer des scénarios militaires adéquats au gouvernement et de bien le conseiller ainsi que de fonctionner efficacement au quartier général de niveau opérationnel, dans les situations interarmées comme multinationales<sup>44</sup>.

Un énoncé de la doctrine canadienne portant sur la description des niveaux semble être source de confusion et ne pas cadrer avec les définitions ci-dessus et l'orientation générale des publications produites aux États-Unis et à l'OTAN. Dans la doctrine canadienne, on souligne que « chaque niveau se définit par les résultats recherchés [...] »<sup>45</sup>, puis on ajoute que « [...] la force militaire ayant mission d'atteindre un objectif stratégique est employée au niveau opérationnel »<sup>46</sup>. Selon ces deux énoncés, par voie de conséquence, il devrait être impossible qu'une action tactique ait des effets stratégiques, mais de nombreux événements de l'histoire démontrent clairement que tel n'est pas le cas<sup>47</sup>. Pour rester dans le prolongement des exemples donnés dans les définitions précédentes des niveaux de guerre, c'est l'activité qui devrait définir le niveau et non le résultat ou l'effet.

Ce rapide tour d'horizon a servi à comparer la doctrine canadienne à la doctrine américaine et de l'OTAN et à faire ressortir les différences entre elles. Malgré quelques divergences simples mais fastidieuses entre les appellations, les trois niveaux de guerre sont cohérents au plan doctrinal. Cet aperçu a aussi permis de définir les niveaux de guerre (stratégique, opérationnel, tactique) et de jeter un éclairage sur d'autres aspects importants de la doctrine. Un des principaux aspects abordés concerne les niveaux de guerre applicables à toute la gamme des opérations militaires, c'est-à-dire à la guerre et aux opérations militaires autres que la guerre. Maintenant que nous avons cerné le contexte historique et établi l'assise doctrinale, la section suivante nous permettra de présenter quelques-uns des modèles élaborés pour rendre plus compréhensible le cadre conceptuel des niveaux de guerre, et nous en profiterons également pour discuter de leurs mérites.

## LES MODÈLES GRAPHIQUES EXISTANTS

Comme il a été dit précédemment, on a produit un nombre relativement réduit de modèles graphiques pour faciliter la conceptualisation et la compréhension du cadre des niveaux de guerre. Dans la présente section, on examinera quatre modèles existants, tout en veillant à en relever les points forts et les points faibles. Nous utiliserons cette information pour produire un nouveau modèle dans la section suivante.

Christopher Barnes a mis au point le modèle présenté à la figure 1 pour représenter les niveaux de guerre correspondant à la conduite de la guerre à l'ère industrielle. Le modèle illustre efficacement les relations linéaires et hiérarchiques entre les niveaux et offre un aperçu instructif des activités générales qui se déroulent à chaque niveau. Bien que sa portée conceptuelle soit limitée, ce modèle de base constitue un bon point de départ pour étudier les modèles plus complexes subséquents dans la présente section.

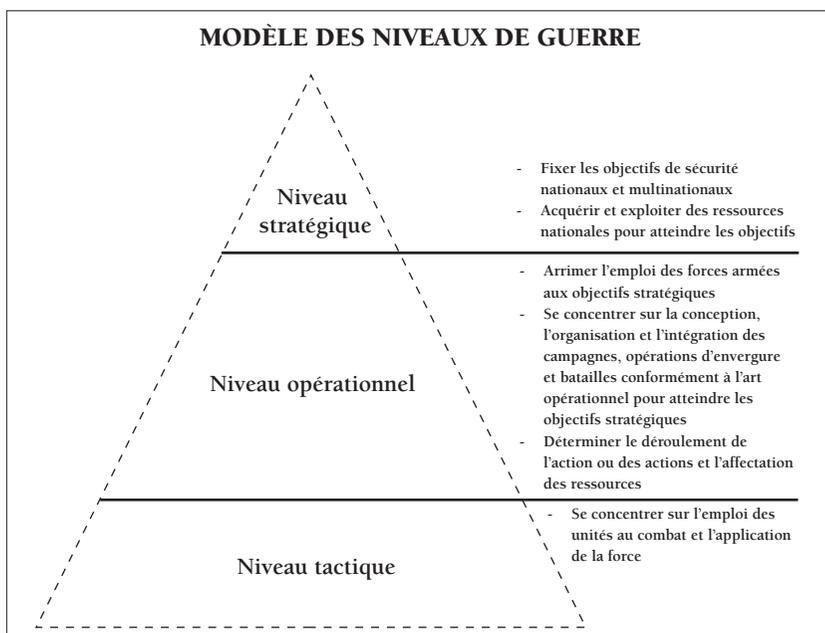


FIGURE 1 – MODÈLE DE BARNES<sup>48</sup>

David Jablonsky, dans son article paru en 1987, « Strategy and the Operational Level of War: Part I », utilise le modèle de la figure 2 pour montrer l'importance du niveau opérationnel de la guerre et première mission du commandant, qui consiste à déterminer et coordonner les actions en vue de l'atteinte des

objectifs stratégiques. Selon la thèse centrale de Jablonsky, le niveau stratégique est tout en haut, mais le niveau opérationnel joue un rôle clé et dynamique en traduisant les objectifs stratégiques en intervention armée. Il soutient que les niveaux stratégique et opérationnel doivent entretenir un dialogue intense, et le commandant opérationnel « [...] doit rester en interaction constante avec le niveau stratégique pendant qu'il évalue son adversaire et décide de l'emploi des forces tactiques en regard de la suite d'actions prévue. C'est grâce à cette interaction que la stratégie ouvre la voie au niveau opérationnel de la guerre<sup>49</sup>. »

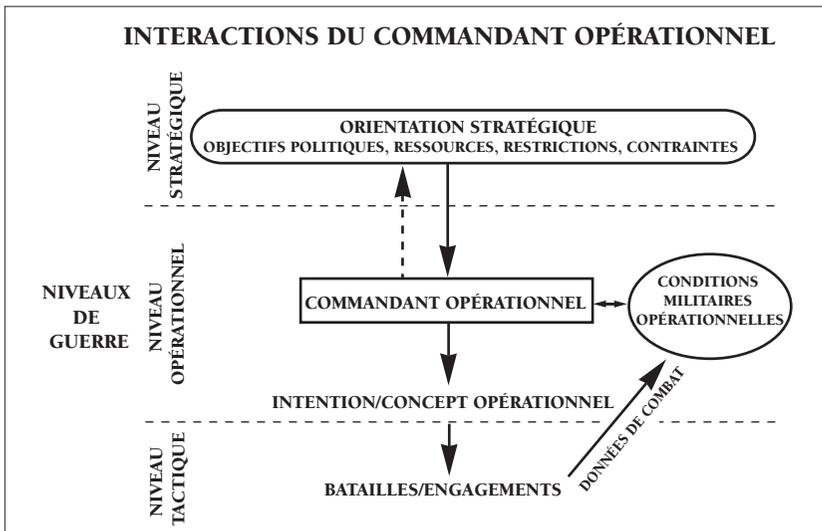


FIGURE 2 – MODÈLE DE JABLONSKY<sup>50</sup>

Le modèle de Jablonsky met l'accent sur le processus interactif, en insistant sur les interactions entre les niveaux stratégique et opérationnel. Les flèches représentent les interactions et les communications. Dans ce graphique, les traits horizontaux discontinus représentent le caractère fluctuant et poreux des divisions entre les niveaux de guerre. On constate également que dans ce modèle, l'orientation stratégique générale se situe au sommet et le résultat souhaité apparaît au niveau opérationnel (ovale). La flèche à deux pointes qui relie le commandant opérationnel aux conditions militaires opérationnelles (ovale) indique qu'il faut surveiller et contrôler les conditions désirées (résultat), créant du même coup une boucle de rétroaction. Jablonsky conclut comme suit :

Le niveau stratégique domine le continuum de la guerre parce que, comme nous l'avons souligné, c'est à ce niveau que les objectifs

politiques de la guerre sont définis. C'est au fil du processus interactif qui le relie au niveau stratégique, directement ou indirectement, que le commandant opérationnel adopte le point de vue qui lui est propre [...] Cela s'explique du fait qu'il lui incombe totalement, s'il veut réussir, de concevoir les conditions militaires qui permettront en bout de piste d'atteindre les objectifs stratégiques. Comme l'illustre la flèche bidirectionnelle dans ce diagramme [figure 2], on a ici à faire à un procédé itératif constant, que le commandant doit habituellement préciser et corriger à maintes reprises, au fur et à mesure qu'il planifie et exécute ses campagnes ou opérations majeures. Ces rajustements viennent ensuite moduler la manière dont les engagements et les combats s'enchaînent au niveau tactique pour créer la situation opérationnelle qu'il a en tête<sup>51</sup>.

Le modèle de Jablonsky montre la nécessité de formuler une orientation fondamentale au niveau stratégique ainsi que la nature essentiellement bidirectionnelle des communications entre les niveaux stratégique et opérationnel. Le modèle a ses limites, dont son applicabilité aux MOOTW et les liens avec les caractéristiques plus générales de la puissance nationale.

Dans un article publié en 1992 sous le titre « Future Battle: The Merging Levels of War », Douglas A. Macgregor a présenté divers modèles dont le centre d'intérêt était très différent du modèle de Jablonsky. Dans une séquence ordonnée de modèles, Macgregor montre comment l'évolution de la guerre s'est traduite par un approfondissement incessant du champ de bataille, tout en comprimant les niveaux de guerre et en créant des recouvrements entre eux.

Le premier modèle de Macgregor (figure 3), inspiré de la bataille de Napoléon à Ulm lors de la campagne de 1805, illustre une bataille rangée se déroulant dans un secteur géographique restreint. Napoléon a utilisé des éléments autonomes de la taille d'un corps d'armée, qu'il avait déployés dans le plus grand secret des semaines avant la bataille, afin d'encercler, de surprendre et d'écraser les forces autrichiennes. Dans la mesure où Napoléon était à la fois le chef de l'État et le commandant en chef des armées de la République française et où son corps d'armée évoluait séparément, l'interaction était limitée entre les niveaux. De plus, en raison de la courte portée de la campagne en termes géographiques, les opérations n'étaient pas menées dans la profondeur.

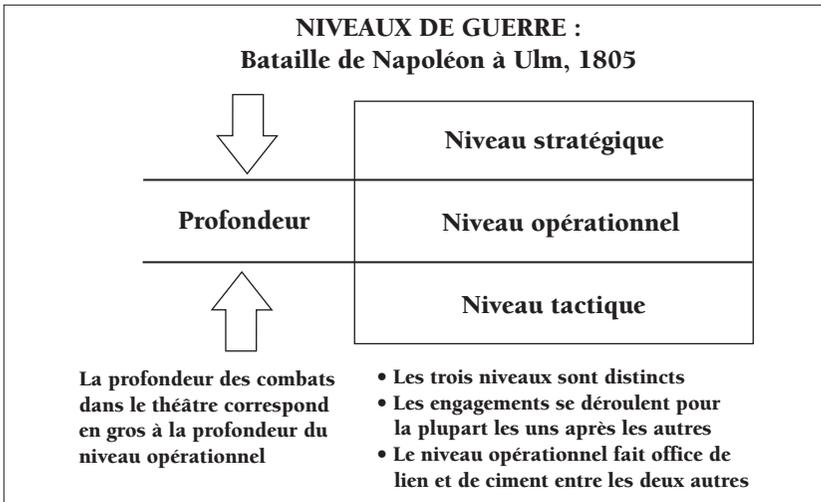


FIGURE 3 – PREMIER MODÈLE DE MACGREGOR<sup>52</sup>

Les deux modèles suivants mis au point par Macgregor (figures 4 et 5) représentent la conduite de la guerre sous les auspices de la technologie. La technologie des transports accroît alors la profondeur des opérations, alors que la technologie des communications augmente la coordination, le chevauchement des niveaux de guerre et leur intégration. Pour ce qui concerne la *blitzkrieg* (guerre-éclair) allemande de 1940 (figure 4), Macgregor fait de « [...] l'application novatrice de la technologie automobile, aérienne et des communications par les forces armées [...] »<sup>53</sup> le moteur de la guerre-éclair. La figure 4 dépeint par conséquent un approfondissement des opérations et un recoupement efficace des niveaux.

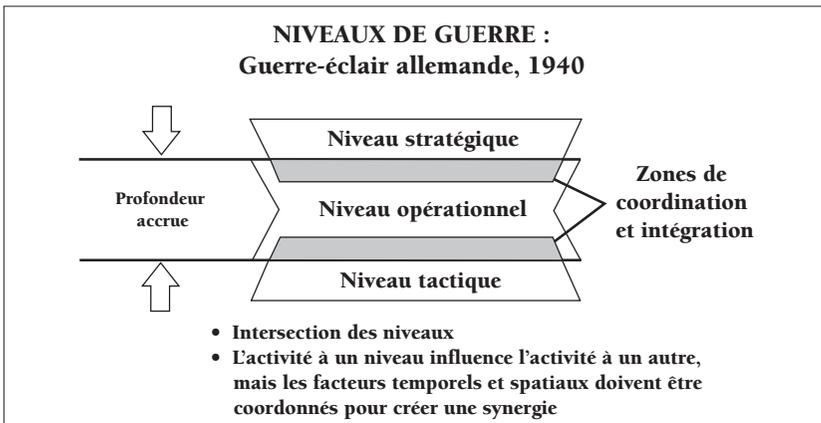


FIGURE 4 – DEUXIÈME MODÈLE DE MACGREGOR<sup>54</sup>

Selon le modèle fondé sur la guerre du Golfe (figure 5), les outils clés sont les suivants pour Macgregor :

[...] l'accès à des vecteurs de précision comme armes de frappe en profondeur pouvant se trouver au sol ou à bord de navire et d'aéronefs, conjugués à des stocks imposants de munitions à effet léthal conventionnelles et à des avions à grand rayon d'action pouvant être guidés vers les objectifs par des instruments d'acquisition d'objectifs qui en assurent la surveillance quasi en continu. Ce qui est tout aussi important pour l'issue finale, c'est la domination écrasante des Américains au plan du tir direct ainsi que l'intégration des systèmes tactiques et stratégiques à l'appui des combats tactiques<sup>55</sup>.

La figure 5 illustre bien la profondeur nettement accrue et beaucoup mieux intégrée de l'action, sans oublier la superposition presque complète des trois niveaux.

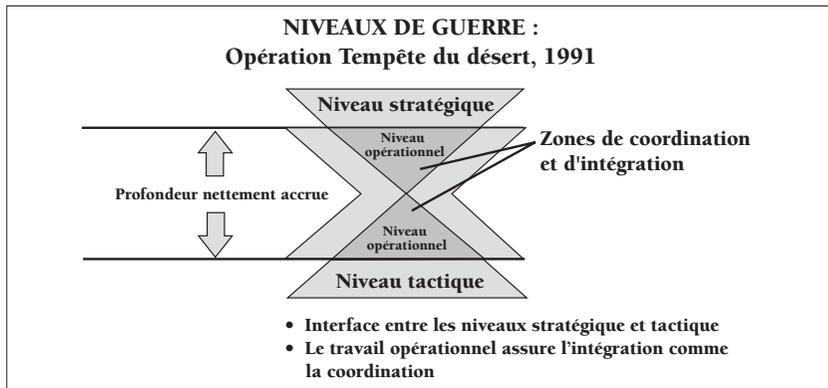


FIGURE 5 – TROISIÈME MODÈLE DE MACGREGOR<sup>56</sup>

La vision que Macgregor a de la guerre de demain (figure 6) est une extrapolation du modèle établi à partir de la guerre du Golfe. Il laisse entendre que l'intensité et la profondeur des attaques simultanées de tous les services à tous les niveaux auront tendance à comprimer les opérations pour transformer le tout en un seul combat continu, et il pense que « [...] les trois niveaux de guerre, en tant que points distincts d'exercice du commandement et des responsabilités fonctionnelles, disparaîtront par manque de pertinence spatiale et temporelle »<sup>57</sup>. Bien que le modèle (figure 6) soit une représentation fidèle de cette vision, la probabilité que l'avenir nous réserve un conflit ou une guerre de ce genre, où les trois niveaux de guerre se fondraient entièrement les

uns dans les autres, est un sujet controversé qui déborde du cadre du présent chapitre. Quant à savoir si les niveaux de guerre demeureront applicables et pertinents dans l'avenir, c'est une question générale qu'il est justifié de poser dans le contexte du présent essai, et nous en discuterons dans la prochaine section.

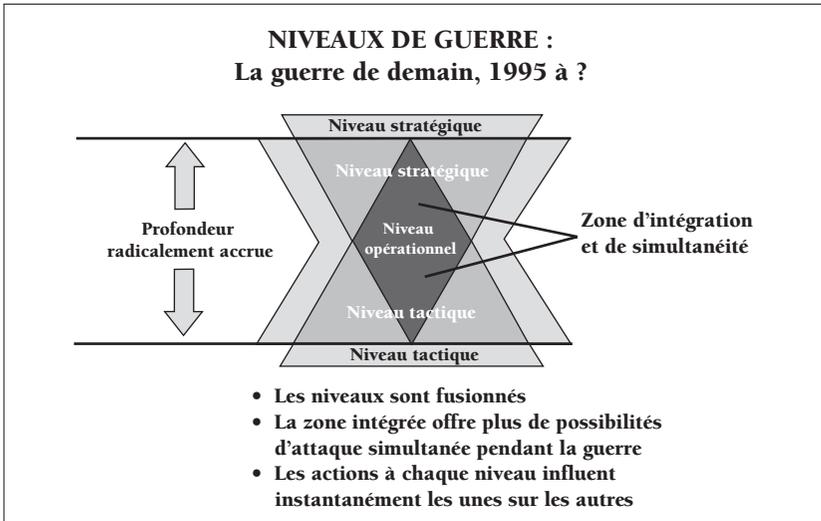


FIGURE 6 – QUATRIÈME MODÈLE DE MACGREGOR<sup>58</sup>

Les modèles qu'emploie Macgregor sont avant tout axés sur l'espace de combat. Leur thème central est la profondeur et la simultanéité de l'action à tous les niveaux. Bien que les trois niveaux de guerre soient au cœur de tous les modèles, du point de vue de Macgregor, leur importance individuelle diminue progressivement au fil de la transition de la guerre actuelle à la guerre de demain. Le principal défaut de ces modèles est leur optique étroite. Pour ce qui est du présent et de l'avenir, on a besoin d'un modèle plus polyvalent capable d'incorporer les MOOTW et de tenir compte aussi de la dimension du pouvoir politique et national.

Le dernier modèle existant sur lequel nous nous pencherons a été élaboré en 1995 à la US Army School of Advanced Military Studies. Le modèle de Schamburg (figure 7) diffère des modèles précédents en ce qu'il n'est ni hiérarchique ni linéaire<sup>59</sup>. Selon Schamburg, tous les niveaux de guerre sont interreliés<sup>60</sup>. Il énumère divers exemples remontant au XIX<sup>e</sup> siècle, une époque où il existait un lien direct entre les niveaux stratégique et tactique<sup>61</sup>. Il mentionne également le raid aérien du Général Doolittle pour donner un exemple d'action tactique ayant eu des résultats stratégiques<sup>62</sup>. Le modèle de

Schamburg est utile à un échelon plus élevé et selon un fondement théorique général. Il illustre le lien essentiel entre les objectifs politiques et militaires et la large intersection entre les niveaux relativement aux communications. Même si les autres exemples donnés dans l'ouvrage de Schamburg ne pointent pas nécessairement dans cette direction, la nature dynamique de ce modèle non linéaire ouvre d'intéressantes avenues pour poursuivre et étayer la réflexion. Comme dans le cas des modèles précédents, le modèle de Schamburg comporte certaines limites conceptuelles, dont l'omission de la puissance nationale et un contexte mal défini qui ne s'ancre ni dans la guerre ni dans les MOOTW.

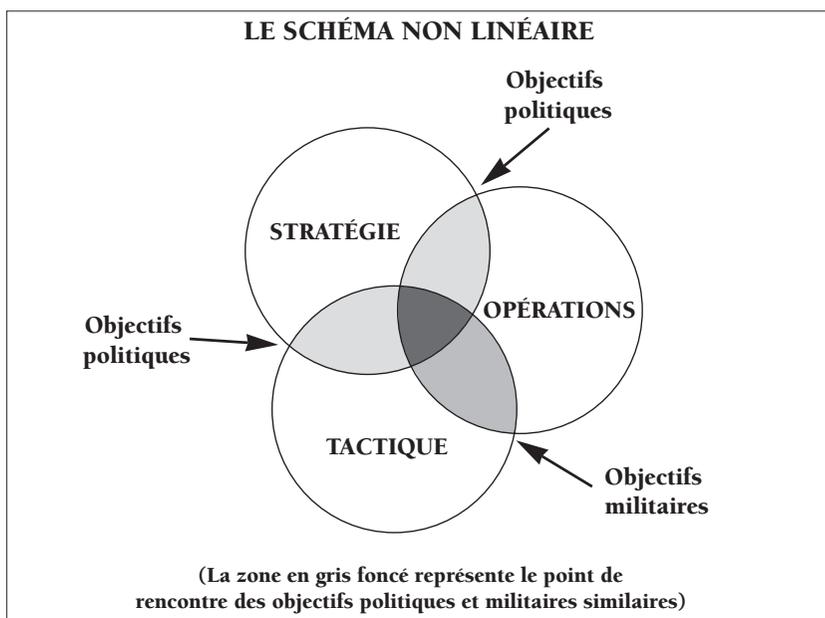


FIGURE 7 – MODÈLE DE SCHAMBURG<sup>63</sup>

L'examen des modèles graphiques existants a permis de mettre au jour un certain nombre de concepts, de limites et de lacunes notables. Bien que les trois niveaux de guerre constituent le cadre de référence central de tous les modèles retenus, chaque modèle est établi selon un point de vue très différent. Compte tenu de la diversité des modèles, quel devrait être le cadre constitutif d'un modèle graphique universel adéquat au début du XXI<sup>e</sup> siècle? Les modèles existants permettent d'apporter une réponse partielle à cette question : on doit en conserver les points forts et en corriger les défauts. L'objet de la présente étude nous offre l'autre partie de la réponse : un modèle conceptuel de base adapté au contexte canadien. La section suivante porte sur le contexte canadien et guide le lecteur le long des étapes du processus d'élaboration du nouveau modèle.

## ÉLABORATION D'UN MODÈLE CANADIEN

Avant de passer à l'élaboration d'un modèle proprement canadien, il est essentiel de d'abord définir le contexte canadien. Même si les Canadiens peuvent à juste titre tirer une grande fierté de leurs prouesses en temps de guerre et de leur participation à diverses opérations onusiennes, leur passé n'est pas aussi glorieux aux niveaux opérationnel et stratégique. Dans son livre, *Chiefs of Defence*, Douglas Bland soutient que les caractéristiques de l'héritage canadien sont une dépendance militaire postcoloniale, une réflexion stratégique assujettie à des structures d'alliance et de coalition, une succession de gouvernements peu intéressés aux affaires militaires, des organisations et des structures de commandement inefficaces après l'unification des services et des communications en règle générale déficientes à la jonction des sphères politique et militaire<sup>64</sup>. Bland conclut que « [...] c'est l'immaturation de la culture politique canadienne et de la profession des armes au pays qui a permis que la stratégie des engagements usurpe le droit souverain du Canada d'édifier son propre système de planification et de commandement militaires à l'avantage des intérêts stratégiques qui sont les siens »<sup>65</sup>. Il n'est donc guère étonnant de constater que les Canadiens n'ont acquis à peu près aucune expérience concrète aux niveaux opérationnel et stratégique de la guerre dans le cadre des grands conflits qui ont marqué le XX<sup>e</sup> siècle<sup>66</sup> et qu'il n'existe que peu d'études théoriques sur les niveaux de guerre et l'art opérationnel au Canada. Compte tenu de ces prémisses, on en vient rapidement à se demander comment doivent être définies les exigences fondamentales d'un modèle canadien. Les observations de McAndrew semblent offrir un bon point de départ :

L'importance accordée à la gestion, à l'organisation bureaucratique de l'état-major et à la direction pyramidale fait écho aux autres structures institutionnelles canadiennes : sociale, économique et culturelle. Il est peu probable que des forces armées changent sans avoir d'abord subi un profond choc institutionnel. C'est la guerre du Vietnam qui a obligé l'armée de terre américaine à sortir des ornières qu'elle suivait depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et, tout en se livrant à une introspection collective, de redécouvrir l'art opérationnel<sup>67</sup>.

Les Forces canadiennes ont dû prendre un tournant décisif similaire au cours de la dernière décennie du XX<sup>e</sup> siècle, même si bien sûr on ne peut comparer l'expérience canadienne au traumatisme que la guerre du Vietnam a provoqué chez nos voisins du Sud. À la suite de la fin de la guerre froide et compte

tenu de la multiplication fulgurante des opérations de contingence des Forces canadiennes, tant sur la scène nationale qu'internationale (24 opérations de 1948 à 1989 en comparaison de 79 opérations de 1990 à 2002)<sup>68</sup>, on a mis à l'épreuve un éventail presque complet des moyens militaires canadiens. Suite à cette décennie de tests successifs, malgré un bon nombre de réussites, on a constaté qu'il existait certaines lacunes aux niveaux opérationnel et stratégique de la guerre. Deux des points à avoir été soulignés le plus fréquemment dans les divers commentaires et rapports<sup>69</sup> portent sur la faiblesse de l'orientation stratégique et la confusion dans laquelle baignent les responsabilités aux niveaux opérationnel et stratégique. C'est pourquoi le modèle proposé ici a pour thème central les communications et les responsabilités entre les niveaux. Après avoir choisi le thème ou le point d'ancrage du modèle, on peut s'atteler à la construction du cadre du modèle. L'élément clé et structurant du nouveau modèle est le concept qui a engendré la grande majorité des études et des débats dans les ouvrages théoriques. C'est le concept des niveaux de guerre en tant que tel. Dans les sections précédentes du présent document, on s'est penché sur les origines historiques du concept, son adoption dans la doctrine militaire moderne et les modèles existants. Les trois niveaux de guerre ont perduré mais leur pertinence est de plus en plus remise en question, surtout le niveau opérationnel de la guerre, du point de vue des facteurs associés à l'ère de l'information et de leur applicabilité aux MOOTW. Bien qu'on ait beaucoup discuté du fait que les distinctions entre les niveaux s'estompent, peu d'auteurs ont proposé d'autres structures.

Les autres structures mises de l'avant sont établies dans des optiques quelque peu contradictoires. Leslie, par exemple, propose un niveau supplémentaire avec le « niveau du théâtre de guerre » pour tenir compte de la nature de plus en plus complexe et polyvalente des opérations à la jonction stratégique-opérationnelle<sup>70</sup>. Helis, par ailleurs, tout en ne proposant pas de modifier la structure des trois niveaux de guerre, soutient que le niveau stratégique absorbe souvent les fonctions de commandement du niveau opérationnel pendant les opérations précédant la guerre<sup>71</sup>. Selon l'approche de Leslie, la complexité est une donnée des opérations d'envergure et/ou multinationales, comme ce fut le cas lors de la guerre du Golfe. Pareille complexité s'applique-t-elle aux opérations nationales ou aux opérations multinationales plus modestes? Et par conséquent, cette approche est-elle appropriée dans le contexte canadien? On laisse ici entendre qu'il faut répondre par la négative à ces deux questions. Selon la thèse de Helis, le niveau stratégique est souvent étroitement engagé dans les opérations précédant la guerre. Dans ces situations critiques, alors que des événements tactiques isolés peuvent avoir des conséquences stratégiques

importantes, il est très peu probable que l'on agisse peu ou pas au niveau stratégique. Même si Helis ne propose pas de modifier le cadre des niveaux de guerre, sa démonstration soulève certainement la question de la pertinence du niveau opérationnel de la guerre dans ce genre de situation. On prétend en ce cas que même si de tels « plongeurs stratégiques » surviennent à l'occasion, ils sont par définition provisoires et n'affectent pas l'utilité générale du cadre existant des niveaux de guerre.

En se fondant sur ce postulat, l'armature du nouveau modèle proposé est présentée à la figure 8. On conserve les trois niveaux traditionnels dans leur forme linéaire et hiérarchique pour illustrer la chaîne de commandement. Des nuances de gris ont été utilisées pour montrer que les délimitations entre les niveaux sont flottantes. Comme il y a très longtemps qu'on emploie le terme « niveaux de guerre », la question des étiquettes pose un problème. Bien qu'on ait adopté l'expression « niveaux de conflit » dans la version de 2001 de la publication *Opérations des Forces canadiennes*, c'est un terme qu'on ne retrouve pas dans les autres documents de doctrine des Forces canadiennes. Afin de régler ce problème d'étiquetage, on a décidé d'employer ici le terme générique de « niveau ».

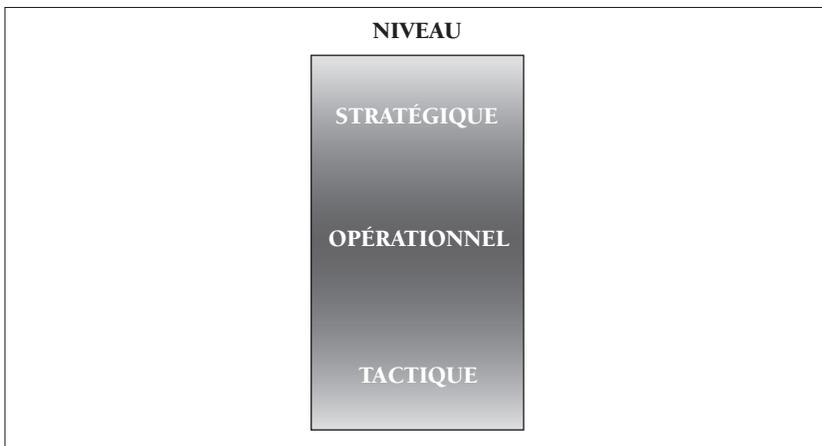


FIGURE 8 – NIVEAUX

L'assise du nouveau modèle, qui en constituera l'axe horizontal, a été établie de façon à représenter la participation des forces armées aux MOOTW et est présentée à la figure 9. L'applicabilité du cadre des niveaux de guerre aux MOOTW est un concept relativement nouveau, dont il a été peu question dans le corpus théorique. La première mention des MOOTW dans ce contexte remonte à l'inclusion du terme dans la version de 1993 du document de

doctrine dominant de l'armée de terre américaine, le FM 100-5. Même si McCormick fait remarquer que « certains critiques croient que l'adoption du terme MOOTW dans un manuel de "conduite de la guerre" fut une erreur [...] », il admet que « l'incorporation des MOOTW au FM 100-5 n'est qu'un exemple de l'ascendant de la stratégie sur la doctrine opérationnelle, peu importe l'activité concernée »<sup>72</sup>. La pertinence des MOOTW à l'intérieur du cadre des niveaux de guerre a été confirmée dans la doctrine américaine, puisque le terme a été reconduit dans toutes les révisions du FM 100-5, sans oublier son inclusion à la publication primordiale *US Joint Pub 3-0*<sup>73</sup>. Curieusement, on a discuté de la question des MOOTW dans le document canadien de 1990 dans lequel sont apparus la première fois les concepts d'art opérationnel et de niveau opérationnel de la guerre au Canada. Le Colonel Mike Capstick, dans son essai fondateur sur la doctrine canadienne, insiste sur la pertinence des MOOTW et du niveau opérationnel de la guerre :



FIGURE 9 – SPECTRE DES CONFLITS

Dans le cadre d'opérations mineures, et même pendant des opérations précédant la guerre, le niveau opérationnel est au moins aussi important qu'il peut l'être pour le commandant d'un groupe d'armée engagé dans un scénario de forte intensité [...] C'est également à ce niveau que l'interface entre les responsables civils (ce qui comprend les services de police), politiques et militaires est absolument essentielle et que des actions tactiques très disparates sont coordonnées et canalisées pour atteindre les objectifs stratégiques. Un examen même superficiel de l'histoire des opérations de faible intensité fait ressortir l'importance vitale de l'arrimage militaire entre stratégie et tactique, qu'il est plus facile de concevoir en termes d'art opérationnel et de niveau de commandement<sup>74</sup>.

Pour prendre un exemple plus récent et plus actuel de l'applicabilité du cadre des niveaux de guerre aux MOOTW, on peut se reporter à la description que fait le Lcol George Fenton du Corps des Marines des États-Unis (USMC) de l'emploi au niveau opérationnel de la 24<sup>e</sup> Unité expéditionnaire des Marines (apte à exécuter des opérations spéciales), dont l'acronyme est 24 MEU (SOC), et des effets obtenus à l'appui de la force opérationnelle interarmées

et interalliée en Somalie au printemps 1993<sup>75</sup>. Quand on lit la doctrine tant canadienne qu'américaine et que l'on tient compte de l'exemple de la 24 MEU (SOC), il est évident qu'un éventail de MOOTW est une composante valide du nouveau cadre des niveaux de guerre. Le terme « spectre d'intensité des conflits » est donc compatible avec la doctrine canadienne<sup>76</sup>.

Le dernier concept jugé indispensable au cadre du nouveau modèle est la représentation du lien avec les éléments de la puissance nationale. Le contrôle que les autorités civiles et politiques exercent sur les forces armées et la relation entre la puissance militaire et les autres formes de la puissance nationale sont des aspects fondamentaux pour avoir une compréhension globale de l'intervention nationale en cas de crise. On considère que cette notion est déterminante pour établir le contexte théorique et pratique général du cadre des niveaux de guerre. Le cadre mixte est présenté à la figure 10.

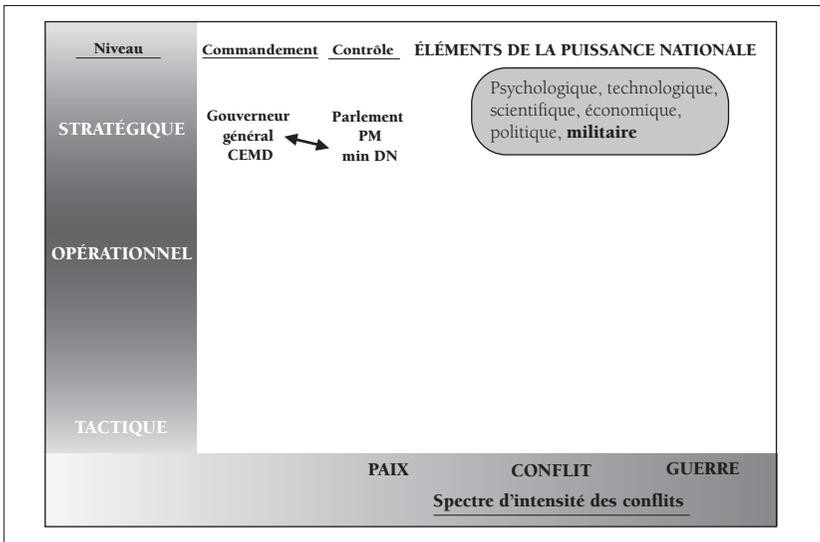


FIGURE 10 – CADRE DE BASE

Le cadre de la figure 10 met la touche finale à la structure de base et servira à poursuivre la démonstration du modèle dans la prochaine section. Ce cadre contient ce que l'on juge être les éléments essentiels et nécessaires pour produire un modèle graphique conceptuel complet adapté au contexte canadien en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle. Comme on l'a souligné au début de la présente section, pour l'heure, les communications et les responsabilités dans et entre les niveaux forment le noyau conceptuel d'un modèle canadien. Bien que ce cadre puisse accueillir d'autres thèmes, un examen exhaustif de ces

thèmes dépasse la portée du présent essai. La démonstration qui est faite du modèle dans la section suivante se limite par conséquent au thème conceptuel plus étroit des communications et des responsabilités.

## DÉMONSTRATION DU MODÈLE

Dans la présente section, nous ferons une démonstration du modèle en analysant brièvement quelques exemples pertinents d'opérations canadiennes. Le premier exemple porte sur des opérations courantes en temps de paix, alors que les autres exemples présentent des opérations de contingence. La crise d'Oka en 1990 illustre une opération de contingence nationale. La guerre du Golfe en 1990 permet de donner un exemple d'opération de contingence internationale (conduite de la guerre). La mission menée en 1992 en Somalie offre un autre exemple d'opération de contingence internationale (OOTW). À des fins de comparaison, nous ferons également un survol de la campagne de 2002 contre le terrorisme pour montrer un autre exemple d'opération de contingence internationale (conduite de la guerre).

Dans les modèles suivants, les cercles et les ovales représentent les zones conceptuelles des communications et responsabilités. Chaque figure géométrique correspond à un niveau particulier (stratégique, opérationnel, tactique). Quand les communications sont bonnes et les axes de responsabilité clairement définis, parce que les activités sont coordonnées et bien ciblées, on obtient des résultats efficaces, quand on ne crée pas une véritable synergie. On recherche un contact étroit entre les niveaux, puisque cela traduit des communications bidirectionnelles utiles et des activités correctement coordonnées. Les chevauchements entre les zones sont toutefois moins souhaitables, car on accroît alors les risques de double emploi ou de vaine activité, de microgestion et de court-circuitage des communications. Les intervalles entre les zones sont également à éviter, puisqu'ils symbolisent des ruptures des communications qui peuvent donner lieu à des ratages dans les activités ou à des activités mal ciblées et/ou coordonnées. La taille ou la forme relative des ellipses ne doit pas être interprétée comme représentant l'envergure ou l'importance des forces ou des effectifs concernés.

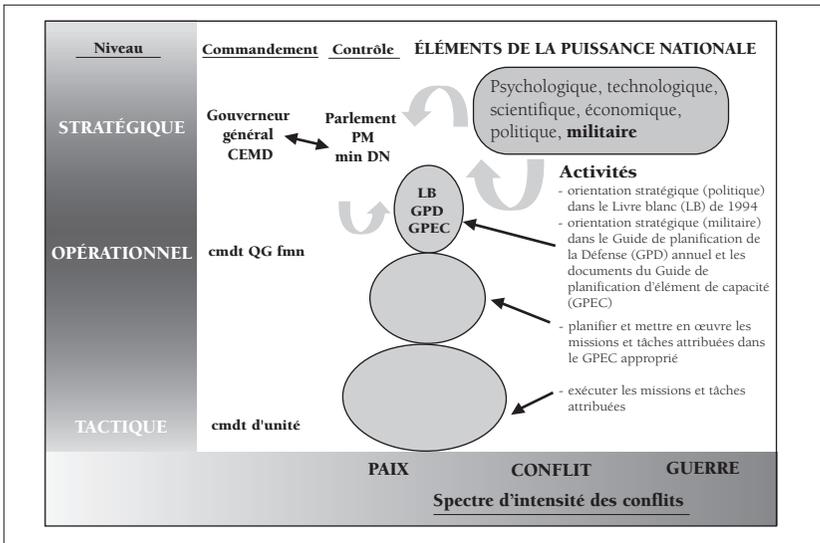


FIGURE 11 – TEMPS DE PAIX—OPÉRATIONS COURANTES

L'orientation stratégique politique permanente destinée aux Forces canadiennes dans le cadre des opérations courantes menées en temps de paix est contenue dans le Livre blanc de 1994. Le Chef d'état-major de la Défense (CEMD) formule l'orientation stratégique militaire à l'intention des chefs d'état-major d'armée (CEMA) dans le Guide de planification de la Défense (GPD) qui est publié chaque année. Les CEMA donnent d'autres directives stratégiques à leurs QG de formation respectifs au niveau opérationnel au moyen des divers documents de planification propres à chaque service (on emploie le terme générique Guide de planification d'élément de capacité [GPEC] dans le modèle pour simplifier l'image). Les commandants des QG de formation (cmdt QG fmn) procèdent ensuite à l'attribution stratégique des tâches au moyen des ressources allouées<sup>77</sup>. La figure 11 montre ces relations.

Les dispositions de commandement et contrôle ne sont pas les mêmes dans le cas d'opérations de contingence. On nomme habituellement un commandant de la force opérationnelle (CFO), au niveau opérationnel, qui est responsable devant le CEMD (par l'entremise du Sous-chef d'état-major de la Défense). Les ressources sont distribuées à partir des QG de formation affectés. La crise d'Oka en 1990 offre un exemple d'opération de contingence nationale; un genre de situation où une action tactique réduite peut avoir des conséquences stratégiques énormes. Même après la nomination d'un CFO, le CEMD a continué d'exercer un contrôle rigoureux, et Bland rappelle ce qui suit :

Le quartier général du Général Foster était celui de la force opérationnelle lors de la crise d'Oka, et c'est lui qui a organisé les mouvements et le déploiement des forces dans le secteur. Il n'était cependant pas autorisé à prendre les décisions opérationnelles ou à contrôler les ressources se rapportant à ses responsabilités ou au concept de l'opération<sup>78</sup>.

La figure 12 représente la situation qui existait à Oka. Bien que la crise d'Oka était assez unique en son genre, il n'est pas rare de voir le niveau stratégique plonger dans la strate inférieure, et ce, ailleurs qu'au Canada. Helis, par exemple, rend compte d'occurrences similaires pendant des opérations des forces armées américaines<sup>79</sup>.

Le conflit du golfe Persique a commencé à la fin de l'été 1990, alors que la crise d'Oka battait son plein. Malgré l'ampleur jamais vue des activités qu'il a fallu réaliser au niveau stratégique pour à la fois faire face à une crise majeure au pays et planifier la première éventuelle participation du Canada à des combats depuis la guerre de Corée, grâce à la compétence des personnes concernées en matière de gestion de crise, à leur ingéniosité, aux solutions qu'elles ont improvisées et à leur travail acharné, il a été possible pour le Canada de contribuer de manière notable à l'effort de guerre des pays de la coalition<sup>80</sup>. Quoi qu'il en soit, la crise de la guerre du Golfe a néanmoins jeté un éclairage cru sur les lacunes des FC au plan de l'organisation, de la planification et du commandement et contrôle aux niveaux stratégique et opérationnel.

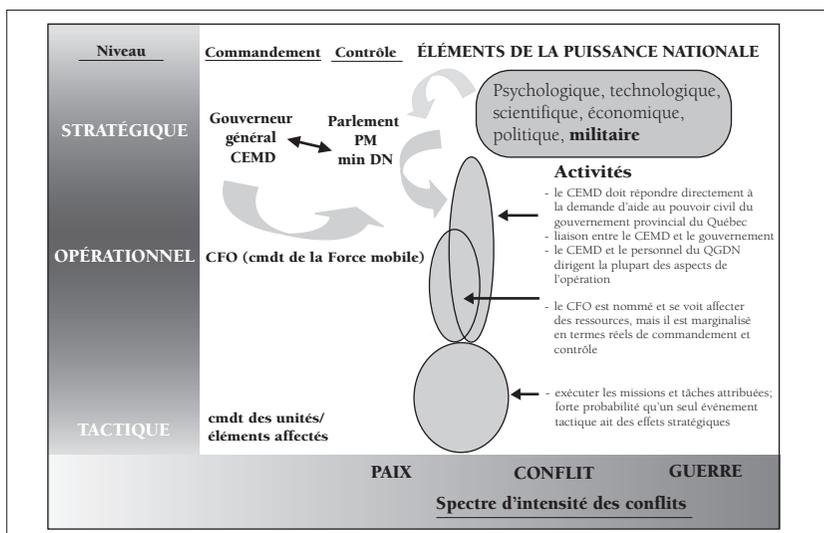


FIGURE 12 – CRISE D'OKA (1990)  
OPÉRATION DE CONTINGENCE NATIONALE

Il est difficile d'offrir une représentation globale de la guerre du Golfe, parce que les deux premiers mois du conflit ont surtout servi à mener des activités d'organisation dynamiques aux niveaux stratégique et opérationnel. Il est utile de préciser dans le cadre du présent essai que les communications stratégiques entre les sphères politique et militaire étaient devenues efficaces, et qu'un premier quartier général interarmées canadien à l'étranger a été établi pour exercer le commandement opérationnel des éléments canadiens dans le théâtre d'opérations<sup>81</sup>. Le modèle de la figure 13 représente la situation à la mi-janvier 1991, juste avant l'offensive coalisée.

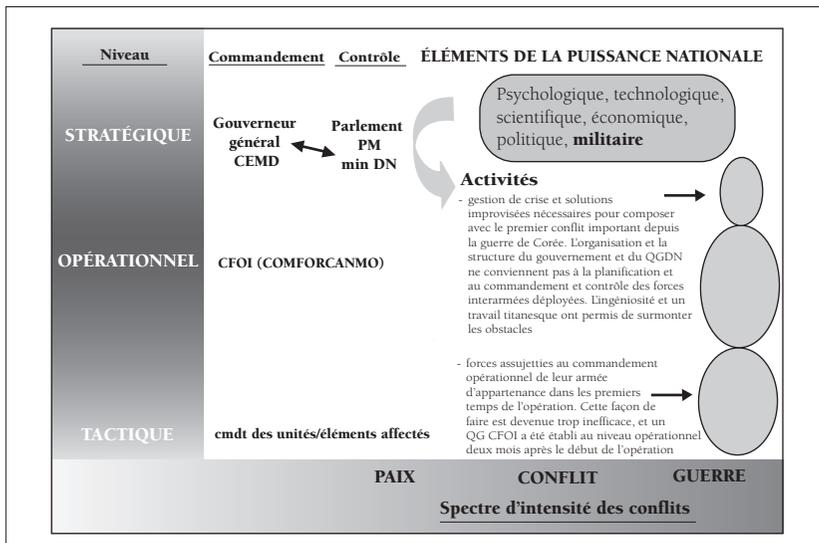


FIGURE 13 – GUERRE DU GOLFE (1990-1991)  
OPÉRATION DE CONTINGENCE INTERNATIONALE

L'exemple suivant illustre l'opération de contingence internationale menée en Somalie en 1992. En dépit des leçons retenues à la suite de la guerre du Golfe survenue l'année précédente, la malheureuse mission somalienne a connu nombre de ratés qui sont décrits avec force détails dans le *Rapport de la Commission d'enquête sur le déploiement des Forces canadiennes en Somalie*. Pour l'exemple qui nous occupe, soulignons les piètres communications au niveau stratégique militaire et politique, le recours déficient au processus de planification opérationnelle des Forces canadiennes au niveau stratégique et l'escalade d'une opération menée au titre du chapitre VI de la charte des Nations Unies à une opération exécutée en vertu du chapitre VII<sup>82</sup>. Cette situation est représentée à la figure 14.

Bien que l'adoption d'un bon nombre des recommandations de la Commission d'enquête sur le déploiement des FC en Somalie se soit traduite par des améliorations au niveau stratégique, les progrès ont été lents à venir. Dans la dimension militaire, l'examen que Clark a réalisé des missions des FC entre 1992 et 1999 démontre que la faiblesse de la planification opérationnelle au niveau stratégique est un thème récurrent<sup>83</sup>. On trouve des observations similaires dans une analyse plus récente des leçons retenues par le SCEMD<sup>84</sup>. De plus, un ancien Sous-ministre adjoint (Politiques) au ministère de la Défense nationale faisait remarquer que le gouvernement canadien, à l'été 2000, n'avait pas encore établi de cadre stratégique pour superviser le processus décisionnel politique relatif à l'engagement des forces dans les opérations de contingence internationales<sup>85</sup>. On peut raisonnablement conclure, à la lumière de telles observations, que l'orientation stratégique défailante au plan des opérations de contingence affectera sans nul doute la planification et la préparation au niveau opérationnel.

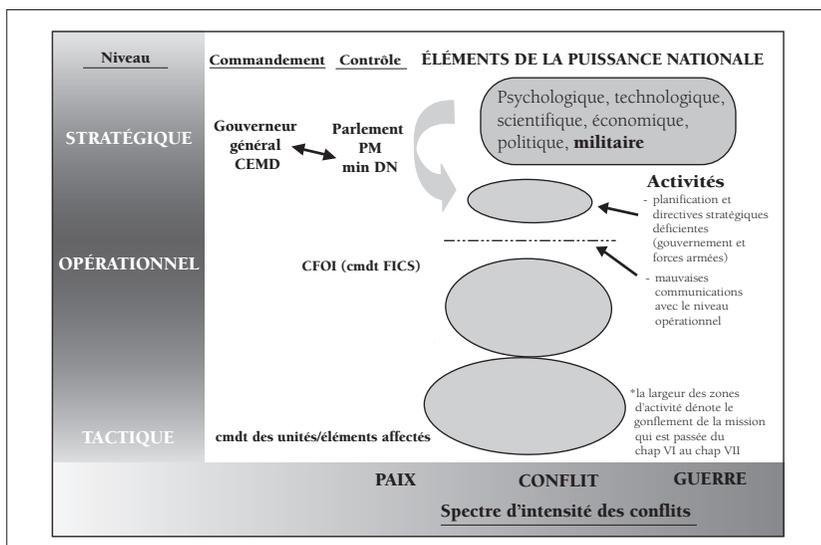


FIGURE 14 – SOMALIE (1992-1993)  
OPÉRATION DE CONTINGENCE INTERNATIONALE

Malgré ces difficultés, l'orientation stratégique s'est révélée nettement supérieure lors du déploiement récent des Forces canadiennes lancées dans la campagne contre le terrorisme. Le Colonel Daniel Gosselin, qui occupe le poste de commandant du Groupe interarmées des opérations des Forces canadiennes (et qui était jusqu'à récemment le chef d'état-major du commandant de la Force opérationnelle interarmées du Canada en Asie du Sud-Ouest [FOICASO] lors

de la rotation 1 [ROTO 1]), a parlé d'une forte participation des responsables politiques du début à la fin du processus de planification et d'engagement des forces, sans oublier les directives claires et opportunes que le CEMD a données au commandant de la force interarmées canadienne<sup>86</sup>. La figure 15 montre la situation de la campagne contre le terrorisme.

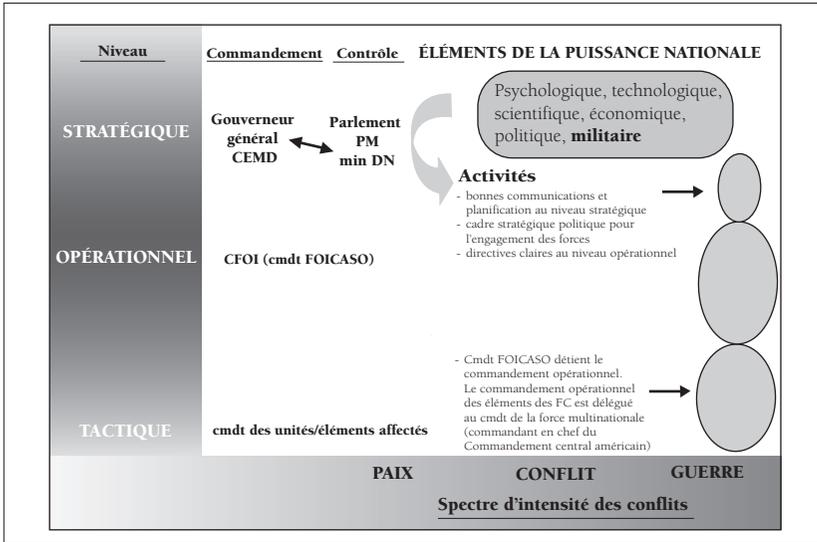


FIGURE 15 – CAMPAGNE CONTRE LE TERRORISME (2002)  
OPÉRATION DE CONTINGENCE INTERNATIONALE

Les exemples précédents constituent des applications sommaires du modèle. Il n'est pas possible de poursuivre davantage cette analyse dans le cadre du présent ouvrage, mais nous croyons néanmoins que la structure de ce modèle offre d'intéressantes possibilités pour pousser plus loin l'élaboration et la description des représentations conceptuelles.

CONCLUSION

« On voit que, par la nature même du sujet, il est absolument impossible d'échafauder la conduite de la guerre sur une théorie positive ayant une existence extérieure à la chose, et permettant de répondre à tous les besoins qui peuvent se présenter; dans chacune des circonstances que nous venons d'énumérer où, faute de données suffisantes, le commandement se verrait contraint de recourir à sa propre inspiration, il se trouverait en dehors de la théorie et en contradiction avec elle, et que l'on en arriverait ainsi toujours à ce

même résultat : *que le talent et le génie n'obéissent à aucune loi, et que la théorie s'oppose à la réalité*<sup>87</sup>. »

Carl von Clausewitz, *De la guerre*, 1832

Les premières théories sur les cadres conceptuels de la guerre ont été publiées au début du XIX<sup>e</sup> siècle Clausewitz, à cette époque, concevait la guerre à deux niveaux : stratégie et tactique. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la révolution industrielle a engendré de nouvelles technologies que l'armée prussienne n'a pas tardé à exploiter. C'est dans la perspective plus grande et la complexité accrue de l'ère industrielle qu'est apparu un nouveau niveau conceptuel de la guerre : le niveau opérationnel. Le cadre conceptuel des niveaux de guerre n'a toutefois été adopté que dans les années 1980 en Amérique du Nord.

Les nouvelles technologies de l'ère de l'information sont au cœur d'une révolution des affaires militaires, et de nombreuses forces armées jouent désormais des rôles non traditionnels. Ces développements, et les facteurs qui y sont associés, ont tendance à brouiller la distinction entre les niveaux de guerre, voire à leur soutirer toute pertinence. De nombreux auteurs ont remis en question la validité actuellement accordée aux niveaux de guerre ou leur pertinence pour les guerres à venir.

Dans le présent chapitre, après avoir analysé la doctrine et les modèles existants des niveaux de guerre, on a avancé qu'en dépit des facteurs modernes, les trois niveaux de guerre restent pertinents sur le plan tant théorique que pratique. En outre, on a soutenu ici que les trois niveaux de guerre offrent une armature intéressante pour construire un modèle plus élaboré, capable d'englober toute la gamme des opérations militaires au XXI<sup>e</sup> siècle.

William McAndrew, déjà cité dans le présent essai, se dit préoccupé du peu de travaux originaux canadiens et de la pauvreté de la réflexion au pays sur les théories de la guerre et la doctrine connexe. Le présent ouvrage, même s'il n'est pas le premier en son genre au Canada, a été rédigé dans le but d'étoffer le corpus portant sur les « principes de base » dont parle McAndrew<sup>88</sup>. Alors même que cette entreprise intellectuelle se poursuit, certains observateurs continuent de remettre en question l'utilité et la pertinence d'un tel effort au Canada. Il est bon de citer McKercher et Hennessey face à ce genre d'objections :

Sans doute incapables de mener elles-mêmes une guerre au niveau opérationnel, ces puissances plus modestes (il suffit de penser aux

autres pays membres de l'OTAN) ont été contraintes d'élaborer un programme d'instruction et une doctrine compatibles avec ceux de leurs imposants alliés : même si personne n'est jamais invité sur la piste, tous doivent connaître les pas de danse<sup>89</sup>.

Enfin, le modèle élaboré dans le présent essai ne doit pas être conçu comme une panacée qui permettra de planifier toutes les opérations militaires dans l'avenir. Ce cadre conceptuel n'est qu'un autre outil destiné à nous aider à mieux comprendre les concepts complexes et déroutants de la guerre et des opérations militaires.

## NOTES

---

1 Carl von Clausewitz, *De la guerre*, traduit de l'allemand par le Lieutenant-colonel De Vatry, édition révisée et complétée par Jean-Pierre Baudet, Paris, Éditions Ivrea, 2000, p. 109.

2 John English nomme le Général Carl von Clausewitz et le Général Antoine Jomini comme les premiers théoriciens à avoir jeté les fondements intellectuels du cadre conceptuel des niveaux de guerre. John English, « The Operational Art: Developments in the Theories of War » in B.J.C. McKercher et Michael A. Hennessy, éd., *The Operational Art: Developments in the Theories of War*, Westport, Connecticut, Praeger, 1996, p. 7.

3 Après l'invention de la locomotive à vapeur (1803) et du télégraphe (1837), de nombreuses inventions ont suivi au cours des dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle : moteur à essence (1876), génératrice (1880), voiture à essence (1885), moteur électrique (1887), ligne d'énergie électrique (1891), moteur diesel (1893). Le premier vol d'un avion motorisé a eu lieu en 1903.

4 John English, « The Operational Art », p. 7.

5 L'art des opérations est défini comme suit : « Emploi de forces militaires pour atteindre des objectifs stratégiques dans un théâtre de guerre ou un théâtre d'opérations par la conception, l'organisation et la conduite de campagnes et de grandes opérations. » *Opérations des Forces canadiennes*, B-GG-005-004/AF-000, 2 octobre 2000, p. GL-F-1. La définition se poursuit en ajoutant que c'est « [...] la technique par laquelle on traduit l'orientation stratégique en actions opérationnelles et tactiques. Il ne dépend pas de la taille des forces engagées, mais il est ce lien indispensable qui se crée entre les objectifs stratégiques militaires et l'emploi tactique des forces sur le champ de bataille grâce à l'exercice habile du commandement au niveau opérationnel. L'art des opérations se manifeste dans la conception, la planification et la conduite de campagnes et de grandes opérations. [...] Dans son expression la plus simple, il permet de déterminer quand, où et dans quel but les principales forces vont se combattre. Il gouverne le déploiement de ces forces, leur engagement ou leur désengagement, et la succession d'opérations nécessaires pour atteindre les objectifs opérationnels ». *Opérations des Forces canadiennes*, p. 3-1.

6 Richard M. Swain, « Filling the Void: The Operational Art and the US Army » in McKercher et Hennessy, éd., *The Operational Art*, p. 162.

7 Toffler conçoit ces périodes charnières de l'histoire de l'humanité comme des « vagues » de changement. Selon lui, la révolution agricole a amorcé la « première vague », la révolution industrielle a lancé la « deuxième vague » et l'époque actuelle marque le début de la « troisième vague ». Alvin Toffler et

Heidi Toffler, *Guerre et contre-guerre*, Paris, Fayard, 1994, p. 17. Voir aussi Alvin Toffler, *La troisième vague : essai*, Paris, Denoël, 1980.

8 Martin Dunn, « Levels of War, Just a Set of Labels? », Research and Analysis, *Newsletter of the Directorate of Army Research and Analysis* (Australie), n° 10 (octobre 1996), p. 3.

9 *Idem*, p. 3.

10 *Idem*, p. 3.

11 John English, « The Operational Art », p. 20.

12 *Idem*, p. 20.

13 Montgomery C. Meigs, « Operational Art in the New Century », *Parameters* 31, n° 1 (printemps 2001), p. 4.

14 *Idem*, p. 14.

15 John English, « The Operational Art », p. 19.

16 *Idem*, p. 7. Le Général Antoine Jomini était un autre théoricien reconnu à la même époque. Jomini a exposé sa théorie sur les niveaux de guerre dans son ouvrage paru en 1837, *Précis de l'art de la guerre*.

17 Clausewitz, *De la guerre*, p. 103, 187. Clausewitz est mort en 1832. Sa veuve a fait paraître 10 volumes de ses manuscrits sous le titre *De la guerre* entre 1832 et 1837. Richard J. Young, « Clausewitz and His Influence on U.S. and Canadian Military Doctrine » in Allan D. English, éd., *The Changing Face of War*, Kingston, McGill-Queen's University Press, 1998, p. 9 à 11. Jomini, dans son ouvrage de 1837 intitulé *Précis de l'art de la guerre*, utilisait les termes « stratégie » et « grande tactique ». Jomini employait en outre le mot « logistique » pour décrire les activités de planification et les mouvements qui avaient lieu entre les activités de stratégie et de grande tactique. John English, « The Operational Art », p. 7.

18 Bruce W. Menning, « Operational Art's Origins », *Military Review* 77, n° 5 (septembre-octobre 1997), p. 33 et 34.

19 John English, « The Operational Art », p. 8.

20 Kenneth M. Nesbitt, « Strategy and Technology in Transition: Moltke and the Prussian General Staff » in Allan D. English, éd., *The Changing Face of War*, p. 33 à 38.

21 John English, « The Operational Art », p. 8.

22 Menning, « Operational Art's Origins », p. 37.

23 Michael McCormick, « The New FM 100-5: A Return to Operational Art », *Military Review* 77, n° 5 (septembre-octobre 1997), p. 4.

24 *Idem*, p. 4.

25 Swain, « Filling the Void », p. 160.

26 *Idem*, p. 4.

27 Ralph Allen, « Piercing the Veil of Operational Art », *Parameters* 25, n° 2 (été 1995), p. 111.

28 Dans la plupart des ouvrages américains parus entre le milieu des années 1980 et le début des années 1990, les termes « niveau opérationnel de la guerre » et « art opérationnel » étaient interchangeable. Voir John M. House, *Do doctrinal buzzwords obscure the meaning of the operational art?* (Fort Leavenworth, Kansas, School of Advanced Military Studies, US Army Command and Staff College, 1989) pour un examen plus approfondi de la confusion entre « art opérationnel » et « niveau opérationnel de la guerre ».

29 La version de 1993 du manuel de doctrine central de l'armée de terre américaine, le FM 100-5, est exempte d'ambiguïtés à cet égard. Les niveaux de guerre sont clairement articulés entre niveaux tactique, opérationnel et stratégique et sont définis en tant que tel. Manuel de campagne de l'armée de terre américaine 100-5 (FM 100-5), *Operations*, 1993, p. 1 à 3 et chapitre 6.

30 *Idem*, p. 160.

- 31 Publication interarmées des États-Unis 3-0 (JP 3-0), *Doctrine for Joint Operations*, version de 1995.
- 32 Christopher Bassford cité par Young, « Clausewitz and His Influence on U.S. and Canadian Military Doctrine », p. 9.
- 33 Young, « Clausewitz and His Influence on U.S. and Canadian Military Doctrine », p. 9.
- 34 William McAndrew, « Operational Art and the Canadian Army's Way of War » in Mc Kercher et Hennessy, éd., *The Operational Art*, p. 97.
- 35 K.T. Eddy, « The Canadian Forces and the Operational Level of War », *Revue canadienne de défense* 21, n° 5 (avril 1992), p. 18 à 24.
- 36 M.D. Capstick, « Canadian Land Force Doctrine for the Operational Art and Operational Level of War », Ottawa, ministère de la Défense nationale (MDN), 1150110/A24 (DEDMCT 6), 10 avril 1990, p. 2. En termes chronologiques, le Canada n'a pas été particulièrement lent à intégrer ces concepts à sa doctrine. John English fait remarquer qu'en « Grande-Bretagne, le germe intellectuel semé parmi les militaires à la suite de la parution en 1982 du manuel américain FM 100-5 a fini par amener l'armée britannique à incorporer le niveau opérationnel de la guerre à sa doctrine en 1989 ». John English, « The Operational Art », p. 17.
- 37 John English, « The Operational Art », p. 2.
- 38 *L'Armée de terre du Canada*, B-GL-300-000/FP-000, 1<sup>er</sup> avril 1998, p. 86 et 87.
- 39 *Opérations des Forces canadiennes*, B-GG-005-004/AF-000, 2 octobre 2000, p. 14 et 15.
- 40 Voir par exemple Allan D. English, éd., *The Changing Face of War*.
- 41 Dans certaines publications canadiennes traitant de la doctrine, on parle toujours de « niveaux de guerre ». Voir R.K. Taylor, « Vision 2020 : la doctrine opérationnelle des Forces canadiennes », *Revue militaire canadienne*, vol. 2, n° 3 (automne 2001), p. 41.
- 42 JP 3-0, *Doctrine for Joint Operations*, p. II-2.
- 43 *Opérations des Forces canadiennes*, p. 1-4 et 1-5.
- 44 *Idem*, p. 1-4.
- 45 *Idem*, p. 1-4.
- 46 *Idem*, p. 1-5.
- 47 Le raid aérien exécuté sous les ordres du Général Doolittle pendant la Seconde Guerre mondiale est un exemple patent d'une mission tactique ayant eu un énorme effet stratégique.
- 48 Christopher A. Barnes, *Leveling the Hierarchy: Levels of War in the Information Age*, Newport, Rhode Island, Naval War College, 1997, p. 3.
- 49 David Jablonsky, « Strategy and the Operational Level of War: Part I », *Parameters* 17, n° 1 (printemps 1987), p. 65.
- 50 *Idem*, p. 66.
- 51 *Idem*, p. 73.
- 52 Douglas A. Macgregor, « Future Battle: The Merging Levels of War », *Parameters* 22, n° 4 (hiver 1992-1993), p. 35.
- 53 *Idem*, p. 36.
- 54 *Idem*, p. 38.
- 55 *Idem*, p. 38.
- 56 *Idem*, p. 40.
- 57 *Idem*, p. 42.
- 58 *Idem*, p. 41.

- 59 Barnes a proposé lui aussi un modèle non linéaire semblable. Voir Barnes, *Leveling the Hierarchy*, p. 13.
- 60 Gary R. Schamburg, *Cloud Patterns: An operational Hierarchy?*, Fort Leavenworth, Kansas, US Army Command and General Staff College, 1995, p. 2.
- 61 *Idem*, p. 10 à 24.
- 62 *Idem*, p. 30 à 32.
- 63 *Idem*, p. 37.
- 64 Douglas L. Bland, *Chiefs of Defence: Government and the Unified Command of the Canadian Armed Forces*, Toronto, Brown Book Company, 1995, p. vii à xv.
- 65 *Idem*, p. 261.
- 66 McAndrew, « Operational Art and the Canadian Army's Way of War », p. 88.
- 67 *Idem*, p. 97.
- 68 Commentaire du ministre de la Défense nationale relayé par Richard Brennan, « Defence minister wants \$1 billion boost for military », *Toronto Star*, 26 octobre 2002.
- 69 Voir par exemple, Canada, Commission d'enquête sur le déploiement des Forces canadiennes en Somalie, *Un héritage déshonoré : les leçons de l'affaire somalienne*, Ottawa, ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux du Canada, 1997, Robert G. Clark, « The Canadian Forces Operational Planning Process: A Maturing Process or Continued Improvisation? » (essai rédigé dans le cadre du cours supérieur des études militaires donné au Collège des Forces canadiennes [CFC], Toronto, 2000, p. 2) et « Command and Control: A Lessons Learned (LL) Analysis », rapport inédit produit au niveau du J7 Leçons retenues du groupe du SCEMD, 2002, p. 4 et 5.
- 70 Andrew Leslie, « Theatre Level Warfare: the Missing Link? », essai rédigé dans le cadre du cours supérieur des études militaires, CFC, Toronto, 1999, p. 24 et 25.
- 71 James A. Helis, *Do the Cincs Still Have a Job? Operational Command in operations Short of War*, Fort Leavenworth, Kansas, US Army Command and General Staff College, 1992, p. 34.
- 72 McCormick, « The New FM 100-5 », p. 5 et 6.
- 73 JP 3-0, *Doctrine for Joint Operations*, p. II-2.
- 74 Capstick, « Canadian Land Force Doctrine (...) », p. 10.
- 75 George P. Fenton, « Marine Expeditionary Units – On the Operational Level in MOOTW », *Marine Corps Gazette* 80, n° 3 (mars 1996) p. 64.
- 76 *Opérations des Forces canadiennes*, p. 14.
- 77 *Opérations des Forces canadiennes*, p. 18. Dans le cas d'opérations de contingence nationales limitées, un commandant de formation peut conserver le commandement de l'opération, à condition qu'il puisse mener à bien sa mission au moyen des ressources et des capacités de sa formation.
- 78 Bland, *Chiefs of Defence*, p. 200.
- 79 Helis, *Do the Cincs Still Have a Job?*, 12-28.
- 80 Jean H. Morin et Richard H. Gimblett, *Opération Friction : Golfe persique 1990-1991, le rôle joué par les Forces canadiennes*, Toronto, Dundurn Press, 1997, p. 19 à 71. Voir aussi Bland, *Chiefs of Defence*, p. 177, 204.
- 81 Morin et Gimblett, *Opération Friction*, p. 38, 127 à 130, 139, 174.
- 82 Canada, *Un héritage déshonoré : les leçons de l'affaire somalienne*, vol. 2. Voir aussi Clark, « The Canadian Forces Operational Planning Process », p. 7, 22.
- 83 Clark, « The Canadian Forces Operational Planning Process », p. 20.
- 84 « Command and Control: A Lessons Learned (LL) Analysis », p. 6 à 8.

- 85 Louis A. Delvoie, « Le Canada et les opérations internationales de sécurité : recherche de justification de politiques », *Revue militaire canadienne*, vol. 1, n° 2 (été 2000), p. 13.
- 86 Colonel Daniel Gosselin, « Commanding and Controlling a Canadian Joint Task Force – Perspectives from a Chief of Staff », allocution prononcée dans le cadre du cours supérieur des études militaires (AMSC 5), CFC, Toronto, 30 octobre 2002.
- 87 Clausewitz, *De la guerre*, p. 121.
- 88 McAndrew, « Operational Art and the Canadian Army's Way of War », p. 97.
- 89 Hennessy et McKercher, éd., *The Operational Art*, p. 4.

## CHAPITRE 4

### UN JEU DE SOUQUE À LA CORDE QUI DURE DEPUIS CINQUANTE ANS : L'UNIFICATION ET LA NOTION DE SERVICE FORT À LA CROISÉE DES CHEMINS

*Brigadier-général J.P.Y.D. Gosselin*

Au cours des premières années du XXI<sup>e</sup> siècle, trente-cinq ans après l'unification des services, certains officiers supérieurs intelligents se sont mis à affirmer que le temps était venu d'unifier de nouveau les Forces canadiennes. Dans des forces armées modestes dont les ressources financières sont limitées, on ne peut tout simplement pas tolérer que les concepts stratégiques soient source de discorde et que l'organisation soit ruineuse. Où est passé Paul Hellyer maintenant que nous avons réellement besoin de lui<sup>1</sup>?

J.L. Granatstein, *Who Killed the Canadian Military*

Il y a cinquante ans que deux visions puissantes se livrent une lutte acharnée au sein des Forces canadiennes (FC), une lutte que l'on peut comparer à un féroce souque à la corde. D'une part, le concept idéaliste et progressiste de l'unification, axé sur l'établissement au Canada d'un seul service militaire, et d'autre part, la notion plus conservatrice de service fort, selon laquelle on cherche à préserver les forces terrestres, maritimes et aériennes en tant qu'institutions distinctes. Cet affrontement implacable, souvent souterrain, entre deux concepts dominants a pris de l'ampleur pendant les années 1950 et 1960, lorsque les hauts dirigeants des forces armées ont voulu intégrer davantage les tâches et les structures militaires et intensifier l'unification des forces terrestres, maritimes et aériennes à l'intérieur d'une seule et même force militaire. Les conséquences que la mise en application de ces concepts rivaux et de leurs dérivés a eues au cours des ans ont souvent donné lieu à des directives erronées et ont créé des tensions importantes dans l'institution qu'est la Défense. Ces deux concepts ont grandement influencé le mode d'organisation des forces armées canadiennes et la façon dont elles ont été utilisées pendant les cinquante dernières années. Dans la perspective de la présente étude toutefois, ces concepts ont avant et par-dessus tout influé sur les interprétations de la vision interarmées (cohésion) et de l'art opérationnel

en usage à la fin du XX<sup>e</sup> siècle et au début du XXI<sup>e</sup> siècle. C'est pourquoi quiconque veut réellement comprendre l'art opérationnel dans le contexte canadien doit connaître les tenants et aboutissants de cette lutte acharnée entre deux conceptions rivales de l'organisation et de l'emploi des FC.

Au fil des ans, divers concepts ont modulé le processus de changement des FC en tant qu'institution, dont l'unification, l'intégration, le protectionnisme et l'esprit de clocher de chaque service, le déplacement du pouvoir vers les civils, la centralisation, le transfert des responsabilités, la privatisation et la diversification des modes de prestation des services (DMPS), la cohésion (élément interarmées), l'interopérabilité et, ingrédient plus récent, la transformation. Une foule de facteurs ont façonné et façonnent toujours ces idées concurrentes, les déclinant en différentes versions, faisant aussi qu'elles sont parfois applaudies, parfois conspuées. Parmi ces facteurs, pensons aux événements internationaux, à la situation au pays, aux stratégies, priorités et décisions en matière de défense, aux organisations et aux structures, à la politique bureaucratique et aux pouvoirs des divers intervenants, sans oublier la culture militaire<sup>2</sup>. Quoi qu'il en soit, au cœur même de l'institution, deux grandes idées rivales et discordantes au plan stratégique continuent de créer des remous. Le concept de l'unification et la notion de service fort agissent comme de puissants courants contraires dominants qui continuent d'exercer des pressions internes intenses sur l'institution. Le présent essai a pour but d'examiner ces concepts dominants de façon à comprendre ces importants facteurs qui influent sur la mise sur pied et l'emploi des forces militaires canadiennes.

N'importe quel titulaire d'un poste aux plus hauts échelons des FC sait pertinemment que le débat au sujet de l'unification ne s'est pas éteint en 1967, lorsque les FC ont été réorganisées en un seul service unifié<sup>3</sup>. La polémique a simplement cessé de faire la une des journaux pour s'immiscer dans les rouages de la politique bureaucratique ministérielle au jour le jour<sup>4</sup>. Comme l'ont récemment fait remarquer Douglas Bland et Sean Maloney, « [...] au sein des forces unifiées [...] pas besoin de gratter bien loin pour découvrir les tensions entre services. La notion de service fort hante le processus d'élaboration des politiques et risque d'enfourer les querelles entre services plus profondément dans la structure, alors qu'auparavant les litiges étaient portés à l'attention du Ministre<sup>5</sup>. »

On a ranimé et donné de l'ampleur à la discussion autour de ces deux conceptions en assistant au retour à Ottawa en 1996-1997 des chefs d'état-major des armées (CEMA), notamment le chef d'état-major de l'Armée de

terre, le chef d'état-major des Forces maritimes et le chef d'état-major de la Force aérienne, qui sont aussi respectivement nommés du même coup aux postes de commandant de l'Armée de terre, de commandant du Commandement maritime et de commandant du Commandement aérien<sup>6</sup>. De plus, au cours des années 1990, l'influence des CEMA sur la gestion de la défense s'est progressivement étendue, et ce, pour divers motifs<sup>7</sup>. Les CEMA ont rapidement acquis une autonomie beaucoup plus grande quand on a procédé à un transfert de fonds et à une délégation de pouvoirs les avantageant, cela conjugué à une rationalisation draconienne du ministère de la Défense nationale (MDN). En outre, la multiplication des opérations de contingence imposées aux FC, surtout les missions expéditionnaires de stabilisation, a offert un argument de poids aux commandants des commandements (autrement dit, les CEMA), qui leur a permis de prendre le contrôle des ressources jugées indispensables pour améliorer l'efficacité opérationnelle et mener les missions à bien. C'est pourquoi la « désunification » des FC a atteint un sommet à la fin des années 1990.

Cela dit, le jeu de souque à la corde qui perdure entre les deux conceptions dominantes n'est certainement pas près de prendre fin. Les idées sur lesquelles repose l'unification sont toujours très solides, et les tendances récentes à une centralisation accrue des ressources et des activités, réalisée dans un souci de cohésion et d'interopérabilité et destinée à intégrer davantage les fonctions de soutien de la défense, à favoriser l'évolution vers le secteur civil au MDN et à accroître l'efficacité démontrent clairement que les concepts de l'ancien ministre de la Défense nationale (ministre de la DN), M. Paul Hellyer, sont en train de reprendre du poil de la bête. On s'est remis à croire qu'il serait bon d'« unifier de nouveau les services », comme le laisse entendre l'historien Jack Granatstein, alors que les FC se transforment et que l'institution connaîtra probablement des changements importants. À mi-parcours de l'année 2002, le chef d'état-major de la Défense (CEMD), dans son rapport annuel 2001-2002 devant le Parlement, déclarait que les FC étaient « à la croisée des chemins en tant qu'institution—à la croisée des chemins entre le passé et l'avenir », alors que dans son rapport annuel plus récent, il ajoute que les FC doivent de toute évidence miser sur la transformation et adopter une nouvelle trajectoire pour l'avenir<sup>8</sup>. Si l'institution que constituent les FC a bel et bien atteint un tel tournant décisif de son évolution, alors qu'elle s'apprête à s'engager dans une nouvelle voie, il est impératif de mettre fin à la dispute entre les partisans de l'unification et ceux du service fort ou, à tout le moins, de pleinement en comprendre la teneur et de l'exposer en toute lucidité, afin de permettre à l'institution d'aller de l'avant sans avoir à traîner sans relâche ce lourd et épuisant « bagage ».

Le présent essai est divisé en trois grandes parties. Dans la première partie, on passe en revue les premières tentatives d'intégration et d'unification ainsi que les objectifs qui étaient visés, afin de pouvoir présenter une explication utile des idées qui continuent d'influencer le débat et qui font partie intégrante des structures et procédures de l'institution. La deuxième partie offre une description de la vision opposée à l'unification, la notion de service fort, en utilisant le modèle de la politique bureaucratique comme cadre de référence pour analyser le concept, les services étant les principaux acteurs de cette « joute ». On soutiendra que les trois services que sont l'Armée de terre, les Forces maritimes et la Force aérienne possèdent chacun une personnalité bien ancrée depuis longtemps et qui leur est propre, et dont dépendent leurs comportements, ce qui contribue à faire de la structure institutionnelle des FC « davantage une enceinte de négociation qu'une structure de commandement », la notion de service fort agissant sans cesse comme un lourd contrepoids à l'unification. Comme nous l'expliquerons, presque toutes les questions touchant les FC sont traitées à travers ce que l'on pourrait appeler les « filtres de service », ce qui influe considérablement sur l'attitude de l'institution face aux idées et concepts et finit par façonner les politiques et résultats subséquents<sup>9</sup>.

La troisième et principale partie du présent chapitre porte sur les éléments clés de la défense canadienne qui ont été modelés et influencés par les concepts de l'unification et du service fort. La thèse du présent essai, exposée dans cette troisième partie, pose que le concept de l'unification des FC, tel que l'avait envisagé le ministre Hellyer en 1964, est toujours vigoureux, même s'il est dissimulé sous le couvert de plusieurs autres idées et initiatives, et ce qui importe davantage, qu'il est en voie de remporter le bras-de-fer contre la notion de service fort.

Le regretté Général Thériault, qui fut CEMD de 1983 à 1986, affirmait en 1996 que l'unification avait échoué et que les horizons plus larges et les loyautés moins étriquées que l'on espérait atteindre par le truchement de l'unification n'ont pas été au rendez-vous<sup>10</sup>. En dépit des ratés et de l'historique bancal de l'unification depuis 1967, en 2004, on constate que plusieurs signes positifs permettent de penser que le concept dominant de l'unification reste valide. Il était certainement prématuré de signer le certificat de décès de l'unification. Bien que la notion de service fort reste un courant dont on doit tenir compte dans de nombreux domaines de la défense, au sein de l'institution des FC, toutefois, les principes de l'unification dominent manifestement le débat actuel. Le présent chapitre permettra de démontrer que malgré le retour des

CEMA au Quartier général de la Défense nationale (QGDN) au milieu des années 1990, à la suite de quoi ils ont pu récupérer certains de leurs pouvoirs et attributs de commandement antérieurs, au cours des quelques dernières années, on assiste à un évident retour du balancier en faveur de l'unification et, par voie de conséquence, à un affaiblissement graduel de l'idée de service fort.

Même s'il est entendu qu'aux termes de la loi, il n'existe qu'un service au Canada, les Forces canadiennes, qui sont formées de trois armées (des services distincts qui se déclinent, dans la plupart des pays, en forces terrestres, navales et aériennes), le terme « service » est employé dans le présent essai pour désigner expressément les principales composantes traditionnelles des FC que sont l'Armée de terre, la Force aérienne et les Forces maritimes. Le terme « chefs d'état-major » est quant à lui utilisé pour parler indifféremment des chefs d'état-major des services ou des chefs d'état-major des armées, selon le contexte de l'analyse en cours.

La présente étude nous servira aussi à expliquer pourquoi les principes organisationnels et décisionnels qui régissent l'institution baignent dans une certaine confusion au sein des FC. Les hauts dirigeants des FC devront redéfinir et simplifier un certain nombre de concepts, afin que l'on comprenne bien quels éléments des FC doivent être soit partiellement ou pleinement intégrés (donc unifiés), soit amalgamés à l'intérieur de structures interarmées, soit échoir aux services individuels. Il faudra faire de même avec les processus décisionnels, qui devront être revus et clairement décrits. On soutient de plus que dans la mesure où le puissant concept du service fort ne disparaîtra jamais entièrement, et ce, pour divers motifs de nature historique, nous nous devons, pour le bien de la défense canadienne, d'harmoniser dès que possible le principe, même diminué, du service fort au concept de l'unification. Si les puissantes visions de l'unification et du service fort ne sont pas correctement réconciliées et ne convergent pas judicieusement de façon à améliorer l'institution, les conséquences d'une perpétuation du désordre des idées aura pour effet d'écarteler les FC jusqu'à la quasi-rupture, comme ce fut parfois le cas au cours des cinquante dernières années.

## **PARTIE II – ÉVOLUTION DE L'INTÉGRATION ET DE L'UNIFICATION**

Les concepts progressistes de l'intégration et de l'unification ne sont pas apparus tout à coup en 1964, sous la houlette du ministre Hellyer. Au contraire, un certain nombre de hauts dirigeants militaires et civils perspicaces

jonglaient déjà avec ces idées depuis les années 1920, tant au Canada qu'aux États-Unis. La présente partie de l'essai porte sur l'évolution de l'intégration et de l'unification des services au Canada et se conclut par un bref examen de la démarche américaine en matière d'unification et de cohésion, afin d'en retenir les leçons qui peuvent être utiles dans le contexte canadien.

## LE COLONEL MAURICE POPE ET LES GERMES DE L'UNIFICATION

Au-delà des quelques efforts stériles d'intégration déployés de 1922 à 1927<sup>11</sup>, c'est le Colonel Maurice Pope, un officier d'état-major qui travaillait sous les ordres du chef de l'état-major général à Ottawa, qui fut le premier à semer les germes de l'unification dans le document *Memorandum on a Canadian Organization for the Higher Direction of National Defence*, qu'il a rédigé quelques années avant la Seconde Guerre mondiale<sup>12</sup>. Dans ce mémoire bref et pourtant limpide, Pope expose les principes sur lesquels devrait reposer l'organisation canadienne de la défense nationale aux plus hauts échelons, tout en recherchant une structure adéquate de contrôle des moyens militaires. Le diagnostic qu'il pose du problème de la Défense nationale, tel qu'il l'a énoncé à l'époque, demeure instructif et reste le fruit d'une profonde réflexion :

Du point de vue du gouvernement, le problème de la Défense nationale a toujours essentiellement été un problème unique qui relève de son incapacité à une division complète des armes combattantes [...] Il est par conséquent devenu plus apparent que jamais que ce qu'il nous faut, ce ne sont pas trois politiques distinctes et plus ou moins indépendantes relativement aux trois services, mais une seule politique concentrique en matière de défense nationale, qui doit englober non seulement les activités des trois services mais également, dans une certaine mesure en temps de paix mais assurément en temps de guerre, celles de nombreux ministères civils<sup>13</sup>.

Pope a proposé plusieurs règles et changements généraux aux divers comités supérieurs et au système dans son ensemble, et bon nombre de ses recommandations et suggestions ont été adoptées, ce qui a aidé le personnel des services centraux à gérer relativement efficacement l'effort de guerre et les activités des forces déployées.

Comme le fait remarquer Bland, Pope faisait « partie des précurseurs qui croyaient que l'unification de la politique de défense est non seulement

nécessairement mais inévitablement liée à l'unification des services eux-mêmes »<sup>14</sup>. En outre, Pope avait déjà prévu que les opérations interarmées se multiplieraient et prendraient de l'importance et qu'il deviendrait nécessaire de mieux intégrer les activités militaires, puisqu'il évaluait que les « récents développements, notamment la nécessité constante et incontournable de combiner l'activité aérienne à celles des autres services, et la [...] quasi totale dépendance des trois services sur les ressources de l'industrie et une main-d'œuvre compétente, confèrent une importance encore plus grande à ce fait de nos jours »<sup>15</sup>. Même si les concepts mis de l'avant par Pope ciblaient le niveau le plus élevé et le plus nettement stratégique de la Défense, il est remarquable de constater que ses idées sur l'intégration sont aujourd'hui aussi pertinentes qu'au moment où il les a exposées en 1937.

### BROOKE CLAXTON ET GEORGES PEARKES : UNE CERTAINE INTÉGRATION, MAIS PAS ENCORE L'UNIFICATION

Le premier effort notable d'intégration du quartier général des Forces canadiennes et du ministère de la Défense nationale s'est fait sous l'égide de M. Brooke Claxton, le ministre de la DN de 1946 à 1954, et est « devenu un processus évolutif depuis lors »<sup>16</sup>. Bland explique que Claxton « est arrivé au Ministère résolu à rationaliser son organisation et à trouver des façons efficaces et peu coûteuses de répondre aux besoins du Canada en matière de défense. Ce processus devait prendre la forme d'un ensemble de réformes, de réorganisations et de politiques conçues pour favoriser l'intégration et, dans la mesure du possible, l'unification des responsabilités et des fonctions au sein du Ministère et des services<sup>17</sup> ». Dans un énoncé de la politique de défense canadienne paru en 1947<sup>18</sup>, Claxton a présenté des idées qui allaient se perpétuer dans les futurs livres blancs jusqu'à nos jours, dont le concept de l'unification<sup>19</sup>. Il fixait plusieurs objectifs à long terme, en proposant « une coordination de plus en plus étroite des forces armées et l'unification du Ministère, de façon à former une seule force de défense au sein de laquelle les trois services œuvrent de concert en faisant équipe »<sup>20</sup>. Claxton se heurta à la résistance des chefs d'état-major lorsqu'il exposa ses concepts d'intégration<sup>21</sup>. En guise de compromis, il a privilégié des mesures permettant d'améliorer la coordination entre les services. Les réformes mises en branle pendant le mandat de Claxton comprenaient la création en 1951 du poste de président du Comité des chefs d'état-major (CCEM), qui était chargé de veiller à la coordination des services et de conseiller le Ministre sur la façon dont le Canada allait pouvoir se doter d'une politique de défense unique<sup>22</sup>.

Le premier des ministres de la DN à avoir servi sous Diefenbaker, le Général Georges Pearkes, a continué de tenter de fusionner les forces armées, intégrant les services médicaux et d'aumônerie ainsi que certaines unités de recrutement<sup>23</sup>. On avait également intégré quelques autres activités mineures comme l'acquisition des vivres et les services postaux<sup>24</sup>. Pearkes souhaitait en faire plus, mais il « se méfiait des problèmes pratiques que risquaient de soulever des programmes d'unification ambitieux »<sup>25</sup>. R.L. Raymont, officier et fonctionnaire influent des années 1940 et 1950, qui a étudié les questions d'unification et d'intégration au début des années 1980, faisait remarquer que même si Pearkes voyait dans l'intégration un moyen d'éteindre les rivalités entre les services, il ne voulait pas détruire leurs traditions, et il semblait miser d'abord et avant tout sur l'intégration au sommet<sup>26</sup>. Le Général Foulkes, le premier président du CCEM, a vite compris qu'il n'était qu'un coordinateur et que les chefs d'état-major conservaient de fait un droit de veto au sein du CCEM en regard de toutes les questions litigieuses touchant la modification des priorités et la restructuration des ressources. Au moment de quitter ses fonctions en 1961 pour partir à la retraite, Foulkes, à la demande expresse de Pearkes, a dévoilé le fond de sa pensée au sujet de plusieurs aspects de la Défense<sup>27</sup>. Il croyait qu'il était possible d'en faire plus pour intégrer les services, dont « une fusion complète de l'administration des trois services »<sup>28</sup>. Quant à la mise en œuvre de l'intégration du point de vue des chefs d'état-major, cependant, Foulkes a résumé ainsi l'attitude des chefs : « Oui, je crois à l'intégration mais je vous en prie, attendez mon départ avant de vous y mettre. Je ne veux pas qu'on se souvienne de moi comme du chef d'état-major qui a démolé les services<sup>29</sup>. »

## LE FOUILLIS DE LA DÉFENSE SOUS DIEFENBAKER ET LA COMMISSION GLASSCO

Trois événements distincts mais interreliés, survenus entre 1957 et 1963, ont été les éléments déclencheurs qui ont fini de convaincre Hellyer de la nécessité de prendre des mesures concrètes pour mettre en œuvre le projet d'unification<sup>30</sup>. Ces événements ont été la politique de défense chaotique de Diefenbaker, la crise des missiles cubains en 1962 et la Commission Glassco de 1960 sur la réorganisation gouvernementale.

Jon McLin, un analyste de la politique de défense du Canada à l'époque, affirmait que « les années 1957 à 1963 ont été une période trouble du point de vue de la politique de défense canadienne », de nombreux enjeux militaires prêtant alors le flanc à la controverse<sup>31</sup>. La résolution de nombreux problèmes

touchant la défense a créé des tensions avec les conseillers militaires et a par la suite affecté le règlement d'autres problèmes militaires. Divers projets d'acquisition des forces armées ont tourné au désastre, entraînant des coûts importants et nuisant à leur image. Les coûts relatifs au personnel et les frais d'administration grimpaient aussi en flèche, à tel point que si les dépenses s'étaient poursuivies à ce rythme, on aurait manqué de fonds pour les dépenses d'immobilisations avant la fin de la décennie<sup>32</sup>. Il était également évident que les forces armées étaient incapables de présenter au gouvernement un front uni quant à la formulation de la politique de défense<sup>33</sup>. Les controverses qui ont marqué cette période ont de plus permis de confirmer que chaque service élaborait de façon distincte ses plans et prévisions en tenant pour acquis que des forces maritimes, terrestres ou aériennes fortes étaient bénéfiques et indispensables pour la défense nationale, sans prendre en compte les besoins des autres services<sup>34</sup>. Comme le disait Bland en guise de conclusion au sujet de cette période, « en 1962, l'orientation de la politique de défense et la façon dont elle était gérée avaient perdu à peu près toute crédibilité »<sup>35</sup>.

Le creux de la vague a été atteint en octobre 1962, lors de la crise des missiles cubains, quand le cafouillage des politiques de défense a conduit au « quasi-effondrement des relations civilo-militaires au Canada, le gouvernement perdant alors brièvement le contrôle des forces armées »<sup>36</sup>. Pendant cette crise, on a constaté les conséquences du peu de vision dont on a fait preuve au moment de former et d'exercer une capacité de commandement national, lorsque l'absence totale de coordination entre les divers échelons de la structure de commandement et le haut commandement, y compris au niveau de la direction politique, est devenue un grave problème<sup>37</sup>. Selon McLin, il est évident que la réaction des militaires face à la crise—les responsables des différents services prenant des mesures en vase clos, convaincus qu'ils étaient que la situation internationale s'envenimait rapidement—« est indirectement devenue une des causes sous-jacentes de la réorganisation des Forces canadiennes qu'ont entreprise les Libéraux en 1964 »<sup>38</sup>. De l'avis de Peter Haydon, auteur de l'étude sur la participation canadienne à cette crise, l'événement « a eu des répercussions à long terme sur la politique de défense du Canada et la structure des forces armées canadiennes » et a peut-être été le catalyseur qui a amené le gouvernement Pearson à procéder à l'unification en 1964<sup>39</sup>.

Le troisième événement important qui allait façonner la vision de Hellyer et des autres acteurs concernés et les persuader d'aller dans le sens de l'intégration et de l'unification fut la création par le gouvernement de la Commission royale

d'enquête sur l'organisation du gouvernement, qu'on a baptisée la Commission Glassco, du nom de son président, et dont le mandat était « d'examiner et de rendre compte de l'organisation et des méthodes des ministères et organismes du gouvernement du Canada », afin d'améliorer « l'efficacité et la rentabilité du secteur public et d'y assurer de meilleurs services »<sup>40</sup>. Les commissaires ont formulé leurs observations et recommandations dans l'optique de l'efficacité des gestionnaires, bien qu'ils aient mentionné l'intégration et l'unification<sup>41</sup>. Le travail de la Commission Glassco s'est en bout de piste révélé important « non pas tant en raison des changements notables à l'administration de la politique de défense canadienne qui ont pu en résulter [mais parce qu'il] a permis de démontrer la fiabilité et la validité de concepts que d'autres personnes allaient par la suite défendre »<sup>42</sup>.

En 1964, les forces armées et le MDN subissaient « des pressions grandissantes sans savoir quelle direction prendre »<sup>43</sup>. Les problèmes récurrents les plus fondamentaux étaient l'incapacité des chefs militaires supérieurs à tenir compte des réalités de la vie nationale<sup>44</sup> ainsi que la fracture entre eux et le gouvernement et ses dirigeants politiques. De plus, les structures et processus disparates résultant de l'existence de trois services indépendants se traduisaient trop souvent par une administration brouillonne de la Défense, des lacunes dues aux doubles et triples emplois organisationnels et une structure de commandement et contrôle morcelée entre quartiers généraux et formations de commandement complètement séparés. Bland concluait qu'en 1963, « les conditions réunies étaient propices à l'accueil de nouvelles idées et d'un ministre déterminé à les faire adopter dans un milieu de la défense censément sclérosé »<sup>45</sup>.

## LE MINISTRE HELLYER : L'UNIFICATION À PLEIN RÉGIME

La lutte qui a opposé le Ministre Hellyer à l'appareil militaire au sujet de l'unification a souvent été racontée, et il n'est pas nécessaire d'en faire de nouveau le récit dans le cadre de la présente étude<sup>46</sup>. Ce qui importe cependant ici, c'est d'exposer la vision, les idées et les concepts qui ont amené Hellyer à promouvoir l'unification, les changements structureux qu'il a proposés pour concrétiser sa vision et les résultats de son initiative audacieuse.

Le fait saillant des premières années de Hellyer au poste de ministre de la DN a été la publication en 1964 du *Livre blanc sur la défense* du Canada. Les opinions fortes qu'il avait formées après un examen approfondi de la politique et de l'administration de la défense à propos de divers enjeux de

nature militaire ont eu une influence déterminante sur les idées contenues dans ce document d'orientation<sup>47</sup>. Aux premiers temps de son mandat en tant que ministre de la DN, Hellyer a ressenti un certain trouble quand il s'est « rendu compte que, sciemment ou pas, chaque service se préparait à un type de guerre différent, [ce qui] venait confirmer avec certitude, comme si cela avait été nécessaire, que la coordination et la planification interarmées étaient inadéquates au niveau stratégique ». Il en a carrément jeté le blâme sur les membres du Comité des chefs d'état-major, qui « plutôt que de consacrer leur temps à s'entendre au sujet des différents genres de guerre possibles, puis à adapter leurs plans et priorités en conséquence, selon les divers types de systèmes d'armes, formaient plutôt le club de l'autocongratulation et de la flagornerie ». Hellyer déplorait que « chaque chef ait un accès direct au Ministre et puisse défendre son point de vue sans que ses collègues soient là pour donner leur avis ou s'y opposer »<sup>48</sup>. Il voulait que l'état-major militaire lui présente ce qu'il considérait être un programme de défense cohérent, quelque chose qui dépassait les responsabilités des chefs d'état-major des services et une condamnation sans appel du mode de fonctionnement du CCEM<sup>49</sup>. Hellyer ne voyait non plus rien d'autre qu'une incessante rivalité entre les services et de constantes tractations politiques, ce qui lui est apparu absurde. Enfin, ce qui l'a d'ailleurs conforté dans son opinion des militaires, Hellyer s'en est remis aux conclusions de la Commission Glassco—« qui, au terme d'un travail remarquable, avait dévoilé le gaspillage et la dilapidation causés par les doubles et triples emplois »<sup>50</sup>—pour s'attaquer aux problèmes causés par les lacunes d'un service à trois têtes, en proposant d'intégrer la structure de commandement des forces armées et plusieurs services de soutien commun, de rationaliser l'organisation, d'élaguer la bureaucratie et de diminuer les coûts<sup>51</sup>.

Les idées de Hellyer ont éventuellement pris une forme plus élaborée dans un certain nombre de documents, dont le livre blanc paru en 1964 et les projets de loi C90 et C243. Le livre blanc renfermait plusieurs concepts novateurs et présentait les grands principes de l'unification des forces armées et les raisons la justifiant<sup>52</sup>. Les objectifs de Hellyer, tels qu'ils ont été énoncés dans le document d'orientation, étaient « axés sur l'intégration des états-majors dans les quartiers généraux »<sup>53</sup>. Il révélait de plus que cela « constituera la première étape vers une seule force unifiée de défense pour le Canada »<sup>54</sup>. Ses principales idées engageaient la création d'une seule stratégie de défense nationale pour le Canada, une politique de défense cohérente et unique, un seul plan de guerre, un système de commandement unifié et une loyauté suprême et monolithique. Il croyait fermement que l'unification « éliminerait la tendance à planifier dans

l'optique d'une institution ou d'un service et inciterait plutôt à planifier en fonction d'une mission ou d'un programme »<sup>55</sup>.

Le Projet de loi C90, une mesure législative modifiant la *Loi sur la défense nationale*, qui avait notamment pour but de mieux centraliser les rouages de contrôle et d'administration de la politique de défense<sup>56</sup>, a donné lieu à la dissolution de la structure de commandement existante du CCEM et des chefs des services, à l'intégration des forces sous l'égide d'un seul CEMD et à la création d'un seul état-major intégré de la Défense œuvrant dans un Quartier général des Forces canadiennes (QGFC), qui a été renommé. En termes de commandement et contrôle des FC, Hellyer voulait que le bureau du CEMD soit le centre à partir duquel serait élaborée la stratégie nationale, sans toutefois comprendre la direction—le commandement—des forces sur le terrain<sup>57</sup>. L'incidence des changements allait toutefois se traduire par la création *de facto* d'un commandement unifié des Forces canadiennes<sup>58</sup>.

Hellyer s'est adressé au Parlement afin de déposer le Projet de loi C-243, *Loi sur la réorganisation des Forces canadiennes*, confirmant par là que « l'unification est l'objectif final d'une marche en avant logique et évolutive »<sup>59</sup>. Il soulignait que la structure de gestion et de contrôle et les effets du gonflement des coûts constituaient deux aspects du problème touchant la défense auxquels il fallait accorder une attention particulière. En outre, le nouveau ministre était bien conscient que le nouveau gouvernement libéral ne prévoyait aucune hausse importante du budget militaire. On ne disposerait par conséquent pas de fonds suffisants pour l'acquisition de biens d'équipement, à moins de réussir à faire des économies au sein du Ministère ou à obtenir un financement accru. Face à tous ces défis, Hellyer proposait un réaménagement de la stratégie de défense, une nouvelle structure des forces et une imposante réorganisation des forces armées<sup>60</sup>. Ainsi, en février 1968, le concept de l'unification auquel on avait vaguement fait allusion dans le *Livre blanc sur la défense* de 1964 est devenu réalité et loi du pays avec la création d'un service unique, les Forces canadiennes, ce qui mettait fin aux trois services distincts (la Marine royale du Canada, l'Armée canadienne et l'Aviation royale du Canada) et aux pouvoirs séparés et indépendants des trois chefs d'état-major.

Lorsque Hellyer a quitté ses fonctions en 1967, l'intégration avait fait de grands pas et l'unification était sur le point de s'amorcer. On avait réactivé le Conseil de la Défense et aboli une pléthore de comités et de conseils interarmées qui « menaçaient d'étouffer le processus décisionnel »; le poste de CEMD créé en 1964 avait été investi de tous les pouvoirs exécutifs requis pour élaborer et mettre en œuvre la politique de défense. On avait de plus formé le Conseil des

Forces canadiennes (qu'on allait par la suite renommer le Conseil des Forces armées)<sup>61</sup>. Il n'y avait désormais qu'un seul quartier général (QGFC), qui assumait le commandement et contrôle des forces armées, alors que les trois services avaient été regroupés, comme le disait Hellyer, « sous une direction intégrée »<sup>62</sup>. Le QGFC, structuré en bureaux fonctionnels<sup>63</sup>, était un « quartier général militaire conçu pour offrir au CEMD le personnel et les procédures nécessaires pour “contrôler et administrer” les Forces canadiennes unifiées »<sup>64</sup>. Outre l'opinion militaire coordonnée et solidaire sur laquelle le Ministre pouvait ainsi compter au sujet des politiques et des opérations de défense, ce devait être un quartier général opérationnel capable de « contribuer à l'élaboration des politiques nationales, mais dont la fonction première devait être de transposer la politique en structure des forces, en matériel et en personnel organisés de façon à faciliter l'atteinte des objectifs militaires fixés par le gouvernement »<sup>65</sup>. Il a modifié la structure de commandement de campagne, créant au Canada six organisations fonctionnelles en lieu et place des onze commandements des trois services<sup>66</sup>, convaincu qu'il était que la nature fonctionnelle du QGFC comme de l'organisation de commandement permettrait de planifier, de financer et de gérer le personnel dans un cadre commun<sup>67</sup>. Par la mise sur pied de structures de base et de structures administratives communes, le Ministre a également réalisé une réduction considérable des installations et des services faisant double ou triple emploi, ce qui a eu pour effet de beaucoup réduire le personnel des forces armées<sup>68</sup>.

Bien que l'on puisse à juste titre considérer que Hellyer a réalisé de grandes choses en à peine plus de quatre ans, c'est le climat de controverse qui a marqué le mandat de ce ministre de la DN qui revient le plus spontanément à l'esprit quand on y repense. Hellyer a reconnu à plusieurs occasions que l'unification serait probablement contestée, et surtout, qu'elle risquait d'affaiblir le moral ou l'esprit de corps, en même temps que la concurrence entre les services s'amenuiserait. Il a rapidement balayé ces doutes du revers de la main, en soutenant que l'esprit de corps est essentiellement lié à son navire, son régiment ou son escadron, ainsi qu'à son service, et que l'efficacité engendrée par l'intégration aurait pour effet de hausser le moral. Quant à savoir si la concurrence entre les services allait manquer, il a déclaré que cette concurrence était « aussi naturelle que le fait de respirer [et] ne disparaîtra pas; elle sera simplement confinée au niveau des services »<sup>69</sup>. Il avait dans une grande mesure raison sur l'un et l'autre plans, puisqu'on demeure toujours loyal à son unité, à sa formation et à son commandement, et les services, ou armées, ne cesseront jamais de se concurrencer. Ce que n'a toutefois pas compris Hellyer, c'est que la loyauté envers un service est impossible à extirper, ce qui a permis à la notion de service fort de perdurer pendant près de quarante ans.

La critique la plus importante du plan d'unification, selon Kronenberg, dénonçait « l'attitude totalitaire que semblait avoir adoptée » Hellyer, qui faisait fi des besoins propres aux divers éléments à unifier. Le Ministre était résolu à « imposer sa volonté à un ministère énorme et très complexe et d'envisager son initiative comme un tremplin qui le propulserait vers des fonctions plus prestigieuses »<sup>70</sup>, peut-être le poste de premier ministre du pays. Le Lgénéral G.G. Simonds, qui a été un critique virulent de l'unification, voyait aussi dans les efforts de Hellyer une « occasion de se faire du capital politique ». Dans un ouvrage écrit en 1972, alors qu'il était déjà à la retraite depuis un bon nombre d'années, il affirme que le plus souvent, les conflits entre les responsables militaires et leurs chefs politiques surviennent lorsque « les dirigeants politiques interviennent dans des questions d'organisation et d'administration nationales qui influent sur la discipline et le moral des militaires et qui devraient être réservées aux forces armées »<sup>71</sup>. Le Lgénéral Simonds ajoute que « sourd aux conseils les plus éclairés » dont il a bénéficié, Hellyer a calqué Robert McNamara, le secrétaire à la Défense des États-Unis, en faisant ensuite le lien entre McNamara et les terribles leçons de la guerre du Vietnam pour avancer que le projet de Hellyer risquait un jour d'avoir des « conséquences néfastes [...] dont on ne peut encore évaluer toute l'ampleur »<sup>72</sup>.

À dire vrai, il est à peu près certain que Hellyer a emprunté bon nombre de ses idées à certains de ses homologues de l'OTAN, dont le ministre de la Défense du Royaume-Uni, Duncan Sandy, et le secrétaire à la Défense des États-Unis, Robert McNamara. Au cours des quatre années où il a occupé le fauteuil de ministre de la DN, Hellyer a eu à plusieurs reprises l'occasion de s'ouvrir à ses collègues au sujet des tracas que lui causait la mise en œuvre de l'unification et de profiter des leçons de l'expérience américaine<sup>73</sup>. Il a donc étudié sommairement les développements américains en matière d'unification et de cohésion, et il sera utile d'en évaluer la pertinence sous l'angle des tribulations canadiennes.

## L'EXPÉRIENCE AMÉRICAINE DE L'UNIFICATION ET DE LA COHÉSION

L'expérience américaine est instructive à divers égards. En premier lieu, toute réorganisation des forces armées américaines concordant avec les vecteurs de l'unification au Canada aurait certainement comme premier objectif « l'efficacité opérationnelle », dans une perspective de mission interarmées. Cela est d'autant plus vrai à la lumière des leçons de la guerre du Vietnam, qui forment pour les États-Unis un « recueil de l'échec et de l'incompétence de leurs opérations militaires » à la fin des années 1970 et au début de la décennie

suivante<sup>74</sup> ainsi que des nombreuses mésaventures dues et attribuées à la rivalité entre services<sup>75</sup>. En deuxième lieu, on peut sans crainte de se tromper affirmer que l'esprit de clocher est plus présent au sein des services militaires américains que canadiens, surtout en ce qui a trait à l'autonomie budgétaire et à l'acquisition de systèmes d'armes et d'équipements, chaque service étant fortement attaché à sa culture propre<sup>76</sup>. C'est pourquoi tout resserrement du contrôle que les responsables civils exercent sur les militaires ou recherche de gains d'efficacité devrait probablement d'abord viser le démantèlement de certains éléments de ce milieu très cloisonné. Enfin, les changements que connaissent les organisations gouvernementales ou militaires américaines ont tendance à migrer vers le nord après quelques années, ce qui est une autre raison d'étudier attentivement ces développements.

En 1945, à l'époque où Claxton essayait d'intégrer et d'unifier les FC, les États-Unis étaient eux aussi engagés dans un débat sur l'unification<sup>77</sup>. Certaines lois relatives à l'unification, portant principalement sur les pouvoirs du secrétaire à la Défense et la création d'un état-major interarmées modeste<sup>78</sup>, ont été promulguées entre 1947 et 1958. McNamara, à titre de secrétaire à la Défense du président Kennedy, est devenu le premier chef civil à s'efforcer de véritablement établir le contrôle des autorités civiles sur les autorités militaires dans le cadre de leur processus budgétaire et de leur planification. Bernard Brodie, l'auteur de l'ouvrage précurseur *War and Politics*, a écrit que McNamara « était résolu à se prévaloir des prérogatives comme à s'acquitter des devoirs de sa charge, tels qu'il les concevait »<sup>79</sup>.

Le plan de McNamara reposait sur deux hypothèses, qui n'étaient pas sans rappeler celles qui avaient incité Hellyer à mettre en branle la réorganisation des FC. La première hypothèse établissait qu'il existait un consensus général parmi les services militaires quant à la principale menace à la sécurité nationale des États-Unis, en reconnaissant que chaque service militaire « envisagerait les divers aspects de cette menace à travers la lentille de son point de vue particulier », ce qui se résumait essentiellement à dire que chacun ne verrait en fin de compte que la menace qu'il souhaitait voir<sup>80</sup>. La seconde hypothèse posait que quoi qu'il en soit de ce consensus, « jamais un service des forces armées n'accepterait de sacrifier des fonds destinés à sa mission fondamentale pour les consacrer à des capacités interarmées accrues ». McNamara savait pertinemment que les décisions relatives à une répartition adéquate des fonds entre les services, surtout lorsque des changements sont requis, ne devaient pas être prises en laissant jouer librement la rivalité féroce qu'ils se livrent. Comme le soutenait Brodie, les services s'étaient souvent montrés bien moins

empressés d'acquérir des équipements avant tout destinés à les aider à assister un autre service qu'ils ne l'étaient quand le matériel envisagé allait leur servir à remplir « leurs missions particulières, ce qui nous amène encore une fois à constater que les services se soucient en règle générale bien plus des moyens que de la stratégie ». Au sujet de McNamara, Brodie concluait que « le problème ne se limitait pas au manque d'objectivité des services quant à leurs besoins respectifs. [McNamara] croyait que l'on ne pouvait pas non plus se fier aux services individuels pour prendre des décisions judicieuses à propos de leurs propres systèmes d'armes principaux<sup>81</sup>. » Malheureusement, McNamara n'a pas vraiment réussi à établir les besoins en matière de défense et à modifier les dépenses militaires. Et de nos jours encore, l'autonomie budgétaire continue de contribuer à préserver l'esprit de clocher et l'indépendance des services militaires américains<sup>82</sup>.

À l'époque de McNamara, on a fait beaucoup d'efforts pour consolider les fonctions à des fins d'efficacité. L'effort le plus notable a été la création des organismes de défense dont le rôle était de « fournir un soutien intégré en matière de renseignement, de communications et de logistique à toutes les composantes militaires »<sup>83</sup>. C'est néanmoins l'adoption de la loi Goldwater-Nichols en 1986 qui a le plus favorisé à la dimension interarmées (cohésion) dans les forces armées américaines<sup>84</sup>. Jusqu'en 1986, le département de la Défense des États-Unis (DoD) « était dominé par les services, qui traditionnellement avaient été responsables de la planification et de la conduite de la guerre comme de la préparation des forces en vue de la guerre. Les services ne voulaient pas se défaire des fonctions opérationnelles au profit d'un système interarmées. Ils ont continué de régir tant le maintien en puissance que l'emploi des forces au niveau du DoD. Les services s'opposaient aux avis des chefs d'état-major interarmées [CEMI] et contrôlaient les commandements unifiés, encore vulnérables, en conséquence de quoi les institutions interarmées ne sont jamais devenues efficaces<sup>85</sup>. » Au moyen de cette loi, les membres du Congrès voulaient en premier lieu réduire « l'influence et les pouvoirs démesurés des quatre services, qui avaient enrayé le processus d'intégration de leurs capacités individuelles à des fins d'efficacité interarmées pour la conduite de la guerre »<sup>86</sup>.

La loi Goldwater-Nichols avait pour but de contraindre les services militaires à collaborer, afin d'élaborer une doctrine interarmées définissant le mode d'intégration des opérations militaires interarmées, bref, de « faire de la cohésion—le concept formel de la coopération et de la planification entre les services—la loi du pays »<sup>87</sup>. Même s'il était évident que le Congrès souhaitait d'abord et avant tout améliorer la conduite de la guerre à la suite

des fiascos d'au moins deux opérations interarmées des forces américaines<sup>88</sup>, de nombreux changements étaient clairement destinés à mieux équilibrer les intérêts de l'élément interarmées et des services. Comme le faisait remarquer un spécialiste reconnu à l'époque, « l'influence écrasante des quatre services est tout à fait disproportionnée par rapport à leurs responsabilités officiellement limitées aux termes de la loi »<sup>89</sup>.

La loi Goldwater-Nichols proposait des changements évoquant la réorganisation des FC en 1966. Outre l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, plusieurs de ces changements devaient permettre d'étendre les pouvoirs de l'état-major interarmées en matière de planification de la stratégie et des interventions de contingence, de mettre fin à l'influence exagérée des services sur les décisions touchant les ressources et de renforcer l'indépendance des évaluations militaires des programmes et des budgets des services. On a affirmé que la loi Goldwater-Nichols avait atteint, au cours de la décennie suivant son adoption, la plupart des objectifs qui avaient été fixés, transformant et revitalisant au passage la profession des armes aux États-Unis<sup>90</sup>. Des commentateurs, notamment le Vice-amiral Owens, un ancien vice-président du comité des CEMI, ont critiqué les progrès dans certains domaines, comme l'intégration des fonctions de soutien et la planification des forces. Le Vam Owens admettait toutefois que la planification était mieux coordonnée et que l'intégration opérationnelle entre les services était meilleure, et bien que l'on tienne compte de la dimension interarmées au moment de définir les besoins des forces à venir, elle « demeure très secondaire par rapport au poids de chaque service individuel [car] l'esprit de clocher des services reste le facteur déterminant du processus de planification des forces »<sup>91</sup>. Owens appelle la « maladie » qui étouffe les changements au sein de la lourde structure militaire américaine l'« unilatéralisme » des services, car selon lui les quatre services continuent de fonctionner dans une structure organisationnelle enracinée dans des décennies de rivalité bureaucratique<sup>92</sup>.

Un autre critique, Douglas Macgregor, un colonel à la retraite de l'armée américaine, déclarait que « pour de nombreux militaires, la notion de cohésion est une boîte de Pandore grouillant de possibilités peu attrayantes. L'esprit de clocher, et non la coopération, reste le mot d'ordre, même si tous respectent le concept interarmées<sup>93</sup>. » Il affirmait que les services ont découvert dans les années 1990 des façons inventives de contourner les pressions des opérations interarmées en arrimant les systèmes d'armes et de communications aux activités qu'ils jugent les plus essentielles à leurs missions et à leurs besoins plutôt qu'à celles de la collectivité interarmées,

ajoutant qu'une « transformation exécutée sans influence ni supervision de l'élément interarmées ne peut modifier les organisations de conduite de la guerre de chaque service »<sup>94</sup>. De plus, les liens très étroits entre les armes, l'approvisionnement, la doctrine et l'organisation des opérations continuent de favoriser l'indépendance des services.

Malgré ces reproches, de nombreux observateurs pensent que l'avenir des forces armées américaines dépend d'une plus grande cohésion. Le Général John J. Sheenan, le commandant en chef du Commandement de l'Atlantique, dans un article rédigé au moment des compressions budgétaires les plus radicales, en 1996, insistait sur la nécessité d'une intégration et d'une cohésion accrues, en expliquant que les « ressources sont trop limitées pour permettre à chacun des services de maintenir sa structure actuelle des forces, de se moderniser [...] et de remplir toutes les missions requises. [Les services] doivent se restructurer en fonction d'un contexte mondial différent, miser sur leurs compétences fondamentales et éliminer les frais généraux qui n'apportent aucune valeur ajoutée [...] en tirant profit de la technologie pour diminuer le nombre de couches de commandements inutiles et onéreuses, améliorer l'entraînement et les exercices interarmées et grandement augmenter les gains d'efficacité du soutien logistique interarmées<sup>95</sup>. » Il poursuit en disant que le nouveau contexte de la sécurité, les progrès dans les domaines des communications et de la technologie de l'armement ainsi que les restrictions de plus en plus importantes imposées aux dépenses poussaient les forces armées américaines à s'intégrer davantage. Le CEMD du Canada a formulé des commentaires du même ordre dans un rapport annuel présenté récemment (2003) aux parlementaires canadiens<sup>96</sup>.

Même si les expériences et les avancées des forces armées américaines paraissent se situer dans un tout ordre de grandeur que ce qui s'est fait et se fait au Canada, on constate qu'il existe tout de même de nombreuses ressemblances saisissantes entre les deux situations, des similitudes qu'il est utile d'étudier pour les FC. Les forces armées des États-Unis tentent de relever les défis que posent l'esprit de clocher et l'unilatéralisme des services en s'efforçant d'atteindre une véritable cohésion dont le but est une plus grande efficacité au combat. Les succès remportés en Afghanistan en 2001-2002 et les leçons retenues de la guerre récente en Iraq permettent de supposer que les Américains font des progrès notables en ce sens, ce qui confère plus de crédibilité à leur approche de la transformation.

Les États-Unis ne se reposent toutefois pas sur leurs lauriers. Le secrétaire à la Défense Donald Rumsfeld a décidé de mettre toute la gomme pour faire

avancer son programme de transformation des forces armées, « peut-être pas tant au plan technologique, [mais] sous l'angle institutionnel et conceptuel »<sup>97</sup>. Certains signes semblent indiquer qu'il essaie de s'attaquer aux organisations et systèmes dans lesquels l'esprit de clocher puise pour se perpétuer au sein des services, dont le contrôle des budgets des services, grâce auquel il est beaucoup plus facile pour les services de préserver leur autonomie<sup>98</sup>. L'organisation sur laquelle il compte le plus pour ce faire est le Commandement des forces interarmées, à qui a été confiée la tâche de procéder à la transformation des forces armées américaines<sup>99</sup>. Récemment, Elinor C. Sloan, une analyste canadienne des questions de défense, a réalisé un examen de la transformation des forces armées aux États-Unis. Elle a produit un bilan mi-figue, mi-raisin des mesures concrètes prises par les services pour se transformer, évaluant que certains éléments de la stratégie à long terme sont en place. Le zèle qu'a mis Rumsfeld à mettre en œuvre la transformation promise depuis si longtemps « allait cependant se heurter bien malgré lui aux mêmes restrictions politiques et financières qu'avait rencontrées l'administration précédente »<sup>100</sup>. Même s'il est encore assurément trop tôt pour juger les initiatives de Rumsfeld, il y a fort à parier que son projet produira d'autres « flammèches » avant que les objectifs ne soient atteints<sup>101</sup>. Aux yeux d'un certain nombre de militaires américains, Rumsfeld projette sans nul doute une image très similaire à celle que plusieurs militaires canadiens avaient de Hellyer.

Malgré les aspects négatifs de l'indépendance et de l'esprit de clocher des services dont il a souvent été question, la façon de faire des services est attribuable à de nombreuses raisons qui remontent loin dans le temps. Il est essentiel de connaître les racines de la notion de service fort pour prendre la pleine mesure des défis auxquels fait face le secrétaire Rumsfeld, comprendre les obstacles qui se dressaient devant le ministre Hellyer dans les années 1960 et prédire les obstacles dont sera certainement jonché le chemin vers une intégration, une unification, une cohésion et une transformation véritables des forces armées canadiennes. Dans la prochaine partie du présent chapitre, nous étudierons cette question fondamentale de plus près.

### **PARTIE III – LA POLITIQUE BUREAUCRATIQUE ET LES VISAGES DE L'UNIFICATION**

Selon la conviction sans doute la plus profonde des officiers des Forces canadiennes, l'organisation répartie en trois services des Forces canadiennes, nommément une armée de terre, une marine et une force aérienne, est le principe organisationnel préféré des forces armées. Cette préférence découle de l'hypothèse voulant

qu'une armée de terre, une marine et une force aérienne fortes sont une bonne chose pour la défense nationale, dans tous les cas et en tout temps<sup>102</sup>.

Douglas Bland et Sean Maloney

N'importe quelle personne qui a déjà travaillé, ne serait-ce que quelques années, aux échelons supérieurs du QGDN a pu se rendre compte que « les services traditionnels sont nettement portés à défendre et à renforcer leurs institutions ». Comme le souligne Bland, « même après trente ans d'unification, la propension à privilégier des forces armées fondées sur trois organisations distinctes, maritime, terrestre et aérienne, est toujours présente »<sup>103</sup>. Cette tendance à l'esprit de clocher dans les services imprègne, avec plus ou moins d'omniprésence, à peu près tous les enjeux du programme de défense. La notion de service fort découle et est nourri d'une inébranlable « culture militaire enracinée dans l'histoire, les traditions et les expériences des trois armes combattantes du Canada, l'armée de terre, la marine et l'aviation »<sup>104</sup>; une culture véhiculant la conviction qu'un service individuel fort est *a priori* une bonne chose et indispensable du point de vue de la défense nationale. Il est essentiel de comprendre les intérêts, les aspirations, la personnalité et la culture de chacun des services pour apprécier l'ampleur du défi posé par le concept d'un service unique et pour mieux saisir le cadre dans lequel les FC doivent se transformer. Dans les sections suivantes, nous expliquerons de quoi s'alimente la notion de service fort et pourquoi les services se comportent comme ils le font, puis nous proposerons un cadre d'évaluation utile de leurs intérêts et stratégies.

## LA POLITIQUE BUREAUCRATIQUE : UN MILIEU IDÉAL POUR LA NOTION DE SERVICE FORT

Supposer que l'établissement de la Défense nationale au Canada est le produit d'une politique consciente et délibérée est certainement une façon logique d'en évaluer les résultats. Il est commode, bien que naïf, d'envisager la défense du pays sous l'angle d'un système coordonné et centralisé, dont les fins sont claires et connues, pour tenter de comprendre le MDN et les FC. Le processus est à dire vrai beaucoup plus complexe, et quiconque essaie d'expliquer la prise de décisions au sein de la Défense nationale à partir d'un cadre de référence unique doit comprendre qu'il s'attaque à une tâche titanesque.

Au début des années 1970, Graham Allison a mis au point un modèle classique d'évaluation de la politique étrangère des États-Unis, dont les fondements

sont pertinents aux termes de la présente étude. Dans l'ouvrage précurseur qu'il a écrit sur la crise des missiles cubains en 1962, Allison présentait trois cadres de référence pour répondre aux grandes questions sur la crise. Même si ces modèles ont été élaborés dans le but d'évaluer les effets de la politique étrangère, il est éminemment utile de les adapter à l'étude des décisions et des résultats de la Défense. Le premier modèle, « Acteur rationnel », repose sur l'hypothèse d'un comportement rationnel des organisations, comme une organisation gouvernementale nationale. Le deuxième modèle, « Processus organisationnel », est davantage axé sur les extrants des grandes organisations, dont le fonctionnement est plus proche du comportement standard. C'est néanmoins le troisième modèle, « Politique », qui se révèle ici le plus intéressant<sup>105</sup>.

La « politique bureaucratique » présenté par Allison dans le troisième modèle repose sur un postulat selon lequel chaque membre individuel d'un groupe est un joueur qui prend part à une grande compétition générale. « Le nom de cette joute est la politique : des négociations menées selon un circuit régularisé entre des joueurs répartis dans la hiérarchie gouvernementale [...] Les joueurs prennent les décisions qui touchent le gouvernement non pas à la lumière d'un choix rationnel mais en fonction de compromis qui sont l'essence de la politique<sup>106</sup>. » Allison décrit ci-dessous très bien l'orientation fondamentale du modèle de la politique bureaucratique :

Dans le cadre de ce processus, il arrive qu'un groupe défendant un plan d'action précis triomphe au détriment d'autres groupes proposant d'autres façons de faire. Il arrive toutefois également tout aussi souvent que différents groupes tirant dans différentes directions aboutissent à un résultat [...] qui n'a rien à voir avec ce que n'importe lequel des acteurs concernés visait. Dans les deux cas, les pièces se déplacent sur l'échiquier non seulement en fonction des raisons justifiant un plan d'action ou des procédures des organisations soutenant une autre proposition, mais sous l'influence des pouvoirs et des habiletés des protagonistes et des adversaires de l'opération en question<sup>107</sup>.

Il existe peu de documents et d'études sur l'applicabilité du modèle bureaucratique dans le contexte canadien de la défense, la plus récente analyse de la rationalité et de la non-rationalité en œuvre dans la politique de défense du Canada a été produite par Kim Richard Nossal, un politologue attaché à l'Université Queen. Nossal avance aussi une vision plus sceptique de la politique

et de la mise en œuvre de la défense, qui n'est pas assujettie aux principes de la rationalité associés au modèle rationnel classique, c'est plutôt une vision non rationnelle alimentée par l'approche de la politique bureaucratique, ou gouvernementale, du processus décisionnel : « Selon l'approche de la politique bureaucratique, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques sont perçues comme des processus essentiellement désordonnés et qui ne sont certainement à peu près jamais rationnels et rectilignes, tel qu'on le conçoit dans la définition conventionnelle reposant sur les fins et les moyens. » Dans la perspective du modèle de la politique bureaucratique, on affirme qu'il est possible d'obtenir un tableau beaucoup plus clair d'une décision particulière en examinant la genèse de la politique plutôt que le produit final<sup>108</sup>.

Les joueurs, ou acteurs, sont au cœur de ce modèle, et un élément fondamental de « l'approche de la politique bureaucratique est l'hypothèse selon laquelle les joueurs de la "joute" politique, à l'endroit de chaque politique se présentant à eux, ont un point de vue qui leur est propre et défendent leurs intérêts particuliers ». Ainsi, les chefs d'état-major des services, à titre de joueurs clés de cette joute, ont leur propre conception de ce qu'est l'intérêt national, laquelle façonne leurs opinions quant aux objectifs à fixer pour le bien du pays et la façon dont il faudrait s'y prendre pour atteindre ces objectifs. De plus, ils ont tendance à poser des gestes qui vont dans le sens de l'intérêt de l'organisation (service ou groupe) qu'ils dirigent, à viser les résultats qui seraient les plus profitables à leur organisation et, à un degré moindre, à agir en fonction de leur intérêt personnel<sup>109</sup>.

Bland était aussi à la recherche d'un modèle, et, comme on l'a déjà dit, a employé divers cadres de référence au cours des ans pour faciliter son analyse de l'élaboration de la politique de défense canadienne. Son étude la plus récente, produite en collaboration avec Maloney, offre l'examen le plus approfondi du corpus canadien sur le sujet qu'il est actuellement possible de consulter<sup>110</sup>, et les analyses pénétrantes qu'il a réalisées au fil des ans ont contribué à jeter un éclairage utile sur le processus décisionnel du QGDN. À cet égard, il explique « que de nos jours, ce sont les interactions dynamiques entre les trois composantes de la structure militaire qui déterminent "qui décide qui obtient quoi" ». Ces éléments comprennent les acteurs investis des pouvoirs décisionnels, les organisations qui représentent les relations de pouvoir officielles entre les acteurs, et les processus de prise de décisions. Bien que ce soit assurément « la force des concepts actifs à l'échelle de la structure qui détermine les décisions prises en matière de stratégie et de politique de défense », Bland est convaincu que l'issue des enjeux dépend d'un genre de « politique bureaucratique »<sup>111</sup>.

Il décrit la structure de la Défense canadienne comme une « arène de négociations bien plus qu'une structure de commandement, dans laquelle la négociation est le mécanisme de régulation, [...] régi par une politique déclarée [permettant de produire] des politiques applicables après une succession d'approximations, de concessions mutuelles, de compromis et d'accommodements divers ». Bland prétend que la structure « est un système de gestion aléatoire au sein duquel les décisions sont prises en fonction des besoins immédiats, qui surgissent au hasard sur l'ardoise de la Défense, plutôt qu'un système de gestion soi-disant rationnel axé sur une rentabilité optimale »<sup>112</sup>. On peut par conséquent, à son avis, définir le processus décisionnel du QGDN de bien des façons. On peut le définir par la propension de ses acteurs à esquiver les questions controversées, soit en reportant les décisions à plus tard, soit en les confiant à d'autres comités, soit en les reconduisant d'examen en examen, à faire des compromis et/ou des concessions réciproques autour d'intérêts secondaires lorsqu'une question capitale est en jeu, à formuler les politiques sous forme de généralités pour éviter la polémique ou être contraints par la suite de les observer, voire pire, à fonder leurs politiques sur des hypothèses probablement irréalistes<sup>113</sup>.

En acceptant comme vrai le postulat selon lequel la négociation est le mécanisme agissant sous l'influence des acteurs concernés, il est essentiel à cette étape de notre essai de bien comprendre les besoins et motivations des trois services. Même si très peu de personnes seraient prêtes à ouvertement admettre une telle chose au sein du Ministère (les FC forment après tout un service unifié aux termes de la loi), la réalité, c'est que le processus décisionnel dans plusieurs secteurs de direction de la Défense est toujours assujéti aux intérêts particuliers des services, comme nous nous emploierons à en faire la démonstration dans la section suivante.

## LES VISAGES DES SERVICES DANS LES FORCES CANADIENNES

Le regretté Carl H. Builder, un chercheur à la RAND Corporation, a réalisé, à la fin des années 1980, une étude des services des forces armées américaines dans leur forme institutionnelle, dont le but était d'analyser et d'expliquer le comportement de l'armée de terre, de la marine et de la force aérienne. Builder soutenait que les institutions, « même si elles sont constituées d'un personnel nombreux qui se renouvelle constamment, *possèdent une personnalité distincte et profondément ancrée*, qui leur est propre et qui régit une grande part de leurs agissements »<sup>114</sup>. Il prétendait que les intérêts, problèmes et aspirations des institutions militaires sont particulièrement manifestes dans leurs approches

de la stratégie, de la planification et de l'analyse en matière de défense. Mais avant et par-dessus tout, quand on comprend les attitudes des services, on saisit mieux la nature et les enjeux du débat avec et entre les autorités supérieures. Même si cette étude portait exclusivement sur les institutions militaires américaines, ses thèmes et ses conclusions s'appliqueraient sans nul doute aux FC<sup>115</sup>.

Builder a décrit de façon détaillée les « cinq visages de la personnalité des services ». Ceux-ci se présentent comme suit : d'abord, le principe que chaque service vénère le plus ou l'idéal qu'on y nourrit (ce qui se résume essentiellement aux racines de ses traditions), ensuite, la façon dont chaque service s'évalue et mesure ses succès, puis, la manière particulière dont chaque service manifeste son attachement ou sa fierté à l'endroit de ses équipements et compétences, encore, la façon particulière dont chaque service traite ses distinctions internes et les considère, et enfin, la confiance que chaque service place dans la légitimité de son autonomie et la pertinence de ses missions et capacités<sup>116</sup>. Il est donc possible de définir succinctement les comportements et l'identité des services canadiens en appliquant les concepts et conclusions de Builder aux FC<sup>117</sup>.

La marine, plus que tout autre service, se caractérise par son indépendance, son prestige et ses traditions. L'opposition la plus farouche à l'unification et à la cohésion au Canada comme aux États-Unis s'est manifestée au sein de la marine de l'un et l'autre pays. La Marine canadienne a une foi inébranlable dans la légitimité de son autonomie institutionnelle et en son apport à la sécurité nationale du Canada, tant au pays qu'à l'étranger<sup>118</sup>. Au plan opérationnel, les gens de la marine préfèrent se voir confier une mission, commander leurs propres forces, bref, qu'on les « laisse tranquilles ». On ne doit donc guère s'étonner de la grogne avec laquelle la marine accueille les interventions du QGDN dans ses rouages de commandement et contrôle et de soutien général pendant les opérations expéditionnaires. La marine penche nettement du côté de l'autarcie, comme elle s'en est montrée capable à plusieurs reprises par le passé<sup>119</sup>. Le personnel naval est plus enclin à se reconnaître dans la marine en tant qu'institution, avec ses traditions et son identité, plutôt que de s'associer à ses navires et à ses équipements<sup>120</sup>. C'est toujours dans la marine qu'on semble avoir la perception la plus claire de son sentiment d'identité et de ses intérêts; on y articule souvent une stratégie lucide et une doctrine à jour avant que ne soient connues les stratégies des autres services, comme on a pu le constater dans ce qui avait été baptisé le plan Brock, un plan de développement de la marine étalé sur deux décennies<sup>121</sup>, ou dans la stratégie récente de la marine

déployée sur l'horizon 2020, sous le titre *Point de mire*<sup>122</sup>. À peu près tous les officiers supérieurs de la marine dans les FC partagent le même point de vue et s'identifient sans réserve aux objectifs et aux missions du service. La marine semble toujours avoir moins de difficulté que les autres services à prendre des décisions, même les plus délicates, comme celles qui touchent les compressions budgétaires.

Les forces aériennes du monde entier se perçoivent comme un instrument décisif de la conduite de la guerre, une stratégie que la technologie moderne a rendue possible et concrétisée<sup>123</sup>. Depuis que l'avion, une merveille technologique, a donné naissance à des forces aériennes indépendantes, celles-ci ont toujours misé sur la technologie et en ont tiré profit. Dans les forces aériennes, on est extrêmement fier de ses gens, du professionnalisme de l'institution et de ses équipages; on y séduit le grand public avec des démonstrations et des spectacles aériens, qui sont des manifestations de cette fierté. Les pilotes s'identifient souvent à un aéronef en particulier, et ce, parfois plus fortement qu'à l'institution elle-même. Certains d'entre eux considèrent être d'abord un pilote avant que d'être un officier. Le dernier né des services canadiens, la Force aérienne, a toujours farouchement défendu et préservé sa légitimité et son indépendance en tant qu'institution. La disparition de l'Aviation royale du Canada (ARC) en 1968, dans la foulée de l'unification des trois services, et le partage de ses ressources entre plusieurs commandements fonctionnels, ont constitué un recul majeur pour l'aviation canadienne<sup>124</sup>. La survie institutionnelle d'une force aérienne dépend très intimement de sa capacité à conserver des outils décisifs et distincts de conduite de la guerre—les CF-18 dans le cas du Canada—et à les utiliser aussi souvent que possible dans le cadre des opérations internationales pour démontrer son importance et sa pertinence.

L'image que l'Armée de terre du Canada a d'elle-même est celle de l'incontournable « artisan de la guerre », tel que l'histoire l'a engendré, ses racines plongeant dans l'armée citoyenne de la Milice<sup>125</sup>. L'Armée de terre tire une grande fierté de sa longue tradition de service et de sa loyauté envers le Canada. Son rôle de gardien des compétences fondamentales de la profession des armes est une autre source de fierté. Jusqu'à il y a peu, la réticence de l'Armée de terre à adopter des technologies récentes, de nouvelles méthodes, voire des outils de perfectionnement professionnel, était notoire. Dans l'Armée de terre, l'appartenance régimentaire est au cœur du sentiment identitaire, une indéfectible loyauté étant une valeur centrale. L'Armée de terre est celui des trois services dont la pérennité est la plus assurée, dans la mesure où la

conduite moderne de la guerre et les récentes opérations de stabilisation ont fait ressortir la nécessité de pouvoir compter sur des soldats mieux formés et entraînés. C'est dans l'Armée de terre, parce qu'on ne s'y soucie pas de la survie du service, que les efforts d'unification et de cohésion ont été les mieux appuyés. Le commandement des forces nationales est important pour l'Armée de terre, qui se perçoit comme l'arme véritablement professionnelle des FC, celle qui saisit avec le plus d'acuité ce que sont des opérations interarmées et comment les FC peuvent être judicieusement utilisées pour atteindre les objectifs nationaux.

Allan D. English, officier à la retraite des FC et chercheur supérieur attaché à l'Institut de leadership des Forces canadiennes (ILFC), a récemment fait paraître la première étude exhaustive de la culture militaire canadienne, dans laquelle il porte une attention particulière à l'incidence de l'américanisation des FC. English soutient que l'apparence de culture des FC, par opposition aux trois cultures distinctes des services, a émergé sous la contrainte au moment de l'unification dans les années 1960. Cela dit, il précise que « ce n'est pas parce qu'un seul uniforme et une seule structure de commandement ont été adoptés, qu'une culture militaire unique a vu le jour au Canada », mais il admet que l'unification « a bel et bien modifié la culture du corps des officiers des FC ». Il ajoute que la décision prise au milieu des années 1980 de ramener des uniformes réglementaires différents selon le service était une façon de reconnaître l'existence de trois cultures axées sur les services au sein des FC<sup>126</sup>, ce qui fut assurément un recul pour la création d'une culture unifiée<sup>127</sup>.

Il est incontestable que les trois services des FC sont différents, qu'ils sont extrêmement fiers de leur héritage et de leurs traditions et qu'ils font preuve d'un grand professionnalisme. La culture militaire telle qu'elle s'exprime dans chaque service devient problématique lorsque cette « expression relativement saine de la solidarité collective se sclérose en une adhésion aveugle et irréfléchie envers la doctrine ou la structure existante »<sup>128</sup>. Owens, dans une analyse critique du cheminement du mouvement interarmées aux États-Unis depuis l'adoption en 1986 de la loi Goldwater-Nichols, reconnaît qu'il faut supprimer ce qu'il appelle les « cloisons transparentes [formées des traditions, de la doctrine et de la loyauté au service] qui séparent les services ». Owens les qualifie de transparentes, parce que ces cloisons deviennent facilement invisibles. « Nous voyons parfois à travers elles, comme si elles n'existaient pas. Pourtant, quand on y regarde de plus près, impossible de ne pas les voir<sup>129</sup>. » Même si les parois entre les trois services canadiens ne sont probablement pas aussi étanches qu'en 1964, et certainement pas aussi rigides que celles qui se dressent dans les forces armées américaines, elles n'en sont pas moins

omniprésentes et continuent d'influencer, à divers degrés, la façon dont sont réglées de nombreuses questions dans les FC.

Le dilemme des adeptes de l'unification au Canada, c'est qu'il n'existe pas de véritable culture unifiée ou « pourpre » à l'aune de laquelle il serait possible de se mesurer, et il est peu probable qu'une telle chose ne voit jamais le jour. Les cultures des services, parce qu'elles sont enracinées dans l'histoire et les traditions et sans cesse renforcées et façonnées par les exigences de l'efficacité au combat, créent spontanément des forces centrifuges qui grugent sans cesse l'approche unifiée de la gestion de la défense. De plus, aucune autre culture solide ne permet de faire contrepoids à ces forces; on ne dispose que d'idées théoriques et de concepts rationnels. C'est pourquoi la notion de service fort réussit à se perpétuer et exerce jour après jour son pouvoir d'attraction dans les FC, dont elle continue d'influencer les résultats et les politiques.

Dans le présent essai, nous proposons une approche simplifiée pour expliquer l'incidence du protectionnisme des services : le concept des filtres de service. Cette approche est illustrée au moyen d'un modèle composé de quatre cercles concentriques qui servent à « classer et filtrer » les enjeux. Le cercle central filtre les questions jugées vitales du point de vue de la croissance et de la survie du service, alors que le cercle extérieur filtre les enjeux de moindre importance pour le service, alors que les deux cercles intermédiaires correspondent aux questions d'intérêt qui revêtent une certaine importance pour un service (voir la figure 1). On trouve donc dans le cercle central les enjeux fondamentaux de chaque service, qui peuvent par exemple comprendre l'affectation des missions, les modifications apportées au concept de « force équilibrée » (qui sera présenté dans la prochaine partie), les décisions touchant les capacités, la structure des forces, l'acquisition et le remplacement des systèmes d'armes. Ces questions monopolisent donc l'attention aux échelons les plus élevés des services, amenant le plus souvent les chefs d'état-major des services à s'en occuper et à s'en préoccuper personnellement. Le filtre intermédiaire qui entoure le filtre central englobe des questions comme les décisions du gouvernement qui engagent la participation d'éléments des FC à des opérations internationales, des modifications à la structure de l'appui au combat ou la sélection des commandants de force opérationnelle en vue d'opérations expéditionnaires d'envergure. Les questions relevant de choses comme la création d'un nouvel organisme au sein des FC ou la prise de nouvelles dispositions logistiques et infrastructurelles au niveau des bases et des garnisons, même si elles font parfois l'objet de discussions enflammées, revêtent une certaine importance pour les services, mais il est rare qu'un chef d'état-major de service en vienne à

« dégainer son épée » à leur sujet. Les questions de ce genre se retrouvent dans le filtre intermédiaire le plus extérieur. Enfin, il existe de nombreuses questions qui, du point de vue des services, occupent une place relativement mineure, et qui sont habituellement traitées par les officiers d'état-major subalternes. Il est important de souligner que les divers enjeux et questions se déplacent d'un filtre à un autre au fil du temps, et ce, pour différentes raisons<sup>130</sup>.

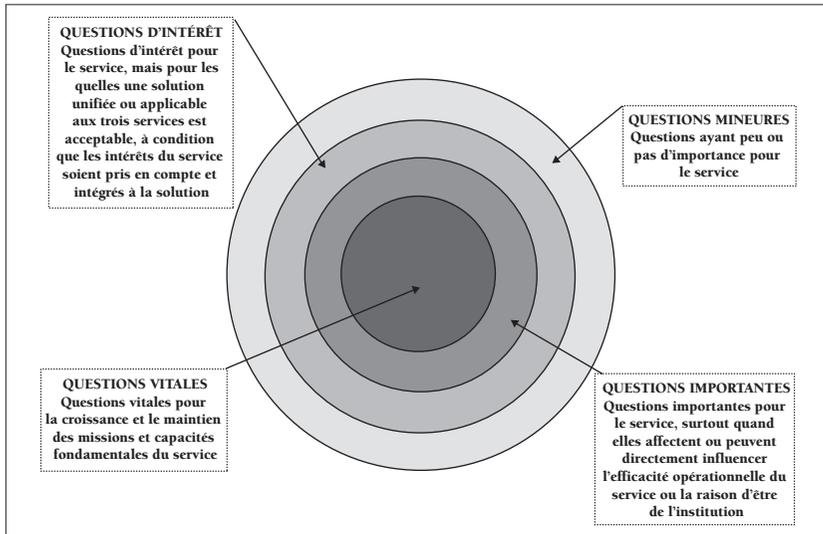


FIGURE 1 – LES PUISSANTS FILTRES DES SERVICES

Les services ne se sont bien sûr pas dotés d'un mécanisme officiel de classement et de priorisation des enjeux, des concepts et des idées selon les catégories décrites ci-dessus, mais il est clair qu'au QGDN les différentes questions font l'objet d'une hiérarchisation *de facto* qui, en bout de piste, détermine une grande part de l'énergie et des efforts investis dans un dossier (dont la décision de l'état-major quant à l'opportunité d'une supervision directe du chef d'état-major), les grades des intervenants aux réunions, le niveau auquel prendront place les négociations, le marchandage et les compromis ainsi que les stratégies que les services sont prêts à utiliser et à soutenir pour faire avancer—ou bloquer—un dossier. Le « classement » des enjeux est souvent très fidèle à la personnalité de chaque service, selon la description qui en a déjà été faite.

Bland souligne à juste titre que c'est l'organisation de la défense qui définit le pouvoir et l'influence au sein des forces armées. La structure de la Défense, dont l'appareil décisionnel impose une forte intégration horizontale et repose sur le principe de la décision consensusuelle, laisse aisément le champ libre aux services, qui peuvent s'employer à concrétiser leurs intentions. Cela a

souvent pour conséquence de produire une politique de défense qui n'est de fait que la somme d'une série de décisions distinctes et éparses sur les fonctions et la répartition des ressources entre des demandes concurrentes, ce qui définit les capacités militaires et le déploiement des forces armées<sup>131</sup>, plutôt que le produit d'une stratégie descendante délibérée. Par conséquent, année après année, les trois services traditionnels ont pu continuer de défendre et de consolider leur institution, aux dépens de l'unification, la plupart des interactions importantes et des décisions connexes étant souvent évaluées par les services et leurs partisans sous l'angle de la survie, de la croissance, voire de la prépondérance, du service concerné. Un milieu très bureaucratique est particulièrement propice aux stratégies des services. C'est pourquoi, à la lumière du précédent exposé, il devrait être clair que toute initiative des hauts dirigeants du MDN ayant pour but de favoriser l'intégration, l'unification et même la cohésion doit être prise en tenant compte des intérêts et stratégies de chaque service, à tel point que les structures et procédures militaires doivent être conçues de façon à minimiser l'influence de la politique bureaucratique. Surtout, les responsables doivent être au fait des enjeux présents dans les filtres intérieurs des services, afin de s'assurer que les stratégies et décisions concernant ces enjeux sont confiées, dans toute la mesure du possible, aux intervenants actifs aux échelons supérieurs du Ministère, où l'influence des services est moins déterminante<sup>132</sup>.

La présente partie de l'essai nous a permis d'exposer les nombreuses raisons qui expliquent la forte tendance des services traditionnels à défendre et à renforcer leurs institutions respectives et, ce faisant, à s'opposer à bon nombre des idées sous-jacentes à l'unification. La prochaine partie de notre étude nous amènera à évaluer la situation et l'évolution de l'unification dans les FC, afin de pouvoir discerner dans quelle sphère de la Défense nationale et des FC la notion de service fort garde le haut du pavé.

#### **PARTIE IV – LES FC EN 2004 : LES CONCEPTS DOMINANTS À LA CROISÉE DES CHEMINS**

Comme nous l'avons déjà souligné, le penchant à l'esprit de clocher dans les services, comme le degré d'efficacité de cet unilatéralisme, varie selon le type d'enjeux sur la table de la Défense. Dans la présente partie du chapitre, nous évaluerons la position du « pendule entre l'unification et le service fort » en 2004, en espérant que cela nous aidera à savoir dans quelle direction iront les FC au cours des années à venir. Dans les diverses sections, nous nous pencherons sur des thèmes précis de la politique de défense et de la gestion de la défense, qui font écho aux idées et concepts inhérents au projet d'unification

de, nous évaluerons la place qu'ils occupent, et nous cernerons l'importance de la notion de service fort à l'égard de chaque thème.

## UNE POLITIQUE DE DÉFENSE EN DÉROUTE : LES TECHNIQUES DE SURVIE DES SERVICES

Dans une analyse de la période précédant l'arrivée de Hellyer, Bland observait qu'« en l'absence d'une stratégie nationale qui aurait encadré les dépenses budgétaires militaires, les chefs d'état-major des services se contentaient de faire valoir les mérites de leur service et de s'accaparer du mieux qu'ils le pouvaient les fonds consacrés à la défense ». Ce vide stratégique a eu pour effet de favoriser la rivalité institutionnelle, ce qui s'est en retour traduit par une affectation adéquate des ressources pour répondre « aux besoins d'un plan de défense unifié, établi selon une évaluation nationale de la situation stratégique du Canada »<sup>133</sup>. À dire vrai, le Canada n'a pour ainsi dire à peu près jamais eu de politique nationale, la politique de défense et l'efficacité de la politique et des résultats étant souvent des « questions que les gouvernements canadiens préféreraient mettre en veilleuse », à tel point que « la politique de défense se résume plus ou moins à la définition qu'en donne le premier ministre à un moment ou à un autre »<sup>134</sup>.

Au milieu des années 1990, le Général Thériault a offert ses réflexions dans une série d'articles au sujet de la formation de la politique de défense, dont une vision perspicace et très critique de l'unification. Il a ainsi écrit ce qui suit :

L'absence de direction politique est le problème le plus grave [...] Elle a pour effet d'affaiblir encore davantage des directives déjà déficientes, tout en étant aussi la cause de ces lacunes. À défaut d'un cadre stratégique éclairé et cohérent [...] on risque fort de voir l'orientation et la gestion de la défense être assujetties encore plus étroitement aux forces internes, ce qui comprend les perceptions ou les besoins de nature institutionnelle [...] Ce phénomène est caractéristique du comportement des grandes institutions, surtout celles qui sont aussi profondément imprégnées du sentiment de leur mission<sup>135</sup>.

Comme l'a judicieusement fait remarquer le Général Thériault, l'absence d'orientation politique dans les années 1970 et 1980 a créé des conditions tout à fait propices à l'épanouissement de la notion de service fort. Selon lui, ce problème a été aggravé par l'unification des trois services, les émotions intenses et les malentendus qui en ont découlé et la façon dont la politique a été mise en œuvre. Cette situation combinée aux compressions budgétaires de l'époque a

« provoqué de vigoureux réflexes institutionnels, dont les effets se font encore sentir ». En poursuivant sa démonstration des répercussions négatives d'une politique de défense confuse qui nuit à l'exécution et à l'administration de la défense, il indique que « l'unification, expérience assurément traumatisante pour les forces armées, a engendré bien des chambardements et du stress au sein de l'organisation »<sup>136</sup>. Par conséquent, sans cadre stratégique cohérent ni stratégie globale, on a laissé les idéaux de l'unification flotter à la dérive au fil des ans, alors que la notion de service fort continuait d'alimenter au sein même de l'institution « les préjugés contre la planification dans une perspective nationale »<sup>137</sup>.

Et ce qui n'a fait qu'empirer les choses par la suite, comme le souligne Bland en 1995, c'est le fait que la politique de défense du Canada ne découlait habituellement pas d'une conception stratégique mais de la simple dynamique du budget fédéral annuel<sup>138</sup>, la politique de défense étant établie en fonction des dépenses militaires autorisées et non en fonction des besoins<sup>139</sup>. De ce fait, bien que les membres du Cabinet définissent souvent les grandes lignes de la politique, ce sont presque toujours les militaires qui décident des détails de sa mise en œuvre. Même s'il va de soi aux yeux de la plupart des observateurs que les officiers supérieurs et les hauts fonctionnaires devraient toujours s'assurer que la politique de défense est mise en œuvre en fonction des véritables intérêts de l'État et non des intérêts institutionnels<sup>140</sup>, il n'en demeure pas moins, comme le fait remarquer Bland, que les « ministres de la Défense se satisfont souvent de laisser aux membres de l'organisation de la défense le soin de régler les questions de défense, et cette [approche] attise les affrontements au sein de l'organisation »<sup>141</sup>. Il ajoute de plus qu'il est du devoir des politiciens « de clairement exposer l'interprétation que fait le gouvernement de ses engagements militaires et de s'assurer que les officiers comprennent et observent cette interprétation »<sup>142</sup>. En l'absence d'un réel contrôle politique, la mise en œuvre de la politique de défense canadienne n'est que l'aboutissement de la politique bureaucratique. Laissés à eux-mêmes, les officiers interprètent les engagements à leur guise. L'élaboration des engagements militaires dans le cadre d'opérations internationales nous offre un échantillon de cette réalité du MDN et de la dynamique qu'une politique de défense défailante tend à produire.

Le sous-chef d'état-major de la Défense (SCEMD) et les CEMA exercent une grande influence du point de vue des options militaires qui sont proposées au CEMD et au gouvernement au moment d'envisager des engagements militaires alliés à long terme ou une participation militaire à une mission de contingence internationale<sup>143</sup>. Ces engagements ont souvent des conséquences qui pèsent

lourd sur les futures capacités militaires<sup>144</sup>. Les chefs d'état-major laissent rarement passer l'occasion de lancer des éléments de leur service dans une opération, surtout quand la mission jouit d'une grande visibilité, qu'elle semble promise au succès, que les risques sont acceptables et que la capacité militaire existe et peut être maintenue en puissance<sup>145</sup>. Les forces armées canadiennes ont certainement un important rôle à jouer à l'appui de la politique étrangère du Canada, mais ce rôle « dépend de l'aptitude de ces forces à atteindre l'objectif de la mission, et ce, sans courir de risques inacceptables<sup>146</sup> ». Des négociations en coulisse se déroulent aux échelons les plus élevés dans le but de s'assurer que les éventuels apports des forces armées qui sont suggérés au Ministre et au gouvernement prévoient la participation de chaque service (il va sans dire que cela dépend de la mission dans son ensemble et des particularités du théâtre d'opérations)<sup>147</sup>. Les expériences et apports récents dans le cadre de l'opération *Apollo* et la participation canadienne à la campagne contre le terrorisme dirigée par les Américains en sont des exemples concrets.

La possibilité pour un service d'engager certains de ses éléments militaires de premier plan dans une opération pourrait éventuellement faire une grande différence dans les années à venir en ce qui concerne l'acquisition de nouvelles capacités, le financement d'un programme de réfection ou de mise à niveau, voire le maintien d'une capacité fondamentale. Les opérations internationales de moyenne ou grande intensité, bien qu'elles soient exigeantes et parfois très onéreuses, sont indispensables aux FC à des fins de validation du matériel, de la doctrine, des concepts d'opération, de l'interopérabilité et des procédures.

Bland affirme que « les commandants de service s'efforcent de susciter et d'étendre les engagements de leur service, parce que les engagements se transforment en ressources, et l'accumulation de ressources est une preuve de réussite »<sup>148</sup>. Les missions réalisées sous l'égide de la Brigade multinationale d'intervention rapide des forces en attente des Nations Unies (BIRFA), de la Force navale permanente de l'Atlantique (STANAVFORLANT) de l'OTAN, de la Force de réaction immédiate (Terre), de la Force de réaction rapide (Air) ou du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD), pour ne citer que celles-là, sont des engagements typiques, essentiels au maintien des capacités fondamentales des services<sup>149</sup>, et on en fait fréquemment mention dans les documents internes de la Défense pour illustrer de façon plausible les motifs justifiant le maintien ou le perfectionnement d'une capacité ou d'une autre. Au cours des ans, officiers et fonctionnaires ont proposé des programmes et des procédures favorisant une prétendue formulation rationnelle des politiques. Ces systèmes distincts jouent un double

rôle : faire avancer les engagements réels ou présumés et assurer la vitalité et la longévité des services individuels. Même si les chefs d'état-major des services savent désormais qu'il vaut mieux ne pas élaborer des plans qui engloutiront la totalité du budget d'immobilisations de la Défense<sup>150</sup>, le processus budgétaire a été pour la plus grande part ascendant et, jusqu'à récemment, souvent motivé par la survie et la croissance des services.

Pour être justes, les responsables militaires de haut niveau ont certainement un rôle capital à jouer pour ce qui est de conseiller et d'influencer les décideurs au moment de choisir les capacités militaires les plus aptes à concrétiser la politique de défense au profit du gouvernement en place. Le fait que les responsables du QGDN fonctionnent depuis tant d'années sans véritable politique solide a habitué de nombreux officiers supérieurs à évoluer aisément, voire confortablement, dans ce contexte. Compte tenu du manque de direction et de la situation internationale incertaine, les analyses, prévisions et plans de défense tiennent plus compte des considérations stratégiques que ce que critiques et analystes sont prêts à reconnaître très souvent. Il est certain que la nature des fonctions militaires à l'ère post-guerre froide et après les attentats du 11 septembre 2001, sans oublier les problèmes de financement récurrents (surtout le financement des immobilisations), a compliqué encore davantage la sélection des capacités militaires. On voit néanmoins surgir à l'horizon d'indéniables signes des changements qui sont sur le point de toucher le processus d'élaboration de la politique de défense, afin qu'elle épouse une approche stratégique d'envergure plus nationale, ce qui devrait produire une politique de défense unifiée plus cohérente et atténuer l'influence des services.

En novembre 2003, le gouvernement de Paul Martin manifestait clairement son intention de prendre en mains le programme et le processus d'élaboration des politiques étrangère et de défense<sup>151</sup>, en faisant paraître un nouveau programme gouvernemental prévoyant la mise sur pied de plusieurs nouveaux comités du Cabinet, la création d'un nouveau poste de conseiller national pour la sécurité auprès du Premier ministre au niveau du Bureau du Conseil privé ainsi que la réalisation d'un examen approfondi de la place qu'occupe le Canada dans le monde. Cet examen devait permettre d'élaborer un « cadre de politique nationale intégré et cohérent en matière de diplomatie, de défense, de développement et de commerce [...] »<sup>152</sup>. Dans la foulée de cet engagement envers une orientation stratégique plus résolument nationale dans toutes les sphères du gouvernement, le gouvernement fédéral publiait récemment un document fouillé sur la question intitulé *La politique canadienne de sécurité nationale*, dans lequel on présente une stratégie et un plan d'action intégrés

pour contrer les menaces actuelles et à venir à l'endroit du Canada<sup>153</sup>. Il est particulièrement utile de savoir que la politique stipule que « l'examen [à venir] de la politique internationale donnera lieu à d'importantes recommandations au sujet du programme du gouvernement sur la scène diplomatique et en matière de défense et de développement, *ainsi que de la structure des Forces canadiennes* »<sup>154</sup>.

Si ces exposés de principe ne sont pas une manifestation suffisante de la nouvelle orientation que le gouvernement souhaite imprimer à la formulation de la politique de défense canadienne et à la définition des futures capacités militaires des FC, le premier ministre Martin a clairement exprimé à quel point cette question de fond l'intéresse personnellement dans le discours qu'il a prononcé à la BFC Gagetown en avril 2004, mais ce qui est plus important encore, il a reconnu la nécessité d'adopter une approche plus stratégique et mieux intégrée pour élaborer les politiques canadiennes en matière de défense, de diplomatie et de développement. Il vaut la peine de se remémorer les mots du Premier ministre pour souligner l'importance du changement attendu : « [...] le Canada est arrivé à un point tournant de son histoire. La mise en place d'un nouveau plan stratégique pour les Forces canadiennes constitue un important moyen de faire en sorte que le Canada joue dans le monde un rôle déterminant qui suscite chez nous un sentiment de fierté<sup>155</sup>. » L'examen de la politique internationale devrait aussi permettre d'éviter que la nouvelle politique de défense soit formulée en vase clos, en étant avant tout axée sur les intérêts des services, mais qu'elle s'inscrive dans une nouvelle politique internationale, en tenant compte de toutes ses facettes, dont la diplomatie, le développement et le commerce, et même des éléments de la politique de sécurité nationale applicables au MDN. Le contexte laisse supposer que la prochaine politique de défense canadienne et, par voie de conséquence, les futures capacités militaires du Canada seront définies en fonction des véritables intérêts de l'État et non des intérêts institutionnels. L'actuel gouvernement libéral donne certainement l'impression qu'il est prêt à soutenir le travail intellectuel requis pour concevoir une nouvelle stratégie et une nouvelle structure pour la Défense canadienne<sup>156</sup>.

## LA STRATÉGIE DESCENDANTE ET L'EFFONDREMENT DE L'ARGUMENT DE LA FORCE ÉQUILIBRÉE : LES CLÉS DE LA TRANSFORMATION DES FC

Le gouvernement a dû faire des choix difficiles. La plupart des secteurs de la défense [...] subiront des réductions, dans certains cas plus profondes que dans d'autres. Ainsi, la proportion relative

des effectifs maritimes, terrestres et aériens qui a prévalu pendant de nombreuses années sera modifiée, avant tout pour que des ressources puissent être transférées là où le besoin s'en fait le plus sentir, à savoir principalement aux éléments terrestres de combat et d'appui [...] <sup>157</sup>.

*Le Livre blanc sur la défense de 1994*

On ne peut nier que l'absence d'une politique de défense unifiée cohérente et l'incapacité des politiciens à imposer une stratégie descendante ont alimenté l'unilatéralisme des services, mais il est incontestable que c'est la solidité et la persistance de l'argument de la « force équilibrée » qui ont permis aux services individuels de durer, voire de prospérer à l'occasion. On a toujours mis l'accent par le passé sur l'acquisition, la modernisation et le remplacement des équipements, ce qui signifie qu'on a souvent défini les besoins au niveau des services, favorisant du même coup une approche ascendante de la mise en œuvre de la politique de défense, ce qui en retour a contribué à perpétuer le concept de FC équilibrées.

Bland décrit avec clarté le principe de la « force équilibrée » au sein des FC dans son livre *Chiefs of Defence*, mais on en présentera ici les grandes lignes pour les lecteurs qui connaîtraient peu ou pas ce concept dans le contexte canadien. Le raisonnement au fondement du concept de la « force équilibrée » veut que le maintien de certaines capacités de combat au sein de chaque service est une bonne chose pour le Canada. Ce principe a eu une incidence concrète sur la façon dont le MDN répartit les fonds et les ressources entre les activités <sup>158</sup>. On constate qu'il règne dans les FC un solide consensus interne, qui s'est bâti au fil des ans, et qui a permis d'étayer l'approche ascendante en matière de planification de la défense, selon laquelle priment le concept d'équilibre et la place des services. Ce principe de longue date pourrait désormais être repoussé à l'arrière-plan, comme nous le verrons dans la présente section de l'essai.

Le principe de la « force équilibrée » avait été remis en question au début des années 1990, lorsque le Vice-amiral Charles Thomas, alors Vice-chef d'état-major de la Défense (VCEMD), a remis sa démission au CEMD, le Général John de Chastelain, pour marquer sa désapprobation à l'égard des priorités ministérielles et de « l'absence de stratégie en matière de politique de défense canadienne » <sup>159</sup>. Dans la lettre qu'il a diffusée sur la place publique, il déclarait ne pouvoir accepter « un projet de politique qui réduira la capacité et enrayera le développement des forces maritimes », et poursuivant son raisonnement,

afin de défendre l'emploi des forces maritimes dans d'éventuels contextes de combat, il ajoute qu'il « ne croit pas que les unités de combat des forces terrestres au niveau du groupe-brigade seront déployées de cette manière [car] personne n'est prêt à voir un grand nombre de Canadiens mourir à la télévision »<sup>160</sup>.

Le Gén de Chastelain a fait connaître sa réponse au Vam Thomas, sur la place publique lui aussi, en lui reprochant sur le même thème ses déclarations « tordues [...] et insultantes » à propos des possibles engagements de l'Armée de terre à l'étranger. Il est toutefois plus symptomatique que le Gén de Chastelain ait lancé sa « contre-attaque non pas en proposant une stratégie plus précise, mais plutôt en adoptant un point de vue essentiellement axé sur les services », affirmant que si on décidait de se ranger derrière le Vam Thomas, on obtiendrait un « éventail de choix déséquilibré en matière de défense »<sup>161</sup>. Les remarques du CEMD, qui remontent à 1991, sont très révélatrices, et il vaut la peine de les citer dans le cadre de la présente étude :

Il serait exagéré de recommander que nous laissions ces capacités [Force aérienne et Armée de terre] s'atrophier pour favoriser l'expansion des Forces maritimes. Dans les limites que le financement nous impose, nous devons offrir au gouvernement le plus large éventail possible d'options militaires, afin de pouvoir faire face aux problèmes en constante mutation qui menacent la sécurité au pays et à l'étranger [...] peu importe les compressions que nous pourrions connaître pendant le processus de restructuration, je veux m'assurer que nous conserverons des *capacités de combat professionnelles dans les trois armées*<sup>162</sup>.

Le Gén de Chastelain ajoute qu'à titre de « chef de l'état-major de la Défense, je dois tenir compte des intérêts de tous les secteurs des Forces canadiennes, et les défendre au niveau du gouvernement »<sup>163</sup>. Au cœur de ce débat, on comprend en lisant la lettre du CEMD qu'une politique de défense axée sur les services est préférable à une politique de défense nationale. Ce principe est demeuré intact, même lorsque les forces armées ont subi des ponctions radicales au milieu des années 1990, mais que les officiers supérieurs, malgré des budgets en chute libre, ont continué d'insister sur le maintien de forces armées équilibrées pour préserver les reliquats des trois services, alors que les priorités du Canada en matière de défense nationale auraient dû se traduire par des choix fondés sur d'autres intérêts<sup>164</sup>.

Outre l'esprit de clocher qui anime les services, il y a plusieurs autres facteurs qui expliquent la pérennité du concept de « force équilibrée » parmi les hauts dirigeants des forces armées et le fait qu'elle demeure l'approche privilégiée au chapitre de la planification de la structure des forces. D'abord, Bland pose que « le désir d'une force polyvalente équilibrée émane du sentiment d'insécurité qui habite la plupart des officiers face à un avenir incertain. C'est une réaction compréhensible et raisonnable compte tenu de la responsabilité qui leur incombe de veiller à défense du Canada, dès maintenant et dans l'avenir<sup>165</sup>. » Peu importe le processus de réduction qui pourra être enclenché, il y aura toujours des opposants pour tenter de le freiner par crainte de répéter les erreurs des années 1930 et 1970, qui ont été des périodes de déclin des capacités militaires du Canada. De telles appréhensions donneront nécessairement presque toujours lieu à une approche prudente de la définition des capacités et auront par conséquent tendance à favoriser le maintien des capacités.

Les hauts dirigeants militaires et le CEMD font des choix qui leur semblent rationnels et peu risqués pour l'avenir, compte tenu surtout de l'incohérence persistante du gouvernement. Le principal obstacle que l'on rencontre quand on veut procéder à une évaluation des risques internes de ce genre dans le cadre de n'importe quel examen, c'est qu'il n'y a aucun ensemble de paramètres satisfaisant qui permettrait de correctement mesurer les risques à court et à long terme, tant pour le gouvernement que pour les FC. On doit alors s'en remettre à son jugement subjectif et aux précédents historiques, qui ne constituent pas toujours les meilleurs outils pour prédire l'avenir. En l'absence d'une politique de défense bien articulée ou d'une méthode rigoureuse de développement des forces, qui ne se limite pas à affirmer qu'il faut maintenir une force équilibrée, une évaluation des risques qui repose uniquement sur son jugement est néanmoins susceptible d'être interprétée et remise en question.

Ensuite, les chefs d'état-major des services se considèrent de toute évidence comme les gardiens des capacités de leur service. Comme le fait remarquer Bland, « il est rare que les officiers qui renoncent volontairement à des ressources de commandement pour mieux répondre aux besoins d'autres commandements aient droit à des félicitations », et il ne fait pas l'ombre d'un doute que les officiers supérieurs d'un service, ceux à la retraite comme ceux encore actifs, n'oublient jamais qui était le chef d'état-major lorsqu'une capacité a été éliminée. Chaque chef d'état-major est parfaitement conscient qu'il est rare de pouvoir acquérir une nouvelle capacité pendant les deux à quatre années du mandat qu'il remplit. Il suffit cependant de signer un document dans une officine gouvernementale pour supprimer une capacité,

comme ce fut le cas du Régiment aéroporté du Canada<sup>166</sup>. Le Général Foulkes a bien décrit la situation délicate dans laquelle sont coincés les chefs d'état-major quand il s'est adressé au Comité spécial de la Défense en 1963 : « Il n'y a pas un chef d'état-major de service qui veut laisser le souvenir de celui qui a démantelé son propre service. C'est pourquoi il y a autant de réticence à accepter un système qui au fond [...] entraînera une décroissance importante dans un service donné<sup>167</sup>. »

Enfin, les chefs d'état-major des services sont profondément convaincus à titre professionnel que leur service est le plus apte à contribuer à la défense nationale du Canada, surtout quand ils manœuvrent pour assurer leur participation à des opérations internationales. Andrew C. Richter, un théoricien canadien, a écrit un article récemment pour le *US Naval War College Review*, qu'il est intéressant de citer à ce sujet. Il soutient que « la marine est le service le plus en mesure d'établir le bien-fondé de son statut prioritaire [en termes de fonds consacrés à la défense], en raison de la modernité de sa flotte, de l'appui politique généralisé dont elle jouit et de la grande diversité de missions qu'elle peut entreprendre ». Richter poursuit en affirmant que puisque le gouvernement ne pourra pas financer adéquatement les trois services, les FC n'ont pas d'autre choix que d'établir des priorités entre les services, afin de « s'assurer qu'il y en aura au moins un capable de maintenir un large éventail de capacités interopérables »<sup>168</sup>. Selon Richter, ce service, ce devrait être la Marine canadienne. Il vaut la peine de relever trois points à propos de cet article. En premier lieu, Richter ne parle de toute évidence pas de prioriser les capacités mais les services. Deuxièmement, son point de vue, qu'il énonce dans l'optique de la marine, serait probablement similaire dans la bouche de partisans des deux autres services qui s'exprimeraient sur la place publique, bien qu'il serait justifié avec des arguments formulés dans une autre perspective. En troisième lieu, les opinions comme celles de Richter proviennent habituellement de l'extérieur de la collectivité militaire, car il existe un genre de « code d'honneur » qui dissuade les chefs d'état-major des services, quand ils sont encore en poste et en service actif, de faire des déclarations publiques cinglantes sur la structure des forces et de chercher à faire des gains au détriment des autres services.

Le problème auquel ont dû constamment faire face les principaux planificateurs est l'absence de définition descendante des capacités souhaitées, définition qui aurait sans doute remis en question le maintien de certaines capacités opérationnelles de mener la guerre. C'est pourquoi l'argument de la « force équilibrée » a continué de s'imposer. Les membres du Comité consultatif du

Ministre sur l'efficacité administrative ont produit une étude en août 2003 pour aider le ministre de la DN à trouver des moyens d'économiser 200 millions de dollars à des fins de réaffectation interne au MDN et dans les FC<sup>169</sup>. Le comité s'est montré passablement critique de la philosophie de gestion du MDN, ce qui comprenait de nombreux aspects de la planification stratégique. Dans leur rapport, les membres du comité reconnaissaient les faiblesses de la planification actuelle du développement de la force, en affirmant que « les besoins en équipement et autres sont établis selon un processus "ascendant" plutôt que "descendant", et ils ne découlent pas d'un plan d'ensemble cohérent [...] »<sup>170</sup>. Ils recommandaient d'adopter une approche plutôt descendante, fondée sur une vision élargie des FC.

Bien que la politique de défense du Canada ait toujours été élaborée selon ce dont on disposait et non selon ce dont on avait besoin, certains indices montrent clairement que cette approche est en train de changer, à commencer aux échelons les plus élevés du Ministère. Les changements en ce sens comprennent les efforts que l'on a consacrés au cours des dernières années à l'établissement d'une stratégie de défense descendante et d'un véritable processus de planification axé sur les capacités. Pendant la même période, on a de plus constaté que les derniers ministres de la DN ont pris part plus activement à la définition des capacités futures des forces et à la priorisation des acquisitions d'immobilisations, et surtout, qu'on a commencé à parler de la possibilité de FC asymétriques.

Au MDN, c'est avec la publication du document *Façonner l'avenir de la défense canadienne : une stratégie pour l'an 2020 (communément appelé Stratégie 2020)*, la première stratégie interne officielle du MDN depuis des années, qu'est apparue une approche plus descendante de la planification du développement de la force et de la stratégie. Ce document présentait « un cadre stratégique pour la planification et la prise de décision, dans le but de guider l'institution vers le prochain siècle »<sup>171</sup>. On est actuellement en train de mettre au point la prochaine version de la stratégie de défense, qui devrait être publiée avant la fin de la présente année. En termes de planification des capacités<sup>172</sup>, on a créé il y a quelques années le Comité des capacités interarmées requises (CCIR), sous la présidence du VCEMD, dont le mandat est d'examiner tous les grands projets de l'État au MDN ainsi que les approvisionnements tripartites, afin de s'assurer que les choses fonctionnent dans une optique commune (communauté) à l'échelle des FC. On a mis sur pied des équipes d'évaluation des capacités interarmées (EECI), tenus de régulièrement rendre compte au CCIR, afin de régler les questions touchant les capacités globales

des FC, pour lesquelles une grande intégration horizontale est requise, afin que l'établissement des capacités ultérieures soit plus résolument axé sur la dimension opérationnelle<sup>173</sup>.

On a également passé les processus en revue. Dans le nouveau manuel *Planification stratégique des capacités des FC*, on présente le processus à employer pour affecter les ressources conformément à la stratégie de défense<sup>174</sup>, alors que le document *Perspectives sur les capacités 2002-2012*, dans lequel est défini le contexte des activités de planification de la Défense permettant de mieux harmoniser la planification stratégique et le développement des forces pour l'avenir, est paru en 2002<sup>175</sup>. On a de plus établi les « scénarios de planification des forces » et une *Liste canadienne des tâches interarmées*<sup>176</sup> afin d'aider les planificateurs, et on est en train de mettre au point un nouveau « concept d'opération stratégique » pour les FC, afin qu'il devienne le cadre doctrinal des futures opérations des FC<sup>177</sup>. Peut-être plus révélateur encore, de nombreux officiers supérieurs sont désormais convaincus qu'une planification cohérente des FC doit obligatoirement partir du sommet.

On est en train d'étudier et d'apporter de petites mais néanmoins importantes modifications, afin de minimiser l'influence de la politique bureaucratique et d'adopter une approche plus globale de la mise en œuvre de la défense. Récemment, le CEMD annonçait la création à son bureau d'un nouveau poste devant être occupé par un lieutenant-général, dont le rôle est de le conseiller en vue du prochain examen de la politique de défense; une mesure qui fait ressortir la nécessité pour le CEMD d'obtenir un avis militaire impartial pour définir l'apport des FC à une nouvelle politique de défense. En outre, le rapport du Comité consultatif du Ministre sur l'efficacité administrative dénonçait de nombreux aspects de la philosophie de gestion du MDN, et il contenait plusieurs recommandations destinées à améliorer l'efficacité des gestionnaires, notamment au QGDN. Parmi ces recommandations, mentionnons l'élaboration d'une philosophie de développement plus centralisée, ce qui engagerait la création d'un comité de la haute direction (qui aurait préséance sur le Comité de gestion de la Défense), et où convergeraient les questions liées à la politique de défense, à la planification stratégique et au processus décisionnel ministériel<sup>178</sup>. Même si cette recommandation du comité n'a été ni officiellement approuvée ni bien sûr mise en œuvre encore, le simple fait d'envisager la création d'un comité de la haute direction de la Défense dont seraient officiellement exclus les chefs d'état-major des services montre bien que « le vent est en train de tourner ».

Outre les modifications structurales du QGDN effectuées dans le but de mettre en place un processus plus cohérent de planification de la défense et de la structure des forces au sein des FC, les hauts dirigeants ont consacré passablement de temps au cours des dix-huit derniers mois à élaborer un plan stratégique d'investissement dans les capacités (PSIC) unifié et intégré. Le PSIC, officiellement diffusé au début du mois de mai 2004, représente une « feuille de route exhaustive visant à garantir que les Forces canadiennes disposent des capacités dont elles ont besoin à l'avenir »<sup>179</sup>. Le ministre de la DN en poste à ce moment-là, John McCallum, et après le mois de décembre 2003, celui qui lui a succédé, David Pratt, ont participé de très près à la préparation du PSIC. Bien que le processus du PSIC était de fait surtout axé sur le remplacement des biens d'équipement, la modernisation et l'acquisition (plutôt que la planification de bout en bout des capacités des FC), la participation personnelle du ministre McCallum, qui y a consacré plusieurs demi-journées, montre bien que le gouvernement tient à être présent au fil du processus de définition des capacités futures des FC.

Le Lieutenant-général Rick Hillier, qui occupait alors le poste de Chef d'état-major de l'Armée de terre (CEMAT), a fait connaître ses préoccupations au sujet du PSIC, déclarant dans une lettre ouverte en juin 2003 que « sans un arrimage clair aux objectifs de la transformation », le PSIC était en train de susciter un « mécontentement généralisé » à l'endroit du produit final<sup>180</sup>. Cette lettre du Lgén Hillier était manifestement une réaction allergique à l'approche « apparemment boîteuse » du développement d'une capacité unifiée, telle qu'elle était présentée dans le plan. En dépit des critiques qu'il a soulevées et de ses imperfections, on peut certainement considérer que le PSIC posait un jalon majeur pour la Défense. De fait, « il vise à faire de la planification des capacités et de l'investissement à long terme une activité plus stratégique, plus descendante et plus globale »<sup>181</sup>, ce qui n'existait auparavant pas au sein de l'institution.

On peut toutefois lire dans la lettre du CEMAT d'autres remarques tout aussi importantes, comme lorsqu'il laisse entendre que le temps est peut-être venu pour les FC d'abolir le principe de la « force équilibrée », ce qui pourrait amener le Canada dans l'avenir à compter sur des forces militaires « asymétriques ». Le Lgén Hillier réclamait une réévaluation du rôle des FC sur la scène internationale, en disant que « la réalité du nouveau contexte de la sécurité donne à penser qu'il est peu probable que les FC seront appelées à se battre dans les airs ou sur les mers ». Dans sa lettre, il propose essentiellement de supprimer certaines capacités maritimes et aériennes, afin de dégager des

fonds qui seraient redirigés vers la transformation de l'Armée de terre<sup>182</sup>. Il n'est pas question dans le cadre du présent essai d'évaluer la justesse de l'évaluation stratégique du CEMAT (les futurs examens de la politique étrangère et de la politique de défense en confirmeront peut-être le bien-fondé), ce qui importe ici et qui sous-tend l'argument présenté dans la présente section du chapitre, c'est que la validité du concept d'une « force équilibrée » au sein des FC est contestée aux échelons les plus élevés du Ministère, et non plus seulement dans les cercles intellectuels, comme c'est souvent le cas. Même si certaines personnes ont jugé que le Lgén Hillier avait commis un impair en osant prendre la parole dans l'arène de la politique de défense et en remettant en question le sacro-saint principe de la « force équilibrée », on ne peut que le saluer pour avoir eu le courage de défendre ses convictions et de lancer un débat fondamental<sup>183</sup>.

En bout de piste, les fonctionnaires sont obligés de se fier aux conseils éclairés des militaires de profession qui dirigent les forces armées du pays et, le cas échéant, à l'avis impartial d'autres hauts dirigeants de la Défense, comme le Sous-ministre (SM). « Le métier des armes repose sur un solide instinct institutionnel et un savoir unique, qui en font un rouage indispensable du processus d'élaboration de la politique de défense<sup>184</sup> »; c'est pourquoi il est important que généraux et amiraux donnent des conseils qui ne soient pas énoncés, en apparence et de fait, dans l'optique des services. Pour ce faire, il faudra réévaluer avec rigueur le principe invétéré du maintien d'un équilibre entre les services, en fonction des besoins à venir du Canada<sup>185</sup>. En ce sens, on commence à voir apparaître le concept d'une « force asymétrique » dans certains énoncés de la Défense, même si à cette étape de la discussion, le contexte dans lequel il est employé et les conséquences éventuelles de sa mise en application créent certaines ambiguïtés et appréhensions. Le CEMD est éloquent à cet égard dans son rapport annuel le plus récent devant le Parlement :

[Cette transformation] impliquera des choix difficiles. Nous devons réaffecter des ressources de priorités secondaires à des priorités essentielles. Nos décisions seront forcément sélectives, *stratégiques et asymétriques*. Nous aurons à déterminer quelles seront les nouvelles capacités dans lesquelles nous investirons et quelles seront les anciennes capacités qui seront maintenues, réduites ou éliminées. Nous ne pouvons ni ne voulons mettre en œuvre un programme de transformation tout simplement en investissant des sommes minimales dans de nouvelles capacités sans pour autant réduire

ou éliminer celles qui ne sont plus pertinentes dans le contexte stratégique actuel ou futur<sup>186</sup>.

Dans plusieurs milieux, il y a des signes qui ne trompent pas et qui montrent que le vieil argument de la « force équilibrée » est en train de perdre du terrain auprès des dirigeants civils et militaires actuels. Il reste à voir si une force asymétrique est ce qui convient le mieux au Canada. On peut toutefois être quasi certain que les choix qui seront faits pour procéder à la transformation des FC le seront dans le cadre d'une stratégie descendante.

### **LE TRANSFERT DES RESSOURCES ET L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE PENDANT LA « DÉCENNIE DE NOIRCEUR »**

Le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes continueront notamment d'améliorer leur gestion des ressources [...]. Celle-ci a pour but de garantir une utilisation optimale des ressources à tous les paliers par délégation des pouvoirs décisionnels, « responsabilisation » du personnel, élimination de la « paperasse » et des chevauchements de fonctions et promotion de l'innovation<sup>187</sup>.

*Le Livre blanc sur la défense de 1994*

Si la confusion dans laquelle baigne depuis longtemps la politique de défense canadienne et la persistance du principe de la « force équilibrée » ont contribué au maintien de la notion de service fort au fil des ans, il est certain que ce qui a favorisé plus que tout autre facteur la désunification des FC, c'est l'attitude adoptée face aux défis posés par la fin de l'après-guerre froide. On s'attendait à ce que la nécessité de réduire le déficit fédéral et la « paix fragmentée » anticipée à la suite de la guerre froide donne lieu en quelques années à peine à des réductions draconiennes des dépenses militaires, dans l'espoir de réaliser des économies importantes en éliminant le gaspillage et la bureaucratie<sup>188</sup>. On croyait de plus que le passage des opérations courantes et statiques à des opérations de contingence et expéditionnaires viendrait compliquer passablement la Défense canadienne au cours des années 1990. Il est par conséquent important de comprendre certains de ces éléments clés pour saisir la nature de la transformation actuellement en cours dans les FC. Dans la présente section de notre essai, nous ferons un rapide survol des années 1990, une période « secouée par les contradictions, la confusion et les difficultés »<sup>189</sup>, alors même que les réformes de la gestion de la défense atteignaient un sommet.

L'orientation du *Livre blanc sur la Défense de 1994* et l'initiative subséquente de restructuration de la gestion, du commandement et du contrôle (RGCC) ont constitué une véritable aubaine pour les services, puisqu'elles les débarrassaient des chaînes des restrictions, de la bureaucratie et des tracasseries administratives et leur permettaient de gérer leurs ressources de la façon qu'ils avaient toujours souhaitée. Les coupes budgétaires ont été sanglantes. La structure des quartiers généraux a été réduite de moitié. On disposait de moins de gens et de ressources pour s'acquitter d'une foule de tâches. Il y avait toutefois aussi une bonne nouvelle : bon nombre des anciennes règles étaient aussi passées sous le couperet des compressions. De nombreux commandants supérieurs avaient décidé de dire oui à tout, afin de s'assurer que seules les idées contraires à la loi et peu utiles qui émanaient de la base pourraient être rejetées au niveau des quartiers généraux supérieurs<sup>190</sup>. On incitait fortement les militaires à sortir des sentiers battus. Pour les services, c'était trop beau pour être vrai, et malheureusement, ça l'était.

L'initiative de RGCC a été mise en place conformément à l'orientation du budget fédéral de 1995 et la mission de l'équipe responsable « consistait à élaborer les options structurales et le plan de mise en œuvre de la structure de commandement, de contrôle et de gestion des ressources du MDN et des FC, en se servant du concept de la restructuration pour en arriver à des économies logiques et innovatrices en matière de ressources, à la fois dans les fonctions du quartier général et de celles de soutien »<sup>191</sup>. Avec l'arrivée de la RGCC et des concepts de *Défense 2000*<sup>192</sup>, on renouvelait le vieux principe d'une organisation militaire assujettie au contrôle direct des commandants, qui doivent disposer des ressources nécessaires pour assumer les responsabilités qui leur ont été attribuées. Les pouvoirs avaient ainsi été réaménagés de façon à correspondre aux responsabilités des commandants, et on a assisté à une importante délégation de pouvoirs. Le plus important transfert de pouvoirs a consisté à confier aux CEMA le contrôle d'un imposant budget de fonctionnement, ce qui leur donnait soudain le contrôle absolu d'importants budgets<sup>193</sup>. Dans la plupart des cas, les commandants des commandements ont délégué une grande part de leurs pouvoirs aux commandants de base et d'escadre sous leurs ordres. On a créé une enveloppe des traitements et salaires qui permettait aux commandants d'exercer un meilleur contrôle sur la main-d'œuvre civile, afin de pouvoir mieux gérer les fluctuations liées au travail saisonnier. En outre, le QGDN, dans la foulée des recommandations de l'équipe de RGCC et de ses propres efforts de rationalisation, était plus que prêt à se départir d'à peu près n'importe quelle responsabilité, y compris les unités, qui étaient alors transférées en bloc aux CEMA. Certaines fonctions, comme de

nombreux aspects de la gestion du personnel et de l'instruction individuelle, sont revenues dans le giron de l'Armée de terre, de la Force aérienne et des Forces maritimes pour la première fois depuis les années 1960.

Les commandants et les membres du personnel ont en règle générale bénéficié d'une marge de manœuvre beaucoup plus grande pour faire leur travail, et, ce faisant, on s'attendait à ce qu'ils en retirent plus de satisfaction personnelle et professionnelle. En retour, on s'attendait également à ce qu'ils fassent preuve d'une plus grande discipline personnelle et d'un comportement irréprochable sur le plan éthique en s'acquittant de leurs tâches et en utilisant les ressources<sup>194</sup>. Il est souvent arrivé par le passé que les commandants ne puissent pas prendre les décisions opérationnelles ou contrôler les ressources que leurs responsabilités engageaient ou que le concept des opérations approuvé exigeait. L'exécution de la mission était devenue la priorité, et il a été déterminé que l'efficacité opérationnelle n'était possible qu'en permettant aux commandants d'exercer le plein contrôle de leurs ressources. Ce fut là un des principaux arguments employés pour justifier la délégation des pouvoirs et la décentralisation au milieu des années 1990. Pour confier les décisions aux subordonnés et responsabiliser et habiliter les gens, il fallait leur donner les ressources requises pour faire le travail. On profitait des leçons retenues par les commandants pendant les opérations menées au cours de cette période, comme la crise d'Oka de 1990, pour réaliser d'importants changements<sup>195</sup>.

L'incidence a également été notable au niveau opérationnel. Compte tenu de la multiplication des opérations de contingence, les CEMA cherchaient désormais avant tout à acquérir des capacités déployables, afin de pouvoir faire face aux exigences du nouveau désordre mondial, et le Canada souhaitait contribuer à améliorer la situation par son apport militaire<sup>196</sup>. Les services, désormais engagés dans des opérations un peu partout dans le monde et fonctionnant toujours séparément des autres services des FC au sein des coalitions<sup>197</sup>, se sont rapidement rendus compte que les opérations expéditionnaires exigeaient des unités de soutien adaptables et déployables. Sur le terrain, surtout dans les zones de combat et pour les fonctions d'appui général<sup>198</sup>, on ne cessait de prétendre « qu'en confiant à une autre entité, que ce soit un autre service ou une organisation centrale, les tâches essentielles à l'exécution de la mission, on finirait éventuellement par éroder la capacité opérationnelle ». Après tout, selon le fil de ce raisonnement, les tâches de soutien propres à un service donné sont exécutées autrement et mieux comprises par les membres du service en question. Ironie de la chose, c'est que l'un des motifs que ses commandants supérieurs ont présenté à Hellyer dans les années 1960 pour

justifier le report de l'intégration et de l'unification voulait que « l'intégration des services de soutien sous l'égide de l'un ou l'autre service des forces armées diminuerait beaucoup l'efficacité, car les commandants des autres services ne contrôleraient plus totalement leurs services de soutien. Ce serait une situation déplorable du point de vue du concept consacré du "commandement et contrôle", qui jouait un rôle de premier plan dans la pensée militaire<sup>199</sup>. »

Toutes les modifications qui ont été apportées aux concepts portant sur l'organisation, le commandement et contrôle, la gestion et la doctrine des FC pendant les années 1990 ont eu une grande incidence sur les forces armées canadiennes. Même si de nombreux critiques soutiennent aujourd'hui que le cadre dans lequel ont pris place la rationalisation et la restructuration organisationnelle était au mieux chancelant<sup>200</sup>, la vérité, c'est que le gouvernement avait ordonné des compressions radicales, et il fallait sabrer rapidement; la RGCC était « l'outil le plus tranchant dans la minuscule boîte à outils » de l'époque. Bien que les quartiers généraux aient passablement rétréci et que certaines capacités aient été supprimées (ce qui a permis de réaliser les économies nécessaires)<sup>201</sup>, ironiquement, jusqu'à ce que l'on passe en mode RGCC, on croyait au QGDN que la solution au manque de ressources résidait dans une unification et une centralisation accrues. C'est une thèse qui a été reprise dans les livres blancs et énoncés de défense successifs depuis les années 1940. Cependant, au début des années 1990, on a effectué un virage à 180 degrés quasi du jour au lendemain, et la décentralisation et de la désunification se sont retrouvées en tête de l'ordre du jour.

Pour ajouter à la complexité et l'ambiguïté que cette situation chaotique a créées, au cours de la même période, les commandants des commandements sont revenus à Ottawa, ce qui a considérablement modifié la dynamique au sein du QGDN. Dans ses observations au sujet des répercussions de ce retour des CEMA au QGDN, Granatstein, dans sa plus récente étude des forces armées canadiennes, conclut brièvement comme suit : « À mesure que le tissu de l'unification s'effiloçait [...] les armées récupéraient sans cesse plus des anciennes prérogatives des services [...] Le Chef d'état-major de l'Armée de terre, le Chef d'état-major de la Force aérienne et le Chef d'état-major des Forces maritimes sont revenus à Ottawa dans les années 1990 et ont commencé à retrouver à peu près tous les pouvoirs et privilèges dont jouissaient leurs prédécesseurs avant que l'unification ne prenne force de loi en 1968. Les comités se sont mis à proliférer, et on a recommencé à voir les fonctions se démultiplier en trois exemplaires<sup>202</sup>. » Le retour des chefs d'état-major signifiait qu'à titre de dirigeants manifestes des services, on ne pouvait

faire abstraction ni de leur personne ni de leur état-major dans les discussions importantes, et les services ont ainsi retrouvé une partie de l'influence qu'ils avaient perdue.

English a qualifié les années 1980 et 1990 de période de « désintégration », alors que dans ses manifestations les plus visibles, on a assisté à de changements organisationnels et à l'adoption de nouveaux uniformes qui ont marqué le retour des trois services, si ce n'est dans l'appellation, du moins dans l'apparence. Surtout, la vaste entreprise de rationalisation, et tous ses appendices, « a jeté les FC dans un chaos encore plus grand »<sup>203</sup>. Cela dit, bien que les évaluations de Granatstein et English étaient probablement justes au tournant du siècle, nous démontrerons dans les sections suivantes du présent essai qu'au contraire, près de dix ans après la RGCC, les services sont en train de rapidement perdre leur mainmise sur la gestion quotidienne des affaires de la Défense, pendant que l'unification est de toute évidence en train de reprendre des forces.

## **LA COHÉSION : LE NOUVEAU PRINCIPE ORGANISATIONNEL DES FC**

Du point de vue des FC, à un moment indéterminé de la fin des années 1990, l'unification est morte et la cohésion est née. Cela s'est produit pendant que l'on encaissait les dividendes de la paix en procédant à une rationalisation massive du MDN, en multipliant les réductions budgétaires et en imposant une cadence des opérations élevée et soutenue. Les termes « unification » et « unifié » sont à toutes fins utiles absents des documents et du lexique des FC<sup>204</sup>. Même si le concept d'unification signifiait habituellement la pleine intégration des fonctions et des quartiers généraux des services, tel que le concevaient Foulkes et Hellyer, il semble aujourd'hui suspect, dans le meilleur des cas. Il y a quelques années, la cohésion, tout ce qui touche la dimension interarmées, est soudain devenue le moyen privilégié de raviver la flamme des idéaux de l'unification des années 1960<sup>205</sup>.

Bien que le terme « interarmées » concerne plus précisément la conduite des opérations militaires dans la culture interarmées américaine, il a acquis un sens plus large au Canada, qui dépasse la stricte exécution des opérations interarmées des FC. La cohésion est devenue le principe d'organisation des nouvelles FC, ce qui donne lieu à une plus grande intégration des organisations tripartites et à l'échelle des FC ainsi qu'à des rajustements des processus décisionnels de la Défense. Au cours des dernières années, les premières

étapes de la transformation des FC ont pour une bonne part été franchies sous l'influence de la cohésion. Chose intéressante, en 2002, un officier supérieur, alors étudiant au Collège des Forces canadiennes, a proposé que les FC réactualisent l'intégration et l'unification, afin de faire de la cohésion la « solution aux défis actuels en matière d'efficacité opérationnelle, de rentabilité et de décroissance budgétaire »<sup>206</sup>. À dire vrai, son essai est paru cinq ans trop tard, puisque le mouvement généralisé en faveur de la cohésion avait déjà pris son essor sans tambours ni trompettes à la fin des années 1990.

La réalité, toutefois, c'est que la cohésion—la saveur canadienne de la dimension interarmées—n'est qu'une autre version des mêmes idées progressistes qui avaient d'abord convaincu Hellyer de chercher à unifier les FC. Sous le titre « Les exigences de la conduite moderne de la guerre », lors du discours qu'il a prononcé sur la réorganisation des FC, Hellyer prévoyait un plus grand rôle de l'intégration des services en vue de la conduite de la guerre, en déclarant que dans « le livre blanc de 1964, l'intégration n'aurait pas été recommandée comme première étape du processus de mise en place d'un service unique si on n'avait pas été certain qu'une force unifiée serait plus en mesure de satisfaire aux exigences de la conduite moderne de la guerre [...]. Les commandants et le personnel d'état-major [...] doivent agir de concert selon les impératifs de la situation. C'est pourquoi il est juste de conclure que le recours à une organisation unique, dont les éléments œuvrent en collaboration jour après jour [...] réduit considérablement les problèmes associés au système à trois services pour la coordination d'opérations combinées [interarmées, comme on dit de nos jours]<sup>207</sup>. »

Un observateur perspicace de la Défense canadienne aurait pu déceler une série de décisions et d'événements qui au cours des cinq dernières années ont spontanément créé un contexte propice aux changements organisationnels et aux modifications et décisions doctrinales au sein des Forces canadiennes, auparavant sous le couvert de l'unification, dorénavant sous le vocable interarmées ou cohésion. Introduite dans la foulée du concept de « révolution dans les affaires militaires » (RAM), la cohésion s'est répandue comme une traînée de poudre au Canada et aux États-Unis<sup>208</sup>. Comme le déclarait le Vice-amiral Gary Garnett en 2001, alors qu'il occupait le poste de VCEMD, quelques mois avant de quitter les FC pour prendre sa retraite, « [...] qu'une RAM est en cours et qu'elle façonnera les Forces canadiennes (FC) de demain [...] Nous ne devons pas rater cette occasion de faire des FC une force vraiment moderne, apte au combat et interarmées<sup>209</sup>. » Comme l'a dit Sloan, on voyait dans la RAM autant une occasion qu'un défi pour les FC, puisque des investissements

précis dans la RAM devaient permettre d'améliorer les moyens avec lesquels les FC exécutent les tâches de moyenne et grande intensité<sup>210</sup>.

La cohésion et, plus récemment, la transformation sont des idées neuves qui dominent le paysage militaire actuel. De nos jours, l'acronyme RAM est à toutes fins utiles disparu du lexique militaire (les Américains ont cessé de l'employer, comme l'ont fait à peu près toutes les forces armées de par le monde). Les entités et objets interarmées, des comités aux unités et formations en passant par les manuels de doctrine, se sont mis à pulluler au sein des FC. D'ailleurs, les structures, organisations et projets dont l'appellation exhibe l'étiquette *interarmées* assurent leur survie à peu près à coup sûr<sup>211</sup>. On ne trouve qu'une mention d'activités interarmées dans le *Livre blanc sur la défense de 1994*, alors que dans le *Guide de planification de la Défense, 1997*, le premier plan d'activités intégré établi au niveau stratégique, l'élément interarmées (cohésion) n'apparaît qu'à quelques reprises<sup>212</sup>. Rédigé en 1999, le document *Stratégie 2020* présente la cohésion comme l'un des onze attributs essentiels de la future structure des forces<sup>213</sup>. La cohésion occupe maintenant une bonne place, comme on a pu le constater dans les deux derniers rapports annuels du CEMD destinés au Parlement. De plus, la cohésion est désormais un des paramètres utilisés pour mesurer l'avancement de l'entreprise de transformation des FC<sup>214</sup>.

Une évaluation des progrès réalisés sous la bannière interarmées donne des résultats à dire vrai très impressionnants. On peut à juste titre se féliciter dans les FC de tout le chemin parcouru au cours des quelques dernières années. Au niveau stratégique, pour ce qui concerne les entités décisionnelles, le Conseil des Forces armées demeure le plus haut comité stratégique interarmées. On a formé un certain nombre de comités supérieurs interarmées, dont le Comité des besoins des capacités interarmées (CBCI), les équipes d'évaluation des capacités interarmées (EECI), dont on a déjà parlé, et le Conseil de gestion du programme (CGP). Sous un angle plus strictement opérationnel, on a mis sur pied le Comité de direction de l'état-major interarmées (CDEMI), sous la présidence du SCEMD, dont les membres sont chargés d'examiner toutes les questions militaires et stratégiques liées aux opérations des FC, alors que le comité plus subordonné, l'Équipe de gestion de l'état-major interarmées (EGEMI), un comité de type matriciel très étroitement intégré, réunissant des représentants de toutes les spécialités fonctionnelles requises pour planifier et contrôler les opérations, examine au jour le jour toutes les questions opérationnelles associées aux missions en cours et à venir. Les trois services sont représentés au sein de ces comités. Les problèmes qui se posent au niveau du QGDN, même au sein d'une force unifiée, ont toujours concerné

l'intégration en temps opportun des apports des armées aux opérations, et les deux derniers comités mentionnés ci-dessus viennent combler ce besoin.

Bien que la structure du commandement quotidien des FC n'ait pas beaucoup changé depuis les années 1980 (on a éliminé quelques quartiers généraux intermédiaires dans les années 1990), on a énormément amélioré le commandement et contrôle des éléments des FC dans le cadre des opérations de contingence depuis le début des années 1990, en tirant profit des leçons retenues de l'opération *Friction*, de la participation canadienne à la guerre du Golfe en 1990-1991, de la crise d'Oka et surtout, de l'opération *Delivrance*, la mission de maintien de la paix remplie en 1993 en Somalie. En 1988, après que des voix se sont élevées pour dénoncer l'incurie du QGDN en matière de planification des opérations, le CEMD de l'époque a demandé qu'un examen du rôle du QGDN en période de crise et en temps de guerre soit effectué<sup>215</sup>, ce qui a donné naissance à l'étude Little-Hunter<sup>216</sup>. L'étude est venue confirmer l'organisation inadéquate des commandements, les failles fréquentes des plans d'opération et la confusion des responsabilités<sup>217</sup>. Malheureusement, le nouveau CEMD, le Général de Chastelain, a mis l'étude sous le boisseau, et ce n'est qu'après des échecs répétés du commandement national que les hauts dirigeants ont fini par saisir l'importance de pouvoir compter sur des mécanismes fiables pendant les opérations de contingence.

La nouvelle doctrine en matière de commandement et contrôle des opérations a été mise à l'épreuve et est désormais fermement établie. Les forces opérationnelles, ou les forces opérationnelles interarmées quand deux ou trois armées participent à la même opération (comme dans le cas de l'opération *Apollo*), sont mises sur pied dès le début d'une mission, le commandant désigné de la force opérationnelle devant directement rendre compte au SCEMD et non aux chefs d'état-major des services, comme il devait le faire avant le milieu des années 1990<sup>218</sup>. De plus, le SCEMD bénéficie maintenant de l'appui d'un état-major interarmées de bonne taille et très professionnel, d'un centre de commandement à la fine pointe de la technologie (qui comprend un centre des opérations et de renseignement entièrement intégré)<sup>219</sup>, du Centre d'imagerie interarmées des FC et du Groupe des opérations d'information des FC pour l'aider, lui et le CEMD, à s'acquitter de ses obligations<sup>220</sup>. Il y a peu de risques que se répète en 2004 une crise du commandement du genre de celle qu'on a connue lors de la crise des missiles cubains<sup>221</sup>.

Quant aux organisations et aux acteurs, le SCEMD a accepté de nombreuses responsabilités additionnelles depuis cinq ans, surtout dans les domaines du

développement et de la mise sur pied des forces interarmées. Dans les FC, les projets de développement de forces interarmées comprennent plusieurs projets conjoints d'envergure, comme le projet de satellite militaire canadien, le Projet de soutien spatial conjoint et les initiatives en défense nucléaire, biologique et chimique, pour n'en nommer que quelques-uns. Il est important de bien comprendre deux aspects des responsabilités accrues qui ont été attribuées au SCEMD en matière de développement des forces interarmées. En premier lieu, les projets confiés au SCEMD sont habituellement financés parmi les premiers dans l'enveloppe de financement, dans la mesure où ce sont pour la plupart des projets hautement prioritaires pour les FC, compte tenu des liens souvent très étroits qu'ils entretiennent avec les opérations et le commandement et contrôle des FC. En second lieu, le SCEMD est le « champion interarmées » désigné des FC, et il est considéré, sans nul doute par le CEMD et le VCEMD, comme l'intermédiaire impartial « pourpre » qui aura pour tâche d'élaborer une doctrine de la force interarmées quand la question est de toute évidence de nature interarmées, applicable à l'ensemble des FC ou que les services n'arrivent pas à s'entendre<sup>222</sup>. Même si le QGDN comporte depuis les années 1960 une structure unifiée d'état-major supérieur, de nos jours, la principale différence réside dans le fait que le SCEMD a des responsabilités et des obligations redditionnelles claires quand vient le temps de planifier et de commander les opérations de contingence pour le compte du CEMD, ainsi qu'en ce qui concerne la préparation opérationnelle et la mise sur pied de plusieurs nouvelles unités interarmées.

Dans le domaine de la mise sur pied de forces interarmées, la philosophie des FC a connu un profond changement à la suite de la décision en 1999 de séparer le quartier général interarmées de la structure de la 1<sup>re</sup> Division du Canada, de le reformer sous un nouveau nom et d'en confier la responsabilité au SCEMD<sup>223</sup>. Depuis lors, les formations et unités créées en fusionnant des unités existantes (qui appartenaient auparavant aux services)<sup>224</sup> ou en en créant de nouvelles, comprennent, sans que la liste ne soit complète, le Groupe des opérations interarmées (GOI), le Groupe de soutien interarmées (GSI), le Régiment des transmissions interarmées (RTI), la 1<sup>re</sup> Unité d'appui du Génie (1 UAG) et la Compagnie de défense nucléaire, biologique et chimique interarmées (cie DNBCI)<sup>225</sup>. On a de plus établi le Centre d'expérimentation des Forces canadiennes (CEFC) en 2000 en tant que centre d'excellence des concepts et de l'expérimentation dans la sphère interarmées, afin de faciliter la transformation des FC<sup>226</sup>. On est également en train d'étudier d'autres propositions touchant le transfert d'un nombre encore plus grand d'unités au groupe du SCEMD au cours des prochaines années<sup>227</sup>. Il est toutefois encore

plus important de souligner que la transformation opérationnelle des FC se déroule actuellement à peu près entièrement sous l'influence de l'élément interarmées.

Il va sans dire que l'incidence de la restructuration organisationnelle des FC dans le sens de la cohésion est en train de diminuer l'ascendant des services aux niveaux opérationnel et tactique. La restructuration interarmées est en train de déplacer lentement mais sûrement les divers enjeux des filtres intérieurs vers les filtres extérieurs, où l'influence immédiate des services est plus faible et leur intérêt moins grand dans certains cas. La cohésion, telle qu'elle est mise en pratique dans les FC, est en train de « gruger » plusieurs des éléments qui alimentent la notion de service fort. À dire vrai, la croissance et le développement de ces unités des FC ou interarmées érodent le concept de services forts et indépendants pour plusieurs raisons. D'abord, les unités nouvellement créées constituent bien sûr un volet important de la transformation des FC (dont un bon nombre figure dans le document *Stratégie 2020*), mais pour assurer leur croissance, à une époque où les fonds consacrés à la défense sont limités, il faut détourner des sommes qui auraient en principe abouti dans les poches des trois armées. Les initiatives comme celles incarnées par le GOI, le GSI, la cie DNBCI et le CEFC offrent de nouvelles capacités qui doivent être financées à partir de la même enveloppe restreinte de financement de la défense<sup>228</sup>. De plus, bon nombre de ces nouvelles unités doivent rester dans un état de disponibilité élevée, ce qui signifie que leur dotation est plus prioritaire que celle d'autres unités des FC, ce qui prive les trois services de certains militaires afin de pouvoir répondre à ce besoin plus pressant des FC. Enfin, plutôt que de n'avoir qu'un champion pour galvaniser leur croissance, ces nouvelles capacités peuvent habituellement compter sur deux ou trois champions à des échelons élevés de la hiérarchie en la personne du VCEMD, du SCEMD et d'autres officiers supérieurs ou hauts fonctionnaires<sup>229</sup>. Bref, la décision feutrée que les hauts dirigeants des FC ont prise à la fin des années 1990 de confier au groupe du SCEMD la responsabilité d'absorber et d'élaborer les capacités interarmées des FC a des répercussions importantes à peine cinq ans plus tard. L'organisation du SCEMD est devenue, jusqu'à un certain point, le « quatrième service » auquel on faisait allusion dans le rapport de la Commission Glassco—la « direction autonome intégrée »<sup>230</sup>.

On s'est efforcé d'unifier davantage les FC depuis quelques années dans le but surtout de renforcer certaines capacités militaires précises et d'augmenter l'efficacité opérationnelle, mais il est aussi arrivé que l'on adopte une approche interarmées parce qu'elle offrait le scénario le plus économique et le plus apte à régler des différends entre services. De nombreux idéaux de l'unification

ont été entraînés dans le sillage de la cohésion, s'appropriant progressivement la notion de service fort. Cette tendance est intensifiée par la centralisation de nombreuses activités communes des FC et le transfert de pouvoirs à des civils au QGDN, ce qui est en train de contribuer presque autant à l'unification que la cohésion, comme nous le verrons dans la section suivante.

## **CENTRALISATION ET ÉVOLUTION VERS LE SECTEUR CIVIL DES QG : UNE INTÉGRATION ENCORE PLUS GRANDE DE LA DÉFENSE**

Même avant l'ère Hellyer, l'intégration des services communs avait toujours été un thème important. La Commission Glassco, qui mettait l'accent sur les gains d'efficacité, avait recommandé le regroupement des fonctions militaires communes, précisant de plus qu'« une consolidation efficace ne peut reposer sur le contrôle conjoint des trois services en visant à préserver la responsabilité traditionnelle des trois chefs d'état-major au plan du contrôle et de l'administration des forces armées »<sup>231</sup>. Comme on l'a dit précédemment, les membres de la commission ont même envisagé la création d'un quatrième service autonome doté d'un organe exécutif unique et indépendant des chefs d'état-major des services. Bien que ce quatrième service n'ait jamais vu le jour (pas plus que ne s'est concrétisée l'idée de confier à un service la tâche de fournir les services communs aux deux autres services), la structure de commandement actuelle de la Défense nationale a permis d'atteindre bon nombre des objectifs mis de l'avant par la Commission Glassco, à savoir, la prestation de services communs sous le contrôle administratif de plusieurs acteurs extérieurs aux services.

À la fin des années 1990, la centralisation des ressources et de plusieurs services communs s'est accélérée ainsi que la privatisation des activités de défense non fondamentales par le truchement d'une initiative baptisée la « diversification des modes de prestation des services »<sup>232</sup>. Même si de nombreuses fonctions avaient déjà été regroupées (par exemple, les services postaux et les services dentaires), cette nouvelle vague de centralisation a déferlé sur deux fronts. En premier lieu, on a « nationalisé » ou unifié les services dans le sens du contrôle (l'abréviation FC étant ajoutée à leur nom) et, en second lieu, on a considérablement réduit le nombre de représentants des services<sup>233</sup>. Parmi les nouveaux services centralisés, mentionnons l'Agence de soutien du personnel des FC (ASPF) <sup>234</sup>, l'Agence de logement des FC (ALFC) <sup>235</sup> et la création du Groupe médical des FC (GMFC) <sup>236</sup>. Plusieurs autres fonctions sont désormais remplies de façon centrale par l'entremise de divers

groupes, comme les nombreuses activités de gestion des biens immobiliers et de gérance de l'environnement (SMA[IE]), les services juridiques (JAG) et les affaires publiques (SMA[AP]). On a également créé le Service national des enquêtes, un organisme indépendant qui n'est pas soumis à l'influence de la voie hiérarchique, et l'Académie canadienne de la Défense (ACD). Le Bureau de l'Ombudsman et le Comité des griefs des FC (CGFC) sont apparus dans la foulée du *Rapport au Premier ministre sur le leadership et l'administration dans les Forces canadiennes*, paru en 1997.

Dans tous ces cas, des ressources considérables en termes de budgets des traitements et de fonctionnement ont été soit prélevées en priorité dans le budget du MDN, soit transférées, en tout ou en partie, à partir des trois services. Plus important encore, le contrôle que les services avaient l'habitude d'exercer sur plusieurs activités leur a été entièrement retiré. Comme si cela ne suffisait pas, de nombreuses activités sont réalisées en sous-traitance, dont les tâches de soutien opérationnel, qui auparavant devaient être exécutées par des militaires et relevaient des services. Pour tout dire, l'intégration et la centralisation des fonctions communes et la privatisation sont des moteurs importants de l'unification des FC.

L'évolution continue vers le secteur civil du QGDN depuis le début des années 1970, qui fait que les fonctionnaires civils remplissent plus de fonctions au quartier général intégré de la Défense, vient aussi restreindre encore davantage l'influence limitée que les services exerçaient encore sur la gestion de la défense<sup>237</sup>. Il faut voir là encore une fois une conséquence des germes semés par la Commission Glassco dans son rapport en 1963, et selon lequel « les perspectives de carrière des cadres supérieurs civils devraient être étendues aux activités de soutien »<sup>238</sup>. On y recommandait de créer un groupe civil solide capable de faire contrepoids aux avis que le Ministre reçoit du Comité des chefs d'état-major. À l'époque de Hellyer, certaines réformes se sont traduites par un accroissement des pouvoirs du Sous-ministre<sup>239</sup>. Cette transformation a atteint son apogée en 1972 avec le mariage forcé du MDN et du QGFC pour former « ce qui était à toutes fins utiles une organisation bureaucratique unique<sup>240</sup> ». Cette fusion s'est faite à la suite d'une étude réalisée par le groupe d'étude de la gestion (GEG) désigné par le ministre de la DN en 1971, et dont le mandat était d'examiner tous les aspects de la gestion et du fonctionnement du MDN<sup>241</sup>. Malgré que l'analyse et les conclusions manquaient quelque peu de profondeur<sup>242</sup>, l'étude contenait des recommandations qui ont encore des réverbérations sur la Défense canadienne, et dont la plus importante proposait de fusionner le QGFC et les quartiers généraux de la Défense pour ne former

qu'un QGDN; cette recommandation a été mise en œuvre en 1972<sup>243</sup>. Encore aujourd'hui, Hellyer soutient que cette intégration « définitive » en un quartier général civilo-militaire, dont l'idée n'émanait certainement pas de lui, était et demeure une erreur.

Depuis les réductions de QG des années 1990, le nombre de postes ministériels civils réservés à de hauts fonctionnaires a augmenté<sup>244</sup>, et, dans de nombreux cas, le niveau des postes a grimpé afin de pouvoir continuer à faire concurrence au secteur privé<sup>245</sup>. En outre, des postes qui étaient auparavant occupés par des militaires sont devenus, à toutes fins utiles, des postes « définis » civils<sup>246</sup>. Ce transfert de pouvoirs à des civils au sein du QGDN est déplorable en ce que les fonctionnaires civils qui arrivent dans l'organisation de la Défense ignorent souvent tout, ou presque tout, de ce qu'il y a à savoir en matière de défense, quand ils y sont parachutés pour apprendre les « ficelles du métier » dans un ministère de grande taille<sup>247</sup>. Certains officiers supérieurs sont toutefois prêts à admettre que, selon les circonstances, le fait que ces nouveaux civils sont habituellement bien au fait des procédures bureaucratiques en vigueur à Ottawa (bon nombre d'entre eux ayant déjà travaillé au Conseil du Trésor ou au Bureau du Conseil privé) a été avantageux dans certains secteurs de la Défense.

Bland prétend que l'« intégration des membres civils et militaires du personnel au QGDN a [...] rendu les relations plus tendues entre les uns et les autres [...] et a créé un climat institutionnel trouble »<sup>248</sup>. Granatstein a affirmé que la réorganisation de 1972 et ses répercussions ont été au moins aussi importantes que l'unification en termes d'incidence à long terme sur les forces armées canadiennes<sup>249</sup>. Comme le concluait un conseiller en gestion en 1982, « même si les civils n'ont pas augmenté en nombre, la structure actuelle du Ministère a permis aux fonctionnaires civils de faire leur entrée dans de nombreux domaines auparavant réservés aux militaires »<sup>250</sup>. C'est en 1972 que le CEMD et ses commandants supérieurs au QGDN ont commencé à perdre le contrôle qu'ils exerçaient sur les FC, en octroyant aux fonctionnaires civils « une certaine autorité sur les affaires militaires sans obligations militaires ni de reddition de compte ni de rendement »<sup>251</sup>.

Depuis le milieu des années 1990, des modifications ont été apportées au QG afin d'éclaircir les responsabilités et les obligations redditionnelles entre les officiers supérieurs et les hauts fonctionnaires, ce qui a permis de mettre un peu d'ordre dans ce fouillis et de rajuster des responsabilités qui étaient devenues de plus en plus déséquilibrées au cours des trente dernières années<sup>252</sup>. De

plus, comme le soulignent Bland et Maloney, compte tenu de « l'accent qui est mis sur les opérations réelles [depuis dix ans], les conseillers civils dont les compétences et l'expérience ont été acquises à une autre époque et selon les anciennes façons de voir se sont retrouvés désarmés [...]. La nécessité à Ottawa de composer avec des situations de conflit réel accroît le prestige et l'importance des conseillers militaires dont l'expérience est contemporaine<sup>253</sup>. » En résumé, l'état-major général est maintenant plus uni qu'il ne l'a été depuis des années au QGDN, le CEMD et ses conseillers les plus proches, le VCEMD et le SCEMD, étant plus influents que jamais. En bout de piste, on constate que cette situation continue de favoriser l'érosion des pouvoirs, de l'autorité et de l'influence des chefs d'état-major des services au profit du « quatrième service », des autres organismes de défense, des entrepreneurs et même des sous-ministres adjoints. Rien ne laisse présager que cette tendance pourrait se démentir dans un proche avenir.

#### **ATTEINDRE L'INDÉFINISSABLE LOYAUTÉ SUPRÊME : LA DERNIÈRE PIÈCE DE LA CASSE-TÊTE**

L'esprit de clocher militaire, qui au niveau individuel prend la forme de la « loyauté traditionnelle ressentie envers son service ou sa spécialité plutôt qu'envers les forces armées dans leur ensemble, peu importe le grade ou le poste du militaire concerné »<sup>254</sup>, est probablement le plus gros obstacle à avoir bloqué la voie d'une véritable réforme au cours des cinquante dernières années et à avoir nourri la notion de service fort. Il ne faut par conséquent guère se surprendre qu'Hellyer ait fondé ses plus grands espoirs de refondre l'institution militaire sur la réorientation de la loyauté des officiers et des soldats pour la détourner de leur service traditionnel et la rediriger vers la nouvelle force unifiée. Il reconnaissait d'emblée les défis dont étaient assortis les idéaux de l'unification, affirmant qu'« il serait étonnant que des hommes qui ont été associés et identifiés à des services distincts n'éprouvent aucune difficulté à procéder au rajustement de loyauté que représente l'établissement d'un seul service »<sup>255</sup>. Il savait bien que les membres des FC allaient continuer d'être « intensément loyaux aux unités combattantes et aux associations plus larges les traversant », il n'en était pas moins convaincu qu'il était possible de faire émerger la loyauté à l'endroit des FC unifiées.

Il est néanmoins important de se sentir utile et d'avoir un sentiment d'appartenance à l'endroit d'un service unique, englobant tous les aspects de la défense et apte à s'attaquer aux problèmes de défense complexes de l'avenir. Les frères d'armes doivent inclure tous les

membres de la famille [...]. Pour nourrir cette loyauté envers la famille élargie : une seule force, un seul nom, un seul uniforme et une seule nomenclature des grades<sup>256</sup>.

Même si Hellyer a souvent déclaré que la loyauté envers l'unité et la formation est importante et doit être préservée, de tout temps, les leaders militaires ont assumé la responsabilité fondamentale d'insuffler un sentiment de direction aux membres de leur unité, en déterminant et en consolidant les valeurs et identités communes, de même qu'en établissant le lien entre, d'un côté, les objectifs et opérations de l'unité et, de l'autre, ces valeurs et identités. Comme le faisait judicieusement remarquer Kronenberg en 1973, « si les tensions entre les trois armées agissent inévitablement à l'encontre de l'unification et si elles sont [...] "essentiellement irréconciliables", les négliger ne ferait que retarder leur éruption ailleurs dans le système »<sup>257</sup>. De fait, il fallait et il faut toujours reconnaître qu'au sein de forces armées, la loyauté doit progressivement évoluer à mesure que le militaire monte en grade et que ses responsabilités s'étendent. En grim pant dans la hiérarchie, les officiers supérieurs rajustent graduellement leur loyauté envers le pays, tel qu'il s'incarne dans les FC unifiées.

Bland a tenté de mettre le doigt sur ce qui empêche le corps des officiers de développer une véritable loyauté suprême à l'endroit de l'institution et du gouvernement du Canada, sur ce qui fait que l'unification n'a pas remporté le succès escompté et sur les problèmes que les FC ont éprouvé à cet égard. En 1995, il soulignait que le problème du déclin des valeurs intellectuelles et pratiques de l'unification depuis son adoption « est aggravé par l'accession au commandement supérieur d'officiers qui ont été promus au sein de leur service d'appartenance parce qu'ils ont su défendre les intérêts de leur service, [ce qui] a constitué, comme on peut s'en douter, un corps des officiers dont les membres conçoivent pour la plupart leurs responsabilités dans l'optique des services »<sup>258</sup>. Cet obstacle, auquel Hellyer a dû faire face dans les années 1960, a dans une certaine mesure subsisté jusqu'à nos jours, et on peut affirmer sans crainte de se tromper que l'influence des services sur la carrière des officiers a pris encore plus d'ampleur après le désastre de la mission du Canada en Somalie et à la lumière des leçons retenues de l'échec de certains hauts dirigeants et commandants de la mission<sup>259</sup>. Le processus de sélection des commandants décrit ci-dessous est un exemple concret de cette situation.

En 2004, les officiers supérieurs qui atteignent le grade de colonel ou de capitaine de vaisseau, et qui sont admissibles à une promotion au grade de général ou d'amiral, sont sélectionnés dans le cadre d'un processus de

sélection au mérite intégré, sans égards au service dont ils sont issus. Ce qu'il importe toutefois de souligner, c'est que leur avancement à cet échelon dépend avant tout des possibilités qu'ils ont de commander des unités ou des formations aux grades d'officier supérieur. S'ils ne peuvent obtenir un tel commandement, il leur est à peu près impossible de grimper aux échelons les plus élevés<sup>260</sup>. Les leçons tirées de la mission somalienne de 1992-1993, énoncées lors de l'enquête subséquente sur la mission en Somalie, conjuguées à la multiplication, à la nature et à l'envergure des opérations expéditionnaires de contingence des FC au cours des dix dernières années, ont donné beaucoup d'importance aux aptitudes au commandement et à l'expérience sur le terrain des officiers supérieurs, comme il est normal que ce le soit. Même si les services n'influencent ni ne contrôlent directement le processus de promotion au mérite, les décisions concernant les affectations de commandement étant prises au sein des services, on peut dire que dans les faits, c'est à ce niveau que l'avancement des officiers se décide. Tous les officiers supérieurs le savent bien.

En mars 1997, le ministre Doug Young demandait qu'un processus de sélection officiel soit établi, afin de s'assurer que seuls les meilleurs candidats soient choisis pour occuper les postes de commandement et de haute direction des FC<sup>261</sup>. Peu après, les CEMA et les commandants supérieurs ont formé des comités de sélection des commandants<sup>262</sup>. Dans le cas des postes de commandement qui ne sont pas directement chapeautés par un des trois CEMA, ce sont les CEMA qui proposent les candidatures que devront étudier les comités de sélection des commandants<sup>263</sup>. C'est pourquoi tout officier supérieur qui souhaite obtenir un commandement, ce qui comprend les postes de commandement occupés durant une courte affectation dans le cadre d'opérations internationales, doit avoir été recommandé par son service d'appartenance. Il ne faudrait cependant pas croire que le processus est déficient; au contraire, le processus de sélection des commandants est plutôt rigoureux. Dans certains cas (par exemple, les postes qui ne relèvent pas des CEMA), deux comités distincts doivent recommander un candidat, et cette recommandation doit être officiellement approuvée par le commandant supérieur pour que le candidat puisse obtenir le commandement. Cela dit, on comprend donc que l'on sélectionne désormais avec beaucoup de soin les officiers les plus compétents pour les postes de commandement. Ce qu'il faut toutefois retenir ici, c'est que même si les branches fonctionnelles et les régiments n'exercent à peu près plus aucune influence sur le processus de sélection des commandants, la carrière des officiers continue de dépendre pour la plus grande part de l'influence des services, du moins jusqu'au grade

de colonel ou de capitaine de vaisseau, ce qui nuit à l'atteinte d'une loyauté suprême envers les FC.

Pour envisager les choses sous un angle positif, on a beaucoup fait au cours des dernières années pour amener les officiers à acquérir la loyauté suprême requise au fur et à mesure qu'ils montent en grade. Dans une importante étape de cette évolution, on a enfin reconnu que la loyauté devrait croître à mesure que l'officier progresse dans sa carrière. Dans le manuel très important publié récemment sur la profession des armes au Canada, *Servir avec honneur*, on reconnaît, après près de quarante ans de dénégation de la part des purs et durs de l'unification, l'importance des identités des services pour les forces armées :

[...] l'ethos [militaire] permet la manifestation du caractère distinctif des armées et l'adaptation culturelle. [...]. Ces expressions de l'ethos propres à chaque armée découlent et témoignent des fonctions militaires distinctes associées aux opérations maritimes, terrestres et aériennes.

[...]

Il faut trouver un équilibre entre le pouvoir unificateur inhérent au concept des Forces canadiennes et la différenciation des trois armées, ce qui est essentiel à la mise sur pied de la force, à l'état de préparation opérationnelle et au maintien en puissance d'une force polyvalente, apte au combat<sup>264</sup>.

Pour faire écho à cette nouvelle façon de voir, il est par conséquent impératif, comme le recommandait Bland en 1995, que les traditions qui ont pris forme tout au long de l'histoire de la conduite de la guerre soient incorporées adéquatement à la trame des FC. Il faut de plus aider les officiers supérieurs à acquérir une loyauté suprême qui place les FC unifiées au-dessus du service<sup>265</sup>. Le travail en cours pour établir un commandement entièrement unifié et interarmées, le cours d'état-major donné au Collège des Forces canadiennes à l'intention des majors et des capitaines de corvette<sup>266</sup> ainsi que le cours supérieur des études militaires et le cours des études de sécurité nationale à l'intention des colonels et des capitaines de vaisseau constituent des apports importants en ce sens. Quand les premiers diplômés de ces cours intégreront le groupe des généraux et des amiraux, il sera intéressant d'observer comment l'attitude de ces officiers aura évolué. Dans le but d'atténuer l'influence des services sur les officiers supérieurs, on suggère également de sélectionner les colonels et capitaines de vaisseau aux postes de commandement par le truchement de comités intégrés des FC plutôt qu'au moyen de comités des CEMA, comme

on le fait présentement pour la promotion par voie de sélection. Enfin, on s'attend à ce qu'en raison de l'augmentation incessante du nombre de postes « pourpres » au sein des FC et de postes interarmées dans les organisations internationales, de plus en plus d'officiers assimileront cette loyauté suprême plus tôt dans leur carrière et apprendront plus rapidement à défendre l'intérêt supérieur des FC.

## **PARTIE V – CONCLUSION : DE L'INTÉGRATION À L'UNIFICATION, DE LA COHÉSION À LA TRANSFORMATION**

Comme le déplorait Hellyer dans son autobiographie parue en 1990, « il était peut-être inévitable que nous assistions à des reculs au cours des vingt années qui ont suivi l'adoption de la loi sur l'unification des forces armées »<sup>267</sup>. Le retour en 1980 des commandants des commandements à titre de membres du Conseil des forces armées et, manifestement, l'adoption d'uniformes distincts selon les services en 1984 ont contribué à l'étiollement de l'unification. L'unification a de toute évidence perdu de la vitesse au cours des années 1980 et 1990, qui furent une période de « désunification », comme le disait English. Comme nous le rappelait le Général Thériault en 1993, l'unification a constitué une « expérience traumatisante » pour les Forces canadiennes, laissant entendre que pour le MDN, il était « plus que temps de faire un retour sur soi sans complaisance, sous l'angle d'une force unifiée qui a en un sens trahi l'esprit de la *Loi sur la réorganisation des Forces canadiennes* de 1966 [...]. Il est urgent de procéder à une telle réévaluation générale de l'organisation, parce que pendant des décennies, les concepts au fondement du projet n'ont subi, dans le meilleur des cas, que des correctifs marginaux<sup>268</sup>. »

La désunification, dont les premiers signes sont apparus après le départ de Hellyer<sup>269</sup>, s'est accélérée sous l'influence de plusieurs autres facteurs dans les années 1990, dont, notamment, le transfert des budgets et l'importance accrue accordée à l'efficacité opérationnelle. Ces mesures se sont agglomérées à d'autres, de telle façon que les chefs d'état-major ont vu leurs pouvoirs s'étendre, leur conférant tant l'autorité morale que l'autonomie requises pour démarrer des activités correspondant aux besoins de leur service, puisqu'ils jouissaient de plus de latitude et de marge de manœuvre que ce qu'on aurait pu seulement envisager dans les années 1970. En 1995, Bland est venu étoffer le diagnostic que le Général Thériault avait posé sur les FC, proposant comme explication que « le déclin des valeurs intellectuelles et pragmatiques à la base de l'unification en tant que concept organisationnel des FC et l'incapacité à le remplacer par une autre conception de l'organisation et de la prise de décisions

qui aurait été clairement formulée et approuvée par les autorités compétentes ont fatalement augmenté le pouvoir [...] des ceux qu'on appelle les chefs des services »<sup>270</sup>. Il ajoute que les décideurs de la Défense se retrouvaient de nouveaux aux prises, comme en 1964, avec une structure décalée et dans laquelle la survie des éléments était devenue un objectif vital.

Comme nous l'avons soutenu dans le présent essai, beaucoup de choses ont changé dans les FC depuis dix ans, et les idées et concepts au fondement de l'intégration et de l'unification sont plus présents qu'ils ne l'ont jamais été depuis que Hellyer a quitté le Ministère en 1967. Dans une certaine mesure, bon nombre des concepts unificateurs originaux sont revenus en vogue à la suite des crises, des politiques gouvernementales et des décisions prises en haut lieu qui ont créé en sourdine des effets unificateurs de deuxième et troisième degrés. Ainsi, la décroissance des budgets militaires, dont les FC ont souffert tout au long des années 1990, a énormément limité les ressources dont disposaient les chefs d'état-major des services et les commandants sous leurs ordres pour s'acquitter de leurs tâches courantes, à tel point que la question du manque de pouvoirs en regard de la réussite de la mission—un thème obsédant seulement dix ans plus tôt—est désormais plus hypothétique qu'autre chose. La centralisation, la privatisation et la diversification des modes de prestation des services (DMPS) ainsi que le transfert de responsabilités à des civils sont dorénavant des concepts avec lesquels les chefs d'état-major des services ont appris à vivre, et ils ont favorisé une intégration accrue des FC. En bout de piste, toutefois, ce sont les « anciennes » idées de « politique de défense unique et cohérente » et de planification stratégique « descendante » qui, conjuguées à l'influence de la dimension interarmées, sont en train d'affaiblir la notion de service fort et d'unifier les FC avec une efficacité dont Pope, Claxton, Parkes, Foulkes et Hellyer n'ont fait que rêver.

Au fil des ans, on a recouru au concept de l'unification à diverses fins unificatrices. Aux yeux du Colonel Pope et du ministre Hellyer, il devait donner naissance à la politique de défense unifiée, qui viendrait se substituer aux trois politiques de service distinctes. De nombreux signes permettent de supposer que l'actuel gouvernement libéral a l'intention d'élaborer et de mettre en œuvre une nouvelle politique de défense qui s'inscrira dans le nouveau cadre stratégique international du Canada. Malgré les critiques du comité consultatif du Ministre, depuis quelques années, on a investi beaucoup d'énergie au MDN pour mettre au point un cadre de planification fondée sur les capacités cohérent, intégré et unifié. Certains changements ont eu plus d'incidence que ce qui est fréquemment admis, et la publication récente du PSIC montre bien que l'intégration entre les services s'est intensifiée, que les directives

émanent davantage du sommet et que les hauts dirigeants du Ministère (le ministre de la DN, le SM et le CEMD) participent eux-mêmes activement à cet important processus de définition. Il est également important dans une telle dynamique que les trois chefs d'état-major des services continuent d'exercer assez d'influence pour être en mesure d'offrir au CEMD, au SM et au Ministre des conseils militaires professionnels éclairés, quand besoin est. C'est une dimension qui doit absolument être conservée dans une institution militaire professionnelle<sup>271</sup>.

L'expansion du groupe du SCEMD est sans doute déterminante dans ce mouvement d'unification des FC, surtout dans les domaines du développement et de la mise sur pied des forces interarmées, ainsi que dans la sphère centrale du commandement national, grâce à l'amélioration des capacités de commandement et contrôle des opérations de contingence. Les unités interarmées et générales des FC sont maintenant plus nombreuses qu'elles ne l'ont jamais été depuis le début du projet d'unification, ce qui offre aux officiers subalternes plus d'occasions de servir dans des unités extérieures à leur service. En termes d'intégration des services de soutien communs, on a éliminé une partie des cas de double et triple emplois, dans la mesure où les groupes, les unités et les organismes centraux assument un plus grand nombre de fonctions tripartites. Il reste toutefois encore beaucoup à faire à cet égard. Un officier général qui a récemment pris la parole au Collège des Forces canadiennes, déclarait qu'à son avis, l'unification ne fera que prendre de l'ampleur au cours des prochaines années, mais que les changements se feront avec circonspection et de manière progressive. Il semble que la nouvelle génération de hauts dirigeants a retenu les pénibles leçons des années 1990 : ce n'est pas en « poussant le pendule » de toutes ses forces et sans réfléchir que l'on peut espérer changer efficacement une institution militaire.

C'est à l'échelon tactique de l'institution que les services continuent d'avoir de l'influence et un rôle considérable à jouer, et c'est bien ainsi. Granatstein affirmait récemment que Hellyer est allé trop loin en tentant d'instaurer son concept d'une loyauté suprême à l'ensemble des forces armées primant sur la loyauté au service, il « voulait quelque chose qui dépasse la loyauté au service, une loyauté envers les Forces canadiennes. Mais la loyauté envers la marine, l'armée de terre et l'armée de l'air, les corps et régiments, les navires et les escadrons était vitale pour les marins, les soldats et les membres des forces aériennes dont le travail consistait à se battre et à risquer leur vie pour servir les intérêts de leur pays [...]. Pour les hommes au combat, c'était une question d'héritage, de tradition et de distinctions chèrement méritées<sup>272</sup>. » Malheureusement, Hellyer n'a jamais compris cette distinction, et il a essayé de

généraliser l'unification à tous crins et d'en faire une panacée qui permettrait d'aboutir à une politique de défense unifiée. À cet égard, on a atteint un point d'équilibre acceptable en 2004, comme on le constate à la lecture de *Servir avec honneur*, où l'on reconnaît le rôle essentiel que les services ont à jouer pour ce qui est d'accueillir les soldats, aviateurs et marins fraîchement recrutés et en faire des combattants compétents et les regrouper en unités de combat. La réalité, c'est que la culture actuelle des FC contient dans son cœur une culture axée sur les services jusqu'au niveau de l'unité. Une telle culture est nécessaire et ne nuit aucunement à la réalisation du programme de la Défense. English insiste à ce sujet : « Pour éviter les effets potentiellement dysfonctionnels de loyautés investies aux mauvais endroits, les dirigeants des FC doivent trouver le bon dosage entre la loyauté envers le groupe restreint et la loyauté à l'organisation<sup>273</sup>. » Il a fallu quarante ans pour que l'institution des FC formule correctement, dans le manuel *Servir avec honneur*, ce que les trois chefs d'état-major des services n'avaient pas réussi à faire comprendre à Hellyer au milieu des années 1960.

On se rend coupable d'une lapalissade, même en 2004, quand on prétend « qu'il n'existe pas de vision claire et officielle de la dimension organisationnelle et décisionnelle » au sein des FC, même si certains éléments de *Stratégie 2020* avaient pour but de combler ce vide. Comme nous l'avons soutenu dans la présente étude, on constate depuis cinq ans un mouvement qui, à toutes fins utiles, pousse l'institution des FC vers l'avant, et qui repose pour la plus grande part sur la centralisation et la cohésion. En dépit de ces progrès, l'institution baigne toujours dans la confusion dans divers domaines qui affectent la gestion de la défense au jour le jour. Par conséquent, il faudra absolument, en ce qui a trait au premier « concept d'opération stratégique » des FC et au document encore à paraître « *Stratégie 2025* », formuler une vision et une stratégie pragmatiques en matière d'organisation et de prise de décisions dans les FC et le MDN. À défaut de quoi nous perpétuerons les malentendus, alimenterons l'incertitude et créerons des tensions inutiles au sein de l'institution et dans le Ministère dans son ensemble.

Malgré tout le travail qui reste encore à faire, l'institution des FC semble en bonne posture pour amorcer la prochaine phase de son évolution. Les événements et les activités des cinquante dernières années ont toujours opposé l'un à l'autre les deux puissants concepts que sont l'unification et la notion de service fort. Il est évident que le concept tenace de l'unification, que certains hauts dirigeants ont adopté au cours des ans, est en train de reprendre le haut du pavé, alors que la notion de service fort est subsumée aux besoins supérieurs

de la Défense nationale canadienne. Dans une large mesure, c'est la dimension interarmées qui a mis en branle la réunification dont Granatstein souhaite l'avènement dans son plus récent ouvrage, sans oublier l'apport ponctuel d'autres importants concepts et événements. Le jeu de souque à la corde entre le concept d'unification et la notion de service fort est certainement en train de perdre de la vigueur, ce qui facilitera énormément la transformation des FC que le CEMD prévoit pour les prochaines années. Winston Churchill disait : « Pour s'améliorer, il faut changer. Donc, pour être parfait, il faut avoir changé souvent<sup>274</sup>. » Procéder à d'autres changements dans les Forces canadiennes n'est donc assurément pas une mauvaise chose.

## ÉPILOGUE

Depuis la rédaction du présent essai, au printemps 2004, le Général R.J. Hillier a été nommé au poste de CEMD le 4 février 2005. Dans les jours qui ont suivi son entrée en fonction, le Gén Hillier a présenté une vision audacieuse des FC, en parlant d'accélérer la transformation des FC et l'intégration de nombreux éléments des FC, ce qui vient étayer le concept de l'unification. Le 23 février 2005, le budget fédéral prévoyait 12 milliards de dollars en fonds supplémentaires pour la Défense, la plus importante hausse sur cinq ans à avoir été octroyée depuis plus de vingt ans. Le plus récent énoncé de politique en matière de défense du Canada, en mars 2005, est venu confirmer la nouvelle vision du CEMD et l'engagement du gouvernement canadien envers la transformation des FC, afin d'être en mesure de relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle.

## NOTES

- 1 J.L. Granatstein, *Who Killed the Canadian Military?*, Toronto, Harper Collins Publishing, 2004, p. 94.
- 2 Pour en savoir plus sur le « rôle des idées » en matière de formulation des politiques et prise de décisions, voir « Ideas and Canadian Public Policy » in Bruce G. Doern et Richard W. Phidd, éd., *Canadian Public Policy: Ideas, Structure, Process*, Scarborough, Nelson Canada, 1992, p. 35 à 44.
- 3 La mesure législative par laquelle les Forces armées canadiennes (FAC) devaient être unifiées est le Projet de loi C-243. Le parlement a édicté la *Loi sur la réorganisation des Forces canadiennes* en 1967, et l'unification des trois services est entrée en vigueur le 1er février 1968.
- 4 Il arrive encore à l'occasion que la question fasse les manchettes. Voir notamment à ce sujet le débat public, en 1991, entre le Vice-amiral Charles Thomas, le Vice-chef d'état-major de la Défense (VCEMD) et le Gén John de Chastelain, le Chef d'état-major de la Défense (CEMD) in « Warriors Cross Swords », *Vancouver Sun*, 1<sup>er</sup> mai 1991; voir aussi « Defence in Disarray », page éditoriale du *Globe and Mail*, 30 avril 1991.
- 5 Douglas Bland et Sean Maloney, *Campaigns for International Security*, Kingston, Ontario, School of Policy Studies, Queen's University, 2004, p. 43.

6 Les chefs d'état-major d'armée (CEMA) comprennent le chef d'état-major de l'Armée de terre, le chef d'état-major des Forces maritimes et le chef d'état-major de la Force aérienne, qui ont aussi conservé le titre de « commandant de commandement ». Bien que le groupe du sous-chef d'état-major de la Défense (SCEMD) ait récemment pris beaucoup d'expansion, en ajoutant à ses responsabilités en matière d'emploi des forces d'autres fonctions touchant le développement et la mise sur pied de forces interarmées, le SCEMD n'est pas un CEMA pour autant mais bien un chef de groupe.

7 Il faut entendre dans le présent essai le terme « gestion de la défense » comme englobant tous les aspects de la mise en œuvre et de l'administration de la défense (à l'exclusion de la politique de défense). Même si le mot « administration » a souvent été utilisé par le passé, on considère que le mot « gestion » est plus inclusif. La gestion de la défense a pour but « d'établir, d'équiper et de maintenir en puissance des forces armées permettant de produire la plus grande force de coercition utilisable possible à partir des ressources fournies par le gouvernement ». Bland et Maloney, *Campaigns for International Security*, p. 57.

8 R.R. Hénault, *Rapport annuel du chef d'état-major de la Défense, 2002-2003*, accessible à l'adresse [http://www.cds.forces.gc.ca/pubs/anrpt2003/intro\\_e.asp](http://www.cds.forces.gc.ca/pubs/anrpt2003/intro_e.asp) (adresse périmée); document consulté le 15 avril 2004.

9 Le cadre d'analyse retenu dans le présent essai est librement adapté de celui présenté dans l'ouvrage de Bland et Maloney, *Campaigns for International Security*, p. 52 et 53.

10 Gerry Thériault, *Democratic Civil-Military Relations: A Canadian View*, Jim Hanson et Susan McNish, éd., *Canadian Strategic Forecast 1996: The Military in Modern Democratic Society*, Toronto, Institut canadien des études stratégiques, 1996, p. 12.

11 Voir Douglas Bland, *Chiefs of Defence*, Toronto, Institut canadien des études stratégiques, 1995, pour consulter une étude plus fouillée des tentatives de coordination intervenues entre 1922 et 1928, surtout les pages 31 à 37.

12 Colonel M.A. Pope, « Memorandum on a Canadian Organization for the Higher Direction of National Defence: 8 March 1937 » in Douglas L. Bland, éd., *Canada's National Defence Volume 2: Defence Organization*, Kingston, Ontario, Queen's University, School of Policy Studies, 1998, p. 7 à 20. Le Colonel Pope a été promu au grade de lieutenant-général vers la fin de la Seconde Guerre mondiale et a nommé au poste de secrétaire militaire du premier ministre Mackenzie King.

13 Pope, « Memorandum », p. 9.

14 Bland, *Canada's National Defence Vol. 2: Defence Organization*, p. xv et xvi.

15 Pope, « Memorandum », p. 9. Pope n'employait pas le terme « interarmées », qui est apparu beaucoup plus tard. À cette époque, l'expression « opérations combinées » servait souvent à désigner les opérations auxquelles participaient deux services ou plus des forces armées d'un pays.

16 R.L. Raymont, *Report on Integration and Unification*, Ottawa, ministère de la Défense nationale (MDN), 1982, p. 1.

17 Douglas Bland, *The Administration of Defence Policy in Canada*, Kingston, Ontario, Ronald P. Frye & Company, 1987, p. 13 et 14.

18 Le document de politique est désormais communément appelé le *Livre blanc sur la défense* de 1947. Voir Douglas Bland, éd., *Canada's National Defence Vol. 1*, Kingston, Ontario, Queen's University, School of Policy Studies, 1998, p. 1 à 56, pour obtenir une analyse exhaustive et un exemplaire du document de politique.

19 Bland, *Canada's National Defence Vol. 1*, p. 4.

20 Bland, *The Administration of Defence Policy in Canada*, p. 15. Italique ajouté par l'auteur.

21 Raymont, *Report on Integration and Unification*, p. 2.

22 Claxton a aussi apporté d'autres améliorations, en rouvrant les portes du Collège militaire royal du Canada pour en faire un établissement d'enseignement tripartite, en créant le Collège de la Défense nationale et le Conseil de recherches pour la défense, un établissement unifié, et en intégrant certains services de soutien, comme les services juridiques et les services dentaires militaires, un des services des forces armées

remplissant une fonction particulière pour le compte des deux autres. Raymont, *Report on Integration and Unification*, p. 2 et 3.

23 Bland, *The Administration of Defence Policy in Canada*, p. 23.

24 Raymont, *Report on Integration and Unification*, p. 3.

25 Bland, *The Administration of Defence Policy in Canada*, p. 23.

26 Raymont, *Report on Integration and Unification*, p. 3.

27 Raymont affirme que Foulkes a fait part de vive voix de ses opinions au ministre de la Défense nationale (ministre de la DN), George Pearkes. Selon une entrevue du Gén Foulkes menée par Raymont; voir *Report on Integration and Unification*, p. 4.

28 Raymont, *Report on Integration and Unification*, p. 4.

29 Citation du Général Foulkes figurant dans le livre de Bland, *The Administration of Defence Policy in Canada*, p. 44. En 1963, alors qu'il comparaisait devant le Comité spécial de la Défense, Foulkes a émis des commentaires de la même eau et a très bien résumé les défis d'une intégration pleine et entière : « À mon avis, pour que ce plan puisse avancer, il faut que le gouvernement prenne la décision de s'y appliquer. Ce n'est pas le genre de mesures que les chefs d'état-major des services prendront de leur propre chef, parce que [...] ce sera très difficile de présenter la chose à un chef d'état-major et de lui demander de se trancher la gorge. C'est pourquoi le gouvernement devra imposer ce processus aux chefs d'état-major des services. »

30 De 1957 à 1963, Paul Hellyer a été le critique *de facto* de l'opposition libérale en matière de défense.

31 Ces enjeux comprenaient la décision précipitée d'établir un commandement interarmées international pour assurer la défense aérienne de l'Amérique du Nord (c.-à-d. NORAD), l'annulation du projet de l'avion Avro CF-105 Arrow, la sélection des missile anti-aérien Bomarc, l'acquisition de chasseurs d'interception, plus précisément 66 avions américains F-101B communément appelés Voodoo, le rééquipement des unités canadiennes affectées à l'OTAN et le nouveau rôle qui leur a alors été attribué (relativement aux ogives nucléaires) et le problème du contrôle et du déploiement des armes nucléaires. Jon McLin, *Canada's Changing Defence Policy 1957-1963: The Problem of a Middle Power in Alliance*, Baltimore, John Hopkins Press, 1967, p. 3.

32 Critchley, « Civilianization and the Canadian Military » in B.D. Hunt et R.G. Haycock, éd., *Canada's Defence: Perspectives on Policy in the Twentieth Century*, Toronto, Copp Clark Pitman Ltd., 1993, p. 229.

33 Bland, *Chiefs of Defence*, p. 52.

34 Bland, *Chiefs of Defence*, p. 16.

35 Bland, *The Administration of Defence Policy in Canada*, p. 23.

36 Bland, *Chiefs of Defence*, p. 2.

37 Les comptes rendus des aspects militaires insistaient sur la réticence de Diefenbaker à donner officiellement l'alerte plutôt que sur la décision du ministre de la DN Harkness d'augmenter le niveau de disponibilité opérationnelle des FC sans l'autorisation du Cabinet. Ce n'est toutefois pas là toute l'histoire. Les militaires ont agi de leur propre chef parce qu'ils croyaient que la situation internationale s'envenimait rapidement. Les commandants des forces navales et aériennes canadiennes ont intensifié l'état de préparation de leurs forces avant que la crise ne soit révélée au grand jour. Peter T. Haydon, *The 1962 Cuban Missile Crisis: Canadian Involvement Reconsidered*, Toronto, Institut canadien des études stratégiques, 1993, p. 207.

38 McLin, *Canada's Changing Defence Policy*, p. 3 et 4.

39 Haydon, *The 1962 Cuban Missile Crisis*, p. 1.

40 Comme cité dans le livre de Bland, *Canada's National Defence Vol. 2*, p. 21.

41 Les commissaires ont porté une attention particulière au secteur de la Défense, et ce, pour diverses raisons (taille, composition unique du MDN, éventail de coûts de ses activités). Dans le rapport 20 sur le MDN, on recommandait d'intégrer les trois services sous l'égide d'une seule autorité ainsi que des interactions

plus nombreuses entre officiers et civils dans les QG supérieurs. Bland, *Canada's National Defence Vol. 2*, p. 21 et Raymont, *Report on Integration and Unification*, p. 10.

42 Bland, *The Administration of Defence Policy in Canada*, p. 31.

43 Bland, *Chiefs of Defence*, p. 59.

44 L'expression est du ministre de la DN Brooke Claxton, telle qu'elle a été rapportée par Bland et Maloney, *Campaigns for International Security*; voir les pages 75 à 84 pour une analyse plus approfondie des « réalités de la vie nationale ».

45 Bland, *The Administration of Defence Policy in Canada*, p. 23.

46 Voir notamment Hellyer, *Damn the Torpedoes: My Fight to Unify the Canadian Forces*, Toronto, McClelland et Stewart, 1990; Bland, *Chiefs of Defence*; Raymont, *Report on Integration and Unification*; David P. Burke, « Hellyer and Landymore: The Unification of the Canadian Armed Forces and an Admiral's Revolt », *American Review of Canadian Studies* 8 (automne 1978), p. 3 à 27; Vernon J. Kronenberg, *All Together Now: The Organization of the Department of National Defence in Canada 1964-1972*, Toronto, L'Institut canadien des affaires internationales, 1973.

47 Bland, *Canada's National Defence Vol. 2*, p. 58.

48 Hellyer, *Damn The Torpedoes*, p. 33 et 34.

49 En 1962, le MDN comptait deux structures : une première structure dirigée par le Sous-ministre (SM) et servant à assurer l'administration, les finances et les achats; une seconde structure contrôlée par les chefs d'état-major (CEM) des trois services et servant à gérer les opérations, l'instruction et l'entraînement. Le comité des CEM assurait uniquement la direction des activités non opérationnelles des trois CEM. Le SM contrôlait la moitié de la bureaucratie de la Défense et supervisait un système complet de contrôle financier et administratif, qui servait à attribuer des fonds aux trois CEM des services et à analyser et à faire le tri de leurs demandes d'acquisition. Haydon, *The Cuban Missile Crisis*, p. 88.

50 Hellyer, *Damn The Torpedoes*, p. 36.

51 Bland, *Canada's National Defence Volume 1*, p. 61.

52 Kronenberg, *All Together Now*, p. 20.

53 Bland, *The Administration of Defence Policy in Canada*, p. 48.

54 *White Paper on Defence* in Bland, *Canada's National Defence Vol. 1*, p. 92.

55 Bland, *Canada's National Defence Vol. 2*, p. 97.

56 Bland, *The Administration of Defence Policy in Canada*, p. 41.

57 Bland, *Chiefs of Defence*, p. 17 et 72.

58 Bland, *Chiefs of Defence*, p. 76.

59 Paul Hellyer, « Address on the Canadian Forces Reorganization », 7 décembre 1966 in Bland, *Canada's National Defence Vol. 1*, p. 109.

60 Bland, *Canada's National Defence Vol. 1*, p. 62.

61 Un résumé étoffé des effets positifs et négatifs de l'unification est présenté dans l'ouvrage de R.L. Raymont, *The Formulation of Canadian Defence Policy 1968-1973: Developments after Proclamation of Bill C-243 and Implementing Unification*, Ottawa, MDN, 1983, p. 70 à 81.

62 Pour obtenir un organigramme du nouveau QG, voir Hellyer, *Damn The Torpedoes*, p. 88.

63 Pour une description détaillée de l'organisation et de son évolution de 1964 à 1968, voir Raymont, *Report on Integration and Unification*, p. 49 à 70 et 101 à 105.

64 Bland, *The Administration of Defence Policy in Canada*, p. 159.

65 *Idem*. Le Programme des services de Défense, qui regroupe les décisions en matière d'affectation et de réaffectation des ressources dans l'ensemble du Ministère, avait également été établi.

- 66 Les six commandements comprenaient la Force mobile (soutien aérien des forces tactiques et de l'Armée de terre), le Commandement maritime, le Commandement de la défense aérienne, le Commandement du transport aérien, le Commandement de l'instruction et le Commandement du matériel. Pour une étude fouillée de la création des commandements, voir Raymont, *Report on Integration and Unification*, p. 70 à 101.
- 67 Un postulat courait en filigrane dans le *Livre blanc sur la défense* de 1964 et les directives subséquentes du Ministre et qui « supposait la nécessité de procéder à une décentralisation des pouvoirs [...] les commandements de campagne étant appelés à participer davantage à la formulation des politiques ». Raymont, *Report on Integration and Unification*, p. 74.
- 68 Les compressions des effectifs ont été évaluées à 25 000 personnes au cours de la période comprise entre les années 1964 et 1969. Hellyer a mis en place un système de recrutement unique, une organisation commune pour l'instruction élémentaire et un seul système de formation professionnel, un poste unique de contrôleur général et un système de paie centralisé, un système uniformisé de gestion du personnel, un système logistique commun et une direction des services techniques intégrée, un regroupement des relations publiques ainsi qu'une structure intégrée du génie construction et des biens immobiliers, du renseignement et des communications.
- 69 Hellyer, « Address on the Canadian Forces Reorganization », p. 92.
- 70 Kronenberg, *All Together Now*, p. 9 et 10.
- 71 G.G. Simonds, « Commentary and Observations » in Hector J. Massey, éd., *The Canadian Military: A Profile*, Toronto, Copp Clark Publishing Co., 1972, p. 269.
- 72 *Idem*, p. 288.
- 73 Hellyer, *Damn The Torpedoes*, p. 223 et 224.
- 74 Pour un examen et une analyse très critiques de cinq opérations militaires qui ont abouti à l'échec pour les Américains, voir Richard A. Gabriel, *Military Incompetence: Why the American Military Doesn't Win*, New York, Hill and Wang, 1985, p. 3 à 5.
- 75 Voir aussi Bill Owens, *Lifting the Fog of War*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 2000, pour une liste des déconvenues, à commencer par Pearl Harbor en 1941, p. 152 à 155.
- 76 Le regretté Carl Builder soutenait que les services des forces armées américaines formaient peut-être l'institution la plus puissante dans la sphère de la sécurité nationale des États-Unis, mais ce n'est certainement pas le cas au Canada. Voir Carl Builder, *The Masks of War: American Military Styles in Strategy and Analysis*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1989, p. 3.
- 77 De 1921 à 1945, le Congrès a étudié environ 50 propositions de réorganisation des forces armées américaines, dont certaines étaient fondées sur une unification complète des services distincts en une seule force militaire. Douglas C. Lovelace Jr., *Unification of the United States Armed Forces: Implementing the 1986 Department of Defense Reorganization Act*, Carlisle, US Army War College, Strategic Studies Institute, 1996, p. 1.
- 78 Les membres du Congrès craignaient toujours l'apparition d'un pouvoir trop centralisé sur les forces armées. Lovelace, *Unification of the United States Armed Forces*, p. 5.
- 79 Bernard Brodie, *War and Politics*, New York, The Macmillan Company, 1973, p. 464.
- 80 Owens, *Lifting the Fog of War*, p. 162.
- 81 Brodie, *War and Politics*, p. 464 et 465.
- 82 Owens, *Lifting the Fog of War*, p. 162.
- 83 William A. Owens, « Making the Joint Journey », *Joint Force Quarterly* 21 (printemps 1999), p. 78.
- 84 Le titre officiel de cette loi est *Goldwater-Nichols Department of Defense Reorganization Act of 1986*; elle a servi à apporter des modifications au titre 10 du *United States Code*, accessible à l'adresse [http://uscode.house.gov/download/title\\_10.shtml](http://uscode.house.gov/download/title_10.shtml); document consulté le 3 avril 2004.
- 85 Archie D. Barrett, comme cité dans l'article de James R. Locher III, « Taking Stock of Goldwater-Nichols », *Joint Force Quarterly* 13 (automne 1996), p. 35.

- 86 *Idem*, p. 34.
- 87 Owens, *Lifting the Fog of War*, p. 164.
- 88 Les deux opérations les plus souvent mentionnées, et qui ont éventuellement conduit à l'adoption de la loi Goldwater-Nichols, étaient l'opération *Urgent Fury*, une initiative militaire américaine qui devait permettre de sauver et d'évacuer des citoyens menacés de l'île antillaise de Grenade en 1983, et l'opération *Eagle Claw*, une opération interarmées qui avait pour but de sauver en 1980 les otages retenus à l'ambassade américaine en Iran.
- 89 Barrett, comme cité dans Locher, « Taking Stock of Goldwater-Nichols », p. 34.
- 90 Locher, « Taking Stock of Goldwater-Nichols », p. 40.
- 91 Owens, « Making the Joint Journey », p. 76.
- 92 Owens, *Lifting the Fog of War*, p. 152.
- 93 Douglas A. Macgregor, « A Decade, No Progress », *Joint Force Quarterly* 27 (hiver 2000-2001), p. 18. Macgregor a analysé l'évolution de la conduite interarmées de la guerre par les forces armées américaines dans les années 1990. Il a de plus étudié les leçons des principales opérations interarmées.
- 94 *Idem*, p. 20 et 23.
- 95 John J. Sheenan, « Next Steps in Joint Force Integration », *Joint Force Quarterly* 13 (automne 1996), p. 46.
- 96 R.R. Hénault, « Capacité de combat interarmées et interopérabilité » dans *Rapport annuel du Chef d'état-major de la Défense, 2002-2003*.
- 97 Voir Eliot A. Cohen, *Supreme Command*, « Afterword » dans l'édition bon marché, Toronto, Random House of Canada, 2003, pour un compte rendu détaillé de la guerre de Rumsfeld, p. 227 et 228.
- 98 Donald Rumsfeld, « Transforming the Military », *Foreign Affairs* 81, n° 3 (mai-juin 2002), p. 20 à 32.
- 99 La transformation est le processus qui consiste à modifier la forme, la nature et/ou la fonction de quelque chose. Dans les forces armées américaines, « la transformation exige de changer la forme ou la structure des forces, la nature de la culture militaire et de la doctrine au fondement de ces forces et de simplifier les fonctions de conduite de la guerre, afin de pouvoir composer plus aisément avec les aspects complexes des nouvelles menaces auxquelles notre nation doit faire face en ce nouveau millénaire ». Extrait du site Web de l'USJFCOM, à l'adresse <http://www.jfcom.mil/index.htm>; document consulté le 15 avril 2004.
- 100 Elinor C. Sloan, « Le terrorisme et la transformation des forces militaires américaines », *Revue militaire canadienne*, vol. 3, n° 2 (été 2002), p. 23.
- 101 Voir Robert Schlesinger, « Rumsfeld, Army leaders in discord », *The Boston Globe*, 9 janvier 2003 et Barbara Starr, « Rumsfeld, Army chief on collision course », *CNN.com*, 6 mai 2002, accessible à <http://www.cnn.com/2002/US/05/06/rumsfeld.army.sec>; document consulté le 15 avril 2004.
- 102 Bland et Maloney, *Campaigns for International Security*, p. 73.
- 103 Bland, *Chiefs of Defence*, p. 16.
- 104 Allan D. English, *Understanding Military Culture: A Canadian Perspective*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2004, p. 87.
- 105 Graham Allison, *Essence of Decision: Explaining the Cuban Missile Crisis*, Boston, Little, Brown and Company, 1971.
- 106 Allison, *Essence of Decision*, p. 144.
- 107 *Idem*, p. 145. En outre, Samuel Huntingdon, qui a analysé les politiques de défense et les dispositifs militaires des forces armées américaines de la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'en 1960, s'est attardé à une facette de la politique de défense, à savoir les décisions portant sur l'importance de l'effort militaire dans son ensemble, les niveaux des forces et l'armement. Ses recherches ont conforté les conclusions de Bland. Huntingdon soutenait que les décisions ne doivent pas être perçues comme l'aboutissement du

travail de planification des experts mais plutôt comme la « résultante des controverses, des négociations et du marchandage entre les divers responsables et groupes, dont les intérêts et les points de vue divergent ». Cité dans l'ouvrage d'Allison, *Essence of Decision*, p. 156.

108 Kim Richard Nossal, « Rationality and Non-Rationality in Canadian Defence Policy » in David B. Dewitt et David Leyton-Brown, éd., *Canada's International Security Policy*, Scarborough, Prentice-Hall Canada, 1995, p. 353 et 354.

109 *Idem*, p. 353 à 355. Bien que le modèle de la politique bureaucratique mis de l'avant par Nossal soit conçu pour englober la totalité du processus d'élaboration de la politique de défense, un raccourci de ce modèle peut convenir à l'analyse des questions présentées dans le présent essai, en adaptant le raisonnement de Nossal aux chefs d'état-major des services.

110 Voir Bland et Maloney, *Campaigns for International Security*, p. 30 à 54, pour obtenir un aperçu plus complet. Leur étude n'a été publiée qu'au moment où la dernière main était mise au présent essai, d'où les renvois plus nombreux aux publications antérieures de Bland sur le sujet.

111 Bland, *Chiefs of Defence*, p. 4.

112 *Idem*, p. 5.

113 Adapté de l'ouvrage d'Allison, *Essence of Decision*, p. 157.

114 Builder, *The Masks of War*, p. 3. Italique ajouté par l'auteur.

115 Builder reconnaît qu'il peut être délicat de donner une personnalité à une institution, d'autant plus lorsque des mobiles sont attribués à ladite personnalité. C'est plutôt en analysant leur comportement et leur histoire, et non les propos qui s'y tiennent, qu'il convient d'expliquer les institutions, car c'est là que leur tempérament ou personnalité s'incarne. Son étude contient une brève analyse de la question. Voir Builder, *The Masks of War*, p. 10 et 11.

116 *Idem*, p. 17 à 30.

117 Une analyse détaillée de la culture militaire canadienne et de ce qui la distingue de la culture militaire américaine est présentée dans l'ouvrage d'English, *Understanding Military Culture*.

118 Voir notamment l'allocution récente du chef d'état-major des Forces maritimes (CEMFM) de l'époque, qu'il a prononcée lors de l'assemblée générale annuelle de 2004 de la Conférence des Associations de la Défense, au moment où la Marine se prépare en vue du prochain examen de la politique de défense. Amiral Ron Buck, « The Canadian Navy: In the Vanguard of Canadian Foreign and Defence Policy », accessible à <http://www.cda-cdai.ca/cda/uploads/cda/2008/12/2004buck.pdf>; document consulté le 15 avril 2004.

119 Il existe une foule d'exemples, comme la guerre de Corée et la guerre du Golfe.

120 À cet égard, les propos et l'insistance du Contre-amiral Landymore, qui a fini par être renvoyé en raison de son opposition à l'unification, sont instructifs. Quand il parlait à ses hommes des répercussions de l'unification sur la marine, il « n'a cessé de dire à ses subordonnés qu'il n'était pas question de détruire l'identité ou le moral du service ou de remplacer les uniformes traditionnels des services ». David P. Burke, « Hellyer and Landymore: The Unification of the Canadian Armed Forces and an Admiral's Revolt », *American Review of Canadian Studies* 8 (automne 1978), p. 5.

121 Bland, *Chiefs of Defence*, p. 70.

122 MDN, *Point de mire : Stratégie de la Marine pour 2020*, accessible à l'adresse [http://www.navydnd.ca/leadmark/doc/index\\_f.asp](http://www.navydnd.ca/leadmark/doc/index_f.asp); document consulté le 15 avril 2004.

123 Builder, *The Masks of War*, p. 32 et 33.

124 L'établissement du Commandement aérien en 1975, qui est alors automatiquement devenu le quartier général de la Force aérienne, ce qui a essentiellement redonné à la Force aérienne du Canada son statut d'entité indépendante.

125 Builder, *The Masks of War*, p. 32 et 33.

126 English, *Understanding Military Culture*, p. 95 et 96.

- 127 Voir aussi Gerry Thériault, « Reflections on Canadian Defence Policy and its Underlying Structural Problems », *Revue canadienne de défense* (juillet 1993), p. 8. Thériault a également déclaré que « la décision du gouvernement de rétablir un uniforme distinct pour chacun des services a mis un frein à la souhaitable tendance à la cohésion interne ».
- 128 Owens, *Lifting the Fog of War*, p. 53.
- 129 Owens, « Making the Joint Journey », p. 93.
- 130 Certains critiques pourraient prétendre que les questions touchant la sécurité nationale « vitale » sont trop importantes pour être « réglées » sous l'influence des filtres des services et, par conséquent et pour des raisons évidentes, ne devraient pas en être affectées.
- 131 Bland, *Chiefs of Defence*, p. 4.
- 132 On entend par là le Conseil des Forces armées, le Comité de gestion de la Défense et le Comité des capacités interarmées requises, qui est soit présidé par le CEMD, soit coprésidé par le CEMD et le SM.
- 133 Bland, *Chiefs of Defence*, p. 224.
- 134 Bland et Maloney, *Campaigns for International Security*, p. 79.
- 135 Thériault, « Reflections on Canadian Defence Policy and its Underlying Structural Problems », p. 8.
- 136 *Idem*.
- 137 Bland et Maloney, *Campaigns for International Security*, p. 82.
- 138 Bland, *Chiefs of Defence*, p. 158.
- 139 Bland et Maloney, *Campaigns for International Security*, p. 77.
- 140 Ross Graham, « Contrôle civil des Forces canadiennes », *Revue militaire canadienne*, vol. 3, n° 1 (printemps 2002), p. 27.
- 141 Bland, *Chiefs of Defence*, p. 159.
- 142 *Idem*, p. 15.
- 143 Le SCEMD est responsable, au nom du CEMD, de la planification et du commandement et contrôle des opérations internationales de contingence; il a donc un rôle clé à jouer quand vient le temps de recommander la participation des forces armées.
- 144 Les opinions de Mackenzie King à ce sujet sont très intéressantes : « Le danger des dépenses militaires [...] c'est qu'elles créent des capacités, et si le Canada dispose de capacités militaires, il pourrait être amené à prendre un quelconque engagement opérationnel. » Cité dans l'ouvrage de Bland et Maloney, *Campaigns for International Security*, p. 77.
- 145 Le maintien en puissance n'est pas toujours l'enjeu principal, surtout sous l'angle de la politique « tôt engagé, tôt parti » du gouvernement. Cela dit, les CEMA savent bien qu'une fois les troupes déployées, ils devront effectuer des roulements de contingent, comme le démontre le scénario actuellement en cours en Afghanistan.
- 146 Peter T. Haydon, « Panel Discussion: Canada's Military Roles Abroad » in David E. Code et Ian Cameron, éd., *Canadian Forces Roles Abroad*, Ottawa, Institut de la Conférence des associations de la défense, 1995, p. 90.
- 147 Peu de choses ont changé au fil des ans. Voir l'analyse des luttes entre les services autour de la participation canadienne à la guerre de Corée dans le livre de Denis Stairs, *The Diplomacy of Constraint Canada: the Korean War, and the United States*, Toronto, University of Toronto Press, 1974, p. 75.
- 148 Bland, *Chiefs of Defence*, p. 169.
- 149 Voir *Plan de la Défense en direct 03/04*, accessible à [http://www.vcds.dnd.ca/DPOOnline/Main\\_f.asp](http://www.vcds.dnd.ca/DPOOnline/Main_f.asp) (adresse périmée); document consulté le 15 avril 2004.
- 150 Par exemple, au début des années 1960, ce qu'on appelle le rapport du comité spécial sur les objectifs de la Marine, produit sous la direction du Contre-amiral Jeffery Brock en 1961, proposait un plan

maritime en vue des 25 prochaines années. Le « plan était trop ambitieux, avait une portée incroyable, était coûteux et défendait des intérêts particuliers et, pour ces raisons, a été rejeté par Hellyer peu après son entrée en fonctions à titre de ministre de la Défense ». Douglas Bland, « Everything Military Officers Need to Know About Defence Policy-Making in Canada » in David Rudd et coll., éd., *Advance or Retreat? Canadian Defence in the 21st Century*, Toronto, Institut canadien des études stratégiques, *The Canadian Strategic Forecast*, 2000, p. 16.

151 La vision de Paul Martin a été présentée la première fois dans le document intitulé *Marquer l'histoire : la politique de la réussite*, dont la parution ouvrait la voie au congrès à la direction du Parti libéral du Canada, qui s'est tenu en novembre 2003. Document accessible à [http://www.liberal.ca/PDF/politics-of-achievement\\_f.pdf](http://www.liberal.ca/PDF/politics-of-achievement_f.pdf) (adresse périmée) et consulté le 24 mai 2004. Voir notamment l'allocation du premier ministre Paul Martin à la BFC Gagetown (Nouveau-Brunswick), donné le 14 avril 2004, dont le contenu est accessible par le truchement du site <http://www.archive.org>; document consulté le 24 mai 2004.

152 Voir *Changements au gouvernement*, à partir du site Web à l'adresse <http://www.archive.org>; document consulté le 24 mai 2004.

153 On peut prendre connaissance de la politique à <http://www.pco-bcp.gc.ca/docs/information/Publications/natsec-secnat/natsec-secnat-fra.pdf>; document consulté le 24 mai 2004, p. 53 à 57.

154 *Idem*, p. 54. Italique ajouté par l'auteur.

155 Paul Martin, allocation du Premier ministre à la BFC Gagetown, 14 avril 2004.

156 Cette suggestion n'est pas inédite; Bland l'avait faite en 1995. Voir Bland, *Chiefs of Defence*, p. 266.

157 MDN, *Le Livre blanc sur la défense de 1994*, Ottawa, Défense nationale, 1994, p. 43.

158 Voir Bland, *Chiefs of Defence*, pour une étude plus poussée de la question, qui comprend un tableau de ventilation des dépenses militaires, p. 268 à 272.

159 Bland, *Chiefs of Defence*, p. 271.

160 Lettre du Vice-amiral Charles Thomas au Général de Chastelain, CEMD, reproduite dans l'article « Top Warriors Cross Swords », *Vancouver Sun*, 1<sup>er</sup> mai 1991. Le fait que le Vam Thomas occupait le poste de VCEMD et non celui de commandant du Commandement maritime lorsqu'il a rédigé cette protestation écrite montre bien où se situe la loyauté suprême de certains officiers supérieurs quand les temps sont durs.

161 Bland, *Chiefs of Defence*, p. 271.

162 De Chastelain, comme cité dans le livre de Bland, *Chiefs of Defence*, p. 271 et 272. Italique ajouté par l'auteur.

163 Bland, *Chiefs of Defence*, p. 271.

164 *Idem*, p. 17.

165 Bland, *Chiefs of Defence*, p. 268.

166 Le Lieutenant-général Bill Carr demeure un personnage vénéré de la collectivité de la Force aérienne, puisque c'est lui qui dans le cadre de ses fonctions d'officier général supérieur a rétabli le Commandement aérien. Le bref portrait qui est brossé de lui dans le Panthéon de l'aviation du Canada indique qu'il a été le « [...] premier commandant du Commandement aérien des Forces canadiennes. On en fait le "père des forces aériennes modernes" pour son travail de consolidation de l'aviation militaire après l'unification des forces ». Voir le site du Panthéon de l'aviation du Canada à l'adresse [http://www.cahf.ca/Members%20and%20Belt%20of%20Orion/members/C\\_members.htm](http://www.cahf.ca/Members%20and%20Belt%20of%20Orion/members/C_members.htm); document consulté le 15 avril 2004.

167 Foulkes, comme cité dans le livre de Bland, *The Administration of Defence Policy in Canada*, p. 43.

168 Andrew C. Richter, « Alongside The Best: The Future of the Canadian Forces », *Naval War College Review* 56 (hiver 2003), p. 67.

169 Comité consultatif du Ministre sur l'efficacité administrative, *Réaliser l'efficacité administrative : rapport présenté au ministre de la Défense nationale*, Ottawa, MDN, 2003. Le Ministre a donné le mandat à son comité

consultatif de l'aider à réaliser des économies de 200 millions de dollars à l'interne, afin de réaffecter ces fonds de priorités secondaires à des priorités essentielles du programme de défense. Le comité était formé de quatre experts aguerris des secteurs privé et public ayant de l'expérience en administration, gestion et restructuration, dont un ancien VCEMD. Accessible à l'adresse [http://www.forces.gc.ca/site/Focus/AE/AEReportFull\\_f.pdf](http://www.forces.gc.ca/site/Focus/AE/AEReportFull_f.pdf) (adresse périmée); document consulté le 24 mai 2004.

170 *Idem*, p. 19.

171 *Façonner l'avenir de la défense canadienne : une stratégie pour l'an 2020*, accessible à <http://www.cds-cemd.forces.gc.ca/doc/str2020-fra.doc>; document consulté le 24 mai 2004.

172 Pour une analyse plus fouillée, voir Bland et Maloney, *Campaigns for International Security*, p. 40 à 50. Voir aussi le document *Planification stratégique des capacités des Forces canadiennes*, accessible à [http://www.vcds.dnd.ca/dgsp/pubs/rep-pub/dda/strat/intro\\_f.asp](http://www.vcds.dnd.ca/dgsp/pubs/rep-pub/dda/strat/intro_f.asp) (adresse périmée) et consulté le 15 avril 2004.

173 *Idem*, p. 7. L'EECI en matière de maintien en puissance et l'EECI en matière de commandement, de contrôle, d'information et de renseignement (CCIR) sont deux des EECI les plus actives. Ainsi, l'EECI CCIR a supervisé l'élaboration du plan de campagne C4ISR (commandement, contrôle, communications, informatique, renseignement, surveillance et reconnaissance) des FC ainsi que la mise au point du système de commandement des Forces canadiennes, en plus d'avoir été passablement dirigeant, sous l'autorité du SCEMD, en imposant sa solution intégrée à l'échelle des FC dans ces dossiers.

174 Vice-chef d'état-major de la Défense, *Planification stratégique des capacités des Forces canadiennes*, [http://www.vcds.forces.gc.ca/dgsp/pubs/rep-pub/dda/strat/intro\\_f.asp](http://www.vcds.forces.gc.ca/dgsp/pubs/rep-pub/dda/strat/intro_f.asp) (adresse périmée); document consulté le 15 avril 2004.

175 Vice-chef d'état-major de la Défense, *Perspectives sur les capacités, 2002-2012*, [http://www.vcds.forces.gc.ca/dgsp/00native/rep-pub/CAPABILITY\\_OUTLOOK\\_Epdf](http://www.vcds.forces.gc.ca/dgsp/00native/rep-pub/CAPABILITY_OUTLOOK_Epdf) (adresse périmée); document consulté le 15 avril 2004.

176 La Liste canadienne des tâches interarmées offre un cadre permettant de décrire et de mettre en relation les innombrables types de capacité dont les FC peuvent avoir plus ou moins urgemment besoin. Elle fournit une « terminologie » commune pour le développement de la force au sein des FC et du MDN dans le contexte des scénarios de planification des forces.

177 Au moment de rédiger le présent essai, en avril 2004, l'auteur a appris que le concept avait été acheminé au CEMD pour qu'il le ratifie par écrit pour approbation finale.

178 Comité consultatif du Ministre sur l'efficacité administrative, *Réaliser l'efficacité administrative : rapport présenté au ministre de la Défense nationale*, recommandations 3 et 4, p. 15 à 17. Outre le Sous-ministre (SM) et le CEMD, les membres devraient en être le Sous-ministre délégué, le VCEMD, le SCEMD, le SMA(Pol) et le SMA(Fin SM).

179 Lettre du Chef d'état-major de la Défense et du Sous-ministre par intérim, « Plan stratégique d'investissement dans les capacités de la Défense nationale », 11 mai 2004, accessible à [http://www.vcds.forces.gc.ca/dgsp/pubs/rep-pub/ddm/scip/letter\\_f.asp](http://www.vcds.forces.gc.ca/dgsp/pubs/rep-pub/ddm/scip/letter_f.asp) (adresse périmée); document consulté le 26 mai 2004.

180 Lieutenant-général R. Hillier, « Strategic Capability Investment Plan », Lettre 3136-5 (CEMAT) 26 juin 2003, p. 1.

181 Lettre du Chef d'état-major de la Défense et du Sous-ministre par intérim, « Plan stratégique d'investissement dans les capacités de la Défense nationale », p. 1. Italique ajouté par l'auteur.

182 Hillier, « Strategic Capability Investment Plan », p. 4. Certains signes montrent que cette lettre a été des « vagues » au sein du QGDN dont les remous se font encore sentir, ce qui renforce l'argument selon lequel le « tribalisme » des services reste fort et vigoureux dans les FC.

183 Lors de son allocution, en février 2004, à la Conférence des Associations de la Défense, le CEMFM de l'époque a ramassé le gant en affirmant que « la Marine possède une vaste gamme de moyens militaires qui lui permet de participer efficacement [...] aux conflits pouvant survenir dans n'importe quelle région du monde [...] [et] la Marine jouera un rôle essentiel du point de vue de l'intention de notre gouvernement

d'être actif sur l'échiquier mondial », laissant clairement entendre que les opérations internationales exigent plus que le déploiement de fantassins. Discours du Vice-amiral R.D. Buck à l'assemblée générale annuelle de la Conférence des Associations de la Défense, 25 février 2004, accessible à <http://www.cda-cdai.ca/cda/uploads/cda/2008/12/2004buck.pdf>; document consulté le 15 avril 2004.

184 Bland, *Chiefs of Defence*, p. 287.

185 *Idem*, p. 272.

186 R.R. Hénault, *Rapport annuel du Chef d'état-major de la Défense, 2002-2003*. Italique ajouté par l'auteur.

187 MDN, *Le Livre blanc sur la défense de 1994*, p. 44.

188 On peut trouver une analyse de cette question à cette époque dans l'ouvrage de G.E. (Joe) Sharpe et Allan D. English, *Principles for Change in the Post-Cold War Command and Control of the Canadian Forces*, Kingston, Ontario, Institut de leadership des Forces canadiennes, 2002; Bland et Maloney, *Campaigns for International Security*.

189 Bland et Maloney, *Campaigns for International Security*, p. xii.

190 Le QG du Commandement aérien suivait une règle de ce genre, selon laquelle le pouvoir de dire « non » aux idées émanant des escadres avait été élevé au niveau du commandant adjoint, poste occupé par un major-général.

191 MDN, *Rapport rétrospectif de l'ÉRGCC*, Ottawa, vice-chef de l'état-major de la Défense, 1997, historique et paragraphe 9.

192 L'initiative *Défense 2000* est un avatar de *Fonction publique 2000* et a été lancée au début des années 1990 « afin d'offrir une assise propice à l'amélioration continue des méthodes qu'utilisent le MDN et les FC pour gérer et réaliser des activités à l'appui de la mission de défense et des objectifs opérationnels du Canada ». Les objectifs étaient d'augmenter les gains d'efficacité au MDN, de renouveler la culture et d'améliorer l'innovation et la prise de risques aux échelons inférieurs de l'organisation. Daniel Gosselin, « *Défense 2000 – A Critical Perspective* », document inédit du Collège des Forces canadiennes, essai rédigé dans le cadre de l'exercice *New Horizons*, 1994.

193 Par exemple, le commandant de la Force aérienne, quasi du jour au lendemain, pouvait tout à coup décider d'économiser du carburant en diminuant le nombre d'heures de vol (peu importe la validité des raisons) et rediriger les sommes épargnées ailleurs au sein de son commandement; une façon de faire qui avait cessé d'avoir cours depuis le début des années 1960. Les commandements se sont également vus confier une part du financement des immobilisations, dans les domaines de la construction et des besoins en capitaux mineurs, leurs pouvoirs délégués en matière d'autorisation financière se situant à diverses hauteurs.

194 MDN, *Organisation et reddition de comptes*, 2e édition, 1999, accessible à [http://www.forces.gc.ca/site/minister/fr/authority/oa\\_f.htm](http://www.forces.gc.ca/site/minister/fr/authority/oa_f.htm) (adresse périmée); document consulté le 15 avril 2004.

195 Bland, *Chiefs of Defence*, p. 200.

196 Les FC ont aussi mené plusieurs opérations importantes et très médiatisées au pays dans les années 1990. Il suffit de penser à la crise d'Oka, aux inondations du Manitoba et du Saguenay, à la tempête de verglas dans l'Est du Canada, aux feux de forêt et à la crainte du bogue de l'an 2000 (opération *An 2000*).

197 La question de l'« interopérabilité » est un enjeu important pour les FC, mais elle dépasse toutefois la portée du présent essai. Les lecteurs que cela intéresse devraient lire l'ouvrage d'Ann L. Griffiths, éd., *The Canadian Forces and Interoperability: Panacea or Perdition?*, Halifax, Dalhousie University, Centre for Foreign Policy Studies, 2002.

198 La doctrine demeure actuelle pour ce qui est de la terminologie du soutien et de l'appui. Le QGDN a adopté le terme « appui rapproché » pour définir l'appui qui doit épouser étroitement les activités des unités combattantes (ce qui correspondait auparavant au soutien de premier échelon et dans une certaine mesure au soutien de deuxième échelon). L'appui général est le terme qui sert à désigner le soutien dans la zone arrière, ce qui comprend la liaison vers l'arrière au Canada dans le cadre des opérations à l'étranger.

- 199 Kronenberg, *All Together Now*, p. 12.
- 200 C'est un argument auquel on a fait allusion à l'occasion de plusieurs des exposés du cours des études de sécurité nationale 6 donné au Collège des Forces canadiennes, à Toronto, de janvier à avril 2004, où l'auteur était présent. Voir aussi Sharpe et English, *Principles for Change in the Post-Cold War Command and Control of the Canadian Forces*, p. 91 et 92.
- 201 Le compte final des compressions effectuées au niveau du quartier général était de 24 p. 100. Voir le *Rapport rétrospectif de l'ÉRGCC*, paragraphe 125.
- 202 Granatstein, *Who Killed The Canadian Military?*, p. 92 et 93.
- 203 English, *Understanding Military Culture*, p. 3.
- 204 Par exemple, le glossaire du manuel des capacités stratégiques des FC ne comprend pas le terme « unifié ». Voir le *Glossaire pour la planification stratégique des capacités des FC*, accessible à [http://www.vcds.forces.gc.ca/dgsp/pubs/rep-pub/dda/strat/glossary\\_f.asp](http://www.vcds.forces.gc.ca/dgsp/pubs/rep-pub/dda/strat/glossary_f.asp) (adresse périmée); document consulté le 24 mai 2004.
- 205 Pour une analyse plus détaillée de la « culture interarmées » et de son incidence sur les FC, voir English, *Understanding Military Culture*, p. 118 à 124.
- 206 Kenneth Bailey, *Integration and Unification Equals Jointness in 21st Century Canadian Forces*, mémoire de maîtrise inédit en études de la défense, Collège des Forces canadiennes, 2002, résumé.
- 207 Hellyer, comme cité dans Bland, *Canada's National Defence Volume 2*, p. 140 et 141. Dans la bouche de Hellyer, le mot « combiné » a le même sens que le terme « interarmées » aujourd'hui.
- 208 La RAM a été définie comme « une modification profonde de la nature de la guerre occasionnée par l'application innovatrice de nouvelles technologies qui, en combinaison avec des modifications radicales des concepts opérationnels ou organisationnels et de la doctrine militaires, transforme de façon fondamentale le caractère et la conduite des opérations militaires ». Benjamin S. Lambeth, comme cité par Elinor C. Sloan, *The Revolution in Military Affairs*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2002, p. 3.
- 209 G.L. Garnett, « L'évolution de la façon canadienne d'aborder les opérations interarmées et interalliées aux niveaux stratégique et opérationnel », *Revue militaire canadienne*, vol. 3, n° 4 (hiver 2002-2003), p. 5.
- 210 Elinor Sloan, « Le Canada et la révolution dans les affaires militaires : attitude actuelle et possibilités à venir », *Revue militaire canadienne*, vol. 1, n° 3 (automne 2000), p. 13.
- 211 Ainsi, le projet des navires de soutien interarmées, qui allaient remplacer les pétroliers auxiliaires de la marine de guerre, avait initialement été baptisé « capacité de soutien logistique en mer et de transport maritime », jusqu'à ce que l'on comprenne que le projet serait plus séduisant en changeant de nom et en assortissant le navire de plus de capacités.
- 212 MDN, *Guide de planification de la Défense, 1997*, accessible à [http://www.vcds.dnd.ca/dgsp/pubs/rep-pub/dfppc/dpg/dpg97/fintro\\_f.asp](http://www.vcds.dnd.ca/dgsp/pubs/rep-pub/dfppc/dpg/dpg97/fintro_f.asp); document consulté le 15 avril 2004.
- 213 Dans *Stratégie 2020*, la cohésion (élément interarmées) avait initialement été définie comme la nécessité de « déterminer et renforcer les capacités particulières qui permettent aux FC de respecter les priorités du Canada en matière de sécurité, d'offrir une capacité interarmées, d'affronter les armes de destruction massive, les opérations informationnelles et les autres menaces asymétriques, et de former des partenariats antimécanes avec des partenaires canadiens ou étrangers ». MDN, *Façonner l'avenir de la défense canadienne : une stratégie pour l'an 2020*, p. 6. Document accessible à <http://www.cds-cemd.forces.gc.ca/doc/str2020-fra.doc> et consulté le 15 avril 2004.
- 214 Voir Garnett, « L'évolution de la façon canadienne d'aborder les opérations interarmées et interalliées aux niveaux stratégique et opérationnel », p. 3 à 8.
- 215 Douglas L. Bland, *Le Quartier général de la Défense nationale : un centre de décision*, étude préparée pour la Commission d'enquête sur le déploiement des Forces canadiennes en Somalie, Ottawa, La Commission, 1997, p. 60.

216 Le titre officiel de l'étude est Directive d'étude S1/88 du QGDN, *Les fonctions et l'organisation du Quartier général de la Défense nationale en temps de crise et de guerre*, aussi baptisée Étude Little-Hunter, du nom de ses auteurs, le Major-général W.E. Little et M. D.P. Hunter, un fonctionnaire. On peut trouver un exemplaire du rapport lié à l'étude dans l'ouvrage de Bland, *Canada's National Defence, Volume 2*, p. 417 à 509.

217 Bland, *Le Quartier général de la Défense nationale*, p. 60 et 61.

218 Le commandement intégral est toujours détenu par le CEMD, alors que le SCEMD agit en son nom et dirige au jour le jour les opérations des FC partout dans le monde. Pendant que les CEMA, qui sont les commandants de leurs commandements respectifs, continuent de diriger les opérations nationales courantes (c.-à-d., surveillance côtière, recherche et sauvetage), le SCEMD peut commander les forces au Canada dans le cas de certaines opérations d'urgence nationale, reléguant alors les CEMA à un rôle de mise sur pied des forces. On peut penser à cet égard à l'opération *Assistance* (inondation au Manitoba), à l'opération *Récupération* (crise du verglas au Québec et en Ontario) et à l'opération *Griffon* (sommet du G8 à Kananaskis).

219 On est en train de mettre au point une nouvelle capacité, en plus du centre des opérations traditionnel, que l'on appellera la capacité de fusion de l'information et du renseignement interarmées.

220 Soulignons que le groupe de planification des opérations est désormais quasi exclusivement composé d'officiers supérieurs, et peu de civils, si tant qu'il y en ait, travaillent dans ce domaine militaire.

221 Lors d'une opération internationale récente, l'opération *Altair*, certains officiers d'état-major avaient proposé à l'état-major du SCEMD que, dans la mesure où l'opération n'engageait qu'un seul navire, le Quartier général des Forces maritimes de l'Atlantique (QG FMAR[A]) récupère les fonctions de commandement et contrôle dans le cadre de cette seule opération. Le SCEMD a rejeté leur proposition.

222 Parmi les questions doctrinales à avoir récemment provoqué une certaine discorde, mentionnons la doctrine portant sur le développement, la mise en service et l'utilisation des véhicules aériens télépilotés (UAV) et sur le soutien national des FC.

223 Le mot « unité » sera employé dans la suite du présent document de façon à aussi inclure les formations aux fins de la discussion.

224 Par exemple, le noyau du Groupe des opérations interarmées (GOI) provenait du QG interarmées, qui appartenait à l'Armée de terre sous l'égide du Quartier général et Régiment de transmissions de la 1<sup>re</sup> Division du Canada (QGRT 1 Div CA). Le Régiment des transmissions interarmées est le produit de la fusion de deux unités, une unité de l'Armée de terre et une unité chapeautée par le Sous-ministre adjoint (Gestion de l'information) (SMA[GI]). La 1<sup>re</sup> Unité du Génie construction (1 UGC), qui relevait auparavant sous l'autorité du Sous-ministre adjoint (Infrastructure et environnement), (SMA[IE]), a également été transférée au SCEMD et se retrouve désormais au sein du GOI des FC.

225 Le GOI est responsable de fournir une capacité de commandement et contrôle rapidement déployable, capable de répondre aux besoins des engagements nationaux et internationaux. Le Groupe de soutien interarmées (GSI) doit fournir des services de soutien national déployables aux éléments des FC. Le Régiment des transmissions interarmées (RTI) procure des systèmes de communications et d'information déployables aux FC partout dans le monde. La 1<sup>re</sup> Unité d'appui du Génie (1 UAG) doit fournir des services de soutien technique général aux FC. Enfin, la Compagnie de défense nucléaire, biologique et chimique interarmées (Cie DNBCI) est chargée d'assurer la première intervention quand surviennent des incidents au pays et de contribuer aux engagements internationaux.

226 La Force opérationnelle interarmées (FOI 2) a été formée au milieu des années 1990, afin de fournir au Canada une capacité de lutte contre le terrorisme. La FOI 2 existait avant même que la cohésion ne devienne à la mode.

227 Cela pourrait inclure la 4<sup>e</sup> Unité de contrôle des mouvements des Forces canadiennes (4 UCMFC) et le 3<sup>e</sup> Groupe de soutien du Canada (3 GSC), deux unités actuellement placées sous la direction du Sous-ministre adjoint (Matériels), ou SMA(Mat), et les services postaux.

- 228 Une partie du développement de la cie DNBCI est financée dans le cadre du budget fédéral spécial consacré à la sécurité, qui a été annoncé en décembre 2001.
- 229 Comme le SMA(Mat)/J4 pour le compte du GSI et le SMA(GI) pour le compte du RTI.
- 230 « The Glassco Report » in Bland, *Canada's National Defence Volume 2*, p. 71 et 72.
- 231 *Idem*.
- 232 La diversification des modes de prestation des services (DMPS) engageait la sous-traitance totale de certains services et activités du MDN ou le transfert de certaines fonctions dont s'acquittaient des militaires à des employés ou organismes civils. L'entretien des logements familiaux, dont une partie était assumée par des militaires, a été confié à l'Agence de logement des Forces canadiennes.
- 233 On donne plusieurs raisons pour justifier ces choix, la principale étant les possibilités offertes par les réseaux informatiques et la technologie. On a par exemple centralisé la gestion des biens immobiliers à Ottawa, en se disant que ces services pourraient tous être assurés à distance. On s'est rendu compte que cela avait été une erreur, et les QG régionaux ont réembauché certains agents immobiliers afin d'avoir accès au savoir-faire requis.
- 234 L'ASPFC est responsable de tous les services de soutien du personnel des FC requis dans le cadre des opérations internationales. Voir le site Web de l'ASPFC à l'adresse <http://www.cfpsa.com/fr/>; document consulté le 15 avril 2004. 235 L'ALFC est chargée de gérer les logements familiaux et les résidences officielles. Voir le site Web de l'ALFC à <http://www.cfha-alfc.forces.gc.ca/about-apropos/apropos-about-fra.aspx>; document consulté le 15 avril 2004.
- 236 Le Groupe des Services de santé des FC est chargé d'accorder les soins de santé aux militaires canadiens au pays et à l'étranger.
- 237 Les expressions « déplacement du pouvoir vers les civils » ou « transfert de responsabilités à des civils » (*civilianization* en anglais) signifient que des militaires des forces armées retrouvent leur état de civil ou sont remplacés par des civils. Dans les FC, cette présence civile accrue est habituellement un enjeu dans trois contextes : 1) plus de civils occupent des postes clés qui ont une incidence sur la défense, 2) la conviction que des membres des FC ont adopté des normes civiles à un degré inacceptable et 3), ce qui est particulièrement pertinent aux fins du présent essai, une influence indue sur des questions qui sont (ou devraient être) de nature exclusivement militaire. Peter C. Kasurak, « Civilianization and the military ethos: civil-military relations in Canada », *Administration publique du Canada* 25, n° 1 (printemps 1982), p. 108 à 129.
- 238 « The Glassco Report » in Bland, *Canada's National Defence Volume 2*, p. 78.
- 239 Kasurak, « Civilianization and the military ethos », p. 120.
- 240 John M. Treddenick, « The Defence Budget » in David B. Dewitt et David Leyton Brown, éd., *Canada's International Security Policy*, Scarborough, Prentice-Hall, 1995, p. 445.
- 241 Voir le rapport du groupe d'étude de la gestion (GEG) dans l'ouvrage de Bland, *Canada's National Defence, Volume 2*, p. 166 à 248.
- 242 *Idem*, p. 163 et 164.
- 243 Pour une analyse approfondie des répercussions de l'étude du GEG en termes d'administration de la défense, voir Bland, *The Administration of Defence Policy in Canada*, p. 65 à 86, et pour un examen encore plus poussé de l'incidence du déplacement du pouvoir vers les civils dans les bureaux du CEMD, voir Bland, *Chiefs of Defence*, p. 127 à 174. Il vaut la peine de souligner qu'en 2004, le terme « intégration » sert le plus souvent à désigner cette fusion du QGDN, ce qui a parfois créé de la confusion avec l'unification des services communs qu'Hellyer avait en tête.
- 244 Pour une analyse plus fouillée, voir Treddenick, « The Defence Budget », p. 444 à 446. Cette tendance s'est maintenue jusqu'à ce jour, non seulement dans le cas des sous-ministres mais également dans celui de nombreux hauts fonctionnaires du Ministère.
- 245 Pour être juste, on a observé le même processus relativement à certains postes militaires supérieurs, comme celui de juge-avocat général et de directeur général du Groupe médical des FC.

- 246 Ainsi, au niveau des SMA : SMA(Mat), SMA(IE), SMA(GI) et Chef – Service d'examen (CS Ex).
- 247 Cette situation est passablement caractéristique de la bureaucratie fédérale en 2004. Donald Savoie brosse un tableau particulièrement convaincant dans sa plus récente étude, *Breaking The Bargain: Public Servants, Ministers and Parliament*, Toronto, University of Toronto Press, 2003.
- 248 Bland, *Chiefs of Defence*, p. 161.
- 249 Granatstein, *Who Killed The Canadian Military?*, p. 87.
- 250 Kasurak, « Civilianization and the military ethos », p. 117.
- 251 Amiral Falls, CEMD en 1978, comme cité dans le livre de Bland, *Chiefs of Defence*, p. 162.
- 252 La décision d'inclure les commandants des armées aux Conseil des forces armées au début des années 1980 avait pour but de faire contrepoids aux civils au niveau de lieutenant-général à trois étoiles ou l'équivalent.
- 253 Bland et Maloney, *Campaigns for International Security*, p. 149.
- 254 Owens, *Fog of War*, p. 151.
- 255 Hellyer, comme cité dans l'ouvrage de Bland, *Canada's National Defence Volume 2*, p. 132. Hellyer n'a employé que le mot « hommes » dans son allocution, omettant de faire mention des membres de l'autre sexe.
- 256 *Idem*, p. 133.
- 257 Cité dans le livre de Bland, p. 283.
- 258 Bland, *Chiefs of Defence*, p. 288 et 289.
- 259 Voir MDN, *Rapport de la Commission d'enquête sur la Somalie*, volume 4, qui porte tout particulièrement sur les manques des hauts dirigeants des FC; document accessible à <http://www.forces.gc.ca/somalia/somaliaf.htm> et consulté le 15 avril 2004.
- 260 Même si de nombreux autres facteurs importants, comme l'éducation, le bilinguisme, l'expérience, les qualités personnelles et les compétences en leadership, constituent des critères de sélection des officiers supérieurs aux grades les plus élevés des FC, la capacité à offrir un rendement soutenu à un poste de commandement exigeant est sans nul doute le facteur le plus déterminant et certainement le facteur décisif en matière d'avancement professionnel. Ce critère ne s'applique pas toujours dans le cas des officiers spécialistes, comme les avocats, médecins et dentistes militaires.
- 261 Douglas Young, *Rapport au Premier ministre sur le leadership et l'administration des Forces canadiennes*, 25 mars 1997, accessible à <http://www.forces.gc.ca/site/minister/eng/pm/mnd60.html> (adresse périmée); document consulté le 15 avril 2004. La recommandation n° 30 du rapport portait sur la sélection des commandants.
- 262 Les commandants supérieurs sont ceux dont les pouvoirs sont à peu près égaux à ceux d'un commandant de commandement. Outre le CEMFM, le CEMFA et le CEMAT, ceux-ci comprennent le SCEMD et le Sous-ministre adjoint (Ressources humaines – Militaires), SMA(RH-Mil). Fondamentalement, les commandants supérieurs sont ceux qui dirigent une quelconque organisation de niveau 1 chapeautant des unités ou des formations à la tête desquelles un commandant doit être sélectionné et nommé. De plus, soyons juste, plusieurs CEMA pouvaient compter, même avant la parution du rapport du ministre Young, sur une forme de comités de sélection des commandants, la marine en offrant un bel exemple. Cela dit, certains commandants étaient encore sélectionnés par les officiers supérieurs de leur branche ou de leur régiment, ce qui donnait souvent l'impression d'avoir à faire à une clique.
- 263 Il y a ainsi le Groupe des opérations interarmées, le Groupe de soutien interarmées, la Force opérationnelle interarmées 2, la 1<sup>re</sup> Unité d'appui du Génie et le Groupe du recrutement des Forces canadiennes au sein de l'organisation du SMA(RH-Mil).
- 264 MDN, *Servir avec honneur : la profession des armes au Canada*, Kingston, Ontario, Institut de leadership des Forces canadiennes, 2003, p. 25, 74. Kasurak, dans ses écrits en 1982 sur la question du déplacement du pouvoir vers les civils dans les FC du point de vue des militaires qui adoptent des normes civiles,

recommandait l'établissement d'un ethos militaire structuré et officiel. Kasurak, « Civilianization and the military ethos », p. 128.

265 Bland, *Chiefs of Defence*, p. 283.

266 Le nouveau cours devrait être entièrement unifié en 2006 et excluera dès lors tous les termes associés aux armées.

267 Hellyer, *Damn the Torpedoes*, p. x.

268 Thériault, « Reflections on Canadian Defence Policy and Its Underlying Structural Problems », p. 3.

269 En 1968, Léo Cadieux, qui a succédé à Hellyer au poste de ministre de la DN, a cassé la décision de ce dernier en ce qui concerne la nomenclature des grades des Forces maritimes, en les autorisant à conserver les grades de la marine plutôt que d'avoir à employer les grades de l'Armée de terre.

270 Bland, *Chiefs of Defence*, p. 288.

271 Les propos de Mackenzie King sont instructifs pour les chefs militaires supérieurs, car ils leur rappellent à quel point les politiciens peuvent transformer les avis militaires en lieux communs parfois. King reprochait au ministre de la Défense nationale Ralston de trop souvent se ranger du côté des généraux, se portant à la défense de ceux-ci devant les membres du Cabinet. King a fini par dire ce qui suit au sujet de Ralston : « Je me suis adressé à lui à maintes reprises. Je lui ai demandé non pas une mais de nombreuses fois pourquoi il ne dit pas aux généraux ce que nous, au Cabinet, pensons, plutôt que de constamment nous dire ce que pensent les généraux. Les généraux ont toujours tort. » Mackenzie King, comme cité dans le livre de John Macfarlane, *Ernest Lapointe and Quebec's Influence on Canadian Foreign Policy*, Toronto, University of Toronto Press, 1999, p. 181.

272 Jack Granatstein, *Who Killed The Canadian Military?*, p. 82.

273 English, *Understanding Military Culture*, p. 104.

274 Comme cité dans Code et Cameron, *Canadian Forces Roles Abroad*, p. 118.



# PARTIE II

Les concepts de l'art  
opérationnel dans le contexte  
canadien



## CHAPITRE 5

### POINT DE VUE D'UN MARIN : RÉPERCUSSIONS DE L'ÉVOLUTION DU NIVEAU OPÉRATIONNEL DE LA GUERRE SUR LA STRUCTURE DES FORCES CANADIENNES

*Capitaine de vaisseau J.S. Dewar*

L'humanité ne cesse d'évoluer. Il en va également ainsi des armes et de la manière de se battre.

Capitaine Alfred Thayer Mahan, marine des États-Unis (1840-1914)

La plupart des officiers de la Marine, et l'auteur de ces lignes en fait partie, ne reconnaît l'existence d'un niveau opérationnel de la guerre que depuis peu. La guerre navale obéissait jusqu'alors à un principe élémentaire en vertu duquel la stratégie fixe les objectifs tactiques, et la tactique limite les possibilités stratégiques<sup>1</sup>. Depuis la fin de la guerre froide, plusieurs facteurs ont toutefois joué sur la nécessité de peaufiner cette vision navale quelque peu rudimentaire. Les gouvernements exigent que les services de leurs forces armées coopèrent entre eux pour qu'ils soient plus efficaces et rentables. De plus, les avancées technologiques dans les domaines des capteurs, de la prise de décision et des armes, semblent suivre la tendance qui consiste à appuyer les organisations fonctionnelles<sup>2</sup> plutôt que celles des trois armées. Les activités militaires des forces maritimes, terrestres et aériennes étant de plus en plus interdépendantes, un modèle analytique plus complet s'avère nécessaire pour en assurer la coordination. Dans le présent essai, nous chercherons à analyser l'évolution des théories relatives aux niveaux de guerre et tenterons de montrer comment les principes qui s'y rattachent ont été acceptés, puis intégrés à la doctrine navale.

Rien ne nous empêche de tirer des leçons de l'expérience des Américains pour mesurer les effets potentiels du niveau opérationnel de la guerre, et la cohésion qu'il requiert, sur les Forces canadiennes (FC). Certes, l'ascendant britannique sur l'histoire navale et militaire du Canada ne fait aucun doute, mais c'est également un fait que les États-Unis influencent désormais presque exclusivement le style opérationnel des FC. Il existe cependant d'autres bonnes raisons d'étudier la nation américaine à cet égard. En effet, les États-Unis

ont atteint un niveau d'efficacité opérationnelle interarmées sans précédent. En outre, à titre de chefs de file de la Troisième vague, comme celle-ci a été baptisée par le couple d'écrivains Toffler<sup>3</sup>, ils offrent un laboratoire privilégié pour mieux comprendre les répercussions des technologies de l'information révolutionnaires sur les opérations militaires, et dont le développement laisse présager une tendance encore plus marquée à l'organisation fonctionnelle et à la coopération interarmées. C'est pourquoi le présent chapitre portera essentiellement sur l'armée américaine, plus particulièrement sur les forces navales des États-Unis, la US Navy.

Les FC unifiées devraient être les mieux adaptées à l'approche intégrée de la guerre moderne. Cependant, c'est l'organisation stratégique des FC et du ministère de la Défense nationale (MDN) qui a le plus changé à la suite de l'unification, l'incidence de cette dernière étant quasi nulle sur les activités opérationnelles. L'efficacité interarmées grandissante, telle qu'on l'observe aux États-Unis et ailleurs, favorisera la réalisation du potentiel opérationnel de l'unification. L'analyse du niveau opérationnel de la guerre constitue un exercice instructif permettant d'encadrer la discussion.

## ÉVOLUTION DU NIVEAU OPÉRATIONNEL DE LA GUERRE

Tant en termes d'ampleur que de portée, la guerre constitue le domaine d'activités humaines le plus complexe qui soit. Les différents niveaux qui la composent sont autant de divisions utiles permettant d'en comprendre le fonctionnement<sup>4</sup>. Les étiquettes qui désignent ces niveaux n'ont toutefois rien d'absolu mais servent plutôt d'outils d'analyse. Ceux qui étudient la guerre comme ceux qui la font s'accordent à dire que l'analyse distincte des objectifs militaires et de la conduite des combats permet de mieux en comprendre les tenants et aboutissants. Au début, il était important de savoir pourquoi, quand et où engager l'adversaire (et dans une certaine mesure, qui choisir comme ennemi), plutôt que de trouver la façon de l'éliminer une fois en contact avec lui. Avec le temps, ces questions se sont posées de plus en plus en termes de « stratégie » et de « tactique ». Puis la guerre a connu une industrialisation dont la complexité s'est accrue de façon exponentielle, rendant nécessaire une taxonomie plus élaborée<sup>5</sup>.

John English cite le Colonel Wallace Franz qui affirme qu'« en manœuvrant de main de maître de nombreuses formations de corps d'armée sur une grande échelle, Napoléon Bonaparte a créé un troisième niveau de guerre, quelque part en-dessous de la strate stratégique mais au-dessus de la couche tactique ».

Il prétend ensuite percevoir clairement divers degrés stratégiques dans les propos de Carl von Clausewitz, auteur du livre *De la guerre*, cet ouvrage incontournable sur la pensée militaire occidentale, même si ce dernier n'y parle que de tactique et de stratégie, définissant la première comme l'emploi de forces armées dans l'engagement, et la seconde, comme l'exploitation des engagements au service des objectifs de guerre. Lorsqu'il établit une adéquation entre « les notions de guerre, de campagne et de bataille et les concepts de pays, de théâtre d'opérations et de position, en plus de faire référence à des éléments opérationnels, Clausewitz fixe une triple division d'une certaine manière »<sup>6</sup>. Helmuth von Moltke est généralement reconnu comme étant le premier à avoir accolé l'adjectif « opérationnel » au niveau de guerre situé entre la stratégie et la tactique, cet espace à l'intérieur duquel dominaient déploiements à grande échelle et facteurs logistiques. Dans une large mesure, le système d'état-major général prussien, qui allait devenir le prototype de toutes les grandes armées, a été inventé pour assurer une planification et une exécution efficaces des mouvements au niveau opérationnel<sup>7</sup>.

La guerre est peut-être bien l'activité humaine la plus complexe, mais « le devient davantage lorsqu'il est difficile de faire le lien entre la stratégie nationale et la stratégie militaire ou entre la stratégie dans le théâtre et l'exécution de cette stratégie sous la forme d'une campagne (l'art opérationnel) »<sup>8</sup>. On peut avoir recours aux niveaux de guerre pour mieux comprendre ce lien, mais sans qu'ils ne gênent notre perception de la situation générale. Selon certains, le maître à penser de Clausewitz, Gerhard von Scharnhorst, aurait lancé cet avertissement : « Il faut réfléchir à la guerre dans son ensemble avant de chercher à en comprendre les éléments<sup>9</sup>. »

Le Colonel Ralph Allen a observé que la compréhension des relations entre les niveaux de guerre stratégique, opérationnel et tactique a souvent fait face à des difficultés. On explique habituellement celles-ci par « une incapacité d'analyser et de comprendre la guerre dans son ensemble avant d'en comprendre chacune de ses composantes », « une incapacité à faire la distinction entre science et art militaires<sup>10</sup> et à comprendre comment le processus créatif- intellectuel du commandant devient le pilier qui supporte les deux » et « une lacune dans l'analyse militaire historique de la plupart des comptes rendus de guerre et des études de campagnes, plus particulièrement en ce qui concerne la stratégie militaire et l'art opérationnel »<sup>11</sup>.

Bien que les Prussiens aient été les premiers à explorer le niveau opérationnel de la guerre, ce sont les Russes qui, poussés par une « idéologie des affaires

militaires fortement empreinte de théorie et de méthodologie scientifique », ont apporté de la vigueur académique au processus. « Les théoriciens et les praticiens de l'armée russe ont cherché à expliquer de façon systématique les complexités sous-jacentes à la victoire et à la défaite dans la guerre moderne<sup>12</sup>. »

L'efficacité de ces théories a été démontrée par l'annihilation des armées allemandes au cours des campagnes de 1943-1945. Souvent perçues en Occident comme des produits « de la force brute et de l'ignorance », les victoires russes « reflétaient l'application d'un art opérationnel très raffiné visant la rupture à grande échelle de la cohésion de l'ennemi, privant ainsi celui-ci de sa capacité à réagir aux changements de situation, brisant l'organisation et le contrôle de ses formations aux échelons supérieurs et, ultimement, l'empêchant de réaliser ses objectifs »<sup>13</sup>. Cependant, bien que les Russes aient employé avec succès l'art opérationnel, l'OTAN, et tout particulièrement les États-Unis, ne s'y est vraiment intéressée qu'après la guerre du Vietnam.

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, les armées alliées avaient acquis une grande expérience des opérations au niveau du théâtre. Cependant, au lendemain de la victoire en Europe et sur le Japon, chaque pays allié s'est empressé de démobiliser ses troupes. Les armées aux effectifs réduits ont concentré leurs efforts sur le perfectionnement de leurs tactiques, et le décor stratégique de la guerre froide était dominé par des notions de dissuasion atomique. La pensée opérationnelle est demeurée dans un état de torpeur pendant près de trente ans en Occident, jusqu'à ce que les revers cuisants essuyés par les États-Unis au Vietnam ne poussent l'armée américaine à revoir en profondeur son approche de la conduite de la guerre.

Le conflit vietnamien aura permis de tirer une leçon particulièrement instructive : la réussite ou l'échec à un niveau de guerre quelconque a une influence directe sur les résultats obtenus aux autres niveaux. Cette interrelation apparaît clairement dans les théories soviétiques des années 1920 et 1930. Au Vietnam, les prouesses tactiques des Américains n'ont pas suffi à pallier leur manque de politique stratégique cohérente. En revanche, le Viêt-cong et l'armée nord-vietnamienne ont pu s'imposer au niveau stratégique, malgré leur faiblesse tactique. Ces adversaires ont toujours bien compris la situation à cet égard, mais les Américains ne se sont ouverts les yeux qu'une fois la guerre terminée. Le Colonel Harry Summers, qui allait rédiger par la suite une analyse critique de la guerre du Vietnam, raconte à ce sujet une anecdote éloquent. Au cours de négociations, un officier américain avait déclaré : « Vous savez, vous n'avez jamais gagné sur le champ de bataille. » L'officier vietnamien, après

avoir réfléchi quelques instants, lui aurait répondu : « Peut-être bien, mais ce que vous dites n'est pas pertinent<sup>14</sup>. »

De plus, on sentait un changement dans la façon d'envisager de faire la guerre aux Soviétiques. En effet, on commençait à penser qu'il serait possible de mener une guerre conventionnelle en Europe, sans que les deux côtés n'en viennent à utiliser leur arsenal nucléaire stratégique. Dans un tel cas, il fallait de toute évidence se tourner vers des opérations de très grande envergure mettant aux prises des formations de grande taille. En outre, en observant la guerre au Moyen-Orient, en 1973, on a constaté les effets de la technologie, dans ce cas des armes de précision, sur l'étendue et le rythme des activités sur le champ de bataille. Ces deux facteurs « ont semblé remettre en question les idées reçues quant au calcul de la supériorité aérienne, au rôle de l'arme blindée dans les combats au sol et aux relations au sein des diverses armées dans la conduite des opérations »<sup>15</sup>. « Le sentiment que la technologie et les circonstances changeaient la nature et la teneur des opérations a donné naissance à une compréhension générale des fonctions au niveau opérationnel, soit le renseignement, le tir, les manœuvres, la logistique, la protection et le commandement et contrôle. Toutes ces fonctions faisaient l'objet d'une planification séquentielle ou simultanée dans le cadre d'opérations ou de campagnes majeures<sup>16</sup>. » La lecture des différentes éditions du manuel de campagne 100-5 traitant des opérations des forces terrestres américaines, parues entre 1976 et 1993, permet de constater que celles-ci devenaient de plus en plus conscientes du niveau opérationnel de la guerre et de l'exercice de l'art opérationnel<sup>17</sup>.

## RECONNAISSANCE DU NIVEAU OPÉRATIONNEL DE LA GUERRE PAR LES FORCES NAVALES

Alors que l'armée de terre américaine était absorbée par l'étude de l'art opérationnel et la conduite de campagnes terrestres à grande échelle (niveau opérationnel), les forces navales et aériennes des États-Unis demeuraient figées dans des sphères purement stratégiques et isolées dans une large mesure des forces terrestres et des unes des autres. Ni l'aviation militaire ni la marine n'ont été autant écorchées par leur expérience au Vietnam que l'armée de terre. Bien qu'elles aient participé aux combats, leurs dirigeants aux échelons supérieurs n'ont jamais cessé de se préoccuper de la confrontation avec les Soviétiques, confrontation qu'ils jugeaient de la plus grande importance stratégique. Nous examinerons plus loin l'entrée de la US Air Force dans le giron opérationnel. Pour l'instant, voyons comment la marine américaine en est venue à accepter, du moins en principe, le concept du niveau opérationnel de la guerre.

Dans la seconde moitié de la guerre froide, la stratégie navale de la US Navy cantonnait celle-ci, et dans une grande mesure toutes les forces maritimes occidentales, dans un rôle de confinement mondial avec l'Union soviétique et le bloc communiste et d'engagement stratégique avec eux. Cette stratégie était surtout axée sur la guerre maritime. Il s'agissait d'une philosophie dictant la conduite des combats en haute mer, à l'appui des intérêts sur la terre ferme. Les batailles en mer allaient être menées en grande partie indépendamment des activités à l'intérieur des terres. En 1974, le président du US Naval War College, le Vice-amiral Stansfield Turner, a rédigé un article dans lequel il décrit l'évolution et la raison d'être des quatre missions de la marine américaine, soit la dissuasion stratégique, le contrôle des mers, la projection de puissance à l'appui des opérations terrestres et la présence navale. Chose intéressante, il ne mentionne aucun autre service militaire<sup>18</sup>. Bien qu'on ait apporté certains changements à l'exécution tactique des missions, ces dernières n'ont pratiquement pas évolué au cours des vingt années suivantes<sup>19</sup>.

Cette période a été marquée par la publication d'une quantité prodigieuse d'ouvrages nationaux et alliés traitant des tactiques, techniques et procédures afférentes à la guerre navale. Même si ces documents formaient un corpus doctrinal, de nombreux officiers de la marine ne leur accordaient pas ce statut. En revanche, les opérations navales et les méthodes permettant de les coordonner étaient perçues d'une façon remarquablement uniforme par les officiers supérieurs de toutes les marines alliées. On a peu écrit à ce sujet, et ce sont les enseignements de l'Histoire et les expériences personnelles qui ont imprégné la pensée des officiers supérieurs des mêmes convictions et principes en ce qui a trait à l'application de la puissance maritime.

James Tritten a prétendu que « pour former une doctrine, les principes élémentaires gouvernant les croyances et les pratiques n'ont pas à être couchés sur le papier. Une doctrine navale coutumière, à la fois informelle et non écrite, existait déjà sous la forme de l'intention du commandant et des expériences partagées par les amiraux et les commandants. Le corps des officiers de la marine américaine s'appuie depuis longtemps sur des convictions informelles qui font office de doctrine, convictions qui ont peut-être eu plus d'ascendant que les documents officiels auxquels ils avaient accès. On peut tracer un parallèle entre la doctrine non écrite et le droit international, alors que les lois reposent dans ce cas-ci sur les coutumes et non sur les traités. Les deux présentent la même validité, mais il est plus facile de modifier les traités<sup>20</sup>. » Il souligne également que, dans les faits, les diverses marines jouissent d'une longue et riche tradition de doctrine écrite, bien qu'elle ait été souvent désignée par un autre nom.

Comme il se peut qu'une doctrine subconsciente existe au sein des forces navales, on relève plusieurs exemples d'une force navale ayant fait la guerre aux niveaux stratégique, opérationnel et tactique, sans toutefois reconnaître le niveau opérationnel ou lui donner une étiquette. Ainsi, au cours des guerres anglo-néerlandaises (1652 à 1674), les Anglais voulaient déloger leurs rivaux et leur soutirer le titre de puissance suprême des mers au niveau stratégique, afin d'étendre leur emprise commerciale. Au niveau opérationnel, ils y sont parvenus au moyen d'une série de campagnes, dont des batailles de convoi, des blocus et le bombardement des côtes hollandaises. Leurs engagements opérationnels ont été couronnés de succès en raison des tactiques de feu de bordée appliquées par des formations en ligne de file. Dans un autre exemple encore frais dans la mémoire collective de la US Navy, il est clair que l'opération interarmées et interalliée qui a donné la victoire aux Américains à Yorktown a été menée au niveau opérationnel<sup>21</sup>. L'engagement des vaisseaux anglais par les Français au large des caps de la Virginie, la manœuvre de la flotte de ravitaillement française en vue de soulager l'armée américaine assiégée, les opérations maritimes d'interdiction pour empêcher le renforcement des Anglais et, par la suite, les combats terrestres pour la prise de la ville fortifiée sont autant de prouesses militaires de la part de « forces militaires employées en vue d'atteindre les objectifs stratégiques dans un théâtre de guerre et dans les théâtres d'opérations par le truchement de la conception, de l'organisation et de la conduite de campagnes et d'opérations majeures »<sup>22</sup>. L'examen de la guerre du Pacifique de 1942 et 1944 est un autre exemple plus récent, qui aurait dû de toute évidence constituer un cas de mise en application de l'art opérationnel par les forces maritimes américaines. Les campagnes menées par le Général Douglas MacArthur en Nouvelle-Guinée et les progressions réalisées par l'Amiral Chester Nimitz dans le Pacifique central faisaient clairement partie d'une opération cohérente dans le théâtre d'opérations<sup>23</sup>.

La US Navy n'a pas été la seule à reconnaître tardivement le niveau opérationnel de la guerre. Le conflit des Malouines (1982) est une excellente introduction à l'application des niveaux de guerre aux forces navales. Bien que les combats n'aient pas été livrés dans cette perspective<sup>24</sup>, la Marine royale britannique s'en est par la suite servie comme d'un modèle didactique pour appliquer la doctrine et les niveaux de guerre<sup>25</sup>.

Aussi récemment qu'en 1989, le Capitaine Wayne P. Hughes de la marine américaine, un expert reconnu en matière de tactique navale théorique et pratique, a écrit un article traitant de la relation entre stratégie et tactique, mais dans lequel il passe complètement sous silence le niveau opérationnel de la guerre. Il voyait dans la tactique un aspect de la guerre qui limite les

possibilités stratégiques, et dans la stratégie, un moyen d'établir les objectifs tactiques. Mais à sa décharge, le contexte dans lequel il a commis cet article était encore imprégné de la stratégie navale en haute mer, dont il marquait avec insistance la différence fondamentale avec la guerre menée sur la terre ferme. La mer n'accorde aucun avantage tactique en termes de défense. Rien n'y remplace les positions préparées, le terrain ne présente aucune contrainte, et les réserves y constituent une notion d'une validité restreinte. « Histoire et théorie prouvent non seulement qu'un maigre avantage en termes de force constitue souvent un facteur décisif dans l'issue des batailles navales, mais aussi que les dommages subis par le perdant ne se comparent habituellement en rien à ceux qu'il a infligés au vainqueur<sup>26</sup>. » Cette façon de voir a donné naissance à une doctrine qui tient lieu de « ciment entre les éléments tactiques ». « Il faut intégrer à la doctrine tout ce qui peut être prévu en temps de paix, et instruction et entraînement doivent systématiquement s'y adapter [...] Lorsque les tâches éventuellement attribuées à une marine en temps de guerre sont aussi considérables que celles de la US Navy, la structure de la doctrine de combat s'avère extrêmement difficile à formuler<sup>27</sup>. »

À partir des années 1990, les forces maritimes ont été soumises à certaines pressions qui les ont contraintes à évoluer. La loi Goldwater-Nichols, adoptée en 1986 et qui imposait un niveau de coopération interarmées accru entre les forces armées, la disparition de la menace soviétique et l'expérience acquise durant la guerre du Golfe ont toutes concouru à remodeler la perception de la stratégie, du niveau opérationnel et de la doctrine au sein de la marine. C'est l'Amiral Frank B. Kelso qui en a reconnu le besoin et pris les mesures nécessaires<sup>28</sup>, bien que l'on ait convenu que si la marine devait délaissier sa stratégie de la haute mer, le besoin de changement se serait imposé de lui-même<sup>29</sup>. Le livre blanc *...From the Sea*, publié en 1992 par le département de la Marine, marque un tournant décisif dans ce processus. Il renferme en effet le concept stratégique qui doit amener la US Navy et le corps des marines des États-Unis (USMC) au-delà de la guerre froide et les faire entrer de plain-pied dans le XXI<sup>e</sup> siècle. Il signale un changement au plan des centres d'intérêts et des priorités, qui passent des opérations en mer à la projection de la puissance et l'emploi des forces navales afin d'influencer le cours des événements le long des littoraux du monde, c'est-à-dire les secteurs sur lesquels on peut exercer un contrôle direct et qui sont vulnérables à la puissance de frappe des forces stationnées en mer<sup>30</sup>. Le Naval Doctrine Command (NDC) a été créé en mars 1993 à titre de centre d'attraction de la nouvelle pensée doctrinale et afin de faciliter la transition. Une autre fonction accidentelle, mais tout aussi

importante pour la marine américaine, consistait à s'assurer que celle-ci puisse apporter sa pleine contribution à la doctrine interarmées, dont l'importance ne cesse de croître. « Le NDC constituait la principale autorité dans l'élaboration de concepts maritimes multiservices et d'une doctrine navale qui y soit intégrée, ainsi que dans celle d'une doctrine propre à la US Navy<sup>31</sup>. Les missions du commandement devaient, entre autres choses, permettre à la marine de faire entendre sa voix dans l'élaboration d'une doctrine interarmées internationale et faire en sorte que l'on tienne compte de la doctrine navale et interarmées à la fois dans le programme d'instruction et d'éducation et dans les opérations, exercices et jeux de guerre. La priorité devait être accordée au nouveau contexte géostratégique et à la menace changeante qui s'y rattache, ainsi qu'aux efforts visant à améliorer l'intégration des forces navales dans les opérations interarmées multinationales<sup>32</sup>. » La parution en 1994 de l'ouvrage *Naval Doctrine Publication 1: Naval Warfare* a accentué le nouvel engagement de la US Navy à participer pleinement à ce type d'opérations. On peut percevoir toute l'étendue du changement de paradigme dans la façon dont la US Navy embrassait la notion des trois niveaux de guerre encore ignorés jusque-là, l'importance du centre de gravité et de la vulnérabilité critique dans la planification des campagnes, ainsi que la codification des principes de guerre<sup>33</sup>.

Des considérations pratiques ont favorisé la transition philosophique vers la sphère interarmées. Alors que le NDC était mis sur pied, on dressait la liste universelle des tâches interarmées (*Universal Joint Task List* ou UJTL) sous les auspices du président du comité des chefs d'état-major interarmées. La UJTL relevait d'un ambitieux projet dans le cadre duquel chacune des activités militaires, du niveau des stratégies nationales à celui des procédures tactiques, seraient répertoriées dans un menu composé de tâches, de conditions et de méthodes d'évaluation. Les commandants en chef<sup>34</sup> seraient appelés à choisir dans cette liste les tâches essentielles pour mener à bien leurs missions. Dans un effort pour rationaliser l'instruction et en améliorer l'efficacité, seules les tâches critiques retenues par les commandants en chef seraient financées. De toute évidence, cette approche aurait à long terme des répercussions considérables sur les programmes et l'acquisition d'équipements. En raison de son affectation au NDC dans le cadre d'un programme d'échange de l'époque, l'auteur a collaboré de façon marginale avec la US Navy qui devait trouver le moyen de satisfaire aux exigences de la UJTL. Pour simplifier un peu les choses, disons que pour n'importe quel service, l'approche interarmées s'avérait problématique en ce qui a trait au maintien des qualifications de base.

Par exemple, si aucun des commandants en chef régionaux n'a identifié la lutte anti-sous-marine comme tâche critique de sa mission à un moment donné, aucun financement ne lui est accordé pour l'instruction dans ce domaine, et il y a des implications concomitantes sur les programmes d'acquisition de navires et de matériel de lutte anti-sous-marine. Nous l'avons dit, nous avons un peu simplifié les choses, puisque le titre 10 du *United States Code prévoit d'imposer des exigences aux services relativement à certaines capacités*. Néanmoins, des écueils se dressaient sur la voie qu'était appelée à suivre la marine américaine dans un contexte interarmées de plus en plus dominé par le Congrès. La solution au problème a résidé dans l'élaboration de la liste universelle des tâches maritimes (liste publiée par le département de la Marine en septembre 1996). Ce document réunit les tâches de niveau stratégique et opérationnel de la UJTL et celles de la liste des tâches navales tactiques, formant ainsi une liste hiérarchique exhaustive des tâches dont peuvent s'acquitter les forces navales. Ces tâches sont définies en fonction de la doctrine et des tactiques, techniques et procédures interarmées et des services, et les sources doctrinales font l'objet de renvois à l'appui du « système d'instruction interarmées axé sur les besoins et l'enchaînement de la mission et des tâches »<sup>35</sup>.

Il est clair que si la marine américaine a reconnu la doctrine, et en particulier son application au niveau opérationnel de la guerre, c'est en grande partie en raison d'une *realpolitik* au plan des manœuvres entre les armées et dans les fiefs des commandements en chef interarmées. Cela ne signifie pas pour autant que le changement de paradigme n'a pas eu d'influence réelle et considérable sur la manière dont la marine américaine perçoit la guerre maritime. Le livre blanc *Forward...From the Sea*, publié en 1994, amplifie l'engagement envers les opérations interarmées et la guerre menée près des côtes, dont il a été question dans *...From the Sea*. L'étendue du changement se manifeste dans les « cinq rôles fondamentaux et durables à l'appui de la stratégie nationale de sécurité », comparativement aux quatre missions attribuées à la marine dans le cadre de la stratégie maritime, comme le montre le tableau<sup>136</sup>.

STRATÉGIE MARITIME (1970-1992)	FORWARD... FROM THE SEA (1992...)
Dissuasion stratégique	Projection de la puissance de la mer vers la terre
Contrôle de l'espace maritime	Contrôle de l'espace maritime et suprématie maritime
Projection de la puissance à l'appui des opérations terrestres	Dissuasion stratégique
Présence navale	Transport maritime stratégique Présence navale avancée

TABLEAU 1 – CHANGEMENT DES PRIORITÉS DES RÔLES MARITIMES

## L'ART OPÉRATIONNEL DE LA GUERRE ET LA GUERRE INTERARMÉES

Dans le contexte américain, il existe une relation directe entre la théorie de l'art opérationnel de la guerre et le concept de cohésion, c'est-à-dire la dimension interarmées. Pour comprendre parfaitement cette relation, il faut connaître à fond la structure de commandement unifiée dont il est question dans le document US Joint Publication 0-2, *Unified Action Armed Forces*<sup>37</sup>. Cet ouvrage établit la doctrine et les politiques qui régissent l'orientation unifiée des forces, ainsi que les relations et l'autorité entre les divers commandements à l'intérieur du cadre juridique et constitutionnel des États-Unis. Il est toutefois utile d'illustrer les relations habituelles entre ces commandements et les trois niveaux de la guerre. Comme le montre clairement le tableau 2 ci-dessous, les activités et les responsabilités interarmées sont surtout concentrées aux niveaux stratégiques et opérationnels, alors que le niveau tactique demeure l'apanage des services.

COMMANDEMENT	STRATÉGIQUE	OPERATIONNEL	TACTIQUE
Commandement unifié (géographique)	X	X	
Commandement unifié (fonctionnel)	X		
Sous-commandement unifié	X	X	
Commandement de la force opérationnelle interarmées		X	X
Commandement fonctionnel		X	X
Commandement de composante de service		X	X
Commandant de groupe tactique		X	X
Commandant d'unité opérationnelle		X	X
Navire – escadron, bataillon			X

**TABLEAU 2 – RELATIONS ENTRE COMMANDEMENT ET NIVEAUX DE GUERRE**

Le mandat confié par la loi Goldwater-Nichols aux forces interarmées, la perception actuelle des États-Unis en ce qui a trait à l'environnement stratégique et les répercussions des améliorations qui se multiplient exponentiellement au plan des technologies numériques, sont tous exprimés dans le document de l'armée américaine intitulé *Joint Vision 2010* : « Un modèle d'évolution des forces armées, axé sur les opérations, pour faire face à un avenir difficile et incertain<sup>38</sup>. » Les trois niveaux de la guerre constituent les piliers de cette vision, et c'est aux niveaux stratégique et opérationnel que le besoin de cohésion est pressant<sup>39</sup>.

L'expérience de la guerre du Golfe montre l'utilité de la coordination interarmées des forces aériennes, avec à leur tête le commandant de la composante aérienne de la force interarmées, dans le cadre du processus de répartition des ressources et de la promulgation de l'ordre opérationnel aérien. De même, le conseil interarmées du ciblage a démontré son efficacité en améliorant l'établissement et l'harmonisation des priorités ou en évitant que le même objectif soit attribué à différentes forces aériennes chargées des frappes, ainsi

qu'au plan de l'appui-feu indirect et des attaques de missiles au sol. En outre, les répercussions du matériel situé dans l'espace et l'intégration des activités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance sont compatibles avec l'organisation fonctionnelle d'activités comme la défense antimissile dans le théâtre d'opérations. Certains avancent que la tendance à la cohésion se maintiendra et que, de fait, elle mènera à une certaine forme d'unification des forces armées américaines. Qui plus est, d'autres sont d'avis que les niveaux de la guerre seront aplanis et fusionnés, étant donné que les effets cumulatifs de la technologie sur les armes, les capteurs et la prise de décisions entraînent « des changements doctrinaux dans les rapports espace-temps sur le champ de bataille, dans l'équilibre entre puissance de combat et effectifs et dans la nature du commandement et contrôle »<sup>40</sup>.

## CONSÉQUENCES POUR LES FORCES CANADIENNES

On peut logiquement supposer que si la technologie pousse les forces armées américaines à l'intégration fonctionnelle, l'unification des FC devrait théoriquement leur permettre d'exploiter cette tendance dans tous les aspects de la guerre.

L'avant-propos de la publication *Opérations des Forces canadiennes* résume le processus d'intégration et d'unification de la Marine royale du Canada (MRC), de l'Armée canadienne et de l'Aviation royale du Canada (ARC). L'intention derrière le processus est louable et presque prémonitoire en regard de la tendance actuelle à la cohésion des activités au niveau opérationnel. Néanmoins, l'unification a donné des résultats plus cosmétiques qu'autre chose. Bien que la démonstration détaillée de cette assertion dépasse le cadre du présent document, un examen superficiel de la structure et de la capacité actuelles des forces permet de conclure que les FC ne sont pas parvenues à déterminer des rôles de défense « dans le contexte d'une force intégrée, fonctionnellement organisée et très mobile, plutôt que d'une force dont l'organisation s'harmonise avec les traditions des forces maritimes, terrestres et aériennes »<sup>41</sup>.

L'unification a donné lieu à des changements importants dans le degré d'interaction civilo-militaire au plan du contrôle et de la gestion des FC et du MDN. La mise en place de systèmes communs de logistique, d'approvisionnement et d'instruction leur ont permis de réaliser des économies d'échelle appréciables et de réduire le chevauchement de leurs frais généraux. Cependant, outre la normalisation superficielle des uniformes et des grades,

l'unification aura peu servi à améliorer les capacités opérationnelles communes des FC. La perception d'une capacité interarmées se propage généralement par l'entremise d'énoncés comme le suivant, tiré du manuel des opérations : « Les FC, qui sont une force unifiée, mènent régulièrement des opérations dans lesquelles sont engagés au moins deux de leurs éléments<sup>42</sup>. » Dans les faits, tout cela revient à dire que les équipages et équipes de maintenance, qui font partie des ressources organiques de l'aviation embarquée et tactique affectées à des forces terrestres, arborent souvent un écusson des opérations aériennes sur leur coiffure.

L'unification a eu une incidence sur les relations entre les FC et le MDN et a donné naissance à un quartier général stratégique susceptible de prendre une dimension interarmées. Les responsabilités assumées aux échelons supérieurs du leadership sont établies dans le rapport sur l'autorité, la responsabilité et la reddition de comptes (ARR), document remis au premier ministre par le ministre de la Défense nationale<sup>43</sup>. Les chefs d'état-major des armées (CEMA) sont chargés d'exercer le commandement des forces qui leur ont été affectées en mettant sur pied des forces et en menant des opérations courantes, ainsi que d'exercer le commandement d'autres forces qui pourraient leur être affectées. Le sous-chef d'état-major de la Défense (SCEMD) assure le commandement et le contrôle des opérations non courantes et des opérations de contingence, au nom du chef d'état-major de la Défense (CEMD). Bien que le mandat des opérations interarmées ne soit pas mentionné comme tel, il est implicitement attribué au SCEMD. Les CEMA sont également susceptibles d'assurer le commandement d'opérations interarmées, mais il s'agit là d'une implication plus subtile. Le document ne contient aucune allusion aux responsabilités afférentes aux divers niveaux de guerre (ou de conflit, dans la terminologie des FC<sup>44</sup>).

C'est au SCEMD qu'incombe la responsabilité d'élaborer et de tenir à jour les concepts et la doctrine des FC. Le manuel *Opérations des Forces canadiennes* est le document clé parmi les diverses publications de doctrine des FC. Il fait donc autorité en ce qui a trait à la conduite des opérations. On y affirme que les FC forment une entité militaire unifiée mais, ironiquement, cet énoncé inhabituel s'y retrouve également : « Abstraction faite des aspects juridiques de la *Loi sur la Défense nationale*, qui décrit les FC comme étant un seul service, lorsque des éléments d'au moins deux services des FC sont appelés à travailler dans un même théâtre ou une même zone d'opérations à la poursuite d'un même objectif stratégique national, ils fonctionnent dans le cadre d'une structure interarmées et utilisent la terminologie interarmées reconnue à l'échelle

internationale. » Et plus loin : « Toutefois, la doctrine de chaque service n'offre pas l'orientation qui convient à l'emploi des forces militaires dans les cas nécessitant la coopération d'éléments d'au moins deux services des FC<sup>45</sup>. » De tels énoncés permettent de conclure que les trois armées des FC rechignent à fonctionner ensemble et qu'elles sont peu efficaces lorsqu'elles acceptent de le faire.

Cela ne veut pas dire qu'elles sont délibérément réticentes à coopérer. Les officiers et les militaires du rang des FC reçoivent dans une large mesure la même formation, à commencer par l'instruction de base jusqu'au Collège des Forces canadiennes, en passant par les cours de chef subalterne et ceux de sous-officier supérieur. L'existence du Quartier général de la Défense nationale vient renforcer l'idée d'une perspective commune au sein des FC. Voilà donc un excellent point de départ pour mettre en place la culture appropriée. En revanche, « beaucoup reste à faire au plan du commandement et contrôle, de l'organisation de l'infrastructure et de l'instruction interarmées au combat »<sup>46</sup>. Le problème, c'est que ni l'orientation stratégique ni la doctrine opérationnelle des FC unifiées ne peuvent instaurer d'office l'efficacité opérationnelle interarmées.

En réalité, le *Livre blanc sur la Défense* de 1994, qui constitue l'énoncé de politique central du gouvernement, ne fait aucune mention du besoin de mener des opérations interarmées. On y précise toutefois que des forces terrestres, aériennes et navales, polyvalentes et aptes au combat, s'avèrent nécessaires, sans pour autant identifier la capacité dont ces forces pourraient avoir besoin pour fonctionner efficacement ensemble. Il se peut qu'il ne soit pas pertinent de se pencher sur une orientation des politiques opérationnelles dans un tel document, mais le *Guide de planification de la Défense* de 1999, qui fixe l'orientation stratégique du ministère aux échelons supérieurs n'est pas plus précis lorsqu'il définit la capacité requise pour faciliter les opérations interarmées. Il n'identifie pas non plus l'amélioration de la capacité interarmées comme étant une priorité<sup>47</sup>. Encore une fois, toute référence aux responsabilités afférentes aux divers niveaux d'opérations est omise.

De toute évidence, la loi américaine Goldwater-Nichols de 1986 sur la réorganisation du département de la Défense s'est avérée plus efficace que le Projet de loi C-243 sur la réorganisation des Forces canadiennes de 1968. En fait, ces deux lois visent des objectifs semblables. Elles ont toutes deux pour but de resserrer le contrôle des questions de défense par des instances civiles et d'éliminer les rivalités stériles entre services. Les différences entre

les deux lois résident dans les moyens utilisés pour réaliser ces objectifs. La loi américaine met l'accent sur une structure de commandement unifiée régissant l'attribution des autorités et l'établissement de responsabilités claires favorisant le succès des missions, afin de rendre les opérations militaires plus efficaces et d'améliorer la gestion et l'administration du département de la Défense. L'accent sur l'activité interarmées, c'est-à-dire la coopération efficace entre les services, est omniprésente dans le document. La contribution la plus significative et la plus efficace en vue d'éliminer les guerres intestines entre services est venue de l'exécution de toutes les missions militaires, en temps de paix comme en temps de guerre, par des commandants en chef indépendants des forces interarmées qui ne relevaient que du secrétaire de la Défense et du président des États-Unis<sup>48</sup>. En vertu des dispositions du titre 10 *United States Code*, les services américains se limitent à la dotation, à l'équipement et à l'instruction des forces affectées aux commandants en chef pour qu'ils puissent mener à bien leurs missions. En revanche, la loi canadienne insiste sur l'économie et la probité financière, tout en essayant d'éradiquer la culture propre à chaque service en y supprimant les titres et les éléments superficiels, comme les uniformes.

Malheureusement, le véritable problème que pose l'interopérabilité des services a été passé sous silence dans la loi canadienne. Certes, tout au long de la guerre froide, les armées des FC, malgré « le port d'uniformes communs et une même désignation des grades », exerçaient les mêmes fonctions au moyen du même matériel, tout comme l'avaient toujours fait la MRC, l'ARC et l'Armée canadienne avant elles. Il n'y avait aucun plan complet conçu pour que les éléments des FC fonctionnent de concert au sein d'une force interarmées. Les formations et unités navales, terrestres et aériennes étaient affectées aux formations supérieures de l'OTAN au gré des circonstances. Bien que, en théorie, des « opérations interarmées » aient eu lieu depuis la fin de la guerre froide, il ne s'est agi dans les faits que d'éléments d'une même armée relevant d'un commandant de contingent national. Les composantes elles-mêmes ont été subsumées à des formations navales, terrestres et aériennes internationales de plus grande taille. La participation du Canada à la guerre du Golfe constitue l'exemple archétypal. Il existe d'autres cas de coopération plus étroite entre les armées, mais à un échelon très bas dans l'échelle militaire des difficultés. Il est difficile de qualifier de réalisation interarmées le cas d'un marin qui avance dans un champ de blé inondé par les crues de Winnipeg à bord de son canot pneumatique et qui obéit aux ordres du commandant d'une brigade des forces terrestres.

Toutefois, chez les Américains, l'essor que connaît la coopération interarmées au niveau opérationnel est prometteur pour ce qui est d'améliorer la capacité interarmées des FC. Mais il y a d'abord quelques problèmes à régler.

Le premier consiste à raffiner la structure des forces. La *Loi sur la défense nationale* et le *Livre blanc sur la Défense de 1994* font implicitement état du besoin de forces intégrées au niveau opérationnel, mais apportent concrètement peu de précisions quant à la façon de le combler. Le Guide de planification de la Défense, publié chaque année, constitue le véhicule idéal pour articuler le plan directeur de la capacité interarmées. Il est précisé dans le guide que celui-ci a pour but d'établir « un cadre de référence où les directives du gouvernement, telles qu'elles sont énoncées dans le Livre blanc sur la Défense, sont traduites en un programme des services de défense tangible et efficace qui offre au Canada une force armée polyvalente et apte au Combat »<sup>49</sup>. Mais il manque à ce cadre de référence l'énoncé cohérent d'un modèle de développement des forces applicable à l'ensemble des FC. La nature, l'organisation et le matériel des forces maritimes, terrestres et aériennes sont du ressort exclusif des CEMA, mais certaines activités spécialisées et courantes appartiennent à d'autres éléments de capacité. Essentiellement, les projets d'immobilisations majeures sont conçus pour répondre aux besoins des armées et parrainés par le CEMA concerné. Le Comité de gestion de la Défense, qui réunit tous les CEMA et les chefs de groupe du Ministère, examine par la suite les projets et leur attribue un ordre de priorité dans leur réalisation. Il n'existe par conséquent ni plan directeur ni orientation de l'intégration aux niveaux stratégiques et opérationnels de la capacité. Le Programme des services de la Défense constitue un compromis permettant de combler les besoins des trois armées, chacune d'elles étant libre d'élaborer son propre concept de ce que devraient être ses capacités.

Il faut donc procéder autrement pour corriger la situation. À partir d'un modèle, par exemple la liste universelle des tâches maritimes, un compendium de tâches stratégiques, opérationnelles et tactiques, on pourrait élaborer une structure cohérente des forces au sein de laquelle le Quartier général de la Défense nationale fournirait l'orientation stratégique, le niveau opérationnel manifesterait une véritable capacité interarmées et le niveau tactique demeurerait du ressort des armées. Chaque élément tactique doit cependant demeurer interopérable au niveau opérationnel (interarmées). Le Programme des services de la Défense, et plus particulièrement le plan des immobilisations majeures, doit préciser la capacité requise dans l'optique interarmées. Il faut démontrer que chaque grand projet répond parfaitement aux besoins interarmées.

À titre d'exemple, la Marine doit dans quelques années remplacer sa flotte de navires de ravitaillement en mer (pétroliers ravitailleurs d'escadre [AOR]). De plus, les FC ont besoin d'une capacité de transport maritime destinée aux forces terrestres et à l'appui au sol des forces aériennes. Pour tenter de combler simultanément ces deux besoins, le projet M2673 vise à doter les FC d'une classe de bâtiments de soutien logistique en mer et de transport maritime<sup>50</sup>. Les deux autres armées doivent de toute évidence apporter leur contribution dans l'établissement du tonnage et des capacités de ce type de navires. Un projet de cette nature est clairement susceptible d'améliorer l'efficacité interarmées et pourrait bien servir de pierre d'assise d'un modèle cohérent pour le développement de forces efficaces au niveau opérationnel. Dans cette perspective, la nouvelle classe de bateaux doit être perçue comme un projet émanant des FC et non de la Marine. Il existe d'autres exemples, mais celui-ci servira à illustrer le principe de l'approche interarmées des acquisitions.

On reconnaîtra peut-être un meilleur exemple dans l'approche rationnelle de la structure des forces que le Royaume-Uni fait valoir dans sa revue de défense stratégique, *United Kingdom's Strategic Defence Review*<sup>51</sup>. Ce document sert de plan directeur au remodelage en profondeur des forces armées britanniques. Il fait clairement mention des trois niveaux de la guerre et met l'accent sur l'orientation des forces interarmées vers un rôle actif au niveau opérationnel.

Bien que l'efficacité opérationnelle constitue à elle seule un argument suffisamment probant en faveur du changement, les décisions en matière de défense sont souvent influencées par des considérations économiques. Néanmoins, les mêmes conclusions s'imposent d'elles-mêmes : « Dans le contexte actuel, les coûts constituent un facteur fondamental et prépondérant, ce qui force en fin de compte les divers services à accepter de vivre, de s'entraîner et de combattre ensemble à intervalles réguliers dans une structure de commandement interarmées omniprésente. [...] Nous ne pourrions pas nous payer des capacités militaires autonomes pouvant être intégrées sur demande aux opérations interarmées ou interalliées<sup>52</sup>. »

Nous en arrivons au deuxième problème à régler, soit le raffinement de la doctrine. Deux aspects demandent qu'on s'y attarde, à savoir la manière dont la doctrine est écrite et la façon dont on l'interprète. Dans une large mesure, la doctrine opérationnelle canadienne est le résultat de la synthèse des doctrines de l'OTAN et des États-Unis. La plupart du temps, le Canada les adopte tout de go en ne leur apportant que de légères modifications linguistiques pour les adapter au contexte canadien. Étant donné la rareté des ressources humaines au

sein des FC, la logique commande de ne pas chercher à « réinventer la roue » quand cela est possible. On manquerait toutefois de rigueur en ne vérifiant pas d'abord si la doctrine adoptée présente ou non une structure des forces compatible à la nôtre. Lorsqu'elles contribuent au niveau opérationnel de la guerre, les forces maritimes et aériennes des FC sont généralement perçues comme faisant partie d'une composante maritime ou aérienne d'une force interalliée, et la cohésion se manifeste entre les éléments de cette dernière, et non entre ceux des FC. Étant donné sa prédisposition naturelle pour la doctrine à tous les niveaux, c'est l'Armée de terre qui a produit la majeure partie de la doctrine des FC. Au cours des quatre dernières décennies, elle a tenté d'appliquer les concepts doctrinaux américains à ses opérations de soutien de la paix. La doctrine canadienne est donc définie à partir d'une majorité de termes axés sur les opérations terrestres, ce qui a entraîné un certain nombre de problèmes liés à l'intégration des doctrines de chaque armée à la doctrine interarmées. Ainsi, dans une optique axée sur les opérations terrestres, les notions de capacité de déploiement et de maintien en puissance ne cadrent pas très bien avec la nature opérationnelle des navires. Par conséquent, même si leur contenu est largement en accord avec celui du manuel *Opérations des Forces canadiennes, les ouvrages Changement de cap – Une stratégie navale pour le Canada et Out of the Sun: Aerospace Doctrine for the Canadian Forces*, publiés respectivement par le Commandement maritime et le Commandement aérien, n'entretiennent aucun lien direct en termes d'interopérabilité interarmées; ils font plutôt état des besoins de chacune des armées. Une telle lacune au plan doctrinal illustre bien comment les unités des FC sont utilisées dans le cadre d'opérations de grande envergure. Les forces maritimes, terrestres et aériennes ont apporté leur contribution à des éléments multinationaux équivalents, et la cohésion des unités des FC se manifeste donc à un niveau supérieur à celui où elles opèrent.

Voilà qui nous amène à aborder le troisième problème que pose l'amélioration de la capacité interarmées des FC, soit leur participation concrète aux exercices et aux opérations interarmées. Les rares tentatives en ce sens ont généralement consisté à prendre des unités appartenant à deux ou trois armées et à leur attribuer une tâche commune—ou des tâches simultanées à l'appui de la réalisation d'un objectif commun—pendant un laps de temps relativement court. Il existe d'autres exemples d'une plus grande intégration, mais celle-ci prend habituellement la forme de forces aériennes assurant le type d'appui aux forces maritimes et terrestres dont se charge l'aviation organique au sein de forces navales et d'armées présentant une organisation plus traditionnelle.

L'intégration opérationnelle des trois armées ne s'est produite que rarement, tout comme le succès d'une telle entreprise. On ne s'en étonnera guère, puisque la structure et la doctrine des forces ne sont pas adaptées à l'objectif visé.

Cette approche individuelle de l'emploi des forces n'est acceptable que si l'on a l'intention de maintenir la contribution des unités au sein des grandes formations internationales et qu'il nous apparaît acceptable de laisser le contrôle opérationnel de ces unités à d'autres puissances que le Canada. Ce n'est toutefois manifestement pas le cas. Toute l'histoire des FC, depuis leur participation à la Première Guerre mondiale, aura été une quête, parfois hésitante, vers l'utilisation efficace de forces sous un commandement canadien efficace. Cette quête a parfois perdu de sa vigueur, parce que les trois armées, auparavant les trois services, se percevaient comme des filiales des grandes forces navales, terrestres et aériennes, soient celles de l'Angleterre jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale et celles des États-Unis par la suite. Ce legs se perpétue au sein de l'actuelle structure des forces. Quoi qu'il en soit, il existe des impératifs d'ordre opérationnel et économique pour que les FC soient vraiment unifiées sans attendre, même si trente années se sont écoulées depuis la promulgation de la loi qui a déclenché le processus de leur unification.

La piste de solution au triple problème qui affecte l'amélioration de l'efficacité opérationnelle passe d'abord par une organisation mieux définie des quartiers généraux, qui serait gouvernée par un énoncé plus explicite des responsabilités du commandement interarmées et opérationnel dans le document traitant de l'autorité, de la responsabilité et de la reddition de comptes. Le Commodore Nason a proposé la création d'un commandement interarmées des Forces canadiennes, qui relèverait du SCEMD et coordonnerait l'instruction et les missions interarmées<sup>53</sup>. Les CEMA conserveraient la responsabilité de maintenir des forces bien entraînées et aptes au combat au sein de leurs armées respectives, comme le font les chefs d'état-major des services aux États-Unis. Voilà un grand pas en avant, mais celui-ci va dans la même direction que les intentions d'unifier les forces. L'ancienne structure léguée par la MRC, l'ARC et l'Armée canadienne a inhibé ce processus, mais une approche interarmées adoptée dans le cadre du Programme des services de la Défense et l'existence d'un modèle de structure des forces unifiée peuvent remédier au problème.

La bonne nouvelle, c'est que le modèle d'une plus grande interopérabilité opérationnelle au sein des FC se dégage des mêmes avancées technologiques et de la pression exercée au plan de l'efficacité financière qui poussent les États-Unis, le Royaume-Uni et d'autres pays à élaborer une approche par laquelle

les fonctions de leurs armées seraient mieux intégrées. Ainsi, alors que la US Navy a adopté le niveau opérationnel de la guerre et qu'elle suit le mouvement interarmées, la doctrine navale et, par voie de conséquence, l'organisation et le matériel des forces maritimes américaines, évoluera de manière à refléter cette approche plus intégrée. Ainsi, la doctrine navale, l'organisation et le matériel des forces maritimes canadiennes suivront inévitablement la même voie si chacun des éléments des FC continue d'imiter sa contrepartie américaine. La meilleure interopérabilité des services américains entraînera nécessairement une interopérabilité accrue entre les éléments des FC.

Il ne s'agit pas là de simple mimétisme, à l'instar du frêle dinghy qui se retrouve captif du sillage d'un grand navire. La correspondance avec le modèle américain repose sur de solides assises stratégiques. En dépit de ses velléités d'indépendance sporadiques, le Canada entretient des rapports étroits et diversifiés au chapitre de la défense et des activités militaires avec son voisin du sud. Il a tissé des liens institutionnels solides grâce au système d'alliance occidental et avec les États-Unis par le truchement des accords de l'OTAN et ABCA, de ses engagements à l'échelle du continent envers le NORAD et la Commission permanente mixte de défense, ainsi que de l'accord sur le partage de la production de défense<sup>54</sup>. Et il ne fait pas cavalier seul à cet égard. Par exemple, les officiers de la Marine royale reconnaissent généralement que celle-ci doit demeurer compatible avec la US Navy, et pas seulement en raison du lien avec l'OTAN. La marine américaine est devenue la « norme de l'industrie » à laquelle on compare tous les éléments d'une capacité navale. Dans l'optique du Canada, même si des forces prennent part à une certaine forme de coalition sans la présence des Américains, il y a de fortes chances que la compatibilité avec ces derniers constitue le dénominateur commun des forces en présence.

## CONCLUSION

Le présent essai a permis d'analyser l'évolution du concept de niveau opérationnel de la guerre. On constate que, dans le cadre d'opérations de grande envergure, un degré de commandement, de planification et d'exécution susceptible de traduire les objectifs stratégiques en mesures tactiques s'avère nécessaire. Certes, quelle que soit l'ampleur de l'opération, lorsque des objectifs stratégiques sont en cause, et cela doit être axiomatique pour justifier le recours à des forces militaires, les trois niveaux de guerre, soit les niveaux stratégique, opérationnel et tactique, sont inextricablement liés. C'est effectivement le cas, même dans le domaine de la guerre maritime où la reconnaissance de ce concept a pris du temps à se manifester. Quoi qu'il en soit, nous avons montré

que la considération du niveau opérationnel est essentielle dans le cadre d'opérations modernes, et ces dernières sont intrinsèquement interarmées. La révolution technologique, la « révolution des affaires militaires » qui pousse les forces à s'organiser de façon fonctionnelle plutôt qu'en obéissant au paradigme des trois armées, rend plus criant le besoin d'une approche interarmées des activités opérationnelles.

Malgré la prescription d'unification qui leur a été intimée, les FC ne possèdent pas de structure interarmées ou fonctionnelle permettant de les utiliser efficacement au niveau opérationnel. Il est cependant possible de corriger cette lacune par la mise en place d'une structure cohérente chapeautant l'ensemble des Forces canadiennes, la mise en œuvre d'un tel modèle par le truchement du contrôle adéquat du Programme des services de la Défense, la conciliation des doctrines des FC et des trois armées et le réaménagement des quartiers généraux des FC afin de mieux cerner les responsabilités interarmées au plan de l'autorité, de la responsabilité et de la reddition de comptes, et ce qui importe davantage, l'application de pratiques interarmées dans le cadre des exercices et opérations. Ce sont les technologies de l'information qui poussent les forces américaines et nos principaux alliés, le Royaume-Uni par exemple, à adopter un mode d'organisation fonctionnel et interarmées au niveau opérationnel de la guerre, qui aideront les Forces canadiennes à devenir une armée véritablement unifiée.

## NOTES

---

1 Wayne P. Hughes, *The Strategy-Tactics Relationship* in Colin S. Gray et Roger W. Barnett, éd., *Seapower and Strategy*, Annapolis, Maryland, Naval Institute Press, 1989.

2 En ce sens, le terme « fonctionnel » renvoie à la nature de l'effet d'une activité, p. ex., la défense antiaérienne, le tir indirect, la surveillance, etc., alors que le terme « armée » fait référence à la nature de la plate-forme. Ainsi, ce qui vole appartient aux forces aériennes, et ce qui flotte, aux forces navales.

3 Alvin Toffler et Heidi Toffler, *Guerre et contre-guerre*, Paris, Fayard, 1994.

4 Martin Dunn, « Levels of War, Just a Set of Labels? », *Research and Analysis: Newsletter of the [Australian] Directorate of Army Research and Analysis*, n° 10 (octobre 1996).

5 « Au cours la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire à l'époque où la plupart des penseurs militaires parvenaient enfin à comprendre la stratégie et la tactique, la révolution industrielle partait en guerre, provoquant ainsi dans le paradigme fondamental des changements dont ils ne saisirent toute l'étendue qu'à la fin de la Première Guerre mondiale [...] ». Bruce W. Menning, « Operational Art's Origins », *Military Review* 77, n° 5 (septembre-octobre 1997), p. 33.

6 John English, « The Operational Art: Developments in the Theories of War » in B.J.C. McKercher et Michael A. Hennessy, éd., *The Operational Art: Developments in the Theories of War*, Westport, Connecticut, Praeger, 1996, p. 7 et 8.

- 7 Martin van Creveld, *Command in War*, Cambridge, Montana, Harvard University Press, 1985, p. 106.
- 8 Ralph L. Allen, « Piercing the Veil of Operational Art », *Parameters* 25, n° 2 (été 1995), [réimprimé à partir du numéro d'hiver 1986 de la revue *Parameters*], p. 114.
- 9 *Idem*, p. 112.
- 10 Allen définit ensuite la science comme étant « l'acquisition de connaissances par l'étude » et l'art comme « l'accomplissement d'actions acquises par l'expérience, l'étude et l'observation ». L'art est donc l'aptitude à mettre en pratique le savoir dans l'action. Il affirme qu'« un aspect semble clair : l'art militaire prévaut davantage au niveau stratégique, où les complexités de la guerre sont plus grandes, alors que c'est la science militaire qui domine au niveau tactique. Les inégalités entre les deux s'estompent au niveau opérationnel ». *Idem*, p. 115 et 116.
- 11 *Idem*, p. 111.
- 12 Menning, p. 32. Pour un résumé concis des théories soviétiques sur la doctrine militaire et l'exercice de l'art et de la science militaires, voir David M. Glantz, *The Intellectual Dimension of Soviet (Russian) Operational Art* in B.J.C. McKercher et Michael A. Hennessy, éd. *The Operational Art: Developments in the Theories of War*, Westport, Connecticut, Praeger, 1996.
- 13 English, *The Operational Art*, p. 14.
- 14 Harry Summers, *On Strategy: A Critical analysis of the Vietnam War*, Novato, Californie, Presidio Press, 1982, cité par K.T. Eddy, « The Canadian Forces and the Operational Level of War », *Revue canadienne de défense* 21, n° 5 (avril 1992), p. 21.
- 15 Menning, p. 39.
- 16 Menning, p. 41.
- 17 *US Army Field Manual 100-5 (FM 100-5)*, *Operations*, juin 1993.
- 18 Stansfield Turner, « Missions of the US Navy », *Naval War College Review*, 26, n° 5 (mars-avril 1974), p. 5. En réalité, on y fait sommairement mention de la concurrence qu'exerce la US Air Force à l'endroit de la US Navy en ce qui a trait au transport d'armes nucléaires.
- 19 Pour une synthèse de l'évolution de l'approche de la guerre en mer dans une optique de guerre froide, voir Roger W. Barnett et Jeffrey G. Barlow, *The Maritime Strategy of the US Navy: Reading Excerpts* in Colin S. Gray et Roger W. Barnett, éd. *Seapower and Strategy*, Annapolis, Maryland, Naval Institute Press, 1989.
- 20 James John Tritten, *Naval Doctrine...From the Sea*, Norfolk, Virginie, Naval Doctrine Command, décembre 1994, p. 3.
- 21 James J. Tritten et Vice-amiral (à la retraite) Luigi Donolo, marine italienne, *A Doctrine Reader: the Navies of the United States, Great Britain, France, Italy and Spain*, Newport Paper Number Nine, Newport, Rhode Island, Naval War College, 1995, chap. 3, p. 37 et 38.
- 22 *FM 100-5, Operations*, p. 6-2.
- 23 Wayne P. Hughes, « Naval Maneuver Warfare », *Naval War College Review* 50, n° 3 (été 1997), p. 25 à 49.
- 24 Sandy Woodward et Patrick Robinson, *One Hundred Days: the memoirs of the Falklands Battle Group Commander*, Naval Institute Press, 1992.
- 25 *BR 1806: The Fundamentals of British Maritime Doctrine*, Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1995, annexe B.
- 26 Hughes, *The Strategy-Tactics Relationship*, p. 49.
- 27 *Idem*, p. 49.
- 28 Tritten, *Naval Doctrine...From the Sea*, p. 3.
- 29 « De toute évidence, l'application de la puissance navale contre des positions terrestres requiert une marine fondamentalement différente que celle qui existait durant les luttes pour la suprématie sur les mers »,

Samuel Huntingdon, National Policy and the Transoceanic Navy, à partir d'un article paru en mai 1954 dans les *US Naval Institute Proceedings* et cité par Geoffrey Till, *Maritime Strategy and the Twenty-first Century in* Geoffrey Till, éd. Seapower, *Theory and Practice*, Newbury Park, Royaume-Uni, Frank Cass, 1994, p. 188.

30 US Navy, *Forward...From the Sea*, Washington, DC, département de la Marine des États-Unis, 1994, lettre de promulgation.

31 L'auteur remarque qu'aux États-Unis, le terme *naval* renvoie à la fois à la Marine et au corps des *marines*. Quant à Navy, celui-ci ne désigne pour eux que la marine. Comme je l'ai appris lors de mon séjour au Naval Doctrine Command (de 1994 à 1996), cela transcende la distinction grammaticale entre l'adjectif et le nom. Il est significatif que le Naval Doctrine Command soit devenu le Navy Warfare Development Command.

32 Tritten, *Naval Doctrine...From the Sea*, p. 3.

33 Tritten et Donolo, *A Doctrine Reader*, p. 132.

34 Aujourd'hui appelés commandants de composante de combat.

35 *The Universal Navy Task List*, OPNAVINST 3500.38/MCO 3500.26/USCG COMDTINST M33500.1, Washington, DC, département de la Marine des États-Unis, 1996, section 1.

36 *Forward...From the Sea*, p. 10.

37 *US Joint Publication 0-2* (JP 02), Unified Action Armed Forces, 1995.

38 *Joint Vision 2010*, Washington, DC, département de la Défense, 1996.

39 Cependant certains prétendent qu'il existe différents facteurs atténuants qui pourraient hypothéquer une intégration fonctionnelle plus poussée. Dans une certaine mesure, « l'enthousiasme que manifeste les militaires américains est tempérée par des préoccupations concernant une dépendance excessive envers la technologie et l'éventuelle perte d'aptitudes au combat traditionnelles ». Comme on l'entend souvent de la bouche du commun des marins, « que va-t-il arriver si on débranche tout? » On prétend également qu'aux États-Unis, l'intégration fonctionnelle suscitée par les nouvelles technologies menace de rompre l'« équilibre précaire que connaissent les services au plan de l'autonomie ». Dans cette optique, on retrouve dans les arènes politique, industrielle et militaire d'ardents défenseurs de chaque service qui militent efficacement en faveur de leurs champions. Cela occasionne entre autres un chevauchement considérable des capacités au sein des trois armées. Après tout, la US Navy n'est pas seulement la marine la plus importante et la plus efficace au monde, elle est également propriétaire à part entière de la deuxième force aérienne la plus puissante de la planète (l'aviation navale) et d'une grande armée moderne (le corps des *marines*).

40 James K. Morningstar, « Technologies, Doctrine and Organization for RMA », *Joint Force Quarterly* 15 (printemps 1997), p. 39.

41 *Opérations des Forces canadiennes*, B-GG-005-004/AF-000 (2000), p. i.

42 *Idem*, p. ii.

43 *Autorité, responsabilité et reddition de comptes : lignes directrices pour les membres des Forces canadiennes et les employés du ministère de la Défense nationale : rapport au Premier ministre*, Ottawa, Ontario, ministère de la Défense nationale, 1997.

44 L'auteur note deux raisons pour expliquer la chose : cela s'accorde avec le concept théorique en vertu duquel « la guerre est essentiellement le sous-ensemble d'un conflit et ne constitue pas un état isolé », et il est possible d'appliquer ce concept à la longue expérience que le Canada a acquise dans le cadre d'autres opérations que la guerre.

45 *Opérations des Forces canadiennes*, p. ii.

46 K.A. Nason, « Joint Operations in the Canadian Forces: A Meaningful and Timely Start », *Revue canadienne de défense* 24, n° 2 (décembre 1994), p. 7.

47 *Guide de planification de la défense*, Ottawa, ministère de la Défense nationale, 1998.

- 48 Don M. Snider, « The US Military in Transition to Jointness: Surmounting Old Notions of Interservice Rivalry », *Airpower Journal* 10, n° 3 (automne 1996), p. 17.
- 49 *Guide de planification de la défense*, avant-propos.
- 50 Pour un exposé des concepts liés à ce projet, voir Bruce T. Irvine, « *Afloat Logistics and Sealift Capability for the Canadian Navy* », *Revue canadienne de défense* 26, n° 4 (été 1997), p. 14 à 19. Il porte désormais le nom de Projet de navire de soutien interarmées.
- 51 Royaume-Uni, *Strategic Defence Review*, Londres, ministère de la Défense, 1998.
- 52 Nason, *Joint Operations in the Canadian Forces*, p. 8.
- 53 *Idem*, 9.
- 54 Andrew F. Cooper, *Canadian Foreign Policy: Old Habits and New Directions*, Scarborough, Ontario, Prentice-Hall, 1997.



## CHAPITRE 6

### COLLISION ENTRE LES DOCTRINES DES SERVICES : L'INTÉGRATION PAR OPPOSITION À LA SYNCHRONISATION PENDANT LES OPÉRATIONS INTERARMÉES<sup>1</sup>

*Lieutenant-colonel G.M. Pratt*

La puissance aérienne est indivisible. Si on la compartimente, on ne fait que la mettre en lambeaux et en détruire le principal atout : sa souplesse.

— Feld-maréchal Sir Bernard Law Montgomery<sup>2</sup>

La puissance aérienne, « la capacité de projection de la puissance militaire par la voie des airs »<sup>3</sup>, a fait l'objet d'innombrables études depuis qu'elle est devenue un outil de la conduite de la guerre, il y a près de cent ans de cela. Pendant le siècle qui s'est écoulé depuis lors, la puissance aérienne a connu une évolution fulgurante—d'abord simple nouveauté au début de la Première Guerre mondiale, on pu constater l'extraordinaire ampleur de ses effets lors de la guerre du Golfe en 1991 et de la guerre aérienne dans le ciel du Kosovo en 1999.

À la fin de la Première Guerre mondiale, la puissance aérienne était pleinement intégrée aux opérations terrestres et maritimes, mais son apport global n'a pas été décisif quant à l'issue de la guerre<sup>4</sup>. Lors de la Seconde Guerre mondiale, l'importance de la supériorité aérienne a été démontrée à maintes reprises. En 1945, la puissance aérienne avait été intégrée à tous les niveaux de guerre, et le largage de bombes atomiques avait « rempli la promesse de la puissance aérienne d'une victoire sans combats remportée par la terreur »<sup>5</sup>.

Durant la guerre froide, la puissance aérienne était en règle générale perçue comme étant de nature stratégique ou tactique. Le volet stratégique de la puissance aérienne concernait les bombardiers à long rayon d'action et les armes nucléaires à leur bord ainsi que la mission de défense aérienne. Toutes les autres capacités aériennes servaient à fournir un appui tactique aux forces de surface<sup>6</sup>.

L'opération *Tempête du désert* en 1991 a donné lieu au premier déploiement à grande échelle de la puissance aérienne américaine depuis la guerre du Vietnam<sup>7</sup>. La guerre du Golfe a représenté une transformation de la puissance aérienne, puisque le contrôle de l'espace aérien irakien a permis aux forces de la coalition de rapidement atteindre leurs objectifs terrestres, inaugurant du même coup « la véritable ère de maturité de la puissance aérienne »<sup>8</sup>.

D'autres grandes campagnes aériennes ont par la suite été réalisées dans les Balkans. En 1995, lors de l'opération *Force délibérée*, des avions de guerre américains et d'autres forces coalisées ont détruit la structure de commandement et contrôle serbe, à la suite de quoi est rapidement intervenu un cessez-le-feu que les artisans de la paix essayaient en vain de conclure depuis trois ans<sup>9</sup>. En 1999, dans le cadre de l'opération *Force alliée*, une autre coalition de l'OTAN a affronté les forces serbes qui menaient des attaques au Kosovo. On a fait appel à peu près exclusivement à la puissance aérienne au cours de cette campagne, qui s'est traduite par la destruction de larges pans de l'infrastructure industrielle et des communications yougoslave, causant éventuellement l'effondrement du gouvernement de Milosevic<sup>10</sup>. Lors de ces deux opérations, c'est encore une fois la puissance aérienne qui a permis de remporter la victoire stratégique au sol<sup>11</sup>.

Malgré les succès qu'elle a permis lors de la guerre du Golfe et des campagnes menées dans la péninsule balkanique, le recours à la puissance aérienne pendant les opérations interarmées s'est retrouvé sous la loupe. Dans la doctrine des opérations interarmées, on « reconnaît les effets fondamentaux et salutaires du travail d'équipe et de l'union des efforts, de la synchronisation et de l'intégration des opérations militaires dans le temps et l'espace et en fonction du but »<sup>12</sup>. Les différences doctrinales entre les services ont toutefois produit des priorités divergentes dans la façon de mettre en application les termes *intégration* et *synchronisation* dans la conduite des opérations interarmées. Dans la force aérienne, on insiste sur le fait que la puissance aérienne est une capacité à forte demande et à effectif réduit, dont le contrôle doit être centralisé. C'est pourquoi l'*intégration* de la puissance aérienne dans l'ensemble du théâtre d'opérations interarmées est primordiale pour en assurer une exploitation optimale. Les commandants des forces terrestres, par ailleurs, « conservent la plupart de leurs ressources pour exécuter leurs propres manœuvres internes ». Ils s'organisent sur une base géographique, toutes les unités d'une zone étant sous les ordres d'un seul commandant, et ils *synchronisent* leurs actions afin de « ne pas se nuire les uns les autres, ni dans le temps ni dans l'espace »<sup>13</sup>. Ces différends philosophiques ont provoqué une « collision entre les doctrines des services »<sup>14</sup>.

Pendant les opérations interarmées, la puissance aérienne est appliquée conformément à l'intention du commandant de la force interarmées (CFI). Le CFI fixe les priorités générales, puis le commandant de la composante aérienne de la force interarmées (CCAFI)<sup>15</sup> recommande au CFI la façon la plus efficace de répartir les ressources aériennes à l'appui de ces priorités. Pendant la guerre du Golfe, les commandants des forces terrestres ont reproché au CCAFI son mode de répartition des ressources aériennes, se plaignant de ne pas obtenir l'appui aérien nécessaire en temps voulu ou en quantité suffisante<sup>16</sup>. C'est du choc entre les doctrines des forces aériennes et des forces terrestres américaines qu'ont jailli ces étincelles, et cette situation a eu des répercussions négatives sur l'exécution des opérations interarmées antérieures.

Dans le présent chapitre, nous examinerons les différences doctrinales entre les services que sont la US Air Force ou USAF (forces aériennes des États-Unis) et l'US Army (forces terrestres des États-Unis), et nous démontrerons que l'intégration de la puissance aérienne à l'échelle d'un théâtre d'opérations interarmées doit l'emporter sur sa *synchronisation* avec les forces terrestres.

## INTÉGRATION ET SYNCHRONISATION

Jusque dans les années 1970, les opérations de combat se divisaient en deux genres distincts. Les forces terrestres devaient livrer les combats au contact, alors que la puissance aérienne devait attaquer l'ennemi dans la profondeur.

— Major-général Fred F. Marty, forces terrestres des États-Unis<sup>17</sup>

Dans les manuels de doctrine interarmées des États-Unis, on définit l'intégration et la synchronisation comme suit :

intégration—organisation des forces armées et de leurs actions, axée sur la création d'une force qui fonctionne en s'engageant en bloc<sup>18</sup>;

synchronisation—organisation des activités du champ de bataille dans le temps, dans l'espace et en fonction des objectifs, pour créer la puissance de combat maximale au point décisif<sup>19</sup>.

Les deux termes servent dans la doctrine interarmées à décrire des *mécanismes d'intégration, de synchronisation et de coordination robustes*, un des principes du commandement et contrôle :

Les méthodes et les outils d'intégration, de synchronisation et de coordination favorisent une interaction synergique entre les composantes des forces interarmées. On parvient à l'intégration grâce à une solide planification des opérations interarmées et une assimilation intelligente des forces, des capacités et des systèmes, afin qu'elles puissent être employées dans le cadre d'une opération solidaire et cohérente plutôt qu'au fil d'une série d'opérations distinctes<sup>20</sup>.

L'intégration et la synchronisation offrent par conséquent des méthodes et des outils qui permettent au CFI et aux commandants des composantes de rendre leurs forces plus efficaces grâce à la synergie des interactions. La doctrine des opérations interarmées est de plus définie comme étant la...

... doctrine qui reconnaît les effets fondamentaux et salutaires du travail d'équipe et de l'union des efforts, de la synchronisation et de l'intégration des opérations militaires dans le temps et l'espace et en fonction du but<sup>21</sup>.

À la lumière de cette définition, on peut déduire que l'intégration et la synchronisation sont des éléments clés des opérations interarmées. Cependant, quelle est la différence entre ces deux termes en apparence similaires? La définition de *l'intégration* sous-entend de grandes organisations militaires qui se combinent pour produire des forces encore plus imposantes et plus efficaces. C'est là l'essence de la puissance aérienne intégrée : de multiples capacités de puissance aérienne que l'on regroupe au moyen d'un effort de planification centralisée, afin de former une masse écrasante face à l'ennemi. La *synchronisation* incorpore à l'équation les facteurs du temps, de l'espace et du but.

La façon dont les termes *intégration* et *synchronisation* sont mis en application aux trois niveaux de guerre peut nous éclairer sur leur signification, sous l'angle de l'interprétation qu'en font les forces terrestres et aériennes américaines. Dans le *Dictionary of Military and Associated Terms* (JP 1-02), les trois niveaux de guerre sont définis comme suit:

niveau stratégique — C'est le niveau auquel un pays [...] fixe ses objectifs et son orientation [en matière de] sécurité nationale et met sur pied et utilise des ressources nationales pour les atteindre<sup>22</sup>;

niveau opérationnel — Le niveau opérationnel est celui de la planification, de la conduite et de la poursuite de campagnes et de grandes opérations dans le but d'atteindre les objectifs stratégiques dans un théâtre ou une zone d'opérations<sup>23</sup>;

niveau tactique — Le niveau tactique est celui auquel sont planifiés et exécutés des batailles et des engagements en vue d'atteindre les objectifs militaires attribués aux unités tactiques<sup>24</sup>.

Les deux dernières définitions, compte tenu de l'accent qui y est mis sur la planification et l'exécution, laissent supposer que la synchronisation (l'organisation des éléments dans le temps et l'espace et en fonction des objectifs) s'applique surtout aux niveaux tactique et opérationnel. L'intégration des forces armées, d'autre part, est particulièrement pertinente aux niveaux stratégique et opérationnel, alors que le regroupement des ressources nationales devient une possibilité.

Le terme *synchronisation* est apparu en 1982 dans la doctrine du combat aéroterrestre des forces terrestres américaines : « Fondamentalement, on visait à imprimer aux forces terrestres un rythme plus rapide que celui de leur adversaire en leur faisant franchir les étapes "observer, analyser, décider, synchroniser et agir" plus vite que l'opposant. Cette série d'étapes est à peu près identique à la théorie de la boucle OODA de Boyd, si on fait exception de l'étape de la synchronisation<sup>25</sup> ». Plus récemment, les forces terrestres américaines ont fait de la *synchronisation* un des cinq piliers des opérations militaires, à savoir le sens de l'initiative, l'agilité, la profondeur, la synchronisation et la polyvalence<sup>26</sup>.

Au cœur de cet examen des doctrines des services, on trouve cependant cette notion selon laquelle l'USAF interprète d'abord et avant tout les campagnes aériennes dans une optique stratégique. Selon le regretté Carl H. Builder, qui était analyste principal des politiques à la RAND Corporation, « parmi les trois services, c'est de toute évidence l'USFA qui navigue avec le plus d'aisance dans la stratégie et tout ce qui est de nature stratégique, tant sur le plan de la réflexion que sur celui du travail théorique et de la planification ». Builder poursuit en disant que la « stratégie teinte à peu près tous les gestes et initiatives des forces aériennes, de la définition des rôles et la justification des missions à l'élaboration de la doctrine et l'acquisition des forces »<sup>27</sup>. La définition qui est donnée de la puissance aérienne dans un des documents de doctrine de l'USAF, l'AFDD 1, fait écho à cette conception, comme on peut le lire ci-dessous :

[L]’application [...] des systèmes aériens [...] dans le but de projeter une puissance militaire stratégique à l’échelle mondiale. Il est essentiel de comprendre les capacités totales des forces aériennes [...], et ce qu’elles procurent au [CFI], pour saisir l’avantage asymétrique et la grande efficacité que la puissance aérienne [...] injecte dans le combat, ainsi que le point de vue stratégique qui doit l’orienter<sup>28</sup>.

Étant donné ce qui précède, il est par conséquent évident que la doctrine de l’USAF repose sur le niveau stratégique de la guerre. Réciproquement, dans l’US Army, on comprend mieux les combats ou les campagnes terrestres sous l’angle tactique. Builder soutient cette thèse en ajoutant que « si le marin et l’aviateur voient les choses à l’échelle du monde, le fantassin pense en termes de théâtres, de campagnes ou de batailles »<sup>29</sup>.

Il ne faut cependant pas croire que l’on ignore dans les forces aériennes l’importance de la synchronisation pour mener des opérations interarmées. De fait, la synchronisation est un élément clé de la planification et de l’exécution de toutes les campagnes aériennes, mais aux niveaux tactique et opérationnel, puisque le commandement et contrôle de la puissance aérienne s’amorce toujours au niveau stratégique. La synchronisation peut toutefois gêner l’application de la puissance aérienne, en l’obligeant à attendre dans le *temps* qu’un autre groupe atteigne un objectif ou dans l’*espace* qu’un autre élément atteigne une ligne de phase (ligne d’objectifs intermédiaires) ou un objectif.

Le Lieutenant-colonel D. Robert Poynor, officier à la retraite de l’USAF et analyste doctrinal au centre de doctrine de l’USAF, explique que les forces terrestres s’organisent « géographiquement et s’efforcent d’obtenir des résultats tactiques successifs, au fur et à mesure de leur avancée sur le terrain [...] [Les forces terrestres] se préoccupent avant tout des forces ennemies qui sont devant elles; les aviateurs, quant à eux, se soucient de produire des effets à l’échelle du théâtre d’opérations et ont tendance à viser des objectifs établis un peu partout dans le territoire ennemi<sup>30</sup> ». Dans les forces aériennes, on sait aussi qu’il y a toujours moins de ressources aériennes que ce qu’exigeront les éventuelles missions et objectifs, et c’est pourquoi on y est convaincu qu’un contrôle central est plus apte à assurer une exploitation optimale des ressources aériennes à la grandeur de l’espace de combat. On peut par conséquent présumer que le terme *intégration* s’inscrit plus aisément dans l’idéologie doctrinale stratégique de l’USAF, alors que la *synchronisation* incarne un concept que l’US Army associe davantage aux niveaux tactique et opérationnel de la guerre.

Pourquoi la doctrine est-elle le lieu d'une telle dichotomie? Jusqu'à l'adoption de la loi Goldwater-Nichols en 1986, chaque service des forces armées américaines avait élaboré sa propre doctrine, sans consulter les autres services ou si peu<sup>31</sup>. Après 1986, les forces armées des États-Unis ont été contraintes de mettre au point une doctrine interarmées et de s'y adapter. Après la guerre du Golfe, le président du comité des chefs d'état-major interarmées, le Général Colin Powell, parce qu'il reconnaissait les incohérences doctrinales entre les services, a demandé de produire ce qui est devenu le manuel dominant en matière de doctrine interarmées, *Joint Warfare of the Armed Forces of the United States* (JP 1), afin de faciliter l'harmonisation de la doctrine entre les services<sup>32</sup>.

En 1997, les chefs d'état-major de l'USAF et de l'US Army avaient « ouvertement admis leurs différends à propos de questions aussi fondamentales que le contrôle des défenses aérienne et antimissile et les opérations dans la profondeur menées au-delà de la ligne de coordination des feux d'appui, bien qu'à l'intérieur de la zone d'opérations du commandant des forces terrestres. On s'est aperçu qu'en négligeant la doctrine, la puissance aérienne risque d'être utilisée de façon plus ou moins efficace, tout en embrouillant le débat au sujet des forces à venir<sup>33</sup>. » Un bref examen du rôle et des fonctions du CCAFI permet d'aborder deux aspects importants des opérations interarmées, la sélection des centres de gravité (CG) et la profondeur de l'espace de combat ainsi que leur influence en termes d'*utilisation optimale de la puissance aérienne*.

## RÔLE ET FONCTIONS DU CCAFI

Il est essentiel de centraliser le contrôle et l'exécution des [opérations] des forces [...] aériennes pour en assurer l'efficacité. La puissance [...] aérienne doit être contrôlée par un membre de l'USAF, qui s'en tient à une perspective stratégique globale et/ou tenant compte du théâtre d'opérations dans son ensemble, en priorisant l'utilisation de ressources [...] aériennes limitées pour atteindre les objectifs de toutes les forces américaines, peu importe la situation parmi toute la gamme des opérations.

— Le premier principe de la puissance aérienne,  
*Air Force Basic Doctrine*<sup>34</sup>

La puissance [...] aérienne est fondamentalement différente de la puissance terrestre ou maritime, et son emploi doit être encadré par d'autres axiomes que ceux liés aux forces de surface.

— *Air Force Basic Doctrine*<sup>35</sup>

Au cours d'une campagne interarmées, le CFI peut décider d'établir des commandements de composante fonctionnels pour mener les opérations<sup>36</sup>. « Normalement, le CCAFI est le commandant de la composante du service ayant la maîtrise des ressources aériennes et la capacité de planifier, d'attribuer les tâches et de contrôler les opérations aériennes interarmées<sup>37</sup>. » Les ressources aériennes extérieures à l'USAF peuvent être affectées à partir des autres services, comme l'US Army, l'US Navy ou le Corps des Marines des États-Unis (USMC). Le CCAFI exerce le contrôle tactique sur les ressources aériennes qui lui ont été attribuées et les ressources aériennes internes que les autres services ont dégagées pour exécuter les tâches, ce qu'il fait au moyen de l'ordre de mission aérienne (OMA)<sup>38</sup>. Toutes les ressources terrestres et maritimes autres qu'aériennes sont normalement affectées, respectivement, au commandant de la composante terrestre de la force interarmées (CCTFI) et au commandant de la composante maritime de la force interarmées (CCMFI). Habituellement, la zone de responsabilité attribuée au CCTFI et au CCMFI se limite à certains secteurs géographiques précis. Dans le cas du CCAFI, toutefois, les opérations ne sont pas confinées à un secteur particulier—toutes les ressources aériennes sont utilisées dans l'ensemble du théâtre d'opérations. Le CCAFI doit donc fonctionner au-dessus de la zone en deux dimensions attribuée aux commandants des composantes de surface, « qui conservent les pleins pouvoirs dans leurs secteurs géographiques »<sup>39</sup>.

Dans la mesure où les opérations interarmées obligent le CCAFI à étendre ses activités à toute la zone des opérations interarmées (ZOI), celui-ci risque de voir les conflits se multiplier avec les autres commandants de composante quand leurs demandes s'entrechoquent autour de ressources limitées et qu'ils doivent coordonner leurs efforts. Parce que cette situation est connue, on peut lire dans le manuel JP 3-0 que « les objectifs, l'intention et les priorités du CFI, tels qu'ils sont énoncés dans les affectations de mission et les mesures de coordination, permettent aux subordonnés de pleinement exploiter le potentiel militaire de leurs forces, tout en minimisant les frictions résultant de besoins concurrents »<sup>40</sup>. Comme on l'a constaté lors de la guerre du Golfe, « la présence d'un seul commandant à la tête des ressources aériennes [...] s'est traduite par un degré de cohérence dans la conduite des opérations aériennes qui n'aurait pu être atteint si la plupart des forces aériennes avaient été affectées à des zones d'opérations distinctes [...] comme ce fut le cas au Vietnam »<sup>41</sup>. De plus, dans le JP 3-0, on reconnaît que la composante aérienne peut agir à titre de force principale, et que le CCAFI peut être appuyé par les autres commandants de composante<sup>42</sup>. De fait, « le CCAFI devient le "commandant appuyé" dans le cadre de toutes les opérations de supériorité aérienne. Tout en observant les

directives du [CFI], le commandant des forces aériennes jouit d'une certaine latitude quand il contrôle l'ordre de priorité, la séquence dans le temps et les effets des tirs dirigés contre les forces aériennes ennemies dans l'ensemble du théâtre d'opérations. Et les opérations de supériorité aérienne, même en se déroulant sous l'autorité d'une seule personne, peuvent être exécutées de manière décentralisée<sup>43</sup> », conformément au premier principe de la puissance aérienne.

Le CCAFI contrôle toutes les sorties des aéronefs affectés en rédigeant l'OMA, qui est le « distillat ultime du processus de planification touchant les objectifs, l'attribution des sorties par type d'aéronef et le choix des cibles, qui présente l'horaire quotidien des sorties des aéronefs, accompagné des missions, objectifs et heures correspondants, ainsi que toutes les instructions de coordination requises pour que les unités puissent exécuter les tâches données »<sup>44</sup>. Pendant les opérations interarmées, le processus de choix des objectifs influence donc beaucoup l'OMA et, en bout de piste, le degré d'efficacité avec lequel sont employées les ressources aériennes. Parce que les doctrines des services se butent les unes aux autres, cependant, l'USAF et l'US Army ne conçoivent pas le choix des CG de la même façon et, du même coup, le processus de choix des objectifs en tant que tel.

## CENTRES DE GRAVITÉ

L'avènement de la puissance aérienne, qui est capable de directement atteindre les points névralgiques et de les neutraliser ou de les détruire, a complètement changé la physionomie de l'ancien système de conduite de la guerre. On comprend désormais que le gros des troupes hostiles sur le terrain est un faux objectif; les véritables objectifs, ce sont les points névralgiques.

— Brigadier-général William « Billy » Mitchell<sup>45</sup>

Les philosophies doctrinales historiquement divergentes de l'USAF et de l'US Army ont eu une grande incidence sur la perception des CG. Alors que les forces terrestres mettent traditionnellement l'accent sur l'ennemi en face d'eux, les forces aériennes préfèrent envisager le théâtre de guerre dans sa totalité, ce qui est compréhensible, compte tenu qu'elles exécutent des opérations simultanées et parallèles (stratégiques, opérationnelles, tactiques) à une profondeur qui n'a pas d'égal dans les forces terrestres. Par exemple, dans l'AFDD 1, on indique que la « capacité à intégrer une force rapidement

et à frapper directement un CG ennemi stratégique ou opérationnel est un ingrédient central de l'avantage de la puissance aérienne et spatiale en termes de manœuvres »<sup>46</sup>. Les différences philosophiques entre l'USAF et l'US Army se sont manifestées aussi récemment que lors de l'opération *Force alliée*, lorsque « le commandant en chef régional (un officier de l'US Army) a déclaré que les troupes serbes sur le terrain au Kosovo devraient être les principales cibles de la campagne aérienne, alors que le commandant des forces aériennes aurait voulu “aller faire un tour en ville”, à Belgrade, pour que les décideurs serbes sentent la soupe chaude »<sup>47</sup>.

Les responsables de tous les services conviennent que le succès en temps de guerre dépend de l'aptitude à neutraliser ou à détruire les CG ennemis. De fait, dans la doctrine interarmées, on affirme que c'est « la voie royale vers la victoire »<sup>48</sup>. Les militaires de l'USAF et de l'US Army s'accordent également à dire qu'il existe des CG à tous les niveaux de conduite de la guerre, et il faut tous les prendre en considération en évaluant l'espace de combat<sup>49</sup>. En outre, la doctrine de l'USAF établit que « parce que la portée des opérations aérospatiales recouvre la totalité du théâtre d'opérations, le CCAFI pense en règle générale dans la perspective de l'ensemble du théâtre [...] à l'instar du CFI »<sup>50</sup>.

Le Colonel Mark F. Cancian, de l'USMC, souligne que « la puissance aérienne, quasi dès l'origine, était axée sur l'obtention de résultats décisifs découlant d'effets stratégiques déléteurs sur l'ennemi [CG] [...] La perspective de pouvoir “sauter par-dessus les tranchées” pour frapper l'ennemi directement aux points où il est le plus vulnérable est extrêmement séduisante<sup>51</sup>. » L'US Army, d'autre part, comme aurait pu le dire Clausewitz lui-même<sup>52</sup>, soutient habituellement que le gros des troupes ennemies constitue le CG<sup>53</sup>. Par conséquent, lors de l'opération *Tempête du désert*, alors que les forces terrestres avaient déterminé que la Garde républicaine était de toute évidence le CG<sup>54</sup> et que la puissance aérienne devait converger sur celle-ci, le CCAFI soupesait divers objectifs un peu partout dans le théâtre d'opérations<sup>55</sup>. Pendant les jours qui ont précédé l'offensive terrestre, la Garde républicaine a fini par faire l'objet d'une attention soutenue de la part des forces aériennes, alors que c'est au niveau tactique qu'il fallait avant tout mener la guerre, et que les commandants de corps d'armée sont devenus les commandants appuyés.

Quand on y aborde et évalue l'art opérationnel, on met l'accent dans le JP 3-0 sur l'importance d'attaquer l'ennemi à partir de toutes les directions et dans toutes les dimensions :

Le CFI s'efforce de maintenir l'équilibre des forces amies, tout en cherchant agressivement à perturber l'équilibre de l'ennemi en lui assénant des coups puissants à partir de directions ou dans des dimensions auxquelles il ne s'attend pas et en le poussant dans ses derniers retranchements. Mesures de déception, opérations spéciales, opérations d'information offensives, attaque directe des centres de gravité stratégiques de l'adversaire [...], interdiction et manœuvres, tous des moyens employés dans un même but : embrouiller, démoraliser et détruire l'opposant<sup>56</sup>.

De fait, l'USAF insiste sur le fait que l'élimination des objectifs stratégiques peut être *le chemin le plus direct vers la victoire*, tout en permettant en prime de minimiser les pertes dans les rangs amis, ce qu'apprécient tout particulièrement les politiciens dans le climat actuel d'aversion à l'endroit de toute perte de vie. Ainsi, « dans un monde où les représentants du gouvernement sont rarement prêts à prendre des décisions susceptibles de causer des morts et des blessés [...], la puissance aérienne est devenue à elle seule l'instrument politique privilégié des opérations de combat depuis 1992 »<sup>57</sup>.

La doctrine de l'USAF ne met pas l'accent sur les *extrants* mais plutôt sur l'*issue* ou les *effets*. Par conséquent, une attaque stratégique n'est pas définie en fonction du système d'armes ou de la technique d'emploi des armes mais plutôt selon l'objectif ou l'effet global que l'élimination ou la neutralisation de cet objectif aura sur la conduite de la guerre<sup>58</sup>. Il est en outre clair dans la doctrine de l'USAF que pendant les opérations interarmées, la puissance aérienne doit être développée dans une optique stratégique dès le début du conflit, et de fait,

Il n'est pas prudent d'attendre qu'une stratégie ait été établie pour le théâtre, dont le noyau est la conception des manœuvres de surface, puis d'élaborer une stratégie aérienne connexe [...] En l'absence d'expertise aérienne et spatiale adéquate au niveau [stratégique], la planification a eu tendance au cours de l'histoire à se replier sur les opérations et objectifs de la guerre de surface et la façon dont la puissance aérospatiale peut contribuer à leur réalisation. Il ne faudrait pas croire que la solution se trouve toujours du côté de la puissance aérospatiale, mais il faut savoir qu'un examen des options aérospatiales est incontournable dès le début de la planification au niveau du théâtre<sup>59</sup>.

Il semble logique de poser que la stratégie est axée sur les *fins* (ou l'*issue*), alors qu'on s'attend à ce que la tactique soit axée sur les moyens. Dans le même ordre d'idées, la réflexion stratégique devrait se déployer autour des *faiblesses* de l'ennemi, alors que le tacticien devrait se préoccuper davantage des *capacités militaires* de l'ennemi. Avant le XX<sup>e</sup> siècle, « la réflexion stratégique relevait surtout de la guerre de positions », et les objectifs stratégiques ne pouvaient être atteints sans avoir d'abord vaincu les forces armées ennemies. L'arrivée de la puissance aérienne, toutefois, a constitué une première occasion pour les stratèges de franchir les obstacles qui bloquaient depuis longtemps la route vers les objectifs stratégiques nationaux, sans avoir à engager directement les forces de surface de l'ennemi. Builder résume la chose comme suit : la « puissance militaire peut être exercée avec le plus d'efficacité et d'efficience quand elle est appliquée directement à l'endroit des intérêts supérieurs d'un pays sans vaincre d'abord les forces de défense ennemies »<sup>60</sup>. La guerre moderne a donc démontré, surtout grâce aux progrès technologiques récents, que la « puissance aérienne [...] permet désormais d'atteindre ses objectifs stratégiques [...] dès le début des combats »<sup>61</sup>.

On pourrait prétendre que la guerre du Golfe n'a pas représenté le summum de la puissance aérienne du point de vue *stratégique*. Après tout, seulement dix pour cent des sorties d'aéronef ont été dirigés vers l'infrastructure irakienne (en visant vraisemblablement à attaquer directement la mainmise de Saddam Hussein sur le pouvoir—un objectif *stratégique*). À dire vrai, la majorité des sorties ciblaient directement les forces irakiennes—un objectif *tactique*—dans le but d'atteindre l'objectif de la mission de la coalition, qui était de libérer le Koweït de l'occupation militaire irakienne : le principal objectif *stratégique* de la guerre du Golfe<sup>62</sup>. À l'inverse, l'opération *Force alliée* a symbolisé l'apogée de la puissance aérienne, puisqu'elle a permis d'atteindre des objectifs nettement *stratégiques* (le retrait des troupes serbes du Kosovo et le renversement du gouvernement de Milosevic) sans engagement important avec les forces armées ennemies.

Par ailleurs, la *raison d'être* de toutes les forces terrestres est de tenir le terrain et de vaincre les forces ennemies—un état d'esprit de toute évidence *tactique*. Même les commandants des forces terrestres au niveau du corps d'armée conçoivent leur rôle en termes tactiques, car ils se soucient plus des capacités militaires tactiques de l'ennemi que de ses faiblesses stratégiques globales. Et c'est ainsi que les choses doivent être pour un chef de forces terrestres; les commandants de l'armée de terre doivent concentrer leur attention sur l'ennemi en face d'eux et les moyens immédiats de le battre. Quand on compare cette perception à la vision des forces aériennes, qui consiste à

d'abord envisager la situation sous son angle stratégique, puis à la préciser jusqu'à atteindre le niveau tactique, on ne doit guère s'étonner des débats animés que suscitent depuis longtemps les opérations interarmées, et qui prennent place surtout entre les partisans des forces terrestres et ceux des forces aériennes, à propos de l'usage qui devrait être fait de la puissance aérienne dans le contexte d'une guerre.

Les divergences philosophiques au sujet des CG ont eu une incidence sur le choix des objectifs pendant l'opération *Tempête du désert*. Puisque le CCAFI était responsable du contrôle de toutes les ressources aériennes, *de facto*, il contrôlait également le processus de ciblage interarmées, en tenant compte de l'orientation générale du CFI.

Alors que l'opération terrestre devenait imminente, les commandants de corps d'armée considéraient ne pas recevoir du CCAFI leur juste part de l'appui aérien. Selon le Colonel Michael R. Moeller, un officier de l'USAF et chargé de cours en défense nationale au *Center for Strategic and International Studies*, à la mi-janvier, les commandants des forces terrestres se plaignaient que « le CCAFI avait inscrit moins de la moitié des objectifs qu'ils lui avaient soumis sur l'[OMA] ». Le Col Moeller donne trois raisons pour expliquer ce manque d'appui déclaré. En premier lieu, le soutien du renseignement accusait un certain retard par rapport à l'exécution de la campagne aérienne. De ce fait, les objectifs identifiés par les commandants de corps d'armée n'existaient pas ou avaient déjà été détruits lors d'attaques antérieures. En deuxième lieu, le CFI avait ordonné au CCAFI, et ce, à l'insu des commandants de corps d'armée, de décimer les rangs de la Garde républicaine irakienne. Il était donc interdit au CCAFI de s'attaquer aux unités ennemies qui disposaient de moins de la moitié de leurs effectifs, même si les commandants de corps d'armée avaient explicitement identifié de telles unités. En troisième lieu, le CFI assumait également les responsabilités de CCTFI, ce qui faisait que les commandants de corps d'armée n'étaient pas sous les ordres d'un supérieur dont les fonctions étaient les mêmes que le CCAFI, et à qui ils auraient pu s'adresser pour essayer de régler leurs ennuis en matière de choix des objectifs<sup>63</sup>.

Le Brigadier-général Richard B.H. Lewis, un officier de l'USAF et le directeur de la *Joint Theater Air and Missile Defense Organization*, faisait remarquer ce qui suit :

Bien que la campagne terrestre ait été une incontestable réussite, les commandants de corps d'armée n'étaient pas satisfaits du

déroulement des opérations du CCAFI. Les commandants de corps d'armée affectés à l'opération *Tempête du désert* voulaient que chaque corps d'armée, pas [le] CCAFI, puisse structurer le champ de bataille grâce à l'interdiction aérienne, tant avant qu'après [le début des opérations terrestres]. De plus, chaque commandant de corps d'armée voulait bénéficier d'un nombre déterminé de sorties quotidiennes<sup>64</sup>.

En outre, selon le Bgén Lewis, le CCAFI n'a pas refusé de faire profiter les commandants de corps d'armée de la puissance aérienne avant le début de l'offensive terrestre, puisque le CCAFI a attaqué tous les objectifs inscrits sur la liste d'objectifs approuvée par le CFI. Le problème, c'est plutôt le fait que les commandants de corps d'armée n'ont pas obtenu d'information au sujet des objectifs qui avaient été présentés au commandement central des forces de l'US Army, mais qui n'avaient pas été retenus pour dresser la liste définitive et approuvée<sup>65</sup>.

On peut tirer deux conclusions des observations précédentes. D'abord, les commandants des forces terrestres ne disposent pas toujours des renseignements requis pour identifier les cibles les plus pertinentes, dans la mesure surtout où ils sont contraints de fonctionner en majeure partie au niveau *tactique*. Ensuite, « pour exploiter correctement la puissance aérienne et éviter son gaspillage, les ressources aériennes doivent rester centralisées au niveau du théâtre, sous le commandement d'un CCAFI »<sup>66</sup>. Cette centralisation des ressources aériennes se situe encore une fois dans le droit fil du premier principe de la puissance aérienne : contrôle centralisé et exécution décentralisée.

L'importance doctrinale accordée depuis peu dans l'US Army et l'USAF aux opérations basées sur les effets (OBE) a pour but de créer des liens clairs et précis entre les objectifs stratégiques et opérationnels et les fins ou résultats souhaités, et non entre les objectifs et les actions ou moyens de mise en œuvre. Pendant les futures opérations interarmées, le CFI devra identifier les objectifs, ce qui comprend l'état final désiré, au profit des commandants de composante, mais sans toutefois préciser comment s'y prendre pour atteindre l'état final en question. Les OBE permettront au CCAFI de se concentrer sur les résultats stratégiques et opérationnels grâce au commandement centralisé de la puissance aérienne, plutôt que de s'attacher à microgérer les listes d'objectifs. Le processus associé à l'OMA devrait donc devenir « un outil des OBE permettant de produire des effets correspondant aux priorités du CFI ». Par exemple, un objectif énoncé comme visant à « neutraliser 50 p. 100 de

la puissance de combat de la brigade mécanisée ennemie » donne beaucoup de latitude quant au mode d'exécution à employer pour obtenir les résultats voulus. À l'inverse, le même objectif formulé en disant qu'il faut « détruire 50 p. 100 des chars ennemis », on impose une opération axée sur la tâche consistant à attaquer et à annihiler un nombre précis de chars sur le champ de bataille, ce qui pourrait amener un CCAFI à demander des sorties inutiles, alors que le même effet pourrait être obtenu plus efficacement à l'aide d'autres méthodes<sup>67</sup>.

La collision entre les doctrines des services n'affecte cependant pas uniquement le processus de choix des objectifs. La division elle-même de l'espace de combat soulève une autre contradiction doctrinale, alors que les différences de philosophie entre l'US Army et l'USAF quant à la profondeur des opérations ont eu de graves répercussions sur l'issue de l'opération *Tempête du désert*.

## PROFONDEUR DE L'ESPACE DE COMBAT

Dans les forces aériennes, on perçoit les tentatives répétées des forces terrestres de prendre le contrôle des ressources de l'USAF à des fins d'interdiction en profondeur au-delà de la [ligne de coordination des feux d'appui] comme un grave risque de compromission du seul véritable avantage comparatif de la puissance aérienne, à savoir la souplesse qui lui permet de répondre aux besoins d'un [CFI] au fur et à mesure qu'ils surgissent à l'échelle du théâtre d'opérations.

— Benjamin S. Lambeth<sup>68</sup>

Ce qui pour les forces terrestres constitue un combat en profondeur, [...] ne l'est pas pour les forces aériennes.

— Peter F. Herrly<sup>69</sup>

Les gens de l'USAF ne conçoivent pas la profondeur comme les gens de l'US Army. La profondeur, le troisième principe des opérations de l'armée de terre<sup>70</sup>, est définie comme suit dans le manuel *Operations* (FM 3-0), le manuel de doctrine dominant de l'US Army : « Prolongement des opérations dans le temps et l'espace et en termes de ressources<sup>71</sup>. » La doctrine de l'USAF ne contient pas de définition de la *profondeur* en tant que telle, pas plus que la doctrine interarmées, ce qui est tout de même passablement curieux<sup>72</sup>. Même si les forces aériennes pourraient adopter la définition des forces terrestres,

cela ne ferait pour ainsi dire aucune différence. Il est permis de penser que le *prolongement des opérations dans le temps et l'espace et en termes de ressources* est un aspect courant de toutes les opérations des forces aériennes. De fait, la nature même des forces aériennes font qu'elles fonctionnent toujours dans la profondeur, du moins, quand on envisage les choses du point de vue des forces terrestres. Ainsi, pendant les années 1990, les opérations de bombardement de l'USAF au Moyen-Orient et en Europe étaient amorcées à partir de lieux aussi éloignés que l'atoll de Diego Garcia et la zone continentale des États-Unis<sup>73</sup>. C'est pourquoi le mot *profondeur* ne signifie pas grand-chose aux yeux des aviateurs, ce qui est tout à fait normal quand on accepte la notion selon laquelle la doctrine de l'USAF est fondée sur le niveau stratégique de la guerre. Aux yeux des membres de l'US Army, toutefois, la *profondeur* est un concept bien concret, qui a pris de l'ampleur en termes absolus au cours des dernières décennies, à mesure que se perfectionnait la technologie de l'armement et que grandissait la portée des armes. Par exemple, avec une portée opérationnelle de plus de 300 km, les missiles sol-sol ATACMS<sup>74</sup> confèrent aux commandants de corps d'armée un *prolongement des opérations dans le temps et l'espace et en termes de ressources* (autrement dit, une *profondeur*) jusque-là inconnu dans les annales de la guerre terrestre, sans oublier une zone d'opérations dont l'échelle était l'apanage des forces aériennes depuis plus d'un demi-siècle, d'où le climat de controverse dans lequel baigne désormais le concept d'opérations dans la profondeur, surtout depuis la guerre du Golfe.

Selon Benjamin S. Lambeth, un membre de la direction de la RAND Corporation l'opération *Tempête du désert* a fait comprendre à l'US Army que...

... la bataille dans la profondeur [a] progressivement acquis un caractère plus décisif que le combat rapproché pendant les conflits de grande envergure. Face à cette nouvelle donne, qui remet en question son rôle le plus immuable sur le champ de bataille, l'US Army a eu une réaction prévisible [...] on souhaite maintenant plutôt que le [CCTFI] commande une plus grande portion de l'espace de combat probable au moment de la prochaine guerre.

Cela a en retour ravivé la controverse entre l'USAF et l'US Army quant à savoir quel commandant de composante devrait contrôler l'application de la puissance de feu interarmées dans les futurs théâtres d'opérations<sup>75</sup>.

Au cœur de la controverse qui fait rage autour de la notion de profondeur dans l'espace de combat, on retrouve la question de l'emplacement de la

ligne de coordination des feux d'appui (LCFA), une de plusieurs mesures de coordination de l'appui-feu (MCAF). Dans la doctrine du combat aéroterrestre des années 1980, les forces aériennes étaient chargées de livrer bataille exclusivement dans la profondeur, ce qui permettait aux forces terrestres de faire converger leurs efforts sur les combats rapprochés. Il incombait aux commandants de composante de s'assurer que les opérations aériennes et terrestres étaient synchronisées dans le temps et en fonction de l'objectif<sup>76</sup>. Au début de la guerre du Golfe, l'US Army et l'USAF n'avaient pas la même définition de ce qu'était la LCFA, et ce, pour des motifs de nature doctrinale. L'USAF concevait la LCFA comme un mode de division du champ de bataille, alors que l'US Army considérait que la LCFA était une mesure facultative de conduite de tir<sup>77</sup>. Parce que le CCTFI contrôlait la position de la LCFA, souvent en l'établissant en fonction de la portée maximale de la puissance de feu interne des forces terrestres, les gens de l'USAF craignaient d'être « repoussés à l'extérieur du champ de bataille »<sup>78</sup>.

Chose inévitable, les opérations dans la profondeur et l'emplacement de la LCFA ont soulevé de nombreuses inquiétudes pendant la guerre du Golfe. Les commandants de l'US Army reprochaient au CCAFI d'utiliser la LCFA de façon restrictive, en expliquant que toute puissance de feu des forces terrestres utilisée au-delà de la LCFA devrait figurer « sur l'OMA ou faire l'objet d'une autorisation de tir en temps réel auprès du [centre d'opérations aériennes] », afin de diminuer les risques de tirs sol-air fratricides. L'USAF déplorait que les commandants de corps d'armée placent la LCFA si loin à l'avant, au-delà de la zone dans laquelle le corps d'armée était censé mener ses propres opérations en profondeur. Auparavant, les forces terrestres situaient habituellement la LCFA entre 10 à 20 km de la ligne avant des forces amies (LAFA), mais après l'acquisition par l'armée de terre d'armes à longue portée, la LCFA a été avancée bien au-delà de ces distances traditionnelles lors de l'opération *Tempête du désert*<sup>79</sup>. Durant les dernières heures de la guerre du Golfe, les commandants de corps d'armée « ont décidé de leur propre chef de repousser la LCFA plus loin [à environ 80 km devant la LAFA]. Une telle décision a eu l'effet imprévu de mettre les Irakiens l'abri de [...] la puissance aérienne américaine et a au bout du compte permis à la majorité des soldats ennemis de fuir sans crainte d'être inquiétés vers [...] l'Iraq<sup>80</sup>. »

Dans les années qui ont suivi la guerre du Golfe, on a décidé de réviser les manuels de doctrine tant de l'USAF que de l'US Army, à la lumière des leçons retenues de ce conflit, pour finalement aboutir aujourd'hui à deux documents de doctrine incompatibles, l'USAF et l'US Army affirmant que leurs

commandants de composante respectifs détiennent l'autorité ultime en matière d'opérations en profondeur<sup>81</sup>. Dans l'USAF, on croit qu'une LCFA rapprochée (située plus près de la LAFA, normalement selon la portée maximale des bouches à feu d'artillerie de l'armée de terre)<sup>82</sup> est nécessaire pour séparer les opérations en profondeur des combats rapprochés, et on pense aussi que la LCFA devrait être une MCAF restrictive au moyen de laquelle toute la puissance aérienne et de feu au-delà de la LCFA devrait être synchronisée et coordonnée au moyen de l'OMA. Dans la doctrine de l'US Army, d'autre part, on affirme que les commandants des forces terrestres sont responsables de la synchronisation de toute la puissance aérienne et de la puissance de feu dans la zone d'opération terrestre, et le CCTFI fait figure de commandant appuyé. De plus, les gens de l'US Army croient que la LCFA est une MCAF facultative qui « libère la puissance de feu à grande distance des détails des exigences de coordination »<sup>83</sup>.

La doctrine interarmées ne permet d'éclaircir tous les aspects de la question. Alors que la *Doctrine for Joint Interdiction Operations* (JP 3-03) établit que « le CCAFI est le commandant appuyé relativement à l'effort d'interdiction aérienne global du CFI »<sup>84</sup>, la *Doctrine for Joint Fire Support* (JP 3-09) fait du CCTFI le commandant appuyé dans la zone d'opération terrestre et indique que dans cette zone, le CCTFI est responsable de la synchronisation des opérations d'interdiction<sup>85</sup>. (L'USAF et l'US Army sont les principales organisations à avoir participé à l'élaboration des JP 3-03 et JP 3-09, respectivement, ce qui est révélateur du problème sous-jacent en matière d'intégration de la doctrine interarmées<sup>86</sup>.) Même si on précise dans la doctrine interarmées comment le champ de bataille doit être divisé, on n'y fournit pas les directives qui permettraient de synchroniser correctement les combats en profondeur : « Le nœud du problème réside dans la doctrine de la [LCFA]<sup>87</sup>. » Il est facile de persuader le CCTFI de tracer la LCFA loin dans la zone d'opérations, ce qui accroît l'étendue du territoire sous son contrôle à l'intérieur du champ de bataille et assouplit les exigences de coordination avec le CCAFI. Une LCFA située en profondeur complique aussi le travail du CCAFI quand il doit fournir une puissance aérienne à proximité de la LCFA, où il est obligatoire de disposer des services de contrôleurs aériens avancés. En outre, la doctrine interarmées confère au CCTFI le contrôle tactique des sorties d'interdiction aérienne en-deçà de la LCFA, ce qui enfreint le premier principe de la puissance aérienne et est complètement inacceptable pour les gens de l'USAF. Enfin, la doctrine interarmées reprend la notion de LCFA facultative mise de l'avant dans la doctrine de l'US Army, autorisant du même coup les attaques non coordonnées au-delà de la LCFA et « créant une situation où les risques fratricides sont évalués en fonction de la possibilité de détruire un objectif »<sup>88</sup>.

Dans un article paru en 2002, le Lieutenant-colonel Mick Quintrall, un officier de l'USAF, proposait de remplacer la LCFA traditionnelle par un espace défini à l'aide de coordonnées tridimensionnelles, qui mettrait en place une MCAF plus dynamique et fonctionnelle. Cette nouvelle procédure « offrirait plus de marge de manœuvre aux tirs aériens, permettrait des manœuvres terrestres rapides à l'intérieur d'un champ de bataille tridimensionnel, réduirait les risques fratricides et mettrait fin aux luttes chauvines entre les services au sujet de la LCFA en minimisant les tirs croisés dans l'espace de combat et en définissant clairement les rapports de soutien dans les zones d'opérations du commandant terrestre »<sup>89</sup>. Ce projet de système pourrait de plus se révéler utile pour la conduite moderne de la guerre, compte tenu que le champ de bataille linéaire est lentement en train de céder la place au champ de bataille non linéaire<sup>90</sup>.

Le débat en cours à propos du contrôle des opérations en profondeur et l'emplacement de la LCFA est un autre exemple flagrant des différences philosophiques et doctrinales fondamentales qui subsistent entre l'US Army et l'USAF. Essentiellement, les forces terrestres cherchent avant tout à vaincre les forces ennemies à l'intérieur d'un secteur géographique déterminé, alors que les forces aériennes, compte tenu de leur optique doctrinale stratégique, insistent sur la nécessité d'intégrer et de contrôler la puissance aérienne dans l'ensemble du théâtre de guerre pour atteindre les objectifs du CFI.

## CONCLUSION—COLLISION ENTRE LES DOCTRINES DES SERVICES

Il faudra compter au moins dix à quinze ans avant d'arriver à faire adopter une vision réellement interarmées aux futurs chefs des forces armées (tout en préservant le savoir-faire de chaque service dans le contexte opérationnel qui est le sien).

— Citation attribuée au Général Colin Powell, 1991<sup>91</sup>

L'US Army observe toujours cette doctrine selon laquelle « le rôle de puissance aérienne doit être de faciliter le déroulement des combats au sol » et « seule une force terrestre d'invasion et d'occupation peut asséner une “défaite décisive” à un ennemi et mettre réellement fin à un Conflit »<sup>92</sup>. Dans la même veine, l'ex-commandant en chef du commandement central a déclaré que « la principale fonction de la guerre—infliger une défaite décisive à l'ennemi—ne pouvait être rempli que par les forces terrestres—“les bottes qui martèlent le sol”—et non par les forces aériennes »<sup>93</sup>.

De son côté, l'USAF accepte le postulat selon lequel les forces terrestres sont un élément essentiel des opérations interarmées et aucune autre composante « n'incarne aussi clairement le prestige d'un pays dans le cadre d'une opération d'envergure ». Lors de l'opération *Tempête du désert*, l'opération terrestre menée à la fin de la guerre a offert « une enclume crédible sur laquelle pouvait reposer le marteau de [...] la puissance aérienne »<sup>94</sup>. Pour l'USAF, la vraie question à laquelle il faut répondre, c'est de savoir à quel endroit l'espace de combat terrestre cède la place aux opérations dans la profondeur—le domaine de compétence de la puissance aérienne—où aucune autre composante ne peut fournir la même intensité et les mêmes effets. L'USAF insiste aussi toujours sur le rôle de premier plan que peuvent jouer ses avions d'assaut contre les menaces terrestres à longue portée, ce qui diminue l'obligation pour l'US Army « d'engager les forces terrestres ennemies à une distance létale des tirs de riposte »<sup>95</sup>.

Ces points de vue divergents illustrent la disparité doctrinale fondamentale qui sépare l'US Army de l'USAF. Dans les forces terrestres, on conçoit la campagne sous l'angle des forces armées ennemies que l'on se prépare à engager—une vision typiquement clausewitzienne<sup>96</sup>. Dans les forces aériennes, par opposition, on pense avant tout aux faiblesses que l'ennemi révèle un peu partout dans le théâtre d'opérations—une approche doctrinale plus *stratégique*. C'est pourquoi l'USAF préfère centraliser et *intégrer* toutes les ressources de sa puissance aérienne pour être en mesure de s'assurer que ses ressources sont utilisées judicieusement dans toute la zone d'opérations, du niveau stratégique jusqu'au niveau tactique. Le rôle du CCAFI est donc primordial dans la doctrine de l'USAF : il contrôle toutes les ressources aériennes pour le compte du CFI, en employant l'OMA comme outil de coordination.

L'*intégration* de la puissance aérienne dans les opérations interarmées apporte de l'eau au moulin de la thèse doctrinale de l'USAF selon laquelle les ressources aériennes potentiellement limitées d'une campagne interarmées doivent être contrôlées à partir d'un point central, afin de s'assurer qu'elles sont utilisées de la façon la plus efficace possible à la grandeur de l'espace de combat. La *synchronisation* est un terme qui définit la coordination des forces armées dans le temps et l'espace. Pour les forces aériennes, la *synchronisation* est un concept important, particulièrement lorsqu'il s'agit de la coordination de la puissance aérienne avec les forces terrestres au niveau tactique de la guerre. La *synchronisation* prend toutefois toujours le second rang par rapport à l'intégration, car la puissance aérienne ne peut être *synchronisée* avec la puissance terrestre qu'après avoir été intégrée à l'échelle de l'espace de combat à la profondeur appropriée, avec l'intensité requise et en vue des effets adéquats.

La puissance aérienne est une capacité à forte demande et à effectif réduit—le secret pour l'employer de façon fructueuse réside dans le respect des priorités établies par le CFI, et non dans les demandes concurrentes des commandants tactiques. Une *intégration* réussie repose avant tout sur la capacité de savoir à quel moment les demandes liées à la campagne aérienne doivent prendre le dessus, et à quel moment les demandes d'appui aérien des commandants de composante doivent être respectées. Pour que des opérations interarmées soient couronnées de succès, il faut reconnaître les besoins des commandants de composante, puis mettre en œuvre les priorités du CFI en conséquence.

On convient tant dans l'USAF que dans l'US Army que les futures opérations interarmées ne seront efficaces que grâce à une coordination et à une collaboration étroites. Pour régler le problème des contradictions doctrinales entre les services, il faudra resserrer les liens au niveau interarmées et s'efforcer d'élaborer dans les services des doctrines compatibles avec la doctrine interarmées. Cependant, étant donné les différences fondamentales qu'affichent les deux services dans leur approche de la guerre, il est peu probable qu'une véritable perspective interarmées prenne forme avant dix à quinze ans encore.

## NOTES

---

1 Je suis redevable au Colonel William A. Scott, officier à la retraite de l'USAF, ancien combattant de la guerre du Golfe, ex-commandant de la *Squadron Officer School*, ex-commandant adjoint du *Headquarters Air Force Doctrine Center* (QG du centre de doctrine de l'USAF), à la base aérienne de Maxwell, et ex-vice-commandant du premier quartier général de la région continentale américaine du NORAD à la base aérienne Tyndall. Le Colonel Scott m'a aimablement fourni une information plus qu'utile sur la guerre du Golfe et les forces aériennes américaines (USAF) ainsi qu'au sujet de la doctrine interarmées. Il occupe actuellement le poste de directeur d'état-major au premier quartier général, à la base aérienne Tyndall.

2 David W. English, *Slipping the Surly Bonds: Great Quotations on Flight*, New York, McGraw-Hill, 1998, p. 74.

3 *British Air Power Doctrine* (AP 3000), 3<sup>e</sup> éd., 1999, p. 1.2.1.

4 John Buckley, *Air Power in the Age of Total War*, Londres, UCL Press, p. 10.

5 Michael Kelly, « The Air-Power Revolution », *Atlantic* 289, n° 4 (avril 2002), p. 19.

6 Benjamin S. Lambeth, *The Transformation of American Air Power*, Ithaca, Cornell University Press, 2000, p. 1.

7 Michael Kelly, « The American Way of War », *Atlantic* 289, n° 6 (juin 2002), p. 16.

8 Lambeth, *The Transformation of American Air Power*, p. 1.

9 Kelly, « The American Way of War », p. 17.

10 Kelly, « The American Way of War », p. 17.

11 Lambeth, *The Transformation of American Air Power*, p. 177.

- 12 Publication interarmées des États-Unis 3-0 (JP 3-0), *Doctrine for Joint Operations*, 10 septembre 2001, p. II-1.
- 13 Robert D. Poynor, « Organic Versus Joint: Thoughts on How the Air Force Fights », *Strategic Review* 29, n° 1 (hiver 2001), p. 59.
- 14 James A. Winnefeld and Dana J. Johnson, *Joint Air Operations: Pursuit of Unity of Command and Control, 1942-1991*, Annapolis, Maryland, Naval Institute Press, 1993, p. 136.
- 15 Qui est devenu le commandant des composantes aérienne et spatiale de la force interarmées (CCASFI).
- 16 Richard B.H. Lewis, « JFACC Problems Associated with Battlefield Preparation in Desert Storm », *Airpower Journal* 8, n° 1 (printemps 1994), p. 16.
- 17 Fred R. Marty, « Synchronizing Fires in Joint and Combined Operations », *Field Artillery Journal*, (février 1993), p. 1.
- 18 Publication interarmées des États-Unis 1-02 (JP 1-02), *Department of Defense Dictionary of Military and Associated Terms*, 2001 (modifié en août 2002), p. 218.
- 19 *Idem*, p. 429.
- 20 Publication interarmées des États-Unis 0-2 (JP 0-2), *Unified Action Armed Forces (UNAAF)*, 2001, p. III-15.
- 21 JP 3-0, *Doctrine for Joint Operations*, p. II-1.
- 22 JP 1-02, *Department of Defense Dictionary of Military and Associated Terms*, p. 420 et 421.
- 23 *Idem*, p. 323.
- 24 *Idem*, p. 434.
- 25 James G. Burton, *The Pentagon Wars: Reformers Challenge the Old Guard*, Annapolis, Maryland, Naval Institute Press, 1993, p. 51 et 52. Le Colonel John Boyd, USAF, est l'auteur du cycle de Boyd ou de la boucle OODA, dont l'acronyme signifie ceci : observation, orientation, décision et action (*Observe, Orient, Decide, Act*).
- 26 Manuel de campagne des forces terrestres des États-Unis 3-0 (FM 3-0), *Operations*, 14 juin 2001, p. 415.
- 27 Carl H. Builder, *The Masks of War: American Military Styles in Strategy and Analysis*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1989, p. 67.
- 28 Document de doctrine de l'USAF 1 (AFDD 1), *Air Force Basic Doctrine*, septembre 1997, p. 44. Le texte complet de la description fournie dans l'AFDD 1 est le suivant : « C'est pourquoi la puissance aérienne et spatiale est définie comme étant l'application intégrée des systèmes aériens et spatiaux dans le but de projeter une puissance militaire stratégique à l'échelle mondiale. Il est essentiel de comprendre les capacités totales des forces aériennes et spatiales, et ce qu'elles procurent au commandant de la force interarmées, pour saisir l'avantage asymétrique et la grande efficacité que la puissance aérienne et spatiale injecte dans le combat, ainsi que le point de vue stratégique qui doit l'orienter. » Les mentions de la dimension spatiale ont été retirées de la citation, car il n'en est pas question dans le cadre du présent essai. On a aussi enlevé l'adjectif *intégré* parce qu'il renvoie ici à la jonction de la puissance aérienne et spatiale, et non à l'intégration de la puissance aérienne à des opérations interarmées, ce qui aurait pu causer une certaine confusion dans le contexte du présent document.
- 29 Builder, *The Masks of War*, p. 88; citation du Contre-amiral J.C. Wylie Jr., USN.
- 30 Poynor, « Organic Versus Joint », p. 58 et 59.
- 31 Selon Herrly, avant 1986, « peu de spécialistes de la doctrine étaient en mesure d'apprécier les capacités particulières de chaque service et possédaient les compétences requises pour réfléchir aux meilleures façons de conjuguer ces capacités ». Peter F. Herrly, « The Plight of Joint Doctrine After Kosovo », *Joint Force Quarterly* 22 (été 1999), p. 99.

- 32 *Idem*, p. 100.
- 33 Rebecca Grant, « Closing the Doctrine Gap », *Air Force Magazine* 80, n° 1 (janvier 1997), p. 48.
- 34 AFDD 1, *Air Force Basic Doctrine*, p. 23. Le contrôle centralisé et l'exécution décentralisée constituent l'un des principes de la puissance aérienne au sein de l'USAF.
- 35 *Idem*, p. 21.
- 36 JP 3-0, *Doctrine for Joint Operations*, p. II-15.
- 37 Publication interarmées des États-Unis 3-01 (JP 3-01), *Joint Doctrine for Countering Air and Missile Threats* (1999), p. II-4. Lors de toutes les opérations interarmées menées pendant les années 1990, le CCAFI a été nommé au sein des forces aériennes.
- 38 Le CCAFI exerce normalement le contrôle opérationnel de toutes les ressources des forces aériennes, mais cela se fait sous son autorité à titre de commandant de forces aériennes; Document de doctrine de l'USAF 2 (AFDD 2), *Organization and Employment of Aerospace Power*, 17 février 2000, p. 54. Dans le théâtre d'opérations, les ressources aériennes qui ne sont pas attribuées au CCAFI comprendraient les ressources de l'aviation tactique qui demeurerait des ressources internes du CCTFI, ainsi que les ressources aériennes anti-sous-marines et antinavires qui seraient affectées au CCMFI.
- 39 Elaine M. Grossman, « Airpower Gains in the Doctrine Wars », *Air Force Magazine* 83, n° 3 (mars 2000), p. 47. Selon le manuel JP 3-01, *Joint Doctrine for Countering Air and Missile Threats*, « dans la mesure où l'obtention de la de la supériorité aérienne est normalement une priorité [dans l'ensemble de la zone d'opération interarmées], le CFI désigne habituellement le CCAFI à titre de commandant appuyé pour ce qui concerne les opérations de supériorité aérienne [dans l'ensemble de la zone d'opération interarmées] » (p. II-4). Le CCAFI est donc uniquement tenu de coordonner ses activités avec les commandants de composante de surface dans leurs secteurs géographiques respectifs.
- 40 JP 3-0, *Doctrine for Joint Operations*, p. IV-14.
- 41 Thomas A. Keaney et Eliot A. Cohen, *Revolution in Warfare?: Air Power in the Persian Gulf*, Annapolis, Maryland, Naval Institute Press, 1995, p. 136.
- 42 Herrly, « The Plight of Joint Doctrine After Kosovo », p. 101.
- 43 Grossman, « Airpower Gains in the Doctrine Wars », p. 47.
- 44 Keaney et Cohen, *Revolution in Warfare?*, p. 28 et 29.
- 45 AFDD 1, *Air Force Basic Doctrine*, p. 45.
- 46 *Idem*, p. 17.
- 47 Poynor, « Organic Versus Joint », p. 59. Il vaut la peine de souligner que le point de vue du commandant des forces aériennes dans ce cas correspond de très près à la définition que l'USAF donne de l'attaque stratégique : « Intervention armée lancée contre le(s) centre(s) de gravité de l'ennemi ou un autre ensemble d'objectifs vital, y compris les éléments de commandement, les ressources de production de guerre et l'infrastructure de soutien clé, afin de détruire ou de démanteler la capacité militaire ennemie suffisamment pour que l'ennemi n'ait plus la possibilité ou la volonté de mener la guerre ou de s'engager dans des activités hostiles. » (AFDD 1, *Air Force Basic Doctrine*, p. 85).
- 48 JP 3-0, *Doctrine for Joint Operations*, p. III-22.
- 49 Document de doctrine de l'USAF 2-1 (AFDD 2-1) *Air Warfare*, 22 janvier 2000, p. 40; Manuel de campagne des forces terrestres des États-Unis 100-7 (FM 100-7), *Decisive Force: The Army in Theater Operations*, 31 mai 1995, p. 31.
- 50 AFDD 2, *Organization and Employment of Aerospace Power*, p. 54.
- 51 Mark F. Cancian, « Centers of Gravity Are a Myth », *US Naval Institute Proceedings* 124, n° 9 (septembre 1998), p. 32.

- 52 Michael I. Handel, *Masters of War: Classical Strategic Thought*, 3<sup>e</sup> édition, Londres, Frank Cass Publishers, 2001, p. 55.
- 53 FM 100-7, *Decisive Force: The Army in Theater Operations*, p. 15.
- 54 A.J.C. Walters, « Manoeuvre Warfare and Air Power— the Seven 'Ts' », *Royal Air Force Air Power Review* 3, n° 3 (automne 2000), p. 78.
- 55 Selon Cancian, « Centers of Gravity Are a Myth », p. 31 : « À l'origine, les planificateurs de l'USAF n'avaient même pas choisi la Garde républicaine comme objectif, qu'ils considéraient comme une distraction tactique. »
- 56 JP 3-0, *Doctrine for Joint Operations*, p. III-13.
- 57 Herry, « The Plight of Joint Doctrine After Kosovo », p. 103.
- 58 AFDD 2-1, *Air Warfare*, p. 14.
- 59 *Idem*, p. 1.
- 60 Builder, « Keeping the Strategic Flame », p. 77 et 78.
- 61 Lambeth, *The Transformation of American Air Power*, p. 270.
- 62 Lambeth, *The Transformation of American Air Power*, p. 267. Selon Lewis, le 4 août 1990, le CCAFI a informé le Président au sujet des « capacités et options aériennes. À la suite de cette réunion, le [CCAFI] a transmis les objectifs du Président à son état-major : [1] repousser les Irakiens à l'extérieur du Koweït; [2] détruire les capacités nucléaires, biologiques et chimiques (NBC) (recul de 5 à 10 ans); [3] minimiser les pertes de vie (mais sans étirer la guerre); [4] minimiser les pertes civiles ». Lewis, « CCAFI Problems Associated with Battlefield Preparation in Desert Storm », p. 4.
- 63 Michael R. Moeller, *The Sum of Their Fears: The Relationship Between the Joint Targeting Coordination Board and the Joint Force Commander*, Maxwell Air Force Base, Air University Press, 1995, p. 14.
- 64 Lewis, « CCAFI Problems Associated with Battlefield Preparation in Desert Storm », p. 16 et 17.
- 65 *Idem*, p. 21.
- 66 *Idem*, p. 19.
- 67 Centre de doctrine de l'USAF, « Doctrine Watch #13: Effects-Based Operations (EBO) », 30 novembre 2000, consulté le 16 septembre 2002; accessible à <https://www.dctrine.af.mil/DoctrineWatch/DoctrineWatch.asp?Article=13&Print=1> (cette adresse ne fonctionne pas). Par exemple, interrompre le ravitaillement en carburant serait une autre façon de rendre une brigade mécanisée ennemie impuissante.
- 68 Lambeth, *The Transformation of American Air Power*, p. 294.
- 69 Herry, « The Plight of Joint Doctrine After Kosovo », p. 100.
- 70 FM 3-0, *Doctrine for Joint Operations*, p. 4-15.
- 71 *Idem*, p. 4 à 17.
- 72 Les mots « profondeur » et « profond » ne sont définis ni dans l'AFDD 1-2 ni dans le manuel JP 1-02. Selon Hochevar et coll., « les opérations d'attaque en profondeur [...] ne [sont] pas définies dans la doctrine des services et encore moins dans les publications interarmées. Le terme adopte diverses formes et significations. Dans les forces terrestres, on emploie indifféremment les termes *combat en profondeur*, *attaque en profondeur* et *offensive en profondeur*. Dans les forces navales, on a adopté le terme général *opération d'intervention*. Dans les forces aériennes, on parle d'*interdiction*, d'*interdiction aérienne* et d'*interdiction aérienne du champ de bataille* ». Albert R. Hochevar et coll., « Deep Strike: The Evolving Face of War », *Joint Force Quarterly* 9 (automne 1995), p. 81.
- 73 Lambeth, *The Transformation of American Air Power*, p. 194.
- 74 Mick Quintrall, « A Change-Challenge: The Fire-Support Coordination 'Box' », *Air & Space Power Journal* 16, n° 3 (automne 2002), p. 7.
- 75 Lambeth, *The Transformation of American Air Power*, p. 291.

- 76 R. Kent Laughbaum, *Synchronizing Airpower and Firepower in the Deep Battle*, Maxwell Air Force Base, Air University Press, 1999, p. 21.
- 77 Une LCFA facultative permet au CCTFI, dans certaines situations exceptionnelles, d'attaquer des objectifs situés au-delà de la LCFA sans coordonner l'attaque avec le CCAFI, Laughbaum, *Synchronizing Airpower and Firepower in the Deep Battle*, p. 19 et 20. Une LCFA restrictive, par ailleurs, interdit au CCTFI de mener quelque attaque que ce soit au-delà de la LCFA sans d'abord la coordonner avec le CCAFI, et ce, peu importe les circonstances, Laughbaum, p. 35.
- 78 Laughbaum, *Synchronizing Airpower and Firepower in the Deep Battle*, p. 21.
- 79 *Idem*, p. 40.
- 80 *Idem*, p. 37.
- 81 *Idem*, p. 56 et 57.
- 82 *Idem*, p. 71.
- 83 *Idem*, p. 57.
- 84 Publication interarmées des États-Unis 3-03 (JP 3-03), *Doctrine for Joint Interdiction Operations*, 10 avril 1997, p. I18.
- 85 Publication interarmées des États-Unis 3-09 (JP 3-09), *Doctrine for Joint Fire Support*, 12 May 1998, p. 1-3.
- 86 J.J. Morneau, « US Joint Doctrine: Services Influence and "Disjointness" », essai inédit rédigé dans le cadre du cours supérieur des études militaires, Collège des Forces canadiennes, 1998, p. 3 et 4.
- 87 Laughbaum, *Synchronizing Airpower and Firepower in the Deep Battle*, p. 62.
- 88 *Idem*, p. 63.
- 89 Quintrall, « A Change-Challenge », p. 16.
- 90 Selon Murphy, « la doctrine des forces terrestres a évolué en se déplaçant sans cesse davantage vers un champ de bataille non linéaire dont ont été évacuées les lignes de front traditionnelles, où les forces terrestres, aériennes et maritimes combattent simultanément dans toute la profondeur du champ de bataille ». Timothy G. Murphy, « A Critique of the Air Campaign », *Airpower Journal* 8, n° 1 (printemps 1994), p. 72.
- 91 Herrly, « The Plight of Joint Doctrine After Kosovo », p. 100. Citation attribuée au Général Colin Powell en 1991 (à la suite de la guerre du Golfe), lorsqu'il a demandé que soit produit le JP 1.
- 92 Lambeth, *The Transformation of American Air Power*, p. 286 et 287.
- 93 Grossman, « Duel of Doctrines », p. 30.
- 94 Lambeth, p. 287.
- 95 *Idem*, p. 289.
- 96 Builder, *The Masks of War*, p. 89.



## CHAPITRE 7

### DE L'ART OPÉRATIONNEL AU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE

*Lieutenant-colonel C.R. Kilford*

À quoi ressemblera l'art opérationnel dans l'avenir? La présent chapitre a pour but de répondre à cette question, et nous soutiendrons qu'au XXI<sup>e</sup> siècle, les commandants opérationnels ne seront pas reconnus pour les guerres qu'ils auront menées mais bien pour la paix à laquelle ils seront parvenus. C'est une déclaration qui peut sembler péremptoire, mais à la lumière de la guerre que les forces armées américaines viennent de traverser en Iraq, dans le cadre de l'opération *Iraqi Freedom*, il y a lieu de croire que ce sera bel et bien le cas<sup>1</sup>. Aurait-on pu, par exemple, éviter que se produise ce qui s'est passé après les combats en Iraq? La réponse facile est « oui », simplement parce que les États-Unis auraient pu décider de ne pas partir en guerre. Ce n'est toutefois pas cette décision qui a été prise, et compte tenu de la situation actuelle en Iraq, on peut maintenant se demander pourquoi le gouvernement américain, le Pentagone et les planificateurs des campagnes opérationnelles du commandement central n'ont pas réussi à évaluer correctement toutes les répercussions éventuelles d'une guerre en Iraq?

Pour répondre à cette question et définir de quoi sera fait l'art opérationnel de l'avenir, le présent chapitre a pour but de démontrer que nous, en Occident, continuons de nous préparer en vue de guerres qui n'ont pas cours. La plupart des aspects de notre doctrine et de nos exercices, plus particulièrement les exercices du Collège des Forces canadiennes (CFC), portent sur la façon de vaincre des forces ennemies à qui nous attribuons des capacités techniques et militaires similaires aux nôtres, plutôt que de reconnaître qu'elles relèvent des forces armées et des sociétés du type « ère industrielle » qui sont celles des pays en voie de développement extérieurs au monde occidental<sup>2</sup>. Nous soutiendrons de plus que les commandants opérationnels n'ont souvent accès qu'à une orientation stratégique déficiente quant aux moyens à employer pour réaliser l'état final souhaité dans le cadre d'une campagne, tout en ne disposant pas des compétences d'état-major requises pour ensuite analyser l'orientation qui leur est tout de même transmise. Les commandants opérationnels font donc souvent converger leurs efforts sur la victoire militaire, en espérant pour le reste que les choses s'arrangeront.

Quoi qu'il en soit, les nouveaux concepts comme la guerre réseaucentrée (ou les opérations réseaucentrées) et la gestion des connaissances (ou la gestion du savoir) facilitent plus que jamais l'exécution des campagnes militaires contre des adversaires de l'« ère industrielle », ce qui fait que les commandants opérationnels n'ont plus à se soucier exclusivement de battre les forces armées ennemies. C'est pourquoi nous affirmons dans le présent chapitre que les futurs commandants opérationnels devront posséder les connaissances requises pour bien comprendre le contexte stratégique et, le cas échéant, être capables de remettre en question une orientation stratégique boiteuse. Pour être plus précis, nous présentons comme thèse dans le présent chapitre que le groupe de planification opérationnelle interarmées (GPOI), pendant le processus de planification opérationnelle (PPO), doit accorder une plus grande place aux questions civilo-militaires stratégiques et opérationnelles au moment d'élaborer les plans de campagne et doit, outre les centres de gravité militaires de l'ennemi, tenir compte de ces autres centres de gravité : moral des troupes (volonté de combattre), moral des civils (volonté de résister), gouvernement, culture, religion, appareil judiciaire, système économique et environnement.

Enfin, pour qu'aucun de ces centres de gravité ne soit omis, nous proposerons que les principaux conseils en matière de planification de campagne soient à l'avenir dispensés par une nouvelle équipe de spécialistes civilo-militaires travaillant sous l'égide du J9 (expérimentation interarmées), quand le temps est venu d'élaborer le guide de planification du commandant (GPC) et les plans d'action possibles; guide et plans qui sont ensuite étoffés et précisés par l'ensemble de l'état-major. Nous soutiendrons de plus que cet apport de l'organisation du J9 créera probablement des contraintes accrues qui risquent de compliquer le choix d'un plan d'action pour les commandants opérationnels, mais nous affirmerons également que les commandants qui ont les moyens de créer les conditions propices à la paix tout en mettant en œuvre leurs plans de campagne opérationnels seront les véritables praticiens de l'art opérationnel au XXI<sup>e</sup> siècle.

## ORIENTATION STRATÉGIQUE ET ART OPÉRATIONNEL

Dans la doctrine canadienne, l'art opérationnel est un savoir-faire qu'un commandant exploite pour traduire l'orientation stratégique en actions opérationnelles et tactiques. L'art opérationnel, nous dit-on aussi, met en jeu la conception et la conduite des campagnes militaires, qui déterminent le lieu, le moment et la raison du combat dans lequel un commandant décide de lancer ses troupes en estimant le succès militaire possible. Dans le cadre de notre

doctrine, nous employons aussi le terme « état militaire final » pour décrire « l'état des affaires militaires qui doit être atteint à la fin de la campagne pour soit mettre fin au conflit, soit en faciliter le règlement, compte tenu de l'objectif stratégique visé ». Il est essentiel de déterminer l'« état militaire final » et de définir les objectifs opérationnels pour concevoir une campagne, et pourtant, comme nous le verrons plus loin, c'est une étape que négligent souvent les commandants et leur état-major, qui préfèrent investir leurs énergies dans les activités qui leur permettront essentiellement d'écraser et de subjuguier les forces armées ennemies. On ne doit bien sûr pas s'étonner d'une telle chose, puisque notre doctrine précise que « l'identification du centre de gravité de l'ennemi et l'*attention indéfectible* [italique ajouté par l'auteur] pour exposer et neutraliser ce centre constituent l'essence de l'art des opérations »<sup>3</sup>. Cependant, ce *souci obsessif* mène rarement à une victoire décisive, comme nous le rappelait John Keegan en 1993, alors qu'il écrivait sur la futilité générale de ce qu'il appelait « la conduite de la guerre à l'occidentale » :

Pendant la guerre du Golfe, les forces de la coalition ont infligé une défaite « clausewitzienne » aux troupes de Saddam Hussein. Mais, recourant à une rhétorique islamique courante, ce dernier nia la réalité intrinsèque de cette défaite — quelles que fussent les pertes subies — et priva la victoire des alliés de sa dimension politique clausewitzienne<sup>4</sup>.

En regard de la guerre du Golfe, en 2000, Robert Leonhard ajoutait ce qui suit :

Les forces armées américaines devront certainement composer avec des conflits au XXI<sup>e</sup> siècle qui les obligeront à renoncer à leur fascination pour l'offensive et à s'adapter à la complexe réalité qui consiste à atteindre ses fins politiques en employant judicieusement ses moyens militaires. Ce serait carrément une erreur que de vouloir apprendre aux guerriers des générations à venir qu'ils doivent détruire les forces armées qu'ils affrontent en les attaquant sans délai et sans répit. Au XXI<sup>e</sup> siècle, les véritables opérations militaires ne se résumeront pas à une description aussi simpliste<sup>5</sup>.

Si ce n'était que cela, les événements récents en Iraq ont démontré que la doctrine de niveau opérationnel continue d'être utilisée comme elle l'a toujours été. Par exemple, malgré toute l'importance accordée dans le manuel FM 3-0 de l'US Army, paru en juin 2001 sous le titre *Operations*, aux affaires civilo-militaires dans la conception d'une campagne, les opérations terrestres avaient

toujours pour but de « s'emparer du territoire et des ressources de l'ennemi, de détruire ses forces armées et de supprimer ses moyens de contrôler sa population<sup>6</sup> ». Il est évident que c'est ainsi que s'est déroulée l'opération *Iraqi Freedom*, ce qui a incité un chroniqueur canadien à dire que les États-Unis, bien qu'ils sachent drôlement bien faire la guerre, sont « nuls pour ce qui est de faire et de maintenir la paix » et « incapables quand vient le temps de gérer territoires et peuples conquis ». À son avis, les Américains demeurent « terriblement ignorants des cultures, langues et politiques étrangères »<sup>7</sup>. Un autre chroniqueur canadien ajoutait que l'occupation de l'Iraq aurait sans doute pu donner de meilleurs résultats si le gouvernement américain avait eu « une compréhension intellectuelle des querelles politiques intestines et des animosités religieuses ruineuses qui déchirent ce pays, ainsi que de son histoire marquée par les clivages géographiques et tribaux »<sup>8</sup>.

On a même pu lire dans le *Washington Times* que les chefs d'état-major interarmées s'étaient fait dire qu'« un processus de planification des opérations bancal et précipité » était à l'origine des problèmes survenus en Iraq à la suite de la chute de Saddam Hussein<sup>9</sup>. Dans un autre article, on affirmait que le secrétaire à la Défense des États-Unis, Donald Rumsfeld, avait déclaré que le gouvernement n'avait jamais pu prévoir que des milliers de combattants ennemis, dont deux divisions de la Garde républicaine, avaient simplement réussi à fuir le champ de bataille à peu près indemnes et en assez bonne forme pour reprendre le combat un autre jour<sup>10</sup>. Le gouvernement britannique, dans un rapport du mois de juillet 2003, indiquait également que l'absence de renseignements précis sur l'Iraq (malgré, comme on le soulignait dans le rapport, une décennie de surveillance et d'endiguement) signifiait que la coalition, en dépit de son recours à une puissance militaire écrasante, ne s'attendait pas à ce que les forces armées irakiennes s'effondrent de façon aussi subite. En tentant peut-être d'éviter que le blâme ne soit jeté sur les planificateurs opérationnels, les auteurs jugeaient qu'il avait été « possible seulement en rétrospective d'évaluer l'état réel de l'infrastructure irakienne, de la déliquescence organisationnelle et sociale du pays, qui résultait d'années de négligence de l'État, d'activités criminelles et de sanctions internationales ». À la lecture de ce rapport, on pourrait conclure que l'on disposait d'un renseignement touffu sur le champ de bataille :

Le rythme et les effets remarquables des opérations terrestres, maritimes et aériennes étaient directement attribuables à la qualité, à la disponibilité et à l'opportunité du renseignement, que l'accès aux forces américaines et aux autres alliés de la coalition a de plus permis

de considérablement rehausser. Les ressources modernes en matière de renseignement, surveillance et reconnaissance ont contribué à fournir une connaissance de la situation urbaine, sans oublier le recours fructueux au renseignement humain. L'information sur l'objectif obtenue en « temps réel », ce qui comprend une évaluation des dommages collatéraux, était transmise au quartier général, et les attaques exécutées ensuite au moyen de munitions à guidage de précision ont été d'une grande exactitude et d'une très grande efficacité<sup>11</sup>.

La situation actuelle en Iraq ne ressemble assurément en rien à ce que la coalition entrevoyait. Le 7 janvier 2003, le gouvernement britannique présentait les objectifs de sa politique au Parlement, en précisant que son objectif global dans le cadre de la campagne militaire était le désarmement de l'Iraq, conformément aux résolutions 678 et 1441 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Lorsque la guerre a été déclenchée, le 20 mars 2003, la mission des forces coalisées était de vaincre les forces irakiennes, de les empêcher d'employer des armes de destruction massive et de renverser le gouvernement en tant que tel. Les militaires devaient également protéger l'infrastructure économique essentielle contre les actes de sabotage. Dans l'arène politique, le gouvernement britannique devait appuyer la campagne militaire en créant les conditions propices à l'établissement ultérieur d'un gouvernement stable et respectueux des lois, mais il incomberait aux militaires, « après les hostilités », 1) de créer un climat de sécurité afin que la vie puisse reprendre son cours normal dans le pays, 2) d'appuyer le travail des organisations de secours humanitaire, 3) de faciliter la reconstruction et la remise en service de l'infrastructure fondamentale afin de favoriser le développement politique et économique de l'Iraq et 4) de proposer des plans de réforme des forces de sécurité irakiennes<sup>12</sup>.

Les quatre points énoncés ci-dessus n'auraient toutefois probablement pas dû être des mesures à envisager « après les hostilités ». À dire vrai, on aurait dû réfléchir à tout cela longtemps avant, et la campagne militaire subséquente aurait dû être conçue en fonction de la réalisation de ces objectifs. Il semble pourtant que les planificateurs opérationnels ont axé tous leurs efforts sur la conception d'une campagne militaire destinée à défaire des forces bien plus robustes que ce dont les Irakiens disposaient dans les faits. Même Rumsfeld a admis que son état-major croyait à une forme de capitulation officielle de l'armée irakienne et ne s'imaginait pas qu'elle s'évanouirait plus ou moins dans la nature<sup>13</sup>.

Quoi qu'il en soit, comme le faisait remarquer le Colonel James Greer, un ancien directeur de la School of Advanced Military Studies de l'US Army, dans un article publié en 2002, la doctrine opérationnelle américaine paralyse les planificateurs et les commandants qui tentaient de concevoir et de réaliser des « campagnes efficaces et cohérentes en vue d'opérations relevant de toute la gamme des conflits dans le contexte de sécurité actuel ». Même si à son avis, le « concept conventionnel de planification de campagne » pouvait être conservé, il reconnaissait que les forces armées américaines devaient laisser tomber ce qu'il appelait un « trop grand souci de la force physique »<sup>14</sup>. Les observations de Greer épousaient celles d'un colonel canadien de l'époque, aujourd'hui le Brigadier-général Stuart Beare, qui avançait en 2000, dans un essai qui pourrait être qualifié de prophétique, que le PPO reposait sur les postulats dépassés de la guerre froide :

Quand on n'arrive pas à saisir la véritable nature d'un ennemi ou à correctement visualiser ce qu'il peut faire et est prêt à faire, l'issue peut être inattendue, voire désastreuse, comme on l'a déjà constaté. Le PPO n'intègre pas les facteurs qui sous-tendent la volonté de combattre de l'ennemi et ne permet pas d'évaluer l'influence de cette volonté sur ses actions. Dans le cadre du processus de planification, on présume grandement de la capacité d'un commandant et de son état-major à prévoir les actions de l'ennemi, surtout en ignorant les facteurs civils et politiques ainsi que l'équation liée au moral des troupes<sup>15</sup>.

Cependant, avec l'arrivée de la guerre réseaucentrée et de la gestion des connaissances, il ne devrait bientôt plus y avoir de raison impérieuse pour un commandant opérationnel d'ignorer les enjeux civils et politiques pas plus que la question du moral au moment d'élaborer un plan de campagne. D'ailleurs, les futurs commandants opérationnels jouiront d'un avantage distinct par rapport à leurs prédécesseurs, puisqu'ils auront accès à une somme d'information encore jamais vue sur l'ennemi. Ils sauront notamment sans doute tout ce qu'il y a à savoir sur l'état des forces armées ennemies, ce qui devrait leur permettre de déterminer très rapidement quelles seront les opérations militaires les plus probables et les plus dangereuses de l'ennemi. En passant ainsi moins de temps à tenter de deviner les intentions militaires de l'ennemi, ils pourront en consacrer davantage à l'analyse d'autres facteurs plus importants. Les commandants opérationnels de l'avenir devront bien sûr, pour atteindre cet idéal d'une connaissance globale des forces armées ennemies, être convaincus que des concepts comme celui de la guerre réseaucentrée

peuvent bel et bien donner les résultats escomptés, et ils pourraient peut-être aussi devoir compter sur l'impuissance relative de l'ennemi, c'est-à-dire son incapacité à perturber leurs plans. Réunir l'une et l'autre conditions n'est toutefois pas aussi improbable qu'on pourrait le croire au premier abord.

## GUERRE RÉSEAUCENTRIQUE ET ART OPÉRATIONNEL

La guerre réseaucentrique ne se résume pas à une technologie plus évoluée et plus rapide. On doit l'envisager, sous l'angle conceptuel, comme un changement de paradigme culturel qui, en survenant dans des forces armées, fait qu'on accorde une plus grande importance à l'échange d'information et à une connaissance de la situation globale plus approfondie qu'au fonctionnement en vase clos dans chacun des services. Au final, les futurs commandants, au niveau opérationnel, disposeront des moyens « de produire des effets précis dans la conduite de la guerre, et ce, à un rythme opérationnel sans précédent, créant ainsi les conditions d'une neutralisation rapide des plans d'action de l'adversaire »<sup>16</sup>. Il est possible actuellement d'obtenir une connaissance de la situation et une vue opérationnelle commune, mais la mise sur pied de forces armées pleinement réseaucentriques, selon le département de la Défense des États-Unis, demeure « une tâche monumentale [qui] s'étendra sur un quart de siècle, si ce n'est plus longtemps »<sup>17</sup>.

On peut toutefois se demander si la guerre réseaucentrique permettra réellement aux commandants opérationnels d'évacuer toute incertitude quant aux intentions militaires de l'ennemi sur le champ de bataille? M. Thomas Barnett, Ph.D., attaché au US Naval War College, prétend que ce sera effectivement le cas, parce qu'il n'y a tout simplement pas d'ennemi pouvant se targuer de posséder une capacité technologique avoisinant un tant soit peu celle des États-Unis, de nos jours ou dans l'avenir<sup>18</sup>. Balayant du revers de la main la possibilité que les Américains puissent éventuellement devoir affronter des rivaux aussi puissants qu'eux, en 1999, il écrivait ceci :

Une fois [admise l'absence de] rivaux potentiels de force égale, on pénètre dans un monde d'ennemis de petite taille et sans réelle allégeance, qui, selon de nombreux spécialistes de la sécurité, seront capables de s'adapter à toute cette technologie de l'information en lui opposant une pléthore de brillantes parades asymétriques. Pour être franc, je dois faire un immense effort d'imagination pour même envisager que de petits pays démunis puissent poser des menaces réellement déstabilisantes, à moins que nous nous enlisions dans la

nostalgie d'un âge révolu qui nous empêcherait de nous préparer à un avenir très différent<sup>19</sup>.

La difficulté que les militaires professionnels ont à accepter qu'un concept comme la guerre réseautique devienne « la solution » à l'incertitude sur le champ de bataille a plus à voir avec le peu de confiance que nous avons dans la technologie qu'avec autre chose<sup>20</sup>. Par exemple, le Colonel G.I. Wilson, un officier à la retraite du Corps des Marines des États-Unis (USMC), écrivait en 2003 que les nouveaux ennemis des Américains « préfèrent le judo de la guerre de quatrième génération (G4G), qui leur permet d'éviter un combat décisif en misant sur notre dépendance à la technologie pour nous faire trébucher en créant le déséquilibre au moyen de notre propre poids bureaucratique »<sup>21</sup>. Le Col Greer nous rappelait également que les « adversaires potentiels seront plus nombreux et plus créatifs, dotés d'une plus grande capacité d'adaptation et prêts à recourir à la force pour atteindre leurs objectifs stratégiques ». Pourtant, les exemples qu'il donne d'ennemis employant des moyens asymétriques à faible technologie pour s'attaquer aux États-Unis étaient passablement anodins. Il semble, à l'écouter, que la prolifération des téléphones cellulaires, l'attentat-suicide perpétré contre l'USS *Cole* à bord d'une petite embarcation et les attentats du 11 septembre 2001 étaient tous révélateurs d'un censément nouvel ennemi qui allait rendre l'environnement opérationnel « beaucoup plus difficile qu'il ne l'est aujourd'hui pour les forces armées américaines »<sup>22</sup>.

Malgré les inquiétudes soulevées par Greer et Wilson, la guerre réseautique dominera non seulement les capacités décisionnelles de l'adversaire mais également les futurs champs de bataille. À dire vrai, il sera peut-être possible de déterminer avec précision ce que fera l'ennemi avant même qu'il ne prenne une décision et le sache lui-même. Et s'il agit de façon imprévue, les futurs commandants opérationnels devraient aussi être capables de l'obliger à se diriger là où ils le souhaitent. Comme l'écrit Leonhard :

Imaginons un commandant au fait de tous les renseignements importants sur le champ de bataille environnant. Il connaît sa position, celle de ses subordonnés et celle de l'ennemi. Il connaît la véritable nature de l'ennemi, ses forces comme ses faiblesses. Il saisit parfaitement tous les facteurs extérieurs qui auront une influence sur l'issue de la bataille, c'est-à-dire les facteurs politiques, culturels, environnementaux et autres. Il est facile de concevoir l'existence d'un tel commandant dans l'abstrait, mais dans les faits, un tel officier est une quasi-impossibilité. Les guerriers de l'ère de l'information

ne seront jamais ces êtres omniscients, mais nous mettrons tout en œuvre pour nous approcher de cet idéal<sup>23</sup>.

En supposant que la guerre réseaucentrique conférera aux futurs commandants une très grande présence sur le champ de bataille, notre PPO actuel nous sera-t-il réellement utile? Ou encore, les œillères de notre définition contemporaine de l'art opérationnel nous imposeront-elles à jamais cette vision dépassée héritée de la guerre froide, dont l'opération *Iraqi Freedom* a été une illustration particulièrement éloquente?

## DE L'ART OPÉRATIONNEL AU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE

Selon notre doctrine, tous les commandants opérationnels qui mettent au point un plan de campagne devraient appliquer l'art opérationnel pour 1) définir les conditions militaires à réunir pour atteindre l'état stratégique final souhaité, 2) organiser leur campagne de façon à créer les conditions militaires requises, 3) s'assurer qu'ils disposeront en cours de route d'assez de troupes pour mener à bien leur campagne et 4) être conscients des risques éventuels qu'ils prennent et voir, s'il y a lieu, à élaborer des plans de rechange<sup>24</sup>.

Afin d'aider les commandants opérationnels et leur état-major à suivre cette procédure, le PPO a été conçu de façon à faciliter la prise de décisions de manière structurée. Dans le cadre de ce processus en cinq étapes (initiation, orientation, conception, élaboration et examen du plan), on analyse les situations compliquées et on établit des plans opérationnels correspondant aux besoins stratégiques. Sous l'égide du J5 et du GPOI, le PPO s'est révélé très utile en permettant de décrypter des situations très complexes. Le PPO pose toutefois quelques problèmes, dont le premier survient dès la première étape, l'initiation.

Les directives initiales dont on trouve des spécimens dans les publications militaires canadiennes donnent l'impression qu'à l'étape de l'initiation, les commandants opérationnels se voient fournir une orientation stratégique explicite et une abondance de ressources grâce auxquelles ils pourront faire tout ce qu'on leur demandera. Par exemple, selon le Manuel d'état-major du Collège des Forces canadiennes (CFC), une directive initiale devrait contenir de l'information sur la situation politique et les forces ennemies dans la zone d'opérations, les objectifs stratégiques du pays ou des forces de la coalition, les intérêts nationaux du Canada, l'état politique et militaire final visé dans le cadre de la campagne, les gestes que pourraient poser les pays amis

et leur attitude probable, le type et l'origine des forces armées disponibles pour la planification, toutes les contraintes susceptibles d'entraver les actions militaires, tous les faits historiques et renseignements courants qui pourraient être utiles aux planificateurs, tous les facteurs économiques et tous les risques anticipés<sup>25</sup>.

Dans le Manuel d'état-major du CFC, on indique également que les commandants opérationnels devraient s'attendre à être informés du centre de gravité stratégique et recevoir une mission. Pour être juste, on fournit cette information lors de la plupart des exercices effectués au CFC, et le GPOI doit assimiler une multitude de renseignements. La deuxième étape du PPO, orientation et analyse de la mission, amène néanmoins souvent le GPOI à se soucier des affaires militaires à l'exclusion de tout le reste. On constate que le travail se cristallise ainsi pendant le processus d'analyse tactique graphique interarmées (ATGI) supervisé par le J2. Conçu comme un processus continu qui permet aux commandants et aux états-majors de « visualiser tout l'éventail des capacités et des plans d'action éventuels de l'adversaire dans toutes les dimensions de l'espace de combat interarmées », l'ATGI comprend quatre grandes étapes : 1) définir l'environnement de l'espace de combat; 2) décrire les effets de l'espace de combat; 3) évaluer l'adversaire d'un point de vue avant tout militaire; 4) déterminer les plans d'action militaires potentiels de l'ennemi<sup>26</sup>.

Évidemment, le J9 et son état-major de coopération civilo-militaire (COCIM) sont aussi, comme prévu dans la doctrine, des joueurs clés du PPO, dont la participation aux dossiers civilo-militaires est « indispensable pour s'assurer que le commandant comprend suffisamment bien le contexte civil et son incidence sur la mission »<sup>27</sup>. On ne tient cependant souvent pas compte de l'apport du J9, ou on ne l'intègre pas au scénario de l'exercice. Afin de montrer qu'il est utile de tenir compte de l'apport du J9, nous allons décrire un des exercices du CFC, l'exercice *Strategic Power*.

L'exercice *Strategic Power* (un exercice qui fait partie du programme du cours des études de sécurité nationale [CESN], et dont le contenu est à cheval entre les niveaux stratégique et opérationnel de la guerre) pose comme hypothèse qu'un pays des Antilles est envahi par un autre. En l'occurrence, c'est un pays appelé Bardon qui est l'agresseur. Il s'empare du comté de Wessex et de ses riches gisements pétrolifères, une région du Mandara (un pays décrit comme l'une des démocraties les plus solides d'Occident). On ajoute dans la documentation à lire en vue de l'exercice l'information suivante :

- 1) Le Bardon est dirigé par une dictature unipartite brutale dont le seul souci est de conserver le pouvoir. Le comté de Wessex faisait partie du Bardon jusqu'en 1913, puis a été cédé au Mandara à la suite d'une conférence des colonies tenue en 1913.
- 2) La population du comté de Wessex est en majorité composée de Bardonais, qui ont toujours fait l'objet de discrimination de la part des Mandariens.
- 3) L'économie bardonaise est plongée dans une grave dépression. Le produit intérieur brut (PIB) a diminué de 40 p. 100 et le taux d'inflation avoisine les 47 p. 100.
- 4) Bien que le Bardon ait effectivement envahi le comté de Wessex, leur agression est une conséquence de la décision arbitraire du gouvernement mandarien, prise il y a vingt ans, de créer une zone d'exclusion économique (ZEE) de 200 milles nautiques, qui coupait l'accès du Bardon à certains des gisements de pétrole offshore parmi les plus riches de la région. En 2001, les Mandariens ont refusé de renouveler les concessions qui avaient accordé durant vingt ans des droits de forage aux Bardonais dans la ZEE.
- 5) Une fois les recettes des concessions pétrolières tarées, le gouvernement bardonais a rapidement perdu la confiance de sa population, l'infrastructure civile se dégradait de plus en plus, et les réserves d'hydrocarbures du pays n'allaient durer que quelques mois encore.

En prenant connaissance de l'information fournie dans les documents relatifs à l'exercice, il est facile de conclure que les Mandariens méritaient d'être envahis. Cependant, il n'est pas possible d'engager la discussion à ce sujet, puisque les planificateurs opérationnels doivent s'atteler sans délai à la tâche concrète de trouver les moyens de vaincre les forces armées bardonaises, et le Bardon possède un impressionnant appareil militaire. En se reportant de nouveau aux documents relatifs à l'exercice, le J2 et son état-major découvrent :

- 1) des forces armées formées de 25 brigades équipées de 650 chars, 700 pièces d'artillerie, de missiles sol-sol, de 350 canons de défense aérienne et de 1 100 missiles sol-air;
- 2) des forces maritimes possédant 17 corvettes lance-missiles, deux bataillons d'assaut amphibie, des missiles Silkworm côtiers et deux sous-marins de la classe Foxtrot;
- 3) des forces aériennes regroupant 130 avions de combat, 30 hélicoptères d'attaque et 150 autres systèmes de missiles antiaériens;
- 4) une milice territoriale comptant 275 000 personnes;

5) la présence possible d'armes de destruction massive (chimiques et biologiques).

Cette puissance redoutable prend encore plus d'ampleur aux yeux des planificateurs opérationnels quand ils lisent, dans les documents relatifs à l'exercice, que le matériel des forces armées bardonaises est de « type soviétique ». Les planificateurs sont de plus informés que « même si la menace globale n'est pas démesurée, il est important que les planificateurs soient conscients que les forces bardonaises pourraient infliger de très lourdes pertes aux forces de la coalition si elles décidaient de lancer des opérations terrestres offensives pour reprendre le comté de Wessex »<sup>28</sup>. On omet toutefois de mentionner dans cette montée dramatique, si ce n'est que vers la fin des documents relatifs à l'exercice, le fait que le matériel des forces armées bardonaises est vieux (équipements de l'ère industrielle) et que leur capacité de commandement et contrôle est rudimentaire. Peu importe, le commandant de la force opérationnelle interarmées, dans son énoncé initial des besoins interarmées, demande tout de même aux membres potentiels de la coalition, parmi les autres éléments d'une longue liste de requêtes, trois quartiers généraux divisionnaires et les troupes connexes, seize escadrons dotés d'aéronefs divers et deux groupes aéronavals.

Enfin, on apprend dans les documents relatifs à l'exercice que les Américains seront à la tête des forces coalisées, dans le cadre d'une opération autorisée en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, ce qui leur permet de recourir à tous les moyens nécessaires pour rétablir la frontière internationale entre le Bardon et le Mandara. Le secrétaire à la Défense des États-Unis fixe ensuite les grands objectifs de la coalition :

- 1) Neutraliser la capacité du gouvernement bardonais de diriger des opérations militaires.
- 2) Expulser les forces armées bardonaises du comté de Wessex.
- 3) Supprimer la menace offensive que le Bardon fait planer sur le Mandara.
- 4) Détruire toutes les capacités de destruction massive du Bardon.

Le dernier objectif à figurer sur la liste des objectifs de la coalition concerne la protection de toutes les populations présentes dans la région et les opérations d'aide humanitaire à mener, « s'il y a lieu »<sup>29</sup>.

Dans les documents relatifs à l'exercice, on met essentiellement l'accent sur l'importance de remporter la victoire contre les forces armées bardonaises, alors

que les enjeux gouvernementaux, culturels (volonté de combattre), religieux, juridiques, économiques et environnementaux sont à peine abordés. Même selon les possibles plans d'action du Bardon présentés dans la documentation, le plan d'action ennemi « le plus probable » met en scène une autre attaque du Bardon qui déborderait les frontières du comté de Wessex et serait dirigée vers le reste du Mandara<sup>30</sup>. À ce stade, il aurait été éminemment utile que les étudiants du CESN (comme les planificateurs de l'opération *Iraqi Freedom*) lisent la citation ci-dessous d'un officier prussien, le Général Colmar Freiherr von der Goltz, avant de finaliser leurs plans opérationnels en 2003 :

En théorie, on peut aisément imaginer qu'un État détruit la puissance militaire organisée d'un autre pays et s'empare d'une grande partie de son territoire et, pourtant, se révèle incapable de faire longtemps les sacrifices [nécessaires] pour procurer une paix relativement favorable au pays vaincu. C'est une chose que l'on néglige souvent, et la destruction des principaux effectifs militaires est considérée comme l'aboutissement ultime de la guerre<sup>31</sup>.

Cette attention que les planificateurs opérationnels portent de façon quasi exclusive aux affaires militaires trouve pour une bonne part son origine dans le processus d'ATGI qui, selon Beare, « ne permet pas d'incorporer les facteurs civils au processus et reste [donc] axé sur les aspects militaires seulement »<sup>32</sup>. Cette observation est fondamentale et souligne l'importance de consulter le J9 dès que s'amorce la planification d'une campagne, afin que le commandant opérationnel obtienne des conseils éclairés sur les agissements les plus probables de l'ennemi et ce qu'il, lui, le commandant opérationnel, doit faire pour assurer la réussite de la campagne. Par exemple, dans le scénario Bardon-Mandara, le J9 aurait pu dire au commandant opérationnel que le déploiement des forces coalisées n'allait pas donner lieu à une bataille conventionnelle mais plutôt à la situation suivante :

- 1) Les forces armées bardonaises se retireraient sans doute du comté de Wessex mais pas avant d'avoir créé une guérilla en recrutant des rebelles dans la population bardonaise du comté.
- 2) Les militaires bardonais pourraient changer eux-mêmes de tactique et organiser une campagne de guérilla.
- 3) Le gouvernement bardonais pourrait décider de provoquer un désastre écologique en détruisant la plus grande partie possible de la capacité de production pétrolière du comté de Wessex.

- 4) Le gouvernement bardonais pourrait complètement s'effondrer, créant du même coup une catastrophe humanitaire.
- 5) En autorisant le retour des forces armées mandariennes dans le comté de Wessex, celles-ci pourraient être tentées de châtier les habitants d'origine bardonaise du comté pour avoir appuyé l'invasion du Bardon.

Les points énumérés ci-dessus ne sont que quelques questions civilo-militaires guère déterminantes du point de vue du plan de campagne final du commandant opérationnel. Ce sont des aspects dont risque néanmoins de dépendre la réussite de la campagne, et qu'il ne faut certainement pas percevoir comme des facteurs secondaires. Un commandant opérationnel contemporain trouverait sans doute fort difficile d'accorder une place importante à l'apport du J9 à l'ATGI au moment d'élaborer les futurs plans de campagne, car certains commandants pourraient ne pas avoir autant d'estime pour le J9 et son état-major que pour les états-majors du J1 au J5 chargés du processus plus conventionnel de conception des campagnes. Leonhard n'en donne pas moins clairement son opinion en ce qui concerne l'inclusion de cette dimension à la conception des plans de campagne. Pour faire la guerre efficacement, à son avis, la réflexion des commandants doit être tant subjective qu'objective. Selon lui, c'est...

[...] à partir de ce point de vue holistique de l'art militaire que nous devons rejeter en bloc l'insistance des autorités militaires américaines à faire de la destruction des forces armées ennemies l'objectif ultime de la guerre. Cette affirmation consacrée par l'usage et respectée est à ranger dans la catégorie des monumentales conneries. La finalité des opérations militaires est d'appliquer la puissance de combat pour qu'une politique quelconque soit mise en œuvre, qu'elle soit culturelle, politique, économique ou liée à la sécurité. La destruction des forces armées ennemies est un volet nécessaire et essentiel de la stratégie globale, mais qui ne représente tout au plus que la moitié de l'opération<sup>33</sup>.

Si la destruction des forces armées ennemies n'est pas la priorité absolue, le commandant opérationnel doit pouvoir compter sur un J9 et son état-major pour l'aider à planifier la campagne dès le début d'une opération. Cependant, selon la doctrine que nous avons adoptée au Canada, les spécialistes, comme les experts en matière d'affaires gouvernementales, d'économie, de services publics et autres, ne se joignent à l'état-major du J9 qu'à la phase du déploiement<sup>34</sup>. Leur principale tâche consiste apparemment à organiser le chaos une fois le centre de gravité de l'ennemi neutralisé. De fait, toutes les tâches de l'état-

major du J9 semblent concerner la bonne marche des centres de COCIM après que les combats ont cessé. Pourtant, selon la doctrine, le J9 est tenu de fournir au commandant opérationnel divers cheminements critiques d'opération possibles et des plans d'action civilo-militaires potentiels. Cependant, en l'absence du personnel adéquat, il n'est pas possible pour le J9 de formuler de telles recommandations au commencement du PPO. C'est pourquoi, dès le tout début du PPO et en sus du personnel habituel chargé de la COCIM et du personnel d'appoint formé de spécialistes, on devra former une nouvelle équipe au niveau du J9 dont les membres se déclinaient comme suit :

- 1) Un J9 dont le grade est égal ou supérieur à celui de l'autre officier principal du GPOI. Cette personne devrait avoir de l'expérience dans le milieu des armes de combat et, de préférence, des connaissances en affaires militaires et civiles dans le cadre des campagnes opérationnelles. Dans un monde idéal, cette personne aurait aussi fait des études en relations internationales ou en sciences politiques.
- 2) Des experts civils ou militaires capables de donner des conseils reposant sur des fondements historiques quant aux réactions possibles des forces armées et de la population civile du pays ennemi face au déploiement et à l'emploi des forces coalisées. Ces avis comprendraient une évaluation de la volonté de combattre de l'ennemi et des moyens à employer pour en venir à bout. De plus, ils seraient chargés d'établir et de présenter des plans conçus pour faciliter la reconstitution des forces armées de l'adversaire (quand c'est souhaitable) et définir l'ampleur que devrait prendre la mission d'aide militaire requise.
- 3) Des experts civils ou militaires capables de fournir des données historiques sur les partenaires de la coalition et leur incidence culturelle sur l'opération.
- 4) Des experts de la guerre psychologique et des opérations spéciales dont le rôle est de donner des conseils quant à la meilleure façon de prendre le contrôle de l'infrastructure ennemie.
- 5) Des experts de l'économie capables de déterminer de quels éléments clés de l'infrastructure en termes économiques on devrait rapidement s'emparer, compte tenu de l'évaluation qui a été faite de la réaction probable de l'ennemi à l'attaque.
- 6) Des experts de l'environnement et de la lutte contre les incendies capables de déterminer eux aussi de quels éléments clés de l'infrastructure on devrait rapidement s'emparer pour éviter leur destruction et du même coup diminuer les risques de désastre écologique.

- 7) Des experts de la culture capables d'indiquer quels sites culturels (des musées par exemple) ou religieux doivent être protégés dès le début des opérations pour éventuellement éviter un effondrement du moral d'un pays hôte ou d'alliés de la coalition.
- 8) Des experts en administration publique et relations gouvernementales pouvant désigner les établissements publics essentiels (p. ex., hôpitaux, prisons, hôtels de ville, banques et édifices abritant les archives publiques) à protéger dès le début des opérations, afin que la primauté du droit puisse être rapidement rétablie. Il pourrait aussi être très important que ces experts désignent de plus avec précision les membres du gouvernement ou des partis d'opposition dont il faut assurer la sécurité physique sans délai<sup>35</sup>.

À ce stade, on pourrait prétendre qu'il n'est pas vraiment nécessaire de former une telle équipe d'« experts » au niveau opérationnel, tout simplement parce que le commandant opérationnel devrait avoir déjà reçu des directives stratégiques sur ces divers enjeux, mais c'est justement là que le bât blesse, car il est rare qu'une orientation stratégique ait été établie. Dans le cas de l'opération *Iraqi Freedom*, il était clair, alors même qu'était élaborée l'orientation stratégique, que le département d'État et le Pentagone devaient composer avec de nombreux autres dossiers stratégiques importants. Uniquement dans la région entre Israël et la Corée du Nord, il y avait le sempiternel conflit en Israël et l'Autorité palestinienne, la situation irakienne en tant que telle, les efforts déployés par l'Iran pour se doter de l'arme nucléaire, les troubles civils dans les îles Solomon, les tensions soutenues à la frontière indo-pakistanaise, les rebelles maoïstes actifs au Népal, le climat politique tendu en Birmanie (Myanmar), l'agitation en Indonésie, les problèmes posés par les rebelles islamistes aux Philippines et de réelles inquiétudes face aux tentatives de la Corée du Nord de produire son propre arsenal nucléaire<sup>36</sup>. Toutes ces crises, des plus petites aux plus graves, illustrent bien pourquoi il est indispensable pour un commandant opérationnel de pouvoir compter sur une équipe d'« experts » dirigée par un J9 au sein de son état-major immédiat, qui soit en mesure de lui dispenser des conseils du début à la fin du PPO.

Compte tenu de l'évaluation des centres de gravité décrits au début du présent chapitre, le commandant opérationnel se verrait imposer beaucoup plus de contraintes et attribuer beaucoup plus de tâches, que ce soit explicitement ou implicitement, pour orienter le processus concret de planification de sa campagne. Ces contraintes et ces tâches pourraient l'obliger à attaquer, supprimer, protéger ou neutraliser n'importe lequel de ces centres de gravité,

ou la totalité de ceux-ci, pour atteindre l'état final souhaité. On cesserait toutefois de s'efforcer uniquement de détruire la capacité militaire de l'ennemi, de fait, ce pourrait même être le contraire. Alors, en principe, que devraient dire le J9 et son équipe d' « experts » au commandant opérationnel? Si on revient à l'exercice *Strategic Power*, voici quelques recommandations que le J9 pourrait formuler relativement aux objectifs opérationnels de la campagne :

- 1) Aux premières étapes de la campagne, les forces spéciales, appuyées par des éléments aériens et terrestres, devraient s'emparer de toutes les grandes installations de production de pétrole, sur terre et en mer (il vaut la peine de souligner que dans la documentation fournie dans le cadre de l'exercice, la sécurité des champs de pétrole mandariens est jugée vitale du point de vue de nos intérêts nationaux). Les missions exécutées au moyen de véhicules aériens télépilotés (UAV) et de drones de combatUCAV seraient également planifiées de sorte qu'ils survolent les principaux axes routiers et ferroviaires et les pipelines, afin de surveiller la situation et de prévenir la destruction de l'infrastructure clé.
- 2) Les installations de communications (télévision et radio par exemple) devraient être identifiées, inscrites sur la liste des objectifs à attaquer au moyen d'armes non létales seulement (mise hors de combat), et du personnel des communications adéquat devrait être disponible pour remettre les installations en service dès que possible.
- 3) Les opérations psychologiques et d'information devraient être dirigées vers les autorités locales du comté de Wessex, pour qu'elles restent en place jusqu'à la fin et contribuent à éviter l'écroulement de la société civile. On saurait de plus que des corps de police militaires et civils compétents et efficaces, rattachés aux forces de la coalition, seraient déployés pour aider les autorités civiles à maintenir l'ordre public. On devrait aussi prévoir la distribution d'eau et de nourriture.
- 4) On devrait garder certaines routes ouvertes pour faciliter le départ des civils mandariens d'origine bardonnaise dont on sait qu'ils ont collaboré avec l'ennemi. Il faudrait de plus augmenter le nombre de policiers militaires et civils chargés d'aider les autorités mandariennes à rétablir l'ordre public.
- 5) Étant donné la position fragile du gouvernement bardonnais et de l'économie du Bardon, il faudrait planifier avec soin la neutralisation des forces armées bardonnaises, afin d'éviter l'effondrement complet du gouvernement bardonnais une fois qu'il aura perdu le contrôle du pays. Même si le maintien en place du gouvernement bardonnais n'est pas vraiment un sujet de préoccupation pour le commandant opérationnel,

il se peut qu'au niveau stratégique, on souhaite éviter une catastrophe humanitaire.

- 6) Les opérations psychologiques et opérations d'information devraient contribuer à préserver la volonté de combattre des forces armées conventionnelles du Bardon, afin d'éviter une trop grande dégradation de la fonction de commandement et contrôle et du même coup le chaos et le désordre ou les tactiques de guérilla qui pourraient en résulter. On pourrait recommander que la destruction de la puissance militaire de l'ennemi se fasse graduellement, afin que le commandant ennemi devienne plus confiant et fasse passer ses troupes à l'action. À ce stade, on pourrait lancer une campagne du genre « choc et stupeur » pour s'assurer d'une défaite manifeste<sup>37</sup> de l'ennemi plutôt que de le laisser quitter le comté de Wessex pour éventuellement reprendre le combat plus tard.
- 7) Si le but de la coalition est de remplacer le gouvernement du Bardon (comme ce fut le cas lors de l'opération *Iraqi Freedom*), on pourrait recommander, dans le plan de campagne, d'identifier les unités des forces armées bardonaises aptes à former le noyau d'une nouvelle force de sécurité, qui serait au service du nouveau gouvernement. Ces unités militaires seraient regroupées dans des zones d'attente, afin de suivre un nouvel entraînement et d'être réaffectées à l'appui de la coalition<sup>38</sup>. On pourrait aussi juger qu'il est prioritaire d'entreposer les armes et de reloger les excombattants, car la réinsertion des anciens combattants, une fois une guerre terminée, est habituellement un ingrédient essentiel de la paix consécutive. Une telle décision peut aussi faciliter la capture des criminels de guerre déjà identifiés.

Pour ce qui concerne les deux derniers points ci-dessus, il sera vital pour un commandant opérationnel exerçant l'art opérationnel au XXI<sup>e</sup> siècle de préserver la volonté de combattre et la stabilité de forces armées ennemies de l'« ère industrielle », afin d'éviter qu'elles ne se morcellent en divers groupes d'insurgés, et il aura besoin du J9 et de son équipe d'« experts » pour ce faire. Le J2 doit bien sûr jouer son rôle, mais il ne suffit tout simplement plus de faire converger toutes ses énergies sur le centre de gravité ennemi à la « soviétique ». Comme le disait le Général Anthony Zinni en septembre 2003 :

Selon la tradition, les militaires sont censés attaquer, tuer des gens et détruire des choses. Puis, de là, on prend des mesures pour remettre de l'ordre ou régler le conflit [avec l'aide des responsables au niveau stratégique]. Ce n'est pas ce qui s'est passé. Les militaires sont présentement coincés en Iraq. En Somalie, ils étaient coincés

également. Au Vietnam, ils étaient tout aussi coincés. Et c'est une situation qui risque de se perpétuer. Nous devons nous demander ce que les forces armées doivent faire pour changer et amorcer un mouvement dans l'arène de la politique, de l'économie et de la gestion de l'information? Si les autres, les responsables en habit ou en tailleur, ne peuvent venir régler le problème, sont incapables de fournir les ressources, le savoir-faire et l'organisation et que nous restons coincés, l'alternative est simple : soit ils obtiennent la capacité qui est exigée d'eux, et nous apprenons à collaborer pour que les choses se fassent, soit les militaires se décident enfin à changer et à aller au-delà de la destruction du matériel et des vies<sup>39</sup>.

Quoi qu'il en soit, le Général Zinni n'avait qu'en partie raison. Il voit juste quand il affirme que l'application traditionnelle de l'art opérationnel ne devrait pas nécessairement consister à simplement tuer des gens et causer des dommages. Bien que cela soit bien sûr une possibilité, selon l'art opérationnel que nous avons présenté dans le modèle exposé dans le présent essai, on reconnaît que les commandants opérationnels doivent réfléchir à ce qu'on leur a demandé de faire, en tenant compte du plus grand nombre possible des aspects civilo-militaires de la situation. En outre, en appliquant l'art opérationnel tel qu'il est décrit ici, il ne devrait pas être nécessaire de retenir les recommandations que le Général Zinni adresse au militaire de l'avenir, qui, selon lui, aurait éventuellement dû s'engager dans le travail de restructuration à long terme des nations. C'est tout le contraire de ce à quoi on pourrait s'attendre lorsque l'équipe d'« experts » du J9 a pu présenter ses avis au commandant opérationnel. À dire vrai, on s'attendrait à ce que les conseils dispensés par le J9 aux fins de la planification permettent au commandant opérationnel de mener sa campagne de telle façon qu'une fois les derniers objectifs militaires atteints, les conditions qui s'ensuivent devraient faciliter l'arrivée du côté civil d'organismes gouvernementaux et d'organisations non gouvernementales qui se chargeront de la reconstruction.

Par ailleurs, si, pour une quelconque raison, un tel appui n'était pas fourni en temps opportun, le même commandant opérationnel se serait sans doute mis en bonne posture pour assurer la réussite de la campagne d'après-guerre, puisqu'il aurait mis en pratique les conseils du J9. Pourquoi? Parce que justement, même si le but de la campagne militaire initiale n'était pas de faire des militaires des acteurs de la reconstruction de l'État, la possibilité que cela puisse se faire correctement aurait été nettement plus grande si le commandant opérationnel s'était vu confier pareil rôle après la guerre. Quelle

que soit la situation, toutefois, n'importe quel commandant opérationnel qui met en œuvre les moyens de créer des conditions propices à la paix pendant le déroulement de sa campagne opérationnelle sera reconnu comme un véritable praticien de l'art opérationnel au XXI<sup>e</sup> siècle.

## CONCLUSION

Dans le présent chapitre, on a soutenu qu'au XXI<sup>e</sup> siècle, les commandants opérationnels ne seront pas louangés pour les guerres qu'ils mènent mais bien pour la paix qu'ils créent. Et comme le soulignent Keegan, Leonhard et Zinni, on a bel et bien renoncé désormais au mode de « conduite de la guerre à l'occidentale », selon lequel on se contente de tuer l'ennemi et de ravager la contrée, pour ensuite se demander qui devra se charger de faire le ménage. Comme nous avons pu le constater lors de l'opération *Iraqi Freedom*, des forces armées de l'« ère industrielle » sont incapables de se mesurer à des forces coalisées modernes avec les États-Unis à leur tête. L'arrivée de la guerre réseaucentrée et de la gestion des connaissances ne rend la chose que plus flagrante. Essentiellement, nous devons prévoir que les futurs commandants opérationnels des coalitions formées sous l'égide des États-Unis exerceront une domination telle sur le champ de bataille, que lorsqu'ils seront appelés à engager le combat, la seule question qui se posera sera de savoir à quel moment vaincre les forces armées ennemies et s'il est opportun de le faire.

Au XXI<sup>e</sup> siècle, l'art opérationnel sera le lieu d'une transition qui fera que l'on passera de la conduite de campagnes purement militaires, comme on l'entend traditionnellement, à l'exécution d'opérations beaucoup plus créatives, conçues pour produire des états finaux militaires, politiques et civils précis. Les commandants opérationnels devront par conséquent élaborer des plans de campagne inventifs, et ce, en étant assujettis à des contraintes et à des restrictions grandissantes et à beaucoup plus de tâches explicites et implicites, dont certaines seront imposées à partir du niveau stratégique mais peut-être encore plus à partir de leur propre analyse de la mission au cours du PPO.

Les commandants opérationnels devront également s'habituer à ne pas disposer d'une orientation stratégique claire et concise et, à dire vrai, ils devront sans doute apprendre à apprécier cet état de fait. Et quand ils auront droit à une telle orientation, ils devront alors être capables de comprendre ce que l'on attend d'eux et, le cas échéant, avoir le courage de remettre en question la teneur des directives qui leur auront été transmises. Cependant pour arriver à transformer une orientation stratégique en plans de campagne solides et

inventifs, les futurs commandants opérationnels devront assurément pouvoir compter sur le personnel adéquat. Bien que l'ATGI réalisée sous la direction du J2 soit utile pour planifier les campagnes conventionnelles, nous aurons dorénavant besoin qu'un groupe d'« experts » dirigé par un J9 définisse dès le départ le cadre du PPO d'une campagne. Cette équipe formée d'« experts » tant civils que militaires aura pour tâche de fournir au commandant opérationnel des conseils éclairés qui lui permettront de jauger et de choisir les plans d'action les plus aptes à non seulement assurer la réussite de la mission mais aussi à bien évaluer les nombreux autres centres de gravité qui pourraient, en bout de piste, avoir une incidence considérable et néfaste sur l'issue d'une campagne si on omettait d'en tenir compte. En intégrant ces avis d'expert au PPO, on s'assurera de plus qu'après les hostilités, les forces du commandant opérationnel auront créé le meilleur état militaire et civil final possible.

L'obtention de ce meilleur état militaire et civil final possible est fondamental du point de vue de la thèse avancée dans le présent chapitre, c'est-à-dire la nécessité de se doter d'une nouvelle équipe d'« experts » dirigée par un J9 pour conseiller le commandant opérationnel à concevoir sa campagne. Il ne s'agit pas de mettre sur pied des forces armées à des fins de restructuration nationale, comme le suppose Zinni. De fait, la participation du J9 au processus de conception d'une campagne a pour but d'aboutir au résultat contraire. Ce n'est qu'en examinant avec soin tous les éventuels centres de gravité militaires et civils que l'on peut espérer créer les conditions requises pour que d'autres intervenants puissent amorcer le processus de reconstruction d'un pays. Les militaires peuvent donner un coup de main au besoin, mais ils ne peuvent être, comme on l'a laissé entendre lors de l'opération *Iraqi Freedom*, les meilleurs administrateurs. À l'avenir, ce ne sera que parce qu'un commandant opérationnel aura créé les conditions requises pour que ses forces puissent quitter le champ de bataille plus tôt que plus tard qu'une campagne sera en fin de compte jugée réussie et que celui-ci pourra à son tour être reconnu pour la paix qu'il aura instaurée.

## NOTES

- 1 Le spécialiste Darryl Dent, tué en septembre 2003 alors qu'il escortait un convoi postal sur une route située à 16 milles au nord-ouest de Bagdad, aurait certainement eu quelque chose à dire à ce sujet, en supposant qu'il ait survécu. Ce membre de la National Guard était le 139e Américain tué en Iraq depuis que le président Bush avait déclaré que les principaux combats avaient pris fin le 1er mai 2003 – un mort de plus que les 138 Américains tués pendant la guerre en tant que telle. Et d'autres soldats américains sont morts depuis le décès de Dent. Voir Elaine Monaghan, « A Deadly Peace Catches Up With a Victorious War », *Times On Line*, 10 septembre 2003; accessible à <http://www.timesonline.co.uk/newspaper/0,,1-810562,00.html>; document consulté le 10 septembre 2003.
- 2 On doit toutefois souligner que bon nombre des exercices effectués au Collège des Forces canadiennes (CFC) sur la conduite de la guerre au niveau opérationnel sont de fait des exercices produits à l'OTAN et exécutés dans le cadre des exercices de niveau opérationnel de l'OTAN.
- 3 *Conduite des opérations terrestres – Doctrine du niveau opérationnel de l'Armée de terre canadienne*, B-G-L-300-001/FP-001, Ottawa, Ontario, MDN, 1er juillet 1998, p. 42.
- 4 John Keegan, *Histoire de la guerre : du néolithique à la guerre du Golfe*, Paris, Éditions Dagorno, 1996, p. 9.
- 5 Robert Leonhard, *The Principles of War for the Information Age*, Novato, Californie, Presidio Press Inc., 2000, p. 83.
- 6 Manuel de campagne des forces terrestres des États-Unis 3-0 (FM 3-0), *Operations*, 14 juin 2001, p. 16.
- 7 Haroon Siddiqui, « Two Years After 9/11 Attacks, A Report Card », *Toronto Star*, 7 septembre 2003, cahier F1.
- 8 Rosie DiManno, « Why Occupation Lite Will Fail in Iraq », *Toronto Star*, 1<sup>er</sup> septembre 2003, cahier A2.
- 9 Rowan Scarborough, « U.S. Rushed Post-Saddam Planning », *Washington Times*, 3 septembre 2003; accessible à <http://dynamic.washtimes.com/print...cfm?StoryID=20030903-120317-9393r> (*cette adresse ne fonctionne pas*); document consulté le 3 septembre 2003.
- 10 Rowan Scarborough, « U.S. Miscalculated Security for Iraq », *Washington Times*, 28 août 2003; accessible à <http://dynamic.washtimes.com/print...cfm?StoryID=20030827-114516-5938r> (*cette adresse ne fonctionne pas*); document consulté le 28 août 2003.
- 11 Ministre de la Défense du Royaume-Uni, *Operations in Iraq – First Reflections Report*, Londres, Director General Corporate Communication, juillet 2003, p. 15.
- 12 *Idem*, p. 40.
- 13 Rowan Scarborough, « Defense Team Hit for Iraq Failures », *Washington Times*, 16 septembre 2003; accessible à <http://dynamic.washtimes.com/print...cfm?StoryID=20030916-125156-4689r> (*cette adresse ne fonctionne pas*); document consulté le 16 septembre 2003.
- 14 James K. Greer, « Operational Art for the Objective Force », *Military Review* 82, n° 5 (septembre-octobre 2002), p. 23 et 29.
- 15 Stuart A. Beare, « Understanding the Enemy: Time to Tune Up the Planning Process », essai inédit rédigé dans le cadre du cours supérieur des études militaires 4, CFC, 2000, p. 15.
- 16 Département de la Défense (DoD) américain, *Network Centric Warfare*, Washington, DC, US Government Printing Office, 27 juillet 2001, accessible à [http://www.dodccrp.org/events/12th\\_ICCRTS/CD/library/html/pdf/DOD\\_NC\\_W\\_Report.pdf](http://www.dodccrp.org/events/12th_ICCRTS/CD/library/html/pdf/DOD_NC_W_Report.pdf); document consulté le 31 août 2003.
- 17 *Idem*, p. i.
- 18 En juillet 2003, dans un rapport du DoD destiné aux membres du Congrès portant sur le potentiel militaire croissant de la Chine, les capacités de cyberguerre chinoises ont été décrites comme étant très

importantes. Ce rapport indiquait également que les Chinois avaient dépensé 20 milliards de dollars US dans le secteur de la Défense en 2002, mais les auteurs évaluaient que dans les faits, leurs dépenses devaient plutôt avoisiner les 65 milliards de dollars US! Quoi qu'il en soit, comme M. Barnett, Ph.D. (voir la note 19) le faisait remarquer dans son essai intitulé *The Seven Deadly Sins of Network-Centric Warfare*, le premier « objet du désir » des adeptes de la guerre réseaucentrique est un « ennemi digne de ses prouesses technologiques ». Mais la Chine deviendra-t-elle réellement la nouvelle Union soviétique? Dans ce même rapport toujours, les gens du DoD admettent, par exemple, qu'en 2003, la force aérienne chinoise est à peine arrivée à réunir 150 chasseurs de quatrième génération (avions construits en 1992 ou plus récemment), alors que Taïwan possède 300 chasseurs de quatrième génération. Voir DoD, « Report to Congress Pursuant to the FY 2000 National Defense Authorization Act », *Annual Report on the Military Power of the People's Republic of China*, 28 juillet 2003, p. 8, 41.

19 Thomas P. Barnett, « The Seven Deadly Sins of Network-Centric Warfare », *US Naval Institute Proceedings* 125, n° 1 (janvier 1999), p. 2.

20 Les illustrations de ce phénomène pullulent dans la culture de masse américaine. Dans la deuxième saison de l'émission *Star Trek – The Next Generation* (1989), l'équipage du vaisseau *Enterprise* fait une première rencontre avec la race de cyborgs techniquement avancée que sont les Borgs. Malgré que les Borgs leur répètent que toute résistance est futile et que l'équipage de l'*Enterprise* serait assimilé, le Capitaine Picard et son équipage remportent chaque fois le combat, habituellement à l'aide d'un moyen asymétrique mis au point à la hâte. Larry Nemecek, *The Star Trek – The Next Generation Companion*, New York, Pocket Books, 1992, p. 85.

21 G.I. Wilson, John P. Sullivan et Hal Kempfer, « 4GW: Tactics of the Weak Confound the Strong », *Military.com*, 8 septembre 2003; accessible à [http://www.military.com/NewContent?file=Wilson\\_090803](http://www.military.com/NewContent?file=Wilson_090803); document consulté le 10 septembre 2003.

22 Greer, p. 24.

23 Leonhard, p. 128.

24 *Processus de planification opérationnelle des FC*, B-GJ-005-500/FP-000, 6 novembre 2002, p. 31.

25 Par exemple, voir *Canadian Forces College Combined and Joint Staff Officer's Handbook*, Toronto, Ontario, CFC, 21 août 2003, annexe A, section 1, chapitre 2, partie II.

26 *Idem*, II-3-1-1/5 et 2/5.

27 *Idem*, III-7-12/13.

28 Exercice *Strategic Power* 2003, Toronto, Ontario, Collège des Forces canadiennes, 2003, p. 4-A-4/65.

29 *Idem*, p. 3-C-2/4. À la page 3-C-3/4, on mentionne également que le secrétaire à la Défense des États-Unis aurait dit que la coalition doit de plus se préparer à une période de combats intenses pour régler la situation.

30 *Idem*, p. 8-H2-3/5.

31 Leonhard, p. 234.

32 Beare, p. 5.

33 Leonhard, p. 233.

34 Dans le FM 3-0, *Operations*, on souligne qu'après avoir reçu sa mission, le commandant doit visualiser l'espace de combat et, en particulier, examiner les enjeux civils qui pourraient avoir une incidence sur la mission. Pour ce faire, le FM 30 emploie l'abréviation METT-TC pour rappeler aux commandants ce dont ils doivent tenir compte au cours de leur processus de visualisation : mission (M), ennemi (E), terrain et température (T), troupes et soutien disponible (T), temps disponible (T) et facteurs civils (C). Comme on le lit dans le FM 3-0 : « La nature des opérations dans l'ensemble du spectre exige que les commandants évaluent l'incidence des facteurs non militaires sur les opérations. Compte tenu de cette nouvelle complexité, les facteurs civils ont été ajoutés à l'abréviation déjà connue METTT pour former METTTC ». Voir FM 3-0, *Operations*, p. 53.

35 Il est très important de constituer une telle équipe afin que des conseils non conventionnels puissent être dispensés aux niveaux stratégique et opérationnel, une conclusion à laquelle sont arrivés les militaires américains eux-mêmes en janvier 2003. À la suite de l'exercice *Millennium Challenge*, en 2002, le commandement des forces interarmées des États-Unis a mis au point un système d'évaluation opérationnelle nette conçu pour « jauger les forces et les faiblesses de la Corée du Nord dans les domaines politique et économique comme de l'infrastructure sociale et de l'information, sans oublier le secteur militaire ». Voir David Hughes, « Joint Forces Command Taking Net-Centric Tools to Operators », *Aviation Week & Space Technology*, 27 janvier 2003, p. 54.

36 Le Bureau de la reconstruction et de l'aide humanitaire du Pentagone, responsable de l'administration de l'Iraq après la fin du conflit militaire, est entré en service deux mois seulement avant le début de la guerre. Cela ne laissait guère le temps de rassembler et d'analyser le renseignement nécessaire pour donner un avis stratégique au commandement central, où de toute façon le plan de campagne avait déjà été établi, ainsi que tous les plans de rechange et de repli. Voir Tom Blackwell, « Canadian Military Predicted Post-War Turmoil in Iraq », *National Post*, 23 septembre 2003, cahier A13.

37 En Birmanie, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Feld-maréchal Slim a exigé que les officiers japonais rendent officiellement leur sabre, devant leurs soldats, aux officiers britanniques. Comme il l'expliquait : « J'étais convaincu qu'une telle remise cérémoniale des sabres permettrait de convaincre les Japonais de la réalité de leur défaite sur le terrain. Il était impossible qu'un soldat japonais, qui avait vu son général se lever et rendre son sabre, continue de croire en l'invincibilité de l'"invincible armée" japonaise. Nous ne voulions pas que se répète le scénario de la Première Guerre mondiale, qui avait vu la naissance de la légende d'une armée allemande invaincue. » Ce qu'il importe de retenir ici, c'est que lors de la première guerre du Golfe, l'armée irakienne, même si elle avait essuyé une défaite militaire, considérait ne pas avoir été spirituellement battue, comme le mentionne Keegan. Lors de l'opération *Iraqi Freedom*, la plupart des unités militaires ont judicieusement quitté le champ de bataille en réaction à la guerre psychologique menée par la coalition et à la campagne « choc et stupeur », qui créa peu de remous. Quoi qu'il en soit, on pourrait prétendre que les forces armées irakiennes n'avaient encore là pas subi de défaite spirituelle, d'où la guérilla tenace qui s'en est suivie. William Slim, *Defeat into Victory – Battling Japan in Burma and India 1942-1945*, New York, Cooper Square Press, 2000, p. 533 et 234.

38 Dans le cas de l'opération *Iraqi Freedom*, cette planification préalable n'a pas eu lieu. Cependant, une fois les principaux combats terminés, l'autorité provisoire des forces de la coalition en Iraq a élaboré des plans afin de mettre sur pied une nouvelle force de 40 000 hommes en Iraq (Nouvelle armée irakienne ou NAI) en puisant dans le bassin des officiers et des soldats issus des anciennes forces armées irakiennes. Il ne restait toutefois que 18 chars et quelques pièces d'artillerie après les combats, ce qui fait qu'il est difficile de prévoir à quel moment cette nouvelle armée pourra offrir une certaine efficacité. Voir le site Web de l'autorité provisoire de la coalition, « Ministry of National Security and Defense », accessible à <http://www.cpa-iraq.org/ministries/defense.html> (*cette adresse ne fonctionne pas*); document consulté le 1<sup>er</sup> octobre 2003.

39 Anthony Zinni, « Address to the Naval Institute Forum 2003 », 4 septembre 2003; accessible à <http://www.mca-usniforum2003.org/forum03zinni.htm> (*cette adresse ne fonctionne pas*); document consulté le 28 septembre 2003.

## CHAPITRE 8

### LA TACTIQUE SANS STRATÉGIE OU POURQUOI LES FORCES CANADIENNES NE FONT PAS CAMPAGNE

*Colonel J.H. Vance*

[...] le talent et le génie n'obéissent à aucune loi, et [...] la théorie s'oppose à la réalité<sup>1</sup>.

Carl von Clausewitz, *De la guerre*, 1832

L'art opérationnel est un concept doctrinal qui a pris de l'importance à mesure que le niveau opérationnel de la guerre occupait plus de place et gagnait en complexité. Il a suscité l'enthousiasme et l'adhésion d'à peu près toutes les forces armées occidentales en tant que moyen de gérer ce qu'on appelle la « zone grise » entre la stratégie et la tactique<sup>2</sup>. Cette acceptation et cet attrait quasi universels ont émergé malgré que la plupart des pays qui participent aux alliances et coalitions en y affectant des forces relativement modestes n'ont qu'une expérience limitée du concept. De plus, la doctrine de niveau opérationnel classique risque de ne pas très bien épouser les idéaux nationaux de ces pays, puisqu'ils n'influencent pas la conception de campagne ou si peu, qui préfèrent plutôt limiter les actions de leurs forces tactiques dans le cadre d'une campagne dans le but de préserver leurs intérêts nationaux et de ménager leurs susceptibilités nationales. À cet égard, on peut penser que ces pays protègent leurs intérêts nationaux pendant qu'ils « font campagne », au lieu de tenter de faire avancer leurs intérêts pendant une campagne. Pour comprendre cette apparente dichotomie, il faut bien saisir la nature de la pensée opérationnelle et concevoir l'art opérationnel comme un instrument utile de différentes manières aux niveaux stratégique et tactique.

L'ensemble des connaissances militaires que recouvre maintenant le terme de pensée opérationnelle constitue un ajout relativement récent à la doctrine occidentale moderne, dont Howard Coombs a bien décrit le processus d'enracinement dans la réflexion militaire américaine à la suite de la guerre du Vietnam. La pensée opérationnelle est la somme du travail théorique et du savoir pratique qui régissent la planification et l'action militaires au niveau opérationnel de la guerre. Nous étudierons le niveau opérationnel de façon plus approfondie plus loin dans le présent chapitre, mais disons tout de

suite, en guise d'introduction, qu'il englobe les mécanismes, les méthodes et l'architecture de commandement et contrôle qui existent entre les niveaux stratégique et tactique, le niveau stratégique réunissant les dimensions militaires et politiques et le niveau tactique regroupant les unités et formations militaires engagées dans les combats. Le niveau opérationnel sert à s'assurer que les actions tactiques sont orchestrées de façon à réaliser les objectifs stratégiques le plus efficacement possible. On s'entend habituellement pour dire que les frontières entre les trois niveaux de guerre sont impossibles à établir avec précision, mais le niveau opérationnel se distingue en ce qu'il constitue le creuset où les campagnes sont élaborées et commandées. Selon Coombs, le niveau opérationnel s'articule en deux grands volets : la planification de campagne et l'art opérationnel (ou art des opérations)<sup>3</sup>. On peut interpréter autrement la doctrine actuelle en définissant ses deux volets comme étant 1) l'art opérationnel, qui comprend la conception et l'exécution des campagnes, et 2) l'interface entre les niveaux stratégique et tactique. Peu importe l'interprétation retenue, le niveau opérationnel se situe entre les niveaux stratégique et tactique, et l'art opérationnel correspond à l'ensemble de compétences qu'il faut posséder pour assurer l'efficacité des activités au niveau opérationnel. Pour dire les choses plus succinctement, c'est l'art opérationnel qui permet d'utiliser correctement les forces tactiques afin d'atteindre les objectifs stratégiques. L'art opérationnel et le niveau opérationnel ne sont par conséquent pas des termes interchangeables, mais la plupart des observateurs conviendraient du fait que l'art des opérations est quasi exclusivement exercé par les commandants au niveau opérationnel (qui ne sont pas les mêmes que les commandants aux niveaux stratégique et tactique).

Étant donné la place qu'il occupe dans le niveau intermédiaire de la guerre, l'art opérationnel produit des résultats tant au niveau tactique qu'au niveau stratégique, et il est utile de diverses manières à cet égard. Il facilite les choses au niveau tactique en rendant les actions tactiques plus efficaces et cohérentes grâce aux notions de conception et d'exécution des campagnes. C'est par conséquent un outil doctrinal indispensable et éminemment utile au niveau tactique. Par ailleurs, l'art opérationnel est également un outil destiné à s'assurer que les objectifs stratégiques sont atteints. Au-delà du simple déroulement adéquat des campagnes, cela signifie que de bonnes campagnes débouchent sur l'issue stratégique souhaitée. On crée ainsi, en théorie, un lien moral et de confiance entre la raison stratégique nationale de s'engager dans un conflit et les résultats cumulés des actions tactiques individuelles dans un théâtre d'opérations.

Le rapport entre l'art opérationnel et le niveau stratégique est important, parce que la doctrine classique de l'art opérationnel impose une forte contrainte qui nuit à de nombreux pays, y compris le Canada, qui veulent envoyer des forces sur les lieux d'un conflit. Fondamentalement, elle est inefficace au niveau stratégique pour ces pays qui souhaitent dépêcher des forces tactiques dans le cadre d'une campagne coalisée ou alliée, mais qui ne sont pas en mesure, pour diverses raisons, d'orchestrer leurs propres actions pendant la campagne de façon à pouvoir réaliser leurs objectifs stratégiques. Qu'ils formulent avec soin une orientation stratégique élaborée ou qu'ils se fient aux arcanes éthérés des hautes sphères de la politique pour engager leurs forces dans un conflit, sans s'appuyer sur un idéal national précis, les pays comme le Canada ne dirigent pas leurs forces tactiques au niveau opérationnel à leurs propres fins stratégiques nationales. Leurs forces armées sont soumises à une influence indirecte émanant de la stratégie commune et plus souvent qu'autrement, elles sont commandées<sup>4</sup> au niveau opérationnel par un officier des forces alliées ou coalisées, ce qui fait que certains éléments essentiels du continuum entre la stratégie et la tactique leur échappent, seuls quelques rares pays en maîtrisant tous les aspects.

Le Canada, à l'instar des autres « puissances moyennes », a habituellement et préférentiellement été un fournisseur d'effectifs au niveau tactique et non pas un utilisateur de forces au niveau opérationnel. Dans la mesure où le passé est garant de l'avenir, il est très improbable que le Canada soit un jour militairement actif au niveau exclusivement opérationnel à l'extérieur de ses frontières. En règle générale, on évalue par conséquent la réussite des missions des FC en fonction de leur présence tactique dans un théâtre d'opérations plutôt qu'en fonction de leur capacité tactique à atteindre les objectifs stratégiques canadiens. Au fil du temps, la doctrine classique de l'art opérationnel a évolué à partir des besoins des grandes puissances, dont les forces tactiques combattaient en vue d'objectifs stratégiques de nature étatique, la présence et le rendement des forces ayant pour but de produire des effets qui ont une conséquence directe pour l'État. Il vaut donc la peine de voir pourquoi le Canada a adopté la doctrine de l'art opérationnel, alors qu'il ne peut l'exercer, et pourquoi on ne s'est pas doté d'une autre doctrine nationale ou d'une doctrine supplémentaire dans laquelle on aurait tenu compte du rôle du Canada à titre de fournisseur de forces.

Il est certain que la doctrine de l'art opérationnel a acquis une applicabilité de nature plus universelle en raison de l'usage qui en est fait à l'OTAN et dans les coalitions sous gouverne américaine, en permettant d'organiser les actions

tactiques à grande échelle, de favoriser la rentabilité et l'efficacité et de réaliser les objectifs stratégiques d'une entité quelconque. On est toutefois en droit de se demander comment l'art opérationnel arrime les objectifs stratégiques de ces pays qui ne font que fournir des forces tactiques aux actions de ces forces. Dans le présent chapitre, nous soutiendrons que l'art opérationnel ne permet à peu près pas d'expliquer comment les forces tactiques canadiennes font avancer les intérêts stratégiques du Canada.

Nous discuterons de l'interprétation classique du niveau opérationnel de la guerre et la comparerons à l'usage que le Canada en fait, afin de pouvoir replacer dans son contexte la position du Canada en la matière. Après avoir éclairci en quoi et pourquoi l'utilisation que fait le Canada de l'art opérationnel se démarque de l'interprétation conventionnelle, nous proposerons un cadre théorique qui remet en question l'applicabilité de l'art opérationnel aux FC pour des motifs autres que l'interopérabilité. Le présent essai avance comme thèse que les FC n'ont pas défini avec clarté leur propre façon de faire la guerre, afin de maintenir une doctrine de l'art opérationnel peu utile au plan pratique, si ce n'est dans le domaine de l'interopérabilité.

## LA CONDUITE DE LA GUERRE AU NIVEAU OPÉRATIONNEL— ORIGINES ET INTERPRÉTATIONS COMMUNES

L'art des opérations est défini dans la doctrine canadienne comme l'« aptitude à utiliser intelligemment des forces militaires pour atteindre des objectifs stratégiques ou opérationnels, ou les deux à la fois, dans un théâtre d'opérations, grâce à la conception, à l'organisation, à l'intégration et à l'exécution de campagnes, d'opérations d'envergure et de combats »<sup>5</sup>. On conçoit normalement que cela se déploie autour du niveau opérationnel de la guerre. Les victoires militaires remportées au niveau opérationnel sont par conséquent l'« apogée des actions tactiques consécutives directement menées en vue de la réalisation d'un objectif stratégique »<sup>6</sup>. Le Canada maintient une petite variante dans sa doctrine, selon laquelle « quelle que soit sa taille, la force militaire ayant mission d'atteindre un objectif stratégique est employée au niveau opérationnel », ce qui est sans doute peu réaliste. Cette nuance importante montre bien que le Canada veut s'associer et souhaite peut-être être associé à l'art opérationnel et au niveau opérationnel de la guerre, en dépit du fait qu'il n'a pas grand-chose à faire de certains éléments clés du niveau opérationnel, dont la planification et l'exécution de campagne. La campagne est le cadre qu'emploie le commandant opérationnel pour structurer et

justifier la séquence d'actions tactiques, dont l'habileté se reconnaît à la mise en application judicieuse de l'art opérationnel.

C'est ce qui distingue la doctrine classique de l'art opérationnel des autres interprétations. En termes conventionnels, le commandant opérationnel doit clairement comprendre l'objectif stratégique et la façon dont l'action tactique peut conduire à sa réalisation. Il doit ensuite s'assurer que la totalité de la campagne converge vers l'atteinte de cet objectif grâce à une série d'actions tactiques destinées à accomplir quelque chose d'important. Ensuite, le rôle du commandant se précise en ce qu'il doit, pour reprendre les mots du Feld-maréchal Montgomery, « faire le lien entre ce qui est souhaitable au plan stratégique et ce qui est possible au plan tactique au moyen des forces dont il dispose »<sup>7</sup>. Le rôle principal que doit donc endosser en propre le commandant opérationnel consiste à concevoir et à exécuter correctement la campagne grâce à l'art opérationnel. Puisque le niveau opérationnel est universellement accepté comme formant la strate de la guerre où sont menées les campagnes en vue des objectifs stratégiques, on pourrait prétendre qu'à moins que les objectifs stratégiques n'exigent une réflexion, une planification et une exécution aussi intenses, ce n'est peut-être pas ce genre d'objectif que l'art opérationnel est censé atteindre.

Il existe une nette différence entre la planification de campagne et l'art opérationnel. « [La planification de campagne] est une démarche simple et directe : un processus analytique et systématique devant permettre de se rendre du point A au point B, comme le chemin critique que suit un ingénieur pour construire un pont. » L'art opérationnel, d'autre part, est plus difficile à quantifier. On l'a décrit comme étant « une forme de réflexion plus intuitive, une aptitude à discerner les constantes dans le foisonnement, un processus continu plutôt qu'une finalité »<sup>8</sup>. On considère en règle générale l'art opérationnel est une compétence apprise, mais on l'a aussi parfois perçu, à l'instar du leadership, comme une disposition ou une qualité innée. De nombreux commentateurs voient dans la capacité légendaire de Napoléon à prendre des décisions en un *coup d'œil* sur le champ de bataille comme une manifestation de l'art opérationnel<sup>9</sup>. Que l'on discute de l'art opérationnel, de la planification de campagne ou du niveau opérationnel en général, on s'est très bien rendu compte en étudiant les origines qu'il est impératif que le niveau opérationnel permette de transposer les résultats tactiques en succès stratégiques. En outre, dans la mesure où la réussite stratégique a initialement été mesurée dans une perspective étatique, la planification de campagne et l'art opérationnel sont nés de la nécessité de servir la stratégie de l'État.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, « les courants politiques, la structure sociale, les progrès technologiques, les armées de masse et les relations hiérarchiques institutionnalisées entre les échelons politique, stratégique et tactique ont imposé l'émergence d'un niveau intermédiaire entre la tactique et la stratégie »<sup>10</sup>. Ainsi, les fondements du niveau opérationnel de la guerre sont eurocentriques<sup>11</sup>, puisqu'ils ont été jetés à partir des analyses qu'ont faites du phénomène de la guerre les stratèges de la tradition classique, Clausewitz et Jomini. Ces deux hommes se sont efforcés de décrire la « zone grise » entre la stratégie et la tactique. Les campagnes napoléoniennes ont offert à Jomini un terrain fertile à partir duquel il a créé le terme « grande tactique » pour décrire comment les troupes françaises étaient habilement massées à proximité des points décisifs du dispositif défensif ennemi. Clausewitz n'utilise que les termes stratégie et tactique, et ses écrits ne laissent que peu de place à l'emploi d'autres termes, mais la façon dont il se sert du mot « stratégie » pour décrire les opérations et les campagnes d'envergure, dans le cadre de la stratégie militaire mais au-dessus de « bataille », laisse entrevoir cette nécessité nouvelle de préciser le continuum entre la stratégie et la tactique.

On peut constater qu'une approche doctrinaire du niveau opérationnel de la guerre est probablement apparue au sein de l'état-major général allemand, après qu'Helmuth von Moltke ait utilisé le terme « opérations » dans son ouvrage de 1871, *Ueber Strategie*<sup>12</sup>. La guerre à l'européenne était mûre pour pareille évolution, parce que les guerres avaient pris de l'ampleur et s'étaient complexifiées, à tel point qu'un commandant ou un souverain ne pouvait plus à lui seul superviser la totalité de ses forces sur le champ de bataille. John Keegan étudie le concept de « scène de bataille » pendant une période de 500 ans, de la bataille d'Agincourt, en 1415, à celle de la Somme, en 1916<sup>13</sup>. Ce faisant, il démontre que même si les diverses batailles partagent plusieurs similitudes remarquables entre elles, surtout quand on les aborde dans une perspective humaniste, la guerre a évolué jusqu'à englober de nombreuses batailles menées dans un espace toujours plus vaste. À l'époque des guerres napoléoniennes, il était devenu impossible pour un seul commandant de contrôler la totalité de son champ de bataille ou de ses champs de bataille. La guerre était non seulement devenue synonyme d'une succession de batailles, mais, en tant qu'instrument de la stratégie nationale, il fallait désormais qu'elle regroupe les batailles en campagnes.

On ne saurait trop insister sur l'influence qu'a exercée l'Allemagne sur l'assise stratégique du niveau opérationnel de la guerre. « [En] adoptant les termes "concept opérationnel" et "objectif opérationnel", Moltke a établi une

distinction entre l'exécution en tant que telle de la campagne et son dessein<sup>14</sup>. » Schlieffen, son successeur, a poursuivi sur cette lancée. Immédiatement avant la Première Guerre mondiale, Schlieffen a été capable de conférer une autonomie considérable à la conduite « professionnelle » de la guerre, en minimisant l'interférence politique, mais en retour, les forces armées devaient donner les résultats escomptés par l'État, dont une politique générale de non-intervention dans la société civile et la conviction que les forces armées produiraient les résultats requis pour établir un système fonctionnel d'équilibre des pouvoirs<sup>15</sup>. Malgré la controverse que cela a suscité et peut-être la perception selon certains que les forces armées s'en allaient à vau-l'eau<sup>16</sup>, il y avait une leçon importante à retenir de l'élaboration de la pensée opérationnelle sous l'angle de la stratégie nationale : une campagne (le plan Schlieffen) est directement reliée au niveau stratégique par l'atteinte des objectifs visés par la société et ses leaders.

Selon Bruce Menning, les Soviétiques, dans les années 1920 et 1930, ont contribué de façon très importante à la réflexion théorique au niveau opérationnel. Il attribue leur « effervescence » intellectuelle à leur capacité de reconnaître les facteurs venus modifier la conduite de la guerre et au fait qu'ils ont dû s'adapter pour arriver à gérer et exploiter ces facteurs, afin de satisfaire aux nouvelles exigences stratégiques imposées aux forces armées<sup>17</sup>. La principale conclusion de Menning était la suivante :

Pour les Soviétiques, l'évolution de la théorie et de la pratique militaires a abouti à une situation dans laquelle la stratégie de toute une nation en guerre est devenue un genre de continuum intellectuel et organisationnel reliant un large front à un vaste soutien à l'arrière. Ainsi, la stratégie servait à orienter les préparatifs d'un pays en vue des guerres d'aujourd'hui et de demain et à mener ces guerres, alors que la conduite des opérations devenait rapidement un domaine suffisamment important en soi pour justifier qu'on y consacre de l'attention [...] tout cela a fini par donner lieu à l'application directe de la puissance militaire au profit des objectifs de l'État<sup>18</sup>.

Le progrès le plus important de la pensée opérationnelle n'a pas été la mise au point de meilleurs moyens de combattre à grande échelle, même si cela fut aussi une amélioration notable, mais plutôt l'établissement de « liens » plus solides avec les impératifs stratégiques nationaux. L'élaboration progressive de la doctrine de l'art opérationnel pendant la guerre froide aux États-Unis résultait, entre autres choses, du fait qu'on reconnaissait son utilité pour combattre un ennemi potentiel adepte de la doctrine et la nécessité de concilier

« les intérêts supérieurs (stratégiques) aux intérêts inférieurs (tactiques)<sup>19</sup> ». Menning termine avec une mise en garde utile dans le cadre de la présente étude : pour que la doctrine « demeure pertinente dans l'avenir [...] les théoriciens devraient s'efforcer de repousser et de préciser les limites de l'art opérationnel »<sup>20</sup>.

C'est dans le creuset de la guerre entre pays qu'est né, ou a grandi, l'art opérationnel, là où il fallait à la fois mieux organiser la tactique et réaliser les objectifs de l'État de la façon la plus directe et la plus efficace possible. C'est pourquoi l'art opérationnel, de par ses origines, sert deux maîtres à la fois : la stratégie et la tactique. Le lien avec le niveau tactique est facile à saisir et est au cœur d'une grande partie de la formation professionnelle qui a pour but d'améliorer l'aptitude des forces armées à gérer les actions tactiques. Les subtilités de la conception et de l'exécution des campagnes sont « enseignées » au niveau des compétences de base de la plupart des corps des officiers des pays de l'OTAN, par exemple. Le lien stratégique est peut-être moins bien compris et moins évident. Pour mieux comprendre ce lien, il vaut la peine de se pencher sur la doctrine actuelle et de voir comment une grande puissance, à savoir les États-Unis, qui forment le fer de lance des travaux en matière d'art opérationnel, perçoit le lien.

## UN OUTIL DES GRANDES PUISSANCES

La présente section a avant tout pour but d'éclaircir ce que signifie le « niveau stratégique de la guerre » par rapport à l'art opérationnel. Bien que cela pourrait sembler évident, les divers emplois qui sont faits de la terminologie doctrinale ont tendance à obscurcir ou embrouiller la « stratégie » que l'art opérationnel est censé appuyer. Ce n'est qu'en comprenant les origines de l'art opérationnel, puis en comparant les définitions actuelles, en prenant une grande puissance comme exemple, qu'il est possible de préciser quel stratège ou stratégie est en jeu.

La doctrine occidentale n'est pas cohérente à cet égard. Coombs soutenait que « la pensée opérationnelle [est] le processus par lequel les objectifs politiques nationaux sont transformés en actions militaires [...] »<sup>21</sup>. Dans certaines interprétations, la hiérarchie entre la stratégie nationale et le niveau opérationnel est cependant parfois interrompue par l'ajout de la « stratégie militaire ». Coombs décrit le lien au XX<sup>e</sup> siècle comme comprenant la politique nationale, la stratégie militaire, les opérations et la tactique<sup>22</sup>. Les manuels de doctrine américains ont contribué à augmenter la confusion. Ainsi, dans

la version de 1986 du manuel de campagne de l'armée de terre américaine, FM 100-5, *Operations*, les niveaux de guerre sont la stratégie militaire, l'art opérationnel et la tactique, alors qu'ils sont rebaptisés comme étant les niveaux stratégique, opérationnel et tactique dans la version de 1993. Cette nouvelle désignation des niveaux de guerre semblait surtout destinée à renommer le niveau opérationnel, qui monopolisait manifestement l'attention, l'étiquette stratégique revêtant une moins grande importance<sup>23</sup>. Il n'en demeure pas moins que le nom attribué au niveau stratégique a des conséquences importantes, et il doit être aussi bien défini et compris que le niveau opérationnel.

Pour l'heure, le terme stratégie sert de fourre-tout terminologique pour tout ce qui advient au-dessus du niveau opérationnel, mais les choses restent confuses puisque certains, dont Coombs, ont proposé le terme « stratégie dans le théâtre », le situant sous la politique nationale et directement au-dessus des campagnes à l'intérieur de la strate opérationnelle<sup>24</sup>. Dans certains cas, il faut de plus composer avec les « stratégies » alliées ou coalisées. Il s'ensuit donc que la stratégie dans le théâtre, la stratégie militaire et toute stratégie régissant l'emploi de forces armées est nécessairement un sous-ensemble de la stratégie nationale, ce que, chose intéressante, la doctrine canadienne établit clairement<sup>25</sup>. Au bout du compte, ce qu'il faut retenir de ce dédale lexicologique, c'est que peu importe la structure conceptuelle, que l'on parle d'opérations alliées, coalisées ou indépendantes, il incombe au praticien de l'art opérationnel de voir à ce que les actions tactiques réalisent les objectifs stratégiques *nationaux*, ce dont il assume la responsabilité au niveau stratégique national<sup>26</sup>. Cela signifie, entre autres choses, que la stratégie *nationale* doit pouvoir être transposée en *actions* tactiques<sup>27</sup>.

Le lien entre la tactique et la stratégie nationale est relativement facile à discerner dans le cas des États-Unis, parce que la plupart des opérations coalisées et alliées récentes se sont déroulées sous la direction des États-Unis au niveau opérationnel, les activités de campagne étant réalisées en fonction d'objectifs stratégiques très directs (mais pas nécessairement toujours très « clairs ») découlant de la politique étrangère et intérieure des Américains. Les opérations *Force alliée*, *Tempête du désert*, *Liberté immuable* et *Iraqi Freedom* sont des exemples éloquentes à cet égard, tout comme l'a été la récente incursion à Haïti. À dire vrai, la terminologie doctrinale américaine, et par conséquent, celle de l'OTAN (et du Canada), pose le lien entre la stratégie nationale et la tactique comme une évidence, sa source étant après tout américaine et les États-Unis jouissant de fait de l'avantage qu'il y a à constamment assumer la direction de la conception et de l'exécution des campagnes au niveau

opérationnel. Par conséquent, dans le cadre des opérations alliées et coalisées, les objectifs stratégiques nationaux des pays fournisseurs de troupes, comme le Canada, qui souscrivent à la doctrine mais ne l'utilisent pas nécessairement, risquent d'être ignorés ou relégués à l'arrière-plan, le plan de campagne ne prévoyant aucun arrimage de ses principes de base aux objectifs stratégiques nationaux de ces pays. Pire encore, les objectifs stratégiques exigeant une participation tactique peuvent être exclusivement politiques et ne pas avoir grand-chose à voir avec la teneur des objectifs stratégiques de l'alliance ou de la coalition que l'on vise à atteindre au moyen des actions tactiques menées pendant la campagne. On peut à juste titre se demander si ces objectifs ne sont pas de ceux pour lesquels l'art opérationnel n'est d'aucune utilité, et pour lesquels il est d'autant moins justifié de mettre des vies en péril.

D'un point de vue théorique, par conséquent, travailler à la réalisation des objectifs stratégiques d'une alliance ou d'une coalition est en quelque sorte une variante de la doctrine classique de l'art opérationnel, parce que le concept est entièrement issu de la nécessité d'atteindre les objectifs stratégiques de l'État et demeure ancré dans cet état de fait. Le simple ajout ou retrait de divers types de stratégie (stratégie militaire, stratégie dans le théâtre, stratégie alliée ou coalisée) à la structure hiérarchique ne pallie à peu près en rien la lacune théorique, dans la mesure où tous les pays « en guerre » sont responsables des actions tactiques de leurs troupes. Quand on envisage les choses sous l'angle de la théorie et de l'histoire de la pensée opérationnelle, l'incapacité à raccorder adéquatement les actions tactiques aux objectifs stratégiques nationaux est une violation au point de vue tant juridique que moral d'une portée considérable, dont les conséquences sont lourdes (perte de contrôle, démotivation, inaptitude à s'adapter à l'évolution du conflit, dissociation d'avec l'objet et le caractère de ses propres forces armées et effusion de sang sans mobiles précis, pour n'en nommer que quelques-unes)<sup>28</sup>. En règle générale, les théoriciens modernes rejettent et jugent prétentieuses les approches trop normatives ou dogmatiques des divisions entre les niveaux de guerre (la doctrine n'est qu'une boîte à outils après tout), mais on n'a jamais remis en question la nécessité de maintenir un lien cohérent entre la volonté stratégique et l'issue tactique, du moins dans les documents et ouvrages portant sur l'art opérationnel<sup>29</sup>. De fait, c'est plutôt l'inverse qui passe habituellement pour vrai<sup>30</sup>. Alors, comment la théorie de l'art opérationnel, et du même coup la connexion requise avec les actions tactiques d'un pays, est-elle mise en application par les pays autres que ces quelques nations en mesure de l'exercer dans son sens le plus strict? La réponse à ce jour a consisté à « boucher les trous » dans le continuum en adoptant la doctrine à peu près sans modifier une virgule, malgré que

l'on ne soit pas vraiment apte ou enclin à la mettre en pratique. C'est une façon de faire qui a son utilité en termes d'interopérabilité, avec les États-Unis par exemple, mais l'interopérabilité n'est pas le seul facteur dont dépend la production doctrinale. La façon dont les militaires comprennent et assurent la liaison entre les actions tactiques et les objectifs stratégiques nationaux risque de dégénérer en un processus de prise de décisions ponctuelles et de gestion par expédients si on ne se soucie que de l'interopérabilité dans la doctrine fondamentale. Le Canada est un cas exemplaire en ce sens.

## LA GUERRE DE PARTICIPATION—L'ART OPÉRATIONNEL ÉCLIPSÉ

La plupart des historiens militaires canadiens conviendraient que l'apport historique du Canada aux dossiers militaires est devenu plus ou moins pertinent en raison de la propension du Canada à rester à l'abri, plus ou moins confortablement, sous l'aile d'une grande puissance bienveillante. La France, la Grande-Bretagne et désormais les États-Unis ont tous contribué à émousser les sens stratégiques du Canada dans le domaine de la défense et de la sécurité. Doug Bland, Allan English, Desmond Morton et de nombreux autres observateurs en sont arrivés à la conclusion, sous une forme ou une autre, que le Canada déploie couramment ses forces sans que ce soit pour défendre un intérêt national précis, hormis la volonté d'être perçu comme un participant actif<sup>31</sup>. Bien que la portée du présent chapitre se limite à une analyse du niveau opérationnel de la guerre au Canada, la nature de la stratégie militaire canadienne, à moins que ce ne soit l'absence d'une telle stratégie, est au cœur de la discussion, si ce n'était que pour mettre en évidence l'assise fragile de la pensée opérationnelle au Canada.

Comme le dit avec beaucoup d'éloquence William McAndrew, une étude du niveau opérationnel de la guerre au Canada remplirait un « chapitre qui aurait le mérite d'être bref »<sup>32</sup>. Cela s'explique peut-être simplement parce que le Canada n'a jamais assumé la responsabilité de l'entière direction, et par conséquent des résultats, d'un théâtre d'opérations à l'étranger, le pays étant plutôt relégué, par choix ou par contrainte, à un rôle de soutien dans lequel il verse un tribut en vies humaines et en argent pour favoriser la réalisation d'objectifs stratégiques communs. On doit de ce fait conclure qu'il n'existe pas de lien direct de la tactique à la stratégie pour le Canada et du même coup, il n'y a pas non plus de niveau opérationnel canadien. Comment cela est-il ma foi possible? Les actions tactiques des forces armées canadiennes ont permis d'atteindre des objectifs stratégiques du Canada. Les actions

tactiques canadiennes *ont eu* une incidence stratégique, tant au Canada que pour le compte du Canada à l'extérieur du pays. S'il en va de même de la doctrine de l'art opérationnel, quelqu'un d'autre qu'un Canadien exerçant l'art opérationnel a réalisé les objectifs stratégiques du Canada. Après plus d'un siècle de « guerre de participation », les objectifs stratégiques *communs* ont sans nul doute si bien coïncidé avec les intérêts particuliers du Canada que la simple présence de forces tactiques canadiennes, sans égard à leur utilisateur et à la méthode retenue pour obtenir les résultats stratégiques, a suffi pour que le Canada réalise ses objectifs stratégiques. Le maintien de la paix constitue probablement la seule exception, puisque c'est un type d'opérations dont l'intérêt se situe surtout au niveau tactique. On pourrait prétendre que dans le cas du maintien de la paix, un comportement acceptable qui confère un certain lustre au Canada est plus important pour les commandants au niveau stratégique que les effets cumulatifs des actions tactiques qui pourraient créer un lien entre la tactique et la stratégie<sup>33</sup>. Est-ce là la nature de la « guerre de participation »? Dans l'affirmative, la forme conventionnelle de l'art opérationnel ne semble pas convenir, et ce, même si les actions tactiques semblent déboucher sur les objectifs stratégiques du Canada.

On peut trouver l'interprétation canadienne officielle de l'art opérationnel dans la doctrine canadienne. C'est une lecture instructive, car la doctrine est quasi identique aux interprétations des États-Unis et de l'OTAN, mais elle a été « canadianisée » sur certains points de détail, afin de pouvoir expliquer la perception que nous avons de nous-mêmes au niveau opérationnel, tout en participant, dans les faits, au concept opérationnel d'une autre entité. Les FC définissent la stratégie comme étant « la seule source reconnue pour toutes les opérations », et on va même plus loin en affirmant qu'elle « détermine l'exécution des actions militaires ». Dans la doctrine des FC, on veille à énoncer clairement le caractère commun de la stratégie en précisant qu'« au sommet de cette hiérarchie se trouve le niveau stratégique. C'est le niveau auquel un pays ou une *alliance*—un *groupe de pays*—fixe ses objectifs de sécurité [...]»<sup>34</sup>. La différence avec la définition américaine de la stratégie est minime, mais les Américains établissent très clairement le lien fondamental avec les intérêts nationaux en affirmant que « la stratégie du commandement de combat est ainsi un élément qui a un rapport tant avec la stratégie nationale des États-Unis qu'avec les activités opérationnelles dans le théâtre »<sup>35</sup>. Bien que les Américains reconnaissent la présence des autres acteurs concernés en parlant d'objectifs alliés ou coalisés, on doit de toute évidence s'attendre à ce que ce soit un officier américain qui, grâce à l'exercice de l'art opérationnel, travaille directement au profit du niveau stratégique américain. Au niveau stratégique,

on semble moins insister dans la doctrine canadienne sur les principes qui sous-tendent la nécessité de recourir à l'art opérationnel pour réaliser les objectifs, alors qu'on y met davantage l'accent sur les aspects du contrôle et de l'autorité stratégiques.

Cela est peut-être encore plus prononcé au niveau opérationnel. La définition canadienne du niveau opérationnel ressemble à la définition qui en est donnée dans la doctrine américaine, sauf sur deux points : d'abord, un énoncé explicatif précisant que « quelle que soit sa taille, la force militaire ayant mission d'atteindre un objectif stratégique est employée au niveau Opérationnel »<sup>36</sup>, et d'autre part, une variante intéressante de la définition de l'art opérationnel selon laquelle c'est avant tout une technique qui permet de traduire l'*orientation* stratégique en actions opérationnelles et tactiques<sup>37</sup>. Ces deux nuances, par rapport à la doctrine américaine, sont attribuables au rôle du Canada à titre de fournisseur et non d'utilisateur d'une force. Même si on reconnaît dans la doctrine interarmées américaine que les « actions peuvent être qualifiées de stratégiques, opérationnelles ou tactiques selon leur effet ou leur apport à la réalisation des objectifs stratégiques, opérationnels ou tactiques »<sup>38</sup>, on n'essaie pas d'y forger une raison ou un argument particulier pour justifier l'existence de l'art opérationnel en l'absence d'une campagne classique. En outre, l'accent qui est mis au Canada sur la transposition de l'*orientation* stratégique en action tactique se démarque de la notion plus généralement admise selon laquelle l'art opérationnel sert à « réaliser les objectifs stratégiques » (OTAN)<sup>39</sup>, à « convertir les objectifs stratégiques en actions tactiques » (Royaume-Uni)<sup>40</sup> ou « à atteindre des *buts* stratégiques » (États-Unis)<sup>41</sup>, et il dénote un besoin plus pressant pour le niveau stratégique canadien de garder le contrôle en l'absence d'un lien plus conventionnel avec les forces tactiques canadiennes par le truchement de l'art opérationnel.

Certes, il peut être passablement fastidieux de décortiquer des définitions, et c'est une démarche qui peut se révéler assez vaine quand le processus devient trop dogmatique. La précédente analyse avait pour but de souligner certaines différences qualitatives dans la doctrine canadienne, afin de faire ressortir le rôle du Canada à titre de fournisseur et non d'utilisateur de forces tactiques, par l'entremise du niveau opérationnel de la guerre. Ce que l'on en vient à constater, c'est que la doctrine canadienne tend dans deux directions à la fois. D'abord, elle contient tous les éléments de la doctrine classique, en se fondant principalement sur le modèle américain, afin de s'assurer, entre autres choses, que la doctrine du Canada (et par conséquent la participation canadienne, que ce soit sous la forme d'unités ou de personnes) est interoperable avec

celle des États-Unis et de ses autres grands partenaires militaires. Ensuite, elle modifie certains énoncés doctrinaux classiques afin de permettre au niveau opérationnel de la guerre d'exister dans une optique canadienne, même s'il est peu probable que le pays puisse exercer une véritable influence au niveau opérationnel dans la conduite des campagnes et opérations d'envergure et où il y a sans doute une interface directe entre la stratégie et la tactique pour préserver les intérêts stratégiques. Le problème, c'est que même l'interprétation la plus libre qui soit de l'art opérationnel n'est pas très utile pour expliquer le mode de conduite des opérations des FC.

D'autres commentateurs ont exprimé des doutes quant aux libertés qui peuvent être prises avec la doctrine classique du niveau opérationnel sans en affecter la pertinence au plan pratique. Comme le soulignait le Colonel K.T. Eddy dans un article qu'il a publié en 1992 dans la *Revue canadienne de défense*, « il n'y a pas au Canada l'équivalent d'un commandant en chef d'une force unifiée, un poste essentiel à la mise en application du niveau opérationnel de la guerre dans le scénario américain ». Il conclut que la « doctrine au niveau opérationnel [...] doit avoir une utilité légitime en regard des besoins du pays [...] Nos concepts et notre doctrine doivent bien sûr être adaptés aux politiques proprement canadiennes, et ils doivent intégrer les procédures décisionnelles au niveau tant politique que militaire national<sup>42</sup>. » John English fait cette mise en garde : « Étant donné que l'art opérationnel a d'abord surgi des manœuvres des grandes formations, il n'est pas encore démontré qu'il puisse être appliqué profitablement par de petites armées qui visent certains objectifs stratégiques. En associant le concept à un peu tout et n'importe quoi, de la sécurité intérieure au maintien de la paix en passant par la lutte contre la drogue et ainsi de suite, on risque de créer plus de confusion<sup>43</sup>. »

Le problème, semble-t-il, c'est qu'il est utile de connaître et de mettre en pratique la doctrine de l'art opérationnel dans le cadre d'une alliance ou d'une coalition, dont les principaux partenaires exercent l'art opérationnel, mais cela ne correspond pas à la façon de faire des FC, même dans la forme « canadianisée » de la doctrine. Quand on observe l'interprétation classique de la doctrine au niveau opérationnel, il faut adopter une approche descendante pour prendre les décisions relatives à la planification, à la structure et à la mise sur pied des forces. Une fois fixés, les objectifs stratégiques mettent en branle un processus par lequel on détermine la taille et la nature des forces tactiques requises, ainsi que l'organisation et l'attribution des tâches qui devraient permettre aux forces d'atteindre ces objectifs. C'est là la principale utilité de l'art opérationnel, tout en étant une démonstration de l'usage qui en est fait.

Le Canada, par ailleurs, aborde les choses autrement. Le processus de mise sur pied des forces dépend pour une grande part des forces dont on dispose, et les objectifs stratégiques concernent davantage la participation des FC que leur rendement pour ce qui est d'attaquer des points décisifs et des centres de gravité pour atteindre le but stratégique souhaité par le Canada ou ses alliés<sup>44</sup>. Il ne faut pas entendre par là que la participation peut être médiocre ou qu'elle ne peut pas contribuer au « bien commun », cela signifie simplement que les objectifs stratégiques canadiens sont réalisés aux niveaux stratégique et tactique sans recourir à la doctrine du niveau opérationnelle et à la pensée opérationnelle.

L'étude de l'opération *Apollo*, réalisée sous l'égide du sous-chef d'état-major de la Défense (SCEMD), offre des manifestations et des preuves intéressantes de la maladresse du Canada au niveau opérationnel de la guerre. Avant de prendre connaissance de cette étude, il vaut la peine de préciser pourquoi on a choisi cette opération en particulier. D'abord, en raison du déploiement d'un quartier général et d'une force opérationnelle interarmées dans le cadre d'une campagne au cours de laquelle on allait attaquer un ennemi directement préoccupant pour le Canada, l'opération *Apollo* était plus propice à un véritable travail au niveau opérationnel que la plupart des autres missions des FC à ce jour. En deuxième lieu, on disposait d'assez de documents sur les divers enjeux concernés. En troisième lieu, les intérêts et les directives politiques étaient suffisamment nombreux et clairs pour qu'on puisse tirer des conclusions sur leur lien avec l'art opérationnel du point de vue de leur avancement et de leur exécution. En analysant l'étude du SCEMD, on glane certains indices sur la nature de la « guerre à la canadienne » et en quoi elle se démarque de la doctrine classique du niveau opérationnel.

Les premiers signes de distanciation à l'égard de la doctrine classique sont visibles dans cet énoncé de mission des forces armées : « Les FC contribueront à l'élimination de la menace du terrorisme en offrant la Force opérationnelle interarmées du Canada en Asie du Sud-Ouest (FOICASO) au CINC CENTCOM pour appuyer la campagne antiterroriste dirigée par les États-Unis, afin de protéger le Canada et ses alliés contre les attaques terroristes et d'empêcher les attaques futures<sup>45</sup>. » La mission consistait à allouer des forces au commandant en chef du commandement central (CENTCOM), mais ce serait à lui seul de décider si leurs actions contribueraient à protéger le Canada et à éviter des attaques dans l'avenir. Il est difficile de discerner l'art opérationnel ou la possibilité qu'un Canadien puisse l'exercer dans le cadre de cette mission. Dans l'étude du SCEMD, on conclut que l'« objectif primaire

[de la planification stratégique] était d'aider les États-Unis [...] »<sup>46</sup>. Selon cette étude, on évalue dans l'ensemble que l'apport du Canada a été productif, les forces tactiques ayant eu droit à des « marques d'approbation » de la part des commandants de l'Alliance<sup>47</sup>. De toute évidence, on peut penser que le Canada a atteint ses objectifs stratégiques politiques et militaires en prenant la décision stratégique de « participer », tout en se fiant aux forces tactiques dans le théâtre d'opérations pour boucler la boucle. On pourrait ainsi être tenté de conclure que le Canada doit faire converger ses efforts aux niveaux stratégique et tactique uniquement, que le pays doit s'efforcer d'atteindre les objectifs stratégiques dans la « guerre de participation ». On pourrait aussi conclure que le « niveau intermédiaire », c'est-à-dire les éléments qui ne sont ni tactiques ni établis au Quartier général de la Défense nationale (QGDN), ne fonctionne pas dans la sphère de la pensée opérationnelle, mais plutôt comme un mécanisme destiné à faciliter le travail aux niveaux stratégique et tactique. Tout cela est utile et légitime, mais ne relève pas vraiment de l'art opérationnel comme on l'entend habituellement.

On peut voir d'autres occurrences de la pensée opérationnelle éclipsée par les exigences du contrôle stratégique tout au long de la phase de la planification stratégique de l'opération *Apollo*. Dans l'étude du SCEMD, on critique de façon passablement virulente la façon dont les décisions ont été prises en matière de mise sur pied des forces à partir des facteurs liés à la « capacité opérationnelle à se déployer », sans tenir compte des détails portant sur le contexte stratégique et les tâches tactiques. Par exemple, le groupement tactique du 3 PPCLI n'était pas structuré correctement compte tenu de sa mission opérationnelle, et il avait de plus été déployé sans plan stratégique précis, hormis un mécanisme efficace de déploiement<sup>48</sup>. La planification devait avant tout servir à « montrer qu'il [le gouvernement canadien] "faisait quelque chose" », ce qui signifiait envoyer le groupement tactique sur le terrain sans véritables impératifs au niveau opérationnel, afin d'arrimer les capacités du groupement tactique aux objectifs stratégiques. Pendant la planification, on se souciait avant tout « d'être perçu comme faisant quelque chose », ce qui signifiait que le groupement tactique serait envoyé sur le terrain sans véritables impératifs au niveau opérationnel qui auraient permis de relier les capacités du groupement tactique aux objectifs stratégiques. Notre finalité stratégique est-elle si mince et notre contrôle stratégique si ample, que la présence tactique réalise automatiquement les objectifs stratégiques? Sans objectif précis en jeu, en termes d'accomplissement tactique, doit-on se soucier du genre de forces déployées, en autant qu'il y ait un déploiement quelconque? Il semble que ce

soit bel et bien le cas du groupement tactique, ce qui nous oblige à conclure que l'art opérationnel était quasi absent de l'équation.

Le dernier élément qu'il vaut la peine de mentionner concerne le rôle de la structure de commandement et contrôle de l'opération *Apollo*. Même si l'étude du SCEMD faisait des fonctions du commandant de la FOICASO l'équivalent du niveau opérationnel, les principales tâches de son poste concernaient la fonction de commandement national et la « supervision opérationnelle » pour le compte du niveau stratégique. La fonction de commandement national touche principalement les questions de soutien et d'administration, mais du point de vue stratégique, le facteur clé était le maintien de la liaison avec le quartier général américain au niveau opérationnel<sup>49</sup>. Rien ne permet réellement de supposer que la structure de commandement et contrôle du « niveau opérationnel » du Canada ne devait servir à autre chose qu'à représenter le niveau stratégique, tout en fournissant le soutien approprié aux éléments tactiques. Les aspects ayant une influence plus directe sur la réussite de la mission, comme les règles d'engagement, l'acquisition d'objectifs et le travail de liaison, étaient définis au niveau stratégique. Le commandant de la force opérationnelle interarmées (FOI) du Canada était en mesure de faciliter la circulation de l'information à partir de Tampa, mais il n'était souvent pas en position d'intercéder au niveau tactique. La priorité du commandement canadien « à l'étranger » lors de l'opération *Apollo* était d'assurer le contrôle et la supervision stratégiques de concert avec le QGDN. C'est pourquoi le « style » de la guerre à la canadienne, à la lumière de cet exemple, semble prendre la forme d'un contrôle stratégique exercé sur des forces tactiques, tous les autres éléments de l'architecture de commandement étant à l'appui de ce mécanisme. Au cours de l'opération *Apollo*, les questions de contrôle stratégique ont éclipsé l'exercice de l'art opérationnel par le commandant de la force opérationnelle canadienne.

Le Brigadier-général Daniel Gosselin, qui occupait le poste de chef d'état-major du quartier général de la FOICASO pendant l'opération *Apollo*, en faisant un retour en arrière sur les problèmes de commandement et contrôle lors de cette opération, se demandait si « le rôle du commandant canadien au niveau opérationnel, tel qu'il est perçu dans la doctrine interarmées actuelle, n'est pas sur le point de disparaître »<sup>50</sup>. Le Bgén Gosselin affirmait de plus que souvent, la seule méthode dont dispose un commandant d'une force opérationnelle canadienne pour harmoniser les actions tactiques à l'orientation stratégique consiste à opposer un veto national aux actions tactiques, et encore là, il faut être capable d'en obtenir l'accord au niveau stratégique<sup>51</sup>. Il semble donc

que le défi ne soit pas d'acquérir une plus grande fonctionnalité au niveau opérationnel, mais plutôt de perfectionner (et d'accepter) le lien stratégique avec les forces tactiques canadiennes, afin que la fonction associée au niveau opérationnel cesse d'être un obstacle dans le contexte canadien.

## CONCLUSION—CHANGER LES RÈGLES

Ce que nous en sommes venus à définir comme l'art opérationnel dans le contexte canadien englobe de fait les mécanismes et procédures employés au niveau stratégique pour influencer les actions tactiques de façon à ce que la contribution canadienne aux efforts alliés soit acceptable aux yeux des Canadiens, d'abord, et aux yeux des partenaires militaires du Canada, ensuite. C'est une approche parfaitement sensée, compte tenu que les objectifs stratégiques canadiens ont plus ou moins à voir avec les résultats tactiques et bien plus avec les avantages politiques d'une participation visible<sup>52</sup>. Essentiellement, les actions canadiennes au niveau tactique sont souvent comptabilisées en dénombrant les ressources envoyées dans le théâtre d'opérations et non en fonction des résultats obtenus. La façon dont les FC évaluent leur rendement tactique rend la chose très évidente, puisqu'on met l'accent sur le déploiement et la présence dans le cadre des opérations<sup>53</sup>.

La nature, voire l'existence, de l'art opérationnel au Canada doit par conséquent être remise en question. Ce sont le maintien en puissance et l'influence des forces tactiques qui sont les facteurs clés de la guerre de participation, non la conception opérationnelle. La prise de décisions de type opérationnel, dont le but est essentiellement de préserver les intérêts canadiens plutôt que de les faire progresser, est une responsabilité partagée entre les niveaux stratégique et tactique, avec l'aide d'organismes entremetteurs, comme un quartier général de FOI canadienne, qui font office de mécanisme de facilitation. On ne peut donc pas distinguer un « niveau intermédiaire de réflexion et d'action » dans le contexte canadien. Notre situation s'apparente à la description qu'Edward Luttwak fait des tribus primitives pour lesquelles « [...] les aspects technique, tactique et opérationnel coïncident : une défaite tactique sera aussi une défaite stratégique et aucune méthode de combat ne dépassera le niveau tactique »<sup>54</sup>. Cela souligne sans doute le fait que malheureusement la pensée opérationnelle canadienne est trop souvent envisagée dans la perspective de ces pays dont la situation politique et la doctrine doivent intégrer l'art opérationnel pour obtenir les résultats escomptés au plan stratégique.

Il nous faut rappeler ici que la thèse du présent chapitre prétend que la doctrine des FC en matière d'art opérationnel ne dit à peu près rien du lien entre les actions tactiques canadiennes et la réalisation des objectifs

stratégiques canadiens. Les objectifs stratégiques canadiens axés sur la participation empêchent de tracer une ligne bien nette de la pensée à l'action en partant du niveau stratégique jusqu'au niveau tactique en passant par le niveau opérationnel. La plupart des énoncés doctrinaux permettent de supposer que c'est au niveau opérationnel que les actions tactiques sont synchronisées. Dans le contexte canadien, c'est au niveau tactique que cela a lieu. Dans la doctrine, on soutient également que c'est au niveau opérationnel que les ressources tactiques sont gérées et organisées aux fins stratégiques. Dans le contexte canadien, c'est au niveau stratégique que ces activités se déroulent. Il ne reste donc à peu près plus de place pour la pensée et l'action associées à l'art opérationnel à proprement parler. De plus, dans la voie hiérarchique canadienne, le chef d'état-major de la Défense assume tous les pouvoirs et toutes les responsabilités relevant de l'art opérationnel, et de tels pouvoirs n'ont que rarement, voire jamais, été délégués à un commandant extérieur au QGDN. Par conséquent, si l'art opérationnel n'est pas exercé, et s'il ne permet pas d'expliquer comment les actions tactiques canadiennes permettent de réaliser les objectifs stratégiques canadiens, ou si peu, pourquoi occupe-t-il une telle place dans la doctrine et le perfectionnement professionnel des militaires canadiens, à l'exclusion de toute autre théorie de rechange utile pour le pays?

La réponse est alors bien entendu que les officiers des FC doivent être capables d'exercer l'art opérationnel quand ils sont détachés au quartier général d'une alliance ou d'une coalition et qu'ils doivent être en mesure de le reconnaître quand ils occupent un poste de liaison. Il n'y a pas beaucoup d'autres scénarios qui pourraient en justifier l'utilité. N'importe quelle opération nationale exigeant un tel niveau de réflexion serait sans doute très étroitement contrôlée au niveau stratégique (comme ce fut le cas lors de l'opération à Oka), et si on se fie à l'histoire canadienne, on peut penser qu'il est fort peu probable que les FC entrent en action au niveau purement opérationnel à l'extérieur du Canada. Pour reprendre les mots prophétiques d'Eddy, la « doctrine au niveau opérationnel [...] doit avoir une utilité légitime en regard des besoins du pays [...] Nos concepts et notre doctrine doivent bien sûr être adaptés aux politiques proprement canadiennes, et ils doivent intégrer les procédures décisionnelles au niveau tant politique que militaire national<sup>55</sup>. » Si cela est vrai, on devrait s'efforcer d'élaborer une théorie de la « non-utilisation » de l'art opérationnel par les FC, et ce, avec la même énergie que l'on met à élaborer la doctrine classique.

Allan English a indiqué que le « style militaire canadien » a été contraint d'évoluer dans des conditions de crise<sup>56</sup>. Même s'il parlait de l'ethos des

FC et de leur place dans la société, on pourrait dire la même chose des questions opérationnelles. Les crises ont forgé de nouvelles dispositions de commandement et contrôle au cours des années 1990, et la crise a resserré le lien entre la stratégie et la tactique pendant l'opération *Apollo*. Plutôt que d'attendre qu'une nouvelle crise vienne bousculer la pensée typiquement canadienne en réaménageant la « compression » des niveaux de guerre, il pourrait être plus indiqué de se mettre au travail dès maintenant. Les tendances observées semblent dénoter un intérêt plus stratégique envers les actions tactiques, un besoin plus grand de prise de décisions et de contrôle stratégique dans la sphère tactique, une connectivité accrue, une meilleure connaissance de la situation et ainsi de suite. Il semble que l'inverse soit également vrai. Même si les commandants tactiques apprécient rarement les « intrusions » du niveau stratégique dans leur domaine, quand ils sont contraints à l'inaction par manque d'intrant stratégique, il est dans leur intérêt d'être aussi étroitement associés que possible au niveau stratégique. Une autre définition de la guerre à la canadienne devrait probablement tenir compte du fait que l'art opérationnel est exercé uniquement au niveau stratégique au Canada, ce qui devrait par conséquent donner lieu à un commandement stratégique plus efficace des forces tactiques.

On a amorcé le présent chapitre en démontrant que les origines et la fonction principale de l'art opérationnel étaient de relier les objectifs stratégiques d'un État aux actions tactiques de ses forces, tout en imposant une grande cohérence à la conduite des opérations d'envergure. À mesure qu'évoluait la pensée opérationnelle, elle est devenue la chasse gardée des grandes puissances, dont les objectifs stratégiques pouvaient être atteints par l'action tactique, et de moins en moins utile pour les plus petits pays, qui comptent sur l'apport de leurs forces tactiques pour réaliser leurs objectifs stratégiques. Pourtant, le Canada, dont les objectifs stratégiques militaires sont atteints dans le cadre de sa participation aux alliances et coalitions, a adopté la doctrine du niveau opérationnel, à l'exclusion de tout autre outil théorique qui aurait rendu compte de la façon canadienne de « faire la guerre ». La terminologie doctrinale canadienne associée au niveau opérationnel est souvent employée n'importe comment ou de manière erronée. Au Canada, le niveau opérationnel a fini par devenir synonyme de tout ce qui n'est ni tactique ni stratégique au QGDN. Par conséquent, il n'y a eu aucune évolution vers le contrôle stratégique immédiat des forces tactiques, mais c'est ce que le Canada doit vraisemblablement arriver à faire pour réaliser les objectifs stratégiques canadiens dans le cadre d'une structure alliée. Les FC n'ont pas à renoncer à l'art opérationnel, car le Canada doit continuer d'être en mesure d'affecter

des commandants et des officiers d'état-major aux échelons supérieurs des coalitions. Il ne fait néanmoins aucun doute qu'il nous faut revoir la position bancale du niveau opérationnel entre les commandements stratégique et tactique canadiens et qu'une solution canadienne doit permettre d'améliorer la « guerre de participation » du Canada.

## NOTES

---

1 Carl von Clausewitz, *De la guerre*, traduit de l'allemand par le Lieutenant-colonel de Vatry, édition révisée et complétée par Jean-Pierre Baudet, Paris, Éditions Ivrea, 2000, p. 121.

2 John English, « The Operational Art: Developments in the Theories of War » in B.J.C. McKercher et Michael A. Hennessy éd., *The Operational Art: Developments in the Theories of War*, Westport, Praeger, 1996, p. 7.

3 Howard G. Coombs, « Perspectives sur la pensée opérationnelle », essai inédit rédigé pour le compte du Collège des Forces canadiennes (CFC), 2004, p. 4 et 5. Cet essai a été incorporé au présent ouvrage.

4 Même si on se penchera beaucoup plus longuement sur cette question dans la suite du présent chapitre, il vaut la peine de souligner que le commandement au niveau opérationnel correspond au commandement assumé par la personne chargée de concevoir et de « diriger » la campagne ou le théâtre d'opérations.

5 *Processus de planification opérationnelle des FC*, B-GJ-005-500/FP-000, 6 novembre 2002, p. 2-1.

6 Collège des Forces canadiennes, *Aide-Memoir – Campaigning and Operational Concepts*, Toronto, CFC, 1997, p. 1 à 3.

7 *Opérations des Forces canadiennes*, B-GG-005-004/AF-000, 2 octobre 2000, p. 1-5/1-6.

8 William McAndrew, « Operational Art and the Canadian Army's Way of War » in B.J.C. McKercher et Michael A. Hennessy éd., *The Operational Art: Developments in the Theories of War*, Westport, Praeger, 1996, p. 87.

9 Clausewitz, *De la guerre*, p. 65 à 86. Le terme « coup d'œil » a d'abord été utilisé par Clausewitz pour ensuite être adopté par la majorité des auteurs et observateurs comme décrivant le génie militaire particulier de Napoléon.

10 Shimon Naveh, *In Pursuit of Military Excellence: The Evolution of Operational Theory*, Londres, Frank Cass, 1997, p. xiv.

11 Le terme « eurocentrique » est employé par de nombreux auteurs pour décrire les origines de l'art opérationnel. Dans le cas présent, la mention est attribuable à John English, « The Operational Art », p. 7 et 8.

12 John English, « The Operational Art », p. 7 et 8.

13 John Keegan, *Anatomie de la bataille : Azincourt 1415, Waterloo 1815, La Somme 1916*, traduit de l'anglais par Jean Colonna, Paris, Laffont, 1993.

14 Michael D. Krause, « Moltke and the Origins of Operational Art », *Military Review* 70, n° 9 (septembre 1990), p. 31.

15 Michael Geyer, « German Strategy in the Age of Machine Warfare - 1914-1945 » in Peter Paret éd., *Makers of Modern Strategy from Machiavelli to the Nuclear Age*, Princeton, Princeton University Press, 1986, p. 530 à 533.

- 16 Cette question est abordée par Allan English dans *L'art opérationnel : théorie, pratique et incidences futures*, un essai inédit rédigé en 2003 pour le compte du CFC, aux pages 8 et 9. Ce document a été intégré au présent ouvrage.
- 17 Bruce W. Menning, « Operational Art's Origins », *Military Review* 77, n° 5 (septembre-octobre 1997), p. 32 à 47.
- 18 *Idem*, p. 36.
- 19 *Idem*, p. 44.
- 20 *Idem*, p. 46 et 47.
- 21 Coombs, « Perspectives sur la pensée opérationnelle », p. 4.
- 22 *Idem*.
- 23 Gordon R. Peskett, « Levels of War: A New Canadian Model for the 21st Century », essai inédit rédigé dans le cadre du cours supérieur des études militaires 5, 2002, p. 6. Ce document a été intégré au présent ouvrage.
- 24 Coombs, « Perspectives sur la pensée opérationnelle ».
- 25 *Opérations des Forces canadiennes*, p. 1-5/1-6.
- 26 Dans le cas des alliances, on vise à réunir les stratégies nationales dans un but commun, en visant à exécuter de multiples stratégies d'État dans le cadre d'une même campagne.
- 27 Cela signifie que l'on doit aller au-delà de l'action du déploiement. C'est un aspect qui dépasse la portée du présent essai, mais il vaut sans doute la peine d'examiner la qualité des effets de la doctrine stratégique sur la doctrine du niveau opérationnel.
- 28 Une conclusion formulée à la lumière des motifs qui ont entraîné l'élaboration de la pensée opérationnelle en Allemagne avant la Première Guerre mondiale, en Union soviétique après la Première Guerre mondiale et aux États-Unis après la guerre du Vietnam.
- 29 Pour en apprendre plus à ce sujet, voir Martin Dunn, « Levels of War, Just a Set of Labels? », *Research and Analysis: Newsletter of the Directorate of Army Research and Analysis*, n° 10, Australie, 1996, accessible en ligne à l'adresse <http://members.ozemail.com.au/~dunnmj/issue10.html>; document consulté en septembre 2004.
- 30 Cette affirmation se fonde sur un examen complet des énoncés doctrinaux des États-Unis, de l'OTAN et du Canada.
- 31 Voir par exemple Douglas Bland, *Chiefs of Defence*, Toronto, Institut canadien des études stratégiques, 1995; Allan D. English, *Understanding Military Culture – A Canadian Perspective*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2004; Desmond Morton, *Understanding Canadian Defence*, Toronto, Penguin Books, 2003. J'espère que les auteurs cités me pardonneront la conclusion plutôt générale tirée ici à partir de leurs travaux. Je vise ici à attirer l'attention sur la situation stratégique du Canada, voire sur sa réalité stratégique, et non à la condamner, même si certains approuveraient sans doute une telle condamnation. La remarque concernant plus particulièrement la non-pertinence face aux États-Unis est inspirée de Desmond Morton, *Understanding Canadian Defence*, p. 209.
- 32 William McAndrew, « Operational Art and the Canadian Army's Way of War », p. 87.
- 33 Le concept de « caporal stratégique » fait désormais partie de la culture populaire au Canada et décrit tout autant le comportement du soldat affecté à un déploiement que ses actions dans le cadre de son emploi. L'idée derrière cela, c'est peut-être que le tout premier objectif stratégique du Canada est d'éviter de se mettre dans l'embarras sur la scène politique.
- 34 *Opérations des Forces canadiennes*, p. 1-5/1-6. Italique ajouté par l'auteur.
- 35 Publication interarmées des États-Unis 3-0 (JP 3-0), *Doctrine for Joint Operations*, 10 septembre 2001, p. II-2. Accessible en ligne à <http://jdeis.cornerstoneindustry.com/> (cette adresse ne fonctionne pas);

document consulté en septembre 2004. Cette partie de la doctrine est étayée par un processus systématique de consultation entre le commandant au niveau opérationnel et le Président.

36 *Opérations des Forces canadiennes*, 1-5/1-6.

37 *Idem*, p. 3-1.

38 JP 3-0, *Doctrine for Joint Operations*, p. II-2.

39 OTAN, Publication alliée interarmées 01(A) (AJP-01[A]) *Allied Joint Doctrine* (version pour ratification – modification n° 1), septembre 1999, p. 2 à 7.

40 Royaume-Uni, Joint Doctrine and Concepts Centre, *Joint Doctrine Publication 01* (JDP 01), document de travail, 25 octobre 2003, para. 248, 254 et 273.

41 JP 3-0, *Doctrine for Joint Operations*, p. II-2.

42 K.T. Eddy, « The Canadian Forces and the Operational Level of War », *Revue canadienne de défense* 21, n° 5 (avril 1992), p. 23.

43 John English, « The Operational Art », p. 20.

44 J.I. Fenton, « Hail to the Chief: Strategic Command of the Canadian Forces », essai inédit rédigé dans le cadre du cours des études de sécurité nationale 1, CFC, 1999, p. 1 à 16.

45 SCEMD, *Opération Apollo : Directive d'exécution d'état-major – Leçons retenues (DEEM-LR)*, annexe B à 3350-165/A27, avril 2003, p. B-2/41.

46 *Idem*, p. B-5/41.

47 *Idem*, p. B-3/41.

48 *Idem*, p. B-8/41.

49 *Idem*, p. B-14-51 et B-15/41.

50 Bgén Daniel Gosselin, « Lifting the Fog of War During Expeditionary Operations: Protecting Canadian Interests Through Robust Command and Control Structures », essai inédit, juin 2004, p. 48.

51 Entrevue avec le Bgén Gosselin, Toronto, Collège des Forces canadiennes, 30 septembre 2004. Lors de cette entrevue, le Bgén Gosselin a réitéré le point de vue qu'il avait présenté lors d'un exposé donné dans le cadre du cours supérieur des études militaires 7, et il nous a autorisés à l'incorporer au présent essai.

52 Il est important de souligner que le Canada tire plusieurs avantages considérables d'une telle approche commune, dans la mesure où, selon cette logique, toutes les actions tactiques, qu'elles soient canadiennes ou alliées, favorisent la réalisation des objectifs stratégiques canadiens. Si, par sa participation, le Canada incite d'autres pays à suivre son exemple, et si on juge que la cause correspond aux valeurs et aux objectifs du Canada, on pourrait prétendre que la mission stratégique est accomplie.

53 Tant dans le *Rapport sur le rendement du ministère de la Défense nationale 2002-03* que dans le *Rapport annuel du CEMD, 2001-2002* devant le Parlement, par exemple, on met l'accent sur les ressources que les FC ont fournies dans le cadre de l'opération *Apollo* et non sur les résultats tactiques pour justifier l'atteinte des objectifs stratégiques du Canada. Documents accessibles en ligne à [http://www.cds.forces.gc.ca/pubs/anrpt2002/apollo\\_f.asp](http://www.cds.forces.gc.ca/pubs/anrpt2002/apollo_f.asp) (adresse périmée) et [http://www.vcds.forces.gc.ca/dgsp/pubs/rep-pub/ddm/dpr2003/dpr-2a2\\_f.asp](http://www.vcds.forces.gc.ca/dgsp/pubs/rep-pub/ddm/dpr2003/dpr-2a2_f.asp) (adresse périmée) et consultés en septembre 2004.

54 Edward N. Luttwak, *Le grand livre de la stratégie : de la paix et de la guerre*, Paris, Odile Jacob, 2002, p. 166.

55 Eddy, « The Canadian Forces and the Operational Level of War », p. 23.

56 Allan English, *Understanding Military Culture*, p. 97.



## CHAPITRE 9

### PRÉSERVER LA PERTINENCE DE L'ART OPÉRATIONNEL AU CANADA : UNE APPROCHE FONCTIONNELLE

*Colonel James Simms*

Cet ouvrage n'est point enfanté par le désir d'établir un nouveau système sur l'art de la guerre : je le compose pour m'amuser et pour m'instruire<sup>1</sup>.

Maurice de Saxe, 1732

L'objectif déclaré du cours supérieur des études militaires des Forces canadiennes (FC), son principe même, est de cerner « le rôle et les fonctions du commandant et des officiers supérieurs d'état-major au niveau opérationnel »<sup>2</sup>. Mais qu'est-ce que le niveau opérationnel? Il y a très longtemps que le mot « opérationnel » est un terme courant dans les milieux militaires<sup>3</sup>. De nombreuses personnes l'emploient toujours pour qualifier une capacité ou un état de préparation<sup>4</sup>. De nombreux commandants de bataillon, par exemple, disent « Monsieur, mon bataillon est opérationnel », signifiant par là qu'il est prêt à exécuter les tâches attribuées et, grâce à la tactique et aux fonctions de combat, à utiliser cette capacité opérationnelle. Le mot « opérationnel » revêt cependant un sens plus important et plus précis dans un contexte militaire, surtout quand il est accolé aux mots « art », « niveau » et « commandement ». Le manuel *Opérations des Forces canadiennes* définit l'art des opérations, ou art opérationnel, comme « la technique par laquelle on traduit l'orientation stratégique en actions opérationnelles et tactiques »<sup>5</sup>. Ce manuel, dans une très courte section, associe les concepts opérationnels de prise de décisions, de conception et de planification de campagne, d'enchaînement, de déploiement et d'objectifs opérationnels, parmi d'autres, à l'art opérationnel. Dans *L'Armée de terre du Canada*, on décrit l'art des opérations comme étant essentiellement « l'aptitude à utiliser des forces militaires pour atteindre des objectifs stratégiques dans un théâtre de guerre ou un théâtre d'opérations, grâce à la conception, à l'organisation et à l'exécution de campagnes et d'opérations d'envergure »<sup>6</sup>. On peut également lire dans ce manuel qu'« en règle générale, les opérations tenues au niveau opérationnel sont toujours interarmées et souvent combinées ». Cette publication déterminante de l'Armée de

terre contient un graphique illustrant l'art opérationnel, comme on peut le voir ici à la figure 1<sup>7</sup>.

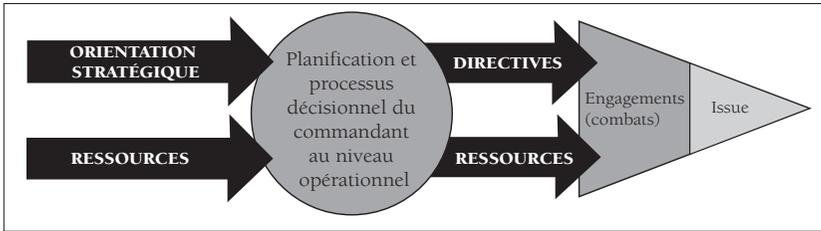


FIGURE 1 – MODÈLE DE L'ART OPÉRATIONNEL DE L'ARMÉE DE TERRE

Les professeurs Brian McKercher et Michael Hennessy offrent pourtant une autre explication à la lumière des écrits d'un certain nombre de théoriciens qu'ils ont retenus pour rédiger l'ouvrage dans lequel ils cherchent à définir l'art opérationnel ou sa place dans la conduite de la guerre. Cependant, comme ils le font remarquer dans leur avant-propos, « la pertinence qu'il y a à utiliser un concept né sur les champs de bataille et dans les collèges militaires de l'Europe du XIX<sup>e</sup> siècle pour l'adapter aux exigences du XXI<sup>e</sup> siècle n'a à peu près pas été étudiée »<sup>8</sup>.

On est par conséquent bien loin du consensus quand vient le temps de définir ce qu'englobe l'art opérationnel<sup>9</sup>. S'ensuivent deux questions fondamentales. Le Canada a-t-il réellement adopté un concept d'art opérationnel et en quoi cela est-il pertinent pour le Canada? Le besoin que le Canada peut avoir de l'art opérationnel et l'usage qu'il peut en faire sont-ils différents de ce qui a cours chez ses alliés? Ces questions se résument essentiellement à celle-ci : une organisation militaire particulière, comme le sont les FC, ne nécessite-t-elle pas sa propre interprétation de l'art opérationnel pour répondre aux besoins qui sont les siens?

Dans le présent chapitre, nous posons que l'art opérationnel est composé de quatre fonctions distinctes : le commandement au niveau opérationnel, les structures au niveau opérationnel, l'infrastructure au niveau opérationnel et l'exécution de campagne. Certaines personnes pourraient prétendre qu'à proprement parler, les structures opérationnelles et l'infrastructure opérationnelle ne sont pas des fonctions mais plutôt les outils ou les éléments d'une capacité opérationnelle. On a adopté comme point de vue dans le présent essai que la fonction se rapporte au mode d'action par le truchement duquel quelque chose (l'art opérationnel en l'occurrence) remplit son rôle, et que cette action peut être matérielle ou intellectuelle<sup>10</sup>. De plus, quand on l'envisage

sous l'angle de fonctions séparées<sup>11</sup>, l'art opérationnel acquiert une plus grande pertinence pour les FC, ce qui en facilite l'emploi en tant que système complet de fonctions interdépendantes ou sous la forme d'une fonction ou de plusieurs fonctions conjuguées. Nous soutiendrons également que dans une perspective canadienne, l'art opérationnel est plus utile au Canada s'il est envisagé dans l'optique de ses fonctions, auxquelles il est possible de recourir individuellement ou conjointement pour atteindre les objectifs stratégiques. En abordant l'art opérationnel de cette façon, décider de la nécessité d'utiliser une ou plusieurs des fonctions de l'art opérationnel et superviser leur mise en œuvre continuent de relever du niveau stratégique<sup>12</sup>.

Il faut tenir compte d'une foule d'aspects pratiques pour procéder à un examen complet de l'art opérationnel canadien, ce qu'il ne sera pas possible de faire dans le cadre de la présente étude. Ainsi, si on considère que l'exécution de campagne est une fonction de l'art opérationnel, mais que par ailleurs on convient que l'exécution d'une campagne n'est pas nécessairement liée à un commandant et un état-major au niveau opérationnel, voire qu'elle peut être menée par un commandant au niveau tactique, à quel palier de l'instruction et du perfectionnement professionnel des éléments des FC l'expertise est-elle actuellement acquise pour ce qui concerne l'art opérationnel? Le présent chapitre ne constitue donc qu'une étape d'un débat plus large sur les enjeux théoriques et pratiques de l'art opérationnel dans le contexte canadien.

## UN EXAMEN DES ACTIVITÉS : DÉTACHER LES PARTIES DU TOUT

Les militaires canadiens n'ont pas grand-chose à tirer de l'art opérationnel en tant que concept, à moins qu'il ne soit accepté comme doctrine. Mais qu'est-ce qu'une doctrine? Dans le dictionnaire, on définit la doctrine comme un « ensemble ou un système de principes; un système doctrinal ou théorique; une théorie; une science ou un domaine de connaissances »<sup>13</sup>. L'armée de terre américaine définit la doctrine comme les « principes fondamentaux selon lesquels les forces armées ou les éléments de celles-ci modulent leurs actions pour réaliser les objectifs nationaux »<sup>14</sup>. Cette définition est compatible avec le but déclaré de la doctrine canadienne, qui est de « fournir les principes fondamentaux selon lesquels les opérations des FC sont menées »<sup>15</sup>. Nous ne visons de toute évidence pas dans le présent essai à examiner l'évolution et le respect de la doctrine dans les FC, au-delà de l'affirmation selon laquelle les FC sont une organisation fondée sur la doctrine, ce qui signifie que sur le plan conceptuel, nous nous organisons, équipons et entraînons en observant

la doctrine en vigueur<sup>16</sup>. Par extension, il est logique de supposer que les forces armées sont engagées et employées conformément à la doctrine dans le cadre des missions militaires, mais en faisant preuve de souplesse. De plus, la doctrine n'est pas normative; elle constitue plutôt un guide unificateur qui devrait servir de cadre à l'emploi des forces armées<sup>17</sup>. La doctrine devrait cependant continuer de faire l'objet de discussions et d'être élaborée, mise à l'épreuve et précisée de façon cyclique.

Dans les FC, l'art opérationnel est la doctrine, et il est bien enchâssé dans nos publications de doctrine. Il n'est toutefois ni très précis ni statique. On devrait accepter le fait qu'il représente diverses choses pour diverses personnes, mais pour qu'il puisse incarner une finalité commune pour un groupe donné, il doit correspondre à une acception que les membres de ce groupe partagent. De fait, certains observateurs pourraient y voir une « formule accrocheuse qui sert à qualifier la façon dont un militaire engagé sur le champ de bataille sous l'angle opérationnel trouve l'équilibre entre la raison, les méthodes et les moyens de faire la guerre »<sup>18</sup>. Par extension, cela pourrait s'appliquer à toutes les opérations militaires, peu importe la dimension ou la complexité.

Sur la scène internationale, on constate qu'il existe un différend fondamental non seulement à propos de la définition de l'art opérationnel, mais également au sujet de son objet primordial. Pour être précis, si on l'envisage en regard des définitions canadiennes déjà présentées dans le présent essai, l'art opérationnel est conçu comme une connexion entre les niveaux stratégique et tactique. Il y a, outre cela, l'importance écrasante accordée à la dimension de la planification lorsqu'on aborde le niveau opérationnel et l'art opérationnel<sup>19</sup>. Les forces armées australiennes, par exemple, associent explicitement le concept de guerre de manœuvre au concept de l'art opérationnel en établissant leurs définitions et leurs principes<sup>20</sup>. Les forces armées américaines, dans l'esprit de leur doctrine du combat aéroterrestre, ont défini l'art opérationnel selon une conception presque entièrement différente de la façon de faire la guerre. On y conçoit aussi l'application de l'art opérationnel comme étant liée à la guerre de manœuvre<sup>21</sup>. Même si l'approche au Canada est assurément traditionnelle pour ce qui est de la description de l'art opérationnel, on y sépare habituellement la guerre de manœuvre (par opposition à la guerre d'attrition) et le commandement de mission de l'art opérationnel, ce qui permet de jeter les fondements d'une approche fonctionnelle de l'art opérationnel<sup>22</sup>.

L'explication de l'art opérationnel des Soviétiques était particulièrement dirigiste. Bien qu'elle était fortement axée sur la formation (c'est-à-dire la taille et les activités de la force), la doctrine soviétique de l'art opérationnel

désignait les sujets qui englobaient l'art opérationnel. Selon leur concept, les trois composantes de l'art de la guerre (stratégie, art opérationnel et tactique) sont toutes trois nécessaires pour traiter exhaustivement toutes les questions relatives à la préparation et à la conduite de la guerre et des opérations militaires. Comme on peut le lire dans la doctrine soviétique, « c'est parce que chaque composante de l'art opérationnel décrit des principes précis, offre des recommandations pratiques pour préparer et exécuter les actions militaires à un niveau particulier et complète les deux autres composantes »<sup>23</sup>.

Encore là, nous insistons sur le fait que les forces armées canadiennes forment une organisation fondée sur la doctrine, une doctrine qui établit que l'art opérationnel est « la technique par laquelle on traduit l'orientation stratégique en actions opérationnelles et tactiques »<sup>24</sup>. Si cette définition relativement courante est acceptée comme la quintessence de l'art opérationnel, la question importante qu'il faut ensuite se poser est la suivante : quel est l'objet de l'art opérationnel? Il y assurément l'impression que l'art opérationnel sert foncièrement à traduire les objectifs stratégiques militaires en tâches tactiques, et que ce travail est plus complexe dans le cas de forces armées imposantes et de grandes batailles, puisque la technologie et l'industrialisation ont créé des problèmes de maintien en puissance qui exigent une planification et une coordination plus élaborées. À dire vrai, pour de nombreuses personnes, c'est au cœur même du niveau opérationnel que les mouvements, le positionnement et le maintien en puissance des grandes forces ont lieu. Le retour récent à des opérations plus directes et plus ciblées, menées sous une direction plus serrée au niveau stratégique, en raison d'une utilisation plus grande des outils technologiques, a amené certaines personnes à remettre en question la validité de toutes les notions d'ordre opérationnel. Nous avançons toutefois ici qu'en divisant les fonctions de l'art opérationnel, on peut se doter d'une méthode qui permet d'atténuer les frictions des opérations militaires causées par le chaos de l'inconnu. Dans le même ordre d'idées, une approche fonctionnelle ouvre la voie à la souplesse et à la liberté d'action. Dans la même mesure où le niveau stratégique permet aux divers intervenants du secteur de la politique gouvernementale d'interagir, les fonctions opérationnelles peuvent créer une certaine forme de synergie entre les diverses organisations de l'administration publique en synchronisant les efforts en vue des objectifs nationaux<sup>25</sup>.

Comme postulé dès le départ, le présent chapitre définit les fonctions de l'art opérationnel comme étant le commandement au niveau opérationnel, les structures au niveau opérationnel (état-major, soutien, soutien logistique du combat et maintien en puissance), l'infrastructure au niveau opérationnel

et l'exécution de campagne. Ces fonctions sont illustrées à la figure 2. Ces quatre fonctions ont été sélectionnées après que l'auteur ait passé en revue tant la théorie que l'application pratique des objectifs stratégiques militaires aux actions tactiques. Mais qu'est-ce que le niveau opérationnel? Comme nous le savons, il se situe quelque part entre le niveau stratégique et le niveau tactique. Et ce qui est le plus important, dans le cadre du présent essai du moins, il relaie la mise en œuvre des fonctions opérationnelles. On donne une brève description de la nécessité générale de recourir à un niveau opérationnel ou aux fonctions de l'art opérationnel dans l'extrait ci-dessous, dans lequel il est question des liens à établir entre les activités pour réaliser les objectifs militaires et, par voie de conséquence, de l'emploi des forces armées pour atteindre les objectifs stratégiques :

La conduite de la guerre repose sur la planification et la direction de la bataille. Si la bataille n'était qu'une action, il ne serait pas nécessaire de procéder à une quelconque autre subdivision. Ce qu'on entend par bataille comprend toutefois un nombre plus ou moins grand d'actions individuelles, dont chacune forme un tout, que nous appelons des engagements ou des combats, ce qui est autre chose. On parle alors d'une activité entièrement différente, à savoir planifier et exécuter à la pièce chacun de ces engagements, puis les relier pour atteindre le but visé. Le premier volet concerne la tactique, alors que le second relève de la stratégie<sup>26</sup>.

Il y a d'autres raisons d'inclure d'autres niveaux, en sus du niveau opérationnel, à la formulation de cette exigence d'assemblage entre la stratégie et la tactique<sup>27</sup>. Quoi qu'il en soit, aucun des deux scénarios conceptuels possibles—moins ou plus de niveaux—ne jouit d'une adhésion suffisante pour justifier de procéder ici à un examen plus poussé.

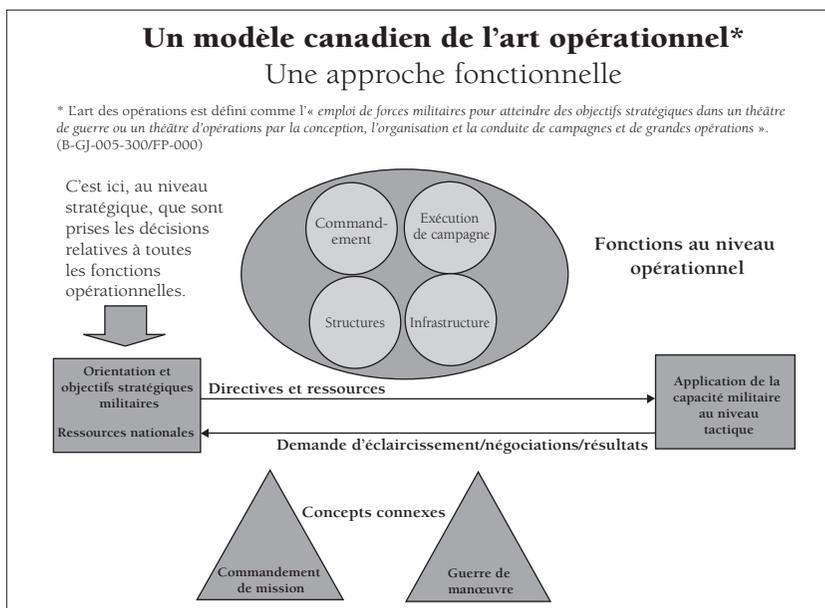


FIGURE 2 – UNE APPROCHE FONCTIONNELLE CANADIENNE DE L'ART OPÉRATIONNEL

La première et sans doute la plus importante fonction qu'il est possible de cerner dans l'art opérationnel est la fonction de commandement au niveau opérationnel. De fait, on doit à ce sujet se pencher sur deux éléments. On trouve d'abord le concept d'un niveau opérationnel. Si les fonctions doivent être raccordées dans le temps et l'espace, on doit nécessairement avoir accès à un niveau opérationnel qui relie, voire débord sur, les niveaux stratégique et tactique. Il est toutefois difficile de conclure que la présence d'une fonction de l'art opérationnel, à laquelle on recourt automatiquement, prescrit l'existence d'un niveau opérationnel dans tous les cas. Hormis la fonction de commandement au niveau opérationnel, les autres fonctions doivent s'installer dans une certaine durée et une certaine intensité pour exiger un niveau opérationnel. Ce sentiment de durée et d'intensité doit demeurer subjectif. Est-il possible de poser l'existence d'un niveau opérationnel en l'absence d'un commandement au niveau opérationnel? La réponse est « oui », quand on a besoin d'une fonction d'appui et de soutien chargée de donner suite aux directives qui émanent directement du niveau stratégique, et ce, pendant toute la durée d'une opération militaire. Pour en revenir, cependant, à la première fonction de commandement, nous constatons que chaque fois qu'au niveau stratégique, on est convaincu que la dimension, la complexité ou l'effet requis est tel qu'un niveau de commandement entre les niveaux stratégique et

tactique est nécessaire, on exigera le niveau opérationnel de commandement. Pour satisfaire à cette exigence, le commandant peut être pourvu d'un quartier général de soutien, dont la taille et les ressources peuvent varier<sup>28</sup>.

La deuxième fonction sur laquelle nous devons ensuite nous pencher concerne les structures au niveau opérationnel. Par structures, on entend les structures fonctionnelles et les structures de soutien logistique du combat et de maintien en puissance qui s'insèrent entre les structures tactiques et stratégiques requises pour assurer la réussite de la mission. Ces structures pourraient être placées directement sous les ordres d'un commandant opérationnel canadien, ou elles pourraient, logiquement, être des structures se situant au niveau opérationnel d'autres forces armées aux côtés desquelles le Canada a accepté de participer. Parmi les exemples d'éventuelles structures permanentes au niveau opérationnel, on peut penser au Groupe des opérations interarmées (GOI), à la 4<sup>e</sup> Unité de contrôle des mouvements des Forces canadiennes (4 UCMFC) et à la 1<sup>re</sup> Unité du Génie construction (1 UGC)<sup>29</sup>. Les structures ponctuelles ou provisoires seraient liées à une mission particulière; les éléments de soutien national et les détachements de liaison sont exemplaires de telles structures.

La troisième fonction est l'infrastructure au niveau opérationnel. L'infrastructure au niveau opérationnel peut être permanente ou temporaire. Elle peut servir à « être prêt » ou être établie en fonction d'une mission et d'une tâche précise. Par exemple, la mise en place avancée par le Canada de stocks de maintien en puissance logistique en Italie peut être considéré comme étant une infrastructure au niveau opérationnel destinée à faciliter la réalisation d'un objectif stratégique au moment de l'attribution de tâches tactiques. Les bases de soutien avancées et certaines installations logistiques exclues du niveau tactique sont d'autres exemples d'infrastructure provisoire.

L'exécution de campagne est la quatrième et dernière fonction. C'est là que l'on retrouve le plus grand nombre de similitudes avec certains des principes de l'art opérationnel qu'observent les Américains, les Australiens et d'autres. Ainsi, alors que l'exécution de campagne est un processus de transposition des objectifs stratégiques en missions et tâches tactiques, il est possible d'insérer les principes de la guerre de manœuvre dans ce processus pendant la planification des opérations militaires. Cela dit, on ne doit pas tenir la chose pour implicite. L'exécution de campagne, pense-t-on, est la fonction à laquelle on recourt le plus aisément à tous les niveaux et pas nécessairement au niveau opérationnel. L'exécution de campagne représente le processus concret qui consiste à interpréter les objectifs stratégiques, à convertir ces objectifs en

tâches et en missions tactiques et à appuyer ces missions au moyen des plans appropriés. Dans certaines situations où les objectifs stratégiques généraux restent à traduire en actions tactiques au niveau opérationnel, il se peut que cette fonction doive être menée à bien au niveau tactique<sup>30</sup>. Dans d'autres contextes, comme celui de l'étude de cas ci-dessous, la fonction de l'exécution de campagne peut être exercée au niveau stratégique, et le plan consécutif est alors transmis soit directement au niveau tactique, soit à un commandant au niveau opérationnel pour sa mise en œuvre.

Quelles sont les fonctions qui peuvent être considérées indépendantes et quelles sont celles qui exigent l'apport des autres fonctions? Nous soutenons dans la section suivante qu'après avoir pris connaissance d'une récente étude de cas, toutes les fonctions peuvent éventuellement être exercées de façon autonome. Malheureusement, il n'existe pas de test qui permettrait de déterminer quelles fonctions sont requises ou quelles actions se situent automatiquement au niveau opérationnel<sup>31</sup>. Cela témoigne de la nature éminemment subjective de l'art opérationnel.

### **CE SONT NOS ACTES QUI DÉFINISSENT QUI NOUS SOMMES : LES FONCTIONS DE L'ART OPÉRATIONNEL EXERCÉES PAR LA FORCE OPÉRATIONNELLE EN AFRIQUE ORIENTALE (OPÉRATION *ECLIPSE*)**

Nous nous sommes penchés jusqu'ici sur la nécessité de la doctrine, sur la nécessité de la doctrine de l'art opérationnel et sur l'état actuel de cette doctrine au Canada. Nous avons de plus soutenu que l'art opérationnel, dans une perspective doctrinale, peut être examiné et méthodiquement divisé en un certain nombre de fonctions, telles qu'elles sont présentées dans le modèle de figure 2. Nous allons maintenant nous servir de ce modèle pour analyser une mission récente et, grâce à cette analyse, déterminer si l'art opérationnel a été employé de façon globale ou selon ses fonctions. Cette étude de cas a pour but d'éclaircir la répartition de l'art opérationnel en fonctions dans le modèle mis de l'avant, et elle devrait également permettre d'évaluer la pertinence de se servir de ce modèle comme outil analytique.

Bien que les missions pendant lesquelles des officiers des FC ont œuvré au niveau opérationnel (quartier général du théâtre d'opérations) à des postes d'état-major et de commandement soient nombreuses, on a choisi pour procéder à cette analyse le déploiement en 2000-2001 des FC dans la région de la corne de l'Afrique dans le cadre de l'opération *Eclipse*, parce que les interactions

nationales et au niveau opérationnel y sont particulièrement visibles. L'auteur de ce document était le commandant de la Force opérationnelle en Afrique orientale (FOAO) et le plus haut gradé des Forces canadiennes en Afrique orientale. Malgré la réussite avérée de ce déploiement, on en a peu discuté pas plus qu'on a beaucoup écrit à son sujet. C'est pourquoi l'étude qui en est faite ici pourrait permettre de formuler certaines observations et leçons utiles. Cette mission avait un caractère de nouveauté, dans la mesure où elle mettait en jeu le déploiement de la Brigade multinationale d'intervention rapide des forces en attente des Nations Unies (BIRFA). C'était de plus une mission courte—ce qu'on appelle « tôt arrivé, tôt parti »—qui exigeait de planifier le déploiement, l'emploi et le redéploiement des forces. Les caractéristiques d'une telle mission ont toutes contribué à rendre essentiels la planification et le contrôle à tous les niveaux. Enfin, le déploiement d'un élément de taille moyenne en Afrique propulse à l'avant-scène de nombreux enjeux de planification et de mise en œuvre du maintien en puissance<sup>32</sup>.

Il y a trois caractéristiques importantes de l'échiquier politique éthiopien et érythréen et de la guerre entre les deux pays dont il faut absolument tenir compte pour replacer l'opération *Eclipse* dans son contexte<sup>33</sup>. La première de ces trois caractéristiques, c'est que ce sont deux armées relativement professionnelles et disciplinées qui se sont affrontées lors de la guerre courte mais sanglante entre l'Érythrée et l'Éthiopie. Les deux armées menaient les combats à la fois dans le style de la guerre de tranchées typique de la Première Guerre mondiale et au moyen de tactiques de guérilla. Règle générale, le terrain n'était pas apte à accueillir des opérations mécanisées ou motorisées et donnait l'avantage à la force défensive. La deuxième caractéristique, c'est le nombre élevé de blessés et de morts dans les deux camps. Parce que les gouvernements craignaient que de telles nouvelles ne minent le moral des populations civiles et ne les incitent à la contestation, aucun des camps n'a jamais diffusé le nombre de pertes militaires. On estime toutefois que 70 000 soldats sont morts pendant ces deux années de guerre, et que le nombre de blessés a atteint le double dans l'un et l'autre pays. La campagne militaire n'a permis à aucun des protagonistes de raisonnablement envisager la possibilité de réaliser ses objectifs politiques. La troisième caractéristique clé de cette opération, c'est le fait que les deux camps avaient épuisé leur puissance militaire, causé de très graves torts à leur économie et été mis au ban de la communauté internationale. Quand les adversaires ont dû se rendre à l'évidence qu'une victoire militaire était inatteignable, les deux pays ont reconnu avoir besoin de l'aide de la communauté internationale pour que leur économie puisse un jour se redresser. Le président Isaias de l'Érythrée comme le premier ministre Meles de l'Éthiopie ont compris que la poursuite

de la guerre pouvait finir par déboucher sur l'agitation civile dans leurs pays respectifs. Ces trois importantes caractéristiques ont planté le décor d'une véritable opération de maintien de la paix menée en vertu du chapitre VI de la *Charte des Nations Unies* : les adversaires avaient été épuisés par la guerre, les deux camps souhaitaient revitaliser leur économie, et ils comptaient tous deux sur la bonne volonté de la communauté internationale pour défendre leurs propres intérêts. L'opération *Eclipse* s'est donc déroulée dans un contexte tolérant et avec le consentement et la collaboration des deux parties.

Le Canada a accepté de participer à la mission de l'ONU en partenariat avec les Pays-Bas et sous les auspices de la BIRFA. C'était une mission imprévue, qui exigeait de plus un processus de planification abrégé et des initiatives qui allaient permettre de gagner du temps. Nous examinerons maintenant la participation canadienne au niveau de la force opérationnelle selon les fonctions du commandement au niveau opérationnel, des structures au niveau opérationnel, de l'infrastructure au niveau opérationnel et de l'exécution de campagne. Nous finirons par une évaluation, afin de déterminer si l'art opérationnel a été exercé et sous quelle forme.

On a exercé le commandement au niveau opérationnel, en un sens, du fait de la nomination d'un commandant au niveau opérationnel et de la mise sur pied d'un quartier général de soutien au niveau opérationnel<sup>34</sup>. Dans les directives écrites du Chef d'état-major de la Défense (CEMD), il est clair que le commandant de la FOAO était un commandant au niveau opérationnel<sup>35</sup> et qu'il était responsable devant le commandant au niveau stratégique (c'est-à-dire le CEMD, par l'entremise du Sous-chef d'état-major de la Défense [SCEMD], s'il y avait lieu)<sup>36</sup>. Cette dimension a été précisée dans l'intention écrite du SCEMD destinée au commandant de la FOAO. Les attributions de ce commandant au niveau opérationnel peuvent être résumées comme suit : 1) être le commandant militaire national dans le théâtre; 2) agir à titre de représentant militaire canadien de haut niveau en Érythrée et en Éthiopie; 3) surveiller la situation en Éthiopie et en Érythrée et prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que les politiques et les intérêts canadiens sont défendus et respectés<sup>37</sup>.

Les objectifs politiques et militaires canadiens (CEMD) ont été fournis par écrit au commandant opérationnel et précisés par le SCEMD lors de briefings individuels tenus avant le déploiement le 20 décembre 2000, ainsi que par le CEMD pendant une visite dans le théâtre d'opérations et à l'occasion d'une discussion le 18 janvier 2001<sup>38</sup>. C'est pendant cette conversation du 18 janvier

que le CEMD a souligné l'importance de la mission pour les futures missions des FC en Afrique. Il voulait non seulement que la mission soit couronnée de succès, mais qu'elle soit perçue comme telle. Dans l'intention, on voulait que le commandant opérationnel adopte une approche proactive, y compris qu'il recherche activement des occasions d'accroître la participation du Canada à la mission. On peut citer deux exemples de cela. D'abord, le déploiement des militaires canadiens dans le secteur Est avant le déploiement ultérieur des Kényans, puis le recours aux services du conseiller en consolidation de la paix engagé par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et l'utilisation des fonds fournis par l'ACDI pour permettre au Canada de jouer un rôle de chef de file relativement aux projets à impact rapide facilitant le processus de paix.

Au-delà de la nomination d'un commandant au niveau opérationnel, quelles sont les enjeux qui nécessitaient un commandement à ce niveau? À l'instar de nombreuses missions précédentes, il y en avait un certain nombre. Un de ces enjeux touchait la protection de la force et l'exécution de la mission au niveau opérationnel en regard des règles d'engagement et de l'identification du personnel international devant être protégé aux termes des règles d'engagement de l'ONU. Les employés de bureau de l'ONU dans le théâtre (Mission des Nations unies en Éthiopie et en Érythrée [MINUEE]) et à l'échelon politique (siège des Nations Unies à New York) n'avaient pas dressé la liste du personnel international désigné, ce qui fait que le commandant de la force opérationnelle canadienne a dû faire dresser une liste, qui devait ensuite être traitée pour approbation. En l'absence de cette approbation, le personnel militaire canadien a reçu l'ordre d'accepter la liste dans le prolongement des règles d'engagement de l'ONU (en y ajoutant un pendant canadien) pour éviter l'incertitude au niveau tactique<sup>39</sup>. On n'aurait sans doute pas été témoin de ce travail d'état-major et de cette décision au niveau opérationnel en l'absence d'un commandant, d'un quartier général et d'un état-major au niveau opérationnel pour régler le problème.

On a employé trois structures canadiennes au niveau opérationnel à l'appui de l'opération *Eclipse* et de la FOAO. D'abord, le GOI a contribué à la reconnaissance au niveau stratégique, et dans le cadre de ce travail de reconnaissance, a élaboré les options d'activation dans le théâtre pour examen au Quartier général de la Défense nationale (QGDN). Dans la foulée de cette reconnaissance, le GOI a laissé un « pied-à-terre » sous la forme d'un détachement des télécommunications par satellite et d'une cellule de planification et de liaison, qui sont ensuite devenus le noyau du quartier général de l'équipe d'activation dans le théâtre (EAT), pour éventuellement

passer sous le commandement du commandant de la force opérationnelle. Le GOI, avec l'arrivée de renforts importants, a donc été le fer de lance de l'activation dans le théâtre et s'est assuré que la mission démarre bien. Deux autres groupes ont joué un rôle secondaire mais essentiel : la 4 UCMFC et la 1 UGC. Ces deux unités ont fait profiter la mission de leur savoir-faire au niveau opérationnel.

On ne perçoit pas aussi clairement l'infrastructure au niveau opérationnel, mais elle a tout de même joué un rôle. On a profité de la mise en place avancée par le Canada de camps redéployables en Italie pour rapidement bâtir un camp à partir de zéro en Afrique, un camp qui suscitait l'envie des partenaires du Canada et qui était tout à fait fonctionnel après trois semaines à peine. La force au niveau tactique a ainsi pu se concentrer sur l'exécution de la mission, ce qui en a fait un catalyseur de la force au niveau opérationnel, voire un multiplicateur de la force de maintien de la paix.

L'opération *Eclipse* ne s'est pas déroulée selon un plan de campagne officiel. Cependant, on retrouvait de toute évidence certains éléments de la planification de campagne produits sous l'égide de l'état-major interarmées du QGDN, avant et après l'étape de la reconnaissance stratégique, lorsque sont figués les divers aspects de la planification de la mission. Cela figurait dans l'ordre d'opération et dans les directives du SCEMD à l'intention du commandant de la force opérationnelle. La nomination tardive du commandant de la force opérationnelle l'a empêché de prendre part au processus de planification de la campagne. Cela ne doit toutefois pas être perçu comme un facteur négatif en soi. Compte tenu du peu de temps dont on disposait pour effectuer le déploiement de la mission et du resserrement des échéanciers de positionnement des forces dans le théâtre d'opérations, la planification de campagne aurait probablement été centralisée et aurait sans doute donné lieu à un chevauchement des facteurs, considérations et états-majors aux niveaux stratégique et opérationnel. Une fois sur place dans le théâtre, le commandant de la force opérationnelle a réaménagé certains éléments de la planification de l'état-major interarmées et de la mise en œuvre de l'équipe d'activation dans le théâtre, selon son interprétation de la mission et des tâches et compte tenu de la teneur de son plan de campagne abrégé.

À la lumière de ce bref examen de l'expérience de la FOAO, nous sommes en mesure d'évaluer, en dépit du fait que l'art opérationnel n'a pas été appliqué dans sa forme la plus élaborée et la plus pure dans le cadre de cette mission, que les quatre fonctions de l'art opérationnel y ont été exercées à divers degrés, ce qui nous permet de stipuler l'existence d'un niveau opérationnel. Deux

activités ou périodes de déploiement distinctes établissent d'autant mieux l'existence de ce niveau opérationnel. En premier lieu, au début de la mission, on a demandé au Canada de déployer une force dans un autre secteur (secteur oriental) parce que le contingent kényan tardait à arriver<sup>40</sup>. Ce déploiement était indispensable pour remplir une condition préalable au retrait et au repositionnement des forces érythréennes et éthiopiennes dans la zone de la mission. On en était alors à une étape délicate du processus de paix. Après que la demande ait été examinée à l'échelon national, le Canada a accepté cette tâche supplémentaire, dont la planification et l'exécution ont été confiées au commandant de la FOAO. Cette décision a été prise principalement à la lumière des recommandations et de l'évaluation des risques du commandant et de l'état-major de la force opérationnelle. En l'absence d'un commandant et d'un quartier général extérieurs au niveau tactique, il n'aurait pas été possible d'avoir une telle latitude et de mettre en œuvre une décision stratégique de ce genre. La capacité et la volonté du Canada d'accepter cette tâche additionnelle ne sont pas passées inaperçues au sein de la communauté internationale<sup>41</sup>.

Quant à un second enjeu, parlons du rôle du commandant opérationnel qui devait continuellement effectuer des évaluations des risques en fonction des intérêts nationaux et d'autres lignes directrices nationales, puis, selon les résultats de ces évaluations des risques, rajuster les paramètres nationaux en fonction des actions au niveau tactique. Autrement dit, il devait, le cas échéant, passer outre les décisions du commandement de l'ONU et dicter des mesures de protection de la force. Les mises en garde dont ont fait l'objet les actions de l'élément tactique canadien aux postes de contrôle érythréens dans la zone de sécurité temporaire illustrent en quoi consiste ce rôle. Le commandant au niveau tactique (commandant de secteur de l'ONU) avait ordonné que si des patrouilles de l'ONU se voyaient bloquer la voie, elles devaient se frayer un passage par la force. Cette approche au niveau tactique, même si on la comprenait, ne faisait pas écho à la volonté du Canada de coopérer avec les ex-belligérants en vertu des dispositions du chapitre VI de la *Charte des Nations Unies*. Ce type de réaction posait un risque inacceptable, tel qu'il avait été évalué par le commandant national au niveau opérationnel, et on a pris une mesure au niveau opérationnel (directive du commandement). Ce n'était là qu'un des divers aspects touchant la sécurité et le maintien en puissance (protection de la force) qui ont exigé l'attention du commandant au niveau opérationnel dans le cadre de cette mission.

Compte tenu de l'expérience des FC lors de l'opération *Eclipse*, on récapitule à la figure 3 l'exercice de l'art opérationnel sous l'angle des différentes fonctions du modèle proposé.

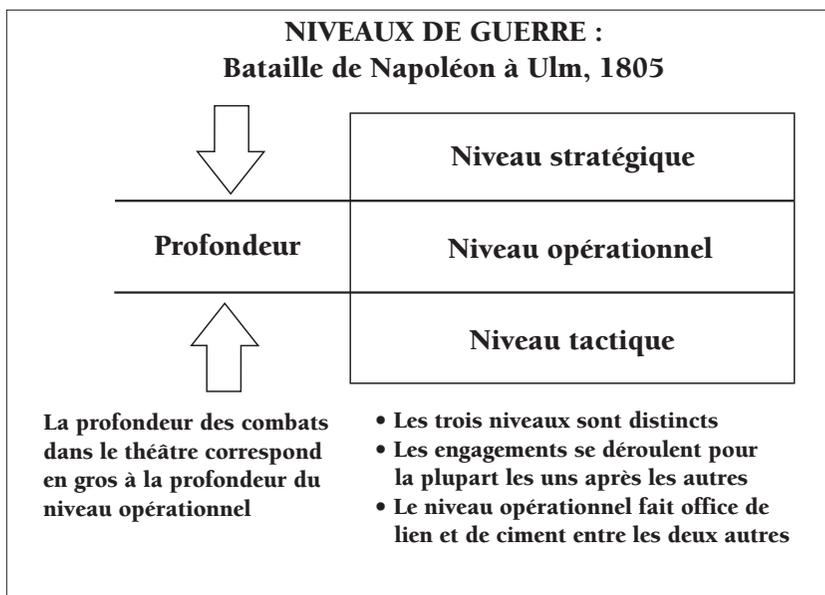


FIGURE 3 – L'ART OPÉRATIONNEL : ANALYSE D'UNE ÉTUDE DE CAS

Dans le cadre de cette mission, et très certainement dans le cadre de nombreuses autres, le quartier général au niveau opérationnel s'est assuré que les objectifs nationaux étaient atteints en appliquant la force armée au niveau tactique. Même si les principes de la guerre de manœuvre n'ont pas été employés, on a pu constater que les quatre fonctions du niveau opérationnel ont néanmoins été largement utilisées, si ce n'est dans toutes leurs dimensions.

### CONSOLIDER LA RÉUSSITE : UN MODÈLE MALLÉABLE DE L'ART OPÉRATIONNEL

Toute analyse du niveau opérationnel doit répondre aux questions suivantes : Quels sont les aspects particuliers du niveau opérationnel qui le distinguent des niveaux stratégique et tactique? Quels sont les critères qui permettent de cerner un problème opérationnel? Comment peut-on faire la différence entre les aspects pratiques de l'art opérationnel et les aspects cognitifs découlant du niveau opérationnel? Et enfin, qu'est-ce qui justifie d'affirmer l'existence d'une connaissance opérationnelle distincte<sup>42</sup>?

Shimon Naveh

Shimon Naveh, tel qu'il est cité dans l'extrait ci-dessus, n'est qu'un des nombreux théoriciens à avoir voulu améliorer la compréhension de l'art opérationnel et du niveau opérationnel. Une chose est très claire dans ses écrits : on doit tout mettre en œuvre pour assurer l'utilité de l'art opérationnel<sup>43</sup>. Pour ce faire, dans le présent essai, on a présenté l'art opérationnel dans ses habits doctrinaux canadiens, on a tenté de définir le contexte de l'art opérationnel, dont certaines définitions et utilisations contradictoires, on a proposé, dans une perspective canadienne, un ensemble de fonctions issues de l'art opérationnel, et enfin, on a décrit comment ces fonctions sont reliées au niveau opérationnel. On a ici laissé entendre que l'élaboration de la doctrine canadienne de l'art opérationnel et du niveau opérationnel a fortement subi, dans l'ensemble, l'influence du processus doctrinal américain, surtout en ce qui a trait au passage de la doctrine aéroterrestres à l'art opérationnel, comme défini dans le FM 100-5, le manuel de campagne des forces terrestres américaines intitulé *Operations*, et dans les publications de doctrine subséquentes<sup>44</sup>. Il sera difficile mais nécessaire de se dégager de cette emprise de la doctrine américaine, si on veut que les FC restent au diapason de la réalité canadienne des opérations militaires et des exigences doctrinales<sup>45</sup>. Surtout, le cadre doctrinal des FC doit être conforme aux activités concrètes des FC d'aujourd'hui et vraisemblablement de demain, parce que la doctrine est vaine si elle est inutile en situation réelle. Si les FC n'adoptent pas une telle approche, elles pourraient se faire reprocher de ne pas observer les principes de leur doctrine, bien qu'elles prétendent être une organisation fondée sur la doctrine.

Dans la foulée de cette proposition et pour éclaircir les idées présentées, nous avons analysé une étude de cas, dans ses grandes lignes, afin de définir les fonctions de l'art opérationnel qui y ont facilité l'utilisation de forces armées et des capacités militaires aux fins stratégiques. Il est désormais temps d'évaluer si ce type de modèle doctrinal est utile pour analyser les interventions militaires antérieures ou pour optimiser le recours ultérieur aux forces armées.

L'art opérationnel, en tant que concept, n'est utile que si on le conçoit en tant que tel, qu'on l'accepte globalement dans la structure et dans l'usage, et qu'il est effectivement applicable. En d'autres termes, il doit être utile à l'officier et au soldat professionnels pour tirer parti d'une capacité militaire. L'étude de cas sur la FOAO retenue pour le présent chapitre, qui n'offre que l'un des nombreux exemples possibles de la dernière décennie, démontre clairement que les FC exercent l'art opérationnel. Il y a bon nombre d'autres exemples d'opérations internationales au cours desquelles des militaires des FC ont utilisé des fonctions de l'art opérationnel. Ainsi, au milieu des années

1990, en ex-Yougoslavie, les officiers canadiens occupaient des postes d'état-major au niveau opérationnel (structures) et des postes de commandement au niveau opérationnel, au sein du Quartier général de la Force de protection des Nations Unies (QG FORPRONU), ce que l'on serait en droit de considérer comme un quartier général opérationnel et stratégique de l'ONU au niveau du théâtre d'opérations<sup>46</sup>. L'affectation du commandant de l'Armée de terre du Canada au poste de commandant de la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan est un autre signe éloquent des exigences auxquelles devront probablement satisfaire les officiers et les soldats des FC dans l'avenir. Bien que cela ne soit pas notre propos ici, les opérations nationales des FC justifient également l'exercice de l'art opérationnel dans les FC<sup>47</sup>.

Le travail théorique ultérieur sur les concepts de l'art opérationnel aux États-Unis ne sera que d'une utilité limitée pour les FC, parce que la doctrine canadienne, et la compréhension de l'art opérationnel qui en découle, est plus générale et moins contraignante que les concepts et la doctrine élaborés par les Américains. Il est dorénavant temps de mieux structurer cette compréhension et d'enchâsser le modèle fonctionnel très malléable de l'art opérationnel dans la doctrine des FC. Ce modèle donne du poids à l'argument selon lequel plus les fonctions sont nombreuses et interreliées durant une opération, plus le besoin d'un niveau opérationnel est évident. Par exemple, si l'exécution de campagne est la seule fonction utilisée dans le cadre d'une opération des FC, un niveau opérationnel n'est pas obligatoirement nécessaire, et la fonction pourrait éventuellement être exercée au niveau stratégique. Si on a toutefois aussi besoin de maintien en puissance et de commandement et contrôle au niveau opérationnel (comme ce fut le cas en Afrique orientale), la présence d'un niveau opérationnel devient alors plus importante. Ce modèle est plus souple que les concepts antérieurs. Il peut par conséquent être plus facile de visualiser les besoins des FC au niveau opérationnel pour ce qui concerne les opérations internationales, tout en nous aidant à décider quelles structures au niveau opérationnel et interfaces au niveau stratégique sont requises.

Enfin, reportons-nous aux questions posées par Shimon Naveh au début de la présente section. Le modèle permet de formuler les réponses suivantes à ces questions. Pour répondre à la question des aspects distincts du niveau opérationnel par rapport aux niveaux tactique et stratégique, selon ce modèle, les exigences fonctionnelles dépendent de la situation et sont à la remorque du besoin. Manifestement, ce besoin doit être évalué au niveau stratégique et reconnu au niveau tactique, et, ce faisant, on admet qu'il n'y a pas de solution unique. Pour répondre à la question de la définition des critères à observer

pour cerner un problème opérationnel, c'est le besoin qui le détermine. Nous soutenons cependant ici qu'il faut amorcer cet examen du besoin en partant du principe que l'art opérationnel, en tant qu'ensemble complet de fonctions, est prêt à être utilisé, et que le recours à certaines fonctions opérationnelles particulières devrait être justifié par le besoin. Autrement dit, on prend toute la boîte à outils, mais on n'y utilise que les outils qui permettront de satisfaire aux exigences du niveau stratégique. Il est toutefois plus difficile de répondre à la question sur la distinction entre les aspects pratiques de l'art opérationnel et les aspects cognitifs associés au niveau opérationnel. Il est certain qu'un modèle fondé sur la fonctionnalité et le produit devrait être très pragmatique, mais cela n'en diminue en rien les aspects cognitifs. La nécessité même de faire une évaluation subjective du nombre et de l'importance des fonctions requises pour mener une opération donnée manifeste une dimension cognitive qui repose sur les connaissances et l'expérience professionnelles. Les fonctions comportent de toute évidence aussi des aspects cognitifs, notamment en matière de conception de campagne, alors que la meilleure application de la capacité tactique aux objectifs stratégiques est une préoccupation fondamentale. Enfin, ce sont les besoins concrets qui justifient l'existence d'une connaissance opérationnelle distincte à l'intérieur d'un programme fonctionnel. L'art opérationnel est un processus pratique et cognitif qui contribue à la réalisation des objectifs stratégiques en exploitant le potentiel militaire.

Dans le présent essai, nous avons adopté une approche pragmatique pour établir ce que l'art opérationnel représente, ou devrait représenter, pour les militaires canadiens. Si nous visualisons les niveaux de guerre (ou les opérations militaires) comme une « chaîne formée de trois maillons », le maillon opérationnel sert à s'assurer que la tactique aboutira à la conclusion stratégique souhaitée. C'est en raison des chevauchements et du double emploi entre les paliers que le niveau opérationnel est parfois difficile à définir et à mettre à exécution<sup>48</sup>.

Le modèle présenté ici repose sur une approche fonctionnelle et est ancré dans la réalité des opérations militaires actuelles du Canada. L'étude de cas de la FOAO a permis de démontrer que le Canada exerce bel et bien l'art opérationnel, et qu'un modèle fonctionnel de l'art opérationnel offre une façon souple et pratique de déterminer quelles fonctions opérationnelles sont requises dans le cadre d'une mission donnée. Si on se fie aux données concrètes des opérations militaires antérieures et aux caractéristiques probables des futures missions, la doctrine canadienne doit ratisser large et être moins axée sur les situations de combat, parce que l'intégration actuelle

des concepts de la guerre de manœuvre et du commandement de mission au concept de l'art opérationnel ne fait que compliquer la mise en application de ces concepts distincts aux situations hors guerre. Le modèle proposé ici permet à l'art opérationnel d'être plus utile du point de vue de la planification et de la conduite de tous les types d'opérations militaires. Il est suffisamment malléable et global pour absorber le fait qu'un niveau opérationnel structuré et officiel, voire toutes les fonctions opérationnelles, n'est pas requis dans toutes les situations. Le modèle exige toutefois que ces décisions soient prises au niveau approprié (c'est-à-dire stratégique) de façon proactive, après avoir procédé à une analyse exhaustive de la mission. Les FC devraient maintenant mettre à l'épreuve la théorie au fondement du modèle, afin qu'il puisse être peaufiné davantage et pour en assurer l'applicabilité dans toutes les situations auxquelles les FC pourraient faire face.

## NOTES

---

- 1 Maurice de Saxe, *Mes rêveries*, Paris, H. Charles-Lavauzelle, 1895, p. 13.
- 2 Collège des Forces canadiennes, Lettre 5570-1(Cmdt), datée du 27 mai 2003.
- 3 Voir G.E. Sharpe et Allan D. English, *Principles for Change in the Post-Cold War Command and Control of the Canadian Forces*, Kingston, Ontario, Institut de leadership des Forces canadiennes, 2002, p. 33 et 34.
- 4 Voir par exemple Christopher Bellamy, *Knights in White Armour*, Londres, Random House, 1996, p. 276. La définition qui est donnée de l'art opérationnel dans ce livre est la suivante : « Une organisation ou un système militaire opérationnel. »
- 5 *Opérations des Forces canadiennes*, B-GG-005-004/AF-000, 2 octobre 2000, p. 3-1.
- 6 *L'Armée de terre du Canada*, B-GL-300-000/FP-000, 1<sup>er</sup> avril 1998, p. 114 et 115.
- 7 *Idem*, p. 115.
- 8 B.J.C. McKercher et Michael A. Hennessy éd., *The Operational Art: Developments in the Theories of War*, Westport, Connecticut, Praeger Publishers, 1996, p. 4.
- 9 Clayton R. Newell, *The Framework of Operational Warfare*, Londres, Routledge, 1991, p. 175.
- 10 *Oxford English Dictionary* (édition en ligne); document accessible à l'adresse <http://dictionary.oed.com/entrance.dtl> et consulté le 10 octobre 2003.
- 11 Veuillez prendre note qu'un concept connexe, celui des fonctions opérationnelles, qui sont l'action, le commandement, la détection, la protection et le maintien en puissance, est actuellement utilisé par l'Armée de terre du Canada. Pour obtenir un exemple, voir le document « L'Armée provisoire : document de travail sur le concept d'emploi des forces », qui a été rédigé à la Direction de la doctrine de l'Armée de terre (première version préliminaire), en septembre 2003. Ces fonctions prennent toutefois racine dans les fonctions de combat (commandement, opérations d'information, manœuvre, puissance de feu, protection et maintien en puissance), que les commandants au niveau tactique s'efforcent d'intégrer pour générer la puissance de combat qui pourra être appliquée contre l'ennemi.
- 12 Il est certain que la responsabilité qui incombe au niveau stratégique à titre d'« architecte » ne constitue pas un nouveau concept. Jomini, par exemple, répartit les responsabilités de l'art de la guerre

entre différents niveaux (stratégie, grande tactique, logistique et tactique de détail). La liste qu'il dresse des responsabilités stratégiques comprend un grand nombre des décisions requises pour déterminer l'étendue des activités aux autres niveaux. Pour en savoir plus, voir Jomini, Antoine-Henri, *Précis de l'art de la guerre*, édition abrégée présentée par Bruno Colson, Paris, Perrin, 2001, p. 121.

13 C'est une des définitions données dans l'*Oxford English Dictionary* (traduction libre).

14 Publication interarmées des États-Unis 1-02 (JP 1-02), *Department of Defense Dictionary of Military and Associated Terms* <http://www.dtic.mil/doctrine/jel/doddict/data/d/01729.html>; document consulté le 1<sup>er</sup> octobre 2003.

15 *Opérations des Forces canadiennes*, B-GG-005-004/AF-000, 2 octobre 2000, [http://www.forces.gc.ca/dcds/jointDoc/default\\_e.asp](http://www.forces.gc.ca/dcds/jointDoc/default_e.asp) (adresse périmée); document consulté le 1<sup>er</sup> octobre 2003.

16 Par exemple, l'Armée de terre canadienne possède une Direction de la doctrine bien établie, co-implantée avec le Commandement de la Force terrestre du Canada et le Collège d'état-major, et la Direction des concepts stratégiques de la Force terrestre. La synergie entre ces trois éléments intellectuels et fonctionnels clés de l'Armée de terre du Canada préserve les fondements de la doctrine.

17 *Opérations des Forces canadiennes*, p. 1-2.

18 Newell, *The Framework of Operational Warfare*, p. 38.

19 Voir par exemple, Ash Irwin, *The Levels of War, Operational Art and Campaign Planning*, Camberley, Strategic and Conflict Studies Institute, 1993, p. 12 à 24, et son analyse des conditions, de l'enchaînement, des ressources et des concepts opérationnels militaires. Bien que l'analyse fasse ressortir la complexité des enjeux au niveau opérationnel, elle ne permet pas d'établir une approche structurelle qui puisse être utile pour mettre l'art opérationnel en application.

20 Armée de terre de l'Australie, *The Fundamentals of Land Warfare*, 2001.

21 Voir la publication interarmées des États-Unis 3-0 (JP 3-0), *Doctrine for Joint Operations*, 10 septembre 2001.

22 Selon la description qui en est donnée dans la publication *Opérations des Forces canadiennes*.

23 Ghulam Dastagir Wardak, *The Voroshilov Lectures: Materials from the Soviet General Staff Academy, Vol. III, Issues of Operational Art*, Washington, National Defence University Press, 1992, p. 17 et 18.

24 *Opérations des Forces canadiennes*, p. 3-1.

25 Newell, *The Framework of Operational Warfare*, p. 38. Newell souligne que « les commandants militaires qui ont une perspective opérationnelle reçoivent et poursuivent des objectifs stratégiques militaires ». C'est pourquoi les commandants supérieurs aux niveaux stratégique et opérationnel (et parfois tactique) doivent comprendre comment les éléments de la puissance nationale affectent les autres éléments ou les influencent.

26 Tiha von Ghyczy et coll. éd., *Clausewitz on Strategy: Inspiration and Insight from a Master Strategist*, New York, John Wiley & Sons, 2001, p. 97.

27 Par exemple, voir Colonel Andrew Leslie, « Theatre Level Warfare: The Missing Link? », essai rédigé dans le cadre du cours supérieur des études militaires 2 donné au Collège des Forces canadiennes, novembre 1999, pour un examen de la possible nécessité d'inclure un « niveau du théâtre » entre le niveau stratégique et le niveau opérationnel.

28 Par exemple, voir *idem*, p. 3. Comme le fait remarquer Irwin dans son ouvrage *The Levels of War, Operational Art and Campaign*, c'est la situation qui importe et non l'ampleur de l'engagement des forces, la guerre des Malouines étant exemplaire à cet égard.

29 Ces organisations, pourrait-on prétendre, se situent au niveau stratégique. Cependant, en raison de leur rôle de soutien auprès des commandants opérationnels, on considère que ce sont des structures opérationnelles.

30 Par exemple, le Général Rose, au niveau tactique, a produit un plan de campagne détaillé pour la participation de la FORPRONU en Bosnie, et le quartier général de l'ONU au niveau opérationnel à Zagreb était bien au fait de la chose.

31 À la page 8 de l'ouvrage d'Irwin, toutefois, *The Levels of War, Operational Art and Campaign*, on pose trois questions pour évaluer si des actions doivent être associées au niveau opérationnel. En répondant par l'affirmative à l'une ou l'autre de ces trois questions, on comprend que l'on se situe au niveau opérationnel. Ces questions sont les suivantes : 1) L'action a-t-elle une dimension politique? 2) L'action donne-t-elle ou pourrait-elle donner suite à une décision ayant une incidence concrète sur la situation du point de vue de la campagne dans son ensemble? 3) L'action donne-t-elle ou pourrait-elle donner suite à une décision ayant une influence concrète sur la réalisation des objectifs stratégiques?

32 Le terme « taille moyenne » n'est pas défini dans quelque doctrine que ce soit. Pour être plus précis, cette force opérationnelle a été déployée sous la forme de trois éléments tactiques : un groupe-compagnie de VBL III avec renforts, un peloton de reconnaissance équipé de VBL Coyote et un élément de SLC de première ligne pour soutenir le secteur central en partenariat avec le contingent des Pays-Bas. Elle était appuyée au niveau opérationnel par un élément de soutien national et un élément de commandement national. Les effectifs déployés ont varié de 500 à 800 militaires, selon la période et les tâches.

33 Le synopsis de la mission repose sur l'exposé que le commandant de la force opérationnelle a donné lors de la séance quotidienne d'information sur le renseignement et les opérations et la réunion quotidienne de la direction, le 22 juin 2001, au QGDN à Ottawa.

34 Chef d'état-major de la Défense, lettre « Terms of Reference Commander Task Force East Africa Canadian Contingent to the United Nations Mission in Ethiopia/Eritrea (UNMEE) », datée du 21 décembre 2000.

35 *Idem*, paragraphe 5.

36 *Idem*, paragraphe 14.

37 Sous-chef d'état-major de la Défense, lettre « DCDS's Intent for Commander Task Force East Africa (TFEA) », datée du 20 décembre 2000.

38 Journal personnel du commandant de la FOAO.

39 Selon les documents suivants qui contiennent des précisions sur cette question : Canadian Task Force East Africa, 3350-123-29 (Cmdt/I), 4 mars 2001, 3350-129-29 (Cmdt), 29 mars 2001 et 3350-123-29 (Cmdt), 15 avril 2001.

40 On a également sollicité la participation des Allemands et des Danois, mais les deux pays ont décliné l'invitation pour des raisons nationales.

41 Remarques de l'ambassadeur Shram, l'ambassadeur canadien en Éthiopie, en Érythrée, au Soudan et à Djibouti, comme on peut le lire dans le journal personnel du commandant de la FOAO, février 2001.

42 Shimon Naveh, *In Pursuit of Military Excellence: The Evolution of Operational Theory*, Londres, Frank Cass Publishers, 1997, p. 2.

43 *Idem*.

44 Veuillez prendre note de la convergence des sujets abordés lors du colloque du Collège des Forces canadiennes sur l'art opérationnel et pendant les discussions sur la doctrine qui ont eu lieu aux États-Unis pendant les deux années précédentes.

45 Le Lieutenant-général Roméo Dallaire n'est qu'un des officiers parmi les commandants supérieurs toujours plus nombreux qui affirment que « les expériences militaires récentes du Canada donnent une bonne idée de ce qui nous attend dans les prochaines décennies ». Voir Dallaire, Roméo A., « Le commandant de théâtre d'opérations et le règlement des conflits » in Bernd Horn et Stephen J. Harris, éd., *La fonction de général et l'art de l'amirauté : perspectives du leadership militaire canadien*, Toronto, Dundurn Press, p. 262.

46 En 1995, le Canada a fourni des officiers qui ont occupé des postes au niveau opérationnel, notamment les postes de commandant adjoint de la force (Gén Ray Crabbe), de grand prévôt de la force, d'ingénieur de la force ainsi que les postes de l'organisation du G3 de la force, sans oublier de multiples autres postes aux plus hauts échelons du niveau tactique. De fait, le Général Crabbe a été le commandant

par intérim de la force pendant plusieurs périodes cruciales, dont l'offensive croatienne dans le secteur occidental et pendant deux missions aériennes d'envergure de l'OTAN qui devaient contraindre les autorités serbes de Bosnie à observer les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies, approuvées aux termes de la formule de la « double clé » (décision conjointe).

47 Voir par exemple les leçons retenues et les rapports postaction relatifs aux préparatifs des Forces canadiennes en vue du bogue de l'an 2000, dont le plan de campagne, la formation du quartier général au niveau opérationnel, les plans auxiliaires et les opérations préparatoires et préalables au déploiement.

48 Irwin, *The Levels of War, Operational Art and Campaign*, p. 7.

## CHAPITRE 10

### LES OPÉRATIONS BASÉES SUR LES EFFETS : MODE PASSAGÈRE OU VISION D'AVENIR?

*Colonel Craig King*

Dans la version du 21 mai 2004 du document *Canadian Forces Strategic Operating Concept*, on affirme que les Forces canadiennes (FC) sont prêtes à adopter les opérations basées sur les effets (OBE) pour exécuter les opérations de défense et de sécurité à venir. Dans ce document, les OBE sont décrites comme « un effort visant à tirer profit des outils de la puissance souple et de la puissance coercitive d'un pays ou d'une coalition, dont ses ressources politiques, économiques, technologiques et sociales, dans le but d'obtenir les résultats souhaités. On cherche ainsi à influencer l'état d'esprit d'un adversaire pour orienter sa volonté d'agir, tout en minimisant autant que possible les dommages collatéraux »<sup>1</sup>. Les OBE sont présentées comme un concept clé qui permettra aux FC de pleinement exploiter les nouvelles technologies dans le domaine des systèmes d'information, tout en mobilisant les organismes non militaires dans le cadre des opérations, afin d'arriver à dominer les futurs adversaires. L'importance qu'on accorde aux OBE au Canada n'est pas unique, la réflexion qui a cours chez nos alliés affichant des tendances similaires, plus particulièrement du côté des États-Unis.

Compte tenu de cette description des OBE, on serait en droit de se demander en quoi ce concept est nouveau ou vraiment différent des méthodes qu'utilisent actuellement les FC pour concevoir et exécuter leurs opérations. Chercher à influencer l'état d'esprit de l'adversaire est une notion qui fait partie depuis un bon moment de notre doctrine. De fait, on peut lire dans un manuel de l'Armée de terre du Canada que « [...] les forces morales exercent une influence plus importante sur la nature et l'issue du conflit que ne le font les forces physiques. Voilà un élément fondamental à retenir si on veut comprendre la doctrine de l'Armée de terre canadienne »<sup>2</sup>. Dans la même veine, n'importe quel étudiant canadien de l'histoire militaire comprend que les conflits, et d'autant plus la guerre, constituent une entreprise très complexe, dont les dimensions politiques, économiques et diplomatiques sont des compléments indispensables des initiatives militaires. Comme le souligne Coombs, la notion de collaboration interinstitutionnelle n'est pas étrangère à l'expérience canadienne opérationnelle et pourrait à dire vrai être considérée comme

typique de l'approche canadienne de l'art opérationnel<sup>3</sup>. Nous comprenons par conséquent très bien ce qui pourrait amener certains sceptiques à qualifier les OBE de « mode passagère ».

Les OBE ne sont évidemment pas si simples. En distinguant les subtilités et nuances sous-jacentes, on constate que les OBE offrent un cadre véritablement utile pour l'exercice de l'art opérationnel. Les OBE constituent une entreprise de mise en correspondance des actions et des effets pendant une guerre, un contexte à la fois complexe et non linéaire. On définit la réussite en fonction de l'incidence sur les « comportements psychologiques et sociologiques humains, par opposition à une approche mécanique uniquement axée sur les effets physiques (matériels et quantitatifs) ». Il faut pour ce faire adopter une approche systémique de la conduite de la guerre, qui consiste à « comprendre l'adversaire—n'importe quel adversaire—en tant que système adaptatif complexe, dont les éléments sont de nature politique, culturelle, technique, militaire et économique, puis à cerner les principaux nœuds et liens de ce système qui, si on en tient compte pendant la campagne interalliée, permettraient sans doute de produire les effets voulus »<sup>4</sup>. Bref, on peut concevoir les OBE comme une « façon de voir »<sup>5</sup> qui nous permet de gagner la guerre des nerfs. En mettant l'accent sur la dimension humaine de la guerre, les OBE nous offrent un mécanisme à l'aide duquel nous pouvons commencer à comprendre et à exploiter les forces morales au fondement de notre doctrine. Plutôt qu'une « mode passagère », nous pouvons de ce fait considérer que les OBE sont « un outil réellement nouveau qui obligera les militaires à changer leur façon de penser et de fonctionner »<sup>6</sup>.

Dans le présent chapitre, nous soutenons que les OBE modifieront la doctrine opérationnelle actuelle en remaniant notre façon de concevoir et de mettre en pratique les principaux éléments de l'art des opérations, surtout en ce qui concerne le centre de gravité et les points décisifs. Notre analyse nous permettra de faire un survol de la philosophie derrière les OBE et de montrer comment elles nous permettent d'arrimer nos actions aux attitudes mentales et aux comportements de l'ennemi. Dans le présent essai, nous avons l'intention de démontrer qu'en utilisant la méthode des OBE, notre notion du centre de gravité devra être précisée et que cela transformera non seulement notre compréhension du concept, mais également notre perception du niveau opérationnel de la guerre. Ensuite, nous avancerons dans le présent chapitre que le « mode d'emploi » des points décisifs devra être modifié. On changera la façon de choisir et d'articuler les objectifs de campagne, ce qui aura des conséquences importantes sur la conception et l'exécution des campagnes.

Enfin, nous nous pencherons plus particulièrement sur les répercussions doctrinales des OBE dans le contexte des FC, en illustrant comment cette façon de voir peut s'appliquer dans le cadre d'opérations de soutien de la paix.

## UN SURVOL CONCEPTUEL DES OBE

Avant de pouvoir évaluer l'incidence doctrinale des OBE, il nous faut d'abord mieux en saisir le concept. Les OBE forment un vaste sujet, qui emprunte à diverses théories connexes qui sont des disciplines en soi. Aux fins du présent chapitre, nous analyserons les OBE dans une perspective globale, en cherchant à comprendre de quelle manière elles nous procurent un mécanisme apte à modeler les réflexions et les agissements de l'ennemi.

Les OBE reposent sur le principe selon lequel tout conflit peut être décrit en fonction de trois domaines distincts : matériel, informationnel et cognitif<sup>7</sup>. Comme on peut s'en douter, le domaine matériel concerne les mesures matérielles que nous prenons pour produire l'effet que nous souhaitons sur un adversaire. Ces mesures peuvent comprendre le recours à une force armée, « mais également celles qui relèvent de d'autres domaines de la puissance nationale et peuvent être de nature politique et économique »<sup>8</sup>. Le domaine informationnel englobe les systèmes et les capacités qui permettent à un camp comme à l'autre de comprendre et de surveiller le milieu, dont tous les capteurs, toutes les procédures de collecte des renseignements et tous les dispositifs d'affichage de l'information<sup>9</sup>. Enfin, le domaine cognitif touche aux processus mental et décisionnel de l'adversaire et comprend « la perception, l'appréhension d'une situation, l'évaluation des possibilités et le choix d'un plan d'action »<sup>10</sup>. Le domaine cognitif est au cœur des OBE. La compréhension que l'on acquiert du fonctionnement de l'ennemi dans ce domaine, dont les facteurs qui agissent sur les perceptions, les arguments et les décisions, régit ensuite la façon dont nos actions dans le domaine matériel et/ou le domaine informationnel peuvent influencer son comportement.

La théorie de Boyd et son modèle de la prise de décisions fondé sur l'observation, l'orientation, la décision et l'action (OODA) détient peut-être la clé du domaine cognitif. En appliquant cette théorie à la guerre, Boyd prétend que le camp qui arrive le plus rapidement à boucler la boucle OODA sera le vainqueur. Comme le souligne Polk, la principale phase du cycle OODA survient pendant l'orientation, lorsque l'observateur amorce un processus mental de « destruction et création » au cours duquel la réalité est fragmentée selon ses « éléments constitutifs », et une nouvelle réalité est créée au fil des

processus mentaux « associés à la généralisation, à la synthèse et à l'intégration des attributs communs repérés dans un monde chaotique »<sup>11</sup>. Selon la théorie de Boyd, nous pouvons soumettre un adversaire en mettant en œuvre et en poursuivant une succession de mesures à un rythme tel qu'il lui devient impossible de réellement s'adapter aux nouvelles conditions qui l'entourent et, par conséquent, de prendre des décisions cohérentes ou d'agir de manière un tant soit peu coordonnée. Plus l'éventail de nos actions est large, plus elles sont mises en branle rapidement, plus l'ennemi risque de se retrouver paralysé.

Il importe donc dans le cadre d'OBE de miser sur le processus d'orientation et sur la façon dont l'ennemi interprète son milieu et réagit aux changements qui s'y produisent. Deux éléments influencent l'orientation. Le premier élément est l'observateur et sa manière de percevoir les actions. McCrabb propose le concept de « structures de croyance » pour décrire la prédisposition d'un adversaire à interpréter un événement en fonction d'un ensemble de facteurs principalement sociaux et propres à sa collectivité. Chose importante, on suppose que l'adversaire est rationnel et « l'accent est mis sur les préférences : les résultats ou les conditions que l'acteur aimerait voir se concrétiser »<sup>12</sup>. La notion selon laquelle un ennemi adoptera un point de vue particulier pour interpréter nos actions est un principe fondamental des OBE. Non seulement sommes-nous ainsi contraints d'envisager nos actions autrement que dans notre seule optique, mais cela nous oblige également à contempler notre adversaire dans la totalité de son contexte, en tenant compte des divers facteurs sociaux, culturels et autres qui façonnent ses perceptions et orientent son processus décisionnel. Cette approche exigeante nous oblige à créer un modèle capable d'incorporer adéquatement la complexité de ses convictions.

Le second élément du processus d'orientation pose d'autres problèmes, parce que nous devons alors essayer de comprendre comment les événements interagissent dans un système complexe. Pendant une guerre, « il est habituellement extrêmement difficile, voire impossible, d'isoler chaque cause et chaque effet connexe, puisque tous les éléments sont reliés entre eux à l'intérieur d'un réseau complexe »<sup>13</sup>. Comme le souligne Rousseau, la guerre arbore les caractéristiques d'un système non linéaire complexe, au sein duquel les corrélations entre les intrants et les extrants sont difficiles à cerner<sup>14</sup>. Dans un tel contexte, il n'existe pas de modèle simple. Des interventions à grande échelle peuvent avoir des effets limités, alors que de petites actions ont parfois des effets parfaitement démesurés sur la volonté et la conduite de l'ennemi. Même si des travaux importants de mise au point de modèles prédictifs sont actuellement en cours, il est probable qu'au mieux nous arriverons « non

pas à produire des estimations précises mais plutôt à dégager des tendances générales »<sup>15</sup>. Cela signifie que nous devons penser nos effets en termes d'effets directs de premier ordre et d'effets indirects de deuxième et troisième ordres<sup>16</sup>. Cette prescription en entraîne une autre : la nécessité de constamment surveiller et évaluer les effets de nos actions pour s'assurer que nous atteignons nos objectifs. Nous devons de plus rester souples et ouverts, afin de pouvoir saisir toute éventuelle occasion. Au fur et à mesure que l'envergure et le rythme de nos actions augmentent à l'intérieur de la boucle OODA de l'ennemi, la nécessité de continuellement évaluer et modifier nos actions exercera une pression considérable sur nos capteurs, nos procédures et nos réseaux d'information et de commandement et contrôle.

Quelle conclusion pouvons-nous tirer de ce survol conceptuel des OBE? En premier lieu, les adeptes des OBE affirment que les opérations décisives se déroulent non pas dans le domaine matériel mais bien dans le domaine cognitif. La destruction physique n'est donc pas une fin en soi. Selon Kagan, c'est une chose que les responsables des opérations contemporaines ont perdu de vue, puisqu'ils « conçoivent l'ennemi comme une série d'objectifs et croient qu'une fois tous ou presque tous les objectifs atteints, l'ennemi ne peut que capituler »<sup>17</sup>. En deuxième lieu, les OBE exigent un regard très précis et réaliste sur l'ennemi, de façon à pouvoir prendre sa pleine mesure et arriver à comprendre son processus décisionnel. L'ennemi n'est pas un facteur parmi d'autres, il doit être au centre de nos préoccupations; sa façon de penser et de se comporter et la manière dont nous pouvons influencer ses décisions sont au cœur de nos opérations. En troisième lieu, il y a cette idée de pouvoir contrôler ou du moins orienter le processus décisionnel de l'ennemi selon la profondeur et le rythme de nos actions, et qui favorise une approche selon laquelle nous exploitons tous les moyens dont nous disposons pour façonner ses raisonnements et ses agissements. En quatrième lieu, les OBE se déroulent dans un milieu *a priori* chaotique, dans lequel le lien entre l'action et l'effet est difficile à établir. La réussite des OBE dépend pour une grande part de la qualité du suivi et de l'évaluation des effets des actions pendant la planification et l'exécution de la campagne. Enfin, les concepts et la terminologie des OBE sont passablement « génériques », ce qui permet de supposer qu'ils peuvent s'appliquer à toute la gamme des conflits. Cette « transférabilité » a une incidence importante sur la façon dont les OBE sont adoptées au sein des FC.

## LES RÉPERCUSSIONS DOCTRINALES DES OBE

Pour que des concepts aient la moindre pertinence opérationnelle, ils doivent s'inscrire dans la doctrine. Aux fins de la présente étude, nous posons que la doctrine est le « cadre conceptuel » qui permet de décrire comment une organisation mène ses opérations et, en bout de piste, comment elle se bat. Cependant, dans la mesure où la doctrine est un vaste sujet, l'incidence des OBE exige une attention assez soutenue. Étant donné que « la doctrine des FC repose sur un ensemble de principes qui sont axés sur le commandement dans tous les aspects du processus d'emploi de la force »<sup>18</sup>, la présente analyse portera avant tout sur les aspects clés de la conception de campagne chez les commandants qui exercent l'art opérationnel. Au cœur de l'art opérationnel, il y a « la découverte du centre de gravité de l'ennemi et la focalisation sur la série d'actions nécessaires pour l'exposer et le neutraliser »<sup>19</sup>, et nous aborderons l'analyse en évaluant les répercussions des OBE sur la sélection du centre de gravité par le commandant.

## LES OBE ET LE CENTRE DE GRAVITÉ

Le centre de gravité est probablement l'élément le plus important de l'art opérationnel. Pourtant, un certain climat de controverse, voire de confusion, semble persister autour de l'interprétation qui doit en être donnée et son applicabilité dans le cadre de l'art opérationnel. La doctrine canadienne en offre la définition et les explications suivantes :

Le centre de gravité est l'aspect du potentiel total ennemi, qui, une fois attaqué et éliminé ou neutralisé, entraîne soit inévitablement la défaite, soit un désir d'entamer des négociations de paix. On peut également dire que c'est la caractéristique, le potentiel ou le lieu d'où les forces ennemies et amies tirent leur liberté d'action, leur force physique ou leur volonté de combattre. [...] Au niveau stratégique, le centre de gravité est souvent de nature abstraite et il peut se situer dans l'opinion publique de l'ennemi ou parfois dans la force de son idéal national. Il est alors discernable mais inaccessible à une attaque militaire. Dans ce cas, il convient de choisir un centre de gravité de niveau opérationnel qui peut contribuer à l'élimination du centre de gravité stratégique. [...] Le centre de gravité peut être moral ou matériel. [...] s'il est de nature morale, tel que la volonté publique (niveau stratégique) ou la cohésion militaire (niveau opérationnel), le problème posé par son élimination est plus complexe<sup>20</sup>.

Cette définition indique que le centre de gravité peut être matériel (une capacité, un site) ou correspondre à un élément moral (la volonté de combattre de l'ennemi), et elle suppose qu'il peut y avoir plus d'un centre de gravité, selon le niveau de guerre auquel on se situe. Il semble en outre y avoir dissonance entre le centre de gravité moral et la capacité des militaires à l'influencer. À dire vrai, la doctrine n'offre aucune suggestion quant à la façon dont on peut influencer sur un centre de gravité moral, sinon que c'est « plus complexe ».

Le manque de clarté n'est pas un problème propre à la doctrine canadienne. Bien qu'il convienne que le centre de gravité est une source de puissance pour l'ennemi, Vego le définit comme « un effet concentré de la puissance, qu'elle soit militaire ou civile »<sup>21</sup>, et selon lui, « pendant une campagne, on comptera plusieurs [centres de gravité] opérationnels »<sup>22</sup>. Strange et Iron abordent la question sous un autre angle en affirmant que les centres de gravité ne sont pas des sources de puissance, mais sont « plutôt des entités matérielles et morales qui portent des coups efficaces pendant les opérations et les campagnes, afin de venir à bout des centres de gravité de l'ennemi »<sup>23</sup>. À l'instar de Vego, ils proposent la notion de centres de gravité multiples aux niveaux stratégique, opérationnel et tactique. Aux deux derniers niveaux, « ils correspondent presque toujours à des forces armées particulières »<sup>24</sup>. Dans son essai sur l'art opérationnel au XXI<sup>e</sup> siècle, Kilford pense également qu'à mesure que notre connaissance de l'ennemi se précise, de nombreux centres de gravité émergent dans toutes les sphères de sa structure militaire et sociétale. Il présente pas moins de neuf centres de gravité distincts dans son analyse d'un scénario d'exercice opérationnel<sup>25</sup>.

Ces divers points de vue compliquent quelque peu notre doctrine. Prétendre qu'il existe de nombreux centres de gravité à tous les niveaux de la guerre risque d'en diluer l'importance en tant que noyau de l'art opérationnel. On pourrait aussi soutenir que le postulat de différents centres de gravité aux niveaux stratégique, opérationnel et tactique érige en quasi-dogme des définitions qui, dans les faits, sont peut-être très arbitraires. De plus, en établissant que les centres de gravité aux niveaux opérationnel et tactique correspondent à des forces armées particulières, comme l'affirment Strange et Iron, nous nous voyons presque contraints de fonctionner dans le domaine matériel, d'où l'importance accrue qu'on accorde alors à la destruction. Surtout, comment pouvons-nous concilier les composantes physiques et morales de la guerre? Compte tenu de cette analyse, il semble que les méthodes intellectuelles actuelles ne sont pas propices à l'adoption d'une approche cohérente de l'art des opérations et de la question du centre de gravité.

Les OBE offrent une autre méthode pour déterminer quel est le centre de gravité de l'ennemi, tout en évitant les difficultés actuelles. Les OBE nous amènent à envisager l'ennemi dans une optique holistique, à comprendre la nature de ses convictions et de ses croyances, sa structure et ses méthodes de prise de décisions. Quand on utilise l'approche des OBE, il est possible de concevoir le centre de gravité comme une entité unique. Echevarria soutient que le centre de gravité est « un point central » auquel « un coup porté provoque le déséquilibre [de l'ennemi] ou, autrement dit, cause l'effondrement de la totalité de son système (ou de sa structure) ». Il poursuit en affirmant qu'il y a centre de gravité seulement « quand les raccordements entre les divers éléments ennemis sont assez nombreux pour former un système (ou une structure) global fonctionnant plus ou moins comme un tout ». Le centre de gravité n'est pas une source de puissance ou de faiblesse; c'est plutôt « une force centripète qui sert de ciment à un système ou une structure »<sup>26</sup>. Comme on peut aisément l'imaginer, pareille « force centripète » peut très bien émaner d'une composante morale, comme la volonté de combattre, qui nous amène à évoluer dans le domaine cognitif, au cœur même des OBE.

Conclure ainsi à l'unicité du centre de gravité est déterminant pour notre doctrine actuelle. En évitant de poser l'existence de centres de gravité à chaque niveau de guerre, et en faisant converger nos efforts de façon à frapper un seul centre de gravité, le cadre stratégique, opérationnel et tactique traditionnel perd de son importance, ce qui renforce une tendance au télescopage des niveaux, qui, de l'avis de certains, est déjà à l'œuvre<sup>27</sup>. L'apparition du mode de « conduite de la guerre en parallèle », ou l'engagement simultané de l'ennemi à tous les niveaux de guerre, est une manifestation de ce à quoi on peut s'attendre pour les campagnes ultérieures. Fondée sur l'information réseautique et la technologie de précision, la conduite de la guerre en parallèle s'étend sur l'ensemble du théâtre, de telle sorte que « les combats ne se [dérouleront] plus étape par étape comme par le passé ou selon une succession d'actions; pas plus qu'il n'y [aura] un axe d'effort ou un point d'attaque principale. Les combats [seront] plutôt interarmées dans tous leurs aspects et de façon multidimensionnelle<sup>28</sup>. »

On pourrait de plus soutenir qu'en maintenant une approche holistique de l'ennemi, nous sommes nécessairement entraînés dans la dimension des stratégies sur le terrain et devrions par conséquent concevoir et exécuter nos opérations à ce niveau. La doctrine des forces aériennes américaines incorpore déjà ce genre de raisonnement en parlant d'« attaque stratégique » et de « production d'effets pour réaliser les objectifs de sécurité nationale qui

affectent le leadership, les ressources requises pour poursuivre le conflit et la stratégie de l'adversaire »<sup>29</sup>. Cette doctrine met l'accent sur les capacités des États-Unis de frapper directement le centre de gravité ennemi, afin de « directement contribuer à la réalisation des effets et objectifs stratégiques, et à dire vrai, à la victoire finale »<sup>30</sup>. Ces capacités résident avant tout dans les systèmes aériens et spatiaux, même si la doctrine ne se limite pas à ces capacités. Chose intéressante, l'attaque stratégique « vise à atteindre les fins stratégiques sans d'abord vaincre les forces de l'ennemi sur le terrain »<sup>31</sup>, et elle est jugée plus efficace quand elle est conjuguée à d'autres instruments de la puissance nationale. À mesure que se précisera cette doctrine, nous pouvons nous attendre à des répercussions importantes sur l'évolution ultérieure de l'art opérationnel et sur la participation des FC aux missions auxquelles prendront aussi part les forces armées américaines.

Si notre notion de centre de gravité est influencée par la vision propre aux OBE, qu'en est-il des autres éléments de l'art opérationnel? Comment devons-nous nous y prendre pour frapper le centre de gravité et organiser nos objectifs de façon à produire l'état final souhaité? Pour répondre à ces questions, nous devons examiner le concept de points décisifs dans la perspective des OBE.

## LES OBE ET LES POINTS DÉCISIFS

Dans le cadre de l'art opérationnel, les points décisifs servent à atteindre et à frapper le centre de gravité de l'ennemi. Ils reposent sur le principe selon lequel l'ennemi protège toujours son centre de gravité, ce qui fait que nous devons adopter une approche indirecte en repérant et en exploitant ses principales vulnérabilités, voire en créant de telles vulnérabilités. C'est pourquoi, dans notre doctrine actuelle, les points décisifs sont définis comme « tous les événements dont la conclusion heureuse est une condition préalable de la défaite ou de la neutralisation du centre de gravité ennemi ». Il est instructif de souligner que les points décisifs correspondent aux vulnérabilités de l'ennemi, qui peuvent être d'ordre matériel ou psychologique, et qu'en employant le terme « condition préalable », on suppose une certaine relation de causalité entre l'action et l'effet sur le centre de gravité. En outre, en appliquant une force armée par le truchement de points décisifs, nous ouvrons des lignes d'opération vers le centre de gravité, appelés les cheminements critiques d'opération, qui sont essentiels à la conception de campagne<sup>32</sup>. Pour toutes ces raisons, il est utile de considérer que les points décisifs sont les objectifs de notre campagne.

Les points décisifs revêtent une importance primordiale dans le contexte des OBE. Il faudra toutefois apporter certaines modifications à la façon dont ils sont établis et articulés. Les OBE nous obligent à envisager nos effets et à définir ce que nous visons dans la perspective de l'ennemi. C'est une façon de faire qui s'écarte du processus habituel, puisque nous décrivons le plus souvent nos actions selon les tâches dont nous devons nous acquitter. Par exemple, plutôt que de dire que l'objectif consiste à « obtenir la supériorité aérienne », l'objectif d'une OBE pourrait être d'« empêcher l'ennemi de prendre le contrôle de l'espace aérien ». À cet égard, l'effet que nous nous efforçons d'exercer sur l'ennemi devient un objectif ou un point décisif. Les actions menées précisément pour produire cet effet deviennent alors les tâches qui sont attribuées au sein d'une force interarmées. Il faudra peut-être exécuter de nombreuses tâches pour réaliser un objectif basé sur les effets. Poursuivons avec l'exemple du contrôle de l'espace aérien : les actions concernées peuvent comprendre la destruction des systèmes de défense aérienne de l'ennemi, la neutralisation électronique des systèmes de commandement et de contrôle, etc. Les interventions dépendent alors de leur efficacité et de l'évaluation des effets potentiels. Cette distinction entre les objectifs et les tâches exige un processus en trois volets, au cours duquel nous évaluons sans cesse le degré de réussite de la campagne (accomplissons-nous la mission?), les effets (faisons-nous ce qui doit être fait?) et les tâches (faisons-nous les choses correctement?)<sup>33</sup>.

Formuler les objectifs en termes d'effets sur l'ennemi transcende la sémantique. Il est fondamental d'avoir une vision claire, de faire preuve d'unité dans l'effort et de maintenir le rythme opérationnel pendant le déroulement de la campagne. Dubik pense qu'énoncer les objectifs sous l'angle des effets sur l'ennemi, plutôt qu'en fonction de la tâche, permet de mieux comprendre l'intention, parce qu'on peut alors établir un but fixe. Il prétend par ailleurs que cette approche élargit l'éventail des options à envisager pour atteindre ses fins et permet de s'adapter plus aisément aux situations changeantes<sup>34</sup>. Pour obtenir ces résultats, nous devons modifier quelques aspects fondamentaux de notre façon de voir et de concevoir nos objectifs de campagne.

La façon dont nous articulons les effets en tant que tels est extrêmement importante. D'abord, nous devons clairement établir les effets que nous souhaitons produire ou, d'autre part, éviter durant la campagne. Nous devons de plus tenir compte des éventuelles conséquences de deuxième, troisième et quatrième ordres que peut entraîner ce premier effet que nous envisageons. Empêcher l'ennemi d'utiliser une capacité particulière en la détruisant est bel et bien un effet, mais ce n'est peut-être pas l'effet approprié à long terme. La

manière exacte dont on tire ce genre de conclusion fait actuellement l'objet de nombreuses recherches. Quoiqu'il en soit de la difficulté qu'il y a à élaborer un modèle précis, nous devons continuer d'essayer d'évaluer tous les effets de nos actions.

Notre étude des divers secteurs où nous devons produire des effets devrait elle aussi être étendue pour tenir compte de la complexité de l'ennemi. Nos points décisifs devraient être non seulement militaires, mais également incorporer tous les éléments de la structure matérielle et morale de l'ennemi. Dans le but d'intégrer cette complexité, les Américains utilisent un cadre utile désigné par l'abréviation PMESII (politique, mesures militaires, économie, société, infrastructures et information) pour comptabiliser les différents nœuds du système et les principales vulnérabilités de l'ennemi. Dans ce contexte conceptuel, les connaissances spécialisées, les capacités et les ressources pertinentes en matière de diplomatie, d'information, de mesures militaires et d'économie (DIME) sont mobilisées pour mener à bien les OBE pendant la campagne<sup>35</sup>. Même si les forces armées ont collaboré par le passé avec d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales, les OBE se démarquent dans la mesure où elles supposent une étroite harmonisation de la planification et dépendent d'une orientation commune parmi tous les organismes relativement aux objectifs visés dans le cadre de la campagne.

Ces aspects des points décisifs que nous relevons dans notre art opérationnel ont des répercussions importantes sur l'évolution de la doctrine. Comme nous l'avons dit dès le départ, il est très difficile d'évaluer les causes et les effets pendant une guerre. Un tel travail d'évaluation représente une lourde charge de travail au niveau du quartier général, car il faut se doter d'indicateurs d'efficacité pertinents et mesurables et voir à ce que l'information recueillie soit interprétée de façon appropriée et opportune. C'est un processus qui se révèle bien sûr plus simple dans le domaine matériel. La chose se complique quand l'objet est intangible et concerne l'influence qu'il est possible d'exercer sur la volonté de l'ennemi. Selon un auteur, on pourrait s'assurer que les effets sont sous surveillance constante en restructurant l'état-major de planification de manière à y incorporer des équipes rouge et bleue, afin « d'accentuer l'importance d'envisager les objectifs, les plans d'action et les éléments de l'art opérationnel sous l'angle à la fois matériel et non matériel »<sup>36</sup>. D'autres observateurs pensent qu'on aura besoin d'outils de modélisation mathématique et de simulation plus perfectionnés pour « minimiser le risque d'effets graves, néfastes [et] imprévus »<sup>37</sup>. Quelle que puisse être la solution, il est évident que les OBE devraient bouleverser les structures d'état-major et les processus décisionnels de commandement.

L'incidence la plus grande sera probablement l'incorporation d'autres organismes non militaires pour traiter l'éventail des effets DIME pendant la campagne. La direction de l'expertise civile reste encore à déterminer. Il pourrait être possible de définir les effets DIME au fil des échanges entre les organismes au niveau stratégique, et la fonction militaire se limiterait à articuler un processus basé sur les effets apte à faciliter ce travail<sup>38</sup>. C'est une approche qui risque cependant d'être difficile à utiliser pendant la phase d'exécution de la campagne, lorsque l'évaluation des effets et la réorientation des actions exigent une plus grande coordination des efforts. L'expérience limitée acquise en la matière jusqu'ici montre qu'il reste passablement de problèmes à régler pour qu'un tel degré d'harmonie puisse être atteint entre les diverses organisations non militaires.

## LES OBE DANS LA PRATIQUE

Pour que les OBE passent du concept à la doctrine fonctionnelle, nous devons en tirer certaines applications concrètes. Les FC ne peuvent espérer adopter bon nombre des nouveaux concepts des forces armées américaines, parce que nous ne disposerons fort probablement pas des mêmes capacités. Cependant, parce qu'on reconnaît que les OBE sont généralement applicables dans toute la gamme des conflits, c'est peut-être sur le terrain des opérations de soutien de la paix que l'on peut trouver un exemple pertinent de la façon dont on peut intégrer la vision au fondement des OBE à notre future doctrine.

La plupart des membres des FC connaissent bien l'histoire des opérations en Bosnie-Herzégovine. Une analyse détaillée de l'Accord de paix de Dayton conclu en 1995 et de la campagne de l'OTAN menée pour en exécuter les clauses déborderait bien sûr le cadre du présent essai, mais il n'en demeure pas moins qu'un examen du conflit dans une perspective globale, plus particulièrement du point de vue des opérations canadiennes, devrait offrir des pistes quant aux OBE qui pourront être exécutées pendant les opérations de soutien de la paix de l'avenir<sup>39</sup>.

Les OBE exigent un examen attentif de l'ennemi pour prendre la mesure de sa complexité et déterminer son centre de gravité. Lors de la mission bosniaque, le centre de gravité n'était pas flagrant, puisqu'il n'y avait pas un « ennemi » unique dans le sens traditionnel du terme. À dire vrai, Echevarria affirme que dans une pareille situation, il n'y a pas de centre de gravité<sup>40</sup>. Par conséquent, il aurait été erroné de rechercher la « force centripète » qui permet à l'ennemi de fonctionner comme un tout cohérent. Pour autant qu'on puisse parler d'une

forme de « liant » en Bosnie, il faut sans doute parler des identités ethniques distinctes (d'abord serbe, croate et musulmane) qui ont dominé le paysage balkanique. La campagne avait donc pour but premier de fragmenter le pouvoir et l'influence de ces entités et de leurs chefs en créant une identité bosniaque.

En appliquant une approche basée sur les effets, dans le cadre du plan de campagne canadien, on a évalué les effets requis pour favoriser l'émergence d'une identité bosniaque dans une Bosnie pacifiée et démocratique. Le premier effet a été d'inciter les civils à rester ou, dans certains cas, à revenir dans leur communauté après la guerre civile, surtout dans les régions où la mixité ethnique était une réalité avant le début du conflit. La reconstruction de communautés mixtes devait permettre d'exploiter une vulnérabilité potentielle des « fanatiques » ethniques en les empêchant de pouvoir exercer leur influence sur des populations homogènes.

Baptisé « stabilité des populations », cet effet est devenu le premier point décisif, ou objectif, de la campagne. Par le truchement de cet effet, on cherchait à générer deux autres effets : la reconstruction des collectivités locales et, plus important encore, la mise en place d'une base électorale pour le processus démocratique naissant. Pour produire cet effet, il fallait d'abord offrir à la population un environnement sécurisé qui mettrait les citoyens à l'abri des tensions et violences interethniques. Les militaires en ont été les principaux artisans et ont exécuté diverses tâches, dont des patrouilles, des recouvrements et des saisies d'armes ainsi que des opérations d'information, pour assurer la sécurité dans les communautés. Il est important de savoir que cet effet n'était pas l'apanage des forces armées. Les tâches liées à la sécurité étaient de plus en plus souvent confiées aux services de police et de sécurité locaux. Par ailleurs, les aspects juridiques associés au retour des personnes déplacées incombaient aux représentants du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Il fallait assurer une coordination étroite pour s'acquitter de ces tâches avec cohérence et efficacité.

Le deuxième effet de la campagne consistait à créer un climat de respect autour de la notion de primauté du droit. Cet effet visait à convaincre le grand public d'avoir confiance dans le système juridique pour régler les différends et régir la société, surtout dans les collectivités où les lignes de fracture ethniques étaient encore profondes. Cet objectif devait permettre de produire un certain nombre d'effets supplémentaires : saper le pouvoir et l'influence des « fanatiques » ethniques au sein des communautés, créer un contexte dans lequel les corps policiers civils professionnels pourront fonctionner, faciliter les activités

des organes législatifs et créer des conditions propices au développement économique en offrant un cadre légal rendant possible l'emprunt bancaire. Ce deuxième effet dépendait de la mise en place d'institutions publiques responsables, notamment des administrations municipales et cantonales. C'est donc l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) qui a été chargée de surveiller et de conseiller les divers ordres de gouvernement. Au niveau de l'unité, les militaires ont tout de même appuyé ces efforts par l'intermédiaire des équipes de coopération civilo-militaire (COCIM). En outre, grâce au savoir-faire de certains groupes au sein des forces armées, des militaires ont pu s'acquitter d'autres tâches pour faciliter l'établissement d'institutions socialement responsables, dont des écoles, des groupes communautaires et même certains médias indépendants, dans le but de combler les fossés ethniques et d'amener les gens à observer le principe de la primauté du droit.

Le troisième effet de la campagne visait la sécurité économique, une expression qui épousait les attentes individuelles en matière d'emploi et de prospérité. Cet effet était indispensable au maintien des deux autres effets. Si elle perdait tout espoir de profiter un jour d'une certaine prospérité et sécurité économique, la population allait se mettre à migrer, les institutions publiques n'auraient pas accès à une assiette fiscale suffisante pour assurer leurs recettes, et on risquait de créer un climat susceptible d'enflammer le conflit interethnique. L'effet de la sécurité économique avait pour but de produire l'effet supplémentaire de la collaboration interethnique, car on avait évalué que celle-ci était plus facile à obtenir dans le secteur du commerce. La promotion du développement économique est une tâche que se sont partagées diverses organisations, dont l'OSCE, les administrations locales et les entreprises privées. Tout en assurant la liaison de l'unité avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI), cet objectif n'a jamais pu être vraiment atteint en l'absence d'objectifs cohérents et d'une véritable intégration interorganisations.

Le plan de campagne canadien basé sur les effets est présenté dans ses grandes lignes à la figure 1, et on y retrouve les effets (objectifs), les tâches et les lignes d'opérations.

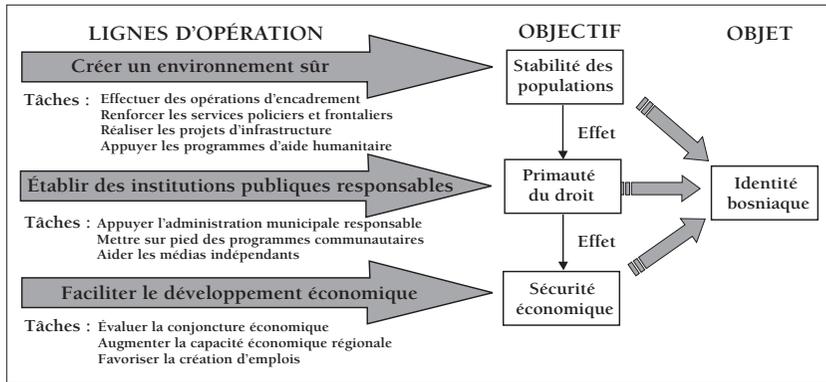


FIGURE 1 – PLAN DE CAMPAGNE CANADIEN DE LA ROTATION 11 DE L'OPÉRATION PALLADIUM

Deux éléments se détachent à la lumière de cette analyse. D'abord, l'exécution d'OBE dans le contexte d'opérations de soutien de la paix ne se traduit pas forcément par des résultats rapides et décisifs. Les genres d'effets qui peuvent orienter la réflexion et le comportement d'un adversaire pendant une opération de soutien de la paix sont complexes et exigent du temps. La présence prolongée des FC et des forces de l'OTAN en Bosnie est éloquent en ce sens. Ensuite, même en ayant intégré une approche basée sur les effets, le modèle canadien n'a pu être entièrement mis en œuvre, parce que la campagne n'a pas permis d'atteindre tous les objectifs prévus. L'absence de mesures adéquates de l'efficacité qui auraient permis d'évaluer correctement les progrès, la piètre intégration interinstitutionnelle et le manque d'uniformité qui a marqué le soutien de l'effort lors des rotations subséquentes ont en majorité confiné le succès de la mission aux initiatives militaires et policières. On peut attribuer les lacunes de la campagne menée en Bosnie à l'absence d'une doctrine solide incorporant les OBE et la vision sur laquelle elles reposent. Tant qu'une telle doctrine fera défaut, les FC n'arriveront pas à faire des OBE la pierre angulaire de leurs futures opérations.

## CONCLUSION – UNE VISION POUR L'AVENIR

En quoi les OBE sont-elles une nouveauté? Les concepts comme « centre de gravité » et « points décisifs » restent aussi pertinents pour les OBE que pour les méthodes actuelles. Les sceptiques n'ont peut-être pas tort, et il serait prudent de ne pas faire des OBE un concept radical synonyme d'une révolution des affaires militaires.

Nous ne devons cependant pas nous faire d'illusions et croire que nous avons toujours suivi les principes des OBE. Pas besoin de chercher plus loin que les événements actuels en Iraq pour comprendre que ce n'est pas parce qu'on a réussi dans le domaine matériel que l'ennemi est nécessairement vaincu dans le domaine moral. Nous ne pouvons tenir pour acquis que notre capacité de destruction contraindra l'ennemi à capituler. La guerre est une affaire éminemment complexe.

La véritable valeur des OBE réside dans leur applicabilité en tant que façon de voir la conduite de la guerre et l'art opérationnel. Sous cet angle, ce n'est pas tant une façon révolutionnaire de réfléchir qu'un raffinement du processus—un moyen d'adopter une meilleure méthode pour faire ce que nous avons toujours cru bon de faire pour vaincre l'ennemi. Un auteur a résumé le lien des militaires avec les OBE en disant que « malgré les racines profondes des OBE, les militaires n'ont jamais vraiment institutionnalisé les processus mentaux requis pour s'assurer que les principes des OBE sont toujours observés »<sup>41</sup>.

C'est en « institutionnalisant » les OBE dans la doctrine que leur véritable utilité se manifeste. Puisque l'ennemi a fait figure de facteur dans la conception de campagne, les OBE permettent de s'assurer qu'il reste au cœur du processus et que les actions sont formulées dans le domaine cognitif, où on a toujours voulu être décisif.

Il est certain qu'une telle façon de voir devrait avoir une incidence sur notre façon d'exercer l'art des opérations. Notre définition du centre de gravité devrait rester circonspécte. Si on envisage l'ennemi d'un point de vue holistique, en le percevant comme un système, on peut être tenté de chercher l'élément qui en assure la cohésion, le ciment qui en fait un tout, et de l'attaquer. La proposition voulant qu'il n'y ait qu'un seul centre de gravité est sensée, mais elle a certaines répercussions notables sur la façon dont nous concevons actuellement les niveaux de guerre et dont nous menons nos campagnes. Plus les niveaux de guerre se compriment entre eux et plus les progrès technologiques en matière de furtivité et de précision s'accumulent, plus il est probable que la notion de conduite de la guerre en parallèle et la doctrine de l'attaque stratégique formeront l'assise des futures opérations. C'est un aspect important quant à la forme que pourra prendre la participation des FC aux campagnes qui se dérouleront sous l'égide des États-Unis dans l'avenir.

Dans le même ordre d'idées, notre notion des points décisifs doit être quelque peu remaniée. Formuler les points décisifs en termes d'objectifs et sous l'angle

de leurs effets sur l'ennemi a des répercussions importantes sur notre recours à la force et sur le type d'effets sur l'ennemi. Nos systèmes d'information devront être plus performants pour réussir à définir les conséquences de deuxième, troisième et quatrième ordres, et il faudra assurément modifier les structures d'état-major et les procédures décisionnelles. L'intégration d'organismes civils au processus de planification posera des défis considérables et exigera un degré de coopération qui pour l'heure n'existe pas.

Les opérations récentes en Bosnie ont démontré que les FC ont une expérience sommaire des OBE, mais que le concept sous-jacent n'a pas été appliqué de façon cohérente ou particulièrement fructueuse. Nous devons tenir compte des OBE dans notre doctrine et dans ce secteur; il reste encore beaucoup à faire. De plus, pour que les OBE offrent un concept opérationnel viable pour l'emploi ultérieur des forces au sein des FC, il serait urgent d'y voir. Maintenant que la Bosnie a quitté l'avant-scène, les FC s'apprentent à intégrer les équipes provinciales de reconstruction (EPR) en Afghanistan, où les occasions d'exercer l'art opérationnel et de mettre en pratique les préceptes des OBE seront certainement nombreuses. Tant et aussi longtemps que nous n'adopterons pas la vision propre aux OBE, notre travail au sein des EPR risque de connaître les mêmes ratés que notre expérience bosniaque. La voie de la réussite s'ouvre à nous; il ne nous reste qu'à comprendre et exécuter les OBE correctement.

## NOTES

---

1 *Canadian Forces Strategic Operating Concept* (version 4.4), Ottawa, ministère de la Défense nationale (MDN), 21 mai 2004, p. 18.

2 *Doctrine du niveau opérationnel de l'Armée de terre canadienne*, B-GL-300-001/FP-001, 1<sup>er</sup> juillet 1998, p. 9. « Le terme *moral* utilisé ici ne se limite pas exclusivement à l'éthique, mais inclut les forces de nature psychologique plutôt que physique, y compris les aspects mentaux du conflit. »

3 Howard G. Coombs, « Perspectives on Operational Thought », essai inédit rédigé pour le compte du Collège des Forces canadiennes (CFC), 2004, p. 21. Cette étude a été intégrée au présent ouvrage.

4 Gene Myers, « Effects-based Operations: Everything Old is New Again, As Concept Reveals », *Armed Forces Journal* 140, n° 11 (juin 2003), p. 48.

5 Maris McCrabb, « Effects-based Coalition Operations: Belief, Framing and Mechanism » in Austin Tate éd., *Proceedings of the Second International Conference on Knowledge Systems for Coalition Operations*, p. 23 et 24, avril 2002, Toulouse, France, p. 134 à 146; document accessible à <http://www.aiai.ac.uk/project/coalition/kSCO/kSCO-2002/pdf-parts/S-kSCO-2002-paper-02-mccrabb.pdf>, p. 143.

6 Edward Mann, Gary Endersby et Tom Searle, « Dominant Effects: Effects-Based Joint Operations », *Aerospace Power Journal* 15, n° 3 (automne 2001), p. 93.

- 7 E. Smith, *Effects Based Operations: Applying Network Centric Warfare in Peace, Crisis, and War*, Washington, DC, département de la Défense des États-Unis, CCRP Publication, novembre 2002, p. 160.
- 8 *Idem*, p. 163.
- 9 *Idem*, p. 164.
- 10 *Idem*, p. 173.
- 11 Robert B. Polk, « A Critique of the Boyd theory – Is It Relevant to the Army? », *Defense Analysis* 16, n° 3 (décembre 2000), p. 261.
- 12 McCrabb, « Effects-based Coalition Operations », p. 142.
- 13 John F Schmitt, « Command and (Out of) Control: The Military Implications of Complexity Theory », *Marine Corps Gazette* 82, n° 9 (septembre 1998), p. 57.
- 14 Christian Rousseau, « Commanders, Complexity and the Limits of Battlespace Visualization », essai inédit rédigé dans le cadre du cours supérieur des études militaires 5, Collège des Forces canadiennes, octobre 2002.
- 15 McCrabb, « Effects-based Coalition Operations », p. 142. Smith, dans son livre *Effects Based Operations: Applying Network Centric Warfare in Peace, War and Crisis*, souligne également que « nous pouvons analyser l'éventail infini des possibilités selon un ensemble fini de catégories, afin d'avoir une idée des types d'effets que nous pouvons produire dans des conditions données ». Il propose deux catégories et sept effets potentiels : effets physiques ou matériels (destruction, attrition physique et chaos/entropie) et effets psychologiques ou moraux (chaos/entropie, forclusion, choc et épuisement psychologique), p. 256 à 257.
- 16 Mann et coll., « Dominant Effects: Effects Based Joint Operations », p. 98.
- 17 Frederick W. Kagan, « War and Aftermath », *Policy Review* 120 (août-septembre 2003), p. 4.
- 18 *Processus de planification opérationnelle des FC*, B-GJ-005-500/FP-000, 6 novembre 2002, p. 1 1.
- 19 *Opérations des Forces canadiennes*, B-GG-005-004/AF-000, 2 octobre 2000, p. 32.
- 20 *Idem*, p. 3-2 et 3-3.
- 21 Milan Vego, « Centre of Gravity », *Military Review* 80, n° 2 (mars-avril 2000), p. 24.
- 22 *Idem*, p. 27.
- 23 Joe Strange et Colonel Richard Iron, « Understanding Centres of Gravity and Critical Vulnerabilities », p. 21.
- 24 *Idem*, p. 7.
- 25 C.R. Kilford, « De l'art opérationnel au XXI<sup>e</sup> siècle », essai inédit rédigé dans le cadre du cours supérieur des études militaires 6, octobre 2003. Les centres de gravité que propose l'auteur sont de nature militaire (moral), civile (moral), gouvernementale, culturelle, religieuse, judiciaire, économique et environnementale. Cette étude a été intégrée au présent ouvrage.
- 26 Antulio Echevarria II, « "Reining In" the Centre of Gravity Concept », *Air & Space Power Journal* 17, n° 2 (été 2003), p. 91.
- 27 Douglas A. MacGregor, « Future Battle: The Merging Levels of War », *Parameters* 22, n° 4 (hiver 1992-1993), p. 42.
- 28 Paul Murdock, « Principles of War on the Network-Centric Battlefield: Mass and Economy of Force », *Parameters* 32, n° 1 (printemps 2002), p. 90.
- 29 Document de doctrine de l'USAF 2-1.2, *Strategic Attack*, 30 septembre 2003, p. 1.
- 30 *Idem*, p. ii.
- 31 *Idem*, p. 3.

- 32 *Opérations des Forces canadiennes*, p. 3-3. Il faut savoir que la définition du terme « point décisif » ne fait pas consensus. Dans la doctrine interarmées américaine, les points décisifs « [sont] habituellement des points géographiques, peuvent aider une force à prendre un net avantage sur l'ennemi et peuvent avoir une grande influence sur l'issue d'une action ». Département de la Défense des États-Unis, « Operational Art », US Joint Electronic Library, Joint Force Employment Briefing Module, J7 Operational Plans and Interoperability Directorate.
- 33 Stephen Runals, « Effects-Based Planning and Operations: An Overview », exposé donné lors de la Quadripartite Combined Joint Warfare Conference, US Joint Force Command, 2 juin 2004.
- 34 James M. Dubik, « Effects-Based Decisions and Actions », *Military Review* 83, n° 1 (janvier-février 2003), p. 34 et 35.
- 35 Runals, « Effects-Based Planning and Operations ».
- 36 Daniel E. Liddell, « Operational Art and the Influence of Will », *Marine Corps Gazette* 82, n° 2 (février 1998), p. 55.
- 37 Mann et coll., « Dominant Effects: Effects-Based Joint Operations », p. 96.
- 38 *Idem*, p. 97.
- 39 Le plan de campagne élaboré au premier bataillon du PPCLI pendant la rotation 11 de l'opération *Palladium*, au cours de laquelle l'auteur a occupé un poste de commandant, servira de véhicule pour procéder à cet examen.
- 40 Antulio J. Echevarria, *Clausewitz's Center of Gravity: Changing Our Warfighting Doctrine – Again!*, Carlisle, Pennsylvanie, Strategic Studies Institute, US Army War College, septembre 2002, p. 18 et 19.
- 41 Mann et coll., « Dominant Effects: Effects-based Joint Operations », p. 93.



## CHAPITRE 11

### CONJUGUER ART OPÉRATIONNEL, STRATÉGIE ET POLITIQUE : UN NOUVEAU MODÈLE DE CONCEPTION DE CAMPAGNE POUR LE XXI<sup>e</sup> SIÈCLE

*Lieutenant-colonel Pierre Lessard*

Tout avait si bien démarré. L'armée la plus aguerrie et la mieux entraînée, équipée et commandée au monde avait réussi une formidable percée en territoire ennemi. Elle avait vaincu l'armée ennemie et fait son entrée dans la capitale du pays. Selon toutes les règles de la conduite classique de la guerre, c'est là que l'histoire se terminait. L'ennemi a toutefois plutôt continué à résister. Avant longtemps, des éléments dispersés se sont mis à mener de violentes contre-attaques, et les longues lignes de communication étaient menacées. Des pays voisins hostiles ont commencé à avoir envie de profiter de la situation...

Les échos de la campagne russe de Napoléon en 1812 ont une résonance qui demeure actuelle : nous touchons là au cœur de notre compréhension de la guerre et du lien entre politique, stratégie et art opérationnel<sup>1</sup>. Les hommes d'État et les généraux ont cherché à expliquer ce lien depuis aussi longtemps que ce moment où Socrate s'est fait dire par un de ses disciples, après l'avoir exhorté à aller apprendre l'art de la guerre auprès d'un célèbre général de passage : « [...] on m'a enseigné la tactique, c'est-à-dire l'art de ranger les troupes en ordre de bataille, et l'on ne m'a rien appris de plus<sup>2</sup>. » Les générations successives de praticiens et de théoriciens ont déduit ou posé un certain nombre d'éléments, de concepts et de théories au sujet de la conduite de la guerre, qui ont formé l'assise de la doctrine occidentale contemporaine. Pour reprendre les mots d'Aron :

Le stratège utilise les combats et les victoires en vue d'une fin que le chef d'État détermine et qui ne se confond pas avec la victoire militaire et n'exige pas toujours la destruction des forces armées de l'ennemi<sup>3</sup>.

L'histoire récente nous a simplement ramenés au paradoxe de la campagne napoléonienne de Russie en 1812. De fait, de nombreuses critiques, opinions et analyses des campagnes menées en Afghanistan et en Iraq s'articulent autour d'une question fondamentale, que Kagan a formulé avec la plus grande clarté :

« Pourquoi les États-Unis ont-ils, malgré leur réussite manifeste au cours des dernières guerres, eu autant de mal à atteindre leurs objectifs politiques après que les canons se sont tus<sup>4</sup>? » La solution, de l'avis de certains, est politique<sup>5</sup>. Kagan adopte un point de vue plus nuancé en affirmant que le problème relève non seulement de la politique, mais aussi de la « façon de mener la guerre » des Américains. Il pointe du doigt des concepts comme « choc et effroi » et « guerre réseaucentrée » comme postulats d'une capacité à produire de « formidables victoires militaires mais [...] pas nécessairement à réaliser les objectifs politiques pour lesquels la guerre a été déclenchée »<sup>6</sup>. Dans une analyse plus approfondie du sujet effectuée par Echeverria, celui-ci conclut que les échecs de ce genre résultent :

[...] d'une bifurcation constante de la pensée stratégique américaine [...] qui fait que les militaires professionnels s'attachent à remporter les batailles et les campagnes, alors que les décideurs s'efforcent de régler les conflits diplomatiques [...] en partie par préférence et en partie en raison de la tradition américaine de subordination du commandement militaire à la direction civile [...].<sup>7</sup>

Pourtant, tant la doctrine américaine que celle de l'OTAN sont claires comme le jour à cet égard : « Les guerres ne sont menées à bien que lorsque les objectifs politiques sont atteints, et qu'ils le sont de façon durable<sup>8</sup>. » Si la doctrine est sans équivoque sur ce point, le problème, si tant est qu'il y en ait un, est sûrement ailleurs, et il ne reste guère autre chose à mettre en cause que les méthodes employées pour atteindre ces fins. Y a-t-il une ligne de faille entre la stratégie et l'art opérationnel, et si une telle fracture existe, une mauvaise conception de campagne l'aggrave-t-elle? Dans le présent essai, nous affirmons que c'est bel et bien le cas, et que l'interprétation actuelle de la conception de campagne dans les pays occidentaux doit par conséquent être ramenée à ses racines stratégiques des fins et des moyens, alors que nous cherchons par son entremise à trouver des façons de remporter la guerre comme de créer la paix en cette ère de l'après-11 septembre 2001.

Pour étayer cette thèse, une analyse des principaux aspects de la conception de campagne permet de conclure que des concepts déficients, des préjugés empruntés et une attention mal répartie entre certains éléments peuvent se traduire par une approche compartimentée et erronée. En étudiant la nature et les caractéristiques les plus manifestes des moyens et des fins stratégiques, nous serons en mesure de planter le décor pour discuter de la manière d'améliorer

la conception des campagnes, une manière favorisant l'adoption de meilleures méthodes pour mettre en œuvre les stratégies au XXI<sup>e</sup> siècle.

## L'INTERPRÉTATION ACTUELLE DE LA CONCEPTION DE CAMPAGNE

On peut définir une campagne comme un « ensemble d'opérations militaires planifiées et exécutées pour réaliser un objectif stratégique selon un certain délai et dans un secteur géographique donné [...] »<sup>9</sup>. C'est une façon de voir qui correspond au concept clausewitzien qui veut que la guerre soit au service de la politique et que les campagnes militaires soient menées de concert avec les « autres instruments de la puissance nationale – diplomatiques, économiques et informationnels – pour atteindre les objectifs stratégiques »<sup>10</sup>. La formulation et l'objet de la conception de campagne sont par conséquent intrinsèquement d'ordre stratégique. De fait, la conception de campagne est un effort qui consiste à trouver des façons grâce auxquelles les fins stratégiques sont atteintes par le truchement de moyens produits au plan stratégique. Cela engage la formulation d'une intention du commandant et la mise en application de l'art opérationnel pendant la conduite de la campagne<sup>11</sup>. Pour faciliter ce qui est essentiellement un processus créatif axé sur le règlement de problèmes militaires complexes, les commandants et les planificateurs de campagne emploient certains « éléments »<sup>12</sup> comme le centre de gravité (CG), les points décisifs (PD), les lignes d'opérations, etc. Même si on peut être tenté de soutenir que, selon le pays concerné, ces éléments sont appliqués différemment au moyen de méthodes distinctes d'intégration à l'intérieur de processus de planification plus amples et d'approches séparées de la prise de décisions<sup>13</sup>, leurs définitions, leur logique et leurs liens structurels sont étonnamment semblables parmi les principaux pays membres de l'OTAN. Malheureusement, comme on y a fait allusion précédemment, ces éléments « [...] entravent l'aptitude du planificateur et du commandant à concevoir et à élaborer des campagnes efficaces et cohérentes pour mener des opérations dans toute la gamme des conflits dans le contexte actuel de la sécurité »<sup>14</sup>.

Le premier défaut de ces éléments, c'est qu'ils creusent une dichotomie insidieuse entre fins et moyens. De fait, pendant que dans la doctrine interarmées américaine, on affirme que « les planificateurs des campagnes ne devraient jamais perdre de vue le fait que les objectifs stratégiques doivent dominer le processus de planification d'une campagne à chacune de ses étapes »<sup>15</sup>, on leur rappelle par ailleurs deux paragraphes plus loin que « le concept [opérationnel] doit d'abord explicitement poser que la priorité est

la destruction ou la neutralisation des [centres de gravité] de l'adversaire »<sup>16</sup>. Dans la mesure où ces derniers sont plus souvent qu'autrement définis au niveau opérationnel, c'est-à-dire, comme étant les forces armées ennemies (ou une partie importante de celles-ci)<sup>17</sup>, on s'affaire à chercher la bagarre plutôt qu'à mettre en œuvre la politique en tant que telle. L'importance accordée aux combats résulte de cette tendance à vouloir en premier lieu détruire les forces armées ennemies. Il faut comprendre une telle propension et l'approche qui en est le pendant opposé, le véritable art des opérations, avant de pouvoir analyser plus avant l'interprétation de la conception de campagne.

Il est tout à fait normal que des forces armées veuillent combattre l'ennemi et pour être franc, cela est dans une certaine mesure souhaitable, alors il pourrait sembler justifier de demander en quoi ce penchant est tellement répréhensible. Le problème survient lorsque la méthode, se battre, devient à certains égards une fin en soi. Comme le fait remarquer Leonhard : « [...] parce que c'est la bataille qui importe, il est inévitable que les armées adverses finissent tôt ou tard (et on préfère plus tôt que plus tard) par s'affronter directement<sup>18</sup>. » Il y a longtemps que cet appétit pour les combats existe. Dans la civilisation occidentale, on en retrouve la trace dans les traditions culturelles, les valeurs et même les récits bibliques. Lorsque Goliath s'écrie « moi, j'ai lancé aujourd'hui un défi aux lignes d'Israël. Donnez-moi un homme, et que nous nous mesurions en combat singulier<sup>19</sup> », David relève le défi en attaquant la force ennemie<sup>20</sup>. Quand Hector accepte de combattre Achille, il le fait pour l'honneur, et l'attaque qu'il lance contre l'ennemi, telle qu'Homère la raconte dans *Illiade*, est devenue l'incarnation de l'héroïsme. Selon Dixon, les codes d'honneur des militaires « [...] ont pour principale fonction de nous inciter à faire front en cas de danger au lieu de nous enfuir [...] »<sup>21</sup>. Un rapide retour en arrière sur les quatre derniers millénaires montre bien qu'il est possible d'extrapoler pareil comportement individuel à une échelle collective, puisque la volonté de régler les conflits sur le champ de bataille est la norme. C'est une attitude que Clausewitz a codifiée dans ses écrits, quand il déclare que :

[...] les axiomes suivants se dégagent déjà pour nous du concept même de la guerre :

1. L'anéantissement des forces armées de l'adversaire est le principe capital de la guerre et constitue le moyen d'action positif le plus efficace pour arriver au but. 2. Cet anéantissement se réalise principalement par le combat<sup>22</sup>.

Malgré la timidité de la seconde proposition, une telle façon de voir a donné naissance au concept de guerre illimitée ou totale (*vernichtungsschlacht*), selon lequel, « pour vaincre l'ennemie, la totalité de l'activité militaire doit d'abord être regroupée dans une seule bataille linéaire, au cours de laquelle sa colossale armée sera anéantie »<sup>23</sup>. Voilà une idéologie qui, au dire de Naveh, a imprimé une « vigueur implacable », un « attrait irrésistible » et un « effet envoûtant » sur les générations successives de théoriciens et de praticiens militaires qui, malheureusement, ne disposaient pas des outils cognitifs qui leur auraient permis d'évaluer la validité des travaux de Clausewitz<sup>24</sup>. Dans l'analyse d'Echevarria, cela a eu pour conséquence de subsumer la conduite de la guerre à l'exécution des combats, une façon de faire que les États-Unis partagent avec leurs principaux alliés<sup>25</sup>. Malgré l'importante évolution des moyens de mener une bataille depuis l'époque de Clausewitz et l'adoption, dès 1986, de l'art opérationnel dans certaines parties de la doctrine américaine, on peut lire aussi tard qu'en 1993, dans le manuel de campagne des forces terrestres américaines FM 100-5, *Operations*, que « l'objectif des forces armées pendant une guerre est de remporter la victoire contre les forces armées ennemies [...] », bien qu'on « vise à mettre fin au conflit dans des conditions favorables aux intérêts américains »<sup>26</sup>. On a dû attendre la parution en 2001 de la publication interarmées des États-Unis 3-0, *Doctrine for Joint Operations*, pour que soit énoncée une position plus nuancée : « Le principe fondamental sur lequel repose le recours à des forces interarmées américaines consiste à engager une force décisive pour s'assurer que les objectifs fixés par l'autorité nationale de commandement sont atteints<sup>27</sup>. » Certains aspects de la *Vernichtungsschlacht* se perpétuent néanmoins dans la doctrine, comme on l'a déjà fait remarquer et comme on en fera la démonstration plus loin.

Par opposition à cette quête du combat, il existe un tout autre point de vue, selon lequel la matérialisation de la politique est plus importante que la bataille. Sun Tzu exprime ainsi cette façon de voir : « Être victorieux dans tous les combats n'est pas le fin du fin; soumettre l'ennemi sans croiser le fer, voilà le fin du fin<sup>28</sup>. » La volonté d'esquiver le combat, quand c'est possible, et de privilégier des opérations plus réfléchies et tout aussi aptes à réaliser la politique, est une autre vision, moins flamboyante celle-là, qui parcourt aussi l'histoire en filigrane depuis toujours. Plusieurs campagnes historiques illustrent ce courant, dont celles du général perse Belisarius, du chevalier Bertrand du Guesclin, du général allemand Wallenstein, de Napoléon à Ulm, etc. C'est une vision que l'on retrouve sous la plume de Liddell Hart, qui déclare que « [...] la bataille n'est que l'un des moyens parmi d'autres pour atteindre la fin de la stratégie »<sup>29</sup>.

Cette idée repose sur les notions d'originalité, de créativité, pour ne pas dire d'art, qui sont les qualités requises pour « agencer les opérations nécessaires entre elles pour réaliser les objectifs stratégiques dans le théâtre »<sup>30</sup> ou, pour le dire autrement, « quand, où et dans quelles conditions le commandant des forces combattantes a l'intention de s'engager dans le combat ou de le refuser, le cas échéant »<sup>31</sup>. En d'autres termes, il s'agit là de l'art opérationnel.

L'opposition entre ces deux visions s'apparente au débat sur les théories manœuvrière et attritionniste des opérations. La différence réside dans le fait que pendant que ce débat se joue habituellement aux niveaux tactique et opérationnel de la guerre, ces visions se confrontent exactement à la jonction entre les niveaux stratégique et opérationnel. Son effet le plus pernicieux, c'est la dissonance cognitive que cela risque de créer dans la conception de la stratégie ou de la campagne. Au début de l'année 1942, par exemple, les stratégies britanniques et américaines se disputaient quant à savoir s'il valait mieux s'atteler immédiatement à une montée en puissance en vue d'attaquer directement les forces allemandes en passant par la Manche, ou s'il était préférable d'adopter une approche plus indirecte axée sur l'effondrement de la *Wehrmacht* par la voie d'un encerclement stratégique qui se ferait de la Norvège à la Méditerranée, en misant sur le fait que les pays conquis ne manqueraient pas de se soulever, l'attaque menée via la Manche ne faisant alors figure dans un tel scénario que de coup de grâce de relativement faible importance<sup>32</sup>. Il vaut la peine de souligner qu'en fin de compte, on n'a réellement mis en œuvre ni l'un ni l'autre plan, ce qui montre bien quelle est la véritable nature de la stratégie, ce à quoi nous reviendrons plus tard.

Plus récemment, comme nous l'avons constaté, les défaites militaires des forces talibanes et irakiennes nous ont fait voir le gouffre qui peut s'ouvrir entre la victoire militaire et la réussite politique. Dans tous ces cas, on perçoit une dichotomie dans la pensée, issue d'une tension entre la *Vernichtungsschlacht* et une façon plus ingénieuse de concrétiser la politique. Cette dichotomie est présente dans les éléments de la conception de campagne, sur lesquels nous nous pencherons maintenant. Pour ce faire, nous nous attacherons aux éléments qui sont les plus pertinents à la phase de planification d'une campagne : centre de gravité (CG), points décisifs (PD), lignes d'opération<sup>33</sup> et agencement des opérations.

Clausewitz est le premier à avoir posé le concept de centre de gravité, en termes militaires, et ce sont les auteurs de la version de 1986 du manuel américain FM 100-5, *Operations*, qui l'ont fait entrer dans la doctrine

occidentale contemporaine. L'interprétation de ce concept se fait désormais selon de nombreuses déclinaisons de la définition américaine dans le contexte interarmées : « Ces caractéristiques, capacités ou sources de puissance qui confèrent à une force armée sa liberté d'action, sa puissance physique ou sa volonté de combattre<sup>34</sup>. » La doctrine occidentale fait une fixation sur la notion de centre de gravité, et il n'est pas exagéré de prétendre que ce concept a donné naissance à un genre de culte, comme en témoigne la pléthore d'ouvrages qui y sont consacrés, certains relevant davantage de l'exégèse de l'œuvre sacrée de Clausewitz<sup>35</sup>. À dire vrai, les innombrables discussions qu'a suscitées ce concept attestent de sa nature quelque peu nébuleuse. Il n'en demeure pas moins, cela ne fait aucun doute, un outil utile pour analyser les forces et, par voie de conséquence, les faiblesses de l'ennemi, ainsi que nos propres forces. Il est toutefois risqué de laisser ce concept acquérir une importance plus grande que nos propres objectifs stratégiques, car il devient alors un pôle d'attraction pour de nombreux autres éléments de la conception de campagne. À dire vrai, un raisonnement erroné, reposant sur de vagues définitions doctrinales, peut donner lieu à une attaque efficace et à la destruction de la capacité ennemie, considérée comme constituant un centre de gravité, et pourtant ne contribuer que très peu à l'atteinte du but politique. Supposons par exemple que « Bagdad » était le centre of gravité de la campagne menée sous les auspices des États-Unis en Iraq, nous devrions considérer, comme le souligne Kagan, que « le véritable centre de gravité d'une guerre axé sur le renversement du régime en place ne consiste pas à détruire le système établi mais à créer un nouveau système »<sup>36</sup>. Sinon, nous devons, à tout le moins, envisager que le premier centre de gravité passe au second en même temps que se produit la transition des opérations décisives aux opérations d'après-conflit.

Nous devons également remettre en question la validité d'un concept dont la prémisse stipule qu'il « [...] existe une connectivité suffisante entre les divers composants de l'ennemi pour former un système (ou structure) global qui affiche une certaine cohésion [...] »<sup>37</sup>. De fait, dans le contexte opérationnel contemporain, on a vu émerger un terrorisme transnational, ressurgir certaines autres formes de guerre non conventionnelle et s'aligner plus ou moins les unes sur les autres des organisations qui posaient des menaces distinctes, autant de raisons de chercher à acquérir une compréhension beaucoup plus nuancée et fine de ce concept. Enfin, lorsque nous portons une attention trop soutenue au centre de gravité de l'ennemi, tant pendant la planification que la conduite des opérations, nous avons tendance à perdre de vue le but et les objectifs de l'ennemi, qu'il est pourtant essentiel que les planificateurs d'une campagne comprennent bien pour mieux discerner les effets requis pour

protéger notre propre centre de gravité, interdire à l'ennemi l'accès à un de ses objectifs, etc. Néanmoins, l'importance que l'on donne au centre de gravité, tel qu'il est actuellement compris, est particulièrement dangereuse, parce que de nombreux autres éléments de la conception de campagne sont exclusivement élaborés à l'aune de ce concept.

Les points décisifs font partie de ces éléments. Jomini a été le premier à les mettre de l'avant, et il définit ces points comme étant « [...] susceptibles d'exercer une influence notable, soit sur l'ensemble d'une campagne, soit sur une seule entreprise »<sup>38</sup>. Le terme a également été ressorti du placard par les auteurs de la version de 1986 du FM 100-5, *Operations*. Les nouvelles définitions qui en sont données offrent aux planificateurs de campagne toute la latitude nécessaire pour lui attribuer les caractéristiques voulues, qui peuvent aller d'un lieu géographique à un événement en passant par un système, une fonction ou une condition. La seule chose dont nous pouvons être certains, c'est qu'un point décisif suppose une étape intermédiaire sur le chemin de la victoire. Dans la doctrine américaine, on met l'accent sur l'avantage général qu'un tel point nous donne sur l'ennemi<sup>39</sup>, plutôt que sur la possibilité de produire des effets qui pourraient contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques. La distance ainsi prise avec la stratégie est encore plus grande dans la doctrine de l'OTAN et du Canada, puisqu'il est défini comme un point à partir duquel un centre de gravité peut être mis en péril<sup>40</sup>. Une autre carence possible de ce concept des points décisifs, c'est qu'il peut être propice à une approche progressive qui risque d'entraver d'autres concepts clés de l'art opérationnel, comme la simultanéité et la profondeur, qui sont indispensables pour infliger un « choc opérationnel » au système ennemi. Enfin, l'appellation elle-même peut créer de la confusion entre les points décisifs et les points de décision, un concept très différent<sup>41</sup>. Il n'en demeure pas moins que des points décisifs judicieusement sélectionnés sont des éléments utiles de la conception d'une campagne, car il y a toujours des motifs impérieux de produire certains effets avant qu'il ne soit possible de tenter ou de faire autre chose. Nous reviendrons sur cette question plus loin.

Le véritable danger, toutefois, apparaît quand survient le concept de ligne d'opération. C'est là aussi un terme jominien, qui désignait simplement à l'origine les voies « [...] que suivrait l'armée pour atteindre un de ces points »<sup>42</sup>. La doctrine américaine actuelle définit ce concept comme désignant les lignes « qui connectent une série de points décisifs »<sup>43</sup>, tout en conservant une dimension géographique (« lignes d'orientation reliant des points décisifs géographiques »<sup>44</sup>) que l'on ne trouve pas dans la doctrine de l'OTAN, qui

est plus conceptuelle et, chose intéressante, dans laquelle on les envisage comme un genre de « chemin critique<sup>45</sup> ». Dans la pratique, on semble y avoir récemment ajouté un versant fonctionnel ou fondé sur la capacité. Les lignes d'opération du Général Franks lors de l'intervention américaine en Iraq en 2002, par exemple, comprenaient des tirs opérationnels, des manœuvres, des opérations de guerre non conventionnelle, etc.<sup>46</sup> Tant dans la doctrine que dans la pratique, toutefois, les lignes d'opération mènent au centre de gravité ou à « la défaite de la force ennemie »<sup>47</sup> plutôt qu'à la réalisation des objectifs stratégiques.

Cette idée selon laquelle les événements d'une campagne peuvent être soigneusement ordonnés le long d'axes linéaires réglés selon une logique cartésienne omet complètement la nature chaotique et aléatoire de la guerre et la complexité des systèmes ennemis<sup>48</sup>. Bien que la méthode du chemin critique puisse être utile, on doit garder à l'esprit qu'elle a été mise au point pour offrir une solution d'affaires dans le cadre de la gestion des grandes entreprises de défense des années 1950. Ainsi, le fait que l'on doive mettre en place la quille d'un navire avant de pouvoir monter les cloisons est un chemin critique tout à fait indiqué dans le domaine relativement stable et prévisible de la construction navale. Doit-on cependant en déduire, par exemple, qu'il faut obligatoirement jouir de la supériorité aérienne, un point décisif classique de la conception de campagne, avant de pouvoir produire d'autres effets, comme la sécurisation d'une frontière ou de nombreux genres d'opérations d'information?

Même s'il peut être très productif, comme nous le verrons plus loin, d'établir des lignes d'opération judicieuses, la conception d'une campagne épouse le plus souvent le type de schéma présenté à la figure 1.

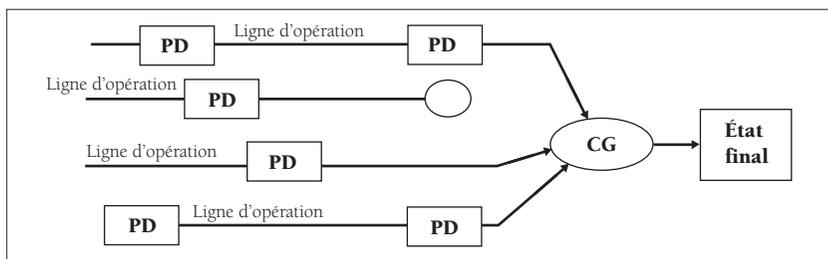


FIGURE 1 – LIENS ENTRE LES POINTS DÉCISIFS, LES LIGNES D'OPÉRATION, LE CENTRE DE GRAVITÉ ET L'ÉTAT FINAL—MODÈLE SIMPLIFIÉ TIRÉ DE LA PUBLICATION AJP-3, *ALLIED JOINT OPERATIONS* (SEPTEMBRE 2002), 3B-1

Comme le montre bien ce diagramme, les éléments actuels de la conception de campagne ne semblent pas reliés à notre propre centre de gravité. Les lignes

d'opération sont axées sur la production d'un seul effet : la destruction ou la neutralisation du centre de gravité ennemi. Et après? L'état final est-il alors automatiquement atteint, comme semble le suggérer cette illustration? Il est facile de rétorquer qu'on n'a pas atteint l'état final parce que le centre de gravité avait été mal choisi; une parade facile qui aggrave le danger inhérent à ce concept. Une position plus nuancée consisterait à examiner la nature même du centre de gravité. La doctrine offre de fait certains indices, mais ils sont noyés dans les détails. Par exemple, on peut trouver quelques allusions à la nature éphémère d'un centre de gravité<sup>49</sup>. Il est donc probable qu'une fois atteint, un centre de gravité prenne une autre forme ou qu'un autre CG soit sélectionné. Le problème, c'est que tout le plan de campagne a été élaboré en fonction du premier centre de gravité. Par conséquent, doit-on considérer que les plans de campagne sont « intrinsèquement éphémères », afin qu'ils puissent être adaptés au caractère provisoire du centre de gravité auquel ils sont associés? Une autre explication, selon laquelle on amorçe l'opération consécutive une fois le centre de gravité franchi, n'est guère convaincante. À dire vrai, la conception de campagne a fondamentalement pour but de nous offrir une solution qui nous permettra d'atteindre un objectif stratégique. Si cet objectif n'est pas atteint après que le centre de gravité a été neutralisé, on doit conclure que, par définition, le plan de campagne n'a pas encore été mené à terme. Il est sans doute plus sensé de penser que les objectifs militaires sont cumulatifs et ne coïncident pas nécessairement avec la mise en œuvre de la politique, un point sur lequel nous reviendrons dans la suite de notre analyse.

Enfin, l'agencement des opérations, qu'on appelle « enchaînement et exécution progressive » dans la doctrine de l'OTAN, consiste à « ordonner les activités d'une opération dans le temps et dans l'espace et en fonction des ressources »<sup>50</sup>. Ce cadre, qui peut comporter des phases, se superpose au schéma de la figure 1. Cette définition suppose implicitement que l'on dispose de suffisamment de ressources, à la limite, pour arriver au but. Ce n'est pas toujours forcément le cas, comme nous le verrons plus tard.

L'interprétation actuelle de la conception de campagne repose donc pour une grande part sur la juxtaposition des concepts à dominante terrestre de Clausewitz et Jomini. Bien qu'ils soient utiles lorsque pris séparément, ces concepts présentent des lacunes conceptuelles et explicatives intrinsèques qui risquent de s'additionner quand on les réunit. Leur principal défaut réside essentiellement dans le fait qu'au-delà du centre de gravité ennemi, on n'a plus aucun repère, et il ne reste qu'à espérer que les choses se passeront bien ou, pour reprendre la formule plus élégante de l'AJP-3, que « la force en place sera

suffisante pour éviter que l'ennemi ne reprenne les hostilités »<sup>51</sup>. Il faut trouver une meilleure méthode, mais pour ce faire, nous devons d'abord examiner les fins stratégiques.

## LES FINS

La stratégie, selon Liddell Hart, c'est « *l'art de distribuer et de mettre en œuvre les moyens militaires pour accomplir les fins de la politique* »<sup>52</sup>. Dans la mesure où la conception de campagne sert à encadrer l'utilisation qui est faite des moyens pour atteindre les fins, il est indispensable de bien comprendre ces fins pour poursuivre notre raisonnement. Des spécialistes consacrent tout leur temps à l'étude de ces fins dans certaines disciplines, dont les études de sécurité et les études internationales. C'est pourquoi nous devons nous résoudre, dans le cadre du présent essai, à ne présenter que les grandes lignes de certaines de leurs principales caractéristiques, dans la mesure où elles sont pertinentes du point de vue de la direction des opérations militaires. Commençons par le commencement.

La sécurité est l'objectif politique primordial de n'importe quel pays. Par exemple, lors de la Seconde Guerre mondiale, « ils [les Alliés occidentaux] avaient un but plus lointain qui était de supprimer une menace possible dirigée contre eux-mêmes et donc d'assurer leur propre sécurité »<sup>53</sup>. Mais qu'est-ce que la sécurité? Selon Buzan et ses collaborateurs, fondamentalement, « la sécurité est une question de survie »<sup>54</sup>, ce qui donne tout son sens à la notion d'« intérêt vital ». Les conditions favorables à la survie découlent habituellement de l'absence de menace, de l'accès aux moyens de subsistance, etc. La sécurité est souvent assortie d'objectifs politiques reposant sur les intérêts nationaux, comme l'accroissement de l'influence, de la richesse et de la puissance. L'altruisme, la promotion de certaines valeurs, voire le prosélytisme, sont d'autres objectifs qui peuvent influencer sur la politique de l'État. Le résultat final souhaité est un nouvel ordre, un ordre selon lequel « l'objet de la guerre est une meilleure situation de paix [...] »<sup>55</sup>. Parmi tous ces grands objectifs, cependant, et quoi qu'il en soit des interprétations divergentes des objectifs des acteurs non étatiques<sup>56</sup>, seule une définition étroite de la sécurité nationale peut justifier qu'un pays verse un « tribut en vies humaines et en argent ». En effet, comme le disait le Feld-maréchal Haig, qui acceptait l'inévitable cortège de morts de la guerre, « peu d'entre nous croyons que la démocratisation de l'Allemagne vaut la perte d'un seul Anglais »<sup>57</sup>. Du point de vue des procédures, on s'est assuré aux États-Unis, grâce à l'adoption de la *National Security Act* en 1947, que l'on dispose d'« un mécanisme méthodique d'arrimage des objectifs

de sécurité à la politique nationale », alors que dans les autres pays, les choses se font davantage au cas par cas et qu'à l'OTAN, ce processus est du ressort du sous-comité militaire du Conseil de l'Atlantique Nord<sup>58</sup>.

Les objectifs politiques tombent toutefois souvent dans la catégorie des « grands enjeux très généraux que sont la paix, la prospérité, la coopération et la bonne volonté, toutes choses dont le caractère d'idéal ne peut être mis en doute, mais qui ne servent à peu près à rien quand vient le temps de définir les objectifs précis que nous devrions nous efforcer d'atteindre »<sup>59</sup>. C'est pourquoi de larges pans de la politique sont ainsi souvent dessinés à gros traits, quand ils ne sont pas des ébauches sommaires. Par exemple, dans le contexte de l'Iraq de 2003, les grands objectifs politiques du Royaume-Uni comprenaient : a) suppression des autres causes d'instabilité dans la région, en favorisant, entre autres choses, le processus de paix au Moyen-Orient; b) rapprochement politique avec les pays arabes et le monde musulman; c) lutte contre la prolifération des armes de destruction massive; d) élimination du terrorisme comme force dans les affaires internationales<sup>60</sup>.

Pareils objectifs politiques ne contribuent pas à l'élaboration d'un plan d'action pendant un conflit. Il est donc important de formuler des buts ou objectifs politiques plus précis. Pour reprendre l'exemple précédent, les objectifs stratégiques du Royaume-Uni en Iraq avaient été présentés comme suit :

Notre premier objectif est de vider l'Iraq de ses armes de destruction massive, de leurs vecteurs et des programmes connexes, ce qui comprend les missiles balistiques prohibés, comme énoncé dans [les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies]. On réduirait ainsi la menace que l'Iraq représente pour ses voisins et les pays de la région, tout en empêchant l'Iraq d'utiliser des armes de destruction massive contre ses propres citoyens. En vertu des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, l'Iraq doit aussi renoncer au terrorisme, libérer les Koweïtiens faits prisonniers et rendre les biens saisis au Koweït<sup>61</sup>.

Comme le soutient Flavin, en ce sens, « [...] les responsables des forces armées reçoivent rarement des objectifs politiques aussi clairs qu'ils le souhaiteraient »<sup>62</sup>. Nous devons donc maintenant investir le territoire de la stratégie militaire et de la formulation des objectifs stratégiques militaires et des états finaux. Les objectifs peuvent être définis comme étant des « objectifs définis, décisifs et atteignables vers lesquels chaque opération militaire devrait

être dirigée »<sup>63</sup>. Au niveau stratégique, la doctrine américaine fait la distinction entre les « objectifs stratégiques militaires »<sup>64</sup> et les « objectifs stratégiques dans le théâtre »<sup>65</sup>. Parfois, certains objectifs nationaux ou politiques ont une teneur manifestement militaire, sans pour autant être présentés dans ces termes. Par exemple, les « objectifs nationaux » mis de l'avant par le Canada dans le cadre de la campagne menée sous l'égide des États-Unis en Afghanistan, en novembre 2001, n'étaient pas divisés entre objectifs politiques et militaires<sup>66</sup>. C'est une façon de faire sans doute avisée, puisqu'elle offre à la fois souplesse et vision commune.

La question fondamentale concerne toutefois la relation entre objectifs stratégiques et objectifs politiques. Cette relation se déploie dans deux dimensions : une dimension séquentielle et une dimension hiérarchique. La première dimension entretient des liens étroits avec la définition de la guerre en tant que telle. Selon Echevarria, « ignorer le but dans lequel une guerre est menée, dans le cadre de cette guerre elle-même, équivaut à considérer la bataille comme une fin plutôt que comme un moyen »<sup>67</sup>. Pour être plus précis, comme le souligne Flavin :

La conclusion d'un conflit et le règlement d'un conflit ne sont pas des synonymes. Le règlement d'un conflit est un long processus. C'est avant tout un problème civil qui peut exiger un appui militaire. Cependant, quand un conflit se conclut correctement, il est possible pour les militaires de créer les conditions d'un règlement adéquat du conflit<sup>68</sup>.

Pour comprendre où se situent les opérations militaires entre les deux, il est utile d'étudier un concept de l'école de guerre de l'armée de terre américaine, selon lequel les opérations consécutives aux opérations décisives, pendant une guerre axée sur un changement de régime, se déroulent en quatre phases : sécurité, stabilisation, établissement des institutions et transfert des pouvoirs/redéploiement. Une fois les pouvoirs transférés, les forces armées peuvent rester, mais elles ne doivent jouer qu'un rôle d'appui aux efforts de reconstruction civils, qui peuvent se prolonger des années durant après l'éventuel départ de la totalité des troupes<sup>69</sup>. Dans une perspective militaire, donc, les actions et les effets requis varient beaucoup au fil du temps, surtout si on incorpore les phases précédentes de la campagne, qui consistent souvent à dissuader, à prendre l'initiative, etc. Cette situation est habituellement exacerbée par l'arrivée des forces suppléantes venues prendre la relève à des moments charnières de la campagne. Le cas de la composante terrestre de la campagne

américaine initiale en Iraq illustre bien à quoi ressemble la planification post-réalisation de l'« état final » quand elle est entièrement confiée à une autre organisation, avec qui les communications déficientes ont eu une incidence de toute évidence négative<sup>70</sup>. Puisque le nouvel ordre souhaité devrait tendre vers un état d'équilibre stable et, de ce fait, vers le règlement du conflit plutôt que vers sa simple cessation, les objectifs stratégiques militaires sont habituellement atteints de façon séquentielle.

La deuxième dimension, la dimension hiérarchique, est animée par une quête de clarté. Les objectifs militaires, même quand ils sont clairement identifiés comme tels, sont habituellement transposés en tâches destinées au commandant opérationnel, ou encore, en éléments de mission. Cela, suppose-t-on, offre une orientation suffisamment précise pour amorcer la conception de la campagne. Poursuivons avec l'exemple ci-dessus. Ainsi, « les tâches de la coalition » consistaient à : « 1) briser la résistance des forces de sécurité irakiennes; 2) empêcher le régime irakien d'utiliser des armes de destruction massive, dès maintenant et dans l'avenir; 3) renverser le régime irakien [...] »<sup>71</sup>. Pour donner un autre exemple, dans un contexte défensif, il y a l'orientation donnée au Général MacArthur le 30 mars 1942 : « [...] garder les principales régions militaires de l'Australie comme bases pour les opérations à venir contre le Japon et pour freiner la conquête japonaise dans le sud-ouest du Pacifique [...] Surveiller la progression de l'ennemi vers l'Australie et ses lignes de communication<sup>72</sup>. »

Dans l'éventualité où cela n'aurait pas encore été assez clair, à partir des années 1980 et dans la foulée de la « doctrine Powell-Weinberger » édictée en 1984, qui exigeait des « objectifs politiques et militaires clairement définis »<sup>73</sup>, l'état final faisait figure de nouveau concept destiné à faciliter la visualisation du but. Défini comme « l'ensemble des conditions requises pour reconnaître la réalisation des objectifs du commandant », l'état final peut être interprété de trois façons différentes, selon le sens que l'on donne au mot condition. Selon son acception la plus courante, une condition est un prérequis ou un préalable à autre chose (ce qu'on appelle désormais parfois une « *condition préalable* »)<sup>74</sup>. Une condition peut également représenter un état d'être, c'est-à-dire l'état dans lequel une chose ou un système de choses se trouve. Enfin, dans la nouvelle doctrine des opérations basées sur les effets (OBE), les conditions correspondent au résultat d'une action et de son effet<sup>75</sup>. Malheureusement, l'« état final » est aussi un concept qui suppose qu'une fois qu'il est atteint, le travail est terminé. De fait, l'ensemble de conditions créées peut aisément exiger des engagements militaires à long terme ou des opérations pour le préserver,

ou simplement faire office d'état initial pour des opérations subséquentes, ce qui fait de nouveau ressortir la nécessité d'ensembles successifs de conditions ou d'objectifs militaires.

Pourtant, toute cette clarté n'était pas encore assez claire pour les états-majors des forces armées, et on a mis au point le « critère d'état final », le « critère de succès » ou le « critère de conclusion » pour évaluer le degré auquel on a réussi à réaliser l'état final. Un critère est apparenté à un « test [...] ou une norme qui permet de juger ou d'évaluer quelque chose »<sup>76</sup>. Les définitions doctrinales insistent sur la mesure de la réussite et la nécessité de préciser les « états finals [qui] ont un caractère général »<sup>77</sup>. Par exemple, lors d'une opération de soutien de la paix menée au Guatemala, on avait décrit l'état final militaire comme devant la « réduction de l'effectif des forces armées, conformément à l'accord de paix guatémaltèque, ce qui comprend la réintégration légitime des combattants démobilisés de l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque (URNG) dans la vie civile, politique, socioéconomique et institutionnelle du Guatemala »<sup>78</sup>.

Le « critère du succès militaire » à l'appui de cet état final était défini comme suit : « 1) processus accéléré de désarmement et de réintégration et progrès constants et permanents; 2) impartialité pendant le processus de désarmement et de réintégration; 3) synchronisation avec les efforts des organismes civils canadiens [...] »<sup>79</sup>. Le lien entre une condition et ses mesures est en l'occurrence vague et risque de créer un nouveau pôle d'attraction à distance des conditions initiales visées. Pour être utile, un critère doit donc être directement associé à une condition donnée.

La quête de clarté des militaires ne se termine pourtant pas là. Au critère d'état final, nous avons ajouté les états finaux et les objectifs opérationnels ou objectifs de campagne<sup>80</sup>. Certains commandants de combat régionaux se sont même mis à parler d'« impératifs de campagne » pour s'orienter plus facilement au cours de leur campagne. Une telle prolifération d'objectifs et d'états finaux est toujours problématique. À dire vrai, même s'il est possible d'atteindre une certaine clarté dans des opérations de combat décisives conventionnelles, les choses restent plus troubles ou ambiguës dans le cadre d'opérations de soutien de la paix ou de contre-insurrection. Le choix même des mots pose certains problèmes. La façon dont on comprend habituellement les objectifs en tant qu'éléments géographiques ou matériels, par exemple, a tendance à pervertir leur sens au niveau opérationnel. Mais avant tout et par-dessus tout, toute cette pseudo-clarté risque de donner aux commandants opérationnels un faux

sentiment de certitude et les amener à croire que les fins stratégiques, une fois qu'elles leur ont été transmises, sont immuables. Le caractère dynamique de la stratégie risque de rapidement brouiller toute cette belle rigueur.

La stratégie est animée d'un mouvement incessant, surtout au niveau de ce lien ténu et fébrile entre politique et stratégie militaire. La formulation stratégique de la politique est un processus difficile, qui exige du temps. Pendant la Seconde Guerre mondiale, après l'attaque de Pearl Harbour, par exemple, les États-Unis avaient déjà déployé quelques 132 000 soldats dans le théâtre du Pacifique avant qu'une stratégie coalisée le moins cohérente ne puisse être formulée lors de la conférence d'Arcadia, qui s'est tenue du 22 décembre 1941 au 14 janvier 1942. Outre les réunions entre Churchill et Roosevelt, au cours de cette seule conférence, on a convoqué une douzaine de réunions au niveau du Chef d'état-major et dix autres réunions au niveau du planificateur principal. Et pourtant, malgré toutes ces rencontres, il a fallu remettre à plus tard la décision concernant la priorisation des théâtres<sup>81</sup>. Plus récemment, le Général Tommy Franks nous a bien fait voir qu'il est possible qu'une planification opérationnelle passablement élaborée soit axée sur des objectifs stratégiques encore vagues, qui doivent alors être tenus pour des hypothèses<sup>82</sup>.

La formulation des stratégies donne aussi lieu à une certaine confusion intellectuelle. Ainsi, lors de la Première Guerre mondiale, « [...] la version politique de l'objectif le plus ambitieux et le plus ardemment défendu des Britanniques – l'anéantissement du militarisme prussien – [...] engageait des victoires d'une telle ampleur contre l'Allemagne, qu'elles devaient permettre de changer la structure sociale et politique de l'Allemagne<sup>83</sup>. Par opposition, les militaires jugeaient que « l'objectif stratégique fondamental était d'infliger aux Allemands une défaite militaire suffisamment importante pour leur enlever l'envie de faire de leur pays une puissance mondiale »<sup>84</sup>. Il n'est guère étonnant de constater que les Anglais n'ont jamais laissé le conseil des ministres discuter des buts de la guerre et qu'il a fallu du temps avant que le Parlement britannique ne s'en saisisse, car on craignait d'exposer les tiraillements de la politique nationale<sup>85</sup>.

Lors de la Seconde Guerre mondiale, Eisenhower exprime la même difficulté quand il dit que « la lutte menée pour convaincre toutes les parties concernées d'adopter une vision commune des objectifs stratégiques est en train de m'épuiser »<sup>86</sup>. Entre autre choses, il est discutable que des motifs exclusivement politiques puissent façonner la stratégie en tant que telle, plutôt que de simplement pointer dans la direction l'idéal visé. Si on reprend l'exemple

de la Seconde Guerre mondiale, on sait que les spécialistes américains de la planification stratégique ne voulaient pas d'un débarquement en Afrique du Nord en 1942, mais Roosevelt « considérait que cela était très important pour hausser le moral, pour faire comprendre à ses concitoyens que le pays était en guerre, pour produire l'effet contraire sur les Allemands, pour engager les troupes américaines dans des combats réels quelque part de l'autre côté de l'Atlantique »<sup>87</sup>. Aux yeux des officiers, ces jeux d'influence dans l'arène politique peuvent aisément être perçus comme cyniques et sans âme, mais dans les faits, ils rendent simplement compte de la nature même de la politique, qui a pour but de « modeler le comportement humain afin de pouvoir diriger d'immenses groupes de personnes »<sup>88</sup>. Roosevelt était simplement meilleur juge pour décider de la façon de préserver l'appui de la population dont il avait besoin pour être en mesure de poursuivre une guerre cataclysmique comme le fut la Seconde Guerre mondiale<sup>89</sup>. Cela supposait en l'occurrence de renoncer à une meilleure stratégie à plus court terme en faveur de probabilités accrues de remporter la victoire à plus long terme.

La question de la personnalité des leaders peut aussi venir compliquer la formulation de la politique. Lors de la Seconde Guerre mondiale, par exemple, un chef exaspéré de l'état-major général impérial britannique confiait que « la connaissance limitée que les politiciens ont des affaires militaires leur insuffle encore et toujours cette fausse certitude d'être des stratèges nés! Cette confiance sans fondement fait qu'ils confondent les enjeux, prennent des décisions erronées et transforment des problèmes et des plans simples en magmas confus et en fouillis inextricables [...] Tout cela est tellement déprimant<sup>90</sup>. »

Parallèlement à cela, les chefs d'état-major des États-Unis pouvaient compter en Roosevelt sur un président compétent en temps de guerre, qui n'a renversé leur décision qu'à deux occasions, et l'histoire fourmille de situations où la personnalité des principaux acteurs a eu une incidence sur la formulation de la stratégie.

De plus, la stratégie militaire change au fil du temps. L'évolution de la politique peut en être une cause<sup>91</sup>. Liddell Hart distingue ainsi la « politique fondamentale », qui énonce l'idéal politique national, de la « politique en cours d'exécution »<sup>92</sup>, qui correspondrait de nos jours aux objectifs politiques nationaux ou coalisées<sup>93</sup>. Cette dernière est également souvent de nature itérative. Selon Woodward, par exemple, pendant la période qui a précédé l'intervention américaine de 2002 en Iraq, la politique a été reformulée ou

précisée à au moins trois reprises<sup>94</sup>. Quoi qu'il en soit, la politique la mieux établie n'est en rien garante d'une stratégie militaire immuable. Ainsi, lors de la campagne de 1999 au Kosovo, malgré cinq objectifs politiques limpides et persistants<sup>95</sup>, la stratégie militaire a dû être modifiée au moins trois fois<sup>96</sup>. Les fluctuations de ce genre ne sont pas propres aux guerres contemporaines. Il suffit de se reporter à la Seconde Guerre mondiale pour constater que pas moins de huit décisions déterminantes sont venues modifier la stratégie militaire des Alliés. Ces décisions ont eu des répercussions importantes pour les commandants opérationnels ou sur le théâtre d'opérations entre 1942 et 1945, autrement dit, environ tous les cinq mois<sup>97</sup>. C'est pourquoi les objectifs stratégiques militaires restent rarement les mêmes, et la conception de campagne doit être assez souple pour s'adapter à leur évolution.

Les différents intérêts et objectifs des puissances de la coalition rendent les choses encore plus difficiles. Par exemple, lors de la Première Guerre mondiale, les buts que la France poursuivait pendant la guerre allaient au-delà de l'objectif de l'Angleterre, qui était d'extirper la racine militariste prussienne et de rendre son autonomie à la Belgique. Les Français souhaitaient la restitution des provinces perdues de l'Alsace et de la Lorraine, ainsi que du territoire conquis au début de la guerre<sup>98</sup>, ce qui permet de comprendre pourquoi la France a accepté d'être le pays qui a connu les plus lourdes pertes parmi tous ceux qui ont pris part à la Première Guerre mondiale<sup>99</sup>. Ces objectifs divergents, et la crainte plus ou moins grande qu'un pays ressent face à sa propre survie, créent par conséquent des éventails d'options fondamentalement différents pour les hommes d'État concernés et déterminent le degré d'engagement qu'un pays est prêt à prendre en termes de « tribut en vies humaines et en argent », et dans la même mesure, la profondeur de l'incidence correspondante sur la formulation de la stratégie coalisée.

Il est également important de comprendre la nature et les conséquences des états finaux et des objectifs militaires, qui ne sont pas vraiment des fins en soi, mais plutôt des interprétations des fins. Plus on laisse les objectifs et les états finaux se multiplier, plus ils ajoutent des filtres, amplifient la distance et même prêtent à l'équivoque entre les opérations et la politique. Et pourtant, les systèmes militaires ne sont pas des systèmes fermés. Ce sont des systèmes ouverts et complexes, solidement intégrés aux plus vastes systèmes sociétaux, politiques, culturels et économiques. Confiner la conception de campagne à une structure conceptuelle ancrée dans des définitions hermétiques des états finaux et des objectifs militaires peut avoir une certaine utilité, mais nous devons être conscients des dangers qu'il y a à perdre le but de vue. La transposition

logique et linéaire de la politique en stratégie est de ce fait soumise à l'influence de variations intrinsèques, ce qui en fait un processus passablement itératif et parallèle. Une fois que l'on a reconnu les difficultés inhérentes à la stratégie, voire son incohérence, on comprend qu'un nouveau modèle de conception de campagne doit être adopté, un modèle dans lequel les conditions changeantes du nouvel ordre visé deviennent le moyeu d'un cycle de réévaluation continu.

## LES MOYENS

Lorsque les planificateurs de campagne jugent avoir assez bien compris les fins stratégiques qu'ils doivent atteindre, ils doivent reporter leur attention sur les moyens requis pour mener à bien la campagne. Ce n'est pas une mince affaire, puisque cela met en jeu de nombreux échelons hiérarchiques, donne lieu à des engagements nationaux très différents et, surtout, dépasse la portée des seules forces armées.

Les planificateurs au niveau stratégique militaire sont les premiers à produire une estimation des moyens militaires requis, ce qui est essentiel pour faire approuver un plan d'action stratégique par les responsables politiques. Dans la mesure où l'on n'a pas encore amorcé la planification détaillée au niveau opérationnel à cette étape, il suffit alors souvent de donner une idée générale des forces requises ou, pour reprendre les mots de l'historien officiel de l'histoire des forces américaines pendant la Seconde Guerre mondiale, « "une opinion" de ce que le commandant de la force opérationnelle peut juger nécessaire »<sup>100</sup>. Quoi qu'il en soit, des opinions divergentes et des visions conceptuelles différentes font que ces estimations peuvent beaucoup varier entre elles<sup>101</sup>. Ce qui vient aussi compliquer les choses, ce sont les diverses incarnations des forces requises. Ainsi, les effectifs requis dans le cadre des opérations à la suite d'un conflit peuvent être plus nombreux que ceux nécessaires pour mener des opérations de combat décisives<sup>102</sup>. Au-delà de la nécessité de créer un climat de sécurité et d'assumer toutes les autres responsabilités qui incombent à une puissance occupante<sup>103</sup>, une telle force joue également un rôle déterminant en offrant le poids stratégique auquel on a déjà fait allusion. Par exemple, aussi tard que le 20 mai 1919, quelque sept mois après la signature de l'armistice qui a mis fin à la Première Guerre mondiale, les Alliés ont supervisé le déploiement d'une force composée de 42 divisions, dont 200 000 soldats américains, afin de renouveler le blocus de l'Allemagne, « au cas où les Allemands refuseraient de ratifier le traité de paix »<sup>104</sup>. Ailleurs, les puissances qui géraient les longues négociations du traité de Versailles voyaient leur capacité d'influer sur le cours des choses décliner rapidement à mesure que leurs forces armées

étaient démobilisées<sup>105</sup>. Des conditions stratégiques changeantes doivent par conséquent s'accompagner de moyens malléables au niveau opérationnel, ce qui a pour effet de restreindre la conception de campagne.

Une fois qu'un plan d'action stratégique fait l'objet d'un certain consensus politique, des négociations complexes commencent, surtout dans le contexte d'une coalition, au cours desquelles prennent forme les « énoncés des besoins » des commandants opérationnels, ont lieu les conférences des pays fournisseurs de contingents, etc. Pareille dynamique est une facette de la relation indissociable entre les niveaux opérationnel et stratégique. Le processus de mise sur pied d'une force produit le plus souvent une force multinationale dont les éléments ont des capacités très différentes mais surtout, des mandats et des contraintes politiques dissemblables. C'est une situation que certains officiers pourront trouver consternante, du moins ceux qui ont oublié cette formule de Slim : « [...] il y a quelque chose de pire que d'avoir des alliés – c'est de ne pas en avoir du tout<sup>106</sup>. » Les officiers supérieurs des forces coalisées ont parfois du mal à comprendre les contraintes nationales qui doivent être observées par certains pays au moment d'exécuter certaines missions et tâches militaires, dans la mesure où de telles restrictions semblent contrevenir à l'éthique militaire de l'esprit d'équipe, du partage des risques, etc., alors qu'elles reflètent simplement l'évaluation que chaque pays fait de la menace du point de vue de sa sécurité nationale. De fait, à moins que la survie ou la sécurité du pays ne soit directement menacée, la plupart des démocraties adoptent des mandats et des règles d'engagement qui restreignent l'utilisation de leur contingent au sein d'une coalition, ce qui est sage. Nous ne trouvons cependant aucune mention de cela dans la doctrine, ce qui laisse en principe supposer que les forces sont disponibles, entraînées, fonctionnelles, et ce, sans contraintes.

Dans le cadre d'un conflit limité, c'est une présomption qui peut créer des défaillances cognitives dans la conception de campagne, comme on a pu le constater lors de la campagne de l'OTAN au Kosovo en 1999. En tant qu'intervention humanitaire, cette campagne reposait fondamentalement sur des visées altruistes. Il est évident que ce n'était une question de survie pour aucun des pays de l'OTAN, ce qui a suscité « des désaccords importants [...] dans les forces armées tant américaines que de l'OTAN au plan de la stratégie et des priorités<sup>107</sup> » et les contraintes qui en ont découlé quant aux mandats des contingents des différents pays concernés. Le commandant opérationnel était, *de facto*, le Commandant Suprême des Forces alliées en Europe (SACEUR), le Général Wesley Clark, qui savait ...

à quel point le consensus était fragile et timide parmi les pays de l'alliance quant à une éventuelle intervention militaire. Si les commandants s'étaient mis à trop insister sur la nécessité de recourir plus agressivement à la force, ils auraient érodé ce consensus et – avant même le premier coup de feu – concédé la victoire à Slobodan Milosevic<sup>108</sup>.

En d'autres termes, le Général Clark comprenait que pour préserver la cohésion de l'OTAN, il fallait accepter que les objectifs nationaux et, du même coup, les risques, diffèrent selon l'évaluation que chaque pays de l'OTAN faisait de la menace à sa propre sécurité. Les moyens qui avaient été mis à la disposition du SACEUR étaient par conséquent limités, c'est-à-dire, des forces aériennes assujetties, dès le départ, à des contraintes importantes, sous forme de règles d'engagement nationales, des restrictions strictes de l'OTAN en matière de ciblage et un examen approfondi au niveau national dans ce domaine. Même les forces américaines devaient observer les contraintes imposées par la politique de l'administration Clinton dans le cadre de cette campagne<sup>109</sup>. Enfin, l'absence d'une composante terrestre<sup>110</sup> permettait aux forces terrestres serbes de se positionner sur le terrain de façon à minimiser leur exposition à la puissance aérienne alliée.

Dans ce contexte, le Général Clark et le commandant de sa composante aérienne, le Lieutenant-général Short, ont eu un important différend. Ils ne s'entendaient pas, d'abord au sujet de la définition du centre de gravité ennemi, en raison de l'intention du Lgén Short de mener une opération aérienne selon les règles de la guerre conventionnelle, selon ce que cela signifie dans l'USAF, et comme on l'avait fait lors de la guerre du Golfe de 1991<sup>111</sup>. Cette approche idéalisée de la conception de campagne ne cadrerait pas avec les impératifs stratégiques de cette campagne. Au bout du compte, on est allé au-delà du débat salutaire à la phase de planification d'une opération. On a vu naître une antipathie personnelle entre les deux principaux commandants, et cette animosité semble avoir percolé jusqu'à leurs commandants subordonnés. Ce qui est plus important encore, cette acrimonie s'est incarnée dans une conception de campagne dans le cadre de laquelle les deux approches restaient irréconciliables. L'adoption éventuelle d'une « ligne d'attaque stratégique » en même temps qu'une « ligne d'opération tactique » avait peut-être pour but de donner satisfaction tant au Gén Clark qu'au Lgén Short quant à leurs visions respectives de la campagne, mais n'a pas contribué à l'unité de l'effort<sup>112</sup>.

À un autre niveau, les moyens sont parfois si maigres, que la réalisation de l'état final devient très aléatoire, voire impossible, même en utilisant une approche

séquentielle pour mener les opérations. Encore là, l'éloignement des fins par rapport aux intérêts vitaux du pays participant explique habituellement l'écart. Le cas de l'Afghanistan est exemplaire et se distingue du fait que l'alliance de l'OTAN, dont les pays réunis possèdent plus de 15 000 hélicoptères, n'a fourni que six appareils pour survoler l'Afghanistan, et ce, même si c'était la seule grande opération en cours de l'OTAN. De fait, pendant la première année après le conflit, on ne comptait pour accomplir le travail de stabilisation que 0,18 soldat international par 1 000 habitants en Afghanistan, en comparaison de 18,6 en Bosnie, de 20 au Kosovo et de 100 dans l'Allemagne de l'après-Seconde Guerre mondiale<sup>113</sup>. La conception de campagne doit donc offrir d'autres méthodes pour évaluer les insuffisances et en évaluer l'incidence. Devrait-on recommander des fins plus modestes? Ou une campagne qui a abouti tout en préservant un minimum de stabilité suffit-elle? Là aussi, la doctrine reste muette à ce sujet. La conception de campagne doit par conséquent offrir des méthodes pour quantifier les lacunes des moyens sous l'angle de leurs conséquences sur la formulation des objectifs stratégiques.

Le plus grand problème à affecter l'évaluation des moyens d'une campagne prend toutefois sa source dans une autre dimension. Puisque les systèmes militaires ne sont pas des systèmes fermés, ils doivent interagir avec tous les instruments de la puissance nationale ou coalisée pour atteindre le but. Dans la doctrine américaine, on parle en l'occurrence des instruments diplomatiques, informationnels, militaires et économiques de la puissance nationale, abrégés par l'acronyme DIME<sup>114</sup>. On retrouve la même idée avec l'approche des opérations liée au cadre interarmées, interinstitutions, multinational et public (IIMP)<sup>115</sup>. L'opération canadienne en cours en Afghanistan repose sur un concept apparenté, auquel a été accolé un sobriquet attrayant, la « démarche 3D », pour désigner les initiatives de défense, diplomatie et développement, « qui suppose une coordination sans précédent des ministères et organismes du gouvernement »<sup>116</sup>. Bien que ce genre d'intégration ne soit pas un nouveau concept, les opérations récentes et la nouvelle doctrine ont fait ressortir son importance cruciale<sup>117</sup>. En raison de la brièveté des campagnes contemporaines, toutefois, les planificateurs ne peuvent plus préparer les activités de règlement de conflit comme cela leur était possible par le passé, quand les guerres s'étaient étalées sur plusieurs années<sup>118</sup>. À dire vrai, lors de la Seconde Guerre mondiale, « [...] la doctrine officielle relative au gouvernement militaire a été élaborée (et) une école de gouvernement militaire a été établie à l'université de Virginie, et c'est là que s'est amorcée la réflexion sur la reconstruction d'après-guerre [...] » dès le printemps 1942<sup>119</sup>. Dans le contexte actuel, une approche au cas par cas de la conception de campagne au niveau opérationnel, qui met

à contribution tous les instruments de la puissance nationale, ne suffit pas. Plus souvent qu'autrement, la planification opérationnelle est confinée dans une boîte, comme à la figure 1, et l'apport civilo-militaire se limite à l'état-major COCIM du J9. Pour être juste, dans le manuel AJP-3, on tient compte des lignes d'opération stratégiques, ou interinstitutions, mais à l'extérieur de cette boîte. On reconnaît également dans la doctrine américaine la nécessité de rapports étroits de soutien réciproque entre les organisations<sup>120</sup>, mais cela ne se traduit pas en un ensemble intégré d'éléments de conception de campagne. Nous allons maintenant examiner les méthodes d'y arriver.

## LES MÉTHODES

Récemment, on a mis de l'avant quelques nouvelles approches de la conception de campagne dans le but de régler certains des problèmes qui se posent dans le contexte opérationnel contemporain<sup>121</sup>. Cela va du perfectionnement des éléments présentement employés à des théories très générales qui n'ont pas encore fournis d'outils pratiques et intégrés aux planificateurs de campagne, et dont les liens avec le but suprême de la guerre ne sont pas évidents. Nous proposerons donc ici une approche exhaustive, en y incorporant des éléments modifiés ou neufs, et dont la nouveauté réside d'abord dans la pleine intégration de la conception de campagne à la politique et à la stratégie.

Si on accepte le fait qu'il n'y a qu'une seule campagne interinstitutions, les opérations militaires doivent s'enchaîner dans toute l'étendue et la profondeur de la campagne pour faciliter la mise en œuvre de la politique. Cet « ordre consécutif » souhaité doit être décrit avec la plus grande précision possible<sup>122</sup>. Pour ce faire, il faut se soucier en premier lieu des conditions, que nous appellerons ici les conditions de cessation d'une campagne. En ce sens, une condition comme « la stabilité régionale assurée par les forces de sécurité du pays » signifierait que tout le reste, y compris, disons, la défaite de l'ennemi et le changement de régime, relèverait des points décisifs et d'autres éléments de la conception de campagne. On peut envisager un autre scénario privilégiant une approche plus fractionnée axée sur deux ou trois grandes opérations militaires successives, grâce auxquelles on arrivera aux mêmes fins. Peu importe comment on s'y prendra, les conditions de cessation d'une campagne doivent faire l'objet d'une réévaluation approfondie, dynamique et systémique. Dans le foisonnement des conseils, réunions et conférences qui composent le quotidien d'un quartier général au niveau opérationnel, il faut prévoir du temps pour que le conseiller politique et les planificateurs à long terme du commandant, ou le Groupe de coordination interarmées

inter-agences (GCIIA), puissent se pencher sur la politique et les objectifs stratégiques militaires au fur et à mesure qu'ils évoluent, tout en tenant compte des conditions qui doivent être établies, ou des effets qui doivent être produits, dans le cadre de l'opération en cours et en vue de celle qui la suivra. Si on pousse le raisonnement un peu plus loin, l'« évaluation de campagne » à effectuer chaque jour, qui est maintenant proposée dans le cadre de la nouvelle doctrine des opérations basées sur les effets, mesure les effets obtenus pendant une campagne par rapport à l'ensemble de conditions envisagé à l'origine comme correspondant à l'état stratégique final, par opposition à un ensemble de conditions anticipées ou subséquentes. Dans ce dernier cas, il peut être nécessaire de procéder à une validation, à la lumière des premiers principes, de la conception de la campagne dans son ensemble. Ce n'est qu'après avoir visualisé ces conditions qu'on peut commencer à penser en termes de méthode. On peut alors, à partir des conditions de cessation de la campagne, formuler les objectifs de la campagne, qui servent à faire converger les efforts, à faciliter la diffusion de l'intention du commandant et à créer un lien vers les instruments de la puissance nationale et coalisée. Afin de rester au diapason de la thèse qui sous-tend le présent chapitre, on devrait, en théorie, éviter de faire une distinction entre les objectifs opérationnels et stratégiques militaires, et toutes les conditions de cessation d'une campagne et toutes les conditions de transition devraient être établies aux échelons stratégiques. Pourtant, nous avons pu constater que la réalité de la formulation de la stratégie risque d'empêcher une telle chose. Le commandant opérationnel et les planificateurs de la campagne doivent par conséquent être libres d'adopter ou de définir des conditions et objectifs acceptables, qui font écho et, s'il y a lieu, étoffent ces conditions. L'introduction d'un seul ensemble de conditions anticipées de cessation d'une campagne, qui arment directement les objectifs de campagne aux objectifs politiques, est le principal avantage à cet égard, puisqu'on s'assure ainsi d'utiliser une approche véritablement intégrée.

Il faut aussi rejeter les « états finaux » coïncidant avec les articulations artificielles d'une campagne. Il n'en demeure pas moins que les planificateurs militaires auraient bien du mal à tenter d'échafauder une grande opération monolithique qui pourrait englober une si vaste entreprise dans sa totalité. Il suffit de penser pour s'en convaincre à la tâche colossale qui a incombé aux planificateurs du commandement central des États-Unis après l'invasion du Koweït par l'Iraq le 2 août 1990. Une succession d'opérations d'envergure devrait par conséquent continuer de constituer les segments essentiels d'une campagne. Les transitions entre ces opérations devraient aussi être définies par un ensemble de conditions prospectives et anticipées, qui doivent permettre

de mettre en branle l'opération de transition ou conséquente. Quand on utilise la terminologie des OBE, il serait plus juste d'énoncer la conclusion de chacune de ces opérations comme un assemblage de conditions créé par les effets produits par une série d'actions<sup>123</sup>. Aux fins de notre étude, nous qualifierons ces conditions de conditions de transition et n'emploierons plus ni les états finaux ni les critères qui leur sont associés. Le dernier ensemble de conditions de transition correspondra alors aux conditions de cessation d'une campagne.

Pour illustrer notre propos, prenons le cas de l'intervention américaine récente en Iraq, dans le cadre de laquelle les principaux objectifs politiques des États-Unis ou des forces coalisées auraient pu être, tout simplement, la sécurité nationale et la stabilité régionale. Les conditions de cessation de la campagne propices à l'atteinte de ces objectifs ont de ce fait été formulées comme suit :

Nous aimerions que l'Iraq devienne un État stable, unifié et respectueux des lois, à l'intérieur de ses frontières actuelles, qui coopère avec les autres membres de la communauté internationale, qui ne constitue plus une menace pour ses voisins ou la sécurité internationale, qui s'acquitte de toutes ses obligations internationales, et qui offre un gouvernement efficace et représentatif à son peuple<sup>124</sup>.

Ces conditions décrivent un nouvel ordre souhaitable à long terme et en permanence. Le critère qui permet de mesurer si ces conditions ont été créées peut maintenant être facilement construit, au moyen d'une matrice simple. Par exemple, la condition selon laquelle l'Iraq ne constitue plus une menace pour ses voisins » peut être mesurée à l'aide d'un certain nombre de critères, dont certains sont de nature plus civile et d'autres plus militaire. Parmi les critères dont la teneur est plus militaire, on peut penser à ceux-ci : « élimination des armes de destruction massive et de la capacité de produire de telles armes » et « force régulière irakienne maintenue et réformée en tant que force de défense assujettie à l'autorité constitutionnelle civile ».

En regroupant certains de ces critères en grappes pertinentes en regard des méthodes et instruments disponibles pour exécuter la tâche qui nous attend, nous obtenons les objectifs de campagne, qui auraient pu en ce cas viser « le remplacement du régime Baas par un gouvernement démocratique respectueux des lois », « l'élimination de la menace militaire irakienne dans la région », etc. Si on opte pour des moyens essentiellement militaires pour réaliser ces objectifs,

on peut prévoir une séquence comptant au moins deux opérations d'envergure axées sur l'élimination de l'ordre ancien et la mise en place de l'ordre nouveau. Les conditions de transition propres à ce passage comporteraient donc des éléments de suppression comme des éléments de création. C'est pourquoi une condition classique comme « la défaite ou la capitulation des forces armées irakiennes » peut cohabiter avec une condition comme « un contexte sûr et sécuritaire propice à l'établissement d'un gouvernement civil en Iraq », avec tout ce que cela suppose en termes d'efforts civils et militaires.

Dans le cadre d'une opération, certains groupes d'effets ou de conditions doivent être obtenus avant d'autres ou, pour le dire autrement, ils doivent être agencés et enchaînés. Les points décisifs constituent toujours un concept utile à cet égard, même s'ils devraient être axés sur les effets plutôt que sur nos actions ou les opérations d'appui. Il serait plus approprié de parler d'effets structurants, ce qui permet d'incorporer plus aisément les effets de deuxième et de troisième ordre, ce qui est crucial au moment de planifier les opérations de transition ou conséquentes. Ce qui est plus important, les effets structurants doivent être définis selon qu'ils font l'objet d'une autorité civile ou militaire.

On peut maintenant déterminer que des lignes d'opérations—effets relient les ensembles d'effets et de conditions civils et militaires. En théorie, cela devrait correspondre à la séquence logique ou au chemin critique des effets structurants. En pratique, il peut être plus avantageux qu'ils rendent compte d'un thème, d'une fonction ou d'un secteur des effets. Cela pourrait contribuer à éclaircir les rôles respectifs des organisations militaires et civiles. Des expressions comme « lignes d'opérations—effets », civiles ou militaires, peuvent offrir une terminologie utile, à condition que l'on comprenne qu'elles supposent un cadre « à l'appui de/appuyé par » et non une approche compartimentée. Un des meilleurs exemples de ce genre d'appui réciproque nous est offert par la synergie que les Français ont réussi à installer pendant la guerre d'Algérie entre quelques 400 équipes locales de développement civilo-militaire, des chefs algériens locaux et les forces armées françaises<sup>125</sup>. Les complications et les tensions qui marquent ce genre de relation sont toutefois caractéristiques des opérations contemporaines, comme l'attestent les problèmes éprouvés pour mettre au point et en œuvre le « tableau de bord pluri-annuel »<sup>126</sup> en Bosnie. Ce document était, à toutes fins utiles, un plan de campagne interorganisationnel au niveau opérationnel reposant sur plusieurs lignes d'opération correspondant à différents secteurs d'activité, comme l'économie, la saine gestion publique, la primauté du droit, la sécurité générale, la réduction des effectifs des forces armées des nouvelles entités de

la Bosnie, etc. Chacune de ces lignes d'opération devait conduire à l'obtention d'ensembles d'effets, ou de conditions, multiples et séquentiels. Une telle approche présuppose toutefois le contrôle militaire et politique du pays hôte au niveau coalisé ou international. On doit employer une variante de cette approche quand des forces armées appuient un gouvernement souverain, comme c'est actuellement le cas de la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan.

À partir de là, les planificateurs de campagne sont en mesure de formuler les tâches destinées aux composantes subordonnées; certaines de ces tâches étaient auparavant appelées des points décisifs, comme la sécurisation des lignes de communications, l'acquisition de la supériorité aérienne et ainsi de suite. Cela permet ensuite d'établir les lignes d'opération—tâche de composante. Le résultat serait une vision claire, cohérente et exhaustive des effets d'une campagne, une vision qui devient une structure des tâches adaptée aux composantes de la force.

Un autre ensemble d'éléments procéduraux est lié à la nature des moyens d'exécution de la campagne. Les objectifs nationaux et les limites des forces de chaque pays fournisseur de troupes sont en ce cas un facteur qui devrait donner lieu à une évaluation réfléchie des fins atteignables ou des points d'aboutissement acceptables, ainsi qu'à un ensemble adéquat d'effets. Mais avant et par-dessus tout, les activités réalisées par les autres instruments de la puissance nationale, coalisée ou internationale doivent être mieux perçues, comprises et intégrées dans les opérations militaires actuelles. À dire vrai, la notion selon laquelle les systèmes militaires sont des systèmes complexes, conformément à la théorie des systèmes, vient resserrer encore davantage les liens entre les efforts militaires et civils. Du point de vue de certains, la solution réside en partie dans un quartier général au niveau opérationnel, dans l'importance accrue qu'il faudrait accorder à l'officier d'état-major civilo-militaire (J9) dans ses rapports avec ses collègues des opérations et des plans<sup>127</sup>. On peut également améliorer les mécanismes existants, comme les centres des opérations civilo-militaires et les GCIIA, mais tout cela ne ferait que proposer des remèdes du niveau tactique pour régler un problème du niveau opérationnel.

La solution prend racine, bien sûr, au niveau stratégique, où une approche systématiquement fautive fera avorter toute tentative au niveau opérationnel d'intégrer les instruments de la puissance nationale, la situation actuelle en Iraq étant un cas d'école. Le département d'État des États-Unis, la CIA,

le US Army War College, l'Agence américaine pour le développement international (USAID) et d'autres organismes ont fait un travail splendide et quasi prémonitoire sur la façon de tirer parti d'une éventuelle victoire militaire pour concrétiser la politique américaine sur le terrain; un travail qui, pendant les préparatifs en vue de la guerre, a été systématiquement ignoré par le département de la Défense (DoD), dont l'idée fixe était les opérations de combat décisives. Même après la chute de Saddam, le DoD a gardé le contrôle de l'Iraq jusqu'au transfert de souveraineté à un gouvernement intérimaire irakien, le 28 juin 2004<sup>128</sup>. Pourtant, deux ans avant le début de cette campagne, Wells avait identifié l'« [...] absence d'un cadre de base pour synchroniser tous les éléments de la puissance nationale au niveau stratégique » et proposait d'élaborer une « géométrie stratégique » à partir de termes clausewitziens et jominiens pour résoudre ce problème. À son avis, chaque instrument de la puissance nationale était essentiellement une ligne d'opération comportant ses propres points décisifs<sup>129</sup>. Les planificateurs au niveau opérationnel devraient par conséquent reconnaître que l'absence d'approche commune en matière de planification inter-institutions au niveau stratégique peut constituer une contrainte, mais pas une contrainte si importante qu'elle puisse restreindre les solutions pratiques au niveau opérationnel.

Une des caractéristiques des lignes d'opération—effets civils, c'est qu'elles sont souvent axées sur des objectifs politiques à long terme. Cela signifie qu'elles se prolongent au-delà des conditions de transition militaires, qui ont tendance à se succéder à plus courts intervalles. Ce qu'il importe alors de comprendre, c'est que les opérations militaires doivent appuyer ou du moins ne pas entraver la production concrète d'effets qui, en apparence, peuvent sembler hors de portée de l'objectif militaire. Cependant, les différences sont parfois irréconciliables. Il peut ainsi être nécessaire de détruire certaines infrastructures clés d'un pays ennemi pour vaincre ses forces armées, et ce, même si l'objectif politique ultime est d'en faire un pays prospère, stable et pacifique. De tels impératifs militaires sont inéluctables, mais quand on comprend les objectifs politiques, on cherche à minimiser les dommages inutiles. Il arrive toutefois souvent que les différences soient dues à une interprétation délibérément étroite de la mission militaire. Des politiques comme la doctrine Powell-Weinberger insistent sur l'importance d'éviter les « variations d'orientation de mission » (*mission creep*), qui crée souvent des tensions entre la définition étroite des « états finaux » militaires et la non-exécution des objectifs politiques. Il suffit de se reporter aux missions en Haïti et en Bosnie pour illustrer ce dilemme. Autrement dit, les stratèges et les planificateurs de campagne doivent accepter que la paix ne s'installe pas inévitablement après la victoire sur le champ de

bataille, et que les opérations militaires se déroulent sur un horizon à long terme, parfois pendant l'effort principal, mais pas toujours, et qu'elles évoluent constamment dans le continuum de la politique.

Un autre élément clé de cette armature conceptuelle : les lignes d'opération—effets ne sont pas dirigées vers un centre de gravité théorique. Elles sont axées sur la réalisation des objectifs stratégiques ou opérationnels, par le truchement de conditions ou de conditions de cessation de la campagne. Dans le modèle afghan mentionné précédemment, l'analyse du centre de gravité servait à comprendre le contexte, afin de pouvoir mieux déterminer la priorité, l'effort principal et l'enchaînement. Cela permet de mieux saisir la véritable fonction de l'analyse du centre de gravité, qui consiste à comprendre le système ennemi aussi bien que le nôtre. On peut employer de nombreuses méthodes à cette fin. La méthode traditionnelle d'« appréciation de la situation par l'étude du renseignement » est une de ces méthodes, qui repose sur l'utilisation de la logique inductive pour produire des déductions générales ou tirer des conclusions probables à partir de divers facteurs envisagés de façon globale, afin de pouvoir concevoir quels sont les plans d'actions possibles de l'ennemi et, au bout du compte, les options qui nous sont offertes. Une autre méthode est l'évaluation opérationnelle nette, une technique ambitieuse qui intègre « [...] l'analyse de systèmes [pour] révéler [...] les nœuds et vulnérabilités critiques que pourraient viser des opérations basées sur les effets, [et] qui reconnaît [...] les objectifs, intentions, forces, faiblesses et comportements de l'adversaire<sup>130</sup>. Enfin, il y a la méthode CGCCBCVC de Strange, qui décline les centres de gravité en capacités critiques, besoins critiques et vulnérabilités critiques<sup>131</sup>.

Le défaut de cette dernière méthode, quand on la compare aux deux premières, c'est qu'elle ne tient pas explicitement compte de la politique et des buts et objectifs stratégiques de l'ennemi, à partir desquels il est souvent possible d'établir certains éléments de la conception de campagne. Quoi qu'il en soit, ces trois méthodes représentent bel et bien des efforts de comprendre l'ennemi dans toute sa complexité, dans sa totalité et de façon plus ou moins nuancée. Elles sont toutes trois valables, et le choix de l'une ou de l'autre a sans doute plus à voir avec l'accès à un état-major suffisamment important, possédant le savoir-faire requis et disposant du temps nécessaire. Ces méthodes restent tout de même préférables à toute tentative d'établir un centre de gravité unique, mal défini et dépourvu de pertinence comme base de toute la conception subséquente de la campagne. Les centres de gravité devraient donc être perçus comme outils utiles mais non essentiels pour comprendre les principaux

éléments de nos propres systèmes ou des systèmes ennemis, mais ils ne devraient pas se substituer à une analyse adéquate de ces systèmes, réalisée au moyen de méthodes plus efficaces et plus appropriées.

En résumé, donc, les lignes d'opération—effets relient les effets structurants civils ou militaires. Elles peuvent se prolonger au-delà des ensembles de conditions de transition, débordant du cadre d'un mandat ou d'une opération militaire. Elles sont établies pour faciliter la réalisation des objectifs opérationnels, eux-mêmes des agrégats de conditions, qui, conjointement, produisent les conditions de transition ou de cessation d'une campagne. Ces liens sont illustrés à la figure 2.

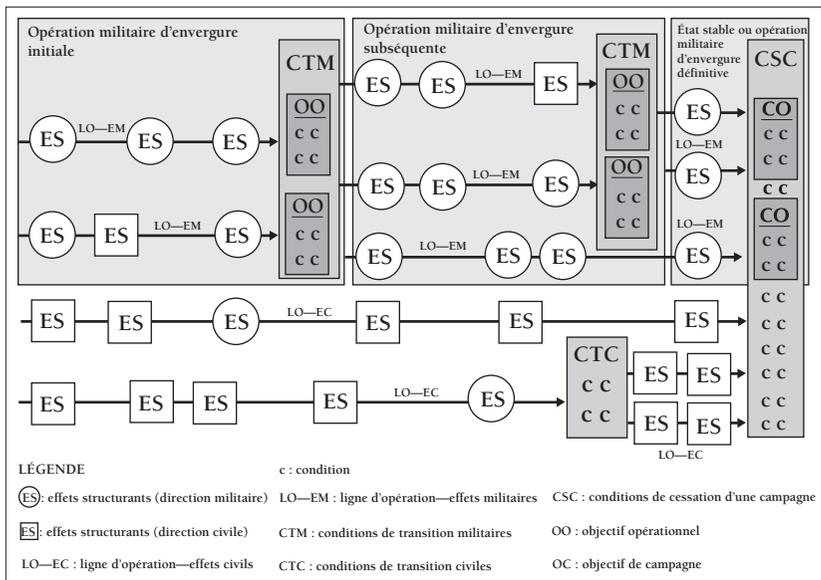


FIGURE 2 – LIEN THÉORIQUE ENTRE LES ÉLÉMENTS DE CONCEPTION DE CAMPAGNE PROPOSÉS

## CONCLUSION

La conception de campagne suppose de trouver des façons d'atteindre ses fins stratégiques avec des moyens générés de façon stratégique. L'interprétation actuelle de la conception de campagne nous a permis de remporter de formidables victoires militaires, sans toutefois nous assurer de l'atteinte des buts politiques. Cette situation résulte de cette croyance persistante selon laquelle l'apport militaire à la réalisation des fins stratégiques doit prendre la forme de l'annihilation de l'ennemi par des moyens militaires ainsi que

d'une dépendance à de vagues concepts comme celui du centre de gravité, qui devient alors un pôle d'attraction pour tous les éléments de la conception de campagne, même si cela survient aux dépens de l'atteinte des objectifs politiques.

Toute tentative de résolution de ce problème devrait commencer par une analyse approfondie de la nature des fins, ce qui nous permet d'affirmer que le nouveau modèle de conception des campagnes doit prendre en compte l'incohérence intrinsèque et, surtout, la nature dynamique de la stratégie. Cela a pour corollaire que les fins d'une campagne donnée, ou les conditions de cessation de la campagne, doivent être vues comme coïncidant avec l'achèvement de la guerre et l'instauration de la paix, ce qui comprend la mise en œuvre pleine et entière de la politique. Les conditions de cessation d'une campagne peuvent ensuite être aménagées en objectifs de campagne, qui servent à canaliser les efforts civils et militaires. Pour ce faire, une série d'opérations militaires qui doivent se succéder, pendant qu'un ensemble de conditions de transition permet de faciliter le passage de l'une à l'autre. Des effets structurants servent ensuite de fil conducteur au long de chaque opération, afin que les effets désirés puissent s'enchaîner et s'enchâsser à l'intérieur de lignes d'opération—effets, qui sont axées sur l'atteinte des objectifs de campagne, plutôt que sur la destruction ou la neutralisation du centre de gravité ou de la force ennemie, tout en intégrant tous les instruments de la puissance nationale ou coalisée. Ce nouveau modèle de conception de campagne tient compte de l'objet supérieur des opérations militaires d'envergure, rallie l'art opérationnel à la stratégie et harmonise les opérations militaires aux autres instruments de la puissance nationale.

## NOTES

---

1 Il existe bien des synonymes des divers niveaux de guerre. Pour simplifier les choses, dans le présent chapitre, nous employons le terme « politique » pour véhiculer les sens confondus d'autres termes comme géostratégie, grande stratégie (ou stratégie totale), buts de guerre, etc. Nous utilisons le mot « stratégie » pour parler des moyens et des fins militaires. Enfin, le terme « art opérationnel » renvoie ici à l'emploi des forces armées pour atteindre des objectifs stratégiques.

2 Xénophon, *Les entretiens mémorables de Socrate*, Livre III-I, Paris, Victor Lecou, 1850, p. 170; accessible à l'adresse <http://books.google.ca/books?id=bK0NAAAAYAAJ&dq=%22les%20entretiens%20m%C3%A9morables%20de%20socrate%22&hl=fr&pg=PA3#v=onepage&q=&f=false>; document consulté le 24 septembre 2004.

3 Raymond Aron, *Sur Clausewitz*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1987, p. 33.

4 Frederick W. Kagan, « War and Aftermath », *Policy Review* 120 (juillet-août 2003), p. 3 à 27; document

accessible à <http://www.hoover.org/publications/policyreview/3448101.html> et consulté le 24 septembre 2004. Les citations employées dans le présent chapitre proviennent de la version fournie dans Internet.

5 Voir, par exemple, James Fallows, « Blind Into Baghdad », *The Atlantic Monthly* (janvier-février 2004), p. 53 à 74.

6 Kagan, « War and Aftermath », p. 2.

7 Antulio J. Echevarria II, *Toward an American Way of War*, Carlisle, Pennsylvanie, US Army War College Strategic Studies Institute, mars 2004, p. 7.

8 Publication interarmées des États-Unis 3-0 (JP 3-0), *Doctrine for Joint Operations*, 10 septembre 2001, p. III-25. Voir aussi, par exemple, la publication interarmées des États-Unis 1 (JP 1), *Joint Warfare of the Armed Forces of the United States*, 14 novembre 2000, p. II5, et OTAN, publication interalliée interarmées 3 (AJP 3), *Allied Joint Operations*, septembre 2002, p. 61.

9 AJP 3-0 *Allied Joint Operations*, p. G-3.

10 Publication interarmées des États-Unis 5-00.1 (JP 5-00.1), *Joint Doctrine for Campaign Planning*, 25 janvier 2002, p. vii.

11 Opérations des Forces canadiennes, BGG005004/AF000, 2 octobre 2000, p. 31, et JP 3-0, *Doctrine for Joint Operations*, p. 11.

12 Dans la doctrine interarmées américaine, on qualifie certains de ceux-ci de « facettes de l'art opérationnel » dans le document JP 3-0, alors que dans la doctrine des forces terrestres des États-Unis, on les appelle les « éléments du concept des opérations » dans le FM-3, *Operations* (juin 2001). Dans la doctrine des Forces canadiennes, on emploie le terme « concepts opérationnels et conception d'une campagne » dans le manuel *Processus de planification opérationnelle des FC*, B-GJ-005-500/FP-000 (6 novembre 2002). Par ailleurs, on trouve les termes « outils de planification/concepts opérationnels clés » dans le document de doctrine de l'OTAN AJP-3. Enfin, dans la doctrine du Royaume-Uni, on emploie « concepts de planification de campagne » dans le JDP 01 (document de travail, 25 octobre 2003). Par souci de simplicité, nous utilisons le terme « élément de conception de campagne » dans le présent essai.

13 Voir par exemple Howard G. Coombs, « Perspectives on Operational Thought », essai inédit rédigé pour le compte du Collège des Forces canadiennes, 4 juin 2004, p. 8. Voir également le présent ouvrage.

14 James K. Greer, « Operational Art for the Objective Force », *Military Review* 82, n° 5 (septembre-octobre 2002), p. 22 et 23.

15 JP 5-00.1, *Joint Doctrine for Campaign Planning*, p. II-11.

16 *Idem*, p. II-12.

17 Voir par exemple Joe Strange, *Centers Of Gravity and Critical Vulnerabilities: Building on the Clausewitzian Foundation So That We Can All Speak the Same Language*, Quantico, Virginie, Defense Automated Printing Service Center, 1996.

18 Robert Leonhard, *The Art of Maneuver: Maneuver-warfare theory and AirLand Battle*, Novato, Presidio, 1991, p. 14.

19 *La Bible de Jérusalem*, 1 Samuel 17:10, Paris, Desclée De Brouwer, 1975, p. 365.

20 En employant ce qu'on pourrait appeler une tactique asymétrique.

21 Norman F. Dixon, *De l'incompétence militaire : un essai psychologique*, traduit de l'anglais par Anne Laurens, Paris, Stock, 1977, p. 214.

22 Carl von Clausewitz, *De la guerre*, traduit de l'allemand par le Lieutenant-colonel De Vatry, édition révisée et complétée par Jean-Pierre Baudet, Paris, Éditions Ivrea, 2000, p. 308 (texte en italique dans la version originale).

23 Shimon Naveh, *In Pursuit of Military Excellence: The Evolution of Operational Theory*, Londres, Frank Cass, 1997, p. 16.

- 24 *Idem*, p. 71.
- 25 Echevarria, *Toward an American Way of War*, p. 1 à 7.
- 26 Manuel de campagne de l'armée de terre américaine 100-5 (FM 100-5), *Operations*, juin 1993, p. 14.
- 27 JP 3-0, *Doctrine for Joint Operations*, p. ix.
- 28 Sun Tzu, *L'art de la guerre*, traduit du chinois et commenté par Jean Lévi, Paris, Hachette Littératures, 2000, p. 59.
- 29 Basil H. Liddell Hart, *Stratégie*, introduction et traduction de l'anglais par Lucien Poirier, Paris, Perrin, 2007, p. 522.
- 30 JP 5-00.1, *Joint Doctrine for Campaign Planning*, p. I-1.
- 31 *Idem*, p. II-11, II-12.
- 32 Maurice Matloff, *Strategic Planning for Coalition Warfare, 1943-1944*, Washington, DC, The War Department, 1959, p. 10 et 11.
- 33 Alors que dans la doctrine américaine, les lignes d'opération constituent un sous-ensemble du volet appelé « portée opérationnelle et approche » (en partie en raison de l'importance plus grande accordée à l'aspect géographique dans la définition américaine), la doctrine de l'OTAN en fait un « concept opérationnel clé ».
- 34 JP 5-00.1, *Joint Doctrine for Campaign Planning*, p. GL-3.
- 35 Voir par exemple, Antulio J. Echevarria II, *Clausewitz's Center of Gravity: Changing our Warfighting Doctrine- Again!*, Carlisle, Pennsylvanie, US Army War College, Strategic Studies Institute, septembre 2002.
- 36 Kagan, « War and Aftermath », p. 7.
- 37 Echeverria, *Clausewitz's Centre of Gravity*, p. 16.
- 38 Baron de Jomini, *Précis de l'art de la guerre*, Bruxelles, Librairie militaire de J.B. Petit, 1841, p. 65.
- 39 JP 5-00.1, *Joint Doctrine for Campaign Planning*, p. GL-5.
- 40 AJP 3, *Allied Joint Operations*, p. 3-7.
- 41 « Le point dans l'espace et dans le temps où le commandant ou l'état-major prévoit prendre une décision au sujet d'un plan d'action ami précis ». Publication interarmées des États-Unis JP 1-02 (JP 1-02), *Department of Defense Dictionary of Military and Associated Terms*, accessible à <http://www.dtic.mil/doctrine/jel/doddict/data/d/01517.html> (adresse erronée); document consulté le 18 octobre 2004 (une autre définition de « point de décision » est aussi donnée à l'adresse [http://www.dtic.mil/doctrine/dod\\_dictionary/data/d/10750.html](http://www.dtic.mil/doctrine/dod_dictionary/data/d/10750.html)).
- 42 Jomini, *Précis de l'art de la guerre*, p. 76.
- 43 JP 5-00.1, *Joint Doctrine for Campaign Planning*, p. B-1, et AJP 3, *Allied Joint Operations*, p. 3-8.
- 44 JP 5-00.1, *Joint Doctrine for Campaign Planning*, p. B-1.
- 45 AJP 3, *Allied Joint Operations*, p. 3-8.
- 46 Général Tommy Franks, *American Soldier*, New York, Harper Collins, 2004, p. 336 à 340.
- 47 JP 3-0, *Doctrine for Joint Operations*, p. 3-8, et JP 5-00.1, *Joint Doctrine for Campaign Planning*, p. B-1.
- 48 Pour une analyse de la théorie des systèmes et de son application à l'art opérationnel, voir Naveh, *In Pursuit of Military Excellence*, chapitre 1.
- 49 JP 5-00.1, *Joint Doctrine for Campaign Planning*, p. 11-7, et JP 3-0, *Doctrine for Joint Operations*, p. III-22.
- 50 AJP 3, *Allied Joint Operations*, p. 3-8.
- 51 AJP 3, *Allied Joint Operations*, p. 6-1.
- 52 Liddell Hart, *Stratégie*, p. 516. Italique ajouté par l'auteur.
- 53 Basil H. Liddell Hart, *Histoire de la Seconde Guerre mondiale*, traduit de l'anglais par Jean-Paul Constantin, Paris, Marabout, 1985, c1973, p. 3.

- 54 Barry Buzan, Ole Weaver et Jaap de Wilde, *Security, A New Framework Analysis*, Boulder, Lynne Rienner, 1998, p. 21.
- 55 Liddell Hart, *Stratégie*, p. 539. Voir aussi Clayton Newell, *The Framework of Operational Warfare*, Londres, Routledge, 1991, p. 57 et 58.
- 56 Voir, par exemple, Martin Van Creveld, *La transformation de la guerre*, traduit de l'anglais par Jérôme Bodin, Paris, Éditions du Rocher, 1998, p. 250 à 261.
- 57 Cité dans l'étude de John Gooch, « Soldiers, Strategy and War Aims in Britain 1914-1918 » in Barry Hunt et Adrian Preston éd., *War Aims and Strategic Policy in the Great War 1914-1918*, Londres, Rowman and Littlefield, 1977, p. 30.
- 58 Coombs, « Perspectives on Operational Thought », p. 10 à 12.
- 59 Général Maxwell Taylor, *Precarious Security*, New York, W.W. Norton, 1976, p. 17 et 18.
- 60 Hansard, *Statement by the Secretary of State for Foreign and Commonwealth Affairs* (M. Jack Straw), Londres, Parlement du Royaume-Uni, 7 janvier 2003; document consulté à l'adresse [http://www.publications.parliament.uk/pa/cm200203/cmhansrd/vo030107/wmstext/30107m01.htm#30107m01.html\\_sp\\_min3](http://www.publications.parliament.uk/pa/cm200203/cmhansrd/vo030107/wmstext/30107m01.htm#30107m01.html_sp_min3) et consulté le 28 septembre 2004.
- 61 Débats de la Chambre des communes, *Statement by the Secretary of State* (M. Jack Straw).
- 62 William Flavin, « Planning for Conflict termination and Post-Conflict Success », *Parameters* 33, n° 3 (automne 2003), p. 97.
- 63 JP 1-02, *Department of Defense Dictionary of Military and Associated Terms*, consulté le 12 décembre 2004.
- 64 JP 5-00.1, *Joint Doctrine for Campaign Planning*, p. GL-8. On les appelle aussi les « objectifs militaires habitants » en regard des objectifs politiques (JP 1, *Joint Warfare of the Armed Forces of the United States*, pp. II-5, II-6) ou les « objectifs militaires » (JP 5-00.1, p. II-2).
- 65 JP 3-0, *Doctrine for Joint Operations*, p. III9. On les décrit aussi comme étant les « objectifs applicables au commandement de combat ou au théâtre d'opérations » (JP 3-0, p. II-3).
- 66 L'objectif n° 2, par exemple, « prendre les mesures militaires appropriées pour forcer les Talibans à cesser d'héberger les membres d'Al Qaïda, et de coopérer avec eux », était manifestement un objectif militaire, alors que l'objectif n° 3, « isoler le régime taliban de tout soutien international », était de nature plus diplomatique. Ministère de la Défense nationale (MDN), Opération Apollo : Directive d'exécution d'état-major – Leçons retenues (DEEM-LR), Ottawa, MDN, avril 2003, p. B-2/41.
- 67 Echevarria, *Toward an American Way of War*, p. 18.
- 68 Flavin, « Planning for Conflict termination and Post-Conflict Success », p. 96.
- 69 Conrad C. Crane et W. Andrew Terrill, *Reconstructing Iraq: Insights, Challenges, and missions for Military Forces in a post-conflict Scenario*, Carlisle, Pennsylvanie, US Army War College, Strategic Studies Institute, février 2003, p. 43 et 44.
- 70 Entrevue confidentielle, février 2004.
- 71 Royaume-Uni, *Operations in Iraq, First Reflections*, Londres, Director General Corporate Communications, juillet 2003, p. 39.
- 72 Maurice Matloff, *Strategic Planning for Coalition Warfare*, p. 171 et 172.
- 73 Doctrine Weinberger, document accessible à l'adresse [http://college.hmco.com/history/readerscomp/mil/html/mh\\_057800\\_weinbergerdo.htm](http://college.hmco.com/history/readerscomp/mil/html/mh_057800_weinbergerdo.htm) et consulté le 28 septembre 2004.
- 74 JP 5-00.1, *Joint Doctrine for Campaign Planning*, p. GL-5. Italique ajouté par l'auteur.
- 75 Département de la Défense (DoD), « Operational Implications of Effects Based Operations », *Joint Doctrine Series*, livret 7, Suffolk, Joint Warfighting Centre, 17 novembre 2004, p. 12.
- 76 *Oxford English Dictionary*; accessible à <http://dictionary.oed.com/> et consulté le 16 décembre 2004.

- 77 *Processus de planification opérationnelle des FC*, p. 4-6.
- 78 MDN, *Guide de planification stratégique – Guatemala*, Ottawa, MDN Canada, décembre 1996, p. 1.
- 79 *Idem*.
- 80 JP 5-00.1, *Joint Doctrine for Campaign Planning*, p. C-5, et JP 3-0, *Doctrine for Joint Operations*, p. I-9. La doctrine de l'OTAN, dans laquelle on ne retient habituellement que les objectifs stratégiques comme base de planification d'une campagne, fait aussi mentions des objectifs opérationnels dans un lexique, même si dans la pratique, on les considère le plus souvent comme étant identiques aux objectifs stratégiques. AJP 3, *Allied Joint Operations*, p. G-10.
- 81 Maurice Matloff, *Strategic Planning for Coalition Warfare*, p. 97, 98 et 119.
- 82 Général Tommy Franks, *American Soldier*, p. 330 et 331.
- 83 Gooch, « Soldiers, Strategy and War Aims in Britain », p. 24.
- 84 *Idem*, p. 25.
- 85 *Idem*, p. 26.
- 86 Matloff, *Strategic Planning for Coalition Warfare*, p. 156.
- 87 George C. Marshall, « Notes on Meeting at White House », 23 décembre 1941, cité dans le livre de Matloff, *Strategic Planning for Coalition Warfare*, p. 105.
- 88 Buzan et coll., *Security, A New Framework Analysis*, p. 142.
- 89 Chose intéressante, Roosevelt a aussi précisé une foule de détails lors de la mise en œuvre ultérieure de cette décision, indiquant, par exemple, le nombre de divisions qui devaient être positionnées et où, selon quel échancier, le réacheminement des avions, etc. Matloff, *Strategic Planning for Coalition Warfare*, p. 273.
- 90 Feld-maréchal Lord Alanbrooke, *War Diaries, 1939-1945*, cité dans l'ouvrage de David Rigby, « The Combined Chiefs of Staff and Anglo-American Strategic Coordination in World War II », thèse de doctorat inédite, Brandeis University, 1996, p. 119.
- 91 JP 1, *Joint Warfare of the Armed Forces of the United States*, p. II-6.
- 92 Liddell Hart, *Stratégie*, p. 517.
- 93 JP 1, *Joint Warfare of the Armed Forces of the United States*, p. II-5.
- 94 Bob Woodward, *Plan d'attaque*, traduit de l'américain par Gilles Berton, Delphine Chevalier, Raymond Clarinard, Isabelle Taudière et Françoise Vella, Paris, Denoël, 2004, collection « Folio documents ».
- 95 Ces objectifs ont été formulés par les États-Unis et transmis aux ambassadeurs des pays de l'OTAN le 22 mars 1999. Benjamin S. Lambeth, *NATO's Air War for Kosovo: A Strategic and Operational Assessment*, Santa Monica, Californie, RAND Corporation, 2001, p. 10.
- 96 William M. Arkin, « Operation Allied Force: The Most precise Application of Air Power in History » in Andrew J. Bacevich et Eliot A. Cohen éd., *War over Kosovo*, New York, Columbia University Press, 2001, p. 4, 10, 12 et 16.
- 97 Kent Roberts Greenfield, *American Strategy in World War II: A reconsideration*, Baltimore, Johns Hopkins Press, 1963, p. 4 à 10.
- 98 Gooch, « Soldiers, Strategy and War Aims in Britain », p. 21 et 44.
- 99 Barbara W. Tuchman, *Août 14*, traduit de l'anglais par R. Jouan, Paris, Presses de la Cité, 1962, p. 418. Voir aussi Margaret MacMillan, *Les artisans de la paix : comment Lloyd George, Clemenceau et Wilson ont redessiné la carte du monde*, traduit de l'anglais par André Zavriew, Paris, JC Lattès, 2006, p. 57 à 60.
- 100 Matloff, *Strategic Planning for Coalition Warfare*, p. 114.
- 101 Voir, par exemple, le récit de la planification stratégique du débarquement en Afrique du Nord en 1942 dans l'ouvrage de Matloff, *Strategic Planning for Coalition Warfare*, p. 105 à 107. L'élaboration du plan en vue de l'intervention américaine en Iraq en 2002 est un autre exemple à cet égard.

- 102 Voir, par exemple, James D. Scudieri, *Iraq 2003-4 and Mesopotamia 1914-18: A Comparative Analysis in Ends and Means*, Carlisle, Pennsylvania, US Army War College, Centre for Strategic Leadership, document de fond S04-07 rédigé par un étudiant, août 2004, p. 16, et Fallows, « Blind Into Baghdad », p. 64, 65 et 72.
- 103 Comme stipulé dans la Convention de La Haye 1907, la Convention de Genève 1949 et son premier Protocole additionnel 1949 en 1977, dans l'AJP 3, *Allied Joint Operations*, p. 6 et 7.
- 104 Crane, *Reconstructing Iraq*, p. 13, et MacMillan, *Paris 1919*, p. 471 et 472.
- 105 MacMillan, *Les artisans de la paix*, p. 225 et 226, 358 et 359.
- 106 William Slim, *Higher Command in War*, transcription de l'allocation prononcée en 1952 devant l'US Army Command and General Staff College, New York, Brown University Press, 1999, p. 9 à 16.
- 107 Arkin, « Operation Allied Force », p. 4.
- 108 *Idem*, p. 5.
- 109 « Nimble Lion », qui était le plan de contingence exclusif aux États-Unis, comportait des contraintes strictes en matière d'acquisition d'objectifs. Le président Clinton et le secrétaire à la Défense Cohen avaient de plus clairement indiqué qu'aucune force terrestre ne serait envoyée sur le terrain. *Idem*, p. 3, 4, 8 et 9.
- 110 Hormis l'Armée de libération du Kosovo, qui était au départ inefficace.
- 111 Arkin, « Operation Allied Force », p. 4 et 5.
- 112 Arkin, « Operation Allied Force », p. 6.
- 113 James Dobbins et coll., *America's Role in Nation-Building: From Germany to Iraq*, Santa Monica, Californie, RAND Corporation, 2003, p. 136, 150 et 151.
- 114 JP 1, *Joint Warfare of the Armed Forces of the United States*, p. 1-5 à 1-8.
- 115 Voir par exemple MDN, *Canadian Forces Strategic Operating Concept Draft 4.4*, Ottawa, ministère de la Défense nationale, SCMD, 21 mai 2004, p. 17.
- 116 Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, « Au-delà de la paix : le Canada en Afghanistan » dans *Regard sur le monde*, n° 20 (automne 2003), Ottawa, MAECI Canada, p. 4. Voir aussi Paul Martin, *Allocution du Premier ministre Paul Martin à la BFC Gagetown (Nouveau-Brunswick)*, Ottawa, Cabinet du Premier ministre, 14 avril 2004, document accessible à <http://pm.gc.ca/eng/news.asp?id=172> (adresse périmée) et consulté le 10 août 2004.
- 117 DoD, « Operational Implications of Effects Based Operations », p. 2, 4, 7 et 11.
- 118 Echevarria, *Toward an American Way of War*, p. 13 et 14.
- 119 Crane, *Reconstructing Iraq*, p. 13.
- 120 JP 5-00.1, *Joint Doctrine for Campaign Planning*, p. II-5.
- 121 Greer, par exemple, présente cinq approches possibles et apparemment distinctes : la doctrine actuelle, l'approche systémique, les opérations basées sur les effets, l'approche détruire-désorganiser-désintégrer (*Destroy-Dislocate-Disintegrate*) et enfin, les concepts de centre de gravité à vulnérabilité critique. Greer, « Operational Art for the Objective Force », p. 27 et 28.
- 122 Newell, *The Framework of Operational Warfare*, p. 57 et 58.
- 123 Stephen Runals, *Effects-Based Planning and Operations: An overview*, Quadripartite Combined Joint Warfare Conference, 2 juin 2004, p. 22 à 25. Voir aussi DoD, « Operational Implications of Effects Based Operations », p. 16 et 17.
- 124 Débats de la Chambre des communes, *Statement by the Secretary of State* (M. Jack Straw).
- 125 Alistair Horne, *Histoire de la guerre d'Algérie*, traduit de l'anglais par Yves du Guerny, Paris, Albin Michel, 1987, p. 113, 171, 227.
- 126 Kerensa Hardy, « Les progrès, tableau de bord à l'appui » dans *Le journal de la SFOR Online*, accessible à l'adresse <http://www.nato.int/sfor/indexinf/112/s112p03a/fit0105033a.htm> et consulté le 12 octobre 2004.

127 C. R. Kilford, « On 21st Century Operational Art », essai inédit rédigé dans le cadre du cours supérieur des études militaires 6, Collège des Forces canadiennes, octobre 2003, p. 11 et 12. Cette étude se trouve également dans le présent ouvrage.

128 Paul Bremer a informé le DoD que le département d'État n'a jamais pris le contrôle des activités consécutives au conflit. L'ambassadeur américain. M. Negroponte, est arrivé après le transfert des pouvoirs, le 28 juin, et il n'a jamais rencontré M. Bremer. Pour une étude approfondie de cette question lors des préparatifs à la guerre, voir Fallows, « Blind Into Baghdad ».

129 Gordon M. Wells, *The Center of Gravity Fad: Consequence of the Absence of an Overarching American theory of War*, Arlington, Virginie, Association of the American Army Institute of Land Warfare, n° 01-1 (mars 2001), p. 2, 6 et 8.

130 US Joint Forces Command, « Operational Net Assessment », [http://www.jfcom.mil/about/fact\\_ona.htm](http://www.jfcom.mil/about/fact_ona.htm) (cette adresse ne fonctionne pas); document consulté le 22 septembre 2004.

131 Strange, *Centers Of Gravity*, chapitre 4.



## CONCLUSION

Il existe de nombreuses façons d'interpréter et d'appliquer l'art opérationnel et ses concepts connexes comme le niveau opérationnel et interarmées. On constate que les origines de l'art opérationnel contemporain remontent aux concepts théoriques européens du XIX<sup>e</sup> siècle et s'inspirent aussi de la doctrine plus récente du niveau opérationnel adoptée par l'armée de terre des États-Unis à la suite de la guerre du Vietnam pour combler le fossé entre la stratégie et la tactique. Ces racines confèrent une dominante terrestre aux concepts actuels de l'art opérationnel, ce que les forces maritimes et aériennes ont contesté au cours des dernières années, en posant l'hypothèse que la nature de guerre change dans les différents environnements, ce qui exige des interprétations différentes de l'art opérationnel. Quoi qu'il en soit, malgré les différences entre les approches de l'art des opérations, à peu près toutes les approches reprennent un même thème, selon lequel l'accent est mis sur les actions militaires requises pour atteindre les objectifs stratégiques. Comme nous l'avons constaté, toutefois, en lisant les essais qui composent le présent livre, les Canadiens ont créé d'autres méthodes dans le cadre de l'art opérationnel qui leur permettent de réaliser les objectifs opérationnels en coordonnant les systèmes au niveau opérationnel dans un contexte interorganisationnel (on emploie aussi les termes interinstitutions, interorganismes et interagences).

À la lecture des essais de cet ouvrage, il est évident que les variantes canadiennes de l'art opérationnel, tout autant que les concepts originaux dont elles découlent, diffèrent selon la situation et le commandant qui en applique une version particulière. Il n'existe pourtant pas de structure conceptuelle canadienne unifiée de l'art opérationnel, même si on peut trouver dans le présent livre certains outils conceptuels utiles pour ce faire. Nous pensons que la première étape consiste à aider les militaires de carrière canadiens à mieux comprendre la complexité des questions et des enjeux liés à l'art opérationnel. Cette complexité est trop souvent balayée sous le tapis par des formules comme « tout est interarmées » de nos jours.

De nombreux membres des FC ne comprennent toujours pas très bien le concept d'« interarmées ». C'est une notion qu'on confond souvent avec le terme « unifié », parce que les FC constituent en vertu de la loi un service unifié. À moins que l'on ne croie que cela définit les capacités intégrées, comme quand on veut illustrer le caractère « interarmées » des FC en donnant comme exemple un hélicoptère de la Force aérienne qui décolle et atterrit

sur une frégate des Forces maritimes, alors que cela n'a dans les faits rien à voir. Comme le dit un de nos auteurs dans un autre contexte, « il est difficile de qualifier de réalisation interarmées le cas d'un matelot qui avance dans un champ de blé inondé par les crues de Winnipeg à bord de son canot pneumatique et qui obéit aux ordres du commandant d'une brigade des forces terrestres ». Plus récemment, avec l'importance accrue accordée aux forces d'opérations spéciales, certaines personnes se sont mises à percevoir le terme « interarmées » de la même façon dont la guerre de l'avenir est décrite dans certains romans de science-fiction. C'est un genre de « guerrier interarmées » qui est envoyé au combat. Ce combattant est capable de piloter engins spatiaux et aéronefs, bateaux et sous-marins, et ce, tout en possédant toutes les compétences d'un soldat des forces spéciales. Il n'est cependant pas envisageable dans un avenir prévisible que quelqu'un puisse exécuter toutes ces tâches. Le degré de spécialisation requis pour devenir un expert de ces tâches et d'autres tâches particulières fait que l'organisation que nous avons adoptée pour nous préparer à la guerre par le passé, c'est-à-dire des forces terrestres, maritimes et aériennes offrant le savoir-faire requis pour mener des opérations dans des environnements physiques très différents, se perpétuera dans l'avenir. Bien que les forces terrestres, maritimes et aériennes doivent dorénavant être prêtes à fonctionner dans un contexte interarmées et fort probablement interallié, au niveau tactique, les compétences qu'elles injectent dans n'importe quelle mission sont indispensables à sa réussite. Le génie de la cohésion, du caractère interarmées, réside dans cet aspect de l'art opérationnel qui sert à orchestrer les capacités fournies par les armées, ou services, pour obtenir l'effet requis.

Cela soulève une autre question qui suscite souvent de la confusion chez les militaires canadiens, et qui concerne la nature du niveau opérationnel. Dans une culture militaire fondée sur la hiérarchie, il y a des gens qui ne veulent pas occuper le premier échelon de l'échelle hiérarchique : le niveau tactique. Ils aspirent plutôt à remplir des fonctions à des niveaux plus élevés, et dans la mesure où le niveau opérationnel incarne depuis quelque temps un créneau dans la hiérarchie où les qualités du guerrier se marient aux aptitudes de l'officier d'état-major, on obtient là une combinaison idéale aux yeux de certains officiers des FC. Les quartiers généraux opérationnels se sont par conséquent mis à proliférer au sein de forces armées qui ne disposent pas, du moins selon les normes américaines, d'un personnel suffisant pour former ne serait-ce qu'une seule unité au niveau opérationnel. La taille est-elle cependant le seul facteur qui importe? Les essais réunis dans le présent ouvrage ne permettent pas d'apporter une réponse réellement concluante à cette question,

mais on y offre divers points de vue sur le sens à donner au concept de niveau opérationnel dans un contexte canadien.

Les essais du présent livre ont été rédigés dans un esprit didactique aux fins de l'éducation professionnelle des membres des FC. La première partie du livre décrit le contexte dont le lecteur doit saisir les contours pour comprendre pourquoi et comment l'art opérationnel canadien a évolué à partir de ses racines européennes et américaines. Ce contexte est essentiel pour comprendre les modifications apportées aux FC par le passé, de nos jours et en vue de l'avenir. Dans la seconde partie du livre, on présente divers concepts, parfois contradictoires, associés à l'art opérationnel, qui ont été mis au point par des officiers supérieurs canadiens. Ces concepts sont présentés ici pour contribuer au débat sur « la façon canadienne de faire la guerre », qui a repris de la vigueur dans la foulée des examens en cours de la politique étrangère et de défense du Canada. Et pour ceux et celles qui étudient la théorie et l'histoire de la conduite de la guerre, ces essais constituent un matériau intéressant pour étudier l'évolution de la pensée militaire canadienne en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle.

Les FC sont entrées dans le XXI<sup>e</sup> siècle avec non seulement une quantité impressionnante d'équipements « anciens », mais avec également une vaste doctrine « ancienne » héritée de la propension canadienne à emprunter mot à mot de larges pans de leur doctrine à d'autres pays, plus particulièrement les États-Unis. Même si cette façon de faire facilite l'interopérabilité, elle n'est pas toujours efficace dans le cadre des missions que les FC exécutent. Comme nous l'avons vu, le caractère propre de la culture nationale du Canada et de la culture militaire des forces armées canadiennes, conjugué aux antécédents historiques uniques du pays, a amené les FC à emprunter une voie qui leur est propre. Le gouvernement canadien a de plus utilisé les FC dans des cadres très différents de ceux dans lesquels le gouvernement des États-Unis a employé les forces armées américaines. C'est pourquoi nous ne devrions donc pas nous étonner de constater qu'une interprétation proprement canadienne de l'art opérationnel est nécessaire. Même si on doit la fonder sur le principe fondamental classique de la doctrine américaine pour préserver l'interopérabilité entre nos deux pays, la doctrine canadienne doit être suffisamment souple pour que les FC puissent l'employer dans tous les types de mission. Si le présent livre peut apporter un peu d'eau au moulin des futurs étudiants de ces questions et des futurs auteurs d'ouvrages dans ce domaine, que ce soit à des fins doctrinales ou scolaires, il aura atteint son but.



## COLLABORATEURS

**HOWARD G. COOMBS**, B.A. (avec distinction), B.Ed., maîtrise en art et science militaires (opérations dans le théâtre), a pris sa retraite des Forces canadiennes en 2002. Il est diplômé du Collège d'état-major des Forces canadiennes, du Collège de commandement et d'état-major de la Force terrestre du Canada, du United States Army Command and General Staff College, où il a été l'un de onze stagiaires à obtenir la désignation de *US Army Master Strategist* en 2001, et de la US Army School of Advanced Military Studies, où il a décroché une maîtrise. Le Colonel Coombs est actuellement un candidat au doctorat à la Queen's University, en histoire militaire du Canada au XX<sup>e</sup> siècle. Le titre provisoire de sa thèse est « The Search for Decisive Victory: A History of Operational Thought in Canada's Army from the Second World War until Present Times ». Il est également chargé de cours à la Queen's University et professeur au Collège des Forces canadiennes, à Toronto.

**JOHN DEWAR** fondait LEADMARK Technology en 2003, une entreprise qui se consacre à la promotion de la technologie canadienne sur le marché international, et qui a des bureaux à Ottawa, en Ontario, et à Santiago, au Chili. Cette entreprise est devenue depuis lors le cabinet de consultants LEADMARK Consulting Group. M. Dewar a servi 32 ans au sein de la Marine canadienne, où il a progressé du grade de matelot à celui de capitaine. Il a commandé les navires canadiens de Sa Majesté *Chignecto*, *Miramichi* et *Huron*. Au milieu des années 1990, il a servi au sein du United States Naval Doctrine Command dans le cadre d'un programme d'échange d'officiers, où il s'est vu décerner la Médaille du service méritoire pour son apport aux opérations navales multinationales. Parmi ses autres nominations, mentionnons son passage au poste de Directeur – Stratégie maritime et à celui de Directeur général – Développement et opérations maritimes. Il est diplômé du Royal Roads Military College (B.Sc.), de l'Université de la Colombie-Britannique (M.Sc.) et du Collège des Forces canadiennes (cours de commandement et d'état-major et cours supérieur des études militaires).

**ALLAN ENGLISH, Ph.D.**, a été le principal universitaire responsable du cours supérieur des études militaires depuis sa création en 1998, et il est également coprésident du département des études aérospatiales au Collège des Forces canadiennes. Il est professeur agrégé adjoint d'histoire à la Queen's University, où il enseigne un cours de deuxième cycle universitaire en histoire militaire du Canada. Un de ses plus récents ouvrages, *Understanding Military Culture: A Canadian Perspective*, a été publié aux McGill-Queen's University Press.

Le **BRIGADIER-GÉNÉRAL DANIEL GOSSELIN** est actuellement le commandant du Collège des Forces canadiennes, à Toronto. Parmi les postes les plus marquants qu'il a occupés, mentionnons ceux d'adjoint spécial au Sous-chef d'état-major de la Défense (2003-2004), de commandant du Groupe des opérations interarmées des Forces canadiennes (2001-2003), de chef d'état-major du quartier général de la Force opérationnelle interarmées du Canada en Asie du Sud-Ouest pendant l'opération *Apollo* (2002) et de commandant adjoint du contingent canadien de la mission des Nations Unies en Haïti pendant l'opération *Pivot* (1995). Il est diplômé du cours de commandement et d'état-major, du cours supérieur des études militaires et du cours des études de sécurité nationale. Il détient un B.Sc.A., une M.Eng., une maîtrise en administration publique, et il est en train de terminer une maîtrise en études sur la guerre.

Le **CAPITAINE DE VAISSEAU LAURENCE M. HICKEY** est un officier de marine de carrière, et il a déjà été membre de la Gendarmerie royale du Canada. Il a servi en mer à bord de destroyers, de sous-marins et de frégates. Il a commandé les sous-marins NCSM *Onondaga* et NCSM *Okanagan* ainsi que la frégate NCSM *Toronto*. Il a occupé plusieurs postes d'état-major à terre tant au Canada qu'aux États-Unis, dont une affectation à titre de chef d'état-major adjoint des plans et opérations, au cours de laquelle il a dirigé les ressources opérationnelles des Forces maritimes de l'Atlantique pour la mise sur pied et le maintien en puissance d'un groupe opérationnel naval à l'étranger, dans le cadre de la campagne de lutte contre le terrorisme. Plus récemment, il a rempli les fonctions de directeur du programme des études stratégiques au Collège des Forces canadiennes. Il détient un B.A. en géographie de la Saint Mary's University, et il s'est vu décerner la médaille d'argent du Gouverneur général du Canada pour souligner l'excellence de ses résultats dans ce dernier programme. Il détient également une M.Sc. en gestion des ressources humaines de la Troy State University, et il est actuellement doctorant en géographie maritime à la Cardiff University.

Le **LIEUTENANT-COLONEL CHRISTOPHER KILFORD** s'est enrôlé dans les Forces canadiennes en 1978 et après avoir servi au sein du 8<sup>th</sup> Canadian Hussars, à Petawawa, en tant que radiotechnicien de première ligne. Il est devenu un officier d'artillerie en 1982. Depuis lors, il a été affecté à de nombreux endroits au Canada et en Allemagne et a occupé divers postes, dont ceux de commandant de troupe de missiles Blowpipe, d'officier des opérations de défense antiaérienne, d'instructeur en artillerie, d'officier d'instruction de l'école, et lors de son passage au quartier général du Commandement de la

Force terrestre, il a été officier d'état-major de la défense antiaérienne et par la suite, responsable des normes de l'Armée de terre en matière d'instruction individuelle. Il a également commandé une batterie d'artillerie antiaérienne à Lethbridge, puis, du mois d'avril 1999 au mois d'août 2001, il était à la tête du 4<sup>e</sup> Régiment d'artillerie antiaérienne à Moncton. Plus récemment, il a été l'officier responsable du cours et le coordonnateur du cours des études de sécurité nationale. Il a obtenu un B.A. en sciences politiques à l'Université du Manitoba, une M.A. en études sur la guerre et une maîtrise en études de la défense au Collège militaire royal du Canada. Il est présentement inscrit au cours d'apprentissage du français d'une durée d'un an, qui est donné à Ottawa.

Le **COLONEL CRAIG KING** fait partie du Princess Patricia's Canadian Light Infantry depuis 1983. Il a été affecté aux trois bataillons du régiment, à Winnipeg, à Victoria, à Edmonton et en Allemagne, dont le point culminant a été sa nomination au poste de commandant du 1<sup>er</sup> Bataillon, de 2001 à 2003. Il a rempli deux affectations en Croatie dans le cadre de l'opération *Harmony*, dont sa participation aux opérations menées dans l'enclave de Medak, aussi appelée la « poche » de Medak, et une affectation à titre de commandant du groupement tactique en Bosnie pendant la rotation 11 de l'opération *Palladium*. En 1999, il a été nommé membre de l'Ordre de l'Empire britannique pour l'appui qu'il a offert à l'infanterie britannique.

Le **LIEUTENANT-COLONEL PIERRE LESSARD** est un diplômé du Collège Militaire Royal de Saint-Jean, au Québec, en 1985, avec un baccalauréat en administration des affaires. La même année, il obtenait sa commission d'officier au Royal 22<sup>e</sup> Régiment, et il a commandé en Allemagne un peloton d'infanterie mécanisée sous l'égide de l'OTAN de 1985 à 1987, une compagnie d'infanterie mécanisée au sein de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) en Bosnie, en 1993, et un groupement tactique d'infanterie de VBL III en Bosnie encore une fois, mais sous l'égide de l'OTAN, en 2002. Il est diplômé du cours de commandement et d'état-major de la Force terrestre du Canada, du cours de commandement et d'état-major des Forces canadiennes et du cours supérieur des études militaires. Il fait actuellement partie du personnel enseignant du Collège des Forces canadiennes.

Le **CAPITAINE DE VAISSEAU GORDON PESKETT** s'est enrôlé dans la Marine canadienne en 1977 par le truchement du programme de formation des officiers de la Force régulière. Il décrochait en 1981 un B.Sc. à l'Université Simon Fraser, et il a terminé l'instruction propre au groupe professionnel militaire des opérations maritimes de surface au début de 1983. Ses études aux

cycles supérieurs comprenaient le cours de commandement et d'état-major et le cours supérieur des études militaires du Collège des Forces canadiennes ainsi que le cours pour cadres supérieurs offert au Centre des études de la sécurité Asie-Pacifique d'Honolulu, à Hawaï. Il a servi à bord de nombreux navires canadiens de Sa Majesté, et les missions opérationnelles auxquelles il a participé l'ont conduit dans le golfe Persique (opération *Friction*, 1991), sur les rives de la mer Rouge (opération *Barrier*, 1992) et dans le golfe Persique et le golfe d'Oman (opération *Apollo*, 2003). Il a également rempli une affectation de six mois au sein de la Force navale permanente de l'Atlantique. Le Capv Peskett a commandé les NCSM *Miramichi*, *Calgary* et *Protecteur*.

Le **LIEUTENANT-COLONEL GERALD M. PRATT** a joint les rangs des Forces canadiennes en 1978, et il a obtenu un baccalauréat en génie civil au Collège militaire royal du Canada (CMR). À titre d'ingénieur militaire, il a servi à la BFC Trenton, à la BFC Winnipeg, au sein du Corps royal du génie dans le cadre d'un programme d'échange d'officiers avec le Royaume-Uni et au Quartier général de la Défense national à Ottawa. En 1989, il décrochait sa maîtrise en génie civil au CMR. En 1995, il a commandé un escadron du génie de l'air lors de la mission des Nations Unies en Haïti, puis il a rempli des affectations à la 4<sup>e</sup> Escadre Cold Lake, à l'École du génie militaire des Forces canadiennes, au quartier général de la région continentale du NORAD établi à la base aérienne de Tyndall, en Floride, et à la 17<sup>e</sup> Escadre Winnipeg. En 2002, il a suivi le cours supérieur des études militaires au Collège des Forces canadiennes et il occupe présentement un poste d'officier d'état-major au QG du NORAD à Colorado Springs.

Le **COLONEL JIM SIMMS**, qui est un officier d'infanterie du Royal Canadian Regiment, a exercé des fonctions de commandement au niveau du peloton, de la compagnie, du bataillon et de la force opérationnelle. Il a participé à quatre missions de maintien de la paix des Nations Unies et a passé cinq ans en Allemagne au sein d'un bataillon d'infanterie canadien actif sous les auspices de l'OTAN. Il est diplômé du Collège de commandement et d'état-major de l'Armée de terre du Canada, du cours de commandement et d'état-major des Forces canadiennes et du cours supérieur des études militaires. Il détient une maîtrise en études sur la guerre du Collège militaire royal du Canada et en relations internationales de l'Université Dalhousie, à Halifax, en Nouvelle-Écosse. Il occupe actuellement le poste de Directeur – Concepts stratégiques (Opérations terrestres) de l'Armée de terre du Canada.

Le **COLONEL JONATHAN VANCE** est un officier d'infanterie au Royal Canadian Regiment, et il fait actuellement partie du personnel du Collège des Forces canadiennes. Il a obtenu un diplôme en études militaires et stratégiques du Royal Roads Military College en 1986. Il a ensuite rempli diverses affectations de commandement et d'état-major au Canada et en Europe, dont le commandement du 2<sup>e</sup> Bataillon, The Royal Canadian Regiment (2 RCR), un bataillon d'infanterie mécanisée. Le Colonel Vance a fait ses études supérieures au Collège militaire royal du Canada, et il détient une maîtrise ès arts en études sur la guerre. Il est aussi un diplômé du cours tactique interarmes du Royaume-Uni, de l'École d'état-major des Forces canadiennes, du cours de commandement et d'état-major de la Force terrestre canadienne, du cours de commandement et d'état-major des Forces canadiennes et du cours supérieur des études militaires.



## INDEX

Afghanistan (voir aussi Force opérationnelle interarmées du Canada en Asie du Sud-Ouest) 48, 68, 97, 158, 365, 366, 386

Al-Qaïda 58

armée de terre des États-Unis (forces terrestres américaines) : et armée pentomique 16; et art opérationnel 15-22, 85, 108; et boucle OODA 51-53; et budgets militaires 31; et combat aéroterrestre 17, 19; et culture 30; et doctrine 15-22, 26, 227, 325; et doctrine comparée à la doctrine de la force aérienne américaine 251-255, 257-269; et manuel FM 3-0 18, 19, 263, 277, 335; et manuel FM 100-5 16-19, 369-372; et profondeur de l'espace de combat 263-267; et synchronisation 251-255; et TRADOC 15, 32, 86

art opérationnel 1, 68, 69, 301, 403; approche basée sur les effets de 32, 33, 61-63, 345-361; approche fonctionnelle de 324-331, 339-341; art opérationnel maritime 46; dans le contexte 36, 37; définition de 2, 9, 10, 18, 19, 21, 112, 302, 327, 328; et approches canadiennes de 34-36, 87-102, 283-294, 323-325, 331-336; et attrition 21, 38-41, 370, 371; et concept opérationnel 32, 33, 88, 89, 93-96; et conception de campagne 96-101, 276-281, 283-295, 299, 300, 305-308, 347-361, 367-395; et contestations de 22-29, 68, 69; et critères canadiens de 36; et culture 14, 15, 85, 102; et différences entre les pays 89, 90, 93-96, 326; et formation des praticiens 20, 21, 72, 73; et guerre de demain 56-65; et guerre réseaucenrique 281-283; et logistique 53-55, 71, 110; et maintien de la paix 87, 88, 310, 331-337; et manœuvre(s) 21, 22, 37-58, 70, 71, 370; et niveaux de guerre 19, 20, 114-136; et orientation stratégique 276-281, 294, 295; et opérations de soutien de la paix 55, 87, 88, 356-359, 379; et stratégie 27, 68, 69, 91, 301, 305-309; et systèmes de commandement 14, 15, 91-94, 121, 125-133; et technologie 64-67; répercussions des contestations d'ordre conceptuel de 29-36

*auftragstaktik* (voir aussi commandement de mission) 14, 39, 51

Bosnie (voir aussi opération Palladium) 98, 386, 390, 392; opérations de soutien de la paix canadiennes 356-361

boucle d'observation, orientation, décision et action (OODA) : et manœuvre(s)  
51-53, 70, 253; et OBE 347-349

Boyd, John 47; boucle OODA 51-53, 253, 347, 348

Builder, Carl 30, 31, 163, 164, 253

Canada et guerre de participation 309-316; et absence de processus de  
formulation de la stratégie 90-92, 310, 311; et niveau stratégique 301,  
302, 307-309, 313-319

Cebrowski, Arthur K. 59, 60, 63

centre(s) de gravité (CG) : dans le manuel FM 3-0 18, 19; dans le manuel  
FM 100-5 18, 370-371; dans les opérations de soutien de la paix 96-102,  
356-361; et art opérationnel 33; et Clausewitz 96, 97, 371; et concep-  
tion de campagne 367-375, 393-395; et FC 350, 372; et l'armée de terre  
américaine (US Army) 257-263, 370-372; et la force aérienne des États-  
Unis (USAF) 256-263, 352, 353, 385; et la marine américaine (US Navy)  
231, 232; et le processus de planification opérationnelle 284, 290-293;  
et manœuvres 48, 49, 52; et opérations basées sur les effets 345, 346,  
350-353

Collège des Forces canadiennes (CFC) 1, 73, 74, 113, 114, 188, 237; et cour  
de commandement et d'état-major (CCEM) 72, 199; et cours des études  
de sécurité nationale (CESN) 113, 199, 284; et cours supérieur des études  
militaires (CSEM) 1, 58, 113, 199, 323; exercices au 275, 284-294;

Clausewitz : et coup d'œil 87, 303, 304; et les centres de gravité 96, 97,  
370, 371; et théories de la guerre 5, 85, 111, 134, 135, 225, 304, 369-371,  
374, 375

commandant de la composante aérienne de la force interarmées (*Joint Forces  
Air Component Commander* ou JFACC) 26, 27, 234, 251; et centres de gravité  
257-263; et rôle et fonction du 255-257

commandement de mission (voir aussi *auftragstaktik*) 14, 39, 51, 52, 326, 341

Commission Glassco 148-151, 192, 193

Corps des Marines des États-Unis (USMC) : et boucle OODA 52; et CCAFI 26, 27, 256; et centre(s) de gravité 32, 33; et culture 30; et manœuvre(s) 46; et manœuvre du navire à l'objectif (STOM) 24, 46; et opérations de manœuvre à la partir de la mer (OMFTS) 46

culture de l'Armée de terre du Canada 166; et art opérationnel 34, 323, 324; et manœuvres 43, 44; pendant la Première Guerre mondiale 42

culture militaire 30, 31, 60, 61, 64, 70, 71, 160, 163-167

Claxton, Brooke 147, 155, 201

crise d'Oka 129-132, 185, 190, 317

Depuy, Général William E. 86

doctrine : contestations par les forces maritimes et aériennes 22-27; et influence de l'armée de terre des États-Unis sur 15, 89; et niveau opérationnel 2, 7, 8, 15, 20, 21; et les théories de la guerre 5, 6; et la marine des États-Unis 23, 24, 230-234; interarmées 22, 23, 50, 72, 73, 251-255, 263-267, 310, 311; interarmées canadienne 34, 35, 50, 72, 73, 113, 114, 240, 241, 301, 311-313, 325-327, 338, 339, 350, 405; opérationnelle américaine 2, 15-22, 89, 95, 96, 108, 112-116, 126-128, 227, 251-255, 277-279, 305-307, 366-369; opérationnelle britannique 94, 311; opérationnelle de l'OTAN 85, 93-96, 113-116, 307, 308, 311, 366, 372-375

Dyer, Gwynne 2

English, John A. (Jack) 11, 14, 24, 27, 36, 37, 41, 53, 108-111, 312

Force aérienne américaine (US Army) 26

force aérienne des États-Unis : et budgets militaires 31; et centre de gravité 257-263; et commandant de la composante aérienne de la force interarmées (CAFI) 26, 27, 234, 235, 251, 257-269; et contestations de la doctrine

à dominante terrestre 23-27, 29, 30; et culture 31; et doctrine 26, 27, 72, 254, 259, 260 ; et doctrine comparée à la doctrine de l'armée de terre américaine 251-255, 257-263; et intégration 251-255; et manuel FM 3-0 25, 263; et manuel FM 100-5 18; et profondeur de l'espace de combat 263-267; et opérations basées sur les effets 32, 33; et transformation 56, 59-61, 63-71, 158, 159

Force aérienne du Canada : culture de la 166; et doctrine 26, 27, 49, 50; et Force opérationnelle canadienne à Aviano 54, 55; et stratégie 32

Force opérationnelle interarmées du Canada en Asie du Sud-Ouest (FOICASO) (voir aussi Afghanistan) 133, 134

forces armées américaines : et cohésion 27, 68, 69, 154-159, 166, 223, 224, 230, 235, 237, 237; et expérience au Vietnam 16, 110, 154, 226, 227; et unification et cohésion 154-159

Forces canadiennes (FC) : commandement et contrôle de la 141, 142, 183-190, 242, 315-319, 333-336; dans les opérations de soutien de la paix 91, 92, 101, 240, 241, 356-359; et art opérationnel 9, 10, 34, 68, 69, 71, 74, 300, 301, 316-319, 323-325, 338-341, 345, 403; et centralisation 193-196; et cohésion 141, 142, 187-193, 203, 204, 235-243, 403, 404; et commandement au niveau opérationnel 34-36, 129-136, 142, 143, 152, 153, 171-174, 189-191, 235-237, 242, 313-316, 333-336; et culture 160, 163-167, 202, 203 et développement de la force 179-183, 190, 191, 239; et doctrine interarmées 34, 35, 56, 71-74, 113, 114, 223, 224, 240, 241, 301, 302, 311, 312, 325-327, 338-340, 350, 405; et évolution vers le secteur civil des QG 195; et inondation à Winnipeg 98; et l'orientation stratégique 124-126, 130, 133, 170-174, 189, 190, 201-203, 237, 333-335; et l'unification de 141, 142, 145-159, 167, 169, 183, 187, 192, 200-202, 235-237; et la RAM 56, 57, 188, 189; et la sélection des commandants 198, 199; et le maintien de la paix 87, 88, 309, 310, 331-337; et niveaux de guerre 114-116; et niveau opérationnel 9, 309-316, 403; et opérations basées sur les effets 345-347, 359-361; et pensée opérationnelle 87-96, 306-312; et plan d'urgence de l'an 2000 (bogue de l'an 2000) 98; et planification de campagne 99, 100, 335, 356-359; et processus de planification opérationnelle 92, 93, 280, 283-294; et restructuration de la gestion, du

- commandement et du contrôle 183-187; et transformation 67, 174-183, 189, 191, 192, 203, 204; intégration des 141, politique bureaucratique des 160-169; 145-159, 193, 202-204; utilisation des forces 242, 304, 361
- Forces maritimes du Canada : culture 164, 165; force opérationnelle 151 35; stratégie 31, 32;
- Fuller, J.F.C. 43, 98
- Greer, James 19, 32, 33, 280, 282
- Guerre 2, 3; et cadre de 107, 108, 111, 114, 134, 135
- guerre de puissance 41, 44, 45
- guerre de quatrième génération (G4G) 57-59, 63, 282
- guerre du Golfe (voir aussi opération Tempête du désert) 40, 48, 64, 110, 121, 129, 131, 132, 190, 230, 234, 238, 249-251, 255, 256, 260, 261, 264, 265, 277, 385; et participation des FC à 129, 131, 132
- guerre réseaucentrique 56, 60-62, 71; et art opérationnel 281-283
- Hellyer, Paul 141, 143-145, 148-155, 159, 170, 185, 187, 188, 193-197, 200-203
- Holder, L.D. 20
- Hughes, Wayne P. 23, 38-41, 44-47, 70, 229
- Iraq (voir aussi opération Iraqi Freedom) 58, 97,-99, 158, 360, 365, 366; et planification de campagne 99, 100, 277, 278, 290, 376-378, 392
- Jomini 5, 16, 28, 48, 110, 304, 372, 374, 392
- Kosovo (voir aussi opération Force alliée) 66, 249, 250, 258, 260, 382, 384, 386

Leonhard, Robert 28, 29, 39, 66, 277, 282, 288, 294, 368

Liddell Hart, Sir Basil 12, 43, 369, 375, 381

Lind, William S. 43, 52, 57-59

*Loi Goldwater-Nichols* 29, 69, 156, 157, 166, 230, 234, 237, 255

Luttwak, Edward 10, 316

Macgregor, Douglas 28, 119-122, 157

Machiavel 2, 3

manœuvre(s) 1; et Armée de terre du Canada 42-44, 99-101; et art opérationnel 22, 23, 37, 55, 70, 71, 326, 370; et attrition (usure) 38-41; et boucle OODA 51-53; et conception de campagne 330, 331, 337, 339, 340, 370; et « force de manœuvre » 49, 50; et forces aériennes 47-50; et forces armées australiennes 326; et forces terrestres 42-44; et guerre de puissance 41; et marines 44-47; et mise en garde concernant le soutien 53-55

marine des États-Unis (forces maritimes américaines) : et CCAFI 26, 27; et centres de gravité 231; et contestations de la doctrine à dominante terrestre 23, 24, 30, 71, 72; et culture 30, 31; et doctrine 23, 24, 230-234; et manœuvre(s) 44, 45; et Naval Doctrine Command 24, 230, 231; et niveau opérationnel 227-232; et stratégie maritime 228, 232;

Marine royale 229, 243

McNamara, Robert 154-156

Moltke, Helmuth von 11, 14, 94, 112, 225, 304

Murray, Amiral L.W. 34

Naveh, Shimon 6, 12, 13, 17, 18, 20, 27, 40, 337-339, 369

- niveaux de guerre : dans la doctrine américaine 108, 112-116, 126, 127;  
dans la doctrine canadienne 114-116; et Forces canadiennes (FC) 113, 114; et manuel FM 100-5 20, 21, 112, 113, 306, 307; et Marine royale 229; et publication interarmées des États-Unis 3-0 (JP 3-0) 20, 113; histoire et évolution des 111, 114; interprétations des 11-27, 109, 110, 224; modèle canadien des 124-134; modèles graphiques existants des 117-123
- niveau opérationnel 10, 68, 69, 86, 87, 299, 300, 302-306; définition de 8, 9; et art opérationnel 86, 87, 300, 303, 306; et définition des FC 7, 9, 10; et doctrine 7, 8, 69, 70, 337, 339; et marines 227-232; et planification de campagne 86, 88-90, 92, 95-101, 275, 276, 300, 302, 303, 335, 336, 356-359; et relations de commandement 124-134, 233-235, 333-337; interprétations du 11-27
- niveau stratégique 306, 307
- opération *Apollo* 35, 172, 190, 313-315, 318, 408, 410
- opération *Deliverance* 190
- opération *Eclipse* 331-336
- opération *Force alliée* (voir aussi Kosovo) 12, 48, 66, 249, 250, 258, 260, 307, 384, 386
- opération *Force délibérée* 250
- opération *Friction* 190
- opération *Iraqi Freedom* (voir aussi Iraq) 68, 98, 275, 278, 283, 287, 290, 292, 294, 295, 307
- opération *Palladium* 98, 359, 409
- opération *Tempête du désert* (voir aussi guerre du Golfe) 24, 40, 59, 121, 250, 258, 261-265, 268, 307

- opérationnel 68, 69, 323; définition de 6
- opérations basées sur les effets (OBE) 32, 61-63, 71, 262, 347-349; dans les opérations de soutien de la paix 356-359; et centres de gravité 350-353; et FC 345-347; et points décisifs 353-356;
- opérations en profondeur 13
- Pearkes, George 147, 148, 201
- Pope, Colonel Maurice 146, 147, 201
- profession des armes 2
- révolution dans les affaires militaires (RAM) 56, 57, 66, 108, 135, 188, 189
- Royal Air Force (Royaume-Uni) 26
- Rumsfeld, Donald 59, 158, 159, 278, 279
- Schrady, David 53, 54
- Somalie 128, 129, 132, 133, 190, 197, 198, 292
- Starry, Général Don 15-17
- théorie du chaos 6, 62
- transformation 56, 59-61, 63, 71, 158, 159; dans les FC 67, 174-183
- Warden, John 32, 47-49, 53
- Wylie, Contre-amiral J.C. 22, 23
- Zinni, Général Anthony 30, 101, 292-295



Les essais réunis dans le présent livre, fruit du travail des professeurs et étudiants du Collège des Forces canadiennes, ont été rédigés dans le but de contribuer à l'éducation professionnelle des membres des Forces canadiennes (FC) et des autres militaires de carrière, ainsi que pour stimuler le débat dans le milieu universitaire. La première partie du livre décrit le contexte dans lequel on peut comprendre pourquoi et comment l'art opérationnel canadien a évolué à partir de ses racines européennes et américaines. Dans la seconde partie du livre, on présente divers concepts, parfois contradictoires, associés à l'art opérationnel, qui ont été mis au point par des officiers supérieurs canadiens. Ces concepts sont présentés ici pour contribuer au débat sur « la façon canadienne de faire la guerre », qui a repris de la vigueur dans la foulée des examens récents de la politique étrangère et de défense du Canada et des initiatives de transformation des FC en cours.

Les FC sont entrées dans le XXI<sup>e</sup> siècle avec non seulement une quantité impressionnante d'équipements « anciens », mais avec également une vaste doctrine « ancienne » héritée de la propension canadienne à emprunter mot à mot de larges pans de leur doctrine à d'autres pays, plus particulièrement les États-Unis. Même si cette façon de faire facilite l'interopérabilité, elle n'est pas toujours efficace dans le cadre des missions que les FC exécutent. Le caractère propre de la culture nationale du Canada et de la culture militaire des forces armées canadiennes, conjugué aux antécédents historiques uniques du pays, a amené les FC à emprunter une voie qui leur est propre. Le gouvernement canadien a de plus utilisé les FC dans des cadres très différents de ceux dans lesquels le gouvernement des États-Unis a employé les forces armées américaines. C'est pourquoi une interprétation proprement canadienne de l'art opérationnel est nécessaire. Même si on doit la fonder sur la doctrine américaine pour préserver l'interopérabilité entre nos deux pays, la doctrine canadienne doit être suffisamment souple pour que les FC puissent l'employer dans tous les types de mission. Le présent livre a pour but d'alimenter les discussions sur la forme que devrait prendre l'art opérationnel au Canada.



PRESSE DE L'ACADÉMIE  
CANADIENNE DE LA DÉFENSE

